



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 1999

Conseil économique et social
Documents officiels, 1999
Supplément No 15

Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population

Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 1999

Conseil économique et social
Documents officiels, 1999
Supplément No 15



Nations Unies · New York, 1999

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Nations Unies — Conseil économique et social — Document officiels, 1999 — Supplément No 15



TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
<u>Première partie</u>	
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE	
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	2
<u>Débat consacré au PNUD/FNUAP</u>	
II. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
<u>Débat consacré au PNUD</u>	
III. PNUD 2001 : RAPPORT INTÉRIMAIRE	12
IV. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	15
V. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	24
VI. FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX	27
VII. MOBILISATION DES RESSOURCES	31
VIII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	35
IX. VISITES SUR LE TERRAIN	35
<u>Débat consacré au FNUAP</u>	
X. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	39
XI. QUESTIONS DIVERSES	41
XII. RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP, DE L'UNICEF ET DU PAM	42
DÉCISIONS ADOPTÉES	
<u>Numéro</u>	
99/1. Cadre de financement pluriannuel	33
99/2. Nouveaux arrangements en matière de programmation	17
99/3. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999	53

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
<u>Deuxième partie</u>	
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE	
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	60
<u>Débat concernant le PNUD et le FNUAP</u>	
II. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	61
III. LOCAUX ET SERVICES COMMUNS	70
IV. DÉCLARATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DU PNUD ET DU FNUAP	73
<u>Débat consacré au FNUAP</u>	
V. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	77
VI. SERVICES D'APPUI TECHNIQUE	77
VII. APPROCHES SECTORIELLES	80
VIII. CIPD+5	86
IX. MOBILISATION DES RESSOURCES	89
X. AIDE D'URGENCE	98
<u>Débat consacré au PNUD</u>	
XI. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	109
XII. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	110
XIII. QUESTIONS DIVERSES	114
<u>Annexe</u>	
Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP : deuxième session ordinaire de 1999 : première session de financement	133
DÉCISIONS ADOPTÉES	
<u>Numéro</u>	
99/4. Le FNUAP et les approches sectorielles	86
99/5. FNUAP : cadre pluriannuel de planification, gestion et financement	97

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

DÉCISIONS ADOPTÉES (suite)

Numéro

99/6.	FNUAP : activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence	108
99/7.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1999	118

Troisième partie

SESSION ANNUELLE

Chapitre

I.	QUESTIONS D'ORGANISATION	152
	<u>Débat consacré au PNUD</u>	
II.	RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATION	156
III.	RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	162
IV.	ÉVALUATION	166
V.	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	169
VI.	STRATÉGIE EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION	171
VII.	MOBILISATION DES RESSOURCES	174
VIII.	COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT	175
IX.	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS	178
X.	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	182
	<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>	
XI.	AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES	184
XII.	MISSIONS DE VISITE	187
	<u>Débat consacré au FNUAP</u>	
XIII.	RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1998	194
XIV.	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES	202

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
XV. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	205
XVI. QUESTIONS DIVERSES	208

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>		
99/8.	Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (1993-1999)	156
99/9.	PNUD : gestion des risques financiers : examen de la réserve opérationnelle	183
99/10.	Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion . .	174
99/11.	Coopération technique entre pays en développement	178
99/12.	UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif	179
99/13.	Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes	205
99/14.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999	210

Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

<u>Chapitre</u>		
I.	QUESTIONS D'ORGANISATION	216
	<u>Débat consacré au PNUD</u>	
II.	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	218
III.	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	231
IV.	FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX	235
V.	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	238
	<u>Débat consacré au FNUAP</u>	
VI.	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	246
VII.	SERVICES D'APPUI TECHNIQUE	259

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
VIII. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	271
IX. QUESTIONS DIVERSES	279

DÉCISIONS ADOPTÉES

Numéro

99/15. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001	240
99/16. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : montant de la réserve opérationnelle	240
99/17. Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel	242
99/18. CIPD+5	245
99/19. FNUAP : Programme consultatif technique, 2000-2003	269
99/20. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	231
99/21. FNUAP : projet de budget d'appui biennal pour 2000-2001	258
99/22. Fonds d'équipement des Nations Unies	237
99/23. PNUD : cadre de financement pluriannuel et projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001	223
99/24. Situation financière du PNUD et du FNUAP	230
99/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999	282

Annexes

I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1999	288
II. Composition du Conseil d'administration en 1999	340

Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 25 au 29 janvier 1999

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président sortant, S. E. M. Jacob Botwe Wilmot (Ghana), a ouvert la session. Il a remercié les membres du Bureau sortant, les délégations et les membres du personnel du Secrétariat qui avaient contribué au succès des travaux du Conseil d'administration en 1998. Il a fait un bref tour d'horizon des activités du Bureau depuis la troisième session ordinaire de 1998 et évoqué les décisions appelées à faire date prises par le Conseil en 1998; ces décisions avaient fait ressortir la détermination et l'esprit de partenariat qui animaient les membres du Conseil et qui, au bout du compte, permettraient de changer les conditions d'existence des véritables intéressés, ceux qui, de par le monde, vivaient dans la pauvreté et l'incertitude. Il était fier de constater que le Conseil avait toujours fait en sorte que les pays les moins avancés et autres pays à faible revenu reçoivent une attention prioritaire.

2. Le Conseil d'administration a élu les membres du Bureau ci-après pour 1999 :

Président : S. E. M. Asda Jayanama (Thaïlande)

Vice-Présidente : Mme Jana Simonova (République tchèque)

Vice-Président : S. E. M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Présidente : Mme Anne Barrington (Irlande)

Vice-Président : M. Aboubacar Dione (Guinée)

3. En l'absence du Président, le Vice-Président, S. E. M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda), a présidé la séance.

Ordre du jour et plan de travail

4. La Secrétaire du Conseil d'administration a commenté les divers points figurant dans le document DP/1999/L.1, l'ordre du jour provisoire, la liste des documents et le plan de travail de la session. Elle a noté que tous les documents officiels de ladite session avaient été diffusés sur Internet dans la langue dans laquelle ils avaient été soumis avant le 14 décembre 1998, soit six semaines avant le début des travaux. Ils étaient actuellement disponibles dans les langues officielles. Les documents de séance avaient également été diffusés sur Internet et étaient disponibles dans les trois langues de travail. La Secrétaire a noté qu'un rectificatif au document DP/1999/5 avait été distribué.

5. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a noté que le document DP/1999/5 avait à l'origine été présenté uniquement pour information. Il serait toutefois maintenant examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Le rectificatif au document DP/1999/5 suggérerait la façon dont il conviendrait de procéder à cet égard.

6. La Secrétaire a noté que le plan de travail de la session avait été distribué séparément le matin même et comprenait les séances officieuses qui devaient avoir lieu au cours de la semaine. Elle a souligné que le secrétariat n'avait reçu aucune demande d'examen séparé des cadres de coopération avec les

pays (CCF) du PNUD ou des programmes de pays du FNUAP que le Conseil d'administration était appelé à adopter à la présente session mais qu'il serait possible de procéder à un examen général des cadres de coopération au titre du point 4 de l'ordre du jour et des programmes de pays du FNUAP au titre du point 10. Des réunions officieuses étaient prévues concernant les activités du PNUD au Myanmar, la situation financière du FNUAP et la situation en Amérique centrale après le cyclone Mitch. Les noms des représentants résidents présents à New York au cours de la session avaient été apposés sur le tableau d'affichage. La Secrétaire a également noté qu'une exposition spéciale sur les activités du PNUD en Afrique avait été organisée.

7. Une délégation a proposé que l'examen du point 8 concernant les questions financières, budgétaires et administratives soit reporté à la deuxième session ordinaire de 1999.

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.1) tel que modifié.

9. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de sa troisième session ordinaire de 1998 (DP/1999/1).

Plan de travail pour 1999

10. La Secrétaire a présenté le projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 1999 (DP/1999/CRP.1). Ce plan avait été établi sur la base d'un avant-projet présenté à la troisième session ordinaire de 1998 et tenait compte des décisions prises à ladite session. Il avait pour objectif de permettre au Conseil de mieux planifier ses travaux et de les rationaliser et d'aborder des points différents lors de ses première et deuxième sessions tout en gardant une certaine souplesse. L'ordre du jour des sessions à venir serait modifié et complété en fonction des décisions prises à chacune des sessions précédentes et en particulier à la présente session pour tenir compte du suivi de la décision 98/23 sur la stratégie de financement du PNUD.

11. Un élément essentiel de la deuxième session ordinaire serait l'annonce par les pays membres de leurs contributions, conformément aux décisions 98/23 et 98/24 du Conseil d'administration sur les stratégies de financement du PNUD et du FNUAP. Comme l'indiquait le plan de travail pour 1999, la deuxième session ordinaire devrait avoir lieu du 5 au 9 avril. Toutefois, à la demande de plusieurs délégations, le secrétariat avait envisagé la possibilité de modifier ces dates et de tenir la session du 12 au 16 avril. La Commission du développement durable avait annulé les réunions qu'elle devait tenir cette semaine-là et les délégations de l'Autriche et de l'Inde avaient informé le secrétariat que leurs ambassadeurs étaient convenus que la réunion qu'ils devaient coprésider sur le financement du développement n'aurait pas lieu au cours de la semaine du 12 au 16 avril comme prévu.

12. Des modifications au niveau de la présentation du rapport annuel de l'Administrateur pour 1998 ont été proposées par le secrétariat afin de rendre le rapport plus analytique, plus court et plus facile à lire. L'année 1999 devrait être considérée comme une année de transition. La conception du rapport pour l'année suivante serait examinée à la lumière des cadres de financement pluriannuels. La réunion spéciale qui devait avoir lieu au cours de la session annuelle de 1999 du Conseil d'administration serait organisée par le PNUD. Suite à des consultations officieuses avec le Bureau, il a été décidé que le thème en serait "Gestion du développement et mondialisation de l'économie". La

réunion de haut niveau sur la coopération technique entre pays en développement aurait lieu du 1er au 4 juin 1999 et le rapport y relatif serait transmis à la session annuelle de 1999 pour information.

13. La troisième session ordinaire de 1999 a surtout été consacrée aux questions financières et budgétaires. Les budgets biennaux du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) y seraient présentés. S'agissant du PNUD et du FNUAP, les budgets biennaux tiendraient pleinement compte des décisions du Conseil d'administration concernant les nouvelles stratégies de financement. Le Fonds d'équipement des Nations Unies ferait rapport sur les résultats de l'évaluation de son action au cours des trois dernières années. Les rapports concernant les études relatives aux cadres de coopération avec les pays entreprises en 1999 seraient distribués au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999 ou à sa première session ordinaire de 2000. Une liste des études prévues en 1999 était à la disposition du Conseil.

14. Le Conseil d'administration est convenu de reporter sa deuxième session ordinaire de 1999 de la semaine du 5 au 9 avril 1999 à la semaine du 12 au 16 avril 1999.

15. Une délégation a demandé qu'à la page 5, dans la section E du projet de plan de travail, les mots "notamment en matière de financement" soient remplacés par "notamment les objectifs en matière de ressources". Une autre délégation a demandé que la réunion spéciale de 1999 concerne tout particulièrement le rôle du PNUD.

16. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvé son plan de travail annuel pour 1999, tel que modifié oralement.

17. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier ci-après pour ses sessions de 1999 :

Deuxième session ordinaire de 1999 : 12-16 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

18. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier indicatif ci-après pour ses futures sessions en 2000 :

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 27-31 mars 2000

Session annuelle de 2000 : 12-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

19. Le Conseil d'administration est convenu des questions qu'il aborderait à sa deuxième session ordinaire de 1999, telles qu'elles figuraient dans l'annexe de la décision 99/3.

Déclaration de l'Administrateur

20. L'Administrateur a remercié le Bureau sortant et les membres du Conseil d'administration et souhaité la bienvenue aux nouveaux Bureau et membres du Conseil. Il a présenté le nouvel Administrateur associé, M. Zéphirin Diabré, qui avait pris ses fonctions le 15 janvier. Il a rendu hommage à l'Administrateur associé sortant, M. Rafeeuiddin Ahmed, qui était en fonctions depuis octobre 1994. Il a également annoncé que Mme Elena Martinez assumerait les fonctions d'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en remplacement de M. Fernando Zumbado, qui avait dirigé ce bureau pendant huit ans.

21. L'Administrateur a assuré le Conseil d'administration que pendant les quelques mois que durerait encore son mandat, il mettrait tout en oeuvre pour appliquer les principales décisions adoptées par le Conseil en 1998. Il a noté le sérieux avec lequel le PNUD avait pris la mise en oeuvre de la décision 98/23 sur le financement, la principale gageure de l'organisation. Le PNUD était décidé à obtenir des résultats concrets. L'Administrateur a remercié les pays qui avaient augmenté ou maintenu leurs contributions au PNUD. Il a également rendu compte au Conseil d'administration de la réunion du personnel de haut niveau, tenue du 18 au 20 novembre 1998 sur le PNUD et son avenir, des efforts déployés par le PNUD pour résoudre le problème de la préparation pour le passage à l'an 2000 et annoncé une réunion sur les activités menées par le PNUD et le FNUAP au lendemain du cyclone Mitch.

22. L'Administrateur associé a indiqué que c'était pour lui un honneur de servir le PNUD et l'Administrateur qui avait fait beaucoup pour lutter contre la pauvreté. Il a rendu hommage à son prédécesseur qu'il tenait en haute estime. Il était décidé à faire avancer la cause du développement et se réjouissait à la perspective de pouvoir travailler avec le Conseil d'administration.

23. Une délégation a annoncé que son gouvernement maintiendrait le niveau de sa contribution au titre des ressources de base mais que cette contribution était subordonnée à l'approbation du Parlement. Certaines contributions au titre des ressources autres que les ressources de base pourraient également augmenter, sous réserve d'approbation finale. La question du développement était très importante et le Gouvernement s'employait actuellement à faire adopter une nouvelle stratégie de développement fondée sur le concept de participation des pays. La deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue récemment, avait été un grand succès. L'orateur a remercié le PNUD du rôle constructif qu'il avait joué en contribuant à son organisation.

24. Une délégation, intervenant comme porte-parole du Groupe des 77, a félicité tant l'Administrateur que l'Administrateur associé sortant de l'intérêt qu'ils portaient au développement. Elle a souligné l'importance de la réunion consacrée au financement de l'organisation qui ferait ressortir le soutien apporté par les divers gouvernements au PNUD. Toute information que pourrait fournir le PNUD sur la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement serait la bienvenue.

25. Un autre intervenant a proposé au secrétariat de faire circuler une lettre décrivant dans les grandes lignes l'objectif de la réunion concernant le financement qui devait se tenir pendant la deuxième session ordinaire de 1999 et la procédure à suivre à cet égard.

26. Un autre intervenant a noté que les documents présentés à la session en cours étaient de nature plutôt technique. Il serait plus utile que le Conseil d'administration, au lieu de se transformer en spécialiste de l'ensemble de domaines traités par le PNUD, fournisse des lignes directrices d'action plus générales. L'orateur a également souligné le rôle clef joué par le Conseil d'administration dans la mobilisation des ressources. Le Conseil devrait éviter toute microgestion et une documentation moins technique constituerait un pas dans la bonne direction.

27. L'Administrateur a indiqué que le PNUD devait maintenir ses principes de base, en particulier pour ce qui est du cadre de financement pluriannuel. Le PNUD s'était employé à définir ses nouvelles mission et orientation au cours de ces dernières années, ce qui lui avait notamment permis de mettre au point une méthode de gestion du changement. Le financement restait toutefois le problème le plus important de l'organisation et le PNUD se féliciterait que l'on examine le rôle joué par le Conseil d'administration dans le financement, ainsi que l'avait suggéré un orateur. L'Administrateur a affirmé que le PNUD souhaiterait apporter sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement.

Déclaration de la Directrice exécutive

28. La Directrice exécutive a félicité le nouveau Bureau à l'occasion de son élection et remercié le Bureau sortant des excellents conseils qu'il avait fournis en 1998. Elle a également noté que le FNUAP avait entretenu de très bonnes relations avec l'Administrateur associé sortant. Elle a souhaité la bienvenue à son successeur et indiqué que le FNUAP se réjouissait à la perspective de pouvoir travailler en étroite collaboration avec lui.

29. La Directrice exécutive a fait remarquer que l'année à venir serait une année intéressante mais très difficile pour le FNUAP. Le processus d'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5) s'accélérait car on abordait maintenant les six derniers mois d'une opération d'examen et d'évaluation qui aurait duré deux ans. Le Forum de La Haye aurait lieu du 8 au 12 février; le Comité préparatoire de la Commission de la population et du développement se réunirait du 24 au 31 mars; et la session extraordinaire de l'Assemblée générale se tiendrait du 30 juin au 2 juillet.

30. La Directrice exécutive a mis le Conseil d'administration au courant des progrès réalisés par le FNUAP en ce qui concernait l'élaboration du cadre de financement pluriannuel prévue par la décision 98/24. Compte tenu de la nature et de l'importance de la question, elle avait créé au sein du Fonds un groupe de travail interdivisions chargé de mettre au point ce cadre et d'établir le document de séance qui serait présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1999. Le groupe de travail avait mené toute une série de consultations avec d'autres entités du système des Nations Unies ainsi qu'avec des organismes de coopération au service du développement afin de tirer parti des enseignements qu'ils avaient tirés de l'adoption d'approches axées sur les résultats. Le groupe de travail avait également organisé plusieurs ateliers fort utiles tant dans le cadre du FNUAP qu'avec les partenaires du Fonds au sein du système des Nations Unies et s'efforçait de faire en sorte qu'aussi bien le siège que les bureaux extérieurs apportent leur participation.

31. La Directrice exécutive a noté que le FNUAP avait déjà mis nombre des éléments du cadre en place mais devait encore les relier entre eux au sein d'un

cadre général de résultats et de ressources. Cela se ferait progressivement par le biais d'un programme de quatre ans définissant la situation au début de la période et les objectifs à atteindre à la fin de la période.

32. La Directrice exécutive a évoqué certains des problèmes auxquels serait confronté le FNUAP en 1999 et mentionné quelques-unes de ses priorités. Le problème majeur était de mettre en oeuvre des programmes bien conçus et bien gérés. Une autre gageure était de faire en sorte que tous les programmes de pays du FNUAP se fondent sur des données initiales adéquates et que des systèmes soient mis en place pour prendre en compte, suivre, analyser et comprendre les progrès réalisés et les résultats obtenus. Le suivi et l'évaluation constituaient une priorité importante et étaient la responsabilité de l'ensemble du personnel, au même titre que le contrôle et la justification de l'emploi des fonds. Le problème le plus important toutefois était de s'assurer des ressources prévisibles, sûres, continues et de plus en plus importantes. Le FNUAP était persuadé que le soutien qu'il apportait pouvait faire – et faisait – une différence mais il savait aussi qu'il lui fallait le prouver et montrer les résultats qu'il avait obtenus. Il espérait que le cadre de financement pluriannuel l'aiderait à s'acquitter de cette tâche.

33. La Directrice exécutive a présenté Mme Thoraya Obaid au Conseil d'administration. Mme Obaid, Directrice nouvellement nommée de la Division des États arabes et de l'Europe, avait une vaste expérience du terrain pour avoir servi pendant 23 ans la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, récemment en tant que Secrétaire exécutif adjoint.

34. La Directrice exécutive a conclu en mentionnant deux événements d'une importance particulière pour le FNUAP : l'arrivée de la six milliardième personne sur la planète et le trentième anniversaire du FNUAP en octobre 1999.

35. Plusieurs délégations ont pris la parole pour remercier la Directrice exécutive de sa déclaration et féliciter le FNUAP à l'occasion de son trentième anniversaire. La délégation du Japon a annoncé que son gouvernement maintiendrait en 1999 le montant de la contribution qu'il versait au FNUAP, si la Diète l'approuvait. Elle a noté que son gouvernement soutenait sans faillir le FNUAP, avait été le donateur le plus important pendant 10 ans et continuerait d'étroitement collaborer avec le Fonds. La délégation s'est félicitée des activités que ce dernier menait dans le cadre de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et a espéré que le FNUAP collaborerait avec la Division de la population du Secrétariat de l'ONU pour les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Une autre délégation s'est félicitée de la nomination de la nouvelle Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe. Une autre délégation encore s'est félicitée de constater que le Fonds jouait un rôle de premier plan dans le processus CIPD+5 et a remercié le pays hôte, le FNUAP et les autres donateurs d'avoir permis la tenue du Forum de La Haye. Elle a souligné que son pays bénéficiait au plus haut point des activités du FNUAP et a appelé les donateurs à continuer de soutenir généreusement le Fonds.

36. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et de leurs félicitations à l'occasion du trentième anniversaire du Fonds. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP travaillait en très étroite collaboration avec la Division de la population du Secrétariat de l'ONU pour tout ce qui concernait le processus CIPD+5, notamment l'élaboration du rapport du Secrétaire général. Elle s'est félicitée des vues exprimées par le nouveau membre du Conseil d'administration concernant la nécessité tant de davantage

faire porter les efforts sur la mobilisation des ressources que de faire participer le Conseil plus activement à cette mobilisation. Elle a ajouté qu'un certain nombre de donateurs aidaient le Fonds à mobiliser des ressources et noté que depuis la modification de la structure du Conseil d'administration, l'ordre du jour était plus clairement défini et la tendance à l'abandon de la microgestion. Elle a souligné que, depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, le Fonds avait organisé nombre de consultations importantes avec le Conseil et n'avait pu que se féliciter des conseils que ce dernier lui avait fournis sur des questions essentielles telles que les priorités en matière de programmes, la répartition des ressources et la mise au point d'indicateurs. Elle a ajouté que le Fonds s'employait actuellement, conformément à la décision 98/24 du Conseil, à mettre au point un cadre de financement pluriannuel, activité qui revêtait une grande importance.

Débat consacré au PNUD/FNUAP

II. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PNUD

37. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a présenté le rapport d'ensemble mis à jour sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris un calendrier actualisé (DP/1999/3), et les observations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/53/513). Elle a noté que dans presque tous les cas, le PNUD était parvenu à un accord avec le Comité des commissaires aux comptes sur la substance de leurs recommandations et le suivi nécessaire. Elle s'est notamment étendue dans sa déclaration sur deux questions : a) les réserves dont peuvent faire l'objet les comptes du PNUD, les attestations de vérification concernant les projets exécutés par des entités nationales faisant souvent défaut et b) les observations relatives aux investissements effectués par le PNUD dans les systèmes d'information et les services de consultants pour faciliter le processus de gestion du changement.

38. Pour ce qui est des projets exécutés par des entités nationales, l'Administratrice assistante a noté que les difficultés rencontrées pour obtenir des attestations de vérification des comptes n'étaient pas nouvelles et que le PNUD s'était vraiment efforcé de répondre aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes. Les efforts récemment déployés avaient permis de faire des progrès importants : en 1990, 3 % des dépenses avaient été contrôlées contre 73 % au cours du dernier exercice biennal. Il convenait toutefois de prendre en considération la date de parution du rapport du Comité des commissaires aux comptes et l'insuffisance des capacités nationales. Les nouvelles directives concernant l'exécution des projets par des entités nationales, publiées en mai 1998, comportaient les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment sur les capacités nécessaires, et autorisaient les gouvernements des pays où étaient exécutés des programmes, à faire appel à des cabinets de vérification des comptes du secteur privé lorsque leurs capacités s'avéraient insuffisantes. Le PNUD avait l'intention de mettre au point un plan d'action permettant de remédier aux problèmes soulevés par certains des projets exécutés par des entités nationales.

39. L'Administratrice assistante a informé le Conseil d'administration que l'Administrateur procédait à l'enquête que lui avait suggéré de faire le CCQAB pour que les investissements effectués dans les systèmes d'information et les

services de consultants soient rentables. L'Administrateur ferait rapport au CCQAB sur les résultats de cette enquête au cours de l'année. L'Administratrice assistante a noté à cet égard que les sommes prévues pour la gestion de l'information étaient consacrées non seulement à la mise au point de logiciels mais également à l'achat de matériel ainsi qu'aux services et salaires du personnel s'occupant de l'informatique au PNUD, tant au siège qu'hors siège, notamment dans les bureaux de pays.

40. Pour ce qui est du processus de gestion du changement, elle a indiqué que le montant estimatif de 4,4 millions de dollars mentionné dans les rapports ne concernait que la conception du processus. Lorsque le plan de gestion du changement a été présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997, aucun chiffre spécifique n'a été donné car les coûts devaient encore être définis. Le plan mis à jour de gestion du changement publié sous la cote DP/1997/CRP.22 a précisé que le budget biennal pour 1998/99 comprendrait 5,8 millions de dollars pour les unités de ressources sous-régionales et 4 millions de dollars pour la gestion des vacances de poste, les dépenses restantes devant être couvertes par le Fonds suédois d'affectation spéciale et les contributions de donateurs, après négociation avec les parties concernées.

41. Plusieurs délégations se sont félicitées du rapport et des mesures de suivi qui avaient été prises.

42. Plusieurs orateurs se sont déclarés préoccupés par le fait qu'en l'absence d'attestations de vérification concernant les projets exécutés par des entités nationales, les comptes du PNUD faisaient souvent l'objet de réserves. Un orateur, notant que le rapport de vérification des comptes du PNUD avait été assorti de réserves pour la même raison, a demandé que des mesures soient prises dans les meilleurs délais pour résoudre le problème car cela empêchait son gouvernement de défendre les contributions qu'il versait au PNUD devant le Parlement. Un autre orateur a demandé un complément d'information sur le montant élevé de dépenses engagées dans le cadre des projets exécutés par des entités nationales. Un autre orateur encore a souligné la nécessité pour les bureaux de pays d'être pleinement formés à l'utilisation des outils de gestion de trésorerie afin de pouvoir promouvoir l'autonomie des pays exécutant des projets nationaux. Les nouvelles directives applicables à l'exécution nationale étaient les bienvenues.

43. Une délégation a souligné qu'il n'existait pas de modalité unique d'exécution nationale car il convenait de tenir compte des systèmes et des situations des divers pays. Un autre orateur a demandé que soient simplifiées et normalisées les modalités retenues pour choisir les commissaires aux comptes au niveau national.

44. Parmi les autres questions soulevées par les délégations ont figuré le montant des avances accordées par le PNUD aux partenaires d'exécution, l'intention du PNUD d'examiner le rôle et les fonctions du personnel travaillant au siège et la question de la préparation pour le passage à l'an 2000.

45. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a répondu aux questions posées. Elle a noté que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles avait fait siennes les directives concernant les locaux et les services communs et que ces directives avaient été envoyées à l'ensemble des coordonnateurs résidents. Le PNUD était paré pour l'an 2000, notamment en ce qui concernait la mise au point des logiciels, tant au siège que dans les

bureaux de pays. Le PNUD a également examiné ses relations avec les banques et les services publics de distribution et a pris les mesures nécessaires pour être prêt pour l'an 2000. Toute autre disposition qu'il faudrait en 1999 serait portée à l'attention du Conseil d'administration.

46. Pour ce qui est des observations faites sur le montant des avances accordées aux entreprises extérieures, l'Administratrice assistante est convenue qu'il faudrait tenir des consultations spécifiques avec le Comité des commissaires aux comptes à cet égard. Elle ne pensait pas qu'un mois serait suffisant. Elle a noté que modifier la façon dont les avances étaient accordées, comme l'avait suggéré une délégation, reviendrait à s'éloigner radicalement des pratiques suivies pour ce qui était des institutions spécialisées. En outre, le montant des dépenses engagées au titre des programmes dans ce domaine n'était pas assez important pour justifier des modifications systématiques.

47. Répondant à une question, elle a noté que le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance mènerait les études demandées par le CCQAB. Les conclusions tirées seraient portées à l'attention de ce dernier ainsi que du Conseil d'administration.

48. Le Conseil d'administration a pris note du rapport d'ensemble mis à jour sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris du calendrier actualisé (DP/1999/3).

FNUAP

49. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport établi en application de la décision 97/2, intitulée "Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 1996-1997 : mise en oeuvre des recommandations" (DP/FPA/1999/2). Présentant le rapport, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a souligné les principales mesures prises par le FNUAP pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant notamment les procédures financières, la gestion des programmes, des biens et des ressources humaines et la question de la préparation au passage à l'an 2000.

50. Au cours de l'examen qui a suivi, plusieurs délégations ont pris la parole et fait des observations sur des questions telles que l'exécution nationale, les achats, les rapports de décaissements non reçus, les avances, les politiques, le Manuel des politiques et procédures du FNUAP et le problème du passage à l'an 2000. Une délégation a pris acte du fait que la direction du FNUAP avait pris des mesures à la suite d'un problème concernant les achats, notamment en surveillant de près la division concernée. S'agissant de la question des avances exigibles, la délégation a proposé la mise en place d'un système de remboursement permettant aux agents d'exécution d'accorder des avances et d'être remboursés plus tard. Ce système encouragerait les agents d'exécution à faire preuve de davantage de prudence dans l'octroi d'avances. Pour ce qui est de la question de l'équilibre à respecter entre le personnel travaillant au siège et le personnel des services extérieurs, la délégation a souligné qu'il convenait de disposer de suffisamment de personnel compétent au siège. Elle s'est demandée si ce problème était au nombre des questions abordées par les commissaires aux comptes.

51. Une autre délégation a indiqué qu'elle était satisfaite des mesures de suivi prises pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité des

commissaires aux comptes, mais qu'elle était préoccupée par le fait que l'opinion du Comité était assortie de réserves parce que bon nombre de dépenses n'étaient pas couvertes par les attestations de vérification. Elle a demandé aussi bien au PNUD qu'au FNUAP de résoudre ces problèmes qui empêchaient son gouvernement de bien défendre le versement de contributions au moment des négociations budgétaires. Pour ce qui était de la demande présentée par le CCQAB de procéder à une enquête spéciale sur un problème lié aux achats au FNUAP, la délégation a indiqué que cette enquête permettrait de réaffirmer les relations de confiance qui existaient entre le Conseil d'administration et le Fonds. S'agissant des agents engagés au titre des projets travaillant au siège, elle a indiqué qu'il serait bon d'examiner leur rôle et fonctions. Une autre délégation, tout en se félicitant de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, a demandé quand les normes et directives relatives aux dépenses afférentes aux locaux seraient mises au point. Elle a également demandé des éclaircissements sur la question des avances et des reports de décaissements.

52. Une délégation, tout en notant qu'il importait de trouver une solution aux problèmes concernant l'exécution nationale conforme aux règles et règlements existants, a souligné que la première étape était d'assurer une formation adaptée au personnel des services extérieurs. Une autre délégation, tout en se félicitant de l'adoption d'une approche participative lors de l'élaboration du Manuel des politiques et procédures, a demandé quand le manuel serait terminé. Elle a également voulu savoir si des mesures avaient été prises pour accélérer la communication des rapports de décaissements concernant les projets exécutés par des organisations non gouvernementales (ONG) non reçus. S'agissant de la clôture des projets, la même délégation s'est félicitée des progrès réalisés et a demandé si un mécanisme avait été mis en place pour clore ces projets dans les délais voulus à l'avenir. Elle a pris note avec satisfaction de l'opération de planification des effectifs actuellement en cours et a demandé si les bureaux extérieurs y participaient également. Elle s'est félicitée que le FNUAP ait pris des mesures pour que ses systèmes soient prêts pour le passage à l'an 2000. Une délégation a indiqué qu'il conviendrait de normaliser et simplifier les procédures de sélection des commissaires aux comptes au niveau national. Elle s'est demandée qui devrait, en dernier ressort, les choisir et a noté que, dans un souci de transparence et afin de tenir compte de l'obligation redditionnelle, il serait bon d'informer les autorités nationales des raisons pour lesquelles certains commissaires aux comptes n'étaient pas retenus. Une autre délégation a noté avec satisfaction les efforts faits par le FNUAP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

53. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations de leurs observations et noté, s'agissant de l'incident en matière d'achats mentionné par certaines délégations, qu'il convenait de souligner que le marché passé concernait des produits faisant appel à des talents créatifs et artistiques spécifiques qu'il était difficile de quantifier. Ce type de marché était fondamentalement différent des marchés passés pour du matériel médical, des contraceptifs ou des véhicules, par exemple. Le Fonds continuerait toutefois de souligner la nécessité d'appliquer strictement les procédures établies en matière d'achats. Le Directeur exécutif adjoint a noté à propos de l'exécution nationale que les questions étaient abordées à l'échelon du système. Concernant l'opinion assortie de réserves du Comité des commissaires aux comptes, il a indiqué que le Fonds examinait avec les commissaires aux comptes un système révisé des rapports afférents aux projets certifiés qui nécessiterait la présentation de plans annuels de vérification des comptes. Cela entraînerait des changements dans les

règles de gestion financière du Fonds que le FNUAP soumettrait au Conseil d'administration à une session ultérieure. Le FNUAP appellerait l'attention du Conseil sur la question lors d'une de ses sessions de 1999. Pour ce qui était de la mise au point du Manuel des politiques et procédures, le Directeur exécutif adjoint a noté que compte tenu du fait que l'on avait adopté un processus participatif, il pourrait s'avérer difficile de fixer une date précise à l'heure actuelle; il espérait toutefois que les manuels administratifs et financiers seraient terminés d'ici à septembre. Concernant la clôture des projets, il a indiqué que le Fonds suivait de près les projets et disposait d'une procédure appropriée. Il a informé le Conseil que l'opération de planification des effectifs actuellement en cours permettrait dans un premier temps d'évaluer les postes du siège et dans un second temps, les postes des bureaux extérieurs. Il s'est félicité des observations faites par les délégations concernant la préparation au passage à l'an 2000 et est convenu que les procédures de sélection des commissaires aux comptes au niveau national devraient être normalisées et simplifiées. Il a souligné que la sélection à ce niveau se faisait toujours en consultation avec les autorités nationales.

54. En réponse aux observations faites à propos des avances et des rapports de décaissement non reçus, le Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a souligné que bien que les règles ne soient pas encore respectées à 100 %, le FNUAP soulignait qu'il convenait d'adhérer strictement aux procédures de paiement et de contrôle des avances figurant dans le Manuel financier, notamment en faisant en sorte que les avances accordées ne dépassent pas les dépenses d'un trimestre. Elle a noté que les vérificateurs internes des comptes examinaient cette question régulièrement dans le cadre de la vérification des comptes des bureaux de pays du FNUAP. Elle a observé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités dans le domaine de la gestion financière et de la gestion de trésorerie, en particulier celles du personnel travaillant dans les bureaux de pays.

55. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intitulé "Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 1996-1997 : mise en oeuvre des recommandations" (DP/FPA/1999/2).

Débat consacré au PNUD

III. PNUD 2001 : RAPPORT INTÉRIMAIRE

56. L'Administrateur a présenté le rapport intérimaire sur la gestion du changement (DP/1999/CRP.2). Il a notamment mis en lumière les principaux progrès accomplis dans la mise en oeuvre des initiatives pour le changement et mentionné les retards enregistrés et les difficultés d'application rencontrées concernant certains aspects du programme. Il a fait observer que des progrès appréciables avaient été réalisés dans tous les domaines stratégiques depuis le lancement du programme en mai 1997.

57. Appelant l'attention sur la décentralisation, thème central de PNUD 2001, l'Administrateur a déclaré que le PNUD pouvait se prévaloir à juste titre d'être l'un des organismes de développement les plus décentralisés. Plusieurs initiatives du processus 2001 avaient permis d'atteindre ce résultat, notamment la création d'unités de ressources sous-régionales, la refonte du manuel de programmation et du manuel financier et l'élaboration de nouvelles directives applicables à l'exécution nationale, la collaboration avec le secteur privé et les arrangements décentralisés de participation aux coûts.

58. Il a estimé que les politiques de gestion des ressources humaines que le Comité exécutif avaient approuvées en 1998 contribueraient à améliorer l'efficacité des bureaux de pays. La politique de gestion des carrières du personnel national, première du genre à être appliquée dans le système des Nations Unies, devrait permettre de renforcer les compétences de cette catégorie de personnel et d'améliorer ses perspectives de carrière. La deuxième phase de la politique de parité entre les fonctionnaires des deux sexes, qui visait un ratio de quatre femmes pour six hommes d'ici à 2001, avait contribué à l'accroissement de la proportion de femmes à tous les niveaux. C'est ainsi qu'entre 1995 et 1998, le nombre de femmes occupant des postes d'administrateur assistant avait triplé. Au cours de la même période, le nombre de femmes occupant des postes de la classe D-2 avait dépassé de 20 % l'objectif visé. Le nombre de femmes occupant des postes de représentant résident était passé de 14 en 1996 à 30 en 1998.

59. Le PNUD avait mis en place un mécanisme accéléré de sélection et d'affectation des fonctionnaires dans les bureaux des pays ayant des besoins spéciaux en matière de développement. Le PNUD poursuivait son programme sur l'application de méthodes de recrutement basées sur la compétence pour doter les bureaux en personnel. L'Administrateur a précisé que l'augmentation des effectifs au siège était imputable au nombre croissant de titulaires de contrats de durée limitée, recrutés notamment pour faire face aux situations de crise. Il a expliqué que les fonctions exercées par le personnel recruté en vertu de tels contrats n'étaient pas toujours comparables à celles exercées par le personnel permanent et qu'il fallait donc évaluer leur utilité en fonction de critères différents. Il a assuré le Conseil d'administration que la stratégie budgétaire du PNUD pour l'exercice 2000-2001 comprendrait des mesures pour maîtriser l'accroissement des effectifs au siège.

60. L'Administrateur a par ailleurs passé en revue les informations mentionnées dans le document de séance sur le perfectionnement des systèmes, soulignant que tout le personnel du siège était relié à l'Internet, de même que 125 bureaux de pays, 64 d'entre eux ayant en outre accès à l'Intranet.

61. L'Administrateur a également abordé les problèmes liés à l'application de la règle du temps de réponse de cinq jours et à l'instauration d'une culture d'entreprise fondée sur la responsabilité, et a mis en exergue la contribution du PNUD au processus général de réforme de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

62. De nombreuses délégations ont loué la qualité du document DP/1999/CRP.2, notant en particulier que les progrès accomplis aussi bien que les retards enregistrés par certaines initiatives étaient exposés avec une grande franchise. Plusieurs intervenants ont estimé que le document était informatif et équilibré, ce qui le rendait crédible. Les délégations ont également apprécié que l'Administrateur sollicite des avis et des suggestions pour faire avancer le processus de changement, de sorte que le PNUD dispose des compétences nécessaires à la mise en place du nouveau système de présentation des résultats prévu au titre du cadre de financement pluriannuel.

63. Certaines délégations ont insisté sur l'importance du rôle du PNUD dans la prévention et l'atténuation des catastrophes, et ont salué son travail dans le domaine du déminage. Les délégations se sont aussi félicitées des procédures accélérées de déploiement de personnel dans les pays en crise. L'Administrateur a répondu que le PNUD devrait accroître son appui financier aux mesures prises

par les gouvernements concernés pour atténuer les effets des catastrophes. Un intervenant a demandé que le PNUD diffuse son programme et d'autres manuels aux États Membres afin que les gouvernements soient parfaitement informés des nouveaux systèmes. S'agissant du projet de budget axé sur les résultats, plusieurs délégations ont souligné qu'il convenait de réviser les manuels pour tenir compte du nouveau système.

64. Une délégation a demandé quelles mesures le PNUD comptait prendre pour atteindre son objectif consistant à déployer 25 % du personnel du siège dans les bureaux de pays. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources, a déclaré que des efforts vigoureux seraient déployés dans le cadre de la stratégie budgétaire pour l'exercice 2000-2001.

65. Certains intervenants ont souligné que les unités de ressources sous-régionales jouaient un rôle important dans le processus de développement des pays où le programme est actif et ont suggéré que la coordination de leurs activités soit renforcée afin d'assurer une utilisation optimale de ces ressources techniques. Il a été suggéré que le PNUD entreprenne, à une date ultérieure, une étude d'impact de ce mécanisme afin de déterminer s'il peut effectivement être appliqué à l'ensemble du système. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources, a assuré les délégations que le PNUD prévoyait d'étudier l'impact de ce mécanisme, et qu'une évaluation approfondie serait menée en temps opportun, en ayant pour principal souci la satisfaction des clients.

66. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'accroissement du taux d'exécution nationale des activités du PNUD, car celle-ci contribuait à renforcer les capacités dans les pays où le programme est actif. Elles ont reconnu les progrès notables que représentaient, dans le contexte de PNUD 2001, les mesures de décentralisation et de délégation de pouvoirs, le renforcement des responsabilités, le recours accru à l'informatique, les nouvelles méthodes de gestion du personnel national et la politique de parité entre les sexes.

67. Plusieurs intervenants ont demandé au PNUD d'axer davantage d'efforts sur les initiatives de PNUD 2001 qui, aux dires de l'Administrateur, et comme il était indiqué dans le document DP/1999/CRP.2, avaient enregistré du retard. Les progrès réalisés dans ces domaines devraient être mentionnés dans les rapports futurs.

68. Plusieurs délégations ont souligné que le coordonnateur résident devait accorder une plus grande attention aux programmes d'aide d'urgence, de sécurité alimentaire, de promotion de la femme et de développement. À cet effet, il était important que, dans le cadre de la décentralisation, le coordonnateur résident dispose de moyens plus souples lui permettant de fournir un appui aux pays où le programme est actif. L'Administrateur a expliqué que dans les pays ayant des besoins spéciaux en matière de développement, il avait été conseillé à ces responsables de consacrer tout leur temps à leur fonction de coordonnateur résident afin de pouvoir s'acquitter efficacement de toutes leurs tâches à ce titre. Dans ces pays, le représentant résident adjoint principal du PNUD était chargé de la gestion des activités du PNUD au titre du programme.

69. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intérimaire sur la gestion du changement (DP/1999/CRP.2).

IV. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Nouveaux arrangements en matière de programmation

70. L'Administrateur a présenté le document de séance publié sous la cote DP/1999/CRP.3, dans lequel étaient présentées les informations demandées par le Conseil d'administration dans sa décision 98/19 concernant les nouveaux arrangements en matière de programmation. Il a déclaré qu'il était impératif de prendre une décision lors de la session en cours afin de régler les problèmes résultant de l'utilisation des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB), afin que les pays puissent continuer à l'avenir de planifier leurs programmes.

71. Parmi les diverses options présentées dans le document DP/1999/CRP.3, l'Administrateur a déclaré que si l'on voulait appliquer les principes essentiels de la répartition des ressources au PNUD, le seuil entre les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire devait être relevé de 750 à 900 dollars. Avec cette solution, l'action du PNUD serait davantage axée sur les pays où les revenus sont les plus faibles et les pays les moins avancés, dont beaucoup sont situés en Afrique où le PNUD a toujours concentré la majeure partie de ses ressources. Cette formule, qui permet de respecter les dispositions relatives au plancher du groupe des pays à revenu intermédiaire, serait conforme au principe selon lequel les pays dont le PNB par habitant augmente se rapprochent progressivement de la catégorie des pays contributeurs nets (PCN).

72. L'Administrateur a réaffirmé le principe de l'universalité et a souligné le rôle important que jouait le PNUD dans les pays contributeurs nets par le biais du système des coordonnateurs résidents et de sa participation aux activités de développement autofinancées. Il espérait qu'à long terme, grâce à cette participation, les PCN verseraient des contributions volontaires beaucoup plus importantes. Il a fait observer qu'il était important de maintenir les PCN dans la famille du PNUD et a invité le Conseil d'administration à donner des directives concernant les seuils de reclassement des PCN. À cet égard, il a mentionné l'observation formulée dans le document DP/1999/CRP.3, selon laquelle une modification des seuils n'aurait qu'une incidence financière marginale.

73. Les nombreuses délégations – plus de 40 – qui se sont exprimées ont noté que le document DP/1999/CRP.3, qui était d'une grande qualité, ainsi que la teneur des discussions qui avaient eu lieu au cours de consultations officieuses, constituaient une base solide pour le débat sur les nouveaux arrangements en matière de programmation. La plupart des intervenants ont déclaré qu'il était important de prendre une décision à la session en cours. De nombreux représentants de pays où le programme est actif ont évoqué des exemples d'effets positifs de la coopération avec le PNUD. Un certain nombre de représentants des PCN ont souligné la nécessité de poursuivre les activités de développement dans les pays reclassés dans la catégorie des PCN et d'intensifier la coopération technique entre pays en développement.

74. La majorité des orateurs ont appuyé le relèvement de 750 à 900 dollars, en termes de PNB par habitant, du seuil utilisé dans la méthodologie de répartition des MCARB pour séparer les pays à revenu faible des pays à revenu intermédiaire. Certaines délégations ont pris note du fait que le chiffre proposé, qui ne tenait compte que partiellement de l'inflation enregistrée depuis 1985, date du précédent ajustement, était comparable au chiffre actuellement utilisé par

l'Association internationale de développement (IDA). Une délégation a fait observer que la part allouée aux pays à revenu faible, définis comme ayant un PNB par habitant inférieur à 750 dollars, à savoir 88 % des MCARB, était considérée comme un avantage comparatif du PNUD et ne devrait donc pas être traitée séparément.

75. La plupart des délégations ont appuyé l'utilisation de données de base de 1997 pour le calcul des MCARB. De nombreux intervenants, rappelant que d'autres données que le PNB par habitant et le nombre d'habitants avaient été examinées comme données de base de la décision 95/23, ont demandé que, lorsque les nouveaux arrangements en matière de programmation seraient examinés à l'avenir, de nouveaux paramètres soient envisagés comme indicateurs complémentaires de la pauvreté et des besoins en matière d'aide au développement. Un délégation a fait observer que le seuil révisé permettait de continuer à axer les efforts sur les pays à revenu faible et les pays les moins avancés, en particulier d'Afrique. Un certain nombre de délégations ont réaffirmé que, pour que les affectations en chiffres absolus soient possibles, il importait que l'objectif de 1,1 milliard de dollars par an de contributions au titre des ressources de base soit atteint, certains des intervenants suggérant des mesures de nature à garantir ces affectations.

76. La plupart des délégations ont indiqué que le seuil utilisé pour les PCN devrait être maintenu, en termes de PNB par habitant, à 4 700 dollars, certains intervenants rappelant qu'il avait été relevé à ce niveau par la décision 95/23. Ainsi, une réduction ne refléterait pas les niveaux récents d'inflation. Une délégation a suggéré que le seuil pourrait être relevé pour atteindre 5 400 dollars, seuil actuellement utilisé par la Banque mondiale.

77. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'il fallait au contraire abaisser le seuil à 4 000 dollars, certaines estimant qu'un seuil plus bas compenserait le relèvement proposé du seuil entre les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire, et serait conforme au principe de progressivité que le PNUD privilégiait, notamment lorsqu'il devait faire face à des restrictions budgétaires. Ceux des intervenants qui se sont exprimés sur l'administration des PCN en tant que groupe distinct et sur l'élimination du MCARB remboursable au-delà de la période de franchise de trois ans ont approuvé les changements proposés, certains d'entre eux demandant des éclaircissements sur le projet de MCARB autorenouvelable remboursable localement et sur son incidence pour les PCN et le PNUD. Quelques représentants ont souligné que les contributions volontaires des PCN ne devraient être assorties d'aucune condition.

78. Plusieurs intervenants ont estimé que l'analyse présentée dans le document DP/1999/CRP.3 concernant les PCN n'était pas suffisante pour permettre d'appréhender la complexité et de saisir l'intérêt des problèmes que soulevait cette catégorie. Selon eux, les débats sur le seuil entre les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire faisaient passer ces problèmes au second plan. Il serait donc nécessaire de procéder à une analyse plus approfondie des problèmes afférents aux PCN lorsque les nouveaux arrangements en matière de programmation seraient réexaminés.

79. Selon quelques délégations, il était prématuré d'examiner les incidences en matière de programmation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en se fondant sur les résultats de la phase pilote. Il était en revanche essentiel que les gouvernements participent à ce plan-cadre, qui jouait un rôle fondamental en matière de coordination de l'aide.

80. L'Administrateur et l'Administrateur assistant, Bureau de la planification et de la gestion des ressources, ont indiqué qu'il serait utile de réexaminer à la fois la question des PCN et celle des paramètres utilisés dans le modèle de répartition des MCARB. Ils ont expliqué que le changement proposé concernant les MCARB remboursables aurait une très faible incidence financière mais se traduirait par une simplification administrative considérable et par une plus grande transparence. Le niveau du fonds autorenouvelable local serait déterminé, au niveau de chaque pays, en liaison avec le gouvernement, aux fins de la planification des programmes. Aucun changement n'avait été proposé concernant la contribution des gouvernements des PCN aux dépenses locales des bureaux extérieurs, cette question devant normalement être abordée lorsque le Conseil d'administration examinerait le budget d'appui biennal à sa troisième session ordinaire de 1999.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

99/2. Nouveaux arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. Prend acte des informations complémentaires se rapportant aux nouveaux arrangements en matière de programmation qui figurent dans le document DP/1999/CRP.3;

2. Rappelle que, dans sa décision 98/19, il a notamment :

a) Décidé d'appliquer les divers paramètres de planification financière prévus dans la décision 95/23 pour les années 2000-2001, y compris les dispositions du paragraphe 25;

b) Approuvé la proposition tendant à maintenir la répartition en pourcentage des affectations de ressources au titre des programmes indiquée dans la décision 95/23, sous réserve de certaines modifications à partir de 2001 (décrites au paragraphe 4 de la décision 98/19);

c) Réaffirmé que la méthode de répartition des ressources décrite aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23 sert de base au calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 (catégorie 1.1.1) pour les divers pays, ainsi que pour les allocations globales afférentes aux MCARB, sous réserve de certaines modifications à partir de 2001 (décrites au paragraphe 5 de la décision 98/19);

3. Réaffirme que, conformément aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23, les principes de base régissant l'affectation des ressources au titre des programmes sont les suivants : l'accent à mettre sur l'assistance aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés; la progressivité en faveur des pays à faible revenu; le passage progressif au statut de pays contribuant net et au reclassement pour les pays dont le produit national brut dépasse un certain niveau;

4. Décide d'utiliser les données de 1997 ou les données les plus récentes concernant le produit national brut par habitant et la population pour le calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 pour les années 2001-2003;

5. Décide de relever de 750 à 900 dollars le seuil entre les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire du point de vue du produit national brut par habitant;

6. Crain que si l'objectif de financement de 1,1 milliard de dollars n'est pas atteint rapidement, il ne soit impossible de mettre l'accent sur l'assistance aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés et prie l'Administrateur de proposer au Conseil d'administration des moyens permettant de combler tout déficit de financement;

7. Considère que le PNUD apporte une contribution importante en vue d'aider les pays contributeurs nets à atteindre les objectifs d'un développement humain durable;

8. Décide que le PNUD devrait traiter les pays contributeurs nets comme un groupe distinct de pays bénéficiaires du programme en marge du modèle de répartition des MCARB;

9. Approuve la proposition tendant à éliminer à compter de 2001 le système d'affectation de MCARB remboursables sous réserve des dispositions ci-après :

a) Les nouveaux pays contributeurs nets continueront de recevoir, pendant une période de franchise de trois ans, un MCARB-1 équivalant à 60 % des affectations pour la période précédente;

b) Les nouveaux pays contributeurs nets continueront d'être exemptés des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs pendant la période de franchise de trois ans;

c) À l'issue de la période de franchise, le pays contributeur net assure le remboursement des dépenses locales des bureaux extérieurs en dosant avec souplesse un certain nombre d'instruments;

d) Le PNUD doit consulter les gouvernements au sujet des dépenses liées à la structure de ses bureaux extérieurs;

e) Lorsque la présence d'un représentant résident et d'un représentant résident adjoint est nécessaire, le PNUD continue de financer les dépenses correspondantes;

10. Approuve également le projet de mise en place dans tous les pays contributeurs nets intéressés d'un MCARB autorenouvelable localement remboursable (MARLR), grâce auquel le PNUD disposerait d'un instrument souple et adapté pour l'appui qu'il a à fournir :

a) La dépense initiale afférente au MARLR dans un nouveau pays contributeur net pendant la période de franchise de trois ans sera financée par le MCARB-1 qui lui aura été affecté. Pour les autres pays contributeurs nets, la dépense initiale sera financée par le pays lui-même. Par la suite, toute dépense afférente au MARLR sera remboursée par les contributions des gouvernements ou de tierces parties au titre de la participation aux coûts;

b) Le MARLR sera utilisé comme financement initial pour lancer des activités de développement du PNUD financées par des ressources autres que les ressources de base;

c) Le montant et l'utilisation du financement seront examinés et décidés au niveau des pays;

d) Les règles, règlements et procédures du PNUD continueront tous de s'appliquer, y compris pour ce qui est de l'élaboration d'un cadre de coopération de pays qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration;

11. Décide de maintenir le seuil actuel du produit national brut par habitant pour les pays contributeurs nets à 4 700 dollars;

12. Prie l'Administrateur de procéder au calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 conformément aux dispositions de la présente décision et des paragraphes 4 et 5 de la décision 98/19, en utilisant les données de 1997 ou les données les plus récentes disponibles et, sur cette base, de passer à la planification et à l'exécution des programmes pour la période 2001-2003;

13. Prie également l'Administrateur de lui soumettre, à sa session annuelle de 2002, un rapport sur les améliorations à apporter éventuellement au modèle actuel de répartition des MCARB comprenant notamment un examen des seuils applicables.

29 janvier 1999

Cadres de coopération de pays

82. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération de pays pour le Kenya (DP/CCF/KEN/1), Madagascar (DP/CCF/MAG/1), le Niger (DP/CCF/NER/1), le Tadjikistan (DP/CCF/TAJ/1) et le Suriname (DP/CCF/SUR/1). Aucun membre du Conseil d'administration n'ayant demandé officiellement au secrétariat d'ouvrir un débat sur chacun des cadres de coopération de pays, le Vice-Président a ouvert un débat d'ordre général sur la question.

83. Les délégations qui se sont exprimées ont accueilli avec satisfaction et ont appuyé les cinq cadres de coopération approuvés par le Conseil d'administration à sa session en cours. Ils ont généralement estimé que les programmes étaient de bonne qualité et bien adaptés aux besoins des pays concernés. Un intervenant s'est félicité que les cadres de coopération de pays contiennent des informations sur la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux, que cette coopération s'inscrive dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, comme dans le cas du Kenya ou de Madagascar, ou dans d'autres cadres.

84. Un représentant a souligné l'importance des dispositions de la décision 98/1 du Conseil d'administration, en date du 23 janvier 1998, concernant la pleine application, à partir de 1999, des huit principes directeurs dans les cadres de coopération de pays et les examens à mi-parcours; les cadres de coopération présentés à la session en cours étaient un bon début, mais beaucoup restait à faire. Sa délégation souhaitait en conséquence que le secrétariat du

PNUD lui indique les progrès réalisés concernant l'exécution de la décision et les mesures qu'il était prévu de prendre pour en assurer la pleine application.

85. Une délégation, se référant au cadre de coopération pour le Kenya, s'est interrogée sur le bien-fondé du choix du plan national d'éradication de la pauvreté comme base de départ des activités envisagées. La délégation s'est par ailleurs déclarée préoccupée du fait que le PNUD prévoyait d'établir un secrétariat au Ministère des finances. Selon la délégation, le PNUD n'ignorait pas que l'établissement d'un tel bureau risquait de faire obstacle au renforcement des capacités nationales d'exécution; elle a donc conseillé au PNUD de limiter strictement les activités du secrétariat au développement des capacités nationales. L'intervenant a encouragé le PNUD à renforcer encore sa coopération et sa coordination avec les autres donateurs dans ce domaine et à ne pas se contenter de rendre compte de ses activités dans ce domaine de façon globale, mais à faire rapport au titre de chaque cadre de coopération de pays.

86. Se référant au rapport qu'il avait établi à l'issue d'une mission sur le terrain, un intervenant a indiqué qu'il avait constaté une amélioration de la coordination entre les institutions spécialisées des Nations Unies. Le Coordonnateur résident du PNUD était efficace et prenait des mesures pour mettre en oeuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les thèmes défendus par le PNUD en matière de gouvernance et de protection de l'environnement arrivaient à point nommé dans le contexte économique et politique kényen.

87. Un intervenant a souscrit à l'analyse de la situation présentée dans le cadre de coordination pour Madagascar et a approuvé les domaines prioritaires identifiés par le Gouvernement en collaboration avec le PNUD. Sa délégation estimait notamment que, dans le domaine de la gouvernance et du renforcement de l'autonomie des provinces, le PNUD pourrait mettre à profit son avantage comparatif. Le PNUD avait aussi un rôle important à jouer dans le domaine de l'application du plan d'action sur l'environnement. À cet égard, l'intervenant a prié le PNUD d'oeuvrer pour une plus grande coordination de toutes les activités dans les domaines ayant trait à l'exploitation durable des ressources naturelles, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.

88. Un autre intervenant a fait observer que si l'objectif à long terme du cadre de coopération pour Madagascar était de lutter contre la pauvreté, il était en effet judicieux d'axer les activités de terrain sur les secteurs les plus défavorisés. Il fallait souligner, notamment, qu'une justice indépendante et efficace était un des fondements de l'état de droit; toutefois, la stratégie et les domaines thématiques du cadre de coopération devraient mieux refléter cette priorité. Pour ce qui était de la coordination au niveau national, l'intervenant a souligné qu'elle risquait d'entraîner des doubles emplois et d'affaiblir certaines structures administratives nationales. Selon lui, le Gouvernement était le mieux à même de coordonner l'ensemble du processus.

89. La délégation de Madagascar a accueilli avec satisfaction l'approbation de son premier cadre de coopération. La décision du Conseil d'administration constituait un réel encouragement pour le Gouvernement dans la difficile lutte qu'il menait contre la pauvreté et dans les efforts qu'il déployait en vue de réaliser le développement humain durable, conformément à sa politique générale, à son plan-cadre de politique économique, à sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et au plan-cadre des Nations Unies pour la coordination de l'aide au développement. Le cadre de coopération de pays reflétait le désir du

Gouvernement et du PNUD de renforcer leur coopération, qui remontait à près de 40 ans. La délégation était convaincue que le programme imprimerait un élan nouveau à cette coopération, à laquelle le Gouvernement attachait une grande importance. La délégation a exprimé ses remerciements au PNUD pour son appui précieux au développement multidimensionnel du pays et à tous les partenaires du développement de Madagascar pour leur contribution au progrès économique et social du pays.

90. Une délégation s'est félicitée de la priorité que le PNUD accordait aux quatre domaines devant bénéficier d'une attention particulière dans le processus de développement du Niger. Le représentant du Niger a accueilli avec satisfaction l'approbation du premier cadre de coopération du pays. Il a déclaré qu'il s'agissait là d'une étape importante et a exprimé les remerciements de son gouvernement pour le précieux appui que le PNUD avait fourni au processus électoral et à la décentralisation en cours, ainsi qu'au processus visant à consolider la paix dans le pays.

91. Une délégation s'est vivement félicitée de la décision que le PNUD avait prise de contribuer au redressement et à la reconstruction du Tadjikistan, pays ravagé par la guerre. Elle a appuyé l'approche participative adoptée en consultation avec toutes les parties concernées. Selon la délégation, les activités du PNUD contribueraient dans une large mesure à stabiliser le pays et à promouvoir son développement pacifique après le conflit.

92. Deux intervenants, représentant des pays garants de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, ont déclaré qu'ils appuyaient le cadre de coopération. Si le cadre de coopération pour le Tadjikistan était approuvé, cela signifierait que le PNUD apporterait une contribution croissante aux efforts déployés en vue de régler les problèmes sociaux et économiques actuels. Selon eux, les cadres de coopération dans la région devaient avant tout permettre une action dynamique, pacifique, et viser à renforcer l'harmonie et la réconciliation nationales. De nombreux éléments du cadre de coopération pour le Tadjikistan contribueraient, à terme, à l'instauration d'un processus politique favorable et à la création d'institutions nationales opérationnelles lors du passage de l'aide d'urgence à la reconstruction et au développement. Un autre intervenant a fait observer que le programme avait une portée considérable, que toute assistance en vue de stabiliser la situation au Tadjikistan aurait des effets bénéfiques pour tous les pays de la région, et que ceux-ci suivraient l'exécution du programme de très près. Un intervenant a déclaré que sa délégation se félicitait de la coopération active qui s'était instaurée entre le bureau régional et son gouvernement. Plusieurs intervenants ont souligné que la mise en oeuvre du programme et la réalisation des objectifs du cadre de coopération dépendrait dans une large mesure des ressources disponibles. Il était particulièrement important de mobiliser les ressources nécessaires, y compris de renforcer les effectifs, si l'on voulait maintenir le pays sur la voie de la paix et de la stabilité.

93. Compte tenu des informations recueillies lors de sa mission sur le terrain, une délégation a indiqué que l'agence gouvernementale de développement entretenait une collaboration étroite et dynamique avec le PNUD au Tadjikistan. Il semblait que les projets du PNUD dans le domaine du rétablissement de la paix civile fonctionnaient bien et étaient bénéfiques aux populations locales.

94. La délégation du Tadjikistan a déclaré que l'approbation par le Conseil d'administration du premier cadre de coopération pour son pays marquait une

étape importante. Le groupe des pays à économie en transition comptait désormais plus de 400 millions de personnes sur lesquelles pouvait s'appuyer le cadre de coopération technique pour satisfaire les besoins d'une vaste région. Le cadre de coopération approuvé comprenait des principes et des priorités clairement énoncés, ayant trait à la fois aux aspects particuliers de l'étape actuelle du processus de paix et aux réformes en cours au Tadjikistan, et aux règles généralement acceptées en matière d'aide au développement. Tous les programmes de pays devraient être fondés sur l'intégration de l'économie de ces pays au développement régional et mondial. Une telle approche était conforme aux principes fondamentaux d'égalité et de justice prônés par l'Organisation des Nations Unies. La valeur du cadre de coopération pour le Tadjikistan tenait au fait qu'il était étroitement lié aux objectifs stratégiques du pays, qui font de la consolidation du processus de paix au Tadjikistan la condition fondamentale d'un renforcement continu des ressources humaines nationales à long terme. Le programme était également conforme à l'esprit et aux objectifs de la résolution 52/169 I adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 1998 et intitulée "Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité au Tadjikistan et le relèvement de ce pays". La délégation a exprimé ses sincères remerciements à l'Administrateur et au Directeur régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, ainsi qu'au Représentant résident du PNUD, en sa qualité de coordonnateur résident des Nations Unies et de l'assistance humanitaire et de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée au Gouvernement lors de l'élaboration du premier cadre de coopération pour le Tadjikistan. Les travaux menés conjointement représentaient une importante contribution au processus de paix au Tadjikistan, qui était reconnaissant au Conseil d'administration pour son appui.

95. Une délégation a fait observer que le programme du Suriname, qui, à une époque, fonctionnait très bien, avait gravement souffert de l'absence d'un directeur ou d'un représentant local du PNUD, le programme ayant été modifié et étant désormais géré à partir de la Trinité-et-Tobago. Selon son ambassade, la communauté des donateurs de la région estimait que les orientations du programme n'étaient pas claires et ne permettaient pas d'appuyer les initiatives dans les domaines de la gouvernance et de l'environnement. La délégation a ajouté que des responsables du PNUD avaient pris des mesures au cours de l'année précédente pour régler ces problèmes. La décision que le PNUD avait prise de gérer le programme afférent au Suriname sur le plan régional était certes conforme à plusieurs des priorités qu'il avait établies. Toutefois, la délégation souhaitait que le PNUD réfléchisse aux moyens de pallier les conséquences de ses décisions, comme la mobilisation de ressources pour renforcer le programme et la possibilité de faire appel à des experts extérieurs sur la base du partage des coûts, de sorte que des programmes solides et bien établis puissent continuer, dans toute la mesure du possible, d'être exécutés sans encombre.

96. La délégation du Suriname, au nom de son gouvernement, a sincèrement remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir approuvé le premier cadre de coopération du pays. Le PNUD était actif au Suriname depuis un certain temps, mais ne disposait pas jusque-là d'un cadre de coopération approprié pour soutenir les politiques de développement du Gouvernement. Bien que les activités menées par le PNUD dans le passé aient aidé tant le Gouvernement que le secteur non gouvernemental à traiter différentes questions et à régler un certain nombre de problèmes, on pouvait considérer que l'absence d'un cadre de coopération conçu pour aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de développement constituait un obstacle aux efforts déployés par le pays pour tirer le maximum d'avantages de sa coopération avec le PNUD. Le cadre

de coopération actuel apportait une solution à ce problème et jetait les fondements d'une nouvelle relation, plus suivie, entre le PNUD et le Suriname. Compte tenu de son potentiel de développement considérable, notamment de ses importantes ressources naturelles, de ses ressources humaines et de la volonté du Gouvernement de réaliser le développement durable, l'établissement de solides relations entre le Suriname et les fonds et programmes opérationnels des Nations Unies, en particulier le PNUD, se justifiait. La délégation espérait donc que le PNUD et les autres fonds et programmes opérationnels des Nations Unies adopteraient une approche à long terme du pays et de son potentiel. Le succès de la mise en place du cadre de coopération dépendrait aussi en partie des moyens financiers que certains des partenaires pour le développement du Suriname mettraient à sa disposition. La délégation espérait sincèrement que les décisions de financement seraient uniquement fondées sur les avantages du cadre de coopération et les objectifs que celui-ci permettra d'atteindre s'il est judicieusement utilisé.

97. L'Administratrice assistante, Directrice du Bureau régional pour l'Afrique, a remercié les délégations pour les observations qu'elles avaient formulées au sujet des cadres de coopération de pays africains qui avaient été présentés et approuvés à la session en cours du Conseil d'administration, ainsi que pour leurs observations générales sur le concept de cadre de coopération. En ce qui concerne le Kenya, le PNUD était conscient de la nécessité de renforcer le secrétariat installé au Ministère des finances, et de prévoir une stratégie de sortie appropriée, comme il était indiqué dans le cadre de coopération. Quant à l'opportunité d'utiliser le plan d'éradication de la pauvreté comme fondement de la coopération avec le pays, elle a indiqué que le PNUD avait besoin de s'appuyer sur un programme national de coopération pour mener ses activités; le plan de lutte contre la pauvreté était certes nouveau, mais le Gouvernement avait la ferme volonté de l'exécuter et le PNUD avait l'intention d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités pour le mener à bien. La représentante du PNUD s'était réjouie d'entendre, tout au long de la session, des observations sur les échos que le PNUD recevait de ses partenaires sur le terrain. Les informations de première main qu'il recevait d'organismes tels que l'Agency for International Development des États-Unis permettait au PNUD d'améliorer et de renforcer sa collaboration avec tous ses partenaires. Ayant fait partie du bureau des politiques qui avait promulgué les principes directeurs, l'Administratrice assistante a fait observer que ces principes n'étaient pas nouveaux, et que nombre d'entre eux avaient déjà été largement appliqués. Ils continuaient donc de l'être dans le cas des cadres de coopération de pays. Elle a par ailleurs précisé que des progrès notables avaient été enregistrés dans les pays africains qui participaient au programme pilote de bilans communs de pays et au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pays qui, tous, appliquaient les principes directeurs et l'approche-programme et tenaient compte des enseignements tirés de l'expérience. Toutefois, il fallait souligner que le PNUD aurait besoin d'un plus grand appui pour instaurer des méthodes de travail axées sur les résultats. Le PNUD devrait former, recycler et réorienter ses fonctionnaires pour s'assurer qu'ils comprennent parfaitement le concept de travail axé sur les résultats et savent quelles compétences ils devront posséder. En ce qui concerne la question de la coordination de l'aide pour Madagascar, elle a souligné que, comme il était indiqué dans le cadre de coopération, le PNUD appuierait le Gouvernement dans ses efforts en matière de coordination de l'aide, mais ne créerait pas à cet effet un mécanisme indépendant du Gouvernement.

98. L'Administrateur assistant adjoint, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, s'est félicité des observations formulées au sujet du cadre de

coopération pour le Suriname, en particulier du soutien que le PNUD avait reçu du Gouvernement du Suriname lors de l'élaboration du cadre de coopération. Il a également pris note des observations de la délégation qui s'était déclarée préoccupée par le manque de coordination et de cohérence de l'action du PNUD dans le pays. Il a fait observer que l'approbation du cadre de coopération pour le Suriname était un premier pas vers une approche plus coordonnée et plus cohérente de sa collaboration avec le Gouvernement du pays. Le PNUD partageait la préoccupation du Conseil d'administration selon laquelle le PNUD ne disposait pas d'une masse critique de ressources de base suffisante pour établir au Suriname un bureau doté de toutes les attributions d'un bureau de pays. Le PNUD était sur le point de conclure un accord avec le Gouvernement concernant la création d'un bureau auxiliaire. Un responsable du PNUD avait été recruté localement pour diriger les opérations sur place, conformément aux directives que lui donnait le Représentant résident/Coordonnateur résident de la Trinité-et-Tobago. Le PNUD souhaitait vivement que des discussions se tiennent afin qu'il puisse disposer de la masse critique de ressources nécessaire pour mettre en place une meilleure représentation dans le pays. Il travaillait à la composition de l'équipe des Nations Unies qui serait installée dans le bureau local au Suriname; entre autres organisations, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance était présent dans le bureau et offrait aux principaux programmes l'appui qui leur était indispensable. Sur le plan local, le PNUD espérait que ses contacts avec, entre autres, l'ambassade des États-Unis au Suriname lui permettrait de mieux appuyer le développement du pays. L'Administrateur assistant adjoint a ajouté qu'il serait très heureux le jour où il pourrait annoncer au Conseil d'administration que le PNUD disposait d'une masse critique de ressources suffisante pour créer au Suriname un bureau doté de toutes les attributions d'un bureau de pays.

V. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

99. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des relations extérieures a exposé les progrès réalisés dans l'application de la stratégie de communication et de mobilisation du PNUD, comme il y avait été invité dans la décision 98/15. Il a décrit le programme en 10 points examiné à la session annuelle de 1998. Il a rappelé que, dans sa décision 98/23 relative à la stratégie de financement du PNUD, le Conseil d'administration avait souscrit aux efforts faits pour accroître l'impact de la stratégie de mobilisation et d'information. Cette stratégie serait alignée sur la stratégie de financement et sur le cadre de financement pluriannuel. Les dates prévues pour la réalisation des objectifs de la stratégie variaient et il faudrait par la suite préciser l'approche à retenir. Il y avait trois questions à se poser au sujet des actions entreprises en matière de communication et de mobilisation : feraient-elles mieux comprendre ce que fait le PNUD et ce qu'il représente, feraient-elles accroître l'appui offert au PNUD et feraient-elles augmenter les ressources qui lui sont allouées? Dans cette perspective, le PNUD travaillerait en partenariat avec le Conseil d'administration. L'Administrateur assistant a loué l'action de l'équipe dirigée par le Directeur de la Division des affaires publiques, ainsi que de ceux qui s'occupent de communication et de mobilisation dans les bureaux régionaux et les bureaux nationaux, qui ont fait la preuve de leur volonté résolue de réaliser les objectifs de la stratégie.

100. Le Directeur de la Division des affaires publiques a décrit les progrès réalisés pendant la période allant de juin à décembre 1998 pour appliquer la stratégie dans les principaux domaines de la communication. L'objectif global consistait à améliorer la visibilité et l'impact du PNUD, en encourageant les efforts faits dans les communautés les plus démunies pour réaliser les objectifs

globaux du Programme. Depuis l'adoption de la stratégie, le PNUD avait réussi à améliorer sensiblement son image. Toutefois, en raison de la contraction de la base de ressources, il était plus difficile de répondre aux demandes d'information de façon à faire mieux comprendre le rôle, les activités et l'impact du PNUD.

101. Le Directeur a noté que l'on s'attachait à créer une culture de la communication à tous les niveaux du Programme et dans tous ses bureaux. Le PNUD était particulièrement conscient de l'utilité des multiplicateurs de l'information – journalistes, presse écrite et parlée – qui communiquent l'information à un nombre infini de lecteurs ou d'auditeurs. Il était essentiel d'utiliser les moyens de communication électroniques. Pour suivre l'évolution du domaine de l'information, le PNUD avait modifié son action de façon à faire une plus large place à la radio et à la télévision, complétant ainsi ses interventions dans la presse écrite. Il utilisait aussi d'autres moyens : activités de mobilisation, augmentation du nombre des interlocuteurs, manifestations spéciales et activités visant à influencer sur les thèmes retenus par les médias.

102. Un effort majeur avait été fait pour mettre à jour les principaux matériaux d'information de façon à rendre compte de la réforme intervenue au PNUD, de son rôle directeur dans le Groupe des Nations Unies pour le développement et des mesures prises pour réaliser ses principaux objectifs. Un autre élément important de la stratégie consistait à suivre la façon dont les médias utilisaient les informations provenant du PNUD. La Division des affaires publiques travaillait en collaboration étroite avec le Département de l'information de l'ONU, échangeant des informations avec lui et mettant des experts à sa disposition pour des conférences de presse. Le PNUD s'efforçait de faire connaître son point de vue dans des articles de fond et des interviews de ses responsables publiés dans la presse.

103. Le principal obstacle à l'application de la stratégie tenait à la réduction globale de l'aide au développement offerte par les pays donateurs et au fait que les fonds et programmes devaient se partager des ressources limitées. Or, le financement des activités de mobilisation et de communication était essentiel au succès de la stratégie. Il fallait en particulier des ressources supplémentaires pour améliorer la qualité des messages, susciter une plus grande prise de conscience chez les médias, développer la diffusion de l'information, traduire davantage de produits dans les différentes langues et développer les activités de suivi, d'évaluation et de ciblage.

104. Les délégations qui ont pris la parole ont remercié le secrétariat des exposés faits oralement. Beaucoup se sont félicités des progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie et du programme en 10 points et attendaient avec intérêt la suite de l'examen de la question qui aurait lieu à la session annuelle de 1999.

105. Plusieurs intervenants ont souligné que le PNUD devait cibler son public très précisément. Selon une délégation, il était essentiel d'utiliser dans les pays des techniques de communication qui permettraient de toucher non seulement les membres du gouvernement et d'autres élites, mais aussi les pauvres des campagnes. La radio et les journaux étaient les meilleurs moyens de toucher les masses, et il importait de diffuser les messages en langue locale. Le PNUD devait tenir ses bénéficiaires au courant de ce qu'il faisait au niveau national. Une délégation a demandé si le PNUD travaillait en collaboration avec des sociétés multinationales dans les pays bénéficiaires. Dans les pays

donateurs, dans la mesure où les publics visés étaient des parlementaires, des médias ou des membres des gouvernements, il fallait utiliser des approches différentes. On a souligné qu'il fallait chercher à toucher les décideurs en utilisant des thèmes dans lesquels le PNUD avait un avantage comparatif, par exemple gouvernance et élimination de la pauvreté. Il était crucial d'arrêter des sous-stratégies adaptées aux différents pays et aux différents groupes à l'intérieur d'un pays. Plusieurs stratégies de mobilisation pouvaient être appliquées parallèlement.

106. Selon plusieurs intervenants, la stratégie de la communication et de la promotion et la stratégie de financement étaient effectivement liées. Une délégation a noté qu'en fait la stratégie de communication devait précéder la stratégie de financement, puisque la publicité qui serait faite concernant l'efficacité du PNUD pourrait faire augmenter les contributions.

107. Plusieurs délégations ont noté les progrès réalisés dans l'action entreprise pour faire mieux connaître le PNUD. On a cité en particulier le rapport sur le développement humain, les ambassadeurs itinérants, le magazine télévisé *Azimuts*, et des publications telles que *Choices*, en particulier le numéro consacré aux droits de l'homme, et le rapport de 1998 sur la pauvreté. Selon certains, ces produits pourraient être encore plus largement diffusés. Le PNUD devait veiller à ce que les succès qu'il avait remportés soient largement connus. Plusieurs délégations ont souligné l'utilité des voyages de journalistes organisés par le PNUD.

108. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait un financement adéquat pour exécuter la stratégie de communication et de promotion. Selon une délégation, le Conseil devait examiner à sa session annuelle de 1999 le montant des ressources allouées à la stratégie, y compris les ressources en personnel. Pour qu'il puisse tenir un débat productif, il fallait lui fournir des informations sur la proportion de ces ressources par rapport aux ressources totales et un exposé des ressources consacrées au fil des ans à l'information.

109. Rappelant un exposé fait récemment au Conseil d'administration par le Bureau régional pour les États arabes, une délégation a fait observer que le programme d'activité de ce bureau pour 1999 était un exemple positif de communication qui devrait être imité par d'autres bureaux régionaux. Elle a aussi remercié la Division des affaires publiques des informations qu'elle procurait aux membres du Conseil d'administration à New York et du dialogue qu'elle poursuivait avec eux.

110. Plusieurs intervenants ont demandé si une étude avait été faite pour évaluer l'impact des activités de communication et de promotion.

111. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des relations extérieures a assuré le Conseil d'administration que les observations faites seraient prises en considération lors de l'établissement du rapport écrit destiné à la session annuelle de 1999. Répondant à une question, il a noté que le point 11, relatif aux communications avec le Conseil d'administration, qui avait été examiné à la session annuelle de 1998, avait été regroupé avec le point 10, relatif à la présentation de rapports plus analytiques au Conseil. Il a partagé l'avis de la délégation qui avait fait valoir que la stratégie de communication et de promotion devait précéder la stratégie de financement, mais il a souligné que des ressources étaient nécessaires au niveau des pays pour toucher les secteurs les plus pauvres de la société. Les opinions exprimées au sujet du ciblage étaient jugées intéressantes. Par ailleurs, le PNUD prenait

des dispositions en vue de faire traduire davantage de matériaux d'information dans des langues locales.

112. Le Directeur de la Division des affaires publiques a souligné l'importance de la culture de communication au PNUD. La stratégie devait aller au-delà de la mobilisation de ressources. Répondant aux questions posées, il a mentionné la formulation d'un plan de travail détaillé prévoyant des sous-stratégies adaptées aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires. Pour obtenir un appui et des ressources, il était entendu que le PNUD cherchait à mobiliser l'opinion publique et la volonté politique et à solliciter des ressources financières. À cette fin, il illustre l'efficacité de ses programmes, faisait la preuve qu'il jouait un rôle de premier plan dans la promotion du développement humain durable et dans la diffusion d'informations à ce sujet et organisait des manifestations spéciales qui mettaient son oeuvre en lumière. Le Directeur a exposé ce que faisait le PNUD pour cibler son public, toucher les médias et former le personnel. Le PNUD allait entreprendre des activités d'analyse du public et d'évaluation de l'impact de sa stratégie, et il souhaitait recevoir des directives du Conseil d'administration. Il a noté que la publication Choices sera désormais disponible électroniquement en direct, ce qui élargirait le public touché.

113. Le Conseil d'administration a pris note des exposés oraux faits sur la mise en oeuvre de la stratégie de communication et de promotion du PNUD, ainsi que des observations faites à ce sujet par des délégations.

VI. FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

114. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial, du Programme relatif au Protocole de Montréal, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/1999/4).

115. Le Directeur général du Mécanisme mondial créé pour promouvoir la mobilisation des ressources aux fins de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification a exposé les activités récentes du Mécanisme.

116. Les délégations qui ont pris la parole ont pris note du rapport avec satisfaction, considérant qu'il offrait un bon aperçu des activités menées dans le cadre des fonds et programmes à l'étude. Tout en notant l'importante contribution que ces fonds apportaient aux activités du PNUD dans le domaine de l'environnement, plusieurs intervenants ont déclaré que la question de l'environnement devrait être intégrée à tous les aspects des travaux du PNUD. Une délégation a fait valoir que les questions des changements climatiques et de la biodiversité devraient être un élément important des cadres de coopération avec les pays. D'autres délégations ont demandé des précisions au sujet de la stratégie d'ensemble suivie par le Bureau des politiques de développement et de ce qu'il envisageait pour intégrer la question de l'environnement à tous les programmes.

117. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a reconnu qu'il fallait faire davantage pour intégrer les questions d'environnement aux activités du PNUD en général et elle a noté que le

Programme envisageait d'organiser des séminaires et autres activités en vue d'étudier les moyens pour ce faire – tables rondes, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, cadres de coopération avec les pays, activités de formation et renforcement des capacités. Elle a noté que la question serait développée dans le rapport annuel que l'Administrateur devait soumettre au Conseil à sa session annuelle de 1999. Le Directeur de la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement a déclaré que le Bureau des politiques de développement avait pour stratégie d'ensemble de veiller à ce que les programmes bénéficiant de l'appui du PNUD aient trait au développement et à l'environnement et, en deuxième lieu, que toutes les questions relatives à l'environnement mondial soient incorporées dans les travaux du Programme. Il a décrit certaines des mesures que le Programme avait prises pour incorporer l'environnement à toutes ses activités : création de la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement, qui regroupait toutes les unités administratives s'occupant de l'environnement; affectation de 41 conseillers en matière de développement durable dans les bureaux nationaux; et mise au point de directives concernant la gestion de l'environnement. Il a par ailleurs rappelé l'importance que la Division accordait à la question de l'incorporation des questions d'environnement, citant, à titre d'exemple, l'allocation de fonds et la collaboration avec l'Agence suédoise de développement international.

Protocole de Montréal

118. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction de tout ce que le PNUD faisait pour appliquer le Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone et elles l'ont félicité de sa coopération avec les autres agents d'exécution. Une délégation a suggéré que les informations relatives au montant total des contributions annoncées et à celui des contributions reçues soient présentées sous une forme plus facile à lire et que les données relatives aux projets présentent séparément les projets terminés, les projets en cours et les projets futurs, pour faire ressortir nettement ce qu'il restait à faire dans le cadre des programmes nationaux. Une autre délégation a félicité le PNUD de son excellente coopération avec les donateurs bilatéraux qui appliquent des programmes de transfert des techniques pour aider les pays bénéficiaires à supprimer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. On a aussi demandé quels étaient les critères de sélection des projets et dans quelle mesure le Programme était lié aux objectifs du PNUD autres que ceux de l'environnement.

119. Le Chef du Groupe du Protocole de Montréal a expliqué que des contributions d'un montant de 1,2 milliard de dollars avaient été annoncées, mais qu'à la mi-août 716 millions seulement avaient été versés; les arriérés étaient surtout le fait de pays en transition et de pays d'Europe orientale qui se heurtaient à des difficultés économiques. Pendant la période allant de 1991 à 1997, par contre, 88 % des contributions annoncées avaient été versées, ce qui était tout à l'honneur des gouvernements donateurs qui avaient tenu à agir d'urgence pour appliquer le Protocole. Cela dit, alors que les contributions reçues étaient de 716 millions de dollars, les programmes nationaux à appliquer avec l'aide du PNUD représentaient, à eux seuls, une valeur de plus de 5 milliards de dollars, ce qui signifiait qu'il restait encore beaucoup à faire. Actuellement, le PNUD aidait l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, les États-Unis et la Suède à mettre au point et à appliquer des programmes bilatéraux dans des pays en développement. Le processus de sélection des projets était régi par des plans annuels établis par le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque mondiale, coordonnés par le secrétariat du Fonds

multilatéral à Montréal, puis approuvés par le Comité exécutif du Fonds multilatéral. Sur les 900 projets du PNUD, plus de 400 intéressaient des entreprises du secteur privé, si bien que ce programme était le plus important programme de coopération du PNUD avec le secteur privé. Enfin, le Chef du Groupe a souligné que, depuis quelques années, le PNUD prenait la direction de la conception, de la formulation et de l'exécution de projets composites destinés à aider un grand nombre de petites et moyennes entreprises qui, faute de cette aide, auraient risqué de faire faillite pendant la période de transition. Des milliers d'emplois avaient ainsi été protégés, ce qui contribuait à une autre des tâches prioritaires du PNUD.

Fonds pour l'environnement mondial

120. Commentant le rapport, des délégations ont félicité le PNUD de la façon dont il s'était acquitté de son rôle d'agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Une délégation, citant la décision prise par le Conseil du FEM à sa session de mai 1998, a souligné qu'il importait d'incorporer les activités du FEM aux programmes du PNUD et a fait observer que le PNUD pourrait s'intéresser davantage aux politiques d'environnement. Un autre intervenant a demandé des précisions sur le processus de sélection des projets du FEM et les critères utilisés à cette fin. Une délégation a demandé quel était le rôle du Conseil d'Administration par rapport au Conseil du FEM.

121. La Coordonnatrice exécutive adjoint du FEM a expliqué que le Fonds servait de mécanisme de financement des conventions relatives respectivement aux changements climatiques et à la biodiversité et que le Conseil du Fonds avait adopté des stratégies et des programmes opérationnels. Les premiers critères utilisés pour la sélection des projets étaient les suivants : ratification de la Convention, approbation de l'interlocuteur du Fonds dans le pays et conformité avec les stratégies et programmes opérationnels du Fonds. Le rôle du PNUD portait sur la coopération technique et le renforcement des capacités, domaines dans lesquels il avait un avantage comparatif. Le PNUD avait réussi à mobiliser des partenaires au niveau local et 80 % des projets avaient une participation d'organisations non gouvernementales et de membres de communautés locales. Pour encourager le partenariat, le PNUD avait engagé un dialogue avec la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement et il étudiait la possibilité de créer des liens avec le secteur privé. Le Conseil d'administration avait approuvé et adopté l'instrument constitutif du Fonds et il serait informé de toute modification. L'incorporation des questions d'environnement était un thème majeur au Conseil du Fonds, qui avait demandé aux agents d'exécution de préparer un plan d'action pour sa session de mai 1999.

Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (BNUS)

122. Plusieurs intervenants ont félicité le Bureau de son action positive à l'appui de la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que de la création du Mécanisme mondial. On a demandé ce qui était envisagé pour pourvoir les postes vacants au Bureau. Une délégation s'interrogeait sur la façon dont le Bureau appliquait la Convention et elle a fait observer que le PNUD n'avait pas intégré les activités liées à l'application de la Convention dans le mécanisme de table ronde mis en place dans trois pays de l'Afrique occidentale. À son avis, les travaux relatifs à l'application de la Convention devaient être anticipatifs et le PNUD pouvait considérer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme un mécanisme approprié de coordination de ces travaux au niveau national. On a demandé quelle était la différence entre les travaux exécutés par le Bureau

pour appliquer la Convention et les travaux du secrétariat de la Convention. Une question a aussi été posée concernant la collaboration entre le Mécanisme mondial, le Club du Sahel et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

123. L'Administratrice assistante et Directrice des politiques de développement a annoncé la nomination de M. Philip Dobie au poste de directeur du BNUS. Répondant à des observations faites par des membres du Conseil d'administration, elle a précisé que d'autres postes avaient été gelés afin que le Directeur ait la possibilité de se prononcer sur la composition de la nouvelle direction du Bureau. L'Administrateur chargé du BNUS a souligné qu'un certain nombre de pays incorporaient des activités de lutte contre la désertification et la sécheresse dans leurs cadres de coopération : selon une étude récente, 23 % des pays bénéficiaires le faisaient. Il était difficile d'incorporer les activités de lutte contre la désertification dans tous les programmes, mais le Bureau intensifierait ses activités dans ce domaine et rendrait compte au Conseil d'administration des résultats obtenus. L'intensification de l'action dans ce domaine dépendait de l'ensemble du système du PNUD ainsi que des pays touchés, car il arrivait que des accords bilatéraux n'incluent pas d'activités de lutte contre la désertification et la sécheresse. Les fonctions du secrétariat de la Convention étaient définies dans la Convention elle-même; un séminaire serait organisé en mars 1999 pour étudier les chevauchements d'activités entre les deux organisations, leurs domaines de coopération et d'autres questions. L'Administrateur a rappelé aussi que le PNUD était en train de mettre en place une équipe interne consacrée au Mécanisme mondial.

Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

124. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction les efforts faits par le PNUD pour réorienter les activités du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles de façon à les recentrer sur les questions d'environnement, de renforcement des capacités et de diffusion d'information. D'autres délégations, en revanche, ont émis des doutes quant à l'utilité du Fonds, faisant observer que le programme consacré aux ressources minérales semblait inutile étant donné que le secteur privé était très actif dans ce domaine. D'autres délégations ont demandé à recevoir de plus amples informations sur les activités du Fonds avant de pouvoir souscrire à la poursuite de ses activités et ont demandé que le Conseil procède à un examen d'ensemble de ses fonctions et de son avenir. Le Conseil d'administration a aussi demandé à l'Administrateur d'analyser l'utilité du Fonds et de lui faire rapport à sa session annuelle. Il a par ailleurs été suggéré que le Conseil rende compte à ce sujet au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

125. L'Administratrice assistante a déclaré que le PNUD avait pris note des observations du Conseil d'administration et qu'une analyse approfondie du Fonds serait entreprise, d'autant qu'il ne recevait pas de contributions pour cette année. Elle a mis en relief les efforts faits par le petit secrétariat du Fonds pour recentrer l'action du Fonds sur des activités plus réduites.

126. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial, du Programme relatif au Protocole de Montréal, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/1999/4).

VII. MOBILISATION DES RESSOURCES

127. L'Administrateur a présenté un document de séance (DP/1999/CRP.4) sur le cadre de financement pluriannuel, comme le lui avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 98/23. Le document était le résultat des vastes consultations menées au sein du PNUD et avec les membres du Conseil d'administration. L'Administrateur a confirmé que le concept et la formule du cadre de financement pluriannuel respectaient les principes que le Conseil avait posés et seraient affinés en fonction des enseignements dégagés de l'application de la décision 98/23.

128. Suivant fidèlement le document de séance, l'Administrateur a présenté le processus qui serait mis en place : a) un cadre de financement pluriannuel précisant les objectifs et les domaines d'intervention du PNUD et les résultats attendus, et comportant un cadre englobant toutes les allocations de ressources; b) un rapport annuel axé sur les résultats, qui serait présenté chaque année au Conseil à sa deuxième session ordinaire; et c) un rapport sur le cadre de financement pluriannuel, à paraître tous les quatre ans, qui constituerait une évaluation plus approfondie des résultats obtenus. L'Administrateur a souligné qu'il importait de renforcer la relation entre le PNUD et son Conseil d'administration si l'on voulait enrayer la baisse des ressources de base et rétablir, au PNUD, un régime de croissance.

129. Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées satisfaites de la façon dont avait été mené le processus d'établissement du cadre de financement pluriannuel en évoquant un souci de transparence et de clairvoyance et une volonté d'exhaustivité. On a largement admis que ce processus avait renforcé la coopération entre les membres du Conseil d'administration et le PNUD lui-même. Une délégation a proposé que la démarche à la fois synthétique et participative qui avait présidé au processus du cadre de financement pluriannuel soit élargie à d'autres domaines en 1999. Quelques délégations ont proposé que le processus d'établissement du cadre de financement pluriannuel, au PNUD, soit compatible avec ce qui était de règle pour les autres fonds et programmes, en particulier le FNUAP, qui rendait compte au même Conseil d'administration. Une autre proposition consistait à mener une étude commune de la formule du cadre de financement pluriannuel et de l'enrichissement mutuel d'expérience avec les autres fonds et programmes.

130. Tout en soutenant la notion et la formule retenues pour le cadre de financement pluriannuel, la plupart des délégations ont admis, avec le PNUD, que des ajustements seraient à apporter au cadre de financement pluriannuel à mesure que le PNUD apprendrait à mieux adapter les résultats et les produits à la faveur d'un processus itératif. Les bureaux de pays seraient encouragés à travailler en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux afin de déterminer ensemble quels produits et quels résultats devaient être recherchés et à évaluer les résultats et l'impact. Sur la question de l'incorporation, dans la détermination des produits et des résultats, des activités qui ne sont pas financées par des ressources de base, le Directeur du Bureau de la planification a confirmé que le PNUD y veillerait et il a indiqué que le premier rapport annuel axé sur les résultats permettrait au PNUD d'examiner cette question.

131. Certaines délégations ont fait observer qu'il était prématuré d'introduire, dans les bureaux de pays, le dispositif du cadre de financement pluriannuel révisé chaque année. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a admis que les connaissances

spécialisées, dans les bureaux de pays, étaient très inégales et il a indiqué qu'un programme complet de formation, devant paraître au début de mars, porterait principalement sur la formation du personnel du PNUD dans les bureaux de pays. Il était indispensable que le Conseil d'administration et les services du siège secondent cette initiative. Plusieurs délégations ont appuyé l'idée avancée dans le document DP/1999/CRP.4 de créer un fonds d'affectation spéciale pour les activités visant à renforcer le potentiel des bureaux de pays. Le représentant du Canada a déclaré que son pays apporterait une contribution à un fonds de cette nature et celui du Royaume-Uni a annoncé sa volonté d'y apporter une contribution de 300 000 dollars.

132. Pour s'assurer que le cadre de financement pluriannuel ne créerait pas une charge de travail supplémentaire pour les bureaux de pays, plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait rationaliser les demandes de rapports du PNUD. On a proposé de simplifier les procédures d'établissement de rapports, de réduire le nombre de ceux-ci, en particulier en envisageant d'éliminer le rapport annuel de l'Administrateur, ou bien de présenter des rapports biennaux. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a confirmé qu'on cherchait à réduire le nombre des rapports que les bureaux de pays devaient établir et il a signalé que le PNUD examinerait les dispositions relatives au rapport annuel de l'Administrateur avec le Conseil d'administration.

133. Certaines délégations ont souligné que les pays du programme devaient déterminer avec précision les contributions du gouvernement aux dépenses locales des bureaux extérieurs et les pays donateurs devaient apporter leurs contributions aux ressources de base selon des modalités prévisibles, assurées et stables, de façon à permettre au PNUD de s'acquitter pleinement de son mandat. À ce sujet, la question du partage des charges et de la diversification des donateurs de contributions aux ressources de base du PNUD devait être examinée. Plusieurs délégations ont marqué leur appui au système de financement analysé dans le document DP/1999/CRP.4. La délégation suédoise a annoncé qu'elle rendrait publique une augmentation de sa contribution au PNUD en 1999. Une délégation a annoncé que son gouvernement allait geler 10 % de sa contribution pour 1999 au PNUD jusqu'à septembre, et que cette fraction serait alors débloquée si des progrès sensibles étaient constatés dans le renforcement de la coopération entre la Banque mondiale et le PNUD et si l'évaluation des activités du PNUD au niveau des pays à laquelle cette délégation procédait actuellement donnait des résultats satisfaisants. Pour que les membres du Conseil d'administration puissent annoncer très tôt la contribution de leur pays, une délégation a proposé que l'Administrateur écrive officiellement à tous les gouvernements, en soulignant la nécessité d'annoncer les contributions dès la deuxième session ordinaire de 1999.

134. Plusieurs délégations se sont opposées à la proposition de dissocier la session d'annonce des contributions de la session où seraient examinés le rapport annuel axé sur les résultats et le cadre de financement pluriannuel, en soulignant que le lien logique entre les contributions et le cadre de financement pluriannuel devait être conservé. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a confirmé que le PNUD préférait ne pas organiser deux sessions distinctes et a confirmé que la seconde session ordinaire était le cadre tout indiqué pour examiner le rapport annuel axé sur les résultats.

135. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur les relations qu'entretenaient : a) le cadre stratégique de résultats et le cadre englobant

toutes les ressources; b) la décision 98/1 sur le recentrage de l'action du PNUD et le cadre de financement pluriannuel; c) le cadre de financement pluriannuel, les cadres de coopération avec les pays (CCF), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement et le bilan commun de pays; et d) les indicateurs de situation et les indicateurs du cadre de financement pluriannuel. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a confirmé qu'une interaction dynamique entre le cadre de financement pluriannuel et le recentrage se développait et que le rapport annuel axé sur les résultats dégagerait des données et des connaissances propres à aider à mieux définir le recentrage. Sur la question de la synchronisation du cadre de financement pluriannuel et des rapports, l'Administrateur assistant a fait état des difficultés qui se présentaient : le PNUD respectait le cycle des pays du programme et des autres fonds et programmes et il ne pouvait donc s'attendre à ce que ces cycles s'adaptent au cadre de financement pluriannuel du PNUD. Le Directeur du Bureau de la planification a souligné qu'une distinction nette devait être faite entre les indicateurs de situation et les indicateurs du cadre de financement pluriannuel. Il a aussi précisé que le cadre englobant toutes les ressources, décrit dans le document DP/1999/CRP.4, remplacerait le cadre global de planification qui figurait en bonne place dans le nouveau dispositif de programmation, mais que le Conseil d'administration examinerait séparément les principes régissant l'allocation des ressources.

136. Le Directeur de la Division de la mobilisation des ressources a entendu avec intérêt les observations faites au sujet de la réunion d'avril sur le financement. Il a noté que le paiement rapide, par les donateurs, de leur contribution aidait le PNUD à maximiser ses ressources, notamment, en les protégeant des fluctuations de change. La décision 98/23 faciliterait le débat sur le financement à long terme, ce dont le PNUD se félicitait.

137. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration pour ses observations de fond, qui présentaient un grand intérêt pratique. Il s'est félicité de la poursuite d'une bonne relation avec le Conseil d'administration sur les questions de financement et a rappelé que les principes qui guidaient le PNUD étaient clairement énoncés au paragraphe 3 du document DP/1999/CRP.4. Le PNUD s'était engagé à affecter aux programmes ses ressources de base. Il a remercié les délégations qui avaient annoncé des ressources extrabudgétaires pour l'organisation, à l'intention du personnel des bureaux de pays, d'une formation portant sur le cadre de financement pluriannuel. L'Administrateur a terminé son propos en appelant à une coopération plus active entre le Conseil d'administration et le PNUD afin d'enrayer la tendance à la baisse des contributions aux ressources de base.

138. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/1. Cadre de financement pluriannuel

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme sa décision 98/23 et, dans ce contexte, prend acte du rapport de l'Administrateur sur le cadre de financement pluriannuel (DP/1999/CRP.4);

2. Réaffirme également qu'il importe d'inverser la tendance à la diminution des ressources de base, de placer cette source de financement du Programme sur une base prévisible et continue et d'atteindre dès que possible l'objectif de financement de 1,1 milliard de dollars, tout en

ayant conscience du risque que présente une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs;

3. Réaffirme en outre qu'il importe d'élaborer le cadre de financement pluriannuel en tant qu'élément constitutif de la stratégie de financement que le Conseil a approuvée dans sa décision 98/23;

4. Accueille avec satisfaction les mesures que l'Administrateur a prises à cet égard et prend note de l'élaboration du mécanisme concernant les rapports à lui présenter, qui consiste en un rapport annuel axé sur les résultats et un rapport d'évaluation quadriennal du cadre de financement pluriannuel, et prie l'Administrateur de poursuivre la mise en place du cadre de financement pluriannuel et du mécanisme d'établissement de rapports conformément au calendrier énoncé au paragraphe 65 du document DP/1999/CRP.4, compte tenu des vues du Conseil et en pleine conformité avec les principes figurant dans sa décision 98/23;

5. Décide que la première session de financement se tiendra, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 12 de la décision 98/23, lors de la deuxième session ordinaire de 1999, et prie l'Administrateur de prendre les dispositions nécessaires dont il est question aux paragraphes 52 à 63 du document DP/1999/CRP.4;

6. Prie tous les États membres du PNUD de communiquer par écrit au Secrétariat, au début d'avril au plus tard, leurs contributions volontaires au titre des ressources de base de la façon indiquée dans la décision 98/23, ainsi qu'un calendrier des paiements, afin de faciliter la préparation de la session de financement; et prie l'Administrateur d'établir en vue de cette session un relevé des contributions effectives des gouvernements au titre des ressources de base ainsi que des contributions des gouvernements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs;

7. Prie également l'Administrateur de continuer de tenir avec les États membres du PNUD des consultations officieuses à participation non limitée sur la poursuite de l'élaboration et l'application du cadre de financement pluriannuel;

8. Prie en outre l'Administrateur de présenter, dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de financement, les rapports ci-après :

a) Un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999 sur les incidences de la stratégie de financement sur les fonds et programmes associés au PNUD;

b) Un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000 sur le calendrier, la structure et le contenu proposés du cadre de financement pluriannuel, qui, en particulier, indiquerait clairement la façon dont il sera tenu compte des enseignements tirés de l'expérience d'un cycle du cadre de financement pluriannuel lors du cycle suivant;

9. Décide de continuer d'étudier les moyens de remédier, quand il y aura lieu, à la pénurie de ressources.

29 janvier 1999

VIII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

139. Le Conseil d'administration a décidé de reporter à sa deuxième session ordinaire de 1999 l'examen de cette question.

IX. VISITES SUR LE TERRAIN

140. Le Vice-Président du Conseil d'administration a rappelé qu'à sa troisième session ordinaire de 1998, le Conseil avait décidé de reporter à la première session de 1999 l'examen des rapports relatifs aux visites faites par les membres du Conseil au Bangladesh (DP/1998/CRP.13), en Tunisie et au Liban (DP/1998/CRP.14) et en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.15).

141. Un des rapporteurs de la visite sur le terrain faite au Bangladesh, le rapporteur de celle faite en Tunisie et au Liban, et l'un des coordonnateurs de l'équipe de la visite sur le terrain en Afrique du Sud ont présenté les rapports de leur mission. Ils ont résumé leurs conclusions, que l'on trouvera exposées en détail dans leurs rapports, et présenté les domaines d'importance critique à examiner.

142. Les membres du Conseil d'administration qui s'étaient rendus au Bangladesh, au Liban et en Tunisie, et en Afrique du Sud ont indiqué qu'ils avaient été impressionnés par l'action du PNUD et du FNUAP dans ces pays et par la motivation et le dévouement du personnel des bureaux de pays. Ils ont marqué leur gratitude au FNUAP et au PNUD pour leur contribution et l'organisation de leur visite. Les rapports des visites sur le terrain comportent des recommandations à l'intention du PNUD comme du FNUAP.

143. Les délégations des pays visités ont marqué leur gratitude au Conseil d'administration et à tous ceux qui avaient participé à ces visites sur le terrain, chaque délégation soulignant les résultats mais aussi les problèmes de l'action du PNUD et du FNUAP dans leur pays.

144. Les observations et les recommandations issues de ces missions présentent plusieurs thèmes communs qui vont être analysés ici.

145. Un des membres de l'une de ces missions a indiqué que parfois la coordination pouvait être difficile, mais qu'elle avait été impressionnée par la qualité des travaux du PNUD et du FNUAP dans le pays où elle s'est rendue. Le PNUD comme le FNUAP entretenaient des liens étroits de coopération avec un grand nombre d'organisations non gouvernementales actives au niveau des villages. Elle estimait que le PNUD comme le FNUAP devaient continuer à renforcer le potentiel de valorisation des ressources humaines, étant donné que leur présence, croyait-elle personnellement, était décisive.

146. Un participant a fait observer qu'une question revenait souvent : le choix des pays à visiter. Il a estimé qu'il fallait en débattre au siège. L'un des critères à retenir pouvait être thématique : on choisirait un thème figurant en bonne place dans la problématique du développement international, puis un pays présentant un grand intérêt à cet égard. Compte tenu de l'examen fait par des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD), le Mali pouvait être l'un des pays à visiter. À ce sujet, l'intervenant s'est félicité de la prochaine visite de membres du Conseil d'administration au Brésil et a noté qu'elle arrivait au bon moment. Sur les visites sur le terrain en général, il a déclaré que c'était là une occasion très précieuse de connaître le travail de l'Organisation et que ces visites répondaient à plusieurs objectifs. Surtout,

les membres de la mission apprenaient à connaître le pays partenaire, aussi bien au niveau de l'État qu'au niveau local. En outre, la visite sur le terrain était une occasion excellente de prendre connaissance directement, de première main, du travail du PNUD et du FNUAP sur le site des projets. Par de longs entretiens d'un grand intérêt avec le personnel du PNUD et du FNUAP sur le terrain, les membres du Conseil apprenaient ainsi à connaître leur motivation et prenaient conscience de leur dévouement. Il était également très utile de rencontrer longuement les autres membres du Conseil d'administration durant ces voyages.

147. La représentante a poursuivi en disant que le Conseil d'administration se souviendrait peut-être que, dans une déclaration antérieure, sa délégation avait loué le FNUAP d'inviter les membres du Conseil d'administration à participer aux bilans par pays des activités en matière de population. Participer à de telles évaluations était une expérience qui différait sensiblement d'un voyage sur le terrain, mais c'était aussi un moyen intéressant, pour les membres du Conseil, de prendre connaissance des travaux du PNUD dans un pays particulier. Elle a loué le PNUD et le FNUAP de la très bonne organisation de la visite au Bangladesh, et, pour sa part, elle se serait très bien contentée de conditions de voyage plus modestes. Pour conclure, elle a demandé quelle suite serait donnée au rapport qui venait d'être présenté au Conseil d'administration. Elle a noté aussi que si les recommandations figurant dans les rapports étaient en soi très intéressantes et importantes, il s'agissait là uniquement d'impressions issues d'une visite très active mais très brève, et que ces rapports devaient être traités comme tels.

148. Un autre participant à une visite sur le terrain a déclaré que sa visite lui avait permis de dégager trois problèmes qui paraissaient contrecarrer l'intégration interorganisations au niveau local et qui, à ce titre, devaient retenir l'attention du Conseil d'administration. D'abord, les différents organismes paraissaient ne pas se soucier de partager les dépenses communes. Deuxièmement, il était difficile de coordonner l'action d'organisations ayant des conceptions de programme différentes, des organigrammes différents et des domaines thématiques d'intervention différents. Troisièmement, au niveau du siège des différents organismes, on observait un manque de zèle dans l'application des accords conclus par les organismes sur le terrain.

149. Une autre participante a fait quelques observations générales sur les visites sur le terrain, reprenant ce qu'avait dit un orateur précédent. Elle se demandait comment le PNUD allait relier les constatations des visites sur le terrain à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration. Des séances de réflexion telles que la présente séance étaient précieuses, et elle a fait observer qu'on pourrait procéder à des améliorations de façon que les visites sur le terrain soient précieuses non seulement pour les participants mais aussi pour le Conseil d'administration en général. Les rapports en question contenaient les impressions et les opinions d'un nombre restreint de membres du Conseil ou d'observateurs. On pouvait également suggérer, s'agissant du choix des pays à visiter, que le Conseil d'administration choisisse un pays dont il allait bientôt étudier le programme, le cadre de coopération ou le bilan d'étape. De cette façon, les rapports sur les visites sur le terrain offriraient d'utiles informations de référence. Comme on l'a indiqué plus haut, les pays pourraient être choisis à la fois sur la base de thèmes précis et sur la base des questions qui allaient bientôt être inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration du PNUD.

150. Une délégation a remercié les orateurs qui venaient de présenter les rapports des missions et toutes les équipes faisant partie de ces missions pour le travail accompli dans la rédaction de ces rapports et pour les aperçus qu'ils donnaient sur l'action menée sur le terrain dans la perspective du Conseil d'administration. Il était essentiel que celui-ci réfléchisse de près à ce qui se passait au niveau du terrain et s'attachait à savoir comment les principes posés par le Conseil d'administration se traduisaient dans la pratique sur le terrain. On relevait un certain nombre de thèmes communs qui se dégagnaient de la lecture des rapports : l'opinion assez favorable que l'on avait de l'Organisation des Nations Unies en général, les atouts que possédaient ses fonds et programmes dans l'optique d'une concertation sur les politiques, l'action d'information et de plaidoyer, la création de capacités, et le recentrage sur les pauvres, qui avaient été opérés en dépit de graves amputations budgétaires et d'une réduction des ressources. La représentante espérait qu'avec une nouvelle stratégie de financement, les rapports des visites sur le terrain seraient d'un intérêt plus grand encore.

151. Le PNUD et le FNUAP avaient montré combien ils pouvaient être novateurs et inspirés : ils jouaient manifestement un rôle catalyseur qu'il fallait louer. Le rôle des organisations non gouvernementales dans la recherche d'une plus grande efficacité était décisif. La délégation encouragerait une collaboration, sur le terrain, entre les fonds et les programmes et les ONG nationales et internationales. La nécessité de démarches novatrices et d'une collaboration et d'une coopération accrues avec les institutions de Bretton Woods étaient un autre thème commun. Manifestement, les institutions de Bretton Woods devaient, de leur côté, rechercher cette coopération et cette coordination plus marquées. Son gouvernement n'avait une ambassade que dans un seul des pays visités, de sorte qu'elle bornerait ses observations à ce pays. Elle ne s'attendait pas à une réponse à la présente session mais s'entreprendrait directement avec les responsables du bureau régional. Elle s'accordait avec les autres délégations sur la façon dont les pays à visiter devaient être choisis. En outre, elle attachait une grande importance à l'envoi sur le terrain de membres du Conseil d'administration ayant une connaissance directe et immédiate du travail du Conseil. Elle espérait que l'examen effectué par le Conseil d'administration des rapports des visites sur le terrain deviendrait un aspect régulier du travail du Conseil d'administration. Grâce à cet apport d'informations pratiques fourni par ses rapports et sachant que le travail accompli sur le terrain par le PNUD et le FNUAP était méritoire, la participation des délégations aux travaux du Conseil d'administration était en soi constructive.

152. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) du FNUAP a remercié toutes les personnes qui avaient participé aux visites sur le terrain et a fait observer qu'il était important, pour les membres du Conseil d'administration, de s'occuper activement de ce qui se passait sur le terrain, pour en avoir une connaissance familière. Elle a ajouté que l'expérience avait un impact positif parce qu'elle avait contribué aux débats et aux délibérations du Conseil d'administration. Elle a indiqué que les rapports des visites sur le terrain étaient également utiles car ils offraient une perspective nouvelle. Par ailleurs, il était intéressant aussi d'observer que les participants aux visites sur le terrain avaient recensé plusieurs des questions que le FNUAP retenait déjà en priorité, comme la coordination, la mobilisation des ressources, les partenariats avec les organisations non gouvernementales et autres membres de la société civile et la collaboration avec les institutions de Bretton Woods. Elle a noté avec satisfaction que les membres du Conseil d'administration avaient constaté que les programmes du FNUAP étaient de qualité et que le personnel présent sur le terrain s'était révélé très coopératif. Elle a invité

les membres du Conseil d'administration à poursuivre ses visites sur le terrain. Répondant à une question, elle a indiqué qu'en Afrique du Sud, le Fonds soutenait des activités de programme au niveau régional, notamment par un renforcement à l'échelon régional des services provisoires d'activités en matière de population.

153. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur du Bureau régional pour les États arabes, au PNUD, a remercié les membres du Conseil qui ont présenté leur rapport et les équipes qui ont accompagné leur visite. Il était d'avis lui aussi que les visites sur le terrain étaient extrêmement utiles. Elles pouvaient améliorer le moral du personnel des bureaux de pays et le siège en recueillait déjà des échos favorables. Il a fait observer que certaines questions intéressant plusieurs régions à la fois devaient être analysées (chaque fois, par exemple, qu'il y avait eu des entretiens directs entre plusieurs membres du Conseil d'administration dans les bureaux de pays d'une région donnée) : les résultats étaient utiles non seulement pour le Conseil d'administration mais aussi pour les bureaux de pays. Les recommandations et les suggestions figurant dans les rapports de mission étaient prises très au sérieux par le siège, qui pouvait y trouver un instrument permettant d'améliorer la qualité des programmes de pays. Il a souligné que les analyses effectuées par les missions montraient assez que le PNUD avait un rôle important à jouer dans les pays à revenu moyen; ce rôle était en effet d'une grande pertinence à un moment où, s'il passait par une phase de transition, le pays concerné avait réellement besoin que l'on renforce la coopération pour le développement. Les ressources, entre autres choses, étaient un élément très important du soutien apporté, et les pays eux-mêmes prenaient à leur charge, dans une large mesure, une partie de l'effort de mobilisation des ressources.

154. La Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations bienveillantes, non seulement sur la substance mais aussi sur l'organisation des visites sur le terrain. Elle a pris note des questions posées, auxquelles on s'efforcerait de répondre. Le choix des pays à visiter avait été fait de la manière suivante : le PNUD et le FNUAP s'étaient consultés et avaient transmis leurs propositions au Bureau du Conseil, qui avait opéré la sélection définitive. La répartition géographique et le principe du roulement étaient deux des critères retenus pour cette sélection. La diversité des programmes couverts a également été prise en compte. Le secrétariat s'était également efforcé de retenir tout particulièrement les pays où les programmes du PNUD et du FNUAP présenteraient l'un et l'autre de l'intérêt. Bien entendu, des aspects pratiques ont également été pris en compte; par exemple, on déterminerait si un représentant résident se trouvait en poste au moment de la visite prévue, si le pays était un pays en transition et si des représentants de l'État étaient disponibles pour rencontrer les visiteurs. Toutes les observations sur les visites sur le terrain avaient été prises en compte et la Secrétaire a pris note de la proposition tendant à ce que l'on retienne de préférence, pour une visite sur le terrain, les pays dont le Conseil d'administration allait bientôt examiner le programme, le cadre de coopération ou le bilan d'étape. On savait déjà que la prochaine visite sur le terrain concernerait le Brésil. La Secrétaire du Conseil d'administration a également noté avec une grande satisfaction que la mission se rendant au Brésil assurerait une très bonne représentation, non seulement de toutes les régions, mais également du groupe des donateurs, qui n'avaient pas jusqu'à présent toujours été bien représentés. En août, une visite sur le terrain aurait également lieu, mais le Bureau n'avait pas encore décidé dans quel pays. La Secrétaire a pris note aussi de la proposition d'une délégation de visiter un pays, le Mali, où les donateurs du CAD avaient déjà procédé à un examen, et le

secrétariat et le Bureau en tiendraient compte. Toute nouvelle proposition que les membres du Conseil d'administration pourraient souhaiter formuler pour aider le secrétariat à améliorer les visites sur le terrain serait bienvenue. Ces visites étaient d'autant plus importantes qu'elles permettaient à chacun de voir de près le fonctionnement des programmes du PNUD et du FNUAP et suscitaient toujours une réponse enthousiaste des délégations.

155. La délégation brésilienne a apporté des indications sur la prochaine visite de membres du Conseil d'administration dans son pays. Le Gouvernement brésilien et le bureau du PNUD à Brasilia seraient tout à fait heureux d'accueillir les membres du Conseil. Le voyage serait l'occasion d'acquérir une connaissance de première main d'un programme de développement qui avait déjà été examiné longuement par le Conseil. Il s'agissait là d'un modèle nouveau de coopération fondé principalement sur l'utilisation de ressources autres que les ressources de base et de ressources nationales consacrées à la coopération.

156. Le Conseil d'administration a pris note des rapports relatifs aux visites sur le terrain au Bangladesh (DP/1998/CRP.13), en Tunisie et au Liban (DP/1998/CRP.14) et en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.15).

Débat consacré au FNUAP

X. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

157. Le Conseil d'administration était saisi de deux programmes de pays : Assistance au Gouvernement burundais (DP/FPA/BDI/4; et Assistance au Gouvernement malgache (DP/FPA/MDG/4). Étant donné qu'aucune demande d'examen n'avait été reçue, et conformément à la décision 97/12, le Conseil a approuvé ces deux programmes de pays sans débat.

158. Plusieurs délégations ont fait l'éloge des deux programmes de pays, qu'elles trouvaient bien conçus et équilibrés et se sont félicitées de la collaboration remarquable qui s'était instaurée entre les gouvernements, les donateurs et les acteurs de la société civile, y compris les ONG, lors des évaluations démographiques entreprises au Burundi et à Madagascar. L'une des délégations s'est félicitée de l'attention particulière qui serait apportée, à Madagascar, à la santé génésique des hommes et des adolescents. La délégation a également indiqué qu'elle appréciait la souplesse du programme du Burundi et a ajouté que son gouvernement avait temporairement suspendu son aide au Burundi. Une autre délégation a souligné la grande qualité des programmes des deux pays et accueillait avec satisfaction le réalisme de leurs objectifs et de l'accent que mettait le programme de Madagascar sur l'amélioration de la coordination. Cette délégation a par ailleurs annoncé que son gouvernement accorderait un don de 5 millions de francs français à Madagascar pour l'exécution du programme tandis qu'un montant similaire serait attribué à la Côte d'Ivoire. La même délégation a par ailleurs ajouté qu'elle approuvait la stratégie adoptée dans le cas du Burundi et se félicitait de la levée des sanctions économiques à l'encontre de ce pays. Une autre délégation a remercié la Directrice exécutive de son attachement indéfectible aux pays d'Afrique et des efforts inlassables qu'elle déployait pour mobiliser des ressources. La délégation a remercié le FNUAP de la qualité des programmes qui avaient été établis pour le Burundi et Madagascar et a prié les donateurs d'accroître leurs contributions au Fonds.

159. La délégation du Burundi a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé un programme d'assistance au Gouvernement burundais d'un montant de 8 millions de dollars pour la période 1999-2001. C'était là une bonne nouvelle

pour le peuple burundais. La délégation a ajouté que le programme avait été établi avec la pleine coopération du Gouvernement et en collaboration avec les acteurs de la société civile. La délégation a évoqué la réunion des donateurs, organisée par le Canada et le PNUD, qui s'était tenue en janvier à New York et a ajouté que le 23 janvier dernier, les chefs d'État des pays d'Afrique de l'Est réunis à Arusha (République-Unie de Tanzanie), avaient accepté de lever les sanctions économiques qui avaient été infligées au Burundi. La même délégation a fait appel aux donateurs en leur demandant d'apporter une aide financière généreuse au programme du Burundi et de contribuer ainsi à son succès.

160. La délégation de Madagascar a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé un programme d'assistance au Gouvernement malgache d'un montant de 14,4 millions de dollars pour la période 1999-2003 et a fait observer que ce programme avait été établi en étroite collaboration avec le Gouvernement et les acteurs de la société civile et prenait en compte les objectifs nationaux de développement et la politique démographique nationale. La délégation a remercié les donateurs de leur soutien financier et a souligné que le programme devrait efficacement contribuer à combattre la pauvreté.

161. La Directrice du Bureau régional de l'Afrique a remercié les délégations pour leurs commentaires constructifs, et tout particulièrement les deux membres du Conseil qui avaient fort utilement participé aux évaluations démographiques. Elle a également remercié les Gouvernements burundais et malgache pour leur appui, leur étroite collaboration au processus d'évaluation démographique, dont l'aboutissement était les deux programmes qui venaient d'être approuvés. Cette collaboration devait assurer que les Gouvernements respectifs prennent bien en main la gestion de leurs programmes. Elle a remercié la délégation de la France d'avoir annoncé l'aide financière que son gouvernement apporterait au programme de Madagascar. Relevant qu'une autre délégation avait indiqué que son gouvernement avait temporairement suspendu son aide au Burundi, la Directrice a exprimé l'espoir qu'étant donné la levée récente des sanctions, ce gouvernement rétablirait rapidement son aide. En guise de conclusion, elle a fait observer que le FNUAP comptait bien oeuvrer de concert avec les gouvernements et les donateurs intéressés dans les deux pays du programme.

162. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a également remercié les délégations pour leurs commentaires constructifs. Elle a déclaré que la participation des membres du Conseil d'administration aux évaluations démographiques avait été fort utile. À cet égard, elle encourageait ceux-ci à continuer à participer à cet exercice à l'avenir et a précisé qu'une liste préliminaire des prochaines évaluations démographiques avait été distribuée au cours de la session. Elle a rappelé que l'exercice d'évaluation démographique différait de l'exercice d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) qui l'avait précédé. Contrairement à l'APES, l'évaluation démographique ne s'articulait pas autour des travaux d'une mission, mais était un exercice analytique qui prenait un certain temps et demandait la participation et la collaboration du gouvernement, des donateurs et des acteurs de la société civile. Elle a ajouté que, conformément à la décision du Conseil d'administration, les informations relatives aux prochaines évaluations démographiques seraient communiquées à tous les membres du FNUAP de façon à ce que ceux qui le souhaitent puissent examiner les recommandations qui en étaient issues.

163. La Directrice exécutive a fait observer que le FNUAP accordait une plus grande attention à la situation des hommes dans la santé génésique et que ce sujet serait étudié attentivement dans le cadre du processus d'examen et

d'évaluation des cinq années écoulées depuis la Conférence. Elle a ajouté que le FNUAP envisageait d'organiser une manifestation sur ce thème lors de la réunion du Comité préparatoire.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Comité de coordination des questions sanitaires

164. Le Conseil d'administration a autorisé le Bureau à approuver la nomination, par les États du Groupe de l'Europe de l'Ouest et autres États, d'un membre du Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP et de son suppléant, pour un mandat d'un an. Cette nomination serait confirmée lors de la session ordinaire de 1999.

Déclarations de clôture

165. Prenant la parole au nom de la Directrice exécutive, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) s'est félicité du bon départ pris par le Conseil d'administration pour l'année 1999 et en a remercié les membres. Le FNUAP avait apprécié l'efficacité et le professionnalisme du Conseil d'administration ainsi que l'esprit constructif qui avait marqué les débats de la session. Le Fonds notait également avec satisfaction que le Conseil avait placé la question des ressources au premier rang des préoccupations pour l'année en cours. Le soutien du Conseil d'administration était indispensable dans ce domaine. Le FNUAP se félicitait de l'angle nouveau sous lequel celui-ci avait abordé l'élaboration du cadre de financement pluriannuel et le remerciait de sa volonté résolue de le mettre en oeuvre. Cette collaboration fructueuse avec le Conseil d'administration devrait se poursuivre au cours des deux années à venir tant pour l'élaboration du cadre de financement pluriannuel que pour sa mise en oeuvre. À cet égard, le Directeur exécutif adjoint a informé le Conseil d'administration que la Directrice exécutive serait à même de piloter le FNUAP au cours de ce processus car le Secrétaire général avait prolongé son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Hommage à M. Rafeuiddin Ahmed

166. Le Vice-Président, le docteur John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a lu une déclaration du Conseil exécutif dans laquelle celui-ci adressait ses meilleurs voeux à M. Rafeuiddin Ahmed qui quittait les fonctions d'administrateur associé du PNUD ainsi qu'à sa famille. M. Ahmed, après avoir exercé avec compétence ses fonctions au sein de l'Organisation des Nations Unies, avait fait bénéficier le PNUD de sa sagesse et de son expérience. Son attachement à la cause du développement et en particulier aux intérêts des pays de programme et à la situation du personnel du PNUD avait été fort apprécié et le Conseil d'administration regretterait son départ. Le Vice-Président a alors demandé au Conseil d'administration de se joindre à lui pour rendre hommage à M. Ahmed.

Conclusions de l'Administrateur

167. L'Administrateur a déclaré que la session qui venait de se dérouler avait été extrêmement importante et fort productive. Deux décisions historiques avaient été adoptées, la première concernant le cadre de financement pluriannuel et la seconde les nouveaux arrangements en matière de programmation. S'exprimant au nom du PNUD, il a souligné combien il appréciait l'esprit de partenariat qui avait conduit à l'adoption de ces instruments essentiels qui guideraient les travaux du PNUD au cours des années à venir. Le PNUD

s'engageait à appliquer résolument ces décisions en vue d'obtenir des résultats concrets. Il a cependant insisté sur la nécessité que le PNUD obtienne le volume de ressources qui avait été convenu au cours de la session, faute de quoi il se trouverait dans une situation difficile. À cet égard, tout devait être mis en oeuvre lors de la réunion de financement du mois d'avril, qui offrirait une occasion unique de concrétiser l'engagement de mettre en oeuvre les instruments qui avaient été adoptés collégialement et d'infléchir la tendance à la baisse des contributions aux ressources de base. L'Administrateur a par ailleurs évoqué les autres questions que le Conseil d'administration avait considérées pendant la semaine, notamment lors de la réunion conjointe du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, qui avait été l'occasion d'échanges de vues sur les opérations au niveau des pays. Cette discussion ainsi que les visites sur le terrain avaient montré que les activités du PNUD avaient un impact au niveau des pays. Il a également saisi cette occasion pour rendre hommage aux membres du personnel international et national qui travaillaient dans les pays, souvent dans des circonstances difficiles.

168. L'Administrateur a remercié les Vice-Présidents qui avaient assuré la présidence des réunions à la place du Président, auquel il a souhaité un prompt rétablissement. Il a remercié le Vice-Président de l'hommage qu'il avait rendu à l'Administrateur associé et a adressé ses meilleurs voeux à M. Ahmed.

XII. RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP, DE L'UNICEF ET DU PAM

A. Principaux domaines d'action concertée en 1999

Flux de ressources, suivi des conférences internationales, système des coordonnateurs résidents

169. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'il espérait qu'à l'avenir les réunions conjointes feraient de plus en plus fonction de comité d'évaluation conjointe des activités des équipes de pays, car il était important que leurs travaux soient axés sur les questions qui se posaient au niveau des pays. On pouvait dresser un bilan positif des activités opérationnelles de l'ONU, tant de ses interventions humanitaires que de ses interventions dans le domaine du développement. Il s'est vivement félicité de l'adoption de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998, sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette résolution témoignait d'un sens profond de la réalité des travaux sur le terrain. La résolution venait en particulier à l'appui des activités que les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies menaient sur le terrain. Il était satisfait des orientations que cette résolution définissait dans de nombreux domaines liés aux activités opérationnelles.

170. Eu égard au système des coordonnateurs résidents, il a relevé que des progrès sensibles avaient été réalisés au cours de l'année écoulée. Le PNUD, en tant que financier et gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, s'était employé à renforcer le système et appréciait le soutien que lui avaient apporté ses partenaires du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Pour la première fois, une évaluation des compétences de 40 candidats aux postes de coordonnateur résident avait été menée à bien. Suite à cette évaluation, le Groupe consultatif interorganisations avait établi une liste restreinte des candidats pour chaque poste. Cela avait permis d'élargir notablement la base de recrutement des coordonnateurs résidents : 21 sur 130 avaient été recrutés à l'extérieur du PNUD, contre un seulement en 1993.

Aujourd'hui, 21 % des coordonnateurs résidents étaient des femmes, contre 10 % en 1993.

171. L'Administrateur a ajouté qu'un système de coordonnateurs résidents renforcé était essentiel au succès de l'action commune visant à promouvoir la cohésion et la cohérence des activités de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays, conformément aux consignes du Secrétaire général. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles avait publié une deuxième note d'orientation à l'intention des coordonnateurs résidents sur le suivi des grandes conférences. Or, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était l'instrument idéal pour assurer ce suivi au niveau du pays.

172. L'Administrateur a ajouté que dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, 10 paragraphes étaient consacrés aux questions de financement, qui revêtaient la plus grande priorité. La tendance régulière à la baisse de l'aide publique au développement devait être infléchie. Depuis 1992, les contributions aux ressources de base du PNUD et à l'aide publique au développement avaient toutes deux diminué de 20 %. Il a noté à cet égard que les conseils d'administration examinaient actuellement les cadres de financements pluriannuels.

Contrôle et évaluation, utilisation d'indicateurs communs

173. La Directrice exécutive du FNUAP s'est attachée principalement aux questions relatives au contrôle et à l'évaluation, et notamment aux indicateurs. Cette question occupait une place importante dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Les fonds et les programmes s'accordaient à reconnaître l'importance d'analyser et d'évaluer les activités opérationnelles et d'en documenter les résultats. Ils reconnaissaient également l'importance de dresser un bilan plus analytique des succès et des faiblesses de ces activités, d'en tirer des enseignements et d'en tenir compte dans la programmation ultérieure.

174. La Directrice exécutive a indiqué qu'il était utile de rappeler un certain nombre de points pertinents. Les fonds et les programmes ne partaient pas de zéro; ils avaient tous accumulé de nombreuses compétences et une longue expérience dans ces domaines. Par ailleurs, ils coordonnaient déjà leurs activités de contrôle et d'évaluation, en particulier au niveau du terrain, mais cet aspect n'avait pas été bien documenté. Le Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, qui couvrait l'ensemble du système, était une instance qui permettait d'échanger utilement des informations techniques sur les questions de fonds et de méthode, tandis que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles avait harmonisé les procédures de contrôle et d'évaluation applicables à l'ensemble du système des Nations Unies. La mise en place des nouveaux bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avait contribué à établir les bases nécessaires à une amélioration sensible de la coordination et de la collaboration dans ce domaine. Par ailleurs, les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient revu les fiches de notification en vue de les simplifier et avaient tenu des discussions sur les moyens d'harmoniser la formation des homologues nationaux dans le domaine du renforcement des capacités et de la budgétisation axés sur les résultats. Ils avaient enfin examiné les questions relatives à l'exécution nationale et aux approches sectorielles.

175. La Directrice exécutive a déclaré que les bilans de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement permettaient de renforcer utilement les composantes contrôle et évaluation des programmes. Le bilan de pays établissait une base de référence pour la mesure des progrès réalisés, une base de données et une liste convenue d'indicateurs communs. Il stipulait également que des mesures devaient être prises pour renforcer la capacité du pays dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données. Si les bilans de pays permettaient de réaliser ne serait-ce qu'une fraction de ces objectifs ambitieux, ils fourniraient, pour la première fois, une base solide sur laquelle pourraient s'appuyer les activités de contrôle et d'évaluation qu'avaient définies ensemble toutes les parties concernées. Un souci majeur était de renforcer, sur le long terme, la capacité des pays dans ce domaine. Les directives relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'étendaient longuement sur cette question et préconisaient d'élaborer un programme de contrôle et d'évaluation et de mener plus souvent, à intervalles réguliers, des activités conjointes dans ce domaine.

176. Selon la Directrice exécutive, il était primordial que les organisations du système des Nations Unies se mettent d'accord sur un ensemble commun d'indicateurs pour un pays donné. Cela était possible car des travaux avaient déjà été menés dans un certain nombre d'instances, notamment au sein du Groupe de travail sur les services sociaux de base pour tous et de la Commission de statistique des Nations Unies ainsi que dans le cadre de l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le nouvel ensemble d'indicateurs établi pour le bilan commun de pays a pris en compte les principaux indicateurs de résultats qui figuraient dans les listes précédentes, et particulièrement les 15 indicateurs sociaux de l'Ensemble minimal de données sociales nationales et les 11 indicateurs de développement du Groupe de travail sur les services sociaux de base pour tous. Dans l'élaboration de l'ensemble d'indicateurs utilisés pour le bilan commun de pays, l'Organisation des Nations Unies avait eu le souci de ne pas ajouter aux obligations de notification des pays, d'assurer que les pays approuvent pleinement ces indicateurs et de renforcer les capacités statistiques locales.

177. En guise de conclusion, la Directrice exécutive a évoqué plusieurs autres questions relatives à l'harmonisation des politiques et des procédures dont les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies traiteraient au cours des mois à venir. Les membres du Groupe devraient par exemple suivre de près les progrès de l'harmonisation des cycles de programmation, activité pour laquelle ils avaient établi des principes directeurs et des instructions à l'intention des bureaux extérieurs. Ils réexamineraient par ailleurs complètement les procédures de programmation de chaque organisation, dans le contexte de la mise en oeuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres en vue de les rationaliser et de les simplifier encore.

Harmonisation des cycles de programmes; services et locaux communs; Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et Bilan commun de pays

178. Selon la Directrice générale de l'UNICEF, l'harmonisation des cycles de programmation était essentielle à la mise en place et à l'efficacité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. C'est pourquoi les directeurs des fonds et des programmes avaient demandé à tous les bureaux extérieurs d'harmoniser leurs cycles de programmation à compter de l'an 2003. À ce jour, cela avait été fait pour 39 pays et devait se faire bientôt pour 49 autres. Les fonds et les programmes étudiaient également la question des

pays dont le cycle de programmation était décalé d'un an seulement. En Colombie et au Paraguay, par exemple, pays où les programmes de l'UNICEF devaient se terminer en 1999, l'UNICEF établirait des programmes de deux ans afin d'harmoniser son cycle de programmation avec ceux des autres institutions. La synchronisation des cycles de programmation était une condition préalable à la bonne mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et renforcerait la complémentarité des programmes des différentes institutions. Certaines questions restaient cependant en suspens :

a) Les cycles de programmation des institutions des Nations unies devraient coïncider avec les cycles de planification nationaux. Toutefois, du fait de la multiplication des plans glissants et de l'étendue de la gamme des cycles de planification, il ne serait peut-être pas toujours possible d'obtenir une synchronisation parfaite;

b) Pour assurer la bonne synchronisation des cycles, il fallait trouver un accord sur la durée des futurs cycles de programmation, en tenant compte à la fois des cycles de planification nationaux et des processus internes des institutions, et notamment de ceux qui dépendaient directement des conseils d'administration. Cette question figurait au programme de travail des institutions du Groupe des organismes de développement des Nations Unies pour 1999;

c) Un certain nombre de pays se trouvaient dans des circonstances difficiles, telles que des situations de conflit. Par ailleurs certaines institutions avaient établi des programmes multinationaux, couvrant différents ensembles de pays ou bien avaient des cycles de programmation qui étaient décalés de plus d'un an. Dans ce cas, on avait demandé aux équipes des organismes des Nations Unies de collaborer avec le siège afin d'établir un programme d'harmonisation progressive.

179. Pour ce qui était des locaux communs, la Directrice générale a indiqué que le Secrétaire général avait déjà inauguré sept Maisons des Nations Unies, 23 autres devaient être officiellement désignées au moment approprié pendant les prochains mois. Dans 14 autres pays, certains membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies partageaient des locaux. Le sous-groupe responsable du projet locaux et services communs, présidé par l'UNICEF, devait évaluer 20 emplacements nouveaux chaque année au cours des trois prochaines années. Selon les résultats de cette évaluation, et compte tenu des fonds disponibles, on déciderait alors des Maisons des Nations Unies qu'il conviendrait d'ouvrir.

180. Pour ce qui était des services communs, il a indiqué que le sous-groupe, avec l'aide des principaux donateurs, avait commencé à étudier les pratiques suivies en la matière et à établir une base de données répertoriant les pratiques optimales que ces équipes de pays seraient encouragées à adopter. Cependant, de nombreuses mesures avaient déjà été prises au niveau des pays. Au Honduras par exemple, qui possédait déjà une Maison des Nations Unies, un accord de coopération précisant les modalités d'utilisation et de gestion des services communs avait été signé par les différentes institutions. Au Guatemala, l'UNICEF estimait que le développement des services communs et partagés avait permis de réduire les coûts d'administration et de voyage budgétisés. Tous les pays où une Maison des Nations Unies avaient été établies, avaient mis en place des services communs ou partagés tandis que dans de nombreux autres, notamment en Inde, aux Philippines et au Zimbabwe, les équipes de pays renforçaient leurs instruments de coopération.

181. La Directrice générale a précisé que l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait donné lieu à des exercices divers. Les institutions du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient mené une évaluation interne, qui avait été ensuite complétée par une évaluation externe réalisée par un groupe de personnes éminentes. Par ailleurs, chaque institution, y compris l'UNICEF, avait effectué sa propre analyse. La phase pilote s'était terminée par une évaluation de l'ensemble du système, qui avait eu lieu à Princeton, New Jersey, en novembre 1998. Cette évaluation avait fait apparaître qu'outre l'indispensable harmonisation des cycles de programmation, il était nécessaire : a) que le gouvernement participe pleinement à l'élaboration des programmes et en prenne en main l'exécution, b) que l'on réalise un bilan commun et une analyse de pays complets, conditions préalables à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et c) que l'on révise les directives provisoires et le système mondial d'appui existants, afin de privilégier les réseaux d'appui régionaux et de tirer les enseignements des résultats de l'expérience de la phase pilote.

182. Sur la base de ces évaluations, les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient arrêté des propositions visant à étendre le champ du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le sous-groupe des politiques et procédures de programmation, présidé par l'UNICEF, avait été chargé d'élaborer de nouvelles directives relatives au bilan commun de pays, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'au système d'aide mondial d'appui. Les premiers projets avaient été achevés en décembre 1998 et communiqués à toutes les équipes des pays pilotes ainsi qu'aux équipes de pays qui avaient déjà établi un bilan de pays. Il a été demandé à tous les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, à savoir les commissions régionales, le Service d'action humanitaire du PNUD, la Banque mondiale et les institutions spécialisées, de faire parvenir leurs commentaires. L'objectif du sous-groupe était de terminer les seconds projets de directives au début du mois de février. Une fois qu'elles auraient été approuvées par les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, les directives seraient envoyées à toutes les équipes de pays au début du mois de mars. Le plan de lancement définitif ne pourrait être établi que lorsque les pays auraient achevé leur bilan de pays et auraient harmonisé leurs cycles de programmation. Toutefois, selon les indications préliminaires, environ 50 pays auraient déjà entamé cet exercice à la fin de l'an 2000. Tous les pays étaient également encouragés à entamer le processus du bilan commun de pays.

183. La Directrice générale a ajouté qu'un certain nombre de problèmes restaient en suspens. Il n'était tout simplement pas possible d'ajouter un bilan commun de pays et un Plan-cadre au processus actuel de chaque fonds ou de chaque programme. Chaque institution devrait évaluer l'incidence de ces exercices sur son processus tandis que pour sa part, l'UNICEF présenterait au cours des prochains mois des propositions qui donneraient lieu à un débat sur la meilleure façon d'adapter son processus de programmation à cette nouvelle réalité. Un second problème concernait l'application et l'adaptation du Plan-cadre aux pays en situation de conflit ainsi que ses liens avec le Cadre stratégique.

Rapports entre développement et action humanitaire

184. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a déclaré que l'une des raisons pour lesquelles des projets de développement pouvaient difficilement être exécutés dans le cadre d'opérations de secours tenait à des contraintes de temps, car les

interventions d'urgence ne duraient habituellement que quelques mois et les phases de suivi devaient être planifiées presque au même moment. Or, pendant l'exécution de la première phase, il était quasiment impossible de discerner les possibilités de développement, d'inviter les partenaires éventuels à soumettre des propositions, de recruter du personnel et de le détacher sur le terrain, d'établir des rapports de confiance avec les populations locales et de s'engager dans une action de développement. Et le PAM ne pouvait garantir à ses partenaires de développement, les ONG par exemple, que des financements de très courte durée, de sorte qu'il ne trouvait pas toujours facilement des partenaires qualifiés prêts à s'engager sur cette base.

185. Qui plus est, l'aide d'urgence risquait en se prolongeant trop longtemps de fausser les structures économiques, d'entraver le processus de reconstruction et de retarder l'émergence de réseaux endogènes d'approvisionnement alimentaire, a-t-il ajouté. Il importait par conséquent de passer le plus tôt possible à la phase du relèvement en réduisant les distributions générales de nourriture à titre gratuit tout en continuant de cibler l'aide sur les groupes les plus vulnérables. Avec la diminution, parfois spectaculaire, du coût global des opérations, l'équilibre entre les dépenses d'appui au programme et les apports concrets finissait toutefois par être modifié. Vue dans ces termes étroits, l'opération semblait plus onéreuse et il était parfois difficile de convaincre les donateurs que l'efficacité des opérations n'était pas en train de diminuer.

186. En 1998, le Conseil d'administration du PAM avait décidé que, hormis quelques exceptions, une stratégie de relèvement serait définie dans les 18 mois qui suivraient le début de l'opération de secours. Le PAM devait toutefois commencer à appréhender les possibilités de relèvement dès qu'elles se présentaient, avant même qu'une stratégie de relèvement ne soit formulée. Le Conseil d'administration a également révisé l'une des catégories d'activités des programmes afin que le PAM puisse utiliser indifféremment ou simultanément les contributions versées au titre des secours d'urgence et les dons faits à des fins de développement afin de financer les activités de développement retenues dans la stratégie de relèvement. Le mécanisme d'action conjoncturelle dont était assortie cette catégorie d'activités permettait de réagir à d'éventuels contretemps, reculs et situations d'urgence ou catastrophes nouvelles. La nouvelle formule était désormais en place et avait été appliquée au Cambodge, en Amérique centrale, dans la région des Grands Lacs, en Somalie et en Iraq.

187. Le Conseil d'administration avait par ailleurs approuvé d'autres mesures, notamment : continuer à travailler avec des partenaires par le biais de mécanismes interinstitutions comme le Cadre stratégique, l'Appel global et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; augmenter le plus possible les contributions et la participation locales; associer les femmes à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes; renforcer les institutions et les capacités locales et nationales; consolider les îlots de stabilité en période de crise; entamer un dialogue avec la société civile; et aider les populations à faire face à la crise.

Examen de la question

188. Un certain nombre de délégations ont souligné la portée de la réunion conjointe elle-même dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, tout en suggérant qu'à l'avenir on restreigne le nombre de thèmes abordés dans ces réunions.

189. De nombreux orateurs ont déclaré qu'ils restaient favorables au principe du Plan-cadre pour renforcer les programmes des Nations Unies dans les pays grâce à une meilleure coordination et utilisation des ressources. Ils ont estimé que les bilans communs de pays étaient des étapes initiales importantes, voire cruciales, dans l'élaboration du Plan-cadre, qui pouvait par ailleurs servir à mettre en oeuvre les programmes d'action des conférences internationales. Les délégations ont jugé encourageants les progrès d'ores et déjà réalisés ainsi que la participation des fonds et programmes aux travaux du Plan-cadre, en particulier en vue d'harmoniser les cycles des programmes et de simplifier les modalités de programmation. Elles ont estimé que le Plan-cadre serait encore plus efficace si les partenaires étaient plus diversifiés et incluaient notamment les institutions spécialisées et les institutions financières internationales. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que les pays de programme devaient prendre le contrôle du processus. Les orateurs se sont félicités des améliorations du système des coordonnateurs résidents et notamment de l'élargissement du groupe de candidats et de leur nouveau mode de sélection.

190. Un orateur a déclaré que les ressources de l'aide au développement avaient diminué et que l'harmonisation permettrait d'éviter les doubles emplois et d'obtenir un meilleur rapport coûts-résultats par des mesures telles que, par exemple, le partage des locaux. Cependant, a-t-il ajouté, la réduction des coûts ne devait pas être une fin en soi. L'essentiel était que les projets approuvés puissent être exécutés dans les pays en développement. Un autre orateur a suggéré que les chefs de secrétariat des fonds et programmes fassent une déclaration commune sur les flux de ressources afin de bien faire comprendre l'importance de cette question. Il a également été suggéré que les coordonnateurs résidents essaient de trouver des ressources dans les pays de programme par le biais d'alliances stratégiques. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'effectivement il serait utile de faire une déclaration commune sur la mobilisation des ressources, et de préciser à cette occasion ce que ces ressources pouvaient permettre de réaliser. L'Administrateur du PNUD a également souscrit à l'idée de déclaration commune sur les flux de ressources.

191. À propos du Plan-cadre, les délégations se sont interrogées sur l'éventualité d'une programmation et de rapports communs et sur la suppression de certains instruments de programmation, et elles ont demandé si l'on avait déjà une idée de la manière dont les procédures de programmation simplifiées allaient fonctionner. Elles ont également demandé si les fonds et programmes envisageaient de rendre compte des activités des gouvernements et des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Des questions ont été posées à propos de la participation de la Banque mondiale à l'élaboration du Plan-cadre. Certains orateurs ont souhaité avoir des précisions sur les bilans communs de pays, et l'un a demandé s'ils pouvaient être mis à la disposition d'autres partenaires de développement. La délégation d'un des pays pilotes du Plan-cadre a déclaré que les bilans communs de pays allaient renforcer les partenariats de développement entre organismes des Nations Unies, pays de programmes et institutions de Bretton Woods, conformément à l'objectif d'exécution nationale et de prise en charge du processus.

192. L'Administrateur du PNUD a déclaré que les fonds et programmes ne perdraient peut-être pas de si tôt leur individualité dans les différents pays. Mais il fallait effectivement simplifier le processus de programmation. Pour ne prendre qu'un exemple, le PNUD était disposé à ne plus établir de notes consultatives dans les pays où le Plan-cadre était en place. Les sous-groupes du Plan-cadre chargés de la politique et de l'évaluation des programmes étudiaient les possibilités de simplification des modalités et d'harmonisation.

À l'échelon des pays, l'ONU et les organisations apparentées devaient faire un effort de coordination englobant les fonds, les programmes et les institutions spécialisées, lesquels pourraient alors mettre leurs modestes ressources en commun au service de stratégies communes parallèles qui répondent aux préoccupations du pays tout en laissant un champ d'action aux institutions de Bretton Woods et aux institutions financières internationales. L'Administrateur a également indiqué que le système des coordonnateurs résidents offrait une structure de coordination dans les différents pays. La programmation en coopération avait donné de bons résultats dans certains pays, comme par exemple au Burundi, mais en général elle continuait à poser problème du fait de l'obligation d'établir des rapports distincts.

193. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que le ferme attachement au Plan-cadre ne signifiait pas que les fonds et programmes devaient perdre leur identité, car cette identité leur était nécessaire pour mobiliser des fonds. Les projets d'aide conjointe aux pays n'engageaient pas tous nécessairement tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement; ainsi, seuls le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS avaient participé au programme des Nations Unies en faveur de la santé des jeunes au Botswana, de même que c'était seulement le PNUD, le FNUAP et les donateurs bilatéraux qui avaient collaboré au recensement de 1998 au Malawi. La question était de savoir si toutes les organisations devaient participer à tous les projets, et si cette dispersion ne risquait pas de donner à leurs activités des allures de listes d'épicerie. L'ONU devait dans un premier temps évaluer les priorités avec le gouvernement concerné, puis solliciter la participation des organismes nécessaires.

194. La Directrice générale de l'UNICEF a fait valoir qu'il fallait concilier l'individualité des institutions et la coordination des activités, et que le schéma de planification offert par le Plan-cadre renforçait la cohérence et la valeur des interventions des Nations Unies et des interactions avec les pays, ce qui évitait de multiplier inutilement les priorités. En ce qui concerne la présentation de rapports, la Directrice a indiqué qu'elle rendait compte au Conseil d'administration de l'UNICEF sous forme de rapports divers, y compris des bilans d'étape et autres rapports sur les programmes de pays. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient également consulter les rapports des coordonnateurs résidents et les rapports annuels des différentes institutions.

195. Une délégation a déclaré que les pays étaient souvent freinés sur la voie du progrès socioéconomique par leurs engagements envers les institutions financières internationales, et que le système des Nations Unies relèverait plus efficacement le défi du développement s'ils étaient disposés à prendre en compte les analyses du Plan-cadre. Elle a demandé comment les institutions financières internationales réagissaient aux bilans communs de pays et au système des coordonnateurs résidents et ce qui pouvait être fait pour renforcer la coopération avec ces institutions à l'échelon national. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'une fois achevé, un bon bilan commun de pays permettait d'associer les ministères des finances concernés aux travaux du système des Nations Unies. La Directrice générale de l'UNICEF a ajouté que les bilans communs de pays mobilisaient tous les partenaires de développement et que dans certains pays, comme par exemple au Malawi et au Ghana, la Banque mondiale avait signé le Plan-cadre. L'Administrateur du PNUD a précisé que la recherche d'une nouvelle formule de partenariat faisait actuellement l'objet de discussions entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

196. Un orateur a déclaré qu'il fallait renforcer la coordination lors des situations d'urgence et a demandé si les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient l'intention de poursuivre cet objectif. Un autre a demandé aux chefs de secrétariat du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF d'être attentifs à la transition entre opérations de secours et activités de développement. L'Administrateur du PNUD a indiqué que le Plan-cadre pouvait servir à élargir l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine humanitaire. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a ajouté qu'en 1998, la question de l'action conjointe des partenaires des Nations Unies avait été étudiée par la section humanitaire du Conseil économique et social et lors de l'examen triennal des orientations. D'autres formes de coopération étaient possibles, par exemple les groupes de travail, les missions d'évaluation conjointe, les mémorandums d'accord, et les mécanismes interinstitutions, et le Cadre stratégique pour l'Afghanistan était un exemple de coordination. On ne voyait pas pourquoi les dimensions humanitaires du développement ne seraient pas intégrées à l'échelon national dans l'élaboration des bilans communs de pays et du Plan-cadre.

197. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré qu'aucun des 18 pays pilotes du Plan-cadre n'était dans une situation d'urgence humanitaire complexe. Elle a cité parmi les questions non encore réglées celle du Cadre stratégique ou du Plan-cadre quand il n'existait aucun gouvernement constitué. L'aide d'urgence et les projets de développement étaient deux aspects de l'action humanitaire, mais les définitions qu'en donnaient les donateurs pouvaient être améliorées. À titre d'exemple, la santé était considérée comme un domaine de l'aide humanitaire, mais pas l'éducation, qui était pourtant un élément clef de l'aide à apporter aux enfants lors des conflits armés.

198. Un orateur a souligné que, comme le PNUD s'occupait dans certains pays de déminage et d'aide aux rapatriés, il était souhaitable qu'en sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents il réponde plus activement aux besoins en la matière. Un délégué du Liban a insisté sur l'importance de la consolidation de la paix au lendemain des conflits en citant comme exemple le cas de son pays, et a demandé comment le travail accompli dans ce domaine pouvait être coordonné et étudié en vue d'en tirer des enseignements. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'elle s'était rendue au Liban et qu'elle avait été favorablement impressionnée par la convergence des activités de secours, de relèvement/construction et de développement en cours dans ce pays, et par le fait que toutes associaient le secteur privé, les ONG et des donateurs bilatéraux. L'Administrateur du PNUD a indiqué que l'Académie mondiale pour la paix étudiait les enseignements à tirer de la consolidation de la paix et qui pouvaient être partagés.

199. À propos des suites données aux conférences internationales, une délégation a déclaré que le Conseil économique et social avait consacré une de ses sessions aux mesures de suivi intégrées et a demandé si le Groupe des Nations Unies pour le développement s'était penché sur cette question. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a estimé qu'une action de suivi conjointe et coordonnée serait utile en ce sens qu'elle permettrait aux organisations de se concentrer sur les conférences qui les concernaient plus particulièrement. Un orateur a demandé si l'on avait déjà une idée de l'intégration de l'action de suivi des conférences mondiales dans les priorités nationales. L'Administrateur du PNUD a répondu que l'une des meilleures analyses en la matière était celle de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan, qui avait étudié comment les objectifs du pays coïncidaient avec ceux des conférences. Il a cité l'adhésion du CAC à

l'objectif d'élimination de la pauvreté comme un exemple de prolongement efficace des conclusions des conférences.

200. Évoquant un récent voyage en Sierra Leone, un orateur a demandé aux chefs de secrétariat d'étudier la suite donnée par le Groupe des Nations Unies pour le développement au rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, notamment la manière dont les conclusions du rapport étaient appliquées sur le terrain. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a expliqué que la Sierra Leone offrait l'exemple d'un pays où les secours et les projets de développement auraient pu autoriser les plus grands espoirs, mais qui était retombé dans la crise. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait contribué à l'établissement du rapport du Secrétaire général et que le CAC avait insisté sur l'importance des activités de suivi. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait établi une matrice d'activités de suivi qui avait été envoyée à tous les bureaux de pays, le processus devant faire l'objet d'un examen périodique. Les bilans communs de pays, les plans-cadres et les rapports spécifiques tenaient également compte du caractère prioritaire de l'Afrique.

201. Un orateur s'est interrogé sur la possibilité d'élargir la participation de la société civile, et notamment des ONG, à l'élaboration du Plan-cadre. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que la société civile participait d'une façon ou d'une autre à ce travail dans la plupart des pays pilotes du Plan-cadre.

202. Un orateur a estimé que la définition d'indicateurs communs était l'un des domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer au processus de développement. Ces indicateurs étaient très utiles pour mesurer l'état d'avancement des programmes des Nations Unies. Il a demandé de quelle manière les autres partenaires participaient à l'élaboration et à l'application des indicateurs communs. Une délégation s'est demandé dans quelle mesure les gouvernements nationaux participaient à la mise au point des indicateurs. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu que l'Organisation des Nations Unies avait fait un travail considérable dans ce domaine. Elle a indiqué que les indicateurs communs étaient acceptés d'un commun accord par les pays, et que leur applicabilité dépendait du niveau de développement des différents pays concernés. Il n'était pas nécessaire que les programmes concernent tous les indicateurs. Les indicateurs pouvaient servir de points de référence pour élaborer les systèmes d'analyse nécessaires au suivi des progrès accomplis.

203. Une délégation a souhaité avoir des précisions sur la participation des pays d'Afrique australe à la lutte contre le VIH/sida. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'au Botswana, un groupe thématique des Nations Unies préparait le programme des priorités nationales en matière de lutte contre l'épidémie, et qu'un programme sur la santé des jeunes financé par des donateurs bilatéraux était également en place.

204. Pour conclure, la Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que, malgré ses imperfections, le Plan-cadre avait été éminemment utile. Le processus, engagé en pleine programmation de pays, n'en était qu'à ses débuts. Les équipes de pays étaient désormais mieux articulées, et le Plan-cadre introduisait dans la programmation des dimensions fondamentales telles que les droits de l'homme et les droits de l'enfant, qui étaient devenues de ce fait des questions traitées à l'échelle du système des Nations Unies et non plus seulement par telle ou telle organisation particulière. La situation des pays était désormais mieux analysée, comme par exemple au Viet Nam, où l'Organisation des Nations Unies

avait centré ses activités sur les régions les plus pauvres, ou au Mozambique, où les organisations préparaient avec le Gouvernement des programmes de lutte contre le VIH/sida. La première tâche avait consisté à préciser le rôle de l'État et à solliciter la participation des organismes qui n'étaient pas encore présents dans le pays. Il fallait continuer de réduire le processus de programmation.

205. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que tous les organismes des Nations Unies devaient avoir pour objectif commun de répondre spécifiquement aux besoins des pays à l'échelon national.

206. L'Administrateur du PNUD a déclaré que le Plan-cadre devait être le schéma d'action le plus efficace à l'échelon des différents pays. Il faudrait toutefois plusieurs années pour qu'il se déploie complètement. Les directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres devaient être présentées au CAC à sa session du printemps 1999. Le Plan-cadre ne devait pas être un fourre-tout de projets disparates et isolés. L'Administrateur a préconisé d'en faire un document programmatique commun remplaçant et synthétisant tous les instruments de programmation existants. Il préférerait pour l'heure que l'on demande aux institutions de Bretton Woods de passer des accords stratégiques à l'échelon des différents pays et qu'on ne les inclue pas dans le processus du Plan-cadre, ne serait-ce que parce que la Banque mondiale, par exemple, n'acceptait pas que les coordonnateurs résidents soient également ses coordonnateurs à l'échelon des pays. Enfin, l'Administrateur a indiqué que, tout comme l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD s'était engagé depuis quelques années dans une réforme en profondeur, mais que les donateurs n'avaient pas apporté le soutien escompté. L'Organisation des Nations Unies – "un bien précieux" pour les États Membres – devait avoir davantage de moyens pour pouvoir faire davantage. L'Administrateur a insisté sur la nécessité de disposer de ressources sûres, prévisibles et suffisantes pour le développement. En définitive, les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement étaient le reflet de la volonté des États.

B. Harmonisation des budgets

207. La Contrôleuse de l'UNICEF a présenté au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF le second rapport sur l'harmonisation des budgets de ces trois organismes (DP/1999/6; DP/FPA/1999/1; E/ICEF/AB/L.2) et a remercié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des remarques constructives qu'il avait présentées dans son rapport (DP/1999/7; DP/FPA/1999/3; E/ICEF/AB/L.4).

208. La Contrôleuse a réaffirmé que les trois organismes demeuraient résolus à harmoniser leurs budgets d'appui dont le mode de présentation continuerait d'évoluer non seulement pour traduire les améliorations recommandées mais encore pour répondre aux nouveaux besoins. Elle a rappelé que l'harmonisation avait principalement porté sur la formulation de données budgétaires comparables et transparentes tout en respectant la spécificité – nature et besoins – de chaque organisation. En d'autres termes, elle a déclaré qu'harmoniser les budgets voulait dire en multiplier les ressemblances sans pour autant les rendre identiques.

209. Pour faciliter la tâche des délégations qui n'avaient pas pris part aux précédents débats en la matière, elle a défini succinctement les notions de programmes, d'appui aux programmes et de gestion et administration de

l'organisation. Elle a aussi décrit les deux principales modifications apportées au rapport. On avait modifié la présentation du résumé analytique de sorte que le premier tableau et la première section portent respectivement sur le plan des ressources et sur le cadre financier. En outre un nouveau tableau donnait un aperçu des principaux secteurs d'épargne et des modalités de réaffectation de ces fonds. Tous les tableaux feraient apparaître les montants bruts et nets du budget, encore que l'approbation du projet de budget porterait toujours sur les montants bruts.

210. Invitée à éclairer les notions de budget d'appui brut et net, la Contrôleuse a précisé que le montant brut se rapportait à la totalité des activités prévues tandis que le montant net était obtenu en déduisant les recettes budgétaires du montant brut. Une explication précise de ce mécanisme figurerait dans le document budgétaire de chaque organisation.

211. Une délégation a demandé si la ventilation détaillée des dépenses de personnel et de fonctionnement qui avait été communiquée au CCQAB le serait aussi aux membres des conseils d'administration sur leur demande. La Contrôleuse a déclaré que chaque organisation répondait précisément à toutes les demandes de renseignements du CCQAB. Un autre orateur a appuyé l'idée d'inclure, dans les recettes budgétaires, la rubrique intitulée "contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs".

99/3. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1999, il :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

A élu les membres ci-après du Bureau pour 1999 :

Président : M. Asda Jayanama (Thaïlande)

Vice-Présidente : Mme Jana Simonova (République tchèque)

Vice-Président : M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Présidente : Mme Anne Barrington (Irlande)

Vice-Président : M. Aboubacar Dione (Guinée)

A approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa première session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.1) tel qu'ils avaient été modifiés oralement;

A approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1998 (DP/1999/1);

A approuvé son plan de travail annuel de 1999, tel qu'il avait été modifié oralement;

Est convenu de reporter sa deuxième session ordinaire de 1999, prévue du 5 au 9 avril 1999, au 12 au 16 avril 1999;

Est convenu du calendrier ci-après de ses sessions en 1999 :

Deuxième session ordinaire de 1999 : 12-16 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Est convenu du calendrier préliminaire ci-après de ses sessions en 2000 :

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 27-31 mars 2000

Session annuelle de 2000 : 12-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Est convenu des sujets à examiner lors de la deuxième session ordinaire de 1999 du Conseil, tels qu'énumérés dans l'annexe à la présente décision;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A pris note du rapport du PNUD qui fait le point sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment du calendrier d'exécution actualisé (DP/1999/3);

A pris note du rapport du FNUAP qui fait le point sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/FPA/1999/2);

Débat consacré au PNUD

POINT 3 : PNUD 2001

A pris note du rapport sur la gestion du changement (DP/1999/CRP.2);

POINT 4 : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A adopté la décision 99/2 du 20 janvier 1999 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation;

A approuvé les cadres de coopération avec les pays ci-après :

Premier cadre de coopération avec le Kenya (DP/CCF/KEN/1);

Premier cadre de coopération avec Madagascar (DP/CCF/MAG/1);

Premier cadre de coopération avec le Niger (DP/CCF/NER/1);

Premier cadre de coopération avec le Suriname (DP/CCF/SUR/1);

Premier cadre de coopération avec le Tadjikistan (DP/CCF/TAJ/1);

POINT 5 : PNUD : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

A pris note des présentations orales sur les principaux besoins en matière de communication ainsi que des observations faites en la matière par les délégations;

POINT 6 : FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

A pris note du rapport sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/1999/4);

POINT 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES

A adopté le 29 janvier 1999 la décision 99/1 sur un cadre de financement pluriannuel du PNUD;

POINT 8 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A décidé de remettre l'examen de ce point à la deuxième session ordinaire de 1999;

POINT 9 : MISSIONS DE VISITE

A pris note des rapports sur les missions des visites au Bangladesh (DP/1998/CRP.13), en Tunisie et au Liban (DP/1998/CRP.14) et en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.15);

Débat consacré au FNUAP

POINT 10 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A approuvé les programmes suivants :

Assistance au Gouvernement burundais (DP/FPA/BDI/4);

Assistance au Gouvernement malgache (DP/FPA/MAG/4);

POINT 11 : QUESTIONS DIVERSES

A autorisé le Bureau à approuver la proposition visant à nommer un membre et un membre suppléant appartenant au Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat d'un an au Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé, la deuxième session de 1999 devant confirmer cette nomination.

POINT 12 : RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DU PNUD, DU FNUAP, DE L'UNICEF ET DU PAM

Les Conseil d'administration ont tenu une réunion conjointe qui a été l'occasion de déclarations sur les domaines d'action concertée en 1999 ainsi que sur le mode de présentation révisé des futurs budgets d'appui biennaux, notamment sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet (DP/1996/6-DP/FPA/1999/1-E/ICEF/1999/AB/L.2; DP/1999/7-DP/FPA/1999/3-E/ICEF/1999/AB/L.4).

Le 29 janvier 1999

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

PLAN DE TRAVAIL POUR 1999

Deuxième session ordinaire de 1999 (12-16 avril 1999)

(5 jours de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Décision/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				<u>QUESTIONS D'ORGANISATION</u>
	Officiel (DP/1999/L.2)	D		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	D		Rapport de la première session ordinaire de 1999
	Officiel	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999
			une demi-journée	<u>DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP</u>
2				<u>RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL</u>
	Officiel	D		
3				<u>LOCAUX ET SERVICES COMMUNS</u>
	CRP	I		Rapport d'activité
4				<u>ÉTAT DES AVANCES DE CONTRIBUTIONS AU PNUD ET AU FNUAP</u>
	CRP	I	1 journée	
				<u>DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP</u>
5				<u>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</u>
	Officiel	D	1 demi-journée	
6				<u>SERVICES D'APPUI TECHNIQUE</u>
	Officiel	I		Rapport sur l'efficacité des améliorations apportées aux opérations du système des services d'appui technique (98/6)
			1 demi-journée	
				<u>APPROCHES SECTORIELLES</u>
7	CRP	I		
8				<u>PROCESSUS MARQUANT LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT</u>
	CRP	I	1 demi-journée	Rapport sur le processus marquant le cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, notamment sur les résultats du Forum international de La Haye
9				<u>MOBILISATION DES RESSOURCES</u>
	CRP	I	1 demi-journée	Suivi de la décision 98/24 sur les stratégies de financement du FNUAP
10				<u>ASSISTANCE D'URGENCE</u>
	Officiel	I	1 demi-journée	Assistance du FNUAP dans les situations d'urgence

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Décision/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
11	Officiel	D	1 demi-journée	<u>DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD</u> <u>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</u> Gestion des risques
12	Officiel	D		<u>CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</u>
13			1 demi-journée	Cadres de coopération avec les pays <u>QUESTIONS DIVERSES</u>

Abréviations : D = décision, CRP = document de séance, I = information.

Deuxième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 12 au 16 avril 1999

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président, S. E. M. Asda Jayanama (Thaïlande), a ouvert les travaux. Ayant été absent à la première session ordinaire de 1999 du Conseil d'administration, il a remercié les membres du Bureau qui avaient présidé les séances à sa place. Il attendait avec intérêt les discussions capitales sur les cadres de financement pluriannuel et les budgets biennaux pour l'exercice 2000-2001 du PNUD et du FNUAP, la réforme de l'ONU, le processus CIPD+5, et les relations avec les institutions de Bretton Woods.

2. Le Président a déclaré qu'il comptait que le Conseil d'administration s'acquitterait de sa tâche dans un esprit de partenariat, d'ouverture et de transparence et utiliserait efficacement le temps dont il disposait. Les séances commenceraient à l'heure et les déclarations devraient être limitées aux points essentiels. Le Président comptait aussi travailler en étroite concertation avec les membres du Conseil ainsi qu'avec l'Administrateur et le Directeur exécutif.

3. Le Président a informé le Conseil d'administration que le Vice-Président représentant le Groupe des États d'Afrique, M. Aboubacar Dione (Guinée), avait été nommé Ambassadeur de son pays auprès de la Libye et quitterait bientôt New York. Le Conseil a ensuite approuvé la candidature de M. Kwabena Osei-Danquah (Ghana) au poste de vice-président représentant le Groupe des États d'Afrique, en remplacement de M. Dione. Une délégation a pris la parole pour féliciter M. Dione de ses travaux en qualité de Vice-Président.

Ordre du jour et plan de travail

4. La Secrétaire du Conseil d'administration a fourni des informations concernant l'ordre du jour provisoire, l'ordre du jour provisoire annoté, la liste des documents et le plan de travail de la session (DP/1999/L.2 et Corr.1). Tous les documents dont le Conseil était saisi étaient disponibles dans toutes les langues, sauf le document DP/1999/CRP.6, qui serait distribué dès qu'il serait disponible. S'agissant du plan de travail, le représentant résident du PNUD tiendrait une réunion d'information officielle sur le programme de Jaffna à Sri Lanka le 14 avril, et une réunion analogue, sur le Rapport sur le développement humain, 1999, se tiendrait le 16 avril. Le secrétariat n'avait pas reçu de demande de débats distincts sur le cadre de coopération de pays du PNUD et le programme de pays du FNUAP dont le Conseil était saisi pour adoption à la présente session.

5. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.2 et Corr.1).

6. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 1999 (DP/1999/8).

7. Le Conseil d'administration a décidé d'adopter le calendrier ci-après de ses futures sessions de 1999 et 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1999 :	14-23 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999 :	13-17 septembre 1999
Première session ordinaire de 2000 :	24-28 janvier 2000
Deuxième session ordinaire de 2000 :	3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 :

12-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 :

11-15 septembre 2000

Le Conseil d'administration s'est mis d'accord sur les questions qu'il aborderait à sa session annuelle de 1999. La liste de ces questions est indiquée dans le plan de travail (annexe I à la décision 99/7).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

II. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A. PNUD

Rapport du PNUD

8. Présentant son rapport au Conseil économique et social (DP/1999/10), l'Administrateur a indiqué qu'il avait été établi conformément aux résolutions 47/199, 50/120 et 53/192 de l'Assemblée générale ainsi qu'aux résolutions 1994/33 et 1998/27 du Conseil économique et social. Le PNUD avait pris un soin particulier à respecter les normes que le Conseil d'administration avait fixées en 1998, en particulier celles exigeant que le rapport soit plus analytique et fasse état des problèmes rencontrés et de l'expérience acquise. Le rapport contenait également des recommandations sur lesquelles le Conseil économique et social était appelé à se prononcer. Les rapports du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et du Programme alimentaire mondial suivaient la même démarche et avaient la même présentation, chacun d'entre eux étant cependant axé sur les domaines d'activité propres à chaque entité.

9. L'Administrateur a passé en revue les points essentiels du rapport puis a formulé de brèves remarques sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre général de développement de la Banque mondiale.

10. S'agissant du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, la difficulté était double puisqu'il fallait qu'il soit à la fois stratégique et global. Le Plan-cadre était conçu pour faire en sorte que l'action de l'ONU en faveur du développement au niveau national soit plus cohérente, concertée et efficace. Globalement, les accords conclus lors des sommets et conférences des années 90 avaient jeté les bases d'un important et légitime courant d'appui aux pays où des programmes étaient mis en oeuvre par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. Tous les organismes des Nations Unies avaient un rôle important à jouer dans cet effort, qui devait être collectif. Un bilan périodique des progrès de la réforme de l'ONU, établi par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, était mis à la disposition du Conseil d'administration.

11. L'Administrateur a expliqué qu'en ce qui concernait le Cadre général de développement, il valait mieux donner aux pays la maîtrise des opérations plutôt que de recourir à des modèles qui font de la communauté internationale un bloc monolithique : le Cadre général de développement ne devait pas s'inscrire dans ce type de perspective. L'expérience avait montré que le grand intérêt des activités de développement des Nations Unies tenait au fait qu'elles étaient pensées de manière indépendante, qu'elles étaient exemptes de conditionnalité et qu'elles encourageaient les pays à prendre l'initiative. Les organismes de développement devaient proposer des options aux pays, lesquels pouvaient légitimement craindre d'avoir à affronter un front uni de tous leurs partenaires extérieurs.

12. L'Administrateur a souligné qu'il ne fallait pas confondre la finalité du cadre général de développement et celle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Cadre général de développement n'était pas censé remplacer le Plan-cadre, qui avait été conçu pour que l'aide au développement apportée par les Nations Unies au niveau national soit plus cohérente, concertée et efficace.

13. Les travaux relatifs aux bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement se poursuivraient comme prévu. Le système des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui avait été approuvé par l'Assemblée générale, visait à donner une plus grande valeur stratégique et plus de cohésion aux activités de développement du système des Nations Unies. Il devait en particulier permettre aux équipes de pays de dialoguer sur une base solide avec leurs partenaires nationaux et la Banque mondiale au sujet du Cadre général de développement. De même, les gouvernements pouvaient continuer à encourager la Banque mondiale à contribuer et à participer à l'élaboration des directives sur les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui devaient paraître prochainement. Enfin, il revenait aux États Membres de choisir leurs outils de programmation et de décider du rôle de la communauté internationale.

14. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration des résultats de la première session de 1999 du Comité administratif de coordination (CAC), notamment de l'approbation, par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, d'une note d'orientation sur le système des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui encourageait les institutions spécialisées à s'y associer davantage, notamment au niveau de leurs organes directeurs.

Débat

15. De nombreuses délégations ont pris la parole pour féliciter l'Administrateur de son rapport, qu'elles ont jugé détaillé, orienté vers la solution des problèmes et très utile pour les débats du Conseil économique et social, en particulier grâce à ses recommandations. Le rapport était conforme aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil d'administration et pouvait servir aux fonds et programmes des Nations Unies de modèle de rapport au Conseil. Les recommandations qu'il contenait pourraient faire l'objet de discussions officielles au sein de ce dernier.

16. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. De nombreux intervenants ont abordé la question du rôle du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans la poursuite de la réforme des activités opérationnelles de l'ONU et se sont déclarés très favorables au système des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a fait valoir que le Groupe des Nations Unies pour le développement était un organe interne du Secrétariat dont la fonction organique était limitée. L'intérêt de la collaboration interorganisations a été fortement souligné, certains orateurs estimant en particulier que les institutions spécialisées devaient participer au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La décision prise récemment par le CAC à cet égard a été bien accueillie. De nombreuses délégations ont fait valoir que le Plan-cadre devait répondre aux besoins et priorités des pays et qu'il fallait en faire un document stratégique. En ce qui concernait les recommandations relatives au Plan-cadre figurant au paragraphe 33 b) du document DP/1999/10, plusieurs orateurs se sont interrogés

sur leur libellé, faisant observer qu'il fallait parler de coordination "avec" les autres donateurs et non pas "des" autres donateurs. Une délégation a dit craindre que les recommandations formulées au paragraphe 33 susmentionné n'amènent à confondre le Plan-cadre avec le Cadre général de développement. Elle a rappelé que le Plan-cadre, contrairement au Cadre général de développement, était une initiative de l'ONU et visait à permettre à certains de ses organes de répondre de manière cohérente, rationnelle et ordonnée aux besoins des membres du PNUD. Le Cadre général de développement était beaucoup plus ambitieux, en ce sens qu'il concernait la totalité de la communauté des donateurs, multilatéraux et bilatéraux. Une délégation a souligné que les questions relatives au suivi et à l'évaluation, mentionnées au paragraphe 25 du document DP/1999/10, ne concernaient pas le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, celui-ci n'étant précisément qu'un plan-cadre et non un programme opérationnel. Plusieurs intervenants ont exprimé l'espoir que le Groupe des Nations Unies pour le développement coordonnerait de mieux en mieux ses activités avec celles des autres groupes sectoriels créés par le Secrétaire général dans le cadre du processus de réforme. D'autres ont souligné la nécessité d'associer la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, au processus du Plan-cadre. Un complément d'information sur les résultats de l'évaluation des plans-cadres pilotes serait le bienvenu.

17. Système des coordonnateurs résidents. Plusieurs intervenants se sont félicités des progrès réalisés dans le renforcement du système des coordonnateurs résidents, en ce qui concernait plus particulièrement la sélection sur la base des compétences, la formation intégrée et l'accroissement de la participation interorganisations. La plupart des délégations se sont prononcées en faveur des recommandations formulées à ce sujet dans le document DP/1999/10.

18. Financement. Plusieurs délégations ont souligné les progrès réalisés dans l'élaboration d'une stratégie de financement qui permette à l'Organisation de mieux prévoir ses ressources et ses résultats et d'assurer une meilleure corrélation entre les deux. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance des objectifs de financement du budget de base. Plusieurs délégations se sont déclarées en accord avec le contenu du paragraphe 8 du document DP/1999/10.

19. Cadre général de développement. De nombreux intervenants ont fait des observations sur les incidences du Cadre général de développement sur l'action de l'ONU. Certains se sont inquiétés en particulier de ses incidences sur les résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et se sont demandés en quoi le Cadre général de développement pourrait aider le Plan-cadre à simplifier les procédures au niveau national, que ce soit pour les gouvernements ou pour le personnel des organisations internationales. L'on a reconnu à cet égard la nécessité de renforcer encore l'aptitude des pays à coordonner l'application des instruments à leur disposition. Le Cadre général de développement était perçu comme distinct du Plan-cadre, bien que l'un et l'autre se chevauchent dans certains domaines. De nombreux intervenants ont déclaré qu'ils ne se prononceraient pas sur le cadre général de développement tant qu'ils ne connaîtraient pas l'issue des discussions avec la Banque mondiale. Plusieurs délégations se sont dites favorables à la poursuite des consultations que l'ONU et la Banque mondiale avaient engagées afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la complémentarité de leurs activités. D'autres ont souligné la nécessité d'un véritable partenariat entre le PNUD et la Banque mondiale. En revanche, les avis divergeaient sur la recommandation formulée au paragraphe 33 d) du document DP/1999/10 et tendant à encourager la collaboration avec la Banque mondiale aux fins de l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre général de développement.

Une délégation a demandé un complément d'information sur l'articulation du Plan-cadre et du Cadre général de développement avec la note de stratégie nationale. Une autre a estimé que la recommandation formulée au paragraphe 33 d) susmentionné était prématurée, parce que le Cadre général de développement en était encore au stade de la définition et de l'expérimentation et n'était pas encore applicable. Elle a en outre fait observer que l'initiative dont il était question dans ce paragraphe faisait déjà l'objet d'un débat au sein du Conseil de la Banque mondiale et que les administrateurs de cette dernière avaient demandé des précisions à son sujet. Il valait donc mieux que le Conseil de la Banque mondiale ait fini de débattre de la question avant que le Conseil d'administration du PNUD ne l'examine ou n'envisage la participation du PNUD à l'application du Cadre général de développement.

20. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que la coopération entre la Banque et le PNUD était constructive, tant sur le plan opérationnel que sur le plan institutionnel. La Banque dialoguait en permanence avec le PNUD sur diverses questions d'intérêt commun et avait instauré un dialogue avec l'ONU au sujet du Cadre général de développement. Le représentant de la Banque mondiale a fait observer que le Cadre général et le Plan-cadre différaient par leur finalité, leur conception et leur mode d'application. Loin de vouloir marginaliser le Plan-cadre, la Banque mondiale souhaitait plutôt le renforcer.

21. Coopération régionale. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'appui apporté par le PNUD à la coopération régionale, en particulier par l'intermédiaire des commissions économiques et sociales régionales. La coopération interrégionale, notamment la coopération technique entre pays en développement, était également importante.

22. Locaux et services communs. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il ne fallait recourir à la mise en commun des locaux que lorsque cela présentait un avantage certain, comme il était indiqué dans l'examen triennal des politiques. Plusieurs intervenants ont demandé des informations sur le rapport coût/avantages de la mise en commun des locaux et des services. Une délégation a estimé qu'il fallait examiner les possibilités de mise en commun des locaux cas par cas. Plusieurs autres délégations ont dit souhaiter un complément d'information sur la possibilité de recourir davantage à cette modalité.

23. Équilibre entre les sexes. De nombreux intervenants se sont félicités des progrès réalisés par le PNUD en ce qui concernait l'équilibre entre les sexes au sein de l'organisation. Une délégation a demandé pourquoi les administratrices titulaires de postes d'encadrement à des niveaux intermédiaires de la hiérarchie avaient été si nombreuses à quitter l'organisation lorsque celle-ci avait réduit ses effectifs.

24. Application et suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies. Des intervenants se sont déclarés tout à fait d'accord avec ce qui était dit sur la question dans le document DP/1999/10, à savoir notamment que les fonds effectivement recueillis à l'issue des conférences n'avaient pas atteint les niveaux prévus dans les programmes d'action (par. 56) et qu'il était nécessaire d'inviter les organes directeurs des organismes des Nations Unies à envisager de consacrer des ressources au suivi horizontal [par. 59 a)]. Le rôle du PNUD dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social était particulièrement important. Une délégation s'est demandé pourquoi il importait de faire du suivi de chaque conférence un élément central de chaque plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (par. 59).

25. Suivi de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. Plusieurs délégations se sont interrogées sur le rôle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans la création d'un cadre d'intervention en cas de catastrophe, sur l'importance d'une approche globale de l'aide humanitaire associant tous les protagonistes et sur la création de mécanismes souples en faveur des pays en crise. Une délégation a demandé que l'on utilise avec prudence des expressions sur lesquelles il n'y avait pas de consensus au niveau intergouvernemental.

26. Présentation et structure des rapports. De nombreux intervenants se sont félicités de l'adoption d'une même présentation pour les rapports du PNUD et ceux du FNUAP. Certains ont estimé qu'un seul et unique rapport serait plus utile pour les débats du Conseil économique et social mais d'autres ont dit préférer que l'on continue à établir deux rapports distincts. Dans les deux cas, il fallait continuer à axer les rapports sur des sujets précis et éviter le plus possible qu'ils ne fassent double emploi.

Réponse de l'Administrateur

27. L'Administrateur a déclaré qu'il fallait que la Banque mondiale précise le rôle et la finalité du Cadre général de développement, compte tenu des préoccupations relatives à l'articulation de ce cadre avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le rôle et le but du Cadre général restaient en effet ambigus et donnaient lieu à des vues divergentes. Les consultations en cours entre l'ONU et la Banque mondiale aideraient à éclaircir la question. L'Administrateur a indiqué que le Cadre général de développement allait peut-être exiger beaucoup de travail de la part des pays mais que le PNUD pourrait fournir une assistance technique. Il attendait avec intérêt ce nouveau renforcement du partenariat entre le PNUD et la Banque mondiale.

28. L'Administrateur comptait que les équipes de pays conjugueraient leurs efforts pour que les programmes nationaux soient exécutés conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a indiqué que les commissions économiques régionales avaient participé à l'élaboration des directives sur le Plan-cadre et avaient un rôle bien défini dans ce processus. Le suivi et l'évaluation du Plan-cadre se limiteraient à une évaluation des objectifs globaux à partir de l'expérience de chaque organisme. Il n'était pas prévu d'associer à son application les partenaires extérieurs au système des Nations Unies mais on pouvait collaborer davantage avec eux par d'autres moyens pour répondre aux priorités des pays. Les résultats de l'évaluation des plans-cadres pilotes seraient communiqués aux membres du Conseil.

29. Répondant à d'autres observations, l'Administrateur a expliqué que le fait que les femmes titulaires de postes d'encadrement à des niveaux intermédiaires de la hiérarchie avaient été plus nombreuses que prévu à quitter l'organisation lors de la dernière compression d'effectifs s'expliquait par des facteurs tels que la décentralisation et des questions familiales. En tout état de cause, le PNUD était fier d'avoir atteint les objectifs qu'il s'était fixé en matière d'équilibre entre les sexes. S'agissant des activités de formation, y compris celles concernant les coordonnateurs résidents, elles visaient désormais à favoriser une plus grande participation interorganisations. L'Administrateur a en outre informé le Conseil d'administration qu'un complément d'information sur les activités de secours en cas de catastrophe menées par le PNUD serait fourni à la prochaine session du Conseil économique et social.

30. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Conseil économique et social (DP/1999/10) et décidé de le transmettre au Conseil avec les observations y relatives.

B. FNUAP

Rapport du FNUAP

31. En présentant son rapport au Conseil économique et social (DP/FPA/1999/5), la Directrice exécutive a souligné que le FNUAP était très attaché à tous les mécanismes de coordination et de collaboration des Nations Unies. Elle a indiqué que le Fonds participait activement aux nombreuses initiatives de coordination, qu'elles soient menées dans le cadre du système des Nations Unies par le biais des mécanismes du Comité administratif de coordination (CAC), des comités exécutifs créés par le Secrétaire général et surtout du Groupe des Nations Unies pour le développement, ou via un certain nombre d'autres arrangements, comme les consultations de haut niveau tenues récemment entre l'OMS et le FNUAP. Elle a insisté sur le fait que le Fonds collaborait activement avec tous les partenaires des Nations Unies et la société civile pour contribuer à l'application cohérente, complémentaire et intégrée des accords conclus lors des grandes conférences mondiales tenues sous l'égide de l'ONU dans les années 90.

32. Notant que la session du Conseil économique et social en 1998 constituait à multiples égards une étape importante, elle a appelé l'attention du Conseil d'administration sur un certain nombre d'événements marquants : la session extraordinaire sur le suivi intégré des grandes conférences mondiales tenues sous l'égide de l'ONU dans les années 90; les discussions importantes concernant l'examen triennal d'ensemble lors de la session annuelle du Conseil; la décision de convoquer une session extraordinaire en mai 1999, sur le thème des indicateurs de base, et l'adoption par le Conseil des thèmes clefs pour 1999 qui reflètent les priorités des États Membres, à savoir le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation et la promotion des femmes et le développement de l'Afrique.

33. La Directrice exécutive a indiqué que son rapport au Conseil couvrait un large éventail de questions, notamment l'examen triennal d'ensemble et son suivi; l'état d'avancement de la réforme du Secrétaire général; les activités de suivi des conférences tenues sous l'égide de l'ONU, y compris l'examen et l'évaluation dans le cadre de la CIPD+5; les nombreuses initiatives menées dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, notamment du système des coordonnateurs résidents; la question des ressources allouées aux programmes de population; et les opérations humanitaires ou de secours d'urgence. Elle a appelé l'attention sur le chapitre du rapport consacré à la coopération et à la collaboration entre le FNUAP et les institutions de Bretton Woods et a noté que le Fonds avait tenu des consultations approfondies avec la Banque mondiale au siège et sur le terrain. Elle a fait observer qu'elle avait déjà traité du cadre général de développement lors de l'examen d'un autre point de l'ordre du jour.

34. La Directrice exécutive a souligné que des progrès rapides étaient réalisés dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement et que les directives révisées concernant le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement allaient être publiées. Elle a indiqué que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étaient l'occasion de traiter des questions relatives à la capacité d'absorption et de planifier les initiatives de renforcement des capacités des pays. Tout en notant que le Fonds était très attaché et participait activement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, tant au siège que sur le terrain, et qu'il était disposé à allouer les ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés, la Directrice exécutive a fait observer qu'il s'agissait d'un exercice exigeant,

auquel il fallait consacrer beaucoup de temps, et que les effectifs du FNUAP ne représentaient qu'un quart de ceux de ses homologues. Elle a conclu en rendant hommage à la détermination manifestée par l'Administrateur du PNUD pour mener à bien la réforme des Nations Unies et à ses compétences de dirigeant.

35. Au cours du débat qui s'en est suivi, les délégations ont surtout traité des questions suivantes : la qualité du rapport; l'importance accordée à la réforme des Nations Unies, notamment la participation aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; la collaboration entre le Fonds et les autres partenaires de développement; et la nécessité de réduire la charge que l'établissement de rapports impose aux pays bénéficiaires des programmes.

36. Plusieurs délégations ont salué la qualité du rapport en notant qu'il était analytique, concis et instructif. Certaines délégations ont souhaité que le rapport soit plus analytique et ont recommandé de s'inspirer du rapport du PNUD, tout en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les recommandations. Un certain nombre de délégations se sont félicitées que les rapports du PNUD et du FNUAP aient la même présentation et ont noté que cela facilitait la discussion. Alors que certaines délégations ont souhaité que le FNUAP et le PNUD présentent des rapports distincts, indiquant que cela permettait aux deux organisations de présenter leurs propres points de vue, d'autres se sont déclarées favorables à la présentation d'un rapport commun au Conseil et ont indiqué qu'on éviterait ainsi les doubles emplois.

37. Plusieurs délégations se sont félicitées que le Fonds appuie sans réserve la réforme des Nations Unies et y accorde une place toujours plus importante dans son rapport et se sont également félicitées de la participation du Fonds au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elles ont constaté que des progrès importants avaient été réalisés en ce qui concerne la réforme des Nations Unies au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, s'agissant en particulier du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et ont salué le rôle actif joué par le FNUAP à cet égard. Une délégation a proposé que l'on soumette les programmes de pays à l'équipe de pays des Nations Unies pour analyse afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux directives définies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une autre délégation s'est déclarée favorable à l'utilisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme instrument de développement à long terme lorsque les pays sortent de situations d'urgence.

38. Un certain nombre de délégations se sont exprimées sur le caractère complémentaire ou redondant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre général de développement (voir à ce propos les paragraphes 16 et 19 à 20).

39. Tout en reconnaissant que le FNUAP jouait un rôle clef en élaborant des programmes qui aident les pays à réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), une déclaration a déclaré que le Fonds avait également un rôle important à jouer dans le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette délégation a ajouté que le rapport aurait dû mettre en évidence les résultats obtenus depuis cette conférence.

40. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la collaboration entre le Fonds et les autres organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Tout en se félicitant de la coopération entre le Fonds et les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres partenaires de développement, certaines délégations ont souhaité que

le Fonds collabore davantage avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Une autre délégation a indiqué que le Fonds devrait se servir des commissions régionales pour aider à appliquer le Programme d'action de la CIPD et a noté que les commissions pourraient être des partenaires de premier plan en mettant leurs savoir-faire et compétences techniques au service des activités opérationnelles. Une délégation a indiqué que le Conseil d'administration devait recommander de renforcer la collaboration avec les commissions régionales. Une autre délégation a fait observer que l'on aurait dû faire mention dans le rapport de la collaboration et de la coopération entre le FNUAP et la Commission de la population et du développement, notamment dans le cadre de la CIPD+5. Une délégation a souligné qu'il importait de collaborer avec la société civile, notamment les organisations locales, dans le cadre de l'exécution des programmes, et a indiqué que cela permettrait de réduire les dépenses, d'assurer un suivi plus efficace et de renforcer les communautés locales. Cette délégation a ajouté que son pays, comme le FNUAP, avait tiré parti de ce type de collaboration.

41. Un certain nombre de délégations ont partagé les inquiétudes exprimées dans le rapport du FNUAP, selon lesquelles il faudrait réduire la charge de travail qu'impose l'établissement de rapports aux pays bénéficiaires des programmes et simplifier les procédures en matière de rapport. Une délégation, tout en relevant que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne devraient pas entraîner une charge de travail excessive pour les bureaux de pays, a appelé l'attention sur le fait que les activités de coordination ne devaient pas faire oublier aux organismes leurs mandats initiaux.

42. Une délégation, se référant au paragraphe 8 du rapport, a indiqué qu'elle ne jugeait pas essentiel l'établissement de bases de données pour assurer le suivi des objectifs des conférences. La délégation a souligné que le rôle que le FNUAP avait jusqu'à présent joué à juste titre ne se limitait pas à un contrôle strict, mais consistait surtout à offrir des ressources techniques et financières aux pays bénéficiaires des programmes pour les aider à réaliser les objectifs des conférences. La délégation a reconnu que le principal obstacle à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et du Programme d'action de Beijing était le manque de ressources humaines et financières. Elle a ajouté qu'elle faisait siennes les observations figurant aux paragraphes 39 et 40 concernant les incidences considérables sur les femmes de la privatisation des services sociaux et de la mondialisation de l'économie.

43. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires et observations sincères et constructifs. Elle a reconnu que le rapport du PNUD était meilleur que le rapport du FNUAP et a assuré le Conseil que le FNUAP établirait l'an prochain un rapport plus analytique récapitulant les enseignements tirés. Elle a ajouté qu'un rapport commun du Groupe des Nations Unies pour le développement serait également soumis au Conseil. Elle a fait sienne l'observation selon laquelle le Programme d'action de Beijing était essentiel pour les activités du Fonds, en particulier parce qu'il traitait de problèmes et de questions essentiels soulevés dans le Programme d'action de la CIPD. Elle a fait observer qu'elle continuerait de collaborer avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU dans le cadre du suivi de Beijing. De même, s'agissant du suivi général des conférences, la Directrice exécutive a proposé de recourir davantage aux mécanismes de suivi horizontaux, notamment d'exploiter avec plus d'efficacité les travaux de l'Équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous du CAC.

44. Elle a approuvé la suggestion selon laquelle l'équipe de pays devrait examiner les programmes de pays et a fait observer que le FNUAP préconisait

depuis longtemps une telle démarche, en particulier parce qu'elle contribuerait à déterminer les besoins, les problèmes et les doubles emplois tout en favorisant la réalisation d'objectifs communs. Elle a ajouté que le Fonds accordait aussi une importance fondamentale aux consultations avec les gouvernements, les autres partenaires de développement, y compris les ONG et les autres membres de la société civile. Elle a affirmé que les programmes de pays du Fonds étaient fondés sur les notions de maîtrise et de contrôle nationaux et reflétaient les priorités des pays. Elle a fait observer que le Fonds avait un mandat bien spécifique et souhaité que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement soit l'un des moyens mis à la disposition des partenaires de développement pour appuyer activement la réalisation des objectifs de la CIPD. Elle a approuvé la délégation qui a souligné l'importance et les avantages que l'on pouvait tirer de la collaboration avec les organisations et groupes à assise communautaire et a également convenu qu'il fallait en rendre compte dans le rapport. Elle a assuré le Conseil d'administration que le Fonds entretenait de très bonnes relations avec les commissions régionales et a approuvé l'idée de renforcer le rôle des commissions dans le suivi des conférences. Elle a ajouté que la Vice-Secrétaire générale tenait des consultations sur cette question et d'autres questions connexes.

45. La Directrice exécutive a souligné que l'aide multilatérale sous forme de dons devait être acheminée par le système des Nations Unies. Faisant observer qu'il fallait rationaliser et simplifier les divers mécanismes de coordination, elle s'est demandé s'il était nécessaire de créer un mécanisme supplémentaire. Elle a déclaré ne pas être d'accord avec la distinction faite par le représentant de la Banque mondiale, à savoir que le Cadre général de développement était un instrument de développement alors que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était un instrument de planification. Elle a insisté sur le fait que le Plan-cadre pour l'aide au développement était un instrument de développement et que la promotion du développement et le renforcement des capacités des pays bénéficiaires des programmes étaient la raison d'être des activités opérationnelles des Nations Unies. S'agissant des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, la Directrice exécutive a souligné qu'il importait au plus haut point que les États Membres donnent des instructions cohérentes à leurs représentants auprès de l'ONU et de la Banque mondiale et a fait siennes les vues exprimées par les délégations à cet égard.

46. Elle s'est associée aux remarques des délégations qui avaient insisté sur la nécessité de réduire la charge qu'impose l'établissement de rapports aux pays bénéficiaires des programmes. Elle a fait observer qu'au cours d'une visite récente au Viet Nam, elle avait découvert comment on avait réussi à simplifier et à rationaliser le processus excessivement lourd d'établissement de rapports en créant un seul groupe thématique spécialisé dans la santé en matière de reproduction, présidé par le FNUAP. Ainsi, au lieu d'établir des rapports distincts sur plus de 50 projets appuyés par des donateurs, il était désormais possible de présenter des rapports fondés sur des indicateurs clairement définis. Chose plus importante encore, cela avait permis au gouvernement d'utiliser les nouveaux mécanismes d'établissement de rapports pour sa propre gestion du programme.

47. Le Conseil d'administration a adopté le chapitre du rapport de la deuxième session ordinaire de 1999 consacré aux rapports présentés au Conseil économique et social, tel que modifié oralement.

III. LOCAUX ET SERVICES COMMUNS

48. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de l'administration et des finances du PNUD a présenté le rapport d'activité sur le programme Maison des Nations Unies (DP/1999/CRP.5). Elle a indiqué qu'il s'agissait du premier rapport établi conjointement par les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui comprend le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM). Elle a fait observer que l'UNICEF et le PAM présenteraient des rapports d'activité à leurs conseils d'administration respectifs.

49. L'Administratrice assistante a indiqué que le rapport en question avait pour objectif de présenter les enseignements tirés et les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre du programme Maison des Nations Unies. Il visait également à donner des indications concernant les ressources financières nécessaires pour examen par le Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1999, lorsque celui-ci examinerait le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001. Deux variantes sont proposées concernant la vitesse de mise en oeuvre du programme et des indications sont fournies concernant les ressources financières requises.

50. L'Administratrice assistante a informé le Conseil d'administration que des résultats importants avaient été obtenus et que la mise en oeuvre du programme Maison des Nations Unies progressait plus rapidement que ce qu'avait annoncé l'Administrateur lors de la session annuelle de 1998. Le Secrétaire général a officiellement désigné des maisons des Nations Unies dans 31 pays, y compris dans trois pays où des maisons ont été créées à la suite de missions d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un certain nombre de maisons devraient également être établies prochainement dans des nouveaux locaux qui répondent aux critères d'attribution de l'appellation "Maison des Nations Unies".

51. Elle a également fait référence à la notion de Maison des Nations Unies "virtuelle" utilisée dans les cas où il n'était pas prévu d'établir immédiatement des maisons des Nations Unies. Cette notion était utilisée pour désigner des locaux distincts qui étaient reliés par un réseau Intranet qui facilitait l'échange d'informations, de pratiques et de compétences au niveau d'un pays. On réalisait actuellement une enquête sur les services communs au niveau national, qui servirait de base à la définition d'une stratégie visant à mieux gérer les services administratifs et financiers.

52. L'Administratrice assistante a mis en évidence les divers avantages que l'on pouvait tirer de l'utilisation de services et de locaux communs, parmi lesquels la maîtrise des coûts. En outre, l'utilisation de services et de locaux communs devrait permettre de mener à bien d'autres initiatives prises dans le cadre de la réforme, comme celles du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en contribuant à donner aux membres des équipes de pays un plus grand sentiment d'appartenance et de communauté d'intérêts et en rendant plus visible l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les grandes villes.

53. Les 10 délégations qui ont pris la parole ont salué les efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour présenter un rapport actualisé sur le programme Maison des Nations Unies. Ils ont estimé que le rapport DP/1999/CRP.5 était complet, instructif et utile et ont félicité le Groupe des Nations Unies pour le développement pour la présentation du rapport ainsi que pour les mesures prises et les résultats obtenus jusqu'à présent.

54. Constatant que le document de séance portait principalement sur les aspects concrets et financiers du programme Maison des Nations Unies, plusieurs délégations sont notamment intervenues sur les points suivants : la nécessité d'obtenir plus d'informations sur l'harmonisation des règles et règlements; les mécanismes de coordination des différents fonds et programmes des Nations Unies; les termes et conditions des accords de base conclus entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et le gouvernement du pays hôte; et les termes du bail. Certains ont indiqué qu'il importait également de simplifier les procédures et méthodes de travail des différents organismes des Nations Unies pour préparer la création d'une maison des Nations Unies. De même, si l'objectif est de réduire les dépenses et de tirer le maximum d'avantages du rassemblement de différents organismes dans des locaux communs, il importe de tenir compte du caractère unique et indépendant de chaque organisme. Une délégation a demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement de ne pas oublier l'aspect fonctionnel d'une maison des Nations Unies. En outre, le Groupe ne devrait pas perdre de vue l'importance de la coordination des politiques entre tous les organismes des Nations Unies qui se trouvent sous un même toit et sous le contrôle du coordonnateur résident. La même délégation a noté que le coordonnateur résident jouait un rôle essentiel en assurant la supervision des divers programmes et activités ainsi que la liaison avec le pays hôte, aspect auquel il n'était pas fait référence dans le document DP/1999/CRP.5. Une délégation a demandé si les institutions de Bretton Woods s'étaient déjà installées dans une maison des Nations Unies et a demandé ce qu'en pensait la Banque mondiale.

55. Appuyant pleinement les raisons qui justifient la création de maisons des Nations Unies, la plupart des délégations qui ont pris la parole ont fait des suggestions au Groupe des Nations Unies pour le développement sur les moyens de mettre en oeuvre le programme. Constatant que l'on avait tendance à délaissier la formule de la construction sur un terrain fourni par le gouvernement hôte au profit de la formule moins onéreuse de la location à titre gracieux d'un bâtiment fourni par le gouvernement hôte, un représentant a suggéré que le Groupe des Nations Unies pour le développement choisisse une formule appropriée, au cas par cas, en fonction des besoins et de la situation dans le pays hôte, plutôt que d'adopter la même formule dans tous les pays.

56. Une délégation a proposé que, le cas échéant, les terrains donnés soient restitués au gouvernement hôte. Le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait toutefois examiner la question au cas par cas, en tenant compte de l'expérience passée, et ne devrait pas systématiquement rejeter la formule de la donation de terrain. Une délégation a demandé de plus amples informations sur les instructions données aux coordonnateurs résidents en ce qui concerne la restitution des terrains donnés par les gouvernements hôtes pour y construire des maisons des Nations Unies. Notant qu'il faudrait consulter le Conseil d'administration avant de donner des instructions aux coordonnateurs résidents concernant la restitution des terrains, un intervenant a demandé le réexamen des instructions.

57. Plusieurs délégations ont manifesté leur très vif intérêt pour la formule des services communs lorsqu'elle se traduisait par une réduction des coûts et une meilleure efficacité. Elles se sont dit impatientes de voir les résultats des travaux menés par le Groupe de gestion des services et locaux pour pouvoir disposer de données sur la situation actuelle et sur l'expérience acquise en matière de services communs ou partagés au niveau des pays.

58. Une délégation a fait observer que la question essentielle de la sécurité n'avait pas été abordée dans le rapport d'activité.

59. Une autre délégation a demandé des précisions sur la différence entre services communs et services partagés et sur les raisons qui expliquaient cette différence. Elle a en outre demandé des informations supplémentaires sur les principaux obstacles à la mise en place de services et de locaux communs dans les pays où cette formule n'avait pas encore été appliquée. L'intervenant a également demandé qu'on lui fournisse des exemples concrets de réduction des coûts liée à la mise en commun de services.

60. Une délégation a fait observer qu'un consultant avait été engagé pour examiner et évaluer la formule des locaux communs. On a demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement s'il avait été envisagé de recruter des consultants originaires des pays bénéficiaires des programmes ou du moins de la région concernée.

61. Une délégation a reconnu que le rapport offrait un tableau précis de la complexité bureaucratique dont il fallait tenir compte lors de la mise en place de locaux et de services communs. Plusieurs délégations ont manifesté leur intérêt pour des systèmes de communication et d'information dont l'adoption supposerait que tous les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement y consacrent des ressources importantes. Plusieurs délégations estimaient que les informations fournies ne leur permettaient pas de prendre une décision éclairée au sujet des deux possibilités qui s'offraient concernant la poursuite de la mise en oeuvre du programme relatif aux maisons des Nations Unies. Étant donné la complexité de la question, une délégation a fait observer que les informations contenues dans le document DP/1999/CRP.5 étaient insuffisantes. Une autre délégation a demandé comment on était arrivé au montant de 12 millions de dollars, qui devait permettre d'établir 15 nouvelles maisons des Nations Unies d'ici à 2004. L'intervenant a également demandé des informations supplémentaires sur les économies que pourraient réaliser les organismes participants grâce à la mise en place de locaux et de services communs. En outre, on a demandé des précisions au Groupe des Nations Unies pour le développement sur le calendrier prévu pour l'utilisation des montants de 12 et de 24 millions de dollars. Plusieurs délégations ont posé des questions sur la façon dont avaient été établis ces montants et sur les éléments pris en compte dans leur calcul.

62. Une délégation a noté que le déménagement dans une maison des Nations Unies entraînait souvent des dépenses qui ne pouvaient être couvertes qu'avec des fonds supplémentaires. En conséquence, à court terme, il était nécessaire de disposer de fonds supplémentaires même si, à long terme, le partage de services et l'amélioration de la coordination permettaient de réaliser des économies.

63. Une autre délégation a indiqué que le choix des options de mise en oeuvre du programme dépendrait des ressources disponibles. Un intervenant a demandé si l'on pouvait compter sur des ressources extrabudgétaires. En réponse, l'Administratrice assistante a suggéré à la délégation d'envisager de fournir des fonds aux fins de la mise en oeuvre du programme Maison des Nations Unies, comme l'avait fait le Gouvernement du Royaume-Uni.

64. L'Administratrice assistante a indiqué que les options proposées seraient détaillées dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001, qui serait soumis au Conseil d'administration de chaque membre du Groupe des Nations Unies pour le développement. L'objectif du document DP/1999/CRP.5 était de fournir des informations de base pour faciliter les discussions sur l'allocation des ressources financières. Elle a indiqué que ce serait un défi non seulement pour les secrétariats de coordonner la présentation de leur budget à chaque Conseil d'administration mais aussi pour les Conseils d'administration

de décider de leur participation financière individuelle à la mise en oeuvre du programme relatif aux maisons des Nations Unies.

65. Le Conseil d'administration a pris note du rapport d'activité sur le programme Maison des Nations Unies (DP/1999/CRP.5).

IV. DÉCLARATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DU PNUD ET DU FNUAP

66. Le Conseil d'administration a tenu sa première session sur les questions de financement, conformément aux décisions 98/23 et 99/1, et a pris note du rapport sur les engagements de financement au titre des ressources de base du PNUD pour 1999 et les années suivantes (DP/1999/CRP.6) et des tableaux révisés 1 et 2 accompagnés d'observations. Comme convenu avec le Conseil d'administration, les tableaux seront de nouveau révisés pour garantir l'exactitude des données y figurant avant distribution officielle du document.

67. Compte tenu du caractère particulier de la première session consacrée aux questions de financement, qui a remplacé la traditionnelle conférence pour les annonces de contributions de l'Assemblée générale et à laquelle ont été invités spécifiquement tous les membres du Programme, les interventions des délégations sont récapitulées par pays et les annonces de contributions sont présentées telles quelles en annexe.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

68. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a fait remarquer que la session en cours revêtait une grande importance pour le FNUAP du fait qu'elle était consacrée à plusieurs questions clefs : le cadre de financement pluriannuel; les approches sectorielles; l'aide d'urgence; et les services d'appui technique. Elle a fait observer que la question du cadre de financement pluriannuel était à l'heure actuelle de première importance pour le Fonds et que celui-ci attendait avec grand intérêt les contributions et les directives du Conseil d'administration avant de se lancer dans la tâche difficile consistant à passer de la théorie à la pratique. Elle a donné au Conseil l'assurance que le Fonds appuyait pleinement les approches sectorielles dans le domaine de la santé et reconnaissait que ces dernières pouvaient aider les gouvernements à renforcer les systèmes de soins de santé de base, essentiels pour assurer de bons services de santé en matière de reproduction. Mais la participation du Fonds aux approches sectorielles dans ce domaine n'excluait pas qu'il soit actif dans d'autres secteurs, comme l'éducation ou l'aide sociale, ou qu'il prenne part à des initiatives intersectorielles, notamment dans le domaine de la population.

69. La Directrice exécutive a rapporté que 1998 avait été pour le FNUAP une année marquante sur le plan financier, le montant cumulatif des contributions versées de 1967 à 1998 ayant atteint un total de 4,6 milliards de dollars. Le Fonds avait également réussi à maintenir pour la quatrième année consécutive ses ressources annuelles au-dessus de la barre des 300 millions de dollars. Toutefois, en dépit de l'augmentation des contributions en monnaies nationales versées par un certain nombre de grands donateurs, les ressources générales du Fonds ont été en 1998 inférieures d'environ 16 millions de dollars à leur montant de 1997. À l'heure actuelle, sur la base des annonces de contributions et des renseignements connexes reçus à ce jour, il semblait bien que les recettes totales du Fonds pour 1999 dépasseraient de nouveau les 300 millions de dollars. La Directrice exécutive a donc remercié tous les donateurs de l'appui continu et de l'engagement constant qu'ils ont manifestés en faveur du Programme

d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des travaux du FNUAP.

70. Pour ce qui est de l'utilisation des ressources, la Directrice exécutive a fait observer que le FNUAP avait grandement amélioré la planification, le flux et l'utilisation de ses ressources de trésorerie. En conséquence, l'exécution du programme avait été plus efficace en 1998, et le FNUAP avait utilisé la totalité de ses recettes de 1998, ainsi que le solde des ressources inutilisées de 1997. Au cours du dernier trimestre, le Fonds avait dû puiser 6,5 millions de dollars dans la réserve opérationnelle pour couvrir le déficit qui en était résulté, si bien qu'à la fin de 1998, la réserve opérationnelle était de 49,5 millions de dollars, alors que son niveau autorisé est de 56 millions de dollars. En outre, le Fonds avait dû prélever temporairement quelque 2,9 millions de dollars sur la réserve opérationnelle pour couvrir les besoins de trésorerie des opérations en cours, et en attendant de recevoir les contributions. La Directrice exécutive a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la question, pour deux raisons : premièrement, pour satisfaire à l'article 12.2 du Règlement financier qui impose de rapporter cette information au Conseil; et deuxièmement, pour inciter les donateurs à verser leurs contributions aussitôt que possible en 1999 afin que le FNUAP puisse remédier à son problème actuel de trésorerie et reconstituer intégralement la réserve opérationnelle en la ramenant à 56 millions de dollars.

71. La Directrice exécutive a ensuite déclaré qu'il importait que le système des Nations Unies et la Banque mondiale entament un dialogue sur le cadre général de développement de la Banque mondiale. Ce dialogue permettrait de réfléchir à l'utilisation de ce cadre, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays, et dans le cas du FNUAP, de l'évaluation démographique du pays. Elle a ajouté que lorsqu'on recourait aux divers instruments disponibles, il était essentiel d'utiliser un système commun de données et de renforcer les capacités des pays de réunir, analyser et utiliser des données fiables pour l'élaboration et le suivi des programmes.

72. À propos de la CIPD+5, elle a fait observer que depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, c'est-à-dire depuis la première session ordinaire, en janvier 1999, deux importantes réunions avaient eu lieu dans le cadre du processus de la CIPD+5 : le Forum international de La Haye, organisé par le FNUAP et accueilli gracieusement par le Gouvernement des Pays-Bas à La Haye du 8 au 12 février; et le comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 au 31 mars. L'intensité de l'activité lors de la réunion du comité préparatoire témoignait de l'importance que les pays attachaient à l'exécution du Programme d'action, mais aussi de la charge affective que les problèmes évoqués revêtaient pour de nombreux groupes. D'où d'ailleurs la nécessité de poursuivre les efforts d'information et de mieux définir, en particulier, les notions et les terminologies qui pouvaient donner lieu à des interprétations erronées. La mise en oeuvre de la CIPD était en bonne voie, et des changements se mettaient en place dans toutes les régions et dans la plupart des pays. Néanmoins, il fallait continuer à poursuivre les efforts afin que les gains réalisés les premières années de la mise en oeuvre du Programme d'action issu de la CIPD ne soient pas perdus mais au contraire renforcés. Le Groupe de travail du comité préparatoire avait envisagé pour l'avenir d'importantes mesures d'exécution du Programme d'action issu de la CIPD. Bien qu'il n'ait pu achever ses travaux, le comité préparatoire a réussi à examiner la plus grande partie du document, mettant de côté neuf paragraphes qui feront l'objet d'un débat ultérieur lors de la prochaine réunion. La Directrice exécutive a félicité le Représentant permanent du Bangladesh pour son travail en tant que Président de la réunion et pour son excellente connaissance des questions.

73. Évoquant les questions visées dans le rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/1999/5), la Directrice exécutive a rappelé que le Fonds soutenait sans réserve les processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, et les efforts déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination (CAC). Elle était heureuse de pouvoir rapporter que le FNUAP avait pris une part active aux travaux d'autres comités exécutifs sur des problèmes donnés, notamment aux travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Elle a également informé le Conseil d'administration que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le FNUAP avaient eu récemment une consultation de haut niveau et que le dialogue avait été utile et constructif. Les deux organisations étaient convenues de distribuer une lettre conjointe à leurs fonctionnaires respectifs en vue d'accroître la coopération.

74. Pour conclure, la Directrice exécutive a noté que le FNUAP attendait avec intérêt le début de la session et était prêt à remettre au Conseil d'administration tous les éclaircissements et renseignements nécessaires. Le Fonds savait gré au Conseil d'administration des directives et des avis qu'il lui donnait lors des sessions.

75. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs délégations ont formulé des observations sur le cadre général de développement de la Banque mondiale. L'une d'entre elles a rappelé qu'il fallait être très prudent en la matière, et a déclaré qu'il fallait tenir compte des compétences et avantages comparatifs des fonds et programmes. Elle a ajouté que les fonds et programmes du système des Nations Unies devaient continuer de se référer avant tout au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et ne pas trop se consacrer au cadre général de développement. Une délégation a demandé quelle orientation avait pris le débat du CAC sur le cadre général de développement et dans quelle mesure le cadre coïncidait avec les mandats des fonds et programmes. Elle a également souhaité savoir s'il était possible d'associer le cadre général de développement au Plan-cadre et aux autres aspects de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment au renforcement du système des coordonnateurs résidents. La délégation a constaté que tout en affirmant que le cadre général de développement constituait un exercice mené sous l'impulsion des pays, la Banque mondiale n'avait pas organisé de processus consultatif auprès des pays. Une autre délégation a souligné qu'il était indispensable que le système des Nations Unies examine la question de la complémentarité du cadre général de développement et a demandé qu'un dialogue soit entamé dans les plus brefs délais. Une délégation a proposé qu'une séance d'information sur le cadre général de développement soit organisée avant que le Conseil d'administration n'aborde, à la session en cours, le point de l'ordre du jour consacré aux rapports au Conseil économique et social. Une autre délégation voulait savoir quels seraient, au niveau des pays, les liens entre le cadre général de développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a fait observer que sur le plan opérationnel, le cadre général de développement ne devait poser aucun problème, étant donné que la Banque mondiale aurait besoin de faire appel aux organismes des Nations Unies et à leur expérience. Mais des difficultés pourraient survenir sur le plan politique.

76. Le Président du Conseil d'administration a noté que la notion de cadre général de développement n'était pas encore bien arrêtée. Il a ajouté que lors d'une récente réunion, le bureau du Conseil d'administration avait décidé qu'il serait utile d'organiser une réunion informelle avec la Banque mondiale au cours de sa session annuelle du Conseil.

77. Une délégation, faisant remarquer que la Banque mondiale renforçait ses activités dans les domaines de la population et de la santé, a demandé quel type de coopération systématique était prévu. Une autre délégation a salué la collaboration du Fonds avec l'OMS et s'est félicitée de l'initiative du Fonds en ce qui concernait le secteur privé. Une délégation a demandé dans quels domaines le Fonds collaborait avec l'OMS.

78. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs observations fort utiles. En ce qui concerne la collaboration du Fonds avec la Banque mondiale, elle a fait remarquer que celle-ci se poursuivait au niveau mondial et qu'elle avait été renforcée aux niveaux régional et national. Il avait été convenu, par exemple, que la Banque mondiale, pour faire ses bilans dans certains pays de l'Afrique subsaharienne, ferait notamment appel à l'appui technique du FNUAP. Le Fonds avait par ailleurs continué de collaborer régulièrement avec la Banque mondiale en matière d'acquisition de contraceptifs et de systèmes de gestion logistique. Par ailleurs, le Fonds travaillait avec le personnel technique de la Banque afin d'inclure la question de la santé en matière de reproduction, notamment l'hygiène sexuelle et la planification familiale, dans les analyses sectorielles et les activités de formation de la Banque.

79. Faisant référence au cadre général de développement de la Banque mondiale, la Directrice exécutive a déclaré que le Fonds était conscient du fait qu'à l'heure actuelle il s'agissait d'une simple proposition et qu'en conséquence, le système des Nations Unies n'était en mesure ni de l'avaliser ni de l'adopter. En fait, ce serait aux gouvernements de prendre la décision. Entre-temps, bien sûr, le système des Nations Unies continuait d'appliquer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les efforts du système des Nations Unies visaient essentiellement à faciliter la coopération entre la Banque mondiale et l'Organisation concernant le Plan-cadre et d'autres instruments tels que le bilan commun de pays. La Directrice exécutive a souligné la nature universelle, neutre et multilatérale de l'Organisation des Nations Unies et rappelé que les programmes du Fonds étaient menés sous l'impulsion des pays. Elle a fait observer que le cadre général de développement n'avait pas fait l'objet d'un débat lors de la récente réunion du CAC. Toutefois, la Banque avait tenu une séance d'information sur le cadre général de développement à l'intention des fonctionnaires du FNUAP à Paris et à Londres.

80. À propos de la collaboration du Fonds avec l'OMS, la Directrice exécutive a déclaré que les deux organisations coopéraient dans un certain nombre de domaines, notamment la santé en matière de reproduction et les droits en matière de procréation; la santé de la reproduction chez les adolescents; les indicateurs; et les activités de plaidoyer, en particulier au niveau des pays. Le FNUAP et l'OMS travaillaient ensemble aux méthodes d'évaluation de la mortalité maternelle, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et certains organismes extérieurs au système des Nations Unies. Le Fonds, l'UNICEF et l'OMS participaient par ailleurs aux travaux du Comité de coordination des questions sanitaires. Récemment, le FNUAP et l'OMS avaient décidé de publier ensemble une lettre clarifiant leurs rapports au niveau des pays et précisant leurs rôles et responsabilités respectifs dans le cadre des activités qu'ils devaient conduire en collaboration.

V. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

81. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays : Assistance au Gouvernement du Bénin (DP/FPA/BEN/5 et Cor.1).

82. Le Ministre de la planification, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi du Bénin a exprimé sa gratitude au Conseil d'administration pour avoir approuvé le programme d'assistance à son pays. Il a remercié la Directrice exécutive du FNUAP de l'appui fourni par le Fonds à son pays et a souligné l'excellence de la collaboration et de la coopération entre son gouvernement et le FNUAP. Il a affirmé que son pays était résolu à mettre en oeuvre le Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

83. Une autre délégation a appuyé sans réserve le programme en faveur du Bénin et a fait remarquer qu'à la première session ordinaire de 1999, elle s'était félicitée de la nouvelle formulation et de la nouvelle conception des programmes de pays bénéficiant de l'appui du Fonds. La même délégation a ajouté qu'elle appréciait le fait que le Fonds avait tenu compte des observations qu'elle avait faites lors de la réunion informelle de présession, et que les renseignements supplémentaires demandés avaient été fournis dans un rectificatif.

84. La Directrice de la Division de l'Afrique a remercié le Gouvernement béninois de l'excellent travail de coopération mené avec le FNUAP. Elle a remercié le Ministre de la planification, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi de sa présence à la session. Elle a également remercié la délégation pour ses observations constructives, et lui a su gré de son appui. Elle a noté avec plaisir que les renseignements supplémentaires fournis par le Fonds avaient satisfait la délégation.

VI. SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

85. Le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport d'activité sur les améliorations apportées au fonctionnement des services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1999/4). Le rapport faisait suite à la décision 98/6 du Conseil d'administration qui, au paragraphe 4, priait le Directeur exécutif de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 1999, un rapport d'activité succinct sur l'efficacité des améliorations qui auraient été apportées au fonctionnement des services d'appui technique (SAT) depuis la troisième session ordinaire de 1997, en particulier pour ce qui était du fonctionnement des services d'experts des SAT au siège des organismes.

86. Présentant le rapport d'activité, le Directeur de la Division des services techniques et des politiques a souligné que la priorité avait été accordée au renforcement de la coordination entre les spécialistes des SAT et les équipes d'appui aux pays, et que l'accent avait été mis sur le renforcement des capacités nationales. Il a appelé l'attention sur les annexes du rapport, dans lesquelles figuraient des exemples précis d'activités de collaboration visant à perfectionner et à renforcer la communication et la coopération entre les trois niveaux des services d'appui technique – experts nationaux, équipes d'appui aux pays et spécialistes des SAT – concernant des rapports de recherche, des articles, des séminaires et des ateliers. Le Directeur a rappelé qu'au début de l'année 1998, on avait créé un service de la coordination à la Division des services techniques et des politiques, notamment pour accroître la coordination et mobiliser les compétences techniques en vue de renforcer les capacités au niveau des pays. Il a ajouté que le présent rapport avait été établi sur la base des renseignements et des analyses fournis par les équipes d'appui aux

pays, les coordonnateurs des SAT au sein des organismes et les bureaux de pays du FNUAP.

87. Le Directeur de la Division des services techniques et des politiques a déclaré que le FNUAP attendait avec intérêt les directives et les avis du Conseil d'administration, en particulier sur la façon dont celui-ci envisageait l'approche à trois niveaux. Le Fonds, tout en sachant qu'on n'avait pas encore trouvé le système idéal, était convaincu que, depuis 1997, les SAT avaient été renforcés. Le Directeur a ajouté que pour donner suite à la décision 98/6, le FNUAP remettrait au Conseil, à sa troisième session ordinaire de 1999, un rapport plus circonstancié qui inclurait notamment toute une série d'enseignements tirés de l'expérience accumulée par les spécialistes des SAT, les équipes d'appui aux pays et les experts nationaux. Il a remarqué que les spécialistes des SAT et les équipes d'appui aux pays avaient pris une part active au processus d'examen et d'évaluation de la CIPD+5. Il a par ailleurs insisté sur l'importance de la collaboration pour l'exécution du Programme d'action issu de la CIPD et a ajouté que le Fonds étudiait les divers moyens qui permettraient d'intégrer les organisations non gouvernementales à la structure des SAT. Pour finir, le Directeur de la Division a noté que les représentants des organismes partenaires qui fournissent des SAT étaient présents à la session.

88. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont remercié le Directeur de la Division des services techniques et des politiques de ses remarques liminaires. Elles ont accueilli le rapport avec satisfaction et étaient heureuses de pouvoir noter que le renforcement des SAT était en progrès. Une délégation est convenue que le recours aux technologies de l'information permettrait aux spécialistes de mieux coordonner et de mieux échanger les données d'information et d'expérience. La même délégation a demandé si ces technologies ainsi que les capacités nécessaires pour faciliter de tels échanges pourraient également être mises à la disposition des pays bénéficiaires. Elle estimait que les SAT devaient contribuer au renforcement des compétences nationales, d'où la nécessité de liens étroits entre l'apport de compétences techniques et les besoins véritables des pays bénéficiaires. Une délégation, parlant également au nom d'une autre délégation, a demandé quel était le coût des spécialistes des SAT et quelle part de leur temps ils consacraient à l'appui technique. Elle souhaitait que le prochain rapport contienne un chapitre sur la collaboration interorganisations et propose des solutions pour améliorer les SAT. Une délégation a remarqué que le rapport ne contenait pas de renseignements sur l'interaction des SAT avec les ONG et que ces renseignements devraient être remis au Conseil d'administration dans le rapport suivant. La délégation a ajouté que les conseillers des équipes d'appui aux pays devraient être sélectionnés d'après leurs connaissances dans divers domaines du développement et pas uniquement dans les domaines ayant trait à la population.

89. Une autre délégation a demandé si on s'était servi des études techniques réalisées dans le cadre des SAT pour tirer des enseignements qui pourraient être utiles à l'examen et à l'évaluation CIPD+5. Elle voulait savoir quels types de conseils les SAT avaient donnés en ce qui concernait les approches sectorielles et l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique. La même délégation a demandé si on faisait souvent appel à des consultants nationaux et si les programmes de pays pouvaient avoir directement accès à ces consultants. Une délégation a observé que les SAT devraient intervenir dans les approches sectorielles. Elle a aussi déclaré que pour améliorer les SAT il ne fallait pas se limiter aux trois niveaux d'intervention et qu'il fallait faire appel aux organismes partenaires afin de renforcer l'effet de synergie et de faire progresser les programmes relatifs à la population dans les organisations partenaires.

90. Une délégation a noté avec plaisir que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avait financé un poste d'éducation en matière de population à Santiago (Chili). Elle espérait que d'autres organisations partenaires fournissant des SAT en feraient autant afin de traduire dans la pratique leurs capacités à traiter de problèmes démographiques. La délégation a ajouté que le prochain rapport devrait comporter une analyse coût-efficacité des SAT et s'intéresser davantage à leur interaction avec les bureaux de pays, particulièrement en faveur des programmes de pays. La délégation souhaiterait pouvoir consulter le Fonds sur le prochain rapport. Une autre délégation, qui s'interrogeait aussi sur le coût des SAT, a demandé comment ils étaient financés. Faisant référence au paragraphe 5 du rapport, la délégation a demandé pourquoi le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) n'avait pas été inclus. Elle a par ailleurs demandé des éclaircissements quant à la sélection des consultants (par. 10 du rapport).

91. Une délégation a demandé quels changements le Fonds envisageait d'apporter aux SAT, et comment, en particulier, le système pouvait être amélioré pour ce qui était du renforcement des capacités et des approches sectorielles. Notant que les SAT seraient naturellement amenés à jouer un rôle important en matière d'approche sectorielle, elle souhaitait que le prochain rapport donne des renseignements plus précis à ce sujet ainsi que sur les futurs changements, afin que le Conseil d'administration puisse transmettre au Fonds les directives appropriées.

92. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations de leurs observations positives et de leurs propositions. Répondant à la question sur ONUSIDA, elle a indiqué que le Fonds était bien conscient de la nécessité de faire connaître les méthodes de prévention du VIH/sida au sein des SAT, précisant que tous les conseillers, et pas seulement les conseillers sanitaires, devaient suivre une formation dans ce domaine. Le Fonds collaborait avec ONUSIDA à cette fin.

93. Le Directeur des Services techniques et des politiques a remercié les délégations pour leurs observations et leurs questions et a précisé que le rapport qui devait être soumis au Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1999 aborderait un certain nombre de questions qui avaient été évoquées par plusieurs délégués. Il a ajouté qu'une réunion informelle pourrait être organisée sur le rapport avec les membres du Conseil d'administration afin de connaître leur avis avant la mise au point final. Répondant à la question sur le temps effectivement consacré à l'appui technique, le Directeur a déclaré que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'UNESCO estimaient qu'il représentait 40 à 60 % du temps de travail total des spécialistes des SAT, et l'Organisation mondiale de la santé 60 % environ. Le prochain rapport, a-t-il ajouté, donnerait plus de détails. Il contiendrait également des renseignements sur la responsabilité financière et sur les coûts, ainsi que sur la participation des organismes partenaires aux frais. Quant aux fichiers de consultants, le Directeur a fait remarquer que les consultants nationaux devraient être les premiers à être sollicités ce qui, a-t-il observé, se faisait d'ailleurs de plus en plus souvent. Il a pris note de la suggestion faite par une délégation concernant le renforcement des capacités nationales en matière de technologies de l'information. Il a indiqué que toutes les équipes d'appui aux pays étaient engagées dans l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique. Il a ajouté qu'en Éthiopie, l'équipe d'appui au pays avait pris part aux approches sectorielles et qu'à l'avenir, on ferait sans doute de plus en plus appel aux SAT pour la conception et l'exécution des approches sectorielles dans d'autres pays. Pour conclure, le Directeur a déclaré que le FNUAP avait pris bonne note des excellentes suggestions des membres du Conseil d'administration et qu'il

tiendrait compte de ces suggestions lorsqu'il établirait des propositions en vue du prochain cycle d'arrangements concernant les SAT.

94. S'exprimant au nom de tous les organismes partenaires fournissant des SAT, le représentant de l'OIT a déclaré que les propositions constructives des membres du Conseil d'administration contribueraient à renforcer le système. Évoquant l'origine des SAT, il a noté que le système, créé avant la CIPD, s'était depuis transformé en un mécanisme stratégique d'exécution du Programme d'action issu de la CIPD. Leur structure décentralisée et l'accent mis sur la collaboration interorganisations et une approche pluridisciplinaire des besoins prioritaires des pays faisaient des SAT un moyen d'action exceptionnel. Ils pouvaient constituer, dans le domaine de la population, un outil de promotion plus efficace que n'importe quel organisme oeuvrant isolément. Le représentant de l'OIT a ajouté par ailleurs que la collaboration avec les ONG et les centres de recherche faisait l'objet d'une étude. En conclusion, il a noté que les organismes qui fournissent des SAT étaient déterminés à améliorer et à renforcer un système qui n'avait pas fini d'évoluer.

95. Le Conseil d'administration a pris note du rapport d'activité sur les améliorations apportées au fonctionnement des services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1999/4).

VII. APPROCHES SECTORIELLES

96. Le Conseil d'administration était saisi du document de séance sur le FNUAP et les approches sectorielles (DP/FPA/1999/CRP.1) qui lui a été présenté en application des décisions 98/17 et 98/25.

97. En présentant le document sur le FNUAP et les approches sectorielles, la Directrice adjointe de la Division des services techniques et des politiques s'est félicitée de l'occasion donnée au FNUAP d'engager pour la première fois un dialogue avec les membres du Conseil d'administration sur la nature et la portée de la participation du Fonds aux approches sectorielles. Tout en notant que le document était consacré aux approches sectorielles dans le domaine de la santé, elle a souligné que les orientations du Conseil concernant la participation du Fonds aux approches sectorielles étaient également valables pour les autres secteurs, notamment celui de l'éducation. Elle a également souligné que les approches sectorielles reposaient sur un certain nombre de principes, parmi lesquels : une stratégie et une politique sectorielles cohérentes; le rôle moteur du gouvernement dans la définition de la stratégie sectorielle; la promotion de la maîtrise de cette stratégie à tous les niveaux; la mise en place de partenariats élargis avec les différents groupes de la société civile et le secteur privé; l'accès des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables aux services sociaux de base; le renforcement des capacités nationales; et l'adoption de modalités de mise en oeuvre communes. Ces principes étaient conformes au mandat du Fonds et à son engagement à assurer le suivi des grandes conférences des Nations Unies, notamment en ce qui concerne son rôle moteur dans l'assistance aux pays qui appliquent le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a noté que l'attitude prudente du FNUAP vis-à-vis des approches sectorielles s'expliquait par son souci d'une certaine transparence financière qui lui permettrait de contrôler la destination de ses fonds pour s'assurer qu'ils ont effectivement été utilisés pour la santé en matière de reproduction. Aussi, tout en ayant participé aux discussions tenues au Ghana et en Zambie sur la stratégie en matière d'approches sectorielles, le FNUAP n'a pas contribué à la mise en commun des ressources.

98. Il y a lieu toutefois de souligner que la modalité des approches sectorielles a considérablement évolué depuis quelques années et autorisait à présent différentes modalités de financement, notamment le financement parallèle et la mise en commun partielle des ressources. La mise en commun des ressources n'était plus considérée comme une condition préalable. Cette souplesse facilitera une plus grande participation du Fonds aux approches sectorielles. La Directrice adjointe a également indiqué que le FNUAP avait pris une part active aux approches sectorielles dans le domaine de la santé en Éthiopie, notamment en appuyant les projets d'éducation à la vie familiale qui font partie des approches sectorielles dans le domaine de l'éducation dans ce pays. Il a également pris une part active dans ce domaine au Bangladesh et ses avantages comparatifs dans le domaine de la santé en matière de reproduction ont été reconnus et mis à profit aussi bien dans ce pays qu'en Éthiopie. Le Fonds envisageait d'élargir sa participation aux approches sectorielles à l'avenir et était pleinement conscient de la nécessité de renforcer les compétences de son personnel, notamment le personnel des bureaux de pays, en organisant une formation à cet effet. Compte tenu de leur expérience en la matière, les équipes d'appui aux pays du FNUAP étaient tout à fait en mesure de fournir une assistance technique et de mettre à profit les leçons de l'expérience et les meilleures pratiques. La Directrice adjointe a conclu son intervention en indiquant que ces orientations de la part du Conseil d'administration pour renforcer la participation du Fonds aux approches sectorielles étaient les bienvenues.

99. Au cours du débat qui s'ensuivit, plusieurs délégations se sont félicitées du document sur les approches sectorielles qui a permis d'engager le dialogue et la discussion. Certaines délégations ont indiqué que l'approche du Fonds était trop prudente et l'ont engagé à faire preuve de davantage d'audace et de jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre des approches sectorielles. Plusieurs délégations ont souligné que le Fonds avait également un important rôle à jouer dans les débats de fond sur ce sujet. Certaines délégations se sont déclarées déçues par le fait que le document était limité aux approches sectorielles dans le secteur de la santé et ont indiqué qu'il aurait été intéressant de connaître le point de vue du Fonds sur les approches sectorielles dans le secteur de l'éducation. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de partager l'expérience acquise. Certaines délégations ont souligné que le Fonds devait avoir suffisamment de prérogatives pour mettre en oeuvre les approches sectorielles et qu'il serait utile de mettre à profit le système des services d'appui technique à cet égard.

100. Une délégation a exprimé le souhait de voir le FNUAP adopter une démarche sectorielle dans tous les pays et non pas seulement dans ceux où les approches sectorielles faisaient l'objet de négociations avancées. Elle a noté que le rapport aurait pu s'étendre davantage sur le rôle du Fonds dans la conduite du dialogue et sa participation active à l'enrichissement théorique et pratique des approches sectorielles, notamment en introduisant de bonnes pratiques comme l'égalité entre les sexes. Elle a souscrit à la conclusion principale du document selon laquelle le Fonds devrait faire preuve de pragmatisme en prenant des décisions au cas par cas sur la question de savoir s'il s'acquitterait mieux de son mandat dans le cadre des approches sectorielles ou en dehors de celui-ci. Elle s'est félicitée de l'occasion ainsi offerte d'engager un dialogue avec le FNUAP, aux niveaux national et régional et à celui du Siège, et a proposé de partager le savoir-faire et l'expérience de son pays en matière d'approche sectorielle aux plans théorique et pratique.

101. Une autre délégation s'est déclarée satisfaite de constater que le document à l'examen était l'un des premiers qui abordait la question des approches sectorielles du point de vue d'une organisation multilatérale. Elle a indiqué

que son pays était particulièrement concerné par les approches sectorielles dans le domaine de la santé qu'il a appuyées en Éthiopie, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. En outre, il a abrité deux conférences internationales sur les approches sectorielles, l'une dans le domaine de la santé en 1997 et l'autre dans le domaine de l'agriculture en 1999. Ces approches constituaient un nouveau moyen d'appuyer les programmes de manière à favoriser leur maîtrise au niveau local et leur durabilité. L'approche sectorielle concernait au plus haut point tous les partenaires au développement s'agissant de la modification des politiques, pratiques et procédures induites par la participation. La délégation a mis en garde contre les approches rigides et a souligné qu'il fallait tenir compte des réalités locales. Elle a indiqué qu'il importait d'oeuvrer à la mise au point de systèmes qui tiennent compte des préoccupations communes, notamment celles des gouvernements partenaires. L'approche commune consistait à créer un fonds commun auquel les partenaires intéressés apporteraient leurs contributions pour financer un programme d'activité dont il aura été convenu. Tout en constatant que les modalités de financement étaient assez souples, la délégation a estimé que cette flexibilité disparaîtra à mesure que le processus progressera. Dès lors, la question se posait de savoir si le FNUAP serait à même de contribuer à un fonds commun destiné à financer un programme d'activités à la négociation duquel il aura participé. Tout en notant que les approches sectorielles dans le domaine de la santé avaient toujours été adoptées dans le cadre de la réforme, la délégation a indiqué que les priorités des institutions multilatérales et bilatérales devraient être situées avec précision dans le cadre des priorités du pays partenaire en tenant compte de la nécessité de mettre en place des systèmes durables. Elle a proposé de prêter son concours au Fonds par différents moyens pour assurer sa pleine participation aux approches sectorielles.

102. Réaffirmant son appui total aux approches sectorielles, une délégation a observé que, dans le passé, l'aide extérieure n'avait pas donné les résultats escomptés car elle avait été consacrée à des projets dont les pays n'avaient pas la maîtrise et dont la conception mettait l'accent sur les intrants au détriment des résultats. À cet égard, les approches sectorielles étaient préférables car elles permettent d'établir un ordre de priorité dans les dépenses publiques; d'améliorer l'efficacité de l'aide extérieure; et de garantir la maîtrise du processus de développement. Tout en reconnaissant que des problèmes d'ordre pratique entravaient la mise en oeuvre des approches sectorielles, la délégation a estimé que ces difficultés n'étaient pas insurmontables. Elle a ajouté que le succès des approches sectorielles dépendait de certaines conditions, notamment le rôle de l'État dans l'établissement des priorités en matière de dépenses publiques, de conception et d'exécution des programmes, en étroite collaboration avec les partenaires extérieurs et les parties locales intéressées; l'adoption de procédures souples pour la fourniture et l'utilisation de l'aide en conformité avec la nouvelle approche en matière de partenariat; l'amélioration de la coordination et de l'intégration de l'aide extérieure; la nécessité d'une plus grande transparence dans la fourniture de l'aide par les donateurs et dans l'obligation redditionnelle de la part des gouvernements bénéficiaires; le renforcement de la participation des partenaires non gouvernementaux locaux à la gestion du développement; et le recours à un mécanisme consultatif dirigé et coordonné par le Gouvernement pour surmonter les obstacles.

103. Une autre délégation s'est félicitée du processus de consultations engagé par le FNUAP pour connaître et tirer profit de l'expérience de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux en matière d'approches sectorielles. La délégation a exprimé son accord avec le Fonds au sujet de la nécessité d'adapter les approches sectorielles pour répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Elle a souligné que le FNUAP devrait jouer un rôle moteur dans les approches sectorielles dans le secteur de la santé faute de quoi il risquait d'être

marginalisé étant donné que d'autres organismes étaient engagés dans cette entreprise. Mettant l'accent sur le fait que le contrôle du gouvernement était indispensable au succès de l'approche sectorielle, la délégation a ajouté que ce succès dépendait également de la communauté d'objectifs des gouvernements et d'autres intervenants ainsi que de la volonté des partenaires de renoncer à leur droit de choisir les projets à financer en échange de quoi ils auront leur mot à dire pour ce qui est de la mise au point des stratégies sectorielles et de l'allocation de ressources. La délégation a ajouté que l'expérience de son pays montrait que la participation de toutes les parties intéressées au stade initial des approches sectorielles était indispensable pour renforcer la participation et la maîtrise des résultats. L'un des principaux problèmes que posaient les approches sectorielles consistait à assurer un juste équilibre entre les différents intervenants tout en faisant en sorte que l'approche soit limitée et ciblée pour garantir l'efficacité. Elle a enfin indiqué qu'elle était prête à partager son expérience avec le FNUAP.

104. Évoquant l'expérience de son pays, une délégation a noté que la mise en oeuvre de l'approche sectorielle ne s'était pas faite sans problèmes mais que des progrès avaient été enregistrés dans la fourniture des services et le développement institutionnel même au stade initial transitoire. Grâce à l'approche sectorielle, les pays disposaient d'une stratégie de santé à moyen terme, d'un programme quinquennal de travail doté d'une enveloppe financière et d'objectifs en matière d'allocation de ressources, de dispositions communes en matière de gestion du programme, d'un mémorandum d'accord et d'un code de conduite applicable également aux donateurs. Ces résultats ont demandé du temps et des efforts mais ont permis de dégager un plan directeur clair, condition préalable au développement du secteur de la santé. La délégation a noté que la réforme du secteur de la santé avait été axée sur le développement institutionnel qui conditionne l'adoption de modalités de gestion commune. Alors que dans le passé les donateurs préféraient avoir recours à leurs propres mécanismes plutôt qu'à ceux du gouvernement, ils s'emploient, en vertu des dispositions actuelles, à négocier avec le gouvernement la mise en place de mécanismes mutuellement acceptables pour l'approvisionnement, la planification, la gestion financière et le suivi des résultats. La délégation a indiqué que le FNUAP devrait avoir la possibilité de participer à la mise en oeuvre des approches sectorielles, à titre d'essai dans un premier temps. Les négociations avec les gouvernements devraient permettre d'assurer que les indicateurs propres au mandat du Fonds figurent parmi les indicateurs sectoriels. Elle a conclu son intervention en posant la question suivante : si un pays donné était en mesure de fournir un état financier vérifié concernant les fonds reçus de toutes les sources confirmant qu'ils ont été utilisés à bon escient et s'il pouvait prouver que des progrès tangibles ont été enregistrés dans le domaine relevant du mandat d'un donateur donné, pourquoi le fait que le donateur ne puisse pas vérifier la destination de ses dollars serait-il si important?

105. Une délégation a indiqué que le document aurait dû mettre en relief le rôle du Fonds dans l'élaboration des politiques et proposer une analyse constructive des changements à apporter au Fonds pour lui permettre de participer à la mise en oeuvre des approches sectorielles. Elle a indiqué qu'elle souhaiterait que le Conseil d'administration recommande au FNUAP de jouer un rôle moteur dans les approches sectorielles. Une autre délégation a noté que plusieurs années après leur introduction, les approches sectorielles n'avaient pas beaucoup progressé. Compte tenu de ce constat et des moyens limités du Fonds, elle s'est félicitée de l'attitude du Fonds en ce qui concerne la mise en oeuvre des approches sectorielles. Elle a ajouté que si ces approches devaient être encouragées, elles constituaient néanmoins un défi majeur et leur mise en oeuvre ne pouvait se faire en une seule fois. En outre, elles ne devraient être développées qu'une fois que le stade expérimental aura été concluant.

106. Une délégation a souligné que les approches sectorielles devraient favoriser une politique et un programme cohérents mis en oeuvre sous la direction du gouvernement. Elles devraient également permettre de réduire le temps et le coût consacrés aux multiples systèmes d'établissement de rapports. En outre, il ne faudrait pas limiter la marge de manoeuvre du gouvernement en matière de prise de décisions, et ce quel que soit le montant de l'aide publique au développement. Rappelant que la relation entre les approches sectorielles et le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne pouvait qu'être harmonieuse et complémentaire si les deux processus étaient pilotés par le gouvernement, la délégation a indiqué qu'elle réservait sa position sur les Cadres généraux de développement de la Banque mondiale tant que les discussions à ce sujet n'auront pas abouti. La délégation a ajouté qu'elle souhaitait que les différents fonds et programmes et la Banque mondiale collaborent pour répondre aux priorités nationales tout en préservant leur identité, leur rôle et leur mandat respectifs. Autrement dit, il faudrait rechercher la complémentarité plutôt que la conformité. Se référant à l'expérience de son pays, la délégation a expliqué que l'assistance extérieure dans le cadre des approches sectorielles était canalisée par les ministères et les départements concernés et non pas fournie directement aux organismes ou ONG locales. Elle a fait sienne l'évaluation faite par le Fonds au paragraphe 25 du document en question, à savoir que la participation du FNUAP aux approches sectorielles sera déterminée en fonction du contexte de chaque pays.

107. Tout en reconnaissant que les modalités actuelles de la programmation des donateurs posaient certains problèmes, une autre délégation a noté que les nouvelles approches devaient être examinées soigneusement. Elle a souscrit à l'idée de rechercher de nouveaux instruments et de nouvelles solutions, notamment dans le cadre du Groupe de travail international sur les approches sectorielles en faveur du développement sanitaire et le programme spécial d'assistance en faveur des pays à faible revenu surendettés d'Afrique subsaharienne. Elle a par ailleurs souligné que l'absence d'harmonisation en matière d'administration, d'établissement des rapports et de procédures d'approvisionnement et de gestion entre les différents organismes donateurs, entraînait d'énormes surcoûts pour les pays en développement, d'où la nécessité de prendre en compte ces questions lors de l'examen des approches sectorielles. Elle a également indiqué qu'il fallait définir avec précision les liens entre les approches sectorielles, la stratégie pour le XXI^e siècle du Comité du développement et les cadres généraux de développement de la Banque mondiale. Elle a également précisé qu'elle était disposée à partager avec le FNUAP et les gouvernements intéressés son expérience ainsi que les mécanismes financés par l'Agency for International Development des États-Unis afin d'aider les pays à surveiller et à évaluer les améliorations dans les systèmes de santé, notamment les actions entreprises dans le cadre du programme d'enquête démographique et sanitaire et des comptes nationaux de la santé pour contrôler l'exécution et les dépenses des programmes. Dans un souci de complémentarité, la délégation s'est félicitée de la collaboration avec le FNUAP dans le cadre des activités au niveau des pays.

108. Intervenant également au nom d'une autre délégation, une délégation a invité le Fonds à ne pas se limiter aux approches sectorielles dans le domaine de la santé et a demandé s'il envisageait de proposer des amendements aux règles et règlement financiers qui empêcheraient le Fonds de contribuer à la mise en commun des ressources. Elle a également demandé des précisions sur le paragraphe 28 et s'est enquis des initiatives prises avec d'autres partenaires du système des Nations Unies.

109. Tout en reconnaissant les difficultés rencontrées par le FNUAP pour intéresser d'autres partenaires au domaine de la santé en matière de

reproduction dans le cadre des approches sectorielles, une autre délégation a souligné que le Fonds devrait participer davantage à la concertation sur les approches sectorielles. Elle a demandé au Conseil d'administration de donner au FNUAP des orientations appropriées à cet égard. Elle a demandé si le FNUAP pouvait obtenir l'appui d'autres organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pour connaître l'expérience des pays où le Fonds ne disposait pas de programmes. Elle s'est inquiétée du surcroît de travail administratif qui pourrait découler de la mise en oeuvre des approches sectorielles et a souhaité qu'un rapport ultérieur mette en relief les problèmes rencontrés et les enseignements tirés.

110. Tout en soulignant la nécessité d'une plus grande flexibilité dans les modalités du financement, une délégation a mis l'accent sur l'importance de l'obligation redditionnelle, non seulement au plan de la gestion financière mais aussi à celui des résultats. Se référant au paragraphe 7 du document, une autre délégation s'est demandée quelle était la nature des problèmes qui imposaient l'obligation redditionnelle au plan financier. Rappelant la résolution 42/125 de l'Assemblée générale, une délégation a souligné que toutes les actions de développement devaient être pilotées par le gouvernement qui doit également être responsable de tous les programmes.

111. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations pour leurs observations et leurs propositions, et a indiqué qu'il importait que le Fonds soit en mesure d'adapter ses procédures et son règlement financier afin de prendre une part plus active à la mise en oeuvre des approches sectorielles. Pour le moment, le FNUAP appliquait la modalité du financement parallèle. Elle a souligné qu'il fallait également tenir compte du fait que le FNUAP disposait d'effectifs limités aussi bien au siège que dans les bureaux de pays. Elle a ajouté que le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner les approches sectorielles avec le Fonds et a proposé que les différents fonds et programmes adoptent une approche commune.

112. La Directrice adjointe, Division des services techniques et des politiques, a remercié les délégations pour la qualité de leurs observations et s'est félicitée des offres que plusieurs d'entre elles avaient faites pour partager avec le FNUAP leur expérience en matière d'approches sectorielles. Elle a réitéré l'engagement du Fonds à renforcer son rôle dans la mise en oeuvre des approches sectorielles tout en précisant que le FNUAP avait un mandat très précis qu'il était tenu de respecter tout comme il était tenu de rendre compte aux donateurs de la manière dont les fonds ont été dépensés. Or, la modalité de l'approche sectorielle ne permettait pas toujours de vérifier la destination des fonds. Notant que les approches sectorielles comportaient à la fois des avantages et des inconvénients, elle a indiqué que le Fonds s'efforcera de renforcer son rôle dans le cadre de la concertation sur les approches sectorielles, notamment en ce qui concerne la santé et les droits en matière de reproduction, l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes. Elle a ajouté que le Fonds engagera de nouvelles concertations avec ses partenaires au sujet des approches sectorielles. Répondant à la question concernant le paragraphe 28, elle a noté que le Fonds avait examiné les approches sectorielles avec ses partenaires du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et que les dialogues engagés avec la Banque mondiale avaient également porté sur cette question. Par ailleurs, un groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement avait été chargé d'examiner les approches sectorielles. Elle a indiqué que le Fonds examinera avec le Conseil d'administration les éventuels amendements à apporter au règlement financier pour permettre au FNUAP de renforcer sa participation.

113. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

99/4. Le FNUAP et les approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les approches sectorielles figurant dans le document DP/FPA/1999/CRP.1;

2. Encourage le FNUAP à prendre une part active aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles dans les programmes de pays, en accord avec les gouvernements nationaux et sous l'orientation générale de ces derniers, et à jouer un rôle important de plaidoyer en ce qui concerne les services de santé de la reproduction et d'hygiène sexuelle et les droits en matière de procréation dans ces processus, compte tenu des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

3. Prie le FNUAP, à cet égard, d'élargir et de renforcer les compétences nécessaires pour lui permettre de participer pleinement et activement aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles, et de renforcer les dispositions pour accéder à l'ensemble des services techniques d'experts;

4. Prie le FNUAP d'examiner plus à fond, en consultation avec les partenaires, les problèmes que pose la participation intégrale du FNUAP aux approches sectorielles et les possibilités existant en la matière, et d'étudier la nécessité de procéder, le cas échéant, à des modifications des règles de gestion administrative et financière de nature à faciliter la participation du FNUAP, en tenant compte du cadre pluriannuel de financement;

5. Prie le Directeur exécutif de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2000 un document de séance sur la participation du FNUAP aux approches sectorielles.

16 avril 1999

VIII. CIPD+5

114. Au cours du débat, plusieurs délégations ont remercié la Directrice exécutive pour sa déclaration liminaire détaillée. Certaines délégations se sont déclarées déçues par le fait que le Comité préparatoire de la session extraordinaire n'avait pas pu terminer ses travaux. En revanche, d'autres délégations ont exprimé leur optimisme quant au résultat de la reprise de la réunion et ont indiqué qu'elles avaient pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les différents pays du monde. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de ne pas ouvrir un nouveau débat sur les questions qui avaient été négociées et approuvées à la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans la même temps, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de faire avancer le processus. Plusieurs délégations ont insisté sur l'urgence qu'il y avait à prendre en charge la question de la santé en matière de reproduction des adolescents. Plusieurs autres ont fait part de leur satisfaction au sujet de l'accord sur les objectifs du programme VIH/sida. Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur la nécessité de mobiliser des ressources et

souligné qu'il importait de donner la priorité à cette question à la reprise de la réunion du Comité préparatoire.

115. Une délégation a indiqué que deux ans après la Conférence internationale sur la population et le développement, les flux de l'aide internationale ont commencé à se tarir après avoir stagné. Elle a mis en relief le fait que les ressources locales étaient plus faciles à obtenir que l'aide internationale. Appelant l'attention sur le fait que la plus grande partie des ressources était mobilisée dans un petit nombre de pays, la délégation a souligné la nécessité d'élargir la base des ressources. Elle a également souligné que la mobilisation des ressources pour la population et le développement devait être prioritaire dans le cadre du programme de développement au niveau mondial. En outre, compte tenu de ses responsabilités en matière de suivi et d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au niveau des pays, le FNUAP devait bénéficier de ressources supplémentaires.

116. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que certains paragraphes concernant les adolescents figuraient parmi ceux qui avaient été laissés de côté à la réunion du Comité préparatoire. La même délégation a indiqué que depuis la Conférence internationale sur la population et le développement il était devenu évident que le meilleur moyen d'assurer un avenir meilleur pour les enfants au plan de la santé et de la sécurité consistait à promouvoir l'éducation, la santé et les droits des jeunes. S'il ne fallait pas perdre de vue le rôle et les responsabilités des parents, il ne fallait pas non plus négliger les droits et les potentialités des jeunes.

117. Une délégation a souhaité que les recommandations faites par les délégations des pays d'Asie centrale et d'Azerbaïdjan figurent dans le document final du comité préparatoire de la session extraordinaire et soient prises en compte par le Fonds dans l'application de ses programmes de pays dans cette région. Elle a mis en exergue la qualité de la coopération entre son gouvernement et le FNUAP auquel elle a demandé de maintenir son assistance technique, notamment pour améliorer la santé des femmes en matière de reproduction, en particulier par la fourniture de services de planification familiale et l'organisation de programmes de formation à l'intention des jeunes.

118. Une autre délégation a déclaré que la question de la CIPD+5 ne devait pas être examinée à la session du Conseil d'administration étant donné qu'un autre organe compétent en était chargé. Elle a noté que l'examen de cette question par le Conseil d'administration aurait un impact négatif sur les débats du Comité préparatoire et a donc proposé au Conseil de s'abstenir d'en discuter.

119. Faisant observer que l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement constituait une étape importante, une délégation a proposé d'associer le Conseil d'administration aux principales mesures pour la poursuite de l'application du Plan d'action qui seront prises à l'issue du processus d'examen et d'évaluation après cinq ans de la Conférence internationale sur la population et le développement.

120. Tout en réaffirmant son engagement à coopérer, notamment dans le domaine du VIH/sida et de l'éducation des adolescents pour favoriser la santé en matière de reproduction, une autre délégation a préconisé d'examiner soigneusement la proposition consistant à allouer entre 4 et 5 % du montant total de l'aide publique au développement à la population. Elle a ajouté que cet objectif ne figurait dans aucun document intergouvernemental. Réaffirmant l'appui total de son gouvernement pour la poursuite du processus de l'examen de la CIPD+5, une délégation a indiqué que son gouvernement avait alloué 4 % de l'aide publique au développement à la population. Tout en exprimant sa préoccupation au sujet du

manque de ressources, une autre délégation a appelé l'attention sur le fait que certains pays à revenus intermédiaires avaient enregistré une baisse de leurs indicateurs socioéconomiques et a souligné la nécessité de disposer de données supplémentaires pour pouvoir classer les pays dans les différentes catégories pour ce qui est de l'allocation de ressources.

121. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs observations et propositions utiles. Elle s'est félicitée des observations positives faites par plusieurs délégations concernant le processus CIPD+5 et a souhaité que les délégations qui ont exprimé leur appui pour la santé des adolescents en matière de reproduction, le rôle de la société civile et le calendrier du programme sur le VIH/sida, fassent connaître leurs points de vue lors de la reprise de la réunion du comité préparatoire. Elle a exprimé son accord avec les délégations qui ont souligné la nécessité de mobiliser des ressources pour la population et le développement et d'élargir la base des ressources. Elle a également souscrit à la proposition de jeter des ponts entre le passé et l'avenir par le biais du processus CIPD+5 et a noté que le Forum international de La Haye s'était efforcé de le faire. Elle a également exprimé son accord avec les délégations qui se sont prononcées contre la reprise du débat sur des questions qui avaient fait l'objet d'un consensus au Caire.

122. La Directrice exécutive a convenu que la santé des adolescents en matière de reproduction était une question sérieuse partout dans le monde et qu'elle devait être examinée en priorité. Elle a noté que des mesures devraient être prises, en fonction des besoins de chaque pays, pour atteindre les objectifs retenus par la communauté internationale, notamment dans certains domaines clefs comme l'éducation des filles et la prévention du VIH/sida chez les jeunes. Elle a souligné que le Fonds appuyait des programmes d'éducation sexuelle dans 90 pays. Elle s'est félicitée du fait que le Comité préparatoire de la session extraordinaire avait abouti à un accord sur les objectifs intérimaires relatifs à la réduction de la mortalité maternelle et à l'éducation de base pour les filles ainsi que sur les nouveaux objectifs concernant le VIH/sida. Elle a souligné que les délégations devraient faire les mêmes observations à l'occasion du suivi de toutes les autres conférences mondiales afin d'assurer une certaine cohérence, notamment dans les textes émanant des différents organes du système des Nations Unies. Elle a indiqué qu'un soutien international était nécessaire pour mettre en place et renforcer des systèmes de données dans les pays bénéficiaires. Elle a précisé qu'en l'absence de systèmes de données efficaces, il n'était pas possible d'établir des repères et d'évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs des conférences. Elle a reconnu que l'éducation des filles était indispensable et noté que le Fonds appuyait les activités de plaidoyer dans ce domaine essentiel. Elle a ajouté que les directives sur l'éducation de base avaient été incluses dans la liste des directives établies par l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous, présidée par le FNUAP.

123. Répondant à la question concernant le pourcentage de l'aide publique au développement, la Directrice exécutive a indiqué que le montant de 4 % de l'aide publique au développement consacré à la population avait été proposé au Forum d'Amsterdam en 1989 et adopté par les Gouvernements néerlandais et norvégien. Elle a fait sienne la remarque importante faite par une délégation concernant les pays à revenu intermédiaire, qui étaient classés dans la catégorie "B" mais qui relevaient en fait de la catégorie "A" en raison de la baisse de leurs indicateurs. Elle a indiqué que le Fonds était conscient de ce problème et qu'il cherchait les moyens de le résoudre.

124. Répondant à une observation faite par une délégation selon laquelle la question de la CIPD+5 ne devrait pas être examinée à la session du Conseil

d'administration, la Directrice exécutive a souligné que les négociations sur le document de la session spéciale auraient lieu à la réunion du Comité préparatoire. Toutefois, la question de la CIPD+5 était à l'ordre du jour du Conseil d'administration, qui allait en discuter. Elle a rappelé aux délégations que cette question avait également été inscrite à l'ordre du jour des sessions précédentes du Conseil et que le Fonds avait demandé et reçu des orientations de la part du Conseil concernant le processus d'examen et d'évaluation de la CIPD+5.

IX. MOBILISATION DES RESSOURCES

125. Le Conseil d'administration était saisi d'un document de séance intitulé "Le cadre de planification, de gestion et de financement pluriannuel : suite donnée à la décision 98/24 relative à la stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population" (DP/FPA/1999/CRP.2). Comme il était demandé dans la décision 98/24 du Conseil d'administration, ce document présente un cadre conceptuel de financement pluriannuel, intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base.

126. En présentant le document, le Directeur exécutif adjoint (politique et administration) a souligné que le cadre de financement pluriannuel était d'une importance cruciale pour permettre au Fonds de disposer des ressources nécessaires pour répondre à l'augmentation toujours croissante des demandes d'aide et d'utiliser ces ressources de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible. Il a déclaré que la mise en oeuvre d'une approche fondée sur les résultats était complexe et exigeait de nouveaux modes de réflexion par toutes les parties concernées. Il a souligné que le FNUAP était fermement attaché à la mise en oeuvre du cadre de financement pluriannuel. Toutefois, le Fonds ne sous-estimait pas les problèmes que poserait la nouvelle orientation, et notamment le temps supplémentaire exigé du personnel, les besoins en matière de formation et les modifications à apporter à la culture de l'organisation. Il a noté que le document dont était saisi le Conseil d'administration était le produit d'une approche collective et le fruit des efforts d'un groupe de travail composé de représentants de toutes les unités administratives du Fonds. Le Groupe de travail avait également bénéficié des apports des bureaux de pays et des équipes d'appui aux pays du Fonds, et avait tenu des consultations avec ses partenaires pour les activités de développement. Le Fonds connaissait et appréciait le rôle éminent que le Conseil d'administration avait joué dans le processus, à la fois comme guide et comme partenaire.

127. Le Directeur exécutif adjoint a souligné que l'institutionnalisation de cette approche exigerait de nombreux efforts, et qu'il faudrait disposer de ressources humaines et financières à cette fin. Pour financer ces efforts, notamment les réunions d'information, les ateliers de formation, les études de faisabilité et l'engagement de personnel pour des périodes de courte durée, le Fonds cherchait à obtenir les ressources extrabudgétaires indiquées à l'annexe 4 du document. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint a affirmé que le Fonds poursuivrait les consultations larges et ouvertes qu'il avait tenues avec le Conseil d'administration et tous les autres partenaires pour le développement.

128. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des services intégrés de gestion a donné un bref aperçu des principaux éléments figurant dans le document, pour l'établissement duquel le Fonds avait bénéficié de l'expérience acquise par d'autres organisations et services, en particulier le PNUD. Pour l'élaboration du cadre de financement pluriannuel, on avait essentiellement pris en considération le couplage ou l'association systématique

des résultats et des ressources. L'annexe 2 du document présentait un schéma du cadre proposé. Ce cadre supposait qu'un certain nombre de conditions soient réunies : missions clairement énoncées, priorités du programme bien définies, indicateurs de résultats et de produits crédibles et élaboration d'une structure d'appui. Comme indiqué au paragraphe 9 du document, la plupart de ces éléments étaient déjà en place mais le Fonds avait besoin d'un cadre général lui permettant de les intégrer à d'autres éléments. Ce cadre s'articulait autour de quatre volets : a) résultats et indicateurs; b) produits et mesures du taux d'exécution; c) ressources nécessaires et utilisation des ressources; et d) système de financement. À titre indicatif, le document donnait des exemples de résultats, d'indicateurs, de produits et de mesures du taux d'exécution des trois domaines prioritaires du programme dont l'exécution avait été demandée par le Conseil d'administration : santé en matière de reproduction, y compris la planification de la famille et la santé sexuelle, stratégie en matière de population et de développement, et activités de promotion.

129. Le Directeur a déclaré que ce cadre serait concrétisé dans un plan d'opérations quadriennal portant sur : a) les objectifs organisationnels (programme et gestion et administration); b) la définition des résultats, indicateurs, produits et mesures du taux d'exécution; c) la répartition des ressources nécessaires par domaine prioritaire du programme et catégorie de pays; et d) la répartition générale des ressources par programme et budget d'appui associé. Le Fonds a proposé d'élaborer un plan pluriannuel pour la période 2000-2003 et de le présenter au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2000. Il ferait rapport au Conseil chaque année pour le tenir informé des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des différents éléments du plan. De plus, le Fonds, à la fin de la période couverte par le plan, fin 2002, présenterait au Conseil un rapport détaillé sur la mise en oeuvre d'ensemble du plan pluriannuel, y compris une évaluation quantitative et qualitative des objectifs du programme qui auraient été atteints, les enseignements tirés de l'expérience, les propositions de modification du prochain cycle du plan et les conséquences pouvant en découler pour le renforcement de l'organisation. En conclusion, le Directeur a souligné que, pour assurer le succès du cadre de financement pluriannuel, il fallait que l'ensemble du personnel du Fonds, le Conseil d'administration et les partenaires du Fonds pour le développement aient le sentiment de le maîtriser et d'y participer; que le processus de consultation soit transparent; et que toutes les parties s'engagent à fournir les ressources nécessaires.

130. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont axé leurs observations sur les questions ci-après : les contributions financières au Fonds; le calendrier du cadre de financement pluriannuel et la synchronisation de la session d'annonces de contributions et du rapport annuel sur le cadre; les indicateurs; et les ressources extrabudgétaires nécessaires pour l'amélioration du cadre et sa mise en oeuvre.

131. De nombreuses délégations ont fait l'éloge de la qualité du document et de la transparence du processus de consultation engagé par le Fonds pour l'élaboration d'un cadre de financement. Les délégations ont apprécié la détermination du Fonds et son ardeur au travail et l'ont félicité d'avoir associé ses partenaires à sa démarche. Quelques délégations ont observé que le Fonds avait résolu la question des principes et des méthodes à appliquer au cadre de financement. S'agissant des stipulations concernant les indicateurs et la collecte et l'analyse des données, un certain nombre de délégations ont estimé que le processus ne devait pas imposer une charge trop lourde aux pays, ni faire obstacle à l'exécution des programmes au niveau national. Plusieurs délégations ont noté que le cadre de financement contribuerait à l'obtention de résultats, permettrait d'accroître l'efficacité et les ressources. Plusieurs

délégations ont noté qu'il fallait prendre en considération les pays qui n'étaient pas en mesure de participer aux annonces de contributions pluriannuelles. Un certain nombre de délégations ont demandé des précisions sur la distinction faite entre résultats et produits. Une délégation a demandé si toutes les catégories de pays (A, B, C et autres) étaient prises en considération dans l'analyse des cadres logiques effectuée au cours du processus d'élaboration du cadre de financement. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait associer l'ensemble du personnel du Fonds au siège et sur le terrain à l'élaboration de ce cadre et ont instamment demandé au Fonds de poursuivre des consultations ouvertes à l'ensemble de ses partenaires pour le développement.

132. Contributions. Plusieurs délégations ont annoncé le montant des contributions qu'elles avaient l'intention de verser au Fonds. La délégation de la République tchèque a annoncé que son gouvernement s'acquitterait de sa contribution pour 1999 à la fin du mois d'avril. La délégation danoise a indiqué que le montant de sa contribution serait égal à celui de la contribution versée l'année précédente, soit 220 millions de couronnes danoises, représentant quelque 30 millions de dollars. Elle a ajouté qu'elle accélérerait le versement du premier acompte. La délégation indienne a indiqué que son gouvernement verserait 9 millions de roupies indiennes en 1999 et que le versement serait effectué en avril. La délégation irlandaise a annoncé que son gouvernement avait porté sa contribution pour 1999 à 360 000 livres irlandaises, soit une augmentation de 16 % par rapport à sa contribution de 1998, et que le montant de ses contributions pour 2000 et 2001 serait au minimum égal à celui de sa contribution de 1999, qui avait déjà été intégralement versée. La délégation néerlandaise a annoncé que la contribution de son gouvernement pour 1999 serait identique à celle de l'année précédente, soit 78 millions de florins néerlandais, représentant quelque 40 millions de dollars, et qu'elle serait versée sous forme d'acomptes bimensuels. En outre, dans plusieurs pays, les ambassades néerlandaises continueraient à financer directement des programmes du Fonds. La délégation du Royaume-Uni a annoncé que son gouvernement s'était engagé à verser 45 millions de livres sterling au cours des trois prochaines années et avait modifié son calendrier de paiement pour accélérer ses versements.

133. Calendrier du cadre de financement pluriannuel. Les délégations ont fait diverses observations concernant le calendrier de présentation du cadre de financement au Conseil d'administration, et la synchronisation du rapport annuel et des annonces de contribution par les membres du Fonds. De l'avis de certaines délégations, le cadre de financement devrait être présenté en janvier 2000, lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration, ce qui permettrait de faire les annonces de contribution en avril 2000 lors de la deuxième session ordinaire du Conseil. Un certain nombre de délégations ont insisté sur la nécessité de coupler les résultats et les ressources et estimé que les annonces de contribution devraient être synchronisées avec la présentation du rapport annuel sur les résultats de l'exécution des activités du cadre de financement. Quelques délégations ont aussi souligné qu'il fallait que les membres du Fonds participent activement à son financement si l'on voulait atteindre l'objectif de 400 millions de dollars adopté par le Conseil d'administration. D'autres délégations ont fait valoir la nécessité de synchroniser les opérations du PNUD et du cadre de financement.

134. Une délégation, notant que l'élaboration du cadre était une opération complexe, s'est demandé si la date de présentation à la première session ordinaire du Conseil en 2000 n'était pas trop rapprochée pour permettre l'élaboration d'un document de qualité, et a proposé que le Fonds profite de l'examen des objectifs financiers auquel le Conseil d'administration devait procéder à sa troisième session ordinaire de 1999 pour donner de manière

informelle des renseignements sur les progrès réalisés dans l'élaboration du cadre de financement. Après quoi, on pourrait en présenter une version préliminaire au Conseil à la première session ordinaire de 2000, et une version définitive à la deuxième session ordinaire de la même année, qui serait aussi la session d'annonces de contribution. Un tel calendrier permettrait aux membres du Fonds de disposer de trois ou quatre mois pour se consulter et participer plus activement au processus d'élaboration.

135. Des délégations ont suggéré d'intégrer le rapport annuel sur le cadre de financement dans le rapport que le Fonds présente chaque année au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle. Cette proposition a fait l'objet de réserves de la part d'une délégation parce qu'elle dissocierait la présentation du rapport des annonces de contribution, ces dernières se faisant chaque année à la deuxième session du Conseil. Il importait, a réaffirmé cette délégation, de maintenir le couplage des résultats et des ressources. Autre sujet de préoccupation pour cette délégation, le calendrier de présentation du rapport sur le cadre de financement car l'année 2000 était une année de transition et il était préférable, à son avis, de présenter un rapport plus précis en 2001.

136. Une autre délégation a fait observer que le calendrier de présentation du cadre de financement devait prendre en compte deux considérations essentielles : l'incorporation dans le rapport des apports des bureaux extérieurs et de l'analyse nécessaire pour assurer la qualité du document; et l'intérêt du rapport annuel pour les décisions des membres concernant leurs contributions. Cette délégation était également disposée à appuyer la présentation du rapport d'activité annuel sur le cadre de financement au Conseil, à sa session annuelle, si le Fonds jugeait cela préférable et si les deux considérations susmentionnées pouvaient être prises en compte.

137. Une délégation a déclaré que le Fonds devait avoir suffisamment de temps pour produire un cadre de financement de grande qualité et qu'il ne devait pas se trouver prisonnier d'un calendrier irréaliste imposé par le Conseil d'administration. Il fallait maintenir un lien clair entre le rapport sur les progrès réalisés et le débat sur le financement. Cette question pourrait peut-être être examinée plus avant par le Conseil d'administration au cours de la troisième session ordinaire de 1999, dans le cadre d'une réunion informelle.

138. Indicateurs. Une délégation, notant que la mise au point d'indicateurs et de mesures d'évaluation du taux d'exécution des activités était en cours, a soulevé plusieurs points concernant l'attribution des indicateurs et l'agrégation des mesures du taux d'exécution des activités. Compte tenu de la nécessité d'assurer un développement durable, les indicateurs utilisés pour mesurer les résultats à long terme devaient intégrer une composante permettant d'évaluer la création des capacités nationales et la part des résultats imputable à ces capacités et à la maîtrise des activités par le pays. Il importait de savoir si le développement favorable enregistré provenait de l'active participation du Fonds ou était dû à l'augmentation des capacités nationales et de l'exécution des activités par le pays grâce à l'appui du Fonds. Il fallait examiner plus avant la question de la décentralisation et celle de l'agrégation des mesures communes d'évaluation du taux d'exécution. Le problème était de savoir comment concilier une approche décentralisée – c'est-à-dire décider des mesures d'évaluation du taux d'exécution en tenant compte au maximum des bénéficiaires des programmes – et le principe généralement admis de la comparabilité des données. Les mesures d'évaluation du taux d'exécution établies au niveau local compliqueraient les comparaisons entre programmes ainsi que la présentation globale des activités. Ainsi, les études de réalisation que le Fonds proposait d'effectuer pour fixer les mesures communes d'évaluation des

taux d'exécution seraient très importantes pour l'élaboration du cadre de financement.

139. Une autre délégation a déclaré qu'il était crucial de parvenir à un accord sur les indicateurs et qu'il faudrait peut-être en limiter le nombre à trois ou quatre. De même, au cas où on utiliserait des agrégats, il fallait indiquer clairement le nombre de pays qui seraient pris en compte. Une autre délégation a fait observer qu'il fallait disposer d'indicateurs qualitatifs autant que quantitatifs; mais, le test crucial serait la crédibilité des informations sur les résultats données au Conseil d'administration, chaque année et tous les quatre ans, et sur lesquelles le Conseil se fonderait pour évaluer les enseignements tirés de l'expérience et décider du plan quadriennal suivant. Une autre délégation a demandé des précisions sur les modalités de collecte et d'analyse des données. Elle a convenu que les données de base concernant la santé en matière de reproduction ne devaient pas être exprimées uniquement en termes quantitatifs et a formulé l'espoir que le Fonds présenterait des indicateurs qualitatifs, en particulier lorsque serait examiné le système d'allocation des ressources. Une délégation a estimé qu'il fallait tenir un débat de fond sur les indicateurs et s'est déclarée préoccupée par l'utilisation de certains indicateurs, tels que le nombre de parlementaires femmes; le fait que son pays n'en comptait qu'un petit nombre ne signifiait pas qu'il n'avait pas fait de progrès dans le domaine de la santé.

140. Pour une autre délégation, il importait de préciser la participation du Fonds à la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles. À titre d'exemple, dans le document, un des indicateurs était le pourcentage de parlementaires femmes; or, cet indicateur était peut-être sans valeur pour le Fonds puisque ses activités ne pouvaient lui être directement liées. Les ressources du Fonds devaient être orientées vers des activités où leur emploi s'avérerait utile et donnerait des résultats. Le Fonds devait être réaliste et ne pas s'assigner des objectifs trop ambitieux. À la vérité, il serait difficile de mobiliser des ressources si le Fonds ne pouvait afficher des résultats. Il fallait donc que le FNUAP définisse clairement des objectifs réalistes et annonce publiquement les résultats obtenus, afin de mieux sensibiliser le grand public et de recueillir son appui financier.

141. Une délégation, notant l'importance de la qualité des mesures utilisées, a demandé comment le Fonds pourrait évaluer les activités qu'il menait auprès des jeunes dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Considérant le caractère problématique des résultats et des mesures qualitatives du taux d'exécution des activités en matière de population et d'égalité et d'autonomisation des femmes, cette délégation a demandé des précisions sur leurs définitions, notamment en ce qui concerne les activités de promotion où activités et produits pouvaient prêter à confusion. La délégation a demandé de plus amples informations sur les aspects ci-après du cadre pluriannuel : la présentation des rapports; l'agrégation des produits compte tenu de la décentralisation de la prise de décisions; la répartition des responsabilités pour les choix stratégiques de programmation; et les liens entre résultats et dépenses. La délégation voulait également savoir si le Fonds avait l'intention de mettre en place un projet pilote dans quelques pays avant la mise en oeuvre générale du cadre de financement et elle a souhaité l'ouverture d'un débat sur la matrice résultats-produits au fur et à mesure de son élaboration.

142. Une autre délégation, soulignant le lien entre le cadre de financement et l'augmentation des ressources de base, a déclaré que l'Assemblée générale, dans son examen triennal des activités opérationnelles de développement du système

des Nations Unies, avait reconnu qu'il fallait accroître l'efficacité et l'impact des activités du système, notamment par une augmentation notable des ressources sur une base prévisible, continue et assurée. Il serait donc nécessaire de disposer d'indicateurs sur les apports et les produits. La délégation souhaitait avoir des informations supplémentaires sur les indicateurs qualitatifs proposés au paragraphe 25, et souscrivait à l'observation faite au paragraphe 24 selon laquelle il ne serait peut-être pas possible de constater à court terme une amélioration dans chacune des données de base. Il ne fallait pas que l'absence d'amélioration devienne un facteur de limitation des ressources du Fonds.

143. Une autre délégation a déclaré que les résultats mentionnés dans le document avaient une portée générale et ne donneraient pas d'indication claire de l'exécution des activités du Fonds, étant donné que diverses organisations participeraient également à l'obtention des résultats. Il importait donc d'évaluer les produits et d'examiner la mesure dans laquelle ils contribuaient aux résultats. Cette délégation a noté que le document n'examinait pas la question des coûts, et elle a ajouté qu'il fallait prendre en considération les vues des bénéficiaires et des utilisateurs des programmes. Une délégation a noté qu'il fallait faire preuve de souplesse dans l'élaboration d'une approche fondée sur les résultats, et a ajouté que le Fonds devrait utiliser les indicateurs nationaux dans les pays où ils étaient disponibles et, dans le cas contraire, aider à la collecte des données. Cette délégation a souligné l'importance du suivi et de l'évaluation des programmes.

144. Une délégation a fait valoir que le document attachait de l'importance au couplage des résultats et des ressources, mais ne donnait pas de détails sur la répartition des ressources et les résultats individuels. Par exemple, au tableau 1, il n'y avait aucune information sur le montant des ressources que le Fonds affecte aux activités destinées à produire les résultats dont il se considère responsable. De l'avis de cette délégation, le Fonds était mieux en mesure que le PNUD de lier résultats et ressources puisqu'il disposait déjà de deux outils permettant d'établir un budget axé sur les résultats, à savoir la méthodologie du cadre logique et un système d'allocation des ressources. La délégation a noté avec satisfaction que le Fonds avait travaillé en collaboration avec le groupe des Nations Unies pour le développement, et l'a encouragé à poursuivre cette collaboration.

145. Une délégation a noté avec satisfaction que le projet de cadre pluriannuel intégrait le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et a souligné que le document final devrait tenir pleinement compte des résultats de l'examen de la CIPD+5. En particulier, compte tenu du mandat confié au Fonds dans le domaine de la santé en matière de reproduction, la délégation espérait que les éléments relatifs à l'exécution et à l'évaluation des activités du cadre pluriannuel tiendraient compte de l'importance attachée par la CIPD+5 à la lutte contre le VIH/sida, ce qui contribuerait à mieux intégrer cette question dans les politiques et programmes relatifs à la population et au développement. Une autre délégation a appelé l'attention sur l'importance de la mise en oeuvre de politiques sur le vieillissement. Elle a noté que l'Institut international du vieillissement des Nations Unies, qui avait son siège dans son pays, organisait des cours de formation en gérontologie. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'Institut, des instituts régionaux et nationaux seraient créés pour augmenter les possibilités de formation dans ce domaine.

146. Une délégation, notant que le document s'occupait essentiellement des partenariats avec les pays du programme et les pays donateurs et était axé sur les contributions au budget de base, a souligné l'importance des partenariats avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les fondations et

les institutions de crédit. Il fallait rechercher des partenariats multiples et solliciter l'appui de toutes les catégories de donateurs. Pour éviter toute déception, il fallait reconnaître qu'à court terme il était peu probable d'obtenir une augmentation importante du montant des contributions des principaux donateurs, qui formaient un groupe limité. Pour l'heure, un accroissement notable des contributions devait être recherché auprès d'autres partenaires : institutions de crédit, secteur privé, fondations et pays du programme. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen et l'évaluation de la CIPD+5 et l'Assemblée du millénaire offraient l'occasion de mobiliser des ressources.

147. Une autre délégation a axé ses observations sur les obligations redditionnelles et déclaré, pour que l'application du cadre pluriannuel soit couronnée de succès, il fallait définir clairement les rôles respectifs du Conseil d'administration et du Fonds dans ce domaine. Le Conseil devait examiner et approuver les programmes du Fonds et le Fonds devait être responsable devant le Conseil de l'exécution des activités en fonction du plan approuvé. Le Conseil ne devait pas chercher à gérer les opérations quotidiennes du Fonds qui relevaient des cadres supérieurs, mais demander la justification de l'emploi des fonds, superviser la bonne gestion des opérations et suivre les résultats pour garantir le succès de l'exécution des plans. Il devait préciser les objectifs du cadre de financement et approuver les indicateurs du taux d'exécution des activités pour en évaluer la réussite. Il devait également participer à l'appréciation du comportement professionnel de la direction. Se référant au paragraphe 35 du document, la délégation a demandé si les obligations redditionnelles mentionnées remontaient la chaîne hiérarchique – les fonctionnaires devant rendre des comptes à la direction sur l'exécution des objectifs fixés chaque année dans le plan et la direction devant rendre des comptes au Conseil d'administration; ou descendaient la filière hiérarchique – la direction déléguant le pouvoir de traiter directement avec les clients concernés; ou concernaient aussi les apports extérieurs – les experts techniques et autres experts qui participaient aux projets devant respecter les normes éthiques/professionnelles et les règles et règlements régissant l'ensemble du programme. Enfin, le Conseil d'administration pourrait revenir au point de départ en demandant au Fonds de lui rendre compte comme il convient de l'exécution de ses activités, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs.

148. Fonds extrabudgétaires. Plusieurs délégations ont approuvé et appuyé la demande de 1 million de dollars de fonds extrabudgétaires formulée par le Fonds en vue de l'élaboration plus poussée et de la mise en place du CFP sur une période de 18 mois. Plusieurs délégations ont dit que l'on devrait imputer ce montant sur les ressources de base et ont demandé s'il s'agissait d'un coût ponctuel. Quelques délégations ont voulu savoir comment on était arrivé au chiffre de 1 million de dollars et ont demandé une ventilation plus détaillée.

149. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs annonces de contributions et de leurs propositions constructives. Elle a déclaré que le FNUAP considérait le CFP comme un exercice très important et était tout à fait conscient de la nécessité de faire en sorte que toutes les parties concernées soient acquiescentes à ce processus. Elle a noté que les fonds extrabudgétaires demandés allaient notamment permettre au FNUAP de tenir des consultations dans chaque région et rendre possible la formation des membres du personnel du FNUAP et de leurs homologues gouvernementaux. Elle a souligné que le Fonds avait l'intention de présenter un CFP au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000, mais qu'il évoluerait au fur et à mesure de la transition vers une approche axée sur les résultats. Entre-temps, il était important que le Conseil d'administration prête son concours au FNUAP pour la

mobilisation des ressources. La Directrice exécutive a convenu que la présentation annuelle du rapport sur le CFP et l'annonce des contributions des membres du Fonds devaient avoir lieu toutes les deux à la deuxième session ordinaire du Conseil. Elle a déclaré que le FNUAP se réjouissait du nouveau défi que représentait le CFP qu'elle considérait comme un instrument novateur apte à renforcer les programmes, accroître l'efficacité et augmenter les ressources.

150. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations de leurs observations et de leurs propositions constructives. Il a exprimé la gratitude sincère du Fonds aux délégations ayant annoncé leurs contributions et a noté que le FNUAP se félicitait des efforts déployés par les gouvernements pour verser leurs contributions plus tôt dans l'année. Il a également remercié les pays ayant fait part de leurs expériences du CFP au FNUAP et l'ayant aidé à affiner ses méthodes. Il a déclaré que le FNUAP avait bon espoir de présenter un rapport sur le CFP au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000. Pour la date, il a ajouté que le Fonds était prêt à accueillir les propositions du Conseil. Il a rappelé au Conseil que le CFP était un processus évolutif et qu'en conséquence la première mouture ne serait peut-être pas parfaite. Concernant le montant de 1 million de dollars de ressources extrabudgétaires demandé, il a souligné que le FNUAP avait besoin de ces fonds pour mettre en place le CFP dans la période de 18 mois prévue et que si l'on imputait ce montant sur les ressources de base, le retard occasionné l'empêcherait de le faire. Il a remercié les délégations qui avaient approuvé et appuyé la demande de ressources extrabudgétaires formulée par le Fonds.

151. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) s'est dit d'accord avec les délégations qui avaient souligné l'importance de rapprocher les résultats et les ressources et a convenu que le CFP serait un outil efficace pour accroître l'efficacité du Fonds et pour mobiliser les ressources. Il a remercié la délégation, ayant évoqué la question importante de la nécessité de prendre en compte les contributions du secteur privé, notamment des fondations dans le CFP. Il a ajouté que le FNUAP allait le faire. Il a reconnu qu'il était très important de garder à l'esprit les opinions des utilisateurs finals et des bénéficiaires des programmes. Il a pris note de la proposition tendant à faire coïncider la présentation des CFP du FNUAP et du PNUD. Il a déclaré que le FNUAP allait poursuivre ses consultations ouvertes avec ses partenaires en matière de développement. Quant à la question du vieillissement, il a souligné qu'elle figurait dans les stratégies du Fonds relatives à la population et au développement.

152. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a remercié les délégations de leurs observations et de leurs propositions constructives. Il a convenu que l'annonce des contributions et la présentation du CFP devraient avoir lieu au cours de la même session. Il a noté que le Fonds avait bon espoir de présenter un CFP au Conseil d'administration à sa première réunion ordinaire de 2000 et que si cela n'était pas possible il en informerait le Conseil et le lui présenterait alors à sa deuxième session ordinaire de 2000.

153. En réponse à l'observation selon laquelle les résultats et les indicateurs cités dans le document avaient un caractère trop général, il a noté que la liste des résultats et des indicateurs figurant dans le document était limitée pour le simplifier plutôt que le surcharger, que le Fonds disposait de toute façon de plusieurs indicateurs de résultats, notamment dans le domaine de la santé en matière de reproduction, et qu'il allait de soi qu'un seul indicateur ne pouvait refléter tous les résultats. Il s'est dit d'accord avec la délégation ayant proposé de ne retenir qu'un petit nombre d'indicateurs et a noté que les

indicateurs choisis devraient répondre aux critères définis dans le document et se prêter à la vérification. Il a convenu qu'il fallait maintenir les indicateurs de résultats et élaborer des indicateurs qualitatifs en plus des indicateurs quantitatifs. Lorsque cela était possible, il fallait également utiliser les indicateurs et les systèmes de données nationaux. Le Directeur de la Division a déclaré que l'intégration et l'agrégation des indicateurs étaient un défi et que le Fonds se servirait de l'approche du cadre logique (logframe) comme point de départ. Il a reconnu qu'il serait difficile à court terme d'apporter des modifications de point à point au système de base mais qu'il ne fallait pas que cela soit un obstacle pour les contributions faites au FNUAP. Il a remercié la délégation qui avait formulé une proposition importante concernant l'établissement d'un indicateur permettant de mesurer les résultats dans le domaine du renforcement des capacités. Il a également remercié les délégations qui avaient attiré l'attention sur la nécessité de faire une distinction entre "les résultats" auxquels le FNUAP avait contribué aux côtés d'autres partenaires en matière de développement et les "produits" auxquels seul le FNUAP avait contribué et dont il devait rendre compte.

154. Concernant la question relative à l'approche du cadre logique, il a confirmé que les cadres logiques analysés émanaient d'un grand nombre de pays couvrant les catégories A, B, C et autres. Il a déclaré que le Fonds allait prendre en compte les données de référence sur le VIH/sida issues du processus CIPD+5 et d'autres données de référence. Quant à l'observation faite sur le plaidoyer, il a noté que le Fonds faisait une distinction entre les activités de plaidoyer concernant les questions relevant clairement de son mandat, comme par exemple la santé en matière de reproduction et celles touchant à des domaines plus vastes, comme l'éducation des fillettes. En réponse à la question sur les choix stratégiques, il a souligné qu'il faudrait effectuer des études de cas pour évaluer ce qui marchait et ce qui ne marchait pas.

155. Il a souligné que les fonds extrabudgétaires demandés serviraient à faciliter la mise en place du CFP au cours des 18 prochains mois. Il a précisé que la somme de 1 million de dollars demandée était une dépense ponctuelle et a souligné que les paragraphes 64 et 65 comprenaient une ventilation des activités pour lesquelles ce montant avait été demandé. Il a noté que le Fonds était une organisation aux effectifs peu nombreux et qu'il lui faudrait notamment recruter plusieurs consultants à court terme pour démarrer la mise en place. Les fonds extrabudgétaires permettraient également au Fonds d'entreprendre un certain nombre d'études de faisabilité en vue de tester la mise en place, comme cela avait été proposé par de nombreuses délégations, et de lancer toutes sortes d'activités de formation et d'information.

156. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/5. FNUAP : cadre pluriannuel de planification, gestion et financement

Le Conseil d'administration :

1. Réaffirme sa décision 98/24 relative à la stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population, dans laquelle il a notamment décidé que le FNUAP devait élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, et à cet égard prend acte avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif sur le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement (DP/FPA/1999/CRP.2);

2. Se félicite des mesures que le Fonds des Nations Unies pour la population a prises en vue de donner suite à la décision 98/24 et prie le Directeur exécutif de continuer à élaborer le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement, en tenant compte des vues du Conseil d'administration à cet égard et en respectant pleinement les principes énoncés dans la décision 98/24;

3. Prie le Directeur exécutif de chercher à lui présenter à sa première session ordinaire de 2000 le premier cadre pluriannuel 2000-2003; et décide de tenir la première session de financement à sa deuxième session ordinaire de 2000, comme indiqué au paragraphe 11 b) de la décision 98/24;

4. Prie le Directeur exécutif, en poursuivant l'élaboration du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement au-delà de 2000, de veiller à ce que la session de financement et la présentation du rapport annuel sur le cadre aient lieu toutes les deux à la deuxième session ordinaire conformément aux principes énoncés dans la décision 98/24;

5. Prie le Directeur exécutif de continuer à mener des consultations officieuses ordinaires ouvertes à tous les États membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur la poursuite de l'élaboration et de l'application du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement.

16 avril 1999

X. AIDE D'URGENCE

157. Le Conseil d'administration était saisi du rapport intitulé "Activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence" (DP/FPA/1999/6).

158. En présentant le rapport, la Coordinatrice hors classe de la Division des questions techniques et des politiques a précisé d'emblée que le FNUAP n'avait pas pour vocation d'apporter une assistance humanitaire, mais bien plutôt d'appuyer les programmes de santé en matière de reproduction, s'agissant notamment de la santé en matière de sexualité et de la planification familiale; les stratégies de la population et du développement; et les activités d'information. En s'acquittant de son mandat – protéger la santé en matière de reproduction des individus en leur permettant d'accéder à l'information et aux services nécessaires –, le FNUAP a souvent dû faire face à des crises humanitaires et à des situations d'urgence. Dans les années qui ont suivi la Conférence internationale sur la population et le développement, les activités du Fonds dans des situations de conflit, de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence ont occupé une place grandissante. Les bureaux de pays ont été mis à contribution pour répondre rapidement à des situations d'urgence ou de crise provoquées par des conflits, des guerres civiles ou des catastrophes naturelles. Le FNUAP avait incontestablement fait des progrès considérables pour ce qui est d'assurer aux réfugiés et personnes déplacées l'accès à une information et à des services de base dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Depuis 1994, le Fonds a apporté son soutien à 52 projets de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence. D'un coût de 6,4 millions de dollars, ces projets ont été menés à bien dans 33 pays, en collaboration avec 24 agents d'exécution. Le FNUAP a également contribué à l'évaluation des besoins conduite par le Bureau de coordination des affaires humanitaires et est représenté aux réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires du Bureau.

159. La Coordonnatrice a noté que le Coordonnateur des secours d'urgence du FNUAP travaillait en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et un groupe d'organisations non gouvernementales qui sont notamment à l'origine du Groupe de travail interorganisations sur la santé en matière de reproduction des femmes en situation de réfugiées. Un ensemble minimal de services initiaux a été introduit pour répondre rapidement aux besoins de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence ou de crise. Les activités d'information du Fonds avaient permis de mieux faire comprendre que les services sanitaires et sociaux proposés aux réfugiés et déplacés devaient inclure des soins en matière de reproduction. Le FNUAP avait organisé une réunion technique à Rennes (France) au titre de l'examen quinquennal des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement. Tirant les enseignements de ses activités passées, le Fonds s'était rendu compte de la nécessité de mieux orienter son action dans les situations d'urgence ou de crise et examiner de plus près les modalités de financement. Le rapport présenté au Conseil d'administration (DP/FPA/1999/6) s'inscrivait dans le cadre de cette procédure d'évaluation. La Coordonnatrice a ajouté que, plus qu'une augmentation des ressources, le Fonds souhaitait que le Conseil d'administration accepte le principe d'un assouplissement dans l'utilisation de montants, modestes, prélevés sur les ressources ordinaires allouées aux programmes. Elle a ajouté que le Fonds s'efforceraient bien entendu de mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins de santé en matière de reproduction en situation d'urgence ou de crise, notamment en utilisant la procédure d'appel global.

160. Pendant les débats qui ont suivi, de nombreuses délégations ont félicité le FNUAP pour son action en faveur de la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence ou de crise et ont reconnu la nécessité de lui laisser une plus grande marge de manoeuvre face à de telles situations. Toutefois, si de nombreuses délégations ont estimé que le Fonds devait pouvoir puiser plus librement dans les ressources ordinaires, d'autres ont rappelé qu'il ne fallait pas que les ressources ordinaires allouées aux programmes de pays soient réaffectées à l'aide d'urgence. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mobiliser des fonds supplémentaires pour faire face aux situations d'urgence, notamment en recourant à la procédure d'appel global. Nombreuses sont celles qui ont encouragé le FNUAP à continuer à s'associer à ce type d'initiatives. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le Fonds devait expliquer de manière plus claire et plus détaillée quel rôle il envisageait de jouer dans le domaine de l'aide d'urgence, et préciser notamment les changements à apporter aux procédures administratives en vigueur.

161. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP pour sa collaboration active avec les organisations à vocation humanitaire, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations. Elles l'ont incité à multiplier de tels partenariats avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, soulignant qu'il devait promouvoir l'inclusion des services de santé en matière de reproduction parmi leurs activités. Quelques délégations ont rendu hommage au rôle joué par le Fonds dans la constitution de bases de données démographiques. Certaines ont souligné qu'il importait de veiller à ce que la protection des droits en matière de procréation et la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du sida fassent partie intégrante des services de santé en matière de reproduction proposés aux réfugiés et aux personnes en situation d'urgence ou de crise. Plusieurs délégations ont demandé au FNUAP de préciser les dispositifs qu'il entendait déployer dans le domaine de la santé en matière de reproduction

dans les situations d'urgence et de posturgence. Rappelant la résolution 46/182 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1991, quelques délégations ont déclaré que le Fonds devait s'en inspirer dans ses interventions dans les situations d'urgence ou de crise.

162. Appelant l'attention sur la situation des réfugiés dans la province yougoslave du Kosovo et évoquant les terribles souffrances endurées par les réfugiés dans la région des Grands Lacs, en Afrique centrale, et par les survivants des catastrophes naturelles en Amérique centrale et dans d'autres régions, une délégation a souligné que la communauté internationale devait faire face d'urgence aux besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction lorsque surgissait une catastrophe ou une crise. Cette délégation a fait remarquer que son gouvernement attachait une grande importance à l'aide aux réfugiés et déplacés et avait consacré 500 millions de dollars l'année précédente à des activités d'assistance à des réfugiés et à des migrants dans 125 pays. Elle a remercié le FNUAP d'être intervenu promptement dans le cadre de la crise du Kosovo et d'autres situations d'urgence et de s'employer vigoureusement à faire inscrire les services de santé de base en matière de reproduction parmi les services essentiels à fournir aux réfugiés et aux autres personnes en cas d'urgence. Cette délégation appuyait en outre les principales recommandations issues de la réunion technique organisée par le FNUAP à Rennes (France) en 1998 et espérait que le Fonds en tiendrait compte dans son action pour améliorer les services de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence.

163. La même délégation a estimé que, disposant de ressources humaines et financières restreintes, le Fonds devait s'attacher avant tout à organiser et à structurer la fourniture de services de santé en matière de reproduction et l'assistance correspondante dans les situations de crise. Elle ne prévoyait pas d'augmentation notable des ressources humaines ou financières du FNUAP à l'appui des activités de terrain liées à la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence et encourageait donc le Fonds à s'adresser au Groupe de travail interorganisations de Genève en ayant à l'esprit les compétences particulières des organismes représentés. Le manuel de terrain interorganisations et l'ensemble minimal de services initiaux restaient très théoriques et il fallait organiser de manière plus systématique l'accès aux services, notamment en donnant des instructions au personnel qualifié sur le terrain. Il importait d'associer à ces efforts le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida. La même délégation a estimé que, pendant la phase aiguë d'une crise, l'aide apportée par le FNUAP dans le domaine de la santé en matière de reproduction pourrait être financée par le biais d'appels lancés par le système des Nations Unies auprès des donateurs et que, dans les phases ultérieures, la procédure d'appel global pourrait être une source importante de financement. Le FNUAP devrait s'efforcer de faire en sorte que certaines dépenses, telles que celles liées aux trousseaux d'urgence fournies par le Fonds pour la santé en matière de reproduction soient pris en charge par d'autres organismes qui, de par leur mandat, sont amenés à s'occuper des réfugiés et des questions de santé.

164. Une autre délégation ne souscrivait pas aux propositions présentées dans le document DP/FPA/1999/6. Elle saluait certes le travail accompli par le FNUAP dans les situations d'urgence ou de crise, mais notait avec inquiétude que le Fonds cherchait à s'engager plus avant dans les activités humanitaires. Les ressources réservées aux activités de développement devaient être réellement utilisées pour le développement et non pour le financement d'activités d'urgence à court terme. Cette délégation a donc vivement incité le Fonds à continuer à collaborer avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le Comité permanent interorganisations du Bureau de coordination des affaires

humanitaires, l'Organisation internationale pour les migrations, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations similaires, et à concentrer ses efforts sur les opérations de sensibilisation et de formation aux besoins et aux droits liés à la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence. Il était inutile que le Fonds fasse appel à des sources de financement externes dans le but de financer des opérations humanitaires. À la troisième session ordinaire du Conseil d'administration, le FNUAP devrait fournir de plus amples renseignements quant aux activités qu'il souhaitait entreprendre dans les situations d'urgence ou de crise.

165. Une délégation s'est félicitée du partenariat entre le Fonds et des organismes spécialisés dans l'aide d'urgence, tels que le HCR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant-Rouge, et de l'étroite coopération existant avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Insistant sur la nécessité d'accorder une plus grande place aux questions concernant les femmes et de poursuivre l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies, cette délégation a fait remarquer que le FNUAP avait un rôle à jouer dans ce domaine, au même titre que les autres organismes des Nations Unies. Elle s'est déclarée favorable à la proposition, présentée dans le document DP/FPA/1999/6, visant à assouplir les modalités d'utilisation des ressources afin de permettre au Fonds d'être plus efficace dans les situations d'urgence ou de crise. Une autre délégation a souligné que les soins en matière de reproduction devaient faire partie intégrante des soins de base. Il fallait autoriser le FNUAP à puiser dans les fonds alloués aux programmes de pays pour faire face à des situations d'urgence ou de crise, tout en faisant preuve de modération, puisque ses ressources de base étaient restreintes.

166. Une délégation a souligné que, dans les situations d'urgence, les personnes avaient les mêmes droits pour ce qui était de la santé en matière de reproduction qu'en situation normale. Elle s'est félicitée des efforts faits par le FNUAP pour garantir l'accès aux produits et services de santé en matière de reproduction et de sexualité pendant les situations d'urgence ou de crise et a convenu qu'il avait un rôle à jouer s'agissant des aspects démographiques des activités de planification dans les situations d'urgence. Le travail accompli au Rwanda offrait une excellente illustration à cet égard. Dans les situations d'urgence, le Fonds devait apporter soutien à d'autres organisations, telles que le HCR ou des ONG, mieux à même d'intervenir. Se référant au paragraphe 23 du document DP/FPA/1999/6, cette délégation a souhaité avoir des éclaircissements sur les circonstances dans lesquelles le Fonds envisageait une intervention directe. Elle a en outre demandé des précisions sur les lieux et domaines d'intervention privilégiés du Fonds au cours des cinq dernières années; l'efficacité des opérations qui ont été lancées; les sources de financement; et sur les mécanismes d'obligation redditionnelle et de mesure de l'efficacité.

167. La même délégation a demandé quelles seraient les incidences sur les arrangements et les ressources prévus pour les programmes de pays si des fonds qui leur étaient initialement réservés étaient employés dans des situations d'urgence ou de crise. Elle souhaitait savoir si le FNUAP entendait fixer un plafond ou un pourcentage limitant l'utilisation des fonds dans de telles situations, estimant que, plutôt que de réaménager l'utilisation de fonds initialement réservés aux programmes de pays, il serait plus judicieux d'établir un fonds d'urgence régional ou mondial. Très souvent, les pays d'origine et d'accueil des réfugiés avaient des systèmes sanitaires fragiles et avaient grand besoin de l'appui à long terme rendu possible par les programmes de pays. Elle

s'est également déclarée intéressée par les procédures de retrait mises en place par le FNUAP dans les situations d'urgence.

168. Une autre délégation a indiqué que, dans une situation d'urgence ou de crise, le FNUAP devait s'attacher à fournir des services de santé en matière de reproduction, notamment les moyens nécessaires, et jouer un rôle d'information. Il devait donner au personnel médical des organisations humanitaires des instructions et des directives normalisées sur la façon d'intégrer la santé en matière de reproduction dans les soins de santé de base, sans exécuter directement les projets. Cette délégation était disposée à donner au Fonds une grande latitude à condition qu'il indique clairement ce qu'il veut pouvoir faire dans les situations d'urgence ou de crise. Une délégation a remercié le FNUAP pour l'aide d'urgence apportée à son pays, mais s'est déclarée préoccupée par la question du rapatriement des réfugiés.

169. Une autre délégation a fait remarquer qu'il était peu probable que le nombre de réfugiés et déplacés diminue dans un avenir proche. La plupart des mouvements de population se produisaient dans des pays en développement et les pays d'accueil ne disposaient donc pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des réfugiés. Elle a rendu hommage au Fonds pour l'aide apportée dans les situations d'urgence ou de crise, indiquant qu'il importait de modifier les procédures budgétaires pour lui donner la marge de manoeuvre dont il avait besoin dans de telles circonstances. Elle s'est également félicitée du renforcement des partenariats entre le FNUAP et les autres organisations, notamment les ONG, présentes dans le domaine de l'assistance humanitaire d'urgence. Une délégation a souligné que les services de santé en matière de reproduction ne devaient pas être négligés en cas de catastrophe naturelle. Elle appuyait pleinement le Fonds lorsqu'il demandait une plus grande latitude dans l'utilisation des ressources, reconnaissant certes que le FNUAP ne pouvait pas être considéré comme une organisation d'aide humanitaire de première ligne. Une autre délégation a noté qu'il pouvait toutefois jouer un rôle éminent en réduisant l'écart entre aide d'urgence et aide au développement. Une délégation a demandé dans quels cas, achats exceptés, le FNUAP intervenait directement dans l'exécution des projets.

170. Une délégation a souligné que l'aide humanitaire devait continuer à être fondée sur la neutralité et l'impartialité, ainsi que sur le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États bénéficiaires et ne devait être déclenchée qu'avec leur consentement et à leur demande. Par ailleurs, les pays bénéficiaires devaient conserver un rôle de premier plan dans les décisions relatives au lancement, à l'organisation, à la coordination et au déploiement de l'aide humanitaire sur leur territoire. Dans ces conditions, cette délégation serait disposée à appuyer l'ensemble des activités humanitaires menées sous l'égide des Nations Unies, y compris celles du FNUAP. Elle a souligné que les fonds réservés à l'aide humanitaire devaient s'ajouter aux maigres ressources allouées aux opérations de développement; assouplir les procédures budgétaires en vue d'autoriser des prélèvements sur les fonds restreints affectés aux programmes de pays allait à l'encontre du but recherché. Les conclusions concertées figurant dans la résolution 1998/1 adoptée par le Conseil économique et social au cours du débat consacré aux affaires humanitaires stipulaient clairement que la procédure d'appel global restait le principal instrument de mobilisation de ressources aux fins de l'assistance humanitaire.

171. La même délégation a rappelé que les bases de données démographiques étaient parfois une composante essentielle et une cause profonde de situations pouvant engendrer des mouvements de réfugiés. Rappelant que le FNUAP avait indiqué, au paragraphe 27 du document DP/FPA/1999/6, que des bases de données

démographiques avaient servi à documenter des violations des droits de l'homme, cette délégation a fait observer que la neutralité du Fonds risquait d'être ainsi mise en question. Elle souhaitait savoir aussi si les projets présentés par le FNUAP dans le cadre de la procédure d'appel global avaient reçu un financement suffisant. Elle a demandé comment, dans une situation d'urgence, le Fonds coordonnait ses activités avec celles d'autres organisations, par exemple avec le fonds établi par le HCR en faveur des femmes réfugiées. La délégation a demandé des précisions sur le sens de l'expression "populations non déplacées mais touchées par les conflits" figurant au paragraphe 27.

172. Une autre délégation a souligné que les services de santé en matière de reproduction étaient indissociables des soins de santé de base et qu'il était essentiel que de tels services soient mis à la disposition des populations en situation d'urgence ou de crise. Le FNUAP, fort de ses compétences dans le domaine démographique, pouvait jouer un rôle clef en aidant à la collecte de données et à la reconstitution de bases de données au lendemain d'une crise ou d'une catastrophe. Pour le financement de ces activités, il fallait recourir principalement à la procédure d'appel auprès des donateurs et réaménager l'utilisation des fonds affectés aux programmes de pays. Le FNUAP ne devrait pas s'engager trop avant dans l'exécution de projets dans les situations d'urgence ou de crise, mais plutôt apporter une assistance technique aux organismes compétents des Nations Unies et aux autres organisations humanitaires présentes sur le terrain.

173. Une délégation a constaté que, malgré leur importance, les besoins sanitaires en matière de reproduction passaient généralement au second plan en cas d'urgence ou de crise. Elle s'est donc félicitée du rôle que jouait le Fonds en recommandant que les services de santé en matière de reproduction fassent partie de l'aide humanitaire. Elle était consciente de la nécessité d'assouplir les modalités d'utilisation des ressources ordinaires et a engagé le Conseil d'administration à appuyer la demande du Fonds. À l'avenir, le financement des activités liées à des situations d'urgence ou de crise devrait provenir de ressources distinctes, mais, en attendant, le très faible pourcentage des ressources ordinaires que le FNUAP consacre aux interventions d'urgence ne devrait pas avoir de répercussions néfastes sur les activités programmées.

174. Une délégation, s'exprimant aussi au nom d'une autre délégation, s'est félicitée des accords conclus entre le FNUAP et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le HCR, et a noté avec satisfaction le rôle joué par le Fonds dans l'organisation d'une réunion technique à Rennes sur la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence. La délégation a souhaité obtenir de plus amples renseignements sur les projets de santé en matière de reproduction qu'appuyait le Fonds dans les situations d'urgence ou de crise. Notant que le Fonds avait réalisé 52 projets depuis 1994 avec un budget de 6,4 millions de dollars, la délégation a tenu à en savoir plus sur l'impact des projets, les problèmes rencontrés et les enseignements tirés. La délégation a ajouté qu'elle aurait souhaité voir reconnaître le rôle de la Commission de la population et du développement dans le rapport. Elle a fait observer que le FNUAP n'était pas un acteur de premier plan dans le domaine de l'assistance d'urgence et devait se contenter d'intervenir dans les limites de son mandat. La délégation a indiqué que le problème de la flexibilité se posait à deux niveaux : au niveau de la programmation, le Fonds devant pouvoir adapter ses programmes à la situation de chaque pays et au niveau des finances, le Fonds devant pouvoir faire appel à d'autres sources de financement. La délégation a demandé que le FNUAP, en collaboration avec d'autres partenaires de

développement, tentent de déterminer pourquoi le système des appels humanitaires globaux lancés par l'Organisation des Nations Unies ne fonctionne pas bien.

175. Une autre délégation a déclaré qu'il faudrait définir des procédures claires pour pouvoir utiliser avec une certaine souplesse les ressources disponibles dans les situations d'urgence ou de crise sans que cela ait des incidences sur les ressources ordinaires allouées aux programmes de pays. Une délégation a demandé des informations sur les stocks actuels de trousse pour la santé en matière de reproduction et sur le nombre de trousse jusqu'à présent distribuées. La délégation a insisté sur la nécessité de former le personnel. Tout en convenant qu'il importe de bien répartir les tâches entre les divers organismes qui interviennent dans les situations de crise ou d'urgence, la délégation a souligné que dans de telles situations, il n'est pas toujours possible de procéder à une division stricte des responsabilités. Une autre délégation, observant qu'il faut avant tout alléger la souffrance de la population dans les situations d'urgence ou de crise, a suggéré, étant donné qu'il est nécessaire de disposer rapidement de fonds dans ces cas-là, d'envisager de créer un fonds autorenouvelable ou un fonds d'affectation spéciale qui permettrait de financer des activités de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence ou de crise. La délégation a également demandé s'il n'était pas possible d'utiliser les fonds alloués aux secours en cas de catastrophe plutôt que de puiser dans les fonds pour le développement.

176. Une délégation a demandé si l'on avait déjà utilisé pour les secours d'urgence des ressources allouées aux programmes de pays et s'est inquiétée de ce que les ressources allouées à l'aide d'urgence puissent dépasser les ressources consacrées aux programmes de pays. La délégation a demandé si les ressources au titre de l'aide d'urgence provenaient des fonds fournis par le pays hôte au titre du programme de pays ou du pays d'origine des réfugiés. La délégation s'est interrogée sur les écarts entre les chiffres du HCR et ceux du FNUAP en ce qui concerne le nombre de réfugiés et a demandé que lui soit fourni un modèle de trousse pour les situations d'urgence. La délégation s'est réjouie d'apprendre que le Fonds ne souhaite pas devenir un organisme d'aide humanitaire de premier plan.

177. Une délégation, parlant également au nom d'une autre délégation, a remercié le Fonds pour sa réponse concernant la nécessité de fournir des services de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence ou de crise. La délégation a indiqué que le principal rôle du FNUAP était de mener des activités de plaidoyer pour s'assurer que les autres organismes qui fournissent une aide humanitaire y intègrent des services de santé en matière de reproduction. La délégation a ajouté que le Fonds ne devait pas exécuter directement des projets dans ce domaine. Elle a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts pour améliorer le fonctionnement des appels globaux des Nations Unies. Elle a demandé des renseignements supplémentaires concernant les procédures administratives qui devaient être modifiées pour permettre au Fonds d'intervenir avec plus de flexibilité dans les situations d'urgence ou de crise.

178. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs observations utiles et encourageantes. Elle a noté que le Fonds avait beaucoup contribué à faire en sorte que les organismes d'aide humanitaire de premier plan intègrent des soins de santé en matière de reproduction dans les services qu'ils fournissent dans les situations d'urgence ou de crise. Par exemple, le HCR offre désormais des services de santé en matière de reproduction, y compris une assistance et des conseils aux victimes de viol. Le FNUAP a également signé un protocole d'accord avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle a fait observer que dans les situations

d'urgence ou de crise, on faisait systématiquement appel au FNUAP pour financer des services de santé en matière de reproduction même si le Fonds n'était pas un organisme de premier plan. Elle a fait remarquer que le FNUAP participait aux travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et au Comité permanent interorganisations du Bureau de coordination des affaires humanitaires et que son rôle était de promouvoir les soins de santé en matière de reproduction, y compris la fourniture de trousse obstétriques à utiliser dans les situations d'urgence. La Directrice exécutive a souligné qu'il importait de reconnaître que les besoins de santé en matière de reproduction persistaient dans les situations d'urgence ou de crise. Les femmes, particulièrement vulnérables dans de telles situations, devraient être protégées contre la violence sexuelle et ses conséquences et devraient avoir accès à des services de santé en matière de reproduction, y compris de planification familiale. Elle a insisté sur le fait que le FNUAP ne souhaitait pas devenir un organisme de premier plan dans les situations d'urgence.

179. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait prêté un appui financier très limité dans les situations d'urgence ou de crise et qu'il s'agissait notamment de fonds multibilatéraux fournis par les Gouvernements belge, canadien et suédois. Elle a déclaré que le FNUAP avait besoin d'une certaine flexibilité pour obtenir des fonds aux fins de la fourniture de soins de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence. Elle a fait observer que la Commission européenne était disposée à conclure un accord avec le FNUAP pour lui permettre d'obtenir des fonds de l'Office humanitaire de la communauté européenne mais que le FNUAP devait d'abord présenter un document de fond sur ses activités dans les situations d'urgence. Elle a ajouté que le FNUAP serait ravi de rendre compte chaque année au Conseil d'administration des travaux qu'il menait dans les situations d'urgence, si tel était le souhait du Conseil. Elle a relevé que le FNUAP participait aux travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et aux débats sur les secours d'urgence, le relèvement et le développement. Elle a fait observer que l'on pouvait se servir aussi de l'aide humanitaire pour assurer la transition entre les secours d'urgence et le développement. Elle a fait observer qu'aucun organisme n'avait de responsabilité exclusive dans ce domaine. Elle a ajouté que le FNUAP respecterait scrupuleusement la résolution de l'Assemblée générale et les conclusions concertées du Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire d'urgence. Elle a convenu que la meilleure solution était peut-être pour le FNUAP de soumettre un rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999, présentant les diverses possibilités d'action et de participation du FNUAP dans les situations d'urgence. Elle a conclu en remerciant le Conseil de son appui.

180. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations pour leurs observations et a déclaré que l'un des principaux rôles du Fonds était de mener des activités de plaidoyer, en particulier auprès des organismes à vocation humanitaire et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires afin de s'assurer qu'ils comprenaient bien la nécessité de fournir des soins de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence et lors des phases d'aide au relèvement. Elle a fait remarquer que l'appui financier du FNUAP dans les situations d'urgence avait été très limité et n'avait pas dépassé 1 % de ses ressources ordinaires. Elle a reconnu que les appels humanitaires globaux lancés par l'ONU étaient importants et utiles lorsqu'ils portaient leurs fruits; toutefois, ces appels n'ont pas permis de dégager les ressources dont on avait besoin. Elle a indiqué que le FNUAP s'était récemment entretenu avec l'OIM concernant les possibilités de collaboration et l'intégration des services de santé en matière de reproduction dans les activités de l'OIM relatives au secteur médical. Elle a souligné qu'il fallait définir des procédures plus simples et plus souples concernant l'utilisation des fonds aux fins de la

prestation de services de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence. Elle a fait observer que, lorsqu'il n'avait pas été possible d'utiliser des fonds au titre des programmes de pays, on avait utilisé des ressources régionales.

181. S'agissant de la question de l'exécution directe de projets, la Directrice exécutive adjointe a noté que le FNUAP jouait un rôle clef dans la fourniture d'une aide technique et devrait continuer à allouer plus de ressources dans ce domaine. Elle a ajouté que l'on avait également fait appel aux équipes d'appui de pays du FNUAP pour prêter une assistance technique dans les situations d'urgence. Elle a fait observer qu'étant donné que tous les organismes ne participaient pas à la distribution de trousse d'obstétrique pour les situations d'urgence, le FNUAP avait dû en assumer la responsabilité. Elle a souligné qu'il était essentiel de pouvoir obtenir rapidement des fonds de réserve, même d'un faible montant, pour pouvoir répondre aux besoins de soins de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence, y compris de trousse d'obstétrique. Elle a remercié le Conseil d'administration pour son appui et a indiqué que le FNUAP continuerait à participer aux appels humanitaires globaux lancés par l'ONU.

182. Le fonctionnaire principal chargé de la coordination a remercié les délégations pour leurs observations et questions. Elle a souligné que le montant des ressources utilisées pour les situations d'urgence était faible, souvent compris entre 10 000 et 20 000 dollars. Elle a indiqué qu'il fallait surtout que le système soit suffisamment souple pour pouvoir obtenir des ressources en 48 heures. Elle a confirmé que le Fonds avait participé aux appels humanitaires globaux des Nations Unies mais que ceux-ci n'avaient pas été très concluants. Toutefois, comme l'avaient suggéré plusieurs délégations, le FNUAP continuerait d'y participer activement. Elle a fait observer que par le passé, le FNUAP n'avait pas toujours été invité à prendre part aux appels. Elle a indiqué qu'en 1998, le Fonds avait obtenu des fonds multilatéraux des Gouvernements canadien, italien et néerlandais pour financer des activités de secours d'urgence. Elle a ajouté qu'à cette date, le FNUAP avait participé à 12 appels.

183. Elle a approuvé la délégation qui avait insisté sur la nécessité d'intégrer les soins de santé en matière de reproduction dans les soins de santé primaires. Elle a indiqué que le FNUAP s'employait à réaliser cet objectif en collaboration avec l'UNICEF, l'OMS et d'autres organismes intéressés. Elle a également convenu que des soins de santé en matière de reproduction devaient être apportés aux populations touchées par des catastrophes naturelles. Elle a indiqué que le FNUAP faisait tout son possible pour qu'il soit tenu compte des sexes spécifiques lors de la fourniture de services dans les situations d'urgence, notamment pour que les femmes et les petites filles soient protégées dans les camps de réfugiés. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la violence sexuelle et à la discrimination dans de telles situations. Elle a également indiqué qu'un grand nombre de programmes à l'intention des adolescents dans les camps de réfugiés mettaient l'accent sur la prévention de la violence. Elle a reconnu que les activités de secours d'urgence devraient notamment porter sur la prévention du VIH/sida et la protection des droits liés à la procréation.

184. Concernant la situation dans la province yougoslave du Kosovo, elle a indiqué que trois mois environ avant la crise, le FNUAP avait procédé à une évaluation des besoins de santé en matière de reproduction dans cette province. Lorsque la crise a éclaté, le conseiller du FNUAP avait rencontré les représentants du HCR et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour pouvoir répondre plus facilement aux besoins des réfugiés, notamment en ce qui concerne la distribution de trousse

d'obstétrique d'urgence. Elle a souligné que tout en prêtant une aide d'urgence aux Kosovars, il ne fallait pas oublier les situations de crise dans d'autres régions, notamment en Afrique et en Asie. Elle a convenu que la question du retour des réfugiés était très importante et a indiqué que le FNUAP avait mis en place des projets éducatifs et offraient des services aux réfugiés qui rentraient dans leurs foyers.

185. En réponse à une question sur les partenaires du FNUAP, elle a indiqué que ceux-ci comprenaient le HCR, l'OMS, l'UNESCO, l'OIM et 22 organisations non gouvernementales, notamment la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fédération internationale pour le planning familial, CARE (Cooperative for American Relief Everywhere), Save the Children et l'Association mondiale des guides et des éclaireuses. Elle a souligné que l'expérience avait montré qu'il était essentiel de travailler avec les ONG locales car dans un grand nombre de situations d'urgence et de conflit, le personnel international des différents organismes était évacué. Elle a convenu de l'importance de la formation et a noté qu'un donateur avait manifesté son intérêt pour financer des activités de formation du personnel du FNUAP et d'autres organismes. En réponse à la question concernant les populations non déplacées mais touchées par les conflits, elle a précisé que cette expression faisait référence aux groupes de population qui n'avaient pas été physiquement déplacés mais qui souffraient de la destruction des infrastructures et de la perturbation des services liées au conflit. S'agissant des bases de données démographiques, elle a reconnu que celles-ci pouvaient poser des problèmes d'ordre politique. Elle a indiqué que le Fonds s'employait principalement à prêter une assistance en matière d'évaluation, de collecte et d'analyse des données pour appuyer les activités de planification et de relèvement. En réponse à une question sur les indicateurs et les évaluations, elle a précisé que le FNUAP procédait à des évaluations en Bosnie-Herzégovine, en Somalie et en République-Unie de Tanzanie. Elle a ajouté qu'un groupe interinstitutions s'occupait également des indicateurs et de l'évaluation des résultats obtenus.

186. S'agissant de l'utilisation des fonds initialement alloués aux programmes de pays, le fonctionnaire principal chargé de la coordination a fait remarquer que très souvent, il ne s'agissait que d'un transfert temporaire de ressources. Elle a précisé que les fonds alloués aux programmes de pays n'étaient utilisés pour des situations d'urgence qu'avec l'accord du gouvernement concerné. En réponse à une question, elle a indiqué que sur la proposition du Gouvernement de l'Azerbaïdjan, des ressources avaient été mises de côté dans le programme d'assistance du FNUAP à ce pays pour répondre aux besoins d'un grand nombre de personnes déplacées. S'agissant de l'exécution des projets par le FNUAP, elle a indiqué que si le Fonds n'intervenait pas directement dans les situations de crise, il se chargeait à l'occasion de certaines activités comme les achats à l'étranger ou la formation internationale. S'agissant des trousseaux d'obstétrique à utiliser en cas d'urgence, elle a fait remarquer que dans le passé, l'approvisionnement des trousseaux s'était fait par le biais d'un fonds autorenouvelable; toutefois, ce fonds n'avait pas suffi à satisfaire toutes les demandes et l'on était venu à bout des stocks l'an dernier. Elle a précisé qu'à l'origine, rien n'était prévu pour la santé en matière de reproduction dans les trousseaux de secours d'urgence. Par la suite, un groupe interorganisations, comprenant le FNUAP et l'OMS ainsi que plusieurs ONG, avait élaboré une trousse d'obstétrique à utiliser dans les situations d'urgence. Cette trousse faisait maintenant partie du catalogue de l'OMS.

187. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/6. FNUAP : activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence

Le Conseil d'administration :

1. Prend note avec intérêt du rapport du Directeur exécutif sur les activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence (DP/FPA/1999/6);

2. Prie le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, compte tenu de tous les points de vue exprimés lors de la deuxième session ordinaire de 1999, un rapport contenant des propositions concrètes relatives à des procédures d'élaboration de programmes d'urgence du FNUAP.

16 avril 1999

Débat consacré au PNUD

Allocution de l'Administrateur

188. L'Administrateur a présenté au Conseil d'administration un exposé sur le thème "Le PNUD aujourd'hui". Il a également fait le point sur les activités du PNUD concernant la crise au Kosovo, les droits de l'homme et le développement, les conséquences de l'ouragan Mitch et le problème informatique posé par le passage à l'an 2000.

189. L'Administrateur a fait observer au Conseil d'administration que le PNUD avait pris beaucoup de temps pour définir de nouvelles orientations mais que cela lui avait permis de s'adapter parfaitement aux priorités actuelles en matière de développement. Les services offerts étaient mieux ciblés et le programme jouait un rôle beaucoup plus actif au sein du système des Nations Unies. Le Conseil avait lui-même beaucoup contribué à redéfinir les différentes facettes du nouveau PNUD par le biais de ses décisions historiques 94/14 et 95/22. Grâce au Conseil, les contributions du PNUD dans chacun de ses grands domaines d'activités étaient particulièrement remarquées et adaptées aux besoins de chaque pays, et les principes directeurs adoptés dans la décision 98/1 avaient permis de recentrer son action globale. Le PNUD avait procédé à une réallocation de ses ressources et à une réorientation de ses programmes au niveau national conformément aux orientations fournies par le Conseil. Il était également devenu un organisme de développement beaucoup plus rationnel, cohérent et pragmatique grâce à son programme de réforme PNUD 2001. Il s'employait actuellement à mettre en place dans les meilleurs délais son nouveau système d'établissement de rapports fondé sur les résultats.

190. Le PNUD était le principal organisme de développement des Nations Unies dans des domaines particulièrement importants et collaborait désormais davantage avec les organismes du système, les gouvernements et la société civile pour instaurer la paix, promouvoir la réconciliation nationale et offrir des possibilités de développement aux pays qui sortent de crise humanitaire. Il s'attachait également à traduire en programmes d'action nationaux et régionaux les grandes décisions prises ces 10 dernières années à l'échelon mondial, en particulier aux fins de la réalisation des objectifs définis par le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans les domaines de la pauvreté et de la gouvernance. Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, le PNUD avait

renforcé son rôle de gestionnaire et de bailleur de fonds du réseau de coordonnateurs résidents et travaillait en collaboration avec d'autres fonds et programmes au sein des équipes de pays des Nations Unies pour améliorer l'efficacité de l'action du système des Nations Unies au niveau national.

191. C'était surtout au niveau des pays que le PNUD continuait à faire la différence. L'Administrateur a joint en annexe au texte de son allocution un document présentant 25 illustrations de l'action menée par le PNUD dans ses grands domaines d'activités. Ces exemples montraient à quel point le PNUD était désormais un partenaire indispensable, efficace et exceptionnel.

192. L'Administrateur a donné ensuite toute une série d'exemples, figurant également dans le document susmentionné, des réalisations du PNUD. Il s'agissait notamment d'activités menées dans le domaine de la gouvernance en Albanie, au Burundi, au Guatemala et en Indonésie ainsi que dans le cadre du Programme d'assistance au peuple palestinien. S'agissant de la pauvreté et du développement durable, le PNUD a aidé plus d'une centaine de pays à réaliser des études dans ces domaines, à élaborer des plans d'action et à renforcer leurs capacités nationales. Le rapport du PNUD pour 1998, intitulé "Vaincre la pauvreté humaine" fait le bilan des progrès accomplis jusqu'à présent au niveau national dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Le PNUD a également appuyé l'élaboration de quelque 114 rapports nationaux sur le développement humain.

193. S'agissant de l'appui à l'Afrique, le PNUD avait coprésidé le Comité administratif de coordination du Comité permanent de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Le Programme avait également contribué à coordonner les efforts conjoints du système des Nations Unies pour combattre la pauvreté.

194. L'Administrateur a souligné que les projets présentés en annexe à son allocution montraient l'importance des travaux menés par le PNUD pour relever les grands défis du monde actuel en matière de développement.

XI. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

195. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a présenté un résumé succinct couvrant, d'une part, le rapport de l'Administrateur sur la gestion des risques financiers et l'examen de la réserve opérationnelle, publié sous la cote DP/1999/5/Rev.1, et, d'autre part, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans le document DP/1999/26.

196. Elle a déclaré que l'examen de la réserve opérationnelle avait permis d'examiner trois questions importantes : la question de savoir si le niveau actuel de la réserve opérationnelle maintenue au titre des ressources ordinaires était suffisant; la définition à donner au terme de "liquidités" dans le contexte des activités du PNUD; la nécessité d'établir une réserve distincte destinée à couvrir les risques liés à la gestion d'autres ressources par le PNUD.

197. L'Administratrice assistante a résumé les principales préoccupations que le Comité consultatif a exprimées lorsqu'il a examiné le document DP/1999/5/Rev.1 : a) le document ne décrivait pas l'incidence qu'une augmentation du niveau de la réserve aurait sur la programmation; b) fallait-il réviser la formule de calcul de la réserve pour les activités financées au moyen des ressources ordinaires

alors qu'on n'avait eu recours à la réserve qu'une seule fois au cours des années précédentes; c) la formule révisée apparaissait trop théorique.

198. L'Administratrice assistante a communiqué au Conseil d'administration l'avis du PNUD concernant les préoccupations exprimées par le Comité consultatif. Elle a déclaré que l'application de la nouvelle formule, qui ne modifierait pas sensiblement le niveau actuel de la réserve opérationnelle, apporterait davantage de transparence et de continuité dans la mesure où elle ferait appel à des données d'information rétrospectives plutôt que prévisionnelles. Le fait qu'on ait eu très peu recours à la réserve dans le passé ne pouvait présager de l'avenir, le PNUD ayant connu d'importants excédents de liquidités au cours des années précédentes.

199. L'Administratrice assistante a ensuite demandé au Conseil d'administration d'examiner la possibilité d'appliquer la nouvelle formule, avec un réajustement à la baisse du coefficient prévu pour les risques concernant les obligations qui serait ramené de 25 à 10 %. Ce changement tiendrait compte des observations du Comité consultatif et permettrait au PNUD de constituer une réserve de 183 millions de dollars correspondant plus ou moins au niveau de la réserve actuelle.

200. Une délégation a demandé que l'examen de la nouvelle formule soit reporté à la session annuelle de 1999, étant donné que certains gouvernements n'avaient pas eu le temps d'étudier de manière approfondie le rapport du Comité consultatif.

201. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la gestion des risques financiers et l'examen de la réserve opérationnelle du PNUD (DP/1999/5/Rev.1) et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1999/26) et a décidé de reprendre l'examen de ces documents à sa session annuelle de 1999.

XII. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Cadres de coopération de pays

202. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec Aruba (DP/CCF/ARU/1 et Corr.1).

Assistance à la Somalie

203. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes a fait un bref exposé liminaire destiné à informer le Conseil d'administration du progrès des activités que mène le PNUD en Somalie, appelant l'attention sur certains aspects du rapport de l'Administrateur (DP/1999/11). Compte tenu de la situation qui prévalait dans le pays et notamment de l'absence d'un gouvernement central, les activités du PNUD avaient été approuvées et exécutées projet par projet. Toutes les activités étaient gérées à partir de Nairobi en raison des conditions de sécurité à Mogadiscio. Le PNUD coopérait directement avec trois secteurs de la société somalie – la société civile, les opérateurs économiques tels que les chefs d'entreprise, et les institutions publiques naissantes dans certaines régions du pays – ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales internationales.

204. D'un point de vue géographique, le PNUD a mené ses activités dans trois zones connues sous l'appellation de zones de relèvement, de transition et de crise, en portant ses efforts sur trois grands domaines : le renforcement des moyens d'intervention de la société civile et le renforcement des structures

administratives; la promotion d'un environnement favorable au relèvement; la mise en place des capacités nécessaires au relèvement et à la réintégration.

205. L'Administrateur assistant a ensuite mis en lumière les principaux résultats obtenus dans les domaines d'intervention susmentionnés, notamment au titre des programmes de déminage, de la protection civile et de l'éducation civique ainsi que du sous-programme relatif à la promotion du relèvement économique – particulièrement la délicate question des activités portuaires et commerciales. Au titre du programme de relèvement, le PNUD était intervenu dans cinq régions différentes du pays. Le programme avait jusque-là permis d'améliorer les canaux d'irrigation et les systèmes traditionnels d'approvisionnement en eau et de mettre en place de petits programmes de crédit axés sur l'autonomisation des femmes. À partir de l'année en cours, le programme de relèvement viserait principalement à renforcer les capacités de l'administration locale dans certaines circonscriptions administratives. Enfin, dans le domaine de l'urbanisation, le PNUD avait apporté son appui à cinq municipalités dans le nord-ouest et le nord-est du pays. Il avait contribué à améliorer les conditions de vie et fourni un appui dans les domaines de la planification urbaine, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des finances.

206. S'agissant de la mobilisation des ressources, le PNUD disposait d'un programme de 29 millions de dollars pour la période 1998-2001, auxquels s'ajoutaient 6 millions de dollars provenant de la participation multilatérale aux coûts et de fonds d'affectation spéciale. Dans le domaine de la coordination, l'équipe de pays des Nations Unies et l'organe de coordination de l'aide en Somalie avaient élaboré un appel global, seul document de référence détaillé en ce qui concernait l'aide internationale à la Somalie. L'appel global pour 1999 avait été lancé à Genève, en décembre 1998, en vue de recueillir 65 millions de dollars. Dix pour cent de cette somme avaient jusque-là été mobilisés. L'équipe du système des Nations Unies avait collaboré plus étroitement au cours des mois précédents et un séminaire de travail placé sous la direction du coordonnateur résident avait été programmé pour la fin du mois d'avril 1999 en vue d'élaborer la stratégie du système des Nations Unies pour l'année suivante.

207. Le PNUD mettrait en place les cadres stratégiques en 1999, et le premier projet de cadre pour la Somalie était en cours d'élaboration. Le PNUD envisageait, en outre, de procéder à une évaluation des résultats du programme à la fin de 1999. Un examen trimestriel avait déjà été entamé dans la perspective de l'élaboration du cadre stratégique et de l'évaluation approfondie. Pour le PNUD, il convenait de renforcer le respect des principes de responsabilité s'agissant de l'emploi des fonds versés par les partenaires donateurs. L'Administrateur assistant a assuré les membres du Conseil d'administration que le Bureau régional pour les États arabes et l'équipe des Nations Unies en Somalie poursuivraient activement cet objectif.

208. Une délégation a fait observer que la situation qui prévalait en Somalie était manifestement difficile, particulièrement dans le sud et au centre du pays où la destruction des infrastructures, la poursuite des conflits, l'absence d'un gouvernement national et le chômage généralisé entravaient tout effort de développement. La délégation a rendu hommage au PNUD pour avoir pris l'initiative de s'attaquer à cette situation. Seuls les plus résolus semblaient décidés à participer à cet effort. La délégation s'est également félicitée que 28 % des projets aient été consacrés au nord-ouest et au nord-est du pays où régnait une certaine stabilité. La délégation avait été informée par son bureau extérieur que les activités du PNUD intéressaient les domaines importants du déminage et du relèvement de l'administration. Le Gouvernement de la délégation

collaborait étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue de rapatrier 250 000 réfugiés d'Éthiopie vers le nord-ouest de la Somalie, où la situation était plus stable que dans le reste du pays. Les programmes d'aide au développement joueraient un rôle déterminant dans la réussite de cette réintégration.

209. La délégation avait reçu des informations alarmantes concernant des problèmes internes au programme du PNUD en Somalie et des difficultés de coordination entre l'équipe du PNUD et le HCR. Toutefois, selon les dernières informations dont elle disposait, ces problèmes semblaient devoir trouver une solution. Par ailleurs, la délégation croyait savoir qu'un mouvement de personnel venait de se produire et elle demandait au PNUD de lui indiquer quand la nouvelle équipe se mettrait en place. Compte tenu de tous les changements qui s'étaient produits, quelles mesures le PNUD entendait-il prendre pour assurer la continuité des projets en cours, dont beaucoup accusaient déjà un certain retard? La délégation souhaitait que le PNUD fasse le point des événements survenus peu de temps auparavant au bureau du Programme en Somalie. Cela étant, la délégation avait adressé des questions et des observations précises au secrétariat. Elle attendait avec intérêt de connaître les mesures que le PNUD prenait pour résoudre les problèmes qui affectaient cet important programme. Pour la délégation, les activités que le PNUD avait menées dans le nord-ouest de la Somalie contribuaient notablement à l'instauration d'une certaine stabilité dans la région et elle souhaitait la poursuite du bon déroulement de ces activités.

210. L'Administrateur assistant a remercié les délégations du soutien qu'elles apportaient au PNUD, y compris sur le terrain en Somalie. Le Bureau régional pour les États arabes était disposé à fournir aux délégations qui le souhaitaient des informations complémentaires sur toutes les activités que le PNUD menait en Somalie et qui, comme on l'avait souligné, se déroulaient dans des conditions très difficiles. L'intégration avait été l'un des principaux domaines d'intervention du PNUD qui avait coopéré, en la matière, avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les malentendus qui avaient pu se produire dans le passé étaient en voie de règlement. Ils concernaient la cadence du retour des réfugiés et les dispositions que devait prendre la Somalie, avec l'assistance du PNUD, pour planifier leur réintégration. Une mission commune regroupant le HCR, l'UNICEF et le PNUD avait récemment procédé à une évaluation et adopté un plan d'action afin de résoudre ce problème dans la région d'Hargeisa. La gestion du bureau de pays avait connu quelques problèmes. Comme les délégations le savaient, le PNUD gérait de nombreux bureaux de pays dans le monde et il était normal que des problèmes surgissent de temps à autre. Le PNUD prenait la question très au sérieux et s'employait à y trouver une solution au plus tôt. Il avait déjà sollicité des candidatures aux postes de coordonnateur résident/représentant résident du PNUD et de représentant résident adjoint du PNUD, et un certain nombre de candidats s'étaient fait connaître. L'Administrateur assistant a assuré les membres du Conseil que le PNUD sélectionnerait rapidement le meilleur candidat pour cette importante mission en Somalie. Dans l'intervalle, le siège suivait de près la poursuite du programme. Au demeurant, tous les projets étaient dirigés par des conseillers techniques en chef internationaux sur le terrain. Le PNUD espérait donc pouvoir mener à bien la transition sur le plan opérationnel.

211. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le programme d'aide à la Somalie faisant l'objet du document DP/1999/11 et des observations qui avaient été formulées à ce sujet et a autorisé l'Administrateur à continuer d'approuver des projets pour la Somalie au cas par cas.

Assistance à Montserrat

212. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté la note de l'Administrateur relative à l'assistance à Montserrat (DP/1999/12 et Corr.1). Dans cette note, l'Administrateur demandait l'autorisation d'approuver à titre provisoire et au cas par cas les projets destinés à Montserrat. À la suite d'une série d'éruptions volcaniques survenues entre 1995 et 1997, le PNUD avait demandé au Conseil d'administration, à sa troisième session ordinaire de 1997, de reporter l'approbation du cadre de coopération et d'approuver, en lieu et place, la fourniture d'une aide d'urgence et d'un soutien au relèvement. Le secrétariat avait informé le Conseil d'administration, à sa session annuelle de 1998, de l'évolution de la situation à Montserrat et avait appelé son attention sur la nécessité de réexaminer le statut de contribuant net de Montserrat, compte tenu des effets dévastateurs du volcan. Depuis lors, l'appui au Gouvernement s'est poursuivi. Entre autres interventions, le PNUD a contribué à l'examen du projet de plan de développement durable de Montserrat, qui avait déjà été approuvé, et a participé, en qualité d'observateur, à l'examen du document de politique générale du pays par les Gouvernements de Montserrat et du Royaume-Uni. Un autre programme d'aide d'urgence avait été mis au point et été exécuté dans le cadre d'une collaboration entre les deux gouvernements, le PNUD et le Programme des Volontaires des Nations Unies. Compte tenu de la poursuite de ces différentes interventions pendant la plus grande partie de 1998, le Gouvernement avait exprimé la volonté claire d'aborder plus posément la préparation d'un nouveau cadre de coopération. En tête des préoccupations venait la nécessité de mettre au point le plan de développement durable qui devait servir de base à l'élaboration d'un programme d'appui à long terme du PNUD. Le processus d'élaboration d'un nouveau cadre de coopération devait débiter effectivement durant le deuxième semestre de 1999, le Conseil d'administration devant être saisi d'un projet au début de 2000. L'agrément, par le Conseil, de la demande d'approbation des projets au cas par cas faciliterait donc la poursuite du programme d'appui actuel du PNUD en attendant la mise au point du cadre de coopération.

213. Le Conseil d'administration a pris acte de la note de l'Administrateur relative à l'assistance à Montserrat (DP/1999/12 et Corr.1) et a autorisé l'Administrateur à approuver les projets pour Montserrat au cas par cas.

Calcul préliminaire des montants cibles pour l'allocation des ressources de base pour la période 2001-2003

214. Le Directeur de la Division de la planification des ressources et de la coordination a présenté le document DP/1999/27, établi conformément à la décision 99/2 du Conseil d'administration, et notamment les calculs préliminaires des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB-1, catégorie 1.1.1) pour la période triennale 2001-2003. Les affectations de ressources avaient été calculées conformément à la méthode de répartition approuvée par le Conseil et reposaient sur un objectif annuel de ressources de 1,1 milliard de dollars. Les affectations définitives, qui tiendraient compte de toute révision importante des chiffres de 1997 relatifs au produit national brut (PNB) par habitant, devaient être présentées au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000. Comme convenu par ailleurs, l'Administrateur était habilité, au cours de la période de programmation, à réviser proportionnellement les niveaux de programmation autorisés, pour toutes les lignes de programme, conformément au montant estimatif des ressources disponibles.

215. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le calcul préliminaire des montants cibles pour l'allocation des ressources de base pour la période 2001-2003 (DP/1999/27).

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Comité de coordination sur la santé

216. Le Conseil d'administration a approuvé la candidature des représentants du groupe des États d'Europe occidentale et autres États : le docteur Carol Vlassoff (Canada), en qualité de membre, et le docteur Yves Bergevin (Canada), en qualité de suppléant, ainsi que du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : M. Enrique Miguel Comendero Hernandez (Cuba), en qualité de membre, et M. Pedro Morales (Cuba), en qualité de suppléant, qui siégeront au Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé pour un mandat d'un an.

Programme du FNUAP au Pérou

217. À la demande du Conseil d'administration, le FNUAP a organisé une séance d'information sur le programme d'assistance au Pérou. La Directrice de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée de faire part au Conseil de certains des faits nouveaux intervenus dans le cadre du programme national du Pérou sur la santé en matière de reproduction et la planification familiale. Elle a indiqué que, dès la fin de 1997, la presse avait consacré de nombreux reportages aux services de stérilisation lorsqu'il avait été fait état d'abus qui auraient été commis dans le pays. Pour des raisons évidentes, le FNUAP s'était vivement inquiété de la question dès le début et avait suivi la situation de près. Pour l'heure, des assurances avaient été données par les autorités nationales, selon lesquelles des mécanismes appropriés avaient été mis en place pour garantir que les services de stérilisation, et le programme de santé en matière de reproduction en général, répondaient effectivement à des critères élevés en ce qui concerne la qualité des soins et le respect des droits de la personne en matière de reproduction. Le FNUAP s'était activement employé à appuyer les mesures destinées à éviter toute pratique coercitive ou abusive et à faire en sorte que les droits en matière de reproduction soient garantis et demeurent au centre du programme de planification familiale.

218. La Directrice a indiqué que le Directeur du programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale du Ministère péruvien de la santé présenterait un bref historique de la question et ferait le point de l'enquête menée et des mesures de suivi prises par le Gouvernement. En bref, les rapports dont on disposait indiquaient que, contrairement à ce qu'avait prétendu la presse internationale, il n'y avait pas eu de stérilisations massives forcées. En revanche, on avait incontestablement décelé des cas d'abus de même qu'une qualité des services qui laissait à désirer, des mesures de contrôle insuffisantes, une information impropre à permettre un choix en toute connaissance de cause et un manque de suivi des patients. Le fait que des objectifs de programme aient été préalablement fixés a donné lieu à un empressement excessif à promouvoir la contraception chirurgicale, qui a abouti à certains abus. À la suite des enquêtes qu'il avait menées, le Ministère de la santé a réaffirmé en mars 1998 que les quotas étaient contraires aux politiques nationales, et le programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale a été modifié de manière à permettre avant tout d'aider les hommes et les femmes à réaliser leurs objectifs en matière de reproduction. Une série de mesures avaient été prises pour garantir le principe d'un choix fait librement et en toute connaissance de cause et pour améliorer la qualité des soins.

219. La Directrice a souligné que les activités menées dans le pays par le FNUAP avaient favorisé la mise en oeuvre des mesures instituées par le Ministère de la santé, en collaboration avec divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux et d'autres organismes. Ces mesures s'inscrivaient parfaitement dans le cadre du programme de pays en cours pour 1997-2001, qui visait essentiellement à améliorer la qualité des soins et à promouvoir les droits en matière de sexualité et de reproduction. L'appui fourni par le FNUAP était principalement destiné à renforcer les capacités techniques et de gestion des dispensateurs des soins de santé et à leur assurer une formation portant sur les droits en matière de sexualité et de reproduction ainsi que sur les facteurs sexospécifiques et socioculturels. S'agissant du rôle joué par le FNUAP pour remédier aux problèmes qui avaient été décelés dans le programme national, la Directrice a indiqué qu'en février 1998, à la demande du Ministère de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le FNUAP avaient organisé conjointement une mission d'enquête technique qui avait confirmé que la stérilisation était encouragée au détriment d'autres méthodes de contraception et que la question de la qualité des soins nécessitait une attention immédiate. Les recommandations figurant dans le rapport OPS/FNUAP présenté au Ministère avaient renforcé les recommandations soumises par le Bureau de l'Ombudsman et avaient été reprises dans les mesures finales instaurées par le Ministère pour améliorer le programme national. Depuis mars 1998, le FNUAP s'était employé à fournir des conseils et un appui tant technique que financier pour faire en sorte que ce programme respecte les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), y compris la nécessité d'assurer un choix en toute connaissance de cause. La Commission nationale tripartite sur la population et le développement, créée en août 1997 avec le concours du FNUAP, était l'un des mécanismes au moyen desquels le Fond s'était attaché à renforcer et à améliorer la qualité des soins. La Directrice a ajouté que le Ministère de la santé s'employait à mettre au point, avec le soutien du FNUAP, un système intégré et permanent de contrôle et d'évaluation destiné à permettre de déterminer la qualité des services fournis.

220. Ensuite, le Directeur du programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale du Ministère péruvien de la santé a rendu compte au Conseil d'administration du programme national de santé en matière de reproduction et de planification familiale. Il a remercié le Conseil de l'intérêt que celui-ci prenait à ce programme national. Il a indiqué que le Gouvernement péruvien accordait une place prioritaire à la fourniture de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale qu'il considérait comme un important facteur de développement tant pour l'individu que pour le pays. C'est pourquoi, depuis 1990, l'État avait sensiblement accru sa contribution au programme du Ministère de la santé, qui répondait désormais aux besoins de 70 % de la population du pays. En 1990, l'État avait contribué au budget de ce programme à une hauteur de 5 %; il assurait 70 % de son montant en 1999. La volonté du Gouvernement d'accroître les ressources allouées à ce programme avait permis d'étendre les services en question aux zones rurales. En outre, depuis 1995, tous les services de planification familiale relevant du programme national étaient assurés gratuitement. Les obstacles juridiques à la stérilisation avaient été levés. Étant donné l'augmentation notable de la demande de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale, il avait été difficile à l'époque de maintenir la qualité de ces services. À la fin de 1997, certains journaux et organisations non gouvernementales (ONG) avaient dénoncé la manière dont le programme avait été mis en oeuvre, affirmant qu'il y avait eu des stérilisations massives forcées et que les patients avaient été insuffisamment informés avant l'opération. Quelque 200 cas d'abus présumés lui ayant été signalés, le Ministère de la santé avait mené des enquêtes qui avaient permis d'établir que plus de la moitié d'entre eux relevait d'allégations sans fondement, les autres étant dus à des lacunes

touchant la qualité du programme. Le Gouvernement avait ensuite demandé au FNUAP et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'envoyer au Pérou une mission technique chargée d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre du programme. La mission avait conclu que certains patients n'avaient pas reçu suffisamment d'informations relatives à l'intervention chirurgicale avant de donner leur consentement. Dans certains cas, le formulaire attestant de l'assentiment du patient n'avait pas été signé et les règles relatives au suivi postopératoire n'avaient pas été observées. En outre, certains chirurgiens ne disposaient pas des qualifications requises.

221. Le Directeur a également indiqué que depuis mars 1998, le Ministère de la santé avait mis en place une stratégie destinée à améliorer la qualité du programme national. Les mesures qui avaient été prises étaient les suivantes : les responsables du programme avaient reçu des instructions par écrit interdisant l'établissement de quotas pour atteindre les objectifs du programme. Il avait été bien précisé que ces objectifs n'étaient qu'un point de référence destiné à permettre d'évaluer les ressources financières et logistiques; un système de contrôle intégré avait été mis en place pour permettre non seulement d'assurer la prestation de ces services mais d'en contrôler la qualité; des normes avaient été établies en ce qui concerne l'assentiment du patient, auquel le chirurgien était notamment tenu de fournir des informations détaillées avant toute intervention chirurgicale; une formation, mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme, était assurée aux dispensateurs de service, y compris aux médecins, pour leur permettre de conseiller et d'orienter les patients; les aspects chirurgicaux des interventions et le traitement postopératoire étaient en voie d'amélioration; un délai de 72 heures avait été fixé entre la séance d'information du patient et l'intervention chirurgicale; le Gouvernement s'employait à assurer, avec le concours de l'École de médecine du Pérou, que les chirurgiens disposent effectivement des titres requis; et le Ministère de la santé veillait à garantir une infrastructure et du matériel qui permettent que les interventions chirurgicales se déroulent en toute sécurité. Le Directeur a ajouté que les nouvelles normes nationales du programme avaient été établies à la suite de discussions menées avec des ONG et d'autres représentants de la société civile. Par ailleurs, le Ministère de la santé participait aux travaux d'une commission nationale tripartite, composée de représentants du Gouvernement, d'ONG et d'autres organisations, qui avait été créée en 1997 pour suivre l'exécution du programme d'action de la CIPD. Le Ministère de la santé rendait compte périodiquement à la commission du bon déroulement du programme national de santé en matière de reproduction et de planification familiale. Cet échange d'informations avait donné lieu à la publication en février 1999 d'une déclaration commune indiquant que les reportages des médias faisant état de stérilisations forcées au Pérou étaient erronés et ne rendaient pas compte de la situation réelle. Le Directeur a rappelé que les injections, et non pas les interventions chirurgicales, constituaient la principale méthode de contraception au Pérou. L'amélioration de la qualité des services avait récemment donné lieu à un accroissement de la demande de vasectomies et de ligatures des trompes. Pour conclure, il a invité les parties intéressées à se rendre au Pérou pour y constater par elles-mêmes l'effort déployé par le Ministère de la santé pour améliorer la qualité du programme national.

222. Le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que le Pérou avait précédemment rendu compte, au sein de divers organes de l'Organisation, de son programme national de santé en matière de reproduction et de planification familiale, mais que le Gouvernement péruvien était néanmoins tout disposé à fournir au Conseil le complément d'information demandé. Il a souligné que, conformément à la Constitution du pays et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Gouvernement

péruvien n'exerçait aucune contrainte sur les personnes qui faisaient appel aux services du programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale. Il a fait ressortir que ce programme donnait aux personnes disposant de ressources limitées l'occasion d'être informées et d'avoir accès gratuitement à des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale qui seraient sinon hors de leur portée. Il a ajouté que l'élimination de la pauvreté constituait un des principaux objectifs nationaux de développement et que la stratégie nationale visait à répondre aux besoins de la population sur les plans de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'emploi. Le Représentant permanent du Pérou a affirmé que la planification familiale relevait d'un choix individuel que chacun pouvait exercer librement en fonction de considérations personnelles. Au Pérou, on veillait à consulter des représentants de la société civile et d'ONG au sujet des services de planification familiale proposés. Le Représentant permanent a invité toutes les ONG intéressées à se rendre au Pérou pour constater par elles-mêmes les progrès qu'avait permis de réaliser le programme national de santé en matière de reproduction et de planification familiale.

223. Trois délégations ont ensuite pris la parole et se sont félicitées de l'exposé qui leur avait été présenté. Elles ont remercié le Directeur du programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale du Ministère péruvien de la santé d'être spécialement venu de Lima pour rendre compte de ce programme au Conseil d'administration et ont indiqué que ces informations seraient très utiles aux autorités de leurs pays respectifs pour répondre aux questions et aux préoccupations soulevées. Une délégation s'est félicitée de constater que le Pérou, en consultation avec le FNUAP et l'OMS, avait pris des mesures destinées à remédier sans délai aux problèmes apparus au cours de l'exécution du programme national. Une autre délégation a demandé que le texte de la déclaration du Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies soit distribué aux membres du Conseil d'administration. L'Ambassadeur a répondu que le texte de sa déclaration serait ultérieurement distribué à tous les membres du Conseil.

224. La Directrice de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est félicitée de ce que le Conseil d'administration ait jugé satisfaisantes les informations fournies. Elle a réaffirmé que le FNUAP était à tout moment disposé à s'étendre sur les divers sujets qui venaient d'être abordés. Elle a également rappelé que l'Ambassadeur Tudela avait invité les parties intéressées à se rendre au Pérou pour voir de plus près les résultats du programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale. Elle a réaffirmé que le FNUAP avait accueilli avec satisfaction les mesures et la stratégie adoptées par le Ministère péruvien de la santé en vue d'améliorer la qualité du programme national. Elle a assuré au Conseil que le Fonds continuerait de s'attacher à renforcer la stratégie destinée à améliorer la qualité de ce programme.

Conclusions

225. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration des conseils et avis qu'il avait donnés au Fonds. Elle a estimé que la session avait été excellente et s'est félicitée de la qualité et de la profondeur des débats. Elle a indiqué que le FNUAP avait tiré un grand profit du dialogue de fond qui avait permis de clarifier plusieurs questions qui lui tenaient à coeur. Notant que le Conseil avait adopté trois décisions importantes concernant l'activité du Fonds, elle a souligné qu'il importait que le Conseil d'administration s'occupe davantage des questions de financement. Elle a ajouté que le mécanisme consultatif mis en place avait été très bénéfique pour le FNUAP. La Directrice exécutive a remercié tout spécialement les représentants du Ghana, du Japon, du

Royaume-Uni et de la Suède d'avoir apporté leur contribution aux décisions adoptées par le Conseil.

226. La Directrice exécutive a remercié le personnel des services de conférence et le PNUD d'avoir contribué à la bonne marche des travaux de la session. Elle a tout particulièrement rendu hommage au professionnalisme des interprètes. Elle a remercié de leur appui le Président du Conseil d'administration et les membres du Bureau. En particulier, elle a remercié le Président de la manière stimulante, franche et efficace dont il avait conduit les travaux de la session. Enfin, elle a exprimé ses remerciements à l'ensemble du personnel du FNUAP pour l'assiduité et le dévouement dont il avait fait preuve. Elle a relevé que le FNUAP disposait d'un personnel beaucoup plus restreint que d'autres organismes des Nations Unies, ce qui impliquait nécessairement un surcroît d'heures de travail pour nombre de ses collaborateurs. En outre, l'année avait été exceptionnellement active pour le FNUAP en raison du processus d'examen et d'évaluation de la CIPD+5. Pour conclure, la Directrice exécutive a fait part de sa gratitude aux membres du personnel du Fonds pour leur diligence et leur dévouement.

227. L'Administrateur associé, s'exprimant en son nom propre et au nom de l'Administrateur, a remercié toutes les délégations qui avaient participé à la première réunion de financement du PNUD tenue le 15 avril. Il a remercié tout spécialement les délégations qui avaient envoyé à cette réunion d'appui au PNUD des représentants de haut niveau. Il a exprimé l'espoir que cette première conférence d'annonce de contributions – un événement sans précédent pour le PNUD – servirait de base à une étroite coopération et permettrait aux partenaires de réaffirmer leurs engagements. Il a remercié tous les donateurs qui avaient témoigné leur appui et a exprimé l'espoir que le PNUD atteindrait bientôt son objectif de 1,1 milliard de dollars par an en contributions au titre de ses ressources de base. Il a également remercié le Président et les autres membres du Bureau, la Directrice exécutive et tous ceux qui avaient participé aux travaux de la session.

228. Mme Jana Simonova (République tchèque), Vice-Présidente du Conseil d'administration, qui présidait la session, a donné un aperçu des principales activités menées à bien par le Conseil, notant que la semaine écoulée avait été aussi intense que fructueuse. Elle a remercié tous les membres du Conseil pour les indications et avis qu'ils avaient fournis au PNUD et au FNUAP. Elle a également remercié tous les membres du Bureau, les secrétariats du PNUD et du FNUAP ainsi que les responsables des services de conférence, les interprètes et les autres agents des services de conférence qui avaient facilité les travaux du Conseil.

229. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

99/7. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1999 il a :

Point 1 : Question d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.2 et Corr.1) ;

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 1999 (DP/1999/8);

Approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire concernant le point 2 de l'ordre du jour : Rapports au Conseil économique et social;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999 et 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1999 : 14-23 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 12-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1999, telle qu'elle figure dans le plan de travail joint (voir annexe I);

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

POINT 2 : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/1999/10) et du Directeur exécutif (DP/FPA/1999/5) au Conseil économique et social auquel est convenu de les transmettre, accompagnés de ses observations;

POINT 3 : LOCAUX ET SERVICES COMMUNS

A pris acte du rapport d'activité sur le programme Maison des Nations Unies (DP/1999/CRP.5);

POINT 4 : DÉCLARATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DU PNUD ET DU FNUAP

A tenu sa première réunion de financement à la suite de la décision 99/1 et a pris acte du rapport sur les engagements de financement au titre des ressources de base du PNUD pour 1999 et les années suivantes (DP/1999/CRP.6) ainsi que des observations faites à ce sujet, en particulier des tableaux révisés 1 et 2 (voir annexe II);

Débat consacré au FNUAP

POINT 5 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A approuvé la demande d'assistance du Gouvernement béninois (DP/FPA/BEN/5 et Corr.1);

POINT 6 : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

A pris acte du rapport d'activité sur les améliorations apportées au fonctionnement des services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1999/4);

POINT 7 : APPROCHES SECTORIELLES

A adopté la décision 99/4 du 16 avril 1999 sur le FNUAP et les approches sectorielles;

POINT 8 : CIDP+5

A pris note de la présentation orale sur le processus d'examen et d'évaluation de la CIDP+5, notamment les résultats des travaux du Forum international de La Haye;

POINT 9 : MOBILISATION DE RESSOURCES

A adopté la décision 99/5 du 16 avril 1999 sur le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement du FNUAP;

POINT 10 : AIDE D'URGENCE

A adopté la décision 99/6 du 16 avril 1999 sur les activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence;

Débat consacré au PNUD

POINT 11 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A pris acte du rapport sur la gestion des risques financiers du PNUD; l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/5/Rev.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la gestion des risques financiers du PNUD; l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/26) et a décidé de reprendre l'examen de ces documents à sa session annuelle de 1999;

POINT 12 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A approuvé le premier cadre de coopération de pays pour Aruba (DP/CCF/ARU/1 et Corr.1);

A pris acte du rapport sur l'assistance à la Somalie (DP/1999/11) ainsi que des observations faites à ce sujet et a autorisé l'Administrateur à continuer à approuver des projets en Somalie au cas par cas;

A pris acte du rapport sur l'assistance à Montserrat (DP/1999/12 et Corr.1);

A pris acte du rapport sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base pour la période allant de 2001 à 2003 (DP/1999/27);

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

A approuvé la candidature des représentants du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui siégeront au Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé pour un mandat d'un an;

A pris note de l'exposé du FNUAP sur son programme d'assistance au Gouvernement péruvien.

16 avril 1999

ANNEXE I

Session annuelle de 1999 (14-23 juin 1999)

Jour/Date	Heure	Point	Thème
Lundi 14 juin	Matin	1	Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail; approbation du rapport sur la deuxième session ordinaire de 1999
		2	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur
	Après-midi	2	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur (<u>suite</u>)
Mardi 15 juin	Matin	3	PNUD : Suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies
	Après-midi	4	PNUD : Évaluation
Mercredi 16 juin	Matin	5	PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes
		14	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives : gestion des risques financiers
	Après-midi	6	PNUD : Stratégie en matière d'information et de communication
Jeudi 17 juin	Matin	7	PNUD : Mobilisation des ressources
		8	PNUD : Coopération technique entre pays en développement
	Après-midi	9	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Vendredi 18 juin	Matin		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		10	Audit et contrôle interne
	Après-midi	15	Rapport de la mission de visite au Brésil
			<u>Manifestation spéciale</u> <u>Secteur privé en Afrique : rôle du PNUD</u>
Lundi 21 juin	Matin		Débat consacré au FNUAP
		11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998
	Après-midi	11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998 (<u>suite</u>)
Mardi 22 juin	Matin	11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998 (<u>suite</u>)
	Après-midi	12	FNUAP : Plan de travail et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes
Mercredi 23 juin	Matin	13	FNUAP : Stratégie en matière d'information et de communication
	Après-midi	15	Questions diverses : — Rapport sur l'initiative de l'Organisation du commerce mondial en faveur des pays les moins avancés — Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida — Décisions en suspens

Exposés informels prévus : — Exposé de la Banque mondiale sur le Cadre global de développement et le Fonds mondial d'affectation spéciale
— Assistance du PNUD au processus électoral en Indonésie
— Présentation du Bureau des études sur le développement
— Activités de suivi après le cyclone Mitch

ANNEXE II

Tableau 1

Contributions aux ressources de base annoncées (engagements fermes) ou prévues pour la période 1999-2001 et contributions aux ressources de base et contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs reçues en 1997 et 1998^a

(au 30 avril 1999)

1.a. Membres du CAD/OCDE	Contributions reçues en 1997			Contributions reçues en 1998			Contributions annoncées et prévues pour 1999 ^b					Contributions annoncées et prévues pour 2000 ^b		Contributions annoncées et prévues pour 2001 ^b	
	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage des contributions aux ressources de base	Pourcentage de variation en monnaie locale	Pourcentage de variation en dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.
Allemagne	120,00	69 379 932	9,1	100,0	56 825 900	7,6	75,0	41 144 813	5,6	-25,0	-27,6				
Australie	—	—	0,0	13,2 ^c	8 257 348 ^c	1,1	6,7*	4 213 836	0,6	0,0	5,1	6,7*	4 213 836	6,7*	4 213 836
Autriche	136,90	11 452 550	1,5	125,9	10 052 008	1,3	143,8 ^d	11 214 385 ^d	1,5	0,0	-2,4	125,8	9 809 273	125,8	9 809 273
Belgique	660,00	18 591 549	2,4	454,2	12 245 283	1,6	464,2	12 346 795	1,7	2,2	0,8				
Canada	41,25	29 783 782	3,9	41,3	29 290 780	3,9	41,3	27 350 993	3,7	0,0	-6,6	41,3	27 350 993	41,3	27 350 993
Danemark	508,55	76 330 308	10,0	550,0	84 550 097	11,3	575,0*	85 324 232	11,6	4,5	0,9				
Espagne	841,00	5 800 000	0,8	741,0	5 292 857	0,7	815,0*	5 255 623	0,7	10,0	-0,7				
États-Unis d'Amérique	—	72 350 000	9,5	—	95 548 465	12,7	—	100 000 000	13,5	—	4,7		80 000 000		
Finlande	61,00	11 888 104	1,6	62,0	11 453 273	1,5	65,0	11 729 845	1,6	4,8	2,4				
France	80,00	13 606 072	1,8	31,6	5 146 580	0,7	100,0 ^e	16 357 189 ^e	2,2	55,0	51,6				
Irlande	1,85	2 956 760	0,4	2,2	3 084 412	0,4	2,42	3 296 958	0,4	10,0	6,9	2,42	3 296 958	2,42	3 296 958
Italie	32 000,00	19 553 699	2,6	19 000,0	10 734 463	1,4	22 000,0	12 191 067	1,7	15,8	13,6	22 000,0*	12 191 067	22 000,0*	12 191 067
Japon	—	99 271 200	13,0	—	79 896 000	10,6	—	80 000 000	10,8	—	0,1				
Luxembourg	15,00	431 034	0,1	20,0	526 535	0,1	24	638 352	0,1	20,0	21,2	30	797 940	30	797 940
Norvège	524,00	75 820 492	10,0	560,0	74 590 245	9,9	550,0	69 912 292	9,5	-1,8	-6,3				
Nouvelle-Zélande	4,40	3 034 483	0,4	4,4	2 573 099	0,3	4,4*	2 340 426	0,3	0,0	-9,0				
Pays-Bas	170,00	87 480 816	11,5	165,0	82 335 454	11,0	150,0	73 033 216	9,9	-9,1	-11,3				
Portugal	—	1 200 000	0,2	—	1 400 000	0,2	—	1 600 000	0,2	—	14,3				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	24,00	38 850 874	5,1	30,0	50 000 000	6,7	35,0	58 634 304	7,7	16,7	13,3	35,0	56 634 304	35,0	56 634 304

1.a. Membres du CAD/OCDE	Contributions reçues en 1997			Contributions reçues en 1998			Contributions annoncées et prévues pour 1999 ^a					Contributions annoncées et prévues pour 2000 ^b		Contributions annoncées et prévues pour 2001 ^b	
	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Pourcentage de variation en monnaie locale	Pourcentage de variation en dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.
Suède	460,00	61 162 080	8,0	470,0	59 968 102	8,0	490,0	59 393 939	8,0	4,3	-1,0	490,0	59 393 939	490,0	59 393 939
Suisse	56,00	38 620 690	5,1	56,0	41 791 045	5,6	56,0*	37 583 893	5,1	0,0	-10,1				
Total partiel, CAD		737 584 425	96,9		725 561 946	96,6		711 562 159	96,4		-1,9				
Autres		23 400 613	3,1		25 363 455	3,4		26 509 052	3,6		4,5				
Total, PNUD		760 965 038	100,0		750 925 401	100,0		738 071 211	100,0		-1,7				

	Contributions reçues en 1997			Contributions reçues en 1998			Contributions annoncées et prévues pour 1999 ^b					Contributions annoncées et prévues pour 2000 ^b		Contributions annoncées et prévues pour 2001 ^b	
	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Pourcentage de variation en monnaie locale	Pourcentage de variation en dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.
1. b. Hors CAD															
Andorre		8 000	0,0		0	0,0			0,0						
Chypre			0,0		0	0,0			0,0						
Grèce		788 346	0,1	70 165 343	276 296	0,0	70 000 000	239 464	0,0	-0,2	-13,3				
Islande	31 800 000	767 857	0,1	22 100 000	364 910	0,0	18 300 000	272 321	0,0	-17,2	-25,4				
Liechtenstein	10 000	6 944	0,0	10 000	6 849	0,0	10 000	6 711	0,0	0,0	-2,0				
Malte		148 934	0,0		25 000	0,0			0,0						
Monaco	75 000	13 158	0,0		0	0,0	70 000	11 450	0,0						
Saint-Siège		2 500	0,0		0	0,0			0,0						
Total partiel, hors CAD		1 735 739	0,2		673 055	0,1		529 946	0,1						

* Montant communiqué à titre indicatif par le donateur ou meilleure estimation du PNUD; les engagements définitifs n'étaient pas connus au moment de l'établissement du présent tableau.

1.c. Pays sous programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)			Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 1999 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2000 ^b au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2001 ^c au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)	
	Montant total des contribu- tions ^d	Montant net des contributions aux ressources de base ^e	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contribu- tions ^d	Montant net des contributions aux ressources de base ^e	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs
<u>Afrique</u>												
Afrique du Sud	200 226	0	200 226	174 081	0	174 081	144 695					
Bénin	256 173	4 500	251 673	304 371	0	304 371	5 000					
Botswana	41 273	0	41 273	436 716	0	436 716						
Burkina Faso	0	0	0	38 719	0	38 719	50 000					
Burundi	29 674	0	29 674	12 429	0	12 429	10 000					
Cameroun	37 234	0	37 234	0	0	0						
Éthiopie	148 938	0	148 938	152 257	0	152 257	144 928	7 594	144 928	7 594	144 928	7 594
Gambie	0	0	0	0	0	0	5 000					
Ghana	40 000	32 000	8 000	0	0	0	40 000	50 000			60 000	
Lesotho	105 352	0	105 352	412	0	412	21 417	57 878				
Madagascar	52 266	0	52 266	53 024	0	53 024						
Malawi	0	0	0	0	0	0	4 121					
Mali	11 726	0	11 726	0	0	0						
Maurice	91 370	0	91 370	97 216	0	97 216						
Namibie	500	0	500	444 929	0	444 929						
Nigéria	0	0	0	286 677	0	286 677						
République centrafricaine	23 810	0	23 810	0	0	0						
République-Unie de Tanzanie	8 453	0	8 453	0	0	0	50 718	1 000 000				
Rwanda	0	0	0	16 990	0	16 990						
Sao Tomé-et- Principe	0	0	0	45 931	0	45 931						
Sénégal							20 000	280 000				
Seychelles	23 009	0	23 009	0	0	0						
Swaziland	144 227	0	144 227	133 533	0	133 533						
Tchad							40 000	100 000	40 000	100 000		
Zambie	0	0	0	1 976	0	1 976						
Zimbabwe	112 777	0	112 777	0	0	0						
Total partiel	1 327 008	36 500	1 290 508	2 199 261	0	2 199 261	535 879	1 445 472	234 928	107 594	204 928	7 594
<u>Amérique latine</u>												
Anguilla	26 807	0	26 807	24 600	0	24 600						
Antilles néerlandaises	18 836	0	18 836	0	0	0						
Argentine	280 561	0	280 561	801 604	0	801 604	500 000	800 000				
Aruba	10 988	0	10 988	0	0	0						
Barbade	145 175	0	145 175	162 464	0	162 464						
Belize	37 879	0	37 879	50 505	0	50 505						
Bolivie	70 000	0	70 000	70 000	0	70 000	70 000					
Brésil	600 000	0	600 000	0	0	0						
Chili	1 100 000	283 800	816 200	612 000	0	612 000	975 000	250 000				
Colombie	1 016 057	440 357	575 700	650 994	79 894	571 100	450 000	200 000				
Costa Rica	261 252	0	261 252	559 394	279 994	279 400						
Cuba	1 557 754	1 352 754	205 000	1 552 754	1 352 754	200 000	1 352 754	200 000	1 352 754	200 000	1 352 754	200 000
El Salvador	552 640	0	552 640	383 060	0	383 060						

1.c. Pays sous programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)			Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 1999 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2000 ^b au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2001 ^c au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)	
	Montant total des contribu- tions ¹	Montant net des contributions aux ressources de base ¹	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contribu- tions ¹	Montant net des contributions aux ressources de base ¹	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs
Équateur	0	0		111 281	0	111 281						
Guatemala	98 325	0	98 325	251 362		251 362	0	251 362				
Guyana	60 002	16 142	43 860	58 343	14 160	44 183						
Haïti	83 795	0	83 795	477 990	0	477 990						
Honduras	45 279	0	45 279	71 106	0	71 106						
Îles Caïmanes	0	0	0	18 800	0	18 800						
Îles Turques et Caïques	29 900	0	29 900	50 000	23 600	26 400						
Îles Vierges britanniques	17 428	8 316	9 112	17 428	8 316	9 112						
Jamaïque	106 052	0	106 052	0	0							
Mexique	1 002 426	395 826	606 600	996 730	318 330	678 400						
Nicaragua	0	0		198 000	40 000	158 000						
Panama	722 960	148 740	574 220	433 760	140 860	292 900						
Paraguay	227 679	0	227 679	40 213	0	40 213						
Pérou	0	0		450 000	0	450 000	500 000					
République dominicaine	37 741	37 741		0	0							
Sainte-Lucie	46 000	2 200	43 800	51 800	0	51 800						
Saint-Kitts-et- Nevis	58 300	0	58 300	58 300	0	58 300						
Saint-Vincent-et- les Grenadines	32 973	0	32 973	0	0							
Suriname	51 445	0	51 445	0	0							
Trinité-et-Tobago	159 219	21 319	137 900	11 218	0	11 218						
Uruguay	0	0		263 000	0	263 000						
Venezuela	0	0		306 780		306 780						
Total partiel	8 457 473	2 707 195	5 750 278	8 733 486	2 257 908	6 475 578	3 847 754	1 701 362	1 352 754	200 000	1 352 754	200 000
Asie et Pacifique												
Bangladesh	25 229	0	25 229	322 746	65 646	257 100	300 000	22 746	400 000		400 000	
Bhoutan	53 354	0	53 354	67 340	0	67 340	11 232		11 232		11 232	
Chine	3 164 719	2 925 419	239 300	3 252 371	2 950 000	302 371	3 000 000	302 297				
Fidji	48 686	0	48 686	43 825	0	43 825	34 021	9 639				
Hong Kong	48 331	37 000	11 331	0	0	0						
Îles Cook	26 016	0	26 016	0	0	0						
Inde	4 394 366	4 299 066	95 300	9 030 076	8 921 784 ^a	108 292	4 500 000		4 500 000		4 500 000	
Indonésie	1 155 000	837 500	317 500	0	0	0						
Iran (République islamique d')	121 333	0	121 333	121 511	0	121 511		66 079				
Malaisie	416 546	16 246	400 300	385 000	118 500	266 500	385 000					
Maldives	102 500	0	102 500	120 011	10 000	110 011	7 500					
Micronésie (États fédérés de)	0	0	0	3 000	0	3 000						
Mongolie	79 559	0	79 559	92 727	0	92 727	17 000					
Myanmar	115 530	5 745	109 785	0	0	0	3 344					
Népal	138 228	11 630	126 598	121 731	0	121 731	80 000		80 000		80 000	
Nioué	20 302	1 400	18 902	20 316	0	20 316						

1.c. Pays sous programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)			Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 1999 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2000 ^b au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2001 ^c au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)	
	Montant total des contribu- tions ^d	Montant net des contributions aux ressources de base ^e	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contribu- tions ^d	Montant net des contributions aux ressources de base ^e	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs
Pakistan	888 095	611 529	276 566	775 719	514 019	261 700	496 743	231 067	546 417			
Philippines	1 354 272	628 163	726 109	648 777	302 919	345 828	7 000	459 845				
République de Corée	3 393 508	2 527 308	866 200	2 534 445	1 833 345	701 100	2 250 000					
République démocratique populaire lao	0	0	0	116	0	116	21 168					
République populaire démocratique de Corée		0		140 187	8 487	131 700						
Samoa	59 100	0	59 100	46 068	6 000	40 068	6 000					
Singapour	255 000	255 000	0	300 000	300 000		300 000					
Sri Lanka	1 034 640	980 540	54 100	2 069 280	2 008 580 ^h	60 700						
Thaïlande	1 678 100	732 700	945 400	1 879 323	984 423	894 900	865 112	413 644				
Tokélaou	18 953	0	18 953	48 992	0	48 992						
Tonga	15 000	0	15 000	15 000	0	15 000						
Vanuatu	0	0	0	5 000	0	5 000						
Viet Nam	408 789	25 850	382 939	26 884	0	26 884	29 035					
Total partiel	19 015 156	13 895 096	5 120 060	22 070 445	18 023 733	4 046 712	12 313 154	1 505 317	5 537 649	0	4 991 232	0
<u>États arabes</u>												
Algérie	266 319	0	266 319	100 000	0	100 000	100 000					
Arabie saoudite	2 359 967	1 919 067	440 900	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000					
Bahreïn	480 000	0	480 000	566 639	56 000	510 639						
Djibouti	1 000	0	1 000	0	0	0	1 000					
Égypte	1 121 994	355 080	766 914	422 059	196 059	226 000						
Émirats arabes unis	685 798	0	685 798	1 358 772	570 800	787 972						
Iraq	858 020	0	858 020	0	0	0						
Jamahiriya arabe libyenne	665 910	0	665 910	0	0	0						
Jordanie	509 887	157 887	352 000	240 113	0	240 113	284 735	335 420				
Koweït	570 000	568 000	2 000	0	0	0	570 000					
Liban	389 000	0	389 000	993 177	0	993 177						
Maroc	486 705	16 805	469 900	657 915	191 886	466 029						
République arabe syrienne	99 095	0	99 095	96 942	0	96 942						
Tunisie	318 584	0	318 584	467 420	161 720	305 700	223 478	130 435				
Yémen	40 152	0	40 152	201 062	0	201 062	40 000					
Total partiel	8 852 431	3 016 839	5 835 592	7 104 099	3 176 465	3 927 634	3 219 213	465 855	0	0	0	0
<u>Europe</u>												
Bélarus	123 543	0	123 543	100 001	0	100 001						
Bulgarie	0	0		152 457	5 722	146 735	1 014	50 000				
Estonie	68 027	0	68 027	73 529	0	73 529						
Fédération de Russie	450 000	160 800	289 200	75 000	0	75 000	900 000 ⁱ					
Lettonie	143 426	0	143 426	146 736	0	146 736						

1.c. Pays sous programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)			Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 1999 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2000 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2001 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)	
	Montant total des contributions ¹	Montant net des contributions aux ressources de base ¹	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions ¹	Montant net des contributions aux ressources de base ¹	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs
Lituanie	245 000	0	245 000	0	0							
Pologne	420 603	230 279	190 324	510 761	291 667	219 094	394 737	200 000				
République de Moldova	26 600	0	26 600	0	0							
République tchèque	239 521	239 521		243 902	243 902		170 020	21 252	255 030 ^d		283 366 ^d	
Roumanie	44 274	0	44 274	117 203	8 603	108 600	16 849	70 764				
Slovénie	0	0		2 031	0	2 031	1 417					
Turkménistan							3 000					
Turquie	2 899 707	1 378 644	1 521 063	1 530 000	688 400	841 600	770 000					
Ukraine	72 456	0	72 456	51 501	0	51 501						
Yougoslavie	0	0		9 743	0	9 743						
Total partiel	4 733 157	2 009 244	2 723 913	3 012 864	1 238 294	1 774 570	2 257 037	342 017	255 030	0	283 366	0
Estimation							4 336 016 ^e					
Total, ensemble des régions	42 385 225	21 664 874	20 720 351	43 120 155	24 696 400	18 423 755	26 509 052	5 460 023	7 380 361	307 594	6 832 280	207 594

Source : Rapport de la Division des finances 431A pour l'exercice 1997-1998 et état des annonces de contributions sur deux ans faites lors de la conférence du 1er avril 1999.

^a Les chiffres indiqués représentent les recettes effectivement encaissées par le PNUD au cours de l'année considérée, et non pas les contributions annoncées pour l'année en question.

^b Sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU au 1er avril 1999.

^c Au 31 décembre 1997, l'Australie n'avait pas versé la contribution qu'elle avait annoncée pour 1997, mais elle a effectué deux versements en 1998, l'un de 6,5 millions de dollars australiens (4 250 000 dollars É.-U.), l'autre de 6,7 millions de dollars australiens (4 010 000 dollars É.-U.), représentant respectivement les contributions annoncées pour 1997 et 1998. La contribution annoncée pour 1999 est de 6,7 millions de dollars australiens (4 210 000 dollars É.-U.). En monnaie locale, elle est identique à celle de 1998, mais en dollars des États-Unis et au taux de change du 1er avril 1999, elle représente une augmentation de 5,08 % environ par rapport à l'année précédente.

^d L'Autriche a confirmé que sa contribution pour 1999 serait identique à celle qu'elle avait annoncée pour 1998 (125,8 millions de schillings autrichiens); aucune variation en monnaie locale n'apparaît donc dans le tableau pour 1999. On notera que le montant indiqué pour 1998 est celui effectivement encaissé; il est constitué de versements partiels des contributions annoncées pour 1998 et les années antérieures. Le montant indiqué pour 1999 comprend le solde du montant qui devait être versé en 1998 plus le montant annoncé pour 1999.

^e La France avait annoncé une contribution de 51,6 millions de francs français pour 1998 et versé une première tranche de 31,6 millions de francs (5 150 000 dollars É.-U.) avant le 31 décembre. Les 20 millions de francs restants (3 480 000 dollars É.-U.) ont été encaissés par le PNUD le 5 février 1999 et seront donc inclus dans les recettes de l'année 1999. Par rapport à la contribution annoncée et versée pour 1998 (51,6 millions de francs, soit 8 630 000 dollars É.-U.), la contribution annoncée pour 1999 (80 millions de francs, soit 13 090 000 dollars É.-U.) représente une augmentation de 55,04 % en monnaie locale et de 51,63 % en dollars É.-U. Sur la base des encaissements, la recette de 100 millions de francs prévue pour 1999 représente un accroissement de 217 % en monnaie locale et de 218 % en dollars É.-U.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

^f L'Inde n'a rien versé en 1996 au titre de la contribution de 4 390 000 dollars des États-Unis qu'elle avait annoncée pour l'année en question. En 1998, elle a effectué deux versements, l'un de 4 390 000 dollars, l'autre de 4 500 000 dollars, représentant respectivement les contributions annoncées pour 1996 et 1998. Pour 1999, l'Inde a annoncé une contribution de même montant qu'en 1998, soit 4,5 millions de dollars.

^g Sri Lanka n'a pas non plus fait de versement en 1996 au titre de la contribution de 1 030 000 dollars des États-Unis annoncée pour l'année en question. En 1998, ce pays a effectué deux versements de 1 030 000 dollars chacun, représentant ses contributions pour 1996 et 1998.

^h Y compris les contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs (CGDLBE), qui n'ont pas été ventilées.

ⁱ Le montant total des contributions reçues des pays sous programme comprend les contributions volontaires et les contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs (CGDLBE). Une contribution volontaire peut être comptabilisée en tout ou en partie comme CGDLBE (principe de la comptabilité liée). Le montant net des contributions aux ressources de base représente le montant des contributions volontaires après déduction des montants comptabilisés en CGDLBE.

^j La contribution de la Fédération de Russie pour 1998 a été reçue le 4 janvier 1999. Le total indiqué (900 000 dollars É.-U.) comprend le montant de la contribution pour 1998 plus le montant annoncé pour 1999.

^k Compte tenu des prévisions établies à partir des chiffres des années antérieures, on estime qu'il faut ajouter au moins 4 millions de dollars É.-U. au montant à recevoir des pays sous programme.

Tableau 2

Calendrier de paiement confirmé des contributions aux ressources de base du PNUD
annoncées pour l'année 1999 (engagements fermes)

Contribuants	Calendrier de paiement
<u>Donateurs CAD</u>	
Allemagne	Aucune date n'a été indiquée, mais le PNUD a reçu un montant de 18 750 000 deutsche mark (10 930 000 dollars É.-U.) le 15 février 1999.
Australie	Début juillet 1999.
Autriche	Tranches mensuelles.
Belgique	Mai 1999.
Canada	La totalité de la contribution a été reçue le 13 avril 1999.
États-Unis d'Amérique	Le PNUD a reçu 77 millions de dollars le 5 avril 1999.
Finlande	Paiement prévu pour le deuxième trimestre de 1999 (à confirmer).
France	Avant le 30 avril 1999.
Irlande	Un montant de 200 000 livres irlandaises (298 380 dollars É.-U.) a été encaissé en janvier 1999, le solde de 2 220 000 livres (équivalant à 3 020 000 dollars É.-U.) a été reçu le 8 avril 1999.
Italie	Juillet 1999.
Japon	Deuxième trimestre de 1999.
Luxembourg	La totalité de la contribution de 24 millions de francs luxembourgeois (équivalant à 600 000 dollars É.-U.) a été reçue le 15 avril 1999.
Norvège	Paiement en quatre tranches égales. Le premier versement de 137,5 millions de couronnes norvégiennes (18,2 millions de dollars É.-U.) a été reçu en janvier 1999. Un deuxième versement de 135,5 millions de couronnes norvégiennes est attendu avant le 30 avril 1999.
Pays-Bas	Paiement en 12 tranches. Trois versements de 12,5 millions de florins néerlandais ont déjà été reçus, le premier le 2 février 1999 (contrevalant : 6 450 000 dollars É.-U.), le deuxième le 5 février 1999 (contrevalant : 6 450 000 dollars É.-U.) et le troisième le 1er avril 1999 (contrevalant : 6 010 000 dollars É.-U.).
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Début avril 1999.
Suède	Paiement en deux tranches égales. Le premier versement de 245 millions de couronnes suédoises a été reçu en mars 1999. Le deuxième est attendu en septembre 1999.
<u>Pays sous programme</u>	
Bulgarie	Fin avril 1999.
Burundi	Deuxième trimestre de 1999.
Ghana	Premier semestre de 1999 (contributions pour 1998 et 1999).
Inde	Deuxième trimestre de 1999.
Népal	La contribution annoncée pour 1999 sera versée en avril 1999. Les contributions annoncées pour 2000 et 2001 seront versées en janvier de l'année considérée.
Pakistan	Deuxième trimestre de 1999 (à confirmer).
Pologne	Premier semestre de 1999.
République de Corée	Deuxième trimestre de 1999.
République tchèque	Fin avril 1999.
Roumanie	Deuxième semestre de 1999.
Turquie	Automne 1999.

Source : Ce calendrier a été établi sur la base des informations figurant dans les lettres officielles reçues par la Division de la mobilisation des ressources du Bureau des ressources et des relations extérieures au 9 avril 1999 et des renseignements complémentaires communiqués par la Division des finances du Bureau des services financiers et administratifs.

Tableau 3

Contributions en nature des gouvernements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Région/Bureau de pays	1997	1998
<u>Afrique</u>		
Afrique du sud	70,0*	70,0*
Bénin	34,3	32,8
Burundi	60,6	65,2
Comores	—	18,6
Congo	—	90,0
Côte d'Ivoire	85,9	82,2
Gambie	18,4	17,8
Ghana	204,6	175,8
Guinée équatoriale	15,7	15,0
Lesotho	—	78,3
Malawi	40,5	25,2
Niger	75,7	72,4
Nigéria	83,3	83,3
République centrafricaine	50,8	48,6
République démocratique du Congo	87,8	—
République-Unie de Tanzanie	175,4	175,4
Seychelles	8,2	8,0
Sierra Leone	54,2	54,2
Togo	127,9	122,3
Total, Afrique	1 193,3	1 235,1
<u>États arabes</u>		
Algérie	42,1	42,1
Arabie saoudite	280,1	280,1
Bahreïn	67,0	67,0
Émirats arabes unis	106,5	106,7
Jamahiriya arabe libyenne	139,7	135,5
Koweït	59,0	58,6
Liban	—	424,0
Qatar	67,3	67,3
Soudan	44,8	44,8
Tunisie	71,5	76,6
Total, États arabes	878,0	1 302,7
<u>Asie et Pacifique</u>		
Bhoutan	8,9	8,0
Inde	—	320,0
Indonésie	354,9	155,8
Iran (République islamique d')	447,4	—
Malaisie	32,1	101,3
Maldives	121,5	—
Philippines	185,8	190,7
République de Corée	64,4	41,5
République démocratique populaire lao	—	32,1

Région/Bureau de pays	1997	1998
Sri Lanka	113,1	105,0
Viet Nam	131,4	117,1
Total, Asie et Pacifique	1 459,5	1 071,5
<u>Amérique latine et Caraïbes</u>		
Barbade	96,7	96,7
Chili	339,2	316,6
Cuba	84,5	93,0
Guyana	69,6	67,2
Jamaïque	53,8	51,8
Panama	40,0	40,0
Paraguay	50,0	39,8
République dominicaine	183,3	227,0
Uruguay	10,5	40,0
Total, Amérique latine et Caraïbes	927,6	972,1
<u>Europe et Communauté d'États indépendants</u>		
Albanie	71,6	63,7
Arménie	41,0	45,1
Azerbaïdjan	72,6	72,6
Bélarus	191,8	185,1
Bulgarie	64,8	68,4
Chypre	55,2	52,4
Estonie	9,9	9,9
Géorgie	43,3	178,0
Kazakhstan	—	529,1
Kirghizistan	59,4	65,3
Lettonie	96,0	105,6
Lituanie	41,0	45,1
Ouzbékistan	—	219,5
Pologne	232,2	232,2
République de Moldova	118,5	118,5
Roumanie	70,3	70,3
Tadjikistan	—	15,0
Turkménistan	135,6	135,6
Ukraine	274,2	301,6
Total, Europe et Communauté d'États indépendants	1 577,4	2 513,0
Total général	6 035,8	7 094,4

Source : Informations communiquées par les bureaux de pays au Bureau du budget (Bureau de la planification et de la gestion des ressources) (BPRM/PNUD).

* Estimation préliminaire de la valeur de la contribution "en nature" de l'Afrique du Sud, qui n'a pas été enregistrée mais dont il sera tenu compte dans le calcul des contributions au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs faites par les gouvernements en 1999.

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999 PREMIÈRE SESSION DE FINANCEMENT

Déclaration du Président

1. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session et a souligné que le Conseil d'administration, en tenant sa première session de financement, commençait un nouveau chapitre de l'histoire du PNUD. Durant la session en cours, seules seraient examinées des déclarations concernant les financements du PNUD, vu que le FNUAP en était encore au début de l'élaboration de sa stratégie de financement.

2. Dans sa décision 98/23 relative à la stratégie de financement du PNUD, le Conseil d'administration avait décidé qu'à compter de 1999, c'était à la deuxième session ordinaire que tous les pays membres du Programme devraient annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du PNUD. Les annonces devaient comprendre un engagement ferme pour l'année en cours et, dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, une annonce de contribution ferme ou un montant indicatif pour l'année suivante et une annonce de contribution ferme ou une indication préliminaire pour la troisième année. Les membres devaient également annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours.

3. Dans sa décision 99/1 relative au cadre de financement pluriannuel, le Conseil d'administration avait confirmé la préparation de la session de financement et avait prié tous les États membres du PNUD de communiquer par écrit au Secrétariat, au début d'avril au plus tard, leurs contributions volontaires au titre des ressources de base, afin de faciliter la préparation de la session de financement. Les communications adressées par les membres du PNUD figurent dans le document DP/1999/CRP.6, qui a été distribué aux membres du Conseil d'administration.

4. Le Conseil d'administration abordait la session de financement sans que le cadre de financement pluriannuel ait été pleinement mis en place. Dans sa décision 98/23, le Conseil avait demandé au PNUD d'élaborer ce cadre, et il était prévu qu'un projet serait examiné par le conseil à sa troisième session ordinaire de 1999. C'est dire que le Conseil menait la session en cours sur une base plus ou moins expérimentale et qu'il faudrait tenir compte du fait que les actes de la session allaient être analysés pour tirer des leçons de l'expérience acquise.

5. En ce qui concerne les délibérations de la première journée, le Président a exprimé l'espoir qu'un dialogue véritable et approfondi s'ouvrirait sur la question du financement, notamment sur la raison des augmentations ou des diminutions des contributions. Il était souhaitable d'aller au-delà du cadre des conférences d'annonce de contributions, tenues dans le contexte de l'Assemblée générale. À partir d'un dialogue approfondi sur les questions de financement, le Conseil d'administration serait mieux en mesure de se faire une idée plus claire de la marche exacte à suivre pour bâtir un PNUD plus fort et plus fiable, susceptible de servir d'exemple aux pays bénéficiant de ses programmes. Les interventions orales ne devraient donc pas dépasser les trois minutes, des déclarations écrites plus longues pouvant être distribuées sur demande.

Déclaration de l'Administrateur

6. L'Administrateur a souhaité la bienvenue au Conseil d'administration pour la première session de financement du PNUD, en signalant qu'elle s'inscrivait dans la continuité d'un partenariat nouveau lancé l'année précédente. Elle représentait l'étape suivante sur la voie du relèvement des ressources de base de l'organisation à des niveaux suffisants, prévisibles et durables. Le dialogue, ouvert à tous les membres du PNUD, intervenait dans le contexte des décisions 98/23 et 99/1 du Conseil d'administration relatives au financement : décisions qui avaient fait date et équivalaient à un vote de confiance au PNUD. En les adoptant, le Conseil avait pris sur lui la responsabilité de reconstituer la base financière du PNUD en la portant à un niveau annuel de 1,1 milliard de dollars. De son côté, le PNUD s'était engagé à mettre en place un système intégré susceptible de fournir des informations plus claires et plus complètes sur ses résultats, et d'engendrer de la sorte les financements nécessaires à l'appui de ses activités.

7. La situation concernant les contributions aux ressources de base du PNUD était esquissée dans ses grandes lignes dans le document DP/1999/CRP.6. En volume, le montant total des ressources de base pour 1999, exprimé en dollars des États-Unis, serait selon les dernières estimations de près de 738 millions, chiffre proche de celui de 1998. La force du dollar a continué d'être un facteur clef. Les contributions en monnaies locales annoncées pour 1999 auraient eu une incidence beaucoup plus forte si les taux de change actuels de ces monnaies par rapport au dollar avaient été plus favorables. Par exemple, si l'on appliquait les taux de change en vigueur en avril 1997 aux contributions en monnaies locales prévues pour 1999, leur montant équivalent en dollars des États-Unis aurait été de 786 millions, soit une hausse de 4,7 % par rapport à 1998. Le problème des taux de change a montré qu'il importait au plus haut point de pouvoir tabler sur un montant ferme des contributions en monnaies locales en utilisant davantage les instruments de couverture à terme sur les marchés des changes. Il y avait là une raison supplémentaire d'établir dès que possible des calendriers de paiements fiables, fondés sur des annonces de contribution pluriannuelles.

8. En ce qui concerne l'objectif de 1,1 milliard de dollars de contributions aux ressources de base, l'Administrateur a signalé que, pour la première fois depuis sept ans, il ressortait des estimations actuelles que 12 donateurs au moins parmi les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étaient disposés à augmenter leurs contributions en monnaies locales pour 1999, par rapport à l'année précédente. Certes, un certain nombre de pays bénéficiant des programmes devaient encore confirmer leurs annonces de contribution aux ressources de base pour 1999, mais, à ce jour, huit ont indiqué qu'ils avaient augmenté leurs contributions. Six pays membres du CAD/OCDE et 23 pays bénéficiant de programmes avaient confirmé qu'ils maintiendraient leurs contributions en monnaies locales pour 1999 à leur niveau de 1998. Les tableaux, révisés pour tenir compte des débats intervenus, seraient publiés le 16 avril.

9. Pour ce qui est du renforcement de la prévisibilité, 13 pays contributeurs avaient annoncé des contributions pluriannuelles, dont 12 pour l'an 2000 et l'an 2001. La plupart des annonces pluriannuelles se situent au même niveau qu'en 1999, sinon à un niveau supérieur.

10. En ce qui concerne la participation aux coûts, question fondamentale dont il faudra débattre au cours de la présente session, l'Administrateur a noté qu'il restait encore du travail à faire. Les 10 plus grands donateurs représentaient encore à eux seuls 85 % du total des contributions destinées aux ressources de base du PNUD pour 1999. La situation était encore aggravée par le fait que le montant par habitant de ces contributions variait sensiblement d'un pays donateur à l'autre.

11. L'Administrateur a fait, à l'intention du Conseil d'administration, une mise au point concernant le cadre de financement pluriannuel. La gestion fondée sur les résultats était une approche qui amenait des progrès constants, réels et marquants. Il s'était mis en rapport avec tous les représentants résidents et, par leur intermédiaire, avec les autorités nationales des pays bénéficiant d'un programme, pour souligner les questions de fond et les interventions de suivi exigées par le PNUD, en application des décisions 98/23 et 99/1. Un fantastique effort collectif avait été fait, au siège du PNUD et dans les bureaux de pays pilotes, pour introduire le cadre de résultats stratégiques destiné à être une base permettant d'appréhender les résultats du PNUD. Ce nouvel instrument a subi un processus rigoureux de mise à l'épreuve et de validation dans les pays, pour démontrer qu'il s'agissait d'un instrument pratique, opérationnel et utile. Ce cadre a été introduit dans les bureaux de pays au début du mois de mars, à l'occasion d'une série de réunions régionales, et le PNUD était désormais pleinement mobilisé dans toutes les régions. Au début de juin, tous les bureaux de pays du PNUD devaient avoir terminé l'exercice d'application de ce cadre, ce qui permettra de préparer en temps voulu le projet de cadre de financement pluriannuel pour la troisième session ordinaire de 1999.

12. Pour répondre aux préoccupations exprimées par certaines délégations, l'Administrateur a noté que le PNUD était décidé à éviter que les bureaux de pays ne soient surchargés de nouveaux systèmes et instruments et qu'il irait même jusqu'à supprimer certains des instruments existants susceptibles d'être remplacés par le cadre de résultats stratégiques.

13. En résumé, l'Administrateur a conclu qu'il avait mis en évidence les principaux problèmes de financement du PNUD : volume, prévisibilité et dépendance excessive à l'égard de plusieurs donateurs. Il a en outre souligné que le PNUD se mobilisait pour mettre en place un système global de communication de rapports sur les résultats obtenus. Le PNUD se trouvait maintenant à la croisée des chemins. Il y avait une responsabilité partagée dans le cadre d'un partenariat et d'un accord avec le Conseil d'administration, concernant la santé financière de l'organisation. Il y avait une responsabilité incombant au Conseil et à tous les membres du Programme. Il importait de saisir l'occasion de relancer un mouvement ascendant des indispensables ressources de base. La session de financement offrait aux membres la possibilité de discuter librement entre eux des faits exposés. Il était essentiel que toutes les parties intéressées mettent conjointement à profit cette occasion de garantir l'avenir financier du PNUD.

Exposé du Directeur de la Division de la mobilisation des ressources

14. Le Directeur de la Division de la mobilisation des ressources, Bureau des ressources et des relations extérieures, a exposé les résultats figurant dans le document DP/1999/CRP.6. Après avoir exposé la stratégie suivie, l'évolution du volume des contributions, la question de la prévisibilité et l'importance de la réduction de la dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs, il s'est penché sur l'avenir. Des copies des éléments d'information fournis au

cours de son exposé ont été distribuées aux membres du Conseil d'administration. Les tableaux des contributions, révisés pour tenir compte des déclarations faites pendant la réunion, seraient disponibles le 16 avril.

Déclarations de ministres

15. Le Ministre de la planification du Bénin a rappelé que la dernière réunion régionale des représentants résidents du PNUD s'était tenue au Bénin. Le Bénin appréciait grandement les programmes du PNUD et ses activités en faveur du développement durable. L'orateur a exprimé sa gratitude à l'Administrateur et au nouvel Administrateur associé. De toutes les organisations, le PNUD était celle qui permettait à l'Afrique d'espérer en une reprise authentique, malgré la menace de marginalisation pesant sur le continent. L'accent mis par le PNUD sur le facteur humain était d'une importance capitale, d'autant que l'organisation axait son action au niveau des communautés locales. Pour mener à bien sa mission, même quand celle-ci implique une action conjointe avec les institutions spécialisées, le PNUD avait besoin de ressources. Le nouveau partenariat concernant le financement avait créé un climat de solidarité, dans lequel le PNUD avait pu affiner ses objectifs. Il faut donc renforcer le PNUD en lui assurant une base de financement élargie et prévisible, de sorte qu'il puisse jouer le rôle d'un catalyseur du développement et devenir un champion de l'efficacité.

16. Le Ministre chargé du développement économique du Burkina Faso a félicité le PNUD pour son activité. Il a souligné qu'il était indispensable que le PNUD dispose d'une base de ressources prévisible, pour assurer sa sécurité financière. Le Burkina Faso connaît une période de croissance économique, mais continue d'être vulnérable aux récessions. Pour 1999, il contribuera à hauteur de 50 000 dollars aux ressources de base du PNUD.

17. Le Ministre de la planification du Tchad a expliqué que les conditions économiques et environnementales de son pays n'étaient pas, à l'heure actuelle, satisfaisantes. Les indicateurs socioéconomiques n'étaient pas eux non plus favorables, malgré le potentiel que ses ressources naturelles représentaient pour le pays. Le PNUD avait prêté une aide appréciable au Tchad. Le Tchad apporterait une contribution de 40 000 dollars aux ressources de base et une contribution de 100 000 dollars au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales.

18. Le Ministre d'État, membre du Cabinet du Président du Kenya, a souligné la coopération positive intervenue entre son pays et le PNUD pour appuyer les objectifs et les priorités du Plan de développement national du Kenya et d'autres instruments de planification. Il a rappelé que le PNUD avait maintenu son soutien au Kenya même lorsque d'autres partenaires de développement, bilatéraux et multilatéraux, avaient gelé leur aide. Le soutien du PNUD avait été particulièrement utile dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, de l'éducation, et de la lutte contre le VIH/sida. La délégation kényenne était préoccupée par la baisse du niveau des ressources de bases mises à la disposition du PNUD et elle en appelait aux donateurs pour qu'ils augmentent substantiellement leurs contributions à l'organisation. Il ne faudrait négliger aucun effort pour maintenir le niveau de la participation aux dépenses des bureaux extérieurs. Le Kenya annoncerait sa contribution lorsque aura été mené à terme le processus budgétaire courant.

19. Le Ministre des finances, de l'économie et de la planification du Sénégal a déclaré que sa délégation participait au niveau ministériel pour montrer combien le Sénégal appréciait l'oeuvre du PNUD. L'organisation avait grandement aidé le Sénégal à lutter contre la pauvreté et à améliorer la conduite des affaires publiques. La délégation sénégalaise était particulièrement préoccupée par le niveau élevé du service de la dette chez certains des pays les plus pauvres du monde et il fallait espérer que les membres du Groupe des Sept s'emploieront à poursuivre une politique d'allégement de la dette. Le représentant du Sénégal a transmis l'offre de son pays d'accueillir dans le futur une réunion du Conseil d'administration. Le Sénégal contribuera pour 20 000 dollars aux ressources de base en 1999 – soit 10 fois plus qu'en 1998 – et à hauteur de 280 000 dollars au titre de la participation du Gouvernement sénégalais aux dépenses locales.

Déclarations de délégations

20. Le Sous-Secrétaire à la coopération internationale, Ministre des affaires étrangères de l'Argentine a loué le Conseil d'administration et le PNUD en raison de leur appui aux pays contributeurs nets. Il fallait notamment se féliciter de l'approche retenue pour opérer un passage progressif au statut de contributeur net, compte tenu des différents revenus et niveaux de développement des pays bénéficiant de programmes. La délégation argentine souhaiterait voir augmenter les contributions aux ressources de base destinées à l'Amérique latine et aux Caraïbes, sur la base de critères tels que les niveaux de pauvreté, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême, le logement et les degrés d'instruction, qui refléteraient les divers niveaux de pauvreté à l'intérieur même des régions dans les pays. Les pays de la région bénéficiant d'un programme avait augmenté le montant des ressources disponibles, par le biais de la contribution aux dépenses locales, mécanisme qui avait joué un rôle important et complémentaire dans l'augmentation des ressources de base. L'Argentine apporterait en 1999 une contribution de 500 000 dollars aux ressources de base du PNUD et une contribution de 800 000 dollars au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales.

21. Le représentant de l'Australie a souligné que sa délégation était favorable au cadre de financement pluriannuel et était satisfaite de l'application de la nouvelle stratégie de financement. À son avis, la réunion d'annonce de contributions était une première étape dans l'application du cadre de financement pluriannuel. Il a noté qu'au tableau 1 du document DP/1999/CRP.6, le paiement de l'Australie pour 1997 n'apparaissait pas parce qu'il n'était pas arrivé à temps pour figurer dans les pièces afférentes à cette année, ce qui soulignait la nécessité pour les donateurs d'effectuer leurs paiements régulièrement et en temps opportun. La délégation australienne attendait du cadre de financement pluriannuel qu'il fournisse un jeu d'indicateurs permettant de suivre la progression des programmes et d'en mesurer l'impact, grâce à quoi le PNUD comme les pays bénéficiaires d'un programme pourraient compter sur des mesures quantifiables et tirer l'expérience des leçons acquises. Le PNUD avait su tenir son rôle en appliquant en continu les réformes du deuxième front du Secrétaire général. L'Australie continuerait à suivre le PNUD dans son rôle de meneur d'action dans le Groupe des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents. Une question restait source de préoccupation, celle de savoir si le PNUD concentrait comme il le devrait, vu ses ressources limités, son action là où elle avait une incidence réelle sur le développement.

22. La Directrice adjointe à la coopération multilatérale en faveur du développement de l'Autriche a annoncé que la contribution de son gouvernement au PNUD se situerait au même niveau pour 1999-2001 et que les paiements seraient effectués selon un calendrier fixe. Le PNUD se trouvait à un tournant décisif de son histoire; il avait dûment contribué au développement dans le monde. Il fallait espérer que le système axé sur les résultats serait bénéfique à l'organisation.

23. Le Directeur de l'aide multilatérale, Ministre de la coopération en faveur du développement de la Belgique, a confirmé que la contribution de son gouvernement serait de 464 millions de francs belges, montant en augmentation par rapport à celui de 1998. Il espérait qu'une discussion serait menée lors de la session annuelle sur les ressources du PNUD autres que les ressources de base. La Belgique appuyait le principe d'un financement pluriannuel, mais n'était pas en mesure pour le moment d'annoncer ses contributions pour les années à venir. La délégation belge faisait sienne l'idée que le PNUD devrait concentrer son activité sur des domaines où il avait un avantage comparatif et elle attendait avec intérêt les rapports sur les résultats lors de sessions futures.

24. Le représentant du Brésil a signalé que son pays était passé au statut de contributeur net en janvier 1999. Ce fait n'avait pas diminué l'intérêt et le soutien que le Brésil porte à la coopération avec le PNUD. Le Brésil avait accueilli un des plus importants programmes du PNUD, financé par le biais de la participation aux coûts, d'un montant de quelque 250 millions de dollars, preuve de l'importance donnée aux activités du PNUD. Le Brésil était favorable au plan de financement pluriannuel, instrument important permettant de mobiliser des ressources et de renforcer le rôle du PNUD dans les pays bénéficiant de ses programmes. Vu la crise financière du Brésil et la contraction des budgets gouvernementaux, la question des contributions était encore en discussion et le Gouvernement brésilien n'était pas encore en mesure d'annoncer sa contribution aux ressources de base du PNUD.

25. Le représentant de la Bulgarie a annoncé que la contribution de son gouvernement, en monnaie locale, au budget de base du PNUD serait en augmentation de 9 % par rapport à 1998. La participation du Gouvernement aux dépenses locales serait également augmentée. À l'heure actuelle, la délégation bulgare ne pouvait annoncer aucune contribution pour 2000 et 2001.

26. Le Représentant permanent du Burundi a exprimé la gratitude de son pays pour les efforts du PNUD sur le plan de la lutte contre la pauvreté et annoncé une contribution aux ressources de base de 10 000 dollars pour 1999.

27. Le Directeur général de la branche multilatérale du Programme, Agence canadienne de développement international, Canada, a annoncé que la contribution de son pays, en monnaie locale, pour 1999 serait du même montant qu'en 1998 et qu'elle serait versée en totalité au début d'avril. Le montant de la contribution canadienne sera le même pour les années 2000 et 2001. Le budget canadien de 1999 permettait, pour la première fois depuis 10 ans, une augmentation provisoire en l'an 2000 des concours réservés aux organisations internationales. Avec la mise au point du cadre de financement pluriannuel, il fallait espérer que des résultats plus positifs seraient obtenus sur le plan du financement. Le maintien par le Canada du niveau de sa contribution était la preuve concrète de son engagement en faveur du cadre de financement pluriannuel et du PNUD.

28. Le Représentant permanent adjoint de la Chine a remercié le PNUD d'avoir su diriger avec compétence son action et a rappelé l'aide qu'il a apportée à son pays. Le représentant de la Chine a annoncé que son pays apporterait une contribution de 3 millions de dollars aux ressources de base du PNUD et de 302 297 dollars au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales pour 1999. Le Gouvernement chinois contribuerait également aux Volontaires des Nations Unies (VNU), au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et au Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (UNRFRNRE). Il a souligné que les principes de neutralité, d'universalité et de multilatéralisme sur lesquels était fondé le PNUD ne doivent pas être compromis. Comme d'autres pays bénéficiant de programmes, la Chine accordait une grande importance au PNUD. Il fallait espérer que tous les donateurs conjuguerait leurs efforts pour que soit atteint l'objectif des contributions de base au PNUD. Il a souligné que la Chine apportait quelque 10 millions de dollars par an au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales.

29. Le Représentant permanent de la République tchèque a fait état de la préoccupation de son pays devant la baisse des ressources de base du PNUD au cours de ces dernières années. Il a signalé qu'un important projet concernant la gestion des affaires publiques dans la région de l'Europe orientale et centrale portant sur la démocratie, la bonne gouvernance et la participation, avait dû être reporté faute de financements, ce qui avait poussé le Gouvernement tchèque à soutenir directement ce projet en réorientant une partie de sa contribution de 1999 aux ressources de base du PNUD. Il en était résulté une diminution de la contribution de la République tchèque en 1999, accentuée en outre par les fluctuations du taux de change. Bien que sa contribution aux ressources de base du PNUD pour l'année 1999 ait accusé une baisse, la République tchèque a annoncé que cette contribution augmenterait pour les années 2000 et 2001. Le paiement concernant 1999 sera effectué à la fin d'avril.

30. Le représentant du Danemark a déclaré vouloir être bref. Il a remercié le secrétariat du document DP/1999/CRP.6. On y indiquait une baisse de 1,7 % des annonces de contribution en 1999, au regard des contributions reçues en 1998. Cela voulait dire que le PNUD atteindrait les deux tiers de son objectif de 1,1 milliard de dollars. En ce qui concerne la contribution danoise, il n'était pas possible pour le moment de confirmer le chiffre de 575 millions de couronnes danoises, indiqué par le PNUD dans le document DP/1999/CRP.6. Ce chiffre était, comme il était indiqué dans le document de travail, "la meilleure estimation du PNUD". Pour le moment, le montant de la contribution du Danemark, telle qu'il figure dans le document DP/1999/CRP.6, doit être pris comme correspondant à un scénario du meilleur des cas. Le document du PNUD concluait sur une note optimiste en déclarant que "d'ici à la fin de l'année, la tendance à la baisse récemment enregistrée aura pris fin". C'était là une expression d'espoir mais non, malheureusement, l'expression d'une réalité. Le Gouvernement danois partageait pleinement cet espoir. Le représentant du Danemark espérait très sincèrement que ses autorités disposeraient bientôt de tous les éléments nécessaires pour parvenir à une décision positive quant aux contributions du Danemark pour 1999, 2000 et 2001. Il a remercié le Président.

31. Le Représentant permanent de l'Éthiopie a souligné l'incertitude que la baisse des ressources du PNUD faisait planer sur les pays bénéficiant de programmes. La situation était encore plus préoccupante en raison des problèmes de la mondialisation. En tant que pays bénéficiant de programmes, l'Éthiopie

ferait tout pour soutenir le PNUD et elle félicitait les donateurs qui avaient relevé le montant de leurs contributions. Le PNUD était un organisme de développement unique qui comptait sur les ressources de base pour pouvoir continuer à fournir des services, notamment aux pays les moins avancés.

32. Le Représentant permanent adjoint de la Finlande a annoncé une contribution de 65 millions de markkaa (11,7 millions de dollars) au titre des ressources de base du PNUD en 1999, soit une augmentation de 5 % par rapport à 1998 en monnaie locale. Cet accroissement témoignait de l'intérêt suscité par l'établissement du plan de financement pluriannuel. En outre, la Finlande verserait aux budgets d'UNIFEM et du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse des contributions du même montant qu'en 1998. Les versements seraient effectués d'ici à la fin d'avril 1999. Le Gouvernement finlandais n'était pas encore en mesure de faire des annonces de contribution pluriannuelles.

33. Le Représentant permanent adjoint de la France a confirmé que son gouvernement verserait une contribution de 100 millions de francs français (15 250 000 euros) aux ressources de base du PNUD en 1999. C'était la première fois en cinq ans que la France augmentait sa contribution au PNUD et cette augmentation était considérable. Le versement serait effectué dans son intégralité fin avril 1999. L'accroissement de la contribution et son versement anticipé obéissaient à des motifs clairs, la délégation française tenant à confirmer son adhésion à la nouvelle stratégie de financement du PNUD. Le plan de financement pluriannuel, en particulier, mettait en évidence les possibilités notables d'amélioration de l'exécution et de la transparence des activités du PNUD. La stratégie accroîtrait la confiance des membres du PNUD et permettrait de mobiliser de nouvelles ressources financières. Il ne fallait pas oublier que la réunion consacrée au financement du PNUD n'était qu'une étape du nouveau processus qui aboutirait à la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel en septembre 1999. Ce serait là une étape décisive, car la qualité du plan influencerait sur la capacité du gouvernement de mobiliser des ressources. Les contributions ultérieures du Gouvernement dépendraient des moyens budgétaires et des décisions qui seraient prises au sujet du plan. L'avenir du PNUD reposait sur sa capacité de créer les conditions d'une adhésion politique véritable permettant la mobilisation de ressources en faveur de ses activités. Il fallait plus que jamais expliquer à divers publics les liens qui seraient établis entre sécurité et stabilité d'une part et développement économique et social de l'autre. À cet égard, le rôle du PNUD au moment où les organismes d'aide bilatérale et multilatérale procédaient à des réformes devait être clairement défini. La France avait entrepris une vaste évaluation de son aide au développement, opération qui avait déjà conduit à de profondes réformes. Une évaluation analogue des relations entre la France et les organisations multilatérales était actuellement en cours. En mai 1999, le Parlement français tiendrait à ce sujet un colloque qui serait l'occasion pour le PNUD de présenter des informations sur son action et son rôle auprès des organismes de développement multilatéraux.

34. Le Chef du Département du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne a déclaré que son gouvernement continuerait à s'acquitter de sa contribution en quatre versements annuels d'un montant égal. En raison du changement de gouvernement, l'établissement du budget de 1999 ne serait achevé que le 1er juin. En attendant, le représentant pouvait annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, l'Allemagne contribuerait 75 millions de deutsche mark au budget de base du PNUD en 1999. Bien que le montant de sa contribution n'ait pas encore été définitivement fixé, le Gouvernement allemand s'était efforcé d'éviter toute incidence sur la fiabilité

de ses versements et dans toute la mesure du possible, avait acquitté en temps voulu la contribution prévue, en se réservant de procéder aux ajustements nécessaires après l'adoption du budget. L'Allemagne ne pouvait pas encore indiquer le montant de ses contributions pour 2000 et 2001.

35. Le Directeur de la Division des relations économiques internationales multilatérales du Ministère des finances du Ghana a noté que la nouvelle stratégie de financement était la première tentative visant à inverser la tendance à la baisse des ressources de base du PNUD et à placer cette source de financement sur une base prévisible. Il a indiqué que le Ghana relèverait sa contribution au PNUD en 2000 de 25 % par rapport à 1999, et en 2001 de 20 % par rapport à 2000. Le Ghana a réaffirmé qu'il entendait s'acquitter entièrement de ses contributions au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs. Les donateurs devraient faire davantage pour atteindre l'objectif de financement fixé par le Conseil d'administration. L'Administrateur devrait examiner les moyens de remédier à la baisse des ressources dont les pays à faible revenu et les pays les moins avancés subiraient le contrecoup. Au cours des dernières années, le Conseil avait multiplié les obligations du PNUD, tant au siège qu'au niveau des pays, ce qui avait eu aussi des conséquences pour les fonctionnaires locaux des pays bénéficiant de programmes. Le Ghana a proposé que soit dressé à la troisième session ordinaire de chaque année un état des engagements pour que le Conseil puisse avoir confirmation que les contributions annoncées lors de la deuxième session ordinaire avaient été reçues.

36. La représentante du Guatemala s'est prononcée en faveur de l'amélioration de la situation financière du PNUD et a loué les efforts déployés pour instituer un plan de financement pluriannuel. Le Guatemala estimait que les pays développés devaient assurer le financement du PNUD et s'inquiétait du nombre limité de donateurs. La contribution de son pays tenait compte de trois éléments : la solidarité avec les pays les moins avancés, les contributions des gouvernements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs et le partage des coûts.

37. Le représentant de l'Inde a confirmé la contribution de 4,5 millions de dollars de son gouvernement, chiffre qui comprenait les paiements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs pour 1999. L'Inde avait l'intention de verser le même montant en 2000 et 2001. La contribution de l'Inde était plus élevée que celle de certains grands donateurs de l'OCDE et du CAD et représentait 17 % des contributions versées au budget de base du PNUD par des donateurs non membres du Comité d'aide au développement. La délégation indienne a loué les pays qui avaient accru leurs contributions au PNUD, en particulier les pays bénéficiant de programmes, et espérait que la tendance à la baisse des ressources de base serait bientôt enrayée. Il devait être désormais possible d'appliquer la décision 98/23 du Conseil d'administration et atteindre ainsi l'objectif de 1,1 milliard de dollars fixé au titre des ressources annuelles de base du PNUD. La délégation indienne espérait que la nature et les causes de la baisse des ressources seraient examinées lors de sessions ultérieures et que le Conseil d'administration déciderait des meilleurs moyens d'y remédier.

38. Le représentant de la République islamique d'Iran a estimé qu'il était difficile de placer les ressources sur une base prévisible et continue. Sa délégation espérait que les donateurs traditionnels accroîtraient leurs contributions au PNUD. En raison de la baisse des cours des produits de base, en particulier des cours pétroliers, son gouvernement maintiendrait sa contribution en monnaie locale au niveau de 1998, soit un montant de 450 millions de rials iraniens.

39. Le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies a annoncé que son gouvernement avait augmenté de 10 % sa contribution aux ressources de base du PNUD en 1999, l'avait intégralement versée, en maintiendrait le montant en 2000 et 2001. Cette contribution traduisait l'engagement de son pays en faveur du multilatéralisme et du PNUD, organisation qui s'était placée à l'avant-garde des réformes. Le représentant a noté que si le taux de change de l'année précédente avait été utilisé, le montant total des ressources de base du PNUD aurait augmenté de 1,2 %. Le fait que 12 donateurs de l'OCDE et du CAD et huit pays bénéficiant de programmes nationaux aient relevé leurs contributions témoignait de leur confiance dans l'organisation. Il fallait espérer que d'autres pays feraient de même au cours de l'année. Le Conseil d'administration et le PNUD se devaient de redoubler d'efforts en cette phase initiale du processus. Il serait souhaitable de présenter, dans l'avenir, de plus amples informations sur les contributions par habitant des gouvernements.

40. Le Représentant permanent adjoint de l'Italie a annoncé une augmentation de la contribution de son pays aux ressources de base du PNUD et du FNUAP pour 1999. Pour le PNUD, la contribution volontaire serait de 22 milliards de lires, soit une augmentation de près de 15 % par rapport à 1998 et, pour le FNUAP, un montant de 6 milliards de lires, soit une augmentation d'environ 150 % par rapport à 1998. Les annonces de contribution pour 2000 et 2001 ne pouvaient pas encore être confirmées, mais il était probable que l'Italie maintiendrait sa contribution au niveau de 1999. Une contribution volontaire de 5,8 milliards de lires serait versée à UNIFEM, soit une augmentation de 5,4 milliards de lires par rapport à 1998. Le Gouvernement italien avait renforcé son soutien en faveur des activités de coopération pour le développement des Nations Unies dans le cadre d'une politique globale visant à accroître considérablement son aide publique au développement pour 1999. L'Italie attendait du PNUD qu'il s'efforce d'accroître encore le nombre de ses donateurs en faisant davantage appel au secteur privé.

41. Le Directeur adjoint à la Coopération multilatérale du Bureau de coopération économique du Ministère des affaires étrangères du Japon a déclaré que son gouvernement avait appliqué une nouvelle stratégie de développement fondée sur le partenariat et la notion de maîtrise nationale. Son gouvernement s'est félicité de la coopération avec le PNUD, en particulier en Afrique et dans le cadre de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II). Le Japon entendait soutenir le PNUD en sa qualité d'administrateur du système de coordonnateurs résidents, de président du Groupe de développement des Nations Unies, et dans son rôle de chef de file chargé de la coordination des activités de développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Japon verserait une contribution de 80 millions de dollars en 1999, en légère augmentation par rapport à 1998. Bien qu'il ne puisse pas encore annoncer le montant des contributions pour les années à venir, le Gouvernement japonais ferait tout son possible pour verser une contribution ferme en 2000 et 2001.

42. Le représentant de la Jordanie a annoncé une contribution de 191 000 dinars jordaniens (environ 265 000 dollars) au PNUD pour 1999. En outre, un montant de 225 000 dinars (environ 300 000 dollars) serait également versé dans le cadre des paiements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs.

43. Le Représentant permanent du Lesotho s'est félicité du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement, notamment

des pays les moins avancés. Une première indication d'annonces de contribution pour l'exercice budgétaire 1999-2000 faisait état de 26 000 maloti (4 500 dollars) au budget de base, de 360 000 maloti comme paiement au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs et de 106 508 maloti en contributions locales (un total de 466 508 maloti en dépenses locales, soit 77 750 dollars). Les montants des contributions annoncées pour 1999 étaient confirmés pour 2000 et 2001, et seraient augmentés si possible. À l'avenir, les contributions aux ressources de base du Lesotho seraient exprimées en dollars.

44. Le représentant des Pays-Bas a informé le Conseil d'administration que son gouvernement réorientait actuellement son aide publique au développement dans le sens d'une plus grande concentration géographique et thématique et d'une exécution plus efficace des programmes. Il a fait observer que l'aide multilatérale pouvait devenir plus efficace que l'aide bilatérale. Son gouvernement se félicitait de l'adoption par le PNUD d'un système de budgétisation fondé sur les résultats et attendait avec beaucoup d'intérêt la mise au point définitive du plan de financement pluriannuel qui permettrait de tirer les enseignements et de procéder aux évaluations nécessaires. Le plan traduisait l'instauration d'un nouveau partenariat au sein du Conseil. Toutefois, une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs nuisait à la situation financière de l'organisation. Le PNUD avait prouvé que sa coopération avec la Banque mondiale était fructueuse et devait être félicité des efforts qu'il déployait pour assurer au maximum la complémentarité de leurs activités. Néanmoins, des initiatives récentes, comme la douzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et la mise en oeuvre du cadre de développement intégré, posaient de graves problèmes. D'autres mécanismes comme le Fonds mondial d'affectation spéciale devaient être traités avec prudence et examinés pour leur valeur ajoutée. Une évaluation des résultats du PNUD, en particulier au niveau des pays, était en cours aux Pays-Bas. En attendant que cette évaluation soit achevée et ses résultats examinés avec l'Administrateur, le Gouvernement néerlandais n'était pas en mesure de maintenir le montant de ses contributions aux ressources de base et autres ressources au niveau de 1998, soit 126 millions de dollars. Pour 1999, les Pays-Bas verseraient 75 millions de dollars, en 12 mensualités, aux ressources de base du PNUD, ce qui continuerait de représenter 10 % de ce budget. Ils pourraient décider de porter leur contribution au niveau de 1998 d'ici à la fin de l'année, suivant les conclusions de leur évaluation des résultats des activités du PNUD menées en coopération avec les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires de l'ONU et les résultats et la coordination des activités du PNUD au niveau national. Tant qu'ils ne disposaient pas des conclusions de l'évaluation, probablement à la fin de l'été, les Pays-Bas n'étaient pas en mesure de faire des annonces de contribution pour les années suivantes, mais espéraient le faire d'ici à la fin de l'année puisqu'ils étaient acquis à l'idée d'un financement pluriannuel. Le Gouvernement des Pays-Bas s'était fixé comme objectif de consacrer 0,8 % de son produit national brut à l'aide publique au développement.

45. Le Représentant permanent de la Norvège a déclaré que son pays avait toujours fermement appuyé l'Organisation des Nations Unies. La Norvège était persuadée que le système était nécessaire et avait un rôle à jouer, mais aussi, depuis quelques années, qu'il fallait le réformer pour qu'il continue à être adapté. En dépit des réformes entreprises, le financement du développement était toujours sujet de préoccupation, les réformes arrêtées n'ayant pas été jugées suffisamment importantes. Au PNUD néanmoins, des progrès avaient été enregistrés, comme on avait pu le constater lors de la réunion sur le financement. L'année en cours pouvait être considérée comme une année

transitoire, puisque le plan de financement pluriannuel n'avait pas encore été établi sous sa forme définitive. Il fallait préserver le financement du PNUD pour que l'Organisation puisse s'acquitter de sa mission qui est de créer les conditions d'un développement humain durable. La contribution de la Norvège était indiquée dans le document DP/1999/CRP.6. En 1998, elle représentait près de 10 % du montant total des contributions destinées au financement des activités de base du PNUD et le calendrier des paiements avait été respecté. Le montant des contributions annoncées pour l'année en cours resterait approximativement le même pour 2000 et 2001, sous réserve d'approbation du Parlement. Le problème de la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs suscitait des inquiétudes chez sa délégation, qui espérait qu'une fois le plan de financement pluriannuel en place, les donateurs dont les contributions ne correspondaient pas à leurs possibilités en relèveraient le montant.

46. La Secrétaire de la Division des affaires économiques du Ministère des finances du Pakistan, notant les relations de partenariat que son pays avait nouées de longue date avec le PNUD, a déclaré que la force du PNUD résidait dans le fait qu'il s'attachait constamment à assurer un développement durable conforme aux priorités définies par les pays. Les activités et programmes exécutés au Pakistan étaient conformes aux priorités de développement du pays. L'importance accordée par le PNUD au principe de la maîtrise nationale par le biais de l'exécution par le pays concerné des activités du Programme était une heureuse initiative. En outre, les activités exécutées par le PNUD à l'appui du système des Nations Unies étaient également très appréciées. Le Pakistan a donc réitéré son soutien tant moral que financier au PNUD. Bien que le plan de financement pluriannuel ait des chances de donner des résultats, le Pakistan s'inquiétait vivement de la tendance actuelle à la baisse des contributions aux ressources de base du PNUD. La contribution volontaire du Pakistan en 1999 serait de 24,4 millions de roupies pakistanaïses, soit le même montant qu'en 1998, et son versement serait effectué la première semaine de mai 1999. Le Pakistan envisageait de relever sa contribution volontaire de 10 % pour l'exercice fiscal 1999-2000. En outre, il avait décidé d'octroyer un terrain d'une valeur d'un million de dollars pour abriter le siège de la maison de l'ONU à Islamabad. Les paiements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs s'étaient élevées à 11 035 000 roupies pakistanaïses pour la période de 1997 à 1999.

47. Le Directeur général du Département de la coopération économique internationale du Ministère des affaires étrangères du Paraguay s'est inquiété de la récente baisse des ressources du PNUD destinées aux activités de base, tendance qui devait être inversée. L'excès de dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs comportait des risques. Le Paraguay continuerait à contribuer au budget des ressources de base du PNUD en effectuant ses versements sans retard. Il s'était efforcé, au niveau national, d'appuyer le plan de financement pluriannuel.

48. Le Représentant permanent du Pérou a insisté sur l'utilité des activités du PNUD dans son pays, ce qui avait aidé à consolider les réformes économiques et sociales et pourrait servir de modèle à d'autres pays. Il a loué l'action du Conseil d'administration, notamment la création d'un nouveau système de financement qui favoriserait un dialogue plus transparent et plus dynamique, ainsi qu'une plus grande prévisibilité des flux de ressources. Le Pérou verserait une contribution de 500 000 dollars au titre des ressources de base du PNUD en 1999.

49. Le représentant des Philippines a confirmé que son gouvernement verserait une contribution d'environ 500 000 dollars en 1999. Il a noté que de nombreux pays bénéficiant de programmes avaient accru leurs contributions au PNUD, mais estimait que les principaux donateurs devaient véritablement faire la différence en accroissant leurs contributions au PNUD. L'augmentation des ressources de base dépendait de plusieurs facteurs, notamment de l'efficacité des activités menées au niveau national ainsi que de l'attachement réaffirmé des membres du Programme aux activités de l'organisation.

50. La représentante de la Pologne a souligné le ferme appui que son pays apportait aux activités opérationnelles des Nations Unies. La Pologne avait établi un fonds de "connaissances" pour orienter l'aide au développement et partager les enseignements tirés de l'expérience avec d'autres pays en transition. Le Bureau du PNUD en Pologne jouait un rôle important, notamment dans le domaine du renforcement des capacités nécessaires à l'intégration européenne, à la réforme de la sécurité sociale et au développement économique et social dans la région de Haute Silésie. La Pologne verserait 1,5 million de zlotys (400 000 dollars) au titre des ressources de base du PNUD en 1999 et 200 000 dollars au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs. Sa contribution au budget du PNUD n'avait cessé d'augmenter depuis 1997.

51. La représentante du Portugal a salué la contribution du PNUD et du FNUAP à l'élimination de la pauvreté. Sa délégation a noté le rôle unique que jouait le PNUD grâce à ses objectifs de développement et à ses compétences techniques. Le Portugal avait accru régulièrement, quoique de façon modeste, sa contribution au titre des ressources de base au cours des dernières années et verserait une contribution de 1,6 million de dollars en 1999.

52. Le représentant de la République de Corée a noté que les chiffres présentés au Conseil d'administration dans le document DP/1999/CRP.6 n'avaient peut-être pas répondu pleinement à ses attentes, mais que certains signes étaient positifs. Il a souligné que la réussite du plan de financement pluriannuel résidait dans la mise en corrélation des résultats et du financement. Il a annoncé une contribution de 2 250 000 dollars qui serait versée d'ici à la fin de juin 1999 pour l'exercice 1999. Son gouvernement ferait tout son possible pour accroître sa contribution en 2000 et en 2001.

53. Le Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie s'est félicité des changements apportés au système de financement des activités opérationnelles des Nations Unies notant que les programmes de l'Organisation des Nations Unies, du PNUD et du FNUAP étaient désormais mieux définis et plus rationnels. Malgré la situation difficile dans laquelle se trouvait la Fédération de Russie du fait de la récente crise économique mondiale, le Gouvernement russe souhaitait soutenir l'action du PNUD en maintenant en 1999-2001 le même niveau de contributions qu'en 1998. Le montant précis serait toutefois fonction de l'issue des débats concernant le budget national et devraient être confirmés.

54. Le représentant de l'Espagne a informé le Conseil d'administration que sa délégation n'était pas en mesure d'annoncer officiellement le montant de la contribution de son pays au PNUD. Il a toutefois souligné que le nouveau processus de financement avait été bien accueilli par son gouvernement et qu'un service spécial avait été créé qui avait pour fonctions de gérer les contributions faites à tous les fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre du système de financement pluriannuel. Tous ces fonds et programmes disposeraient d'ici à l'année prochaine d'informations concernant le montant des contributions dès le premier mois de chaque exercice et les versements seraient

effectués en fonction d'un calendrier fixé d'avance. Le montant de la contribution de l'Espagne au PNUD devrait être de l'ordre de 5,25 millions de dollars pour 1999.

55. Le Directeur général adjoint du Ministère des affaires étrangères de la Suède a souligné que le processus de financement n'en était qu'au stade préliminaire, d'autres éléments du système de financement pluriannuel n'étant pas encore en place. La présente session constituait une étape initiale dont on espérait qu'elle renverserait la tendance négative constatée au niveau du financement des activités de base et permettrait d'accroître régulièrement les ressources en vue de parvenir à l'objectif de 1,1 milliard de dollars par an au titre de ces activités. Le processus de mise au point du plan de financement pluriannuel s'était avéré remarquable en ce que le siège et les bureaux de pays y avaient véritablement contribué. À cet égard, la Suède était favorable à une plus grande participation du Conseil d'administration et d'autres membres du Programme prenant la forme d'un véritable dialogue non seulement lors de la troisième session ordinaire de 1999 mais également entre les capitales tout au long du processus. La Suède participerait très activement à ce dialogue. Il fallait déplorer que si peu de donateurs aient pu annoncer des contributions pluriannuelles et également que le montant en dollars de certaines contributions aient diminué. Il était toutefois encourageant que 12 donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE aient augmenté leurs contributions en 1999. La Suède avait accru ses contributions pour 1999 (490 millions de couronnes suédoises, soit 60 millions de dollars) de plus de 4 % alors que cela avait été comptabilisé comme une diminution de 1 % en dollars compte tenu des fluctuations du taux de change, facteur qui avait également affecté ses contributions pour 1997 et 1998. La Suède avait l'intention de faire une contribution semblable en 2000 et 2001, si le Parlement donnait son accord. La décision concernant le premier plan de financement pluriannuel qui devait être prise en septembre permettrait d'accroître le montant des ressources allouées et de stabiliser la situation. Si la tendance à la baisse était renversée, un important premier pas aurait été fait. L'élan devait être maintenu et il ne fallait faire preuve d'aucun triomphalisme.

56. Le représentant de la Suisse a informé le Conseil d'administration que son pays avait, au cours de ces dernières années, maintenu le niveau des ressources qu'il allouait au PNUD au titre des activités de base, à 56 millions de francs suisses. Il n'avait pas été aisé de maintenir le montant de cette contribution alors que d'autres grands donateurs avaient diminué leur financement. L'intervenant a noté à cet égard que, si l'on tenait compte du produit national brut par habitant, la Suisse avait fourni une part disproportionnée des contributions destinées au financement des activités de base au PNUD. Elle avait également fait des contributions spécifiques au renforcement du système des coordonnateurs résidents et aux activités menées au niveau des pays. Le montant de la contribution Suisse pour 1999 serait annoncé dans quelques semaines mais on ne pouvait exclure une diminution de cette contribution. La Suisse estimait qu'il convenait de mieux répartir les charges entre les donateurs et sa délégation espérait qu'il serait possible de renverser la tendance à la baisse constatée au niveau du financement des activités du PNUD. Le Conseil, à défaut de mieux équilibrer les contributions des donateurs devrait revoir le rôle futur du PNUD.

57. Le représentant de la Thaïlande a exprimé l'espoir de sa délégation que l'objectif de 1,1 milliard de dollars de contributions destinées à financer les activités de base serait atteint. Les fluctuations des taux de change, qu'il était impossible de maîtriser, influaient lourdement sur le montant réel des

ressources disponibles pour les activités de développement. Les pays bénéficiant d'un programme avaient montré l'intérêt qu'ils portaient aux activités du PNUD en contribuant malgré les difficultés économiques qu'ils connaissaient. En 1999, la contribution de la Thaïlande au budget de base du PNUD serait de 665 000 dollars et celle apportée au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs de 15,5 millions de baht, en augmentation par rapport à 1998. Le représentant a souligné qu'il convenait que les principaux donateurs fassent davantage pour démontrer concrètement leur attachement à la cause du développement et permettre ainsi d'alléger la charge qui pesait sur les pays bénéficiant d'un programme.

58. La Représentant permanente du Turkménistan a exprimé la gratitude de son pays au PNUD et au FNUAP et annoncé une contribution au budget de base du PNUD de 3 000 dollars.

59. Le Directeur adjoint de la Division des Nations Unies et du Commonwealth du Ministère du développement international du Royaume-Uni a indiqué que le Gouvernement britannique était pleinement résolu à jouer un rôle actif et de premier plan au PNUD et au FNUAP et à renforcer ses relations avec ces organismes essentiels dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Le Directeur adjoint a remercié le PNUD des informations qu'il avait fournies à la réunion et noté que le document distribué montrait que l'étape initiale de la nouvelle stratégie de financement se caractérisait aussi bien par des aspects positifs que négatifs. La contribution volontaire du Royaume-Uni pour 1999 s'élèverait à 35 millions de livres sterling, soit 16 % de plus qu'en 1998. Cette contribution s'appliquerait à l'avenir à des périodes de trois ans continues et permettrait de soutenir les programme de développement à long terme du PNUD. Le Royaume-Uni fournirait une base pluriannuelle de 35 millions de livres sterling pour 2000 et 2001, soit au total 105 millions de livres sterling pour 1999-2001 (environ 170 millions de dollars). Le financement supplémentaire serait soigneusement ciblé. Les engagements fermes et à long terme pris envers le PNUD avaient pu l'être parce que le pays avait confiance dans l'organisation, soutenait une budgétisation intégrée axée sur les résultats et la décision d'améliorer la coordination à l'échelon des pays et appuyait la création de partenariats, tels que ceux qui existaient avec les organismes issus des accords de Bretton Woods. Le Royaume-Uni se fonderait sur les rapports annuels détaillant les résultats obtenus qui seraient établis au fur et à mesure pour définir le niveau de ses contributions au budget de base du PNUD. La délégation britannique souhaiterait notamment que des domaines comme l'efficacité et l'impact de l'organisation, sa contribution à l'élimination de la pauvreté et autres objectifs clefs des Nations Unies, son concours à la mise en oeuvre de la réforme proposée par le Secrétaire général et son rôle dans l'amélioration de la cohérence des activités menées par l'ensemble du système des Nations Unies en faveur du développement international fassent l'objet d'une évaluation plus précise.

60. Le Secrétaire permanent adjoint du Ministère des finances de la République-Unie de Tanzanie a souligné l'importance de la neutralité et de l'impartialité du PNUD. Il convenait de restaurer la stabilité financière du Programme afin de lui permettre de mener ses activités, d'une grande utilité pour les pays bénéficiaires, en particulier en ce qui concernait la lutte contre le VIH/sida et la mise en place de systèmes de subsistance durables. La contribution de base de la République-Unie de Tanzanie pour 1999 (50 718 dollars) était en augmentation nette et il avait en outre été prévu de régler en 1999 les arriérés de contributions dues par le Gouvernement au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs.

61. La représentante permanente adjointe des États-Unis a réaffirmé l'appui de son pays au PNUD dont les activités complétaient celles des donateurs bilatéraux. Le PNUD jouait un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités. La contribution des États-Unis pour 1999 augmenterait et atteindrait 100 millions de dollars. Bien que le montant des annonces de contribution pour 2000-2001 n'ait encore pu être confirmé, la représentante a noté que le budget pour 2000 prévoyait le versement de 80 millions de dollars au budget de base du PNUD. Cette diminution ne correspondait aucunement à une baisse de la confiance dans l'organisation et la représentante a souligné que son gouvernement soutenait le plan de financement pluriannuel actuellement mis en place par le PNUD et fait observer que les nouvelles règles définies en matière d'établissement des rapports ne devaient pas se traduire par un surcroît de travail trop important au niveau des pays. Elle a noté que l'adoption par le PNUD d'une approche axée sur les résultats risquait de parfois s'avérer difficile mais qu'il était impératif de mettre en place ce type de système si l'on voulait attirer de nouvelles ressources. Il importait tout particulièrement que cette approche bénéficie d'un soutien à l'échelon des pays.

62. Le Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est félicité des mesures prises pour établir la base de ressources du PNUD et s'y est associé. La délégation du Viet Nam espérait que tous les donateurs accroîtraient le montant de leurs contributions au Programme afin d'en faciliter la croissance et d'améliorer la prévisibilité des ressources. Bien que la situation économique de l'Asie ait été difficile au cours de ces dernières années, le Viet Nam avait décidé d'accroître sa contribution au budget de base du PNUD de 8 % en 1999.

Réponses des délégations

63. Le Président a donné la parole aux délégations qui souhaitaient faire d'autres observations ou répondre à celles qui avaient été faites au cours des débats.

64. Le représentant de la France a souligné que le Conseil d'administration s'était lancé dans un processus qui avait pour objectif de stabiliser le niveau des ressources de base du PNUD et de permettre à ce dernier de disposer de 1,1 milliard en ressources de base. La délégation de la France se félicitait de l'accroissement du montant des contributions faites par les pays bénéficiant d'un programme et constatait la présence de nombreux ministres africains à la réunion. Le représentant a souligné que les donateurs devaient regarder vers l'avenir et s'efforcer collectivement d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil. Pour ce faire, chaque donateur devait assumer ses propres responsabilités et s'efforcer d'accroître le montant de sa contribution ou du moins le maintenir. Le représentant a constaté que le PNUD dépendait en grande partie d'un petit nombre de donateurs. Il a toutefois été noté que sur les 21 principaux donateurs 18 augmentaient le montant de leurs contributions, une tendance dont on ne pouvait que se féliciter.

65. Le Directeur général adjoint du Ministère des affaires étrangères de la Suède a indiqué que la réunion constituait un bon départ pour la nouvelle stratégie de financement et que l'on pouvait raisonnablement faire preuve d'un certain optimisme. Les pays bénéficiant d'un programme avaient eu une réaction très positive et la notion de partenariat et de responsabilité partagée faisait son chemin au PNUD. Le Conseil d'administration pouvait ainsi pour la première fois depuis la création du PNUD, utiliser cet esprit de partenariat né des débats concernant les ressources du Programme. Il fallait espérer que le plan

de financement pluriannuel fournirait la base qui permettrait d'approfondir les débats lors de la réunion portant sur le financement en 2000.

66. Le Directeur adjoint de la Division des Nations Unies et du Commonwealth du Ministère du développement international du Royaume-Uni a indiqué qu'il était encouragé par les résultats de la première réunion de financement. Il y avait été fait preuve d'un véritable sens du partenariat. Les annonces de contributions au PNUD et autres expressions de soutien constituaient un véritable vote de confiance pour le personnel et l'Administrateur, qui, il convenait de le noter, méritaient d'être félicités pour la façon dont la réunion avait été préparée. Le Royaume-Uni se réjouissait à l'idée de pouvoir continuer à collaborer avec le Conseil à la mise en place du plan de financement pluriannuel, et notamment de poursuivre le dialogue entamé au cours de la présente réunion.

Conclusions

67. L'Administrateur s'est félicité des engagements pris en matière de financement et des commentaires favorables concernant le PNUD ainsi que de l'esprit de partenariat qui avait caractérisé la réunion. Les premières mesures prises de concert en cette année de transition justifiaient un certain optimisme. Tandis que le Conseil d'administration et le PNUD poursuivaient la mise en place d'un plan axé sur les résultats, les membres du Programme se devaient également d'assurer le financement de l'organisation et de parvenir à l'objectif fixé de 1,1 milliard de dollars. Il continuait d'incomber au Conseil d'administration de faciliter la mise en oeuvre des décisions prises concernant la nouvelle stratégie de financement. L'Administrateur a noté que la tendance à la baisse des niveaux de l'aide publique au développement (APD) semblait s'inverser. Il a instamment prié les pays qui n'accroissaient pas ce type d'aide d'envisager d'augmenter la part de l'APD allant au PNUD. Les principaux pays donateurs devaient fournir des contributions plus importantes si le PNUD voulait parvenir à l'objectif fixé par le Conseil. Pour sa part, le PNUD ferait tout ce qui était en son pouvoir pour atteindre ledit objectif en s'acquittant de ses obligations dans le cadre du plan de financement pluriannuel.

68. L'Administrateur a noté que les pays bénéficiant d'un programme avaient pris d'importants engagements lors de la présente réunion et que de nombreux donateurs du CAD/CDE avaient fait des annonces de contribution non négligeables pour l'année en cours et les années à venir. Les pays avaient souligné que les activités menées par le PNUD avaient déjà eu des résultats concrets. L'Administrateur espérait que leur vote de confiance inspirerait le Conseil d'administration comme il avait inspiré le secrétariat. Il a remercié celui-ci d'avoir préparé la réunion et le Conseil d'avoir fourni directives et éclaircissements. Bien que l'on puisse noter un certain optimisme, il y avait encore beaucoup à faire. Il comptait sur le Conseil pour collaborer avec le PNUD et atteindre l'objectif de 1,1 milliard de dollars. Il a reconnu le bien-fondé de la proposition faite par la Suède tendant à instaurer un dialogue actif concernant le processus de financement et prié le Conseil d'administration de s'efforcer, en collaboration avec le PNUD, de mener ce dialogue au niveau parlementaire et ministériel, là où des engagements pouvaient être pris. En conclusion, bien que le défi à relever soit considérable, on pouvait espérer que toutes les parties concernées collaboreraient et faire preuve d'optimisme.

69. Le Président a noté le nombre important de participants à la première réunion de financement du Conseil d'administration et le haut niveau des délégations. Il a également pris acte de la présence des ministres et

ambassadeurs qui étaient venus exprimer leur soutien au PNUD. Nombre de délégations en annonçant un accroissement de leurs contributions au PNUD ont montré qu'une nouvelle tendance positive se faisait jour. De nombreux gouvernements ont également fait un effort tout particulier pour assurer la prévisibilité des ressources en faisant des annonces de contribution pluriannuelles et en payant leur dû aussitôt que possible. Le Président a noté un nouvel esprit de partenariat entre les pays donateurs et les pays bénéficiant d'un programme ainsi qu'entre les membres du Programme et le secrétariat du PNUD. Il restait encore toutefois beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 1,1 milliard de dollars et mieux répartir les charges entre les donateurs. L'importance d'un financement accru et prévisible permettant le renforcement du PNUD ayant été reconnue, l'optimisme concernant l'avenir du PNUD était aujourd'hui de mise. Le Président a félicité l'Administrateur et ses collaborateurs des efforts intenses déployés pour réformer et réorganiser le PNUD. Le Programme était maintenant une organisation qui répondait mieux aux besoins des pays où il menait des activités et axait son action là où elle était la plus efficace et la plus nécessaire.

Note : Voir chapitre IX, paragraphe 132 sur la mobilisation des ressources du FNUAP pour certaines des annonces de contribution supplémentaires faites au FNUAP.

Troisième partie

SESSION ANNUELLE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 14 au 22 juin 1999

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président, M. Asda Jayanama (Thaïlande), a ouvert la séance. Il a fait observer que la session se tenait deux mois seulement après la réunion spéciale consacrée au financement qui avait eu lieu le 15 avril. Cette réunion avait mis en évidence non seulement les activités très constructives que le PNUD menait dans nombre de pays bénéficiant du programme, mais aussi la nécessité d'un engagement beaucoup plus ferme de la part des donateurs en faveur de la reconstitution des ressources de base du PNUD. Le soutien accru apporté par un grand nombre de membres donateurs du Comité d'aide au développement et de pays bénéficiant du programme était une source d'inspiration. Les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en vue de renforcer continuellement l'efficacité de leurs opérations étaient louables, et il fallait espérer que ces efforts seraient sanctionnés par de nouvelles contributions aux ressources de base.

2. Le Président a félicité l'Administrateur désigné du PNUD, M. Mark Malloch Brown, pour sa nomination et indiqué qu'il espérait collaborer avec lui dès que celui-ci prendrait ses fonctions le 1er juillet.

3. Il a noté que, depuis la deuxième session ordinaire, le Bureau avait tenu trois réunions, le 23 avril, le 25 mai et le 14 juin. Plusieurs sujets avaient été abordés, notamment les préparatifs de la session annuelle et des séances officielles tenues par le Conseil d'administration avant et pendant la session annuelle, la deuxième visite effectuée en Bulgarie et en Géorgie, et les préparatifs de la troisième session ordinaire de 1999, y compris le plan de travail du Conseil pour l'an 2000. Le 26 avril, à l'invitation du Président du Conseil économique et social, le Bureau du Conseil d'administration et le Bureau du Conseil s'étaient rencontrés lors d'une réunion conjointe en vue de renforcer l'examen des activités opérationnelles lors de la session de fond du Conseil. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'une série de réunions tenues entre le Bureau du Conseil et les bureaux des fonds et programmes. Diverses questions avaient été abordées lors de cette réunion : rôle de coordonnateur du Conseil, suivi des rapports présentés au Conseil du PNUD et du FNUAP, et résultats de la deuxième session ordinaire, y compris de la réunion consacrée au financement.

4. Le Président a indiqué que les séances commenceraient à l'heure et que les délégations devraient limiter leurs déclarations aux points essentiels pour que le dialogue soit constructif.

Ordre du jour et plan de travail

5. La Secrétaire du Conseil d'administration a établi les éléments reproduits dans le document DP/1999/L.3/Rev.1, dans lequel figuraient l'ordre du jour provisoire, les annotations, la liste des documents et le plan de travail pour la session. Elle a fait observer que le plan de travail contenait une erreur typographique, le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP étant celui de 1998, et non de 1999 comme indiqué. Tous les documents de la session étaient publiés dans les langues officielles et on pouvait en consulter la version préliminaire, lorsque celle-ci était disponible, sur le site Web du Secrétariat du Conseil d'administration, six semaines avant le début de la session.

6. Une version révisée du plan de travail contenant la liste des séances officielles avait été distribuée. Étaient notamment mentionnés sur la liste : une séance d'information sur les activités du PNUD au lendemain des conflits en

Europe centrale et orientale et dans la région de la Communauté des États indépendants; des séances d'information sur l'aide fournie par le PNUD à l'occasion des élections indonésiennes et sur l'atelier sous-régional des États arabes sur les droits de l'homme et le développement humain durable; une séance d'information sur l'ouvrage du PNUD intitulé : Les biens collectifs à l'échelle mondiale – la coopération internationale au XXIe siècle; une séance d'information de la Banque mondiale/du PNUD sur les cadres de développement et les fonds d'affectation spéciale; un dialogue avec les organisations non gouvernementales; et un exposé sur la "plate-forme multifonctionnelle" présenté par l'équipe responsable des projets et le Bureau du PNUD au Mali. Une réunion spéciale ayant pour thème "Développer le secteur privé en Afrique : le rôle du PNUD" était prévue pour le 18 juin.

7. Le PNUD a établi, à l'intention des membres du Conseil d'administration, des notes d'information sur les mesures prises après le passage du cyclone Mitch et la prise en compte par les ordinateurs du problème posé par la date de l'an 2000. Un aperçu de la situation financière du PNUD a également été préparé en vue de l'examen de la situation financière du PNUD à la troisième session ordinaire de 1999.

8. La Secrétaire a noté que le rapport de la deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1999/13) n'était pas encore disponible dans les langues voulues. Il a donc été proposé de reporter l'adoption officielle du rapport à la troisième session ordinaire de 1999.

9. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1999 (DP/1999/L.3/Rev.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement.

10. Le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant de ses futures sessions en 1999 et 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des Conférences :

Troisième session ordinaire de 1999 :	13-17 septembre 1999
Première session ordinaire de 1999 :	24-28 janvier 2000
Deuxième session ordinaire de 1999 :	3-7 avril 2000
Session annuelle de l'an 2000 :	13-23 juin 2000 (Genève)
Troisième session ordinaire 2000 :	11-15 septembre 2000

11. Une délégation, appuyée par une autre, a demandé où se tiendrait la session annuelle de 2000 et déclaré qu'il fallait examiner les avantages et les inconvénients respectifs de Genève et de New York. L'orateur a souhaité que la question soit posée à la troisième session ordinaire de 1999. Un certain nombre d'autres délégations se sont opposées à ce que la question soit reposée en faisant valoir qu'elle avait déjà été discutée. Un orateur a demandé que l'on analyse les coûts de chacune des deux options. D'autres se sont déclarés surpris que la question ait été abordée sans préavis à la présente session. Des opinions divergentes ont été exprimées à propos de la question de savoir si les pays bénéficiaires de programmes étaient plus facilement représentés lorsque la session avait lieu à Genève ou non. Le Conseil d'administration a pris note des observations faites.

12. Une délégation a demandé que la Directrice exécutive fasse rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999 sur la situation de la réserve opérationnelle du FNUAP.

13. Le Conseil d'administration est convenu des sujets à discuter à sa troisième session ordinaire de 1999, tels qu'énoncés dans le plan de travail figurant en annexe de la décision 99/14.

Hommage à l'Administrateur

14. L'Administrateur a remercié ses collègues du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Conseil d'administration pour le soutien qu'ils lui avaient apporté pendant les six années de son mandat. Il a déclaré qu'il avait beaucoup appris et apprécié l'enthousiasme avec lequel les activités de coopération au service du développement étaient menées. Il a ajouté qu'il allait regretter la diversité des personnalités et des idées qui caractérisait le Conseil d'administration. Il a remercié tous ceux qui l'avaient aidé à s'acquitter de son rôle d'Administrateur. Le dynamisme de tous ceux qui, dans le monde entier, avaient contribué aux activités du PNUD et notamment de certaines personnes pauvres qu'il avait rencontrées personnellement avait été pour lui une source d'inspiration. Il a exprimé sa satisfaction au personnel du PNUD pour son dévouement, son abnégation et sa capacité de travailler dans des circonstances très diverse. Il a exprimé sa gratitude à la Directrice exécutive du FNUAP ainsi qu'à ceux de ses collègues que leur travail avait amené à entrer en contact avec le Conseil d'administration

15. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que le départ d'un chef au tel dévouement était une véritable perte pour l'Organisation des Nations Unies. Elle a indiqué qu'il avait été un novateur et avait dirigé le PNUD à une période particulièrement difficile du fait de la réduction des budgets consacrés à l'aide publique au développement et de la remise en question du multilatéralisme. L'Administrateur avait toujours préconisé l'apport d'un soutien renouvelé à la cause de l'aide au développement. Il avait pris des initiatives novatrices et audacieuses pour assurer une nouvelle gestion interne du PNUD et une programmation plus souple. La Directrice exécutive a noté que l'Administrateur s'était engagé sans hésitation dans le processus du cadre de financement pluriannuel et que l'adhésion du Conseil d'administration avait été remportée en partie grâce à lui. Elle a rendu hommage aux qualités de leadership de M. Speth à la tête du Groupe des Nations Unies pour le développement, à son sens de l'humour, à son esprit positif et à l'importance des travaux qui avaient été consacrés aux questions opérationnelles au niveau des pays sous son mandat. Elle comptait que, dans ses nouvelles fonctions, l'Administrateur continuerait de lutter en faveur de l'octroi renouvelé de ressources au titre de l'aide au développement.

16. Prenant la parole au nom de l'Europe occidentale et du groupe des autres pays, le Représentant permanent de l'Irlande a dit que M. Speth avait été l'un des promoteurs de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du multilatéralisme. Sous son mandat, le PNUD avait été parmi les premiers à appuyer la série de réformes entreprises par le Secrétaire général, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étant la clef de voûte de ces réformes. M. Speth avait placé les priorité nationales au premier plan des activités du PNUD et avait créé des partenariats à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. L'Ambassadeur d'Irlande a souligné qu'il allait falloir déployer des efforts collectifs pour faire respecter les nouveaux arrangements adoptés sous le mandat de l'Administrateur en matière de financement. En conclusion, il a remercié M. Speth de s'être engagé en faveur de la réforme et d'avoir adopté des mesures constructives sur lesquelles le prochain Administrateur pourrait s'appuyer pour assurer la gestion du PNUD.

17. Au nom du Groupe africain, le Vice-Président du Conseil d'administration et représentant du Ghana a évoqué la reconnaissance et le respect que l'Administrateur s'était acquis dans les pays bénéficiaires de programmes. Il a noté le changement radical de gestion et l'orientation plus ciblée des programmes réalisés sous le mandat de M. Speth. Il a souligné à cet égard que, si le PNUD était souvent associé à des normes d'efficacité et d'efficacité inapplicables dans d'autres organisations, c'est au caractère d'un homme qui avait su maintenir l'impact du PNUD tout en étant une source d'inspiration pour son personnel qu'on le devait. Les prises de position de l'Administrateur en faveur des pauvres et des plus défavorisés ainsi que son rôle de leadership au sein de l'Organisation des Nations Unies allaient être amèrement regrettés. Il fallait espérer que dans ses nouvelles fonctions, continuerait de défendre les causes qu'il avait faites siennes pendant son mandat à la tête du PNUD.

18. Au nom du groupe de l'Europe orientale, la Vice-Présidente du Conseil d'administration et représentante de la République tchèque a remercié M. Speth pour son dévouement. Elle a noté que l'on devait à M. Speth le concept de développement humain durable et que des changements clefs étaient intervenus sous son mandat à la tête du PNUD. La vision stratégique très claire de M. Speth et ses vastes connaissances avaient guidé l'Organisation. Parmi les initiatives d'envergure encouragées par l'Administrateur, la publication des rapports nationaux sur le développement humain avait permis de diffuser avec succès le concept de développement humain durable. Le mandat de M. Speth revêtait une importance majeure pour les pays de la région de l'Europe orientale en raison de la reconnaissance qui avait été accordée au statut particulier des pays aux économies en transition. La Vice-Présidente a exprimé la gratitude du groupe de l'Europe orientale pour le respect que M. Speth lui avait témoigné et pour les efforts résolus qu'il avait menés afin que toutes les régions soient traitées avec égalité.

19. Au nom du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda a évoqué la longue tradition de soutien apporté par le PNUD à sa région, particulièrement au cours des six dernières années. Sous la direction de M. Speth, le PNUD avait poursuivi son étroite collaboration avec les pays de la région, notamment ceux qui avaient atteint ou étaient sur le point d'atteindre le seuil de reclassement. Les six dernières années avaient constitué une étape de transition majeure pour de nombreux pays qui étaient passés d'un gouvernement militaire à la démocratie. Le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda a énuméré les interventions spécifiques menées par le PNUD sous la direction de M. Speth au nom des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. L'Administrateur avait déployé des efforts sans relâche en faveur de la région et pour faire figurer le développement humain durable au premier plan de l'ordre du jour du développement.

20. Au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique et de tout le Conseil, le Président du Conseil d'administration et Représentant permanent de la Thaïlande a transmis à l'Administrateur ses meilleurs vœux de succès et de bonheur. Pendant les six années de son mandat d'administrateur, M. Speth avait rehaussé la qualité des travaux du PNUD et amené ce dernier à se surpasser en l'aidant à définir et à accomplir ses buts, ses priorités et ses orientations. Le Président a rendu hommage à la vision de M. Speth ainsi qu'aux efforts qu'il avait déployés et aux mesures novatrices qu'il avait adoptées, notamment aux fins de la réforme interne du PNUD et du renforcement des partenariats pour que le PNUD soit plus fort et joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies. La détermination personnelle de l'Administrateur à faire reculer la pauvreté avait forcé l'admiration, notamment de ceux qui en avaient été les

témoins de cette détermination dans leur pays ou leur région. Et si le combat en faveur d'une vie meilleure pour tous ceux qui, de par le monde, étaient nés dans des conditions difficiles et incertaines était loin d'être terminé, l'Administrateur avait apporté une contribution importante à ce combat et il continuerait à défendre les principes qu'il avait inculqués au PNUD.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/8. Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (1993-1999)

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que M. James Gustave Speth cessera d'exercer les fonctions d'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement le 1er juillet 1999,

Considérant les efforts inlassables que M. Speth a déployés pour faire jouer au Programme des Nations Unies pour le développement un rôle de premier plan dans la promotion du développement humain durable et les progrès réalisés par le Programme dans ses activités essentielles de lutte contre la pauvreté au cours de son mandat,

Considérant également les efforts que M. Speth a déployés à l'appui du multilatéralisme pour mettre le Programme des Nations Unies pour le développement à l'avant-garde de la réforme et du changement dans le système des Nations Unies, fournir à l'Organisation les outils dont elle a besoin pour faire face aux défis futurs et créer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du développement afin de renforcer le rôle joué par le Programme dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies et d'accroître son efficacité,

1. Rend hommage et exprime sa sincère gratitude à M. James Gustave Speth pour l'efficacité avec laquelle il a administré le Programme des Nations Unies pour le développement de 1993 à 1999;

2. Forme des vœux de longévité et de bonheur pour M. James Gustave Speth et sa famille ainsi que de plein succès dans toutes ses entreprises futures.

15 juin 1999

22. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses observations et de la décision adoptée.

Débat consacré au PNUD

II. RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

23. L'Administrateur a présenté son rapport annuel pour 1998 (DP/1999/15), y compris l'additif sur les rapports du Corps commun d'inspection (DP/1999/15/Add.1) et l'annexe statistique (DP/1999/15/Add.2). Il a noté que le rapport annuel était un rapport de transition, qui faisait le lien entre les méthodes utilisées jusque-là et le nouveau système d'établissement des rapports qu'appelait le cadre de financement pluriannuel (CFP). Le rapport fournissait

un aperçu des réalisations accomplies dans le domaine des ressources, des résultats, des partenariats et des capacités de l'organisation et présentait en perspective les défis à relever. Dans sa déclaration, l'Administrateur a également rappelé au Conseil d'administration qu'il lui avait soumis en 1994 un ordre du jour axé sur le changement. Au cours des années qui avaient suivi, le Conseil d'administration avait confié au PNUD le mandat très clair de lutter contre la pauvreté au nom du principe du développement humain durable et de concentrer ses activités dans quatre domaines d'action critiques.

24. L'Administrateur a souligné que la transformation du PNUD n'était cependant pas terminée. Le défi qui restait à relever était de mener à bien la réforme axée sur les résultats qu'avaient amorcée les décisions 98/23 et 99/1 du Conseil d'administration, afin de permettre au PNUD de devenir au XXI^e siècle un protagoniste de poids en matière de coopération au service du développement. Les partenariats devaient être renforcés et le PNUD devait disposer de ressources à la hauteur de ses responsabilités. Il était essentiel d'atteindre le plus tôt possible l'objectif annuel de 1,1 milliard de dollars. L'Administrateur a rappelé que le Conseil d'administration devait s'engager à l'égard du PNUD et travailler en partenariat avec lui de façon à mener à terme la mutation recherchée. Il a déclaré que la transformation visible de la vie des 50 % d'êtres humains qui vivaient avec moins de 2 dollars par jour serait la meilleure preuve de la réussite des efforts de réforme menés par le PNUD. Il a ajouté que ses nouvelles fonctions de doyen de la faculté des sciences de la forêt et de l'environnement de l'Université de Yale ne l'empêcheraient pas de suivre de près les travaux du PNUD. Il laissait le PNUD entre les mains compétentes de son nouvel Administrateur, M. Mark Malloch Brown, et de son Administrateur associé, M. Zéphirin Diabré. Il était certain que le personnel du PNUD allait continuer de travailler avec ardeur et détermination en vue de renforcer le rôle de premier plan mondial du PNUD en matière de développement et que les membres du Conseil d'administration allaient continuer d'appuyer et de guider le PNUD jusqu'au terme de sa transformation.

25. L'Administrateur associé a fait un exposé sur les tendances qui prévalaient au sein du PNUD en matière de ressources et de programmation. Il a notamment fourni des précisions sur les contributions de base et les autres contributions, les dépenses consacrées aux activités de programme, les fonds d'affectation spéciale, les domaines d'action privilégiés et l'affectation des fonds par région, y compris le partage des coûts.

26. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de l'élaboration des politiques a présenté le rapport contenant l'examen du cadre de coopération mondiale (DP/1999/CRP.7) établi en application de la décision 97/29 du Conseil d'administration et en réponse aux observations formulées à la troisième session ordinaire de 1997 du Conseil. Le rapport comportait un examen du programme mondial approuvé pour la période 1997-2000 et de l'allocation d'un montant de 126 millions de dollars et faisait notamment état des conclusions de l'évaluation prospective réalisée par un groupe de consultants indépendants concernant le cadre de coopération mondiale. Il présentait également les enseignements à retenir pour la période de programmation suivante (2001-2004). Le rapport prenait également acte des contributions versées par les différents donateurs au titre des activités menées dans le cadre du programme mondial.

27. Des orateurs ont remercié l'Administrateur pour son rapport et l'ont félicité des réalisations accomplies au cours des six années de son mandat. Un grand nombre d'orateurs ont noté les réformes de fond qui avaient été réalisées au niveau du PNUD et des activités de coopération en faveur du développement

menées par l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité de responsable du PNUD et de président du groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur avait largement contribué à la réforme des activités de l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement. Plusieurs orateurs se sont félicités de la nomination de M. Malloch Brown qui devait prendre ses fonctions le 1er juillet 1999.

28. La plupart des délégations qui ont pris la parole se sont félicitées de l'excellente présentation et du caractère exhaustif du rapport annuel qu'elles ont considéré comme une étape positive vers les rapports annuels nouvelle formule axés sur les résultats qui devaient être adoptés en 2000 parallèlement au cadre de financement pluriannuel (CFP). Un petit nombre de délégations ont encouragé le PNUD à éviter d'énumérer les activités. Une délégation a proposé de revoir le calendrier des sessions pour permettre des discussions approfondies et suffisamment longues sur le CFP et sur les rapports annuels axés sur les résultats.

29. Un grand nombre d'orateurs ont souligné la nécessité d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'administration concernant les ressources de base, soit 1,1 milliard de dollars par an. À cet égard, le nouveau système de financement devait respecter le principe du partage des responsabilités en matière de financement, notamment parmi les principaux donateurs. Le représentant de la Suisse a confirmé que la contribution de son pays au titre des ressources de base était de 52 millions de francs suisses en 1999.

30. L'appui résolu qu'un grand nombre de pays bénéficiaires de programmes avait exprimé au PNUD, à sa deuxième session ordinaire de la réunion consacrée au financement, a été souligné. Plusieurs délégations ont noté qu'il fallait préserver le caractère universel et gratuit des contributions faites au PNUD. Les priorités nationales devaient rester les éléments déterminants des activités de coopération en faveur du développement menées par le PNUD.

31. Tout en se félicitant des précisions apportées par l'Administrateur associé sur les ressources autres que les ressources de base, plusieurs orateurs ont demandé que l'on poursuive la discussion et qu'on leur donne l'assurance que les futurs rapports annuels axés sur les résultats couvriraient à la fois les activités financées sur les ressources de base et celles financées sur les autres ressources. Une délégation a indiqué que toute augmentation des autres ressources serait à considérer comme un résultat positif du partenariat noué avec le PNUD. Une autre délégation a déclaré que la croissance exponentielle des autres ressources risquait de dénaturer les priorités de l'Organisation. D'autres ont souligné qu'il fallait s'assurer que les ressources autres que les ressources de base étaient utilisées en conformité des directives approuvées par le Conseil d'administration. Un petit nombre de délégations ont exprimé leur préoccupation à propos de la décentralisation aux fins du partage des coûts des activités de mobilisation des ressources qui incombait désormais au représentant résident lequel assumait déjà de nombreuses autres fonctions et ne devait pas devenir un "démarcheur" chargé de la collecte de fonds additionnels.

32. Une délégation a souligné l'absence de suivi donné à la décision 98/1 du Conseil d'administration concernant le recentrage de l'action du PNUD et aux principes directeurs cautionnés par cette décision. Cette délégation s'est dite surprise que la publication récente intitulée : "UNDP in the 1990s - The story of a transformation" ne mentionne pas la décision 1998/1. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de poursuivre le recentrage des activités de programmation du PNUD afin d'en maintenir l'efficacité et l'efficacité. Un

grand nombre d'orateurs ont également souligné que le PNUD était appelé à évoluer dans la mesure où il était un organisme axé sur l'apprentissage et dont la culture était fondée sur l'évaluation et les enseignements de l'expérience, à tous les niveaux que ce soit. Un petit nombre d'orateurs ont insisté pour que preuve soit faite des répercussions individuelles du PNUD au niveau local.

33. Plusieurs délégations ont souligné que le PNUD devait informer le public de ses résultats afin de remporter l'adhésion plus large de celui-ci. Une délégation a estimé que le PNUD avait deux fonctions à remplir : premièrement, accorder son appui aux pays bénéficiaires de programmes et aux pays aux économies en transition pour les aider à renforcer leurs institutions et à dialoguer avec la société civile; et deuxièmement, jouer un rôle de pivot pour la coordination des activités menées au niveau des pays.

34. Si un petit nombre d'orateurs ont fait l'éloge des activités menées par le PNUD dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme, quelques autres ont émis une mise en garde disant que la participation du PNUD dans ce domaine risquait parfois de compromettre la confiance que sa position de neutralité lui conférait. Le Conseil d'administration devait être saisi des évaluations consacrées aux activités menées dans le domaine de la gouvernance. Une délégation a déclaré que c'était dans le domaine de la lutte contre la pauvreté que le PNUD pouvait apporter la contribution la plus positive à la cause de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Les efforts déployés par le PNUD pour répondre à des problèmes survenus dans certaines régions du monde ont été applaudis. Des délégations ont notamment jugé particulièrement utiles les rapports nationaux et le Rapport mondial sur le développement humain.

35. Plusieurs délégations ont demandé l'établissement d'un rapport de situation sur le système des unités de ressources sous-régionales.

36. Les activités menées par le PNUD dans les pays sortant d'un conflit ont été soulignées, notamment les activités de déminage et de réinstallation des réfugiés et des migrants. Un certain nombre de délégations ont proposé de revoir à la baisse le nombre des pays bénéficiaires de ressources au titre de l'objectif TRAC 1.1.3 dans la mesure où ces ressources étaient réservées aux pays se trouvant dans des situations particulières. Une délégation a rappelé que le rôle clef joué par le PNUD dans le domaine du développement préventif le distinguait de ses partenaires qui participaient également aux efforts de reconstruction et de remise en état dans les pays sortant d'un conflit.

37. Une délégation a exprimé sa préoccupation face à l'importance mineure accordée à la problématique hommes-femmes dans les programmes de développement. Une autre délégation a félicité le PNUD pour les travaux qu'il avait menés en collaboration avec l'UNIFEM pour sensibiliser l'opinion aux problèmes de la violence contre les femmes. Un autre orateur a demandé des renseignements sur la façon dont le PNUD avait l'intention d'intégrer les questions de l'environnement et de la problématique hommes-femmes au niveau des pays. Une délégation a posé une question sur la mise en oeuvre du programme Action 21 par le PNUD.

38. De nombreuses délégations ont prié le PNUD de continuer à former des partenariats stratégiques et à les renforcer. Un orateur a souligné l'importance croissante du rôle joué par le PNUD dans les activités de suivi donné à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA II). Une autre délégation a cité les bonnes relations qui existaient entre le Conseil d'administration et le Secrétariat du PNUD. Un

petit nombre d'orateurs ont rappelé la nécessité de renforcer la coopération avec les commissions régionales et les banques régionales de développement.

39. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était essentiel que le PNUD et la Banque mondiale poursuivent leurs activités de coopération, notamment en ce qui concernait le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre de développement global de la Banque. Un rapport d'avancement sur les relations entre le PNUD et la Banque mondiale a été demandé. Un petit nombre de délégations ont souligné que le PNUD devait maintenir un ancrage solide dans les activités de développement de façon à réduire le risque d'être marginalisé. Un orateur a noté que l'harmonisation complète du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre de développement global de la Banque mondiale n'était pas souhaitable, les priorités des pays bénéficiaires en matière de prêts et de dons n'étant pas nécessairement les mêmes.

40. On a noté qu'aucune référence n'était faite aux partenariats créés entre le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et le Bureau des services d'appui aux projets.

41. Concernant le document DP/1999/15/Add.2, une délégation s'est demandée si les dépenses relatives aux experts internationaux n'étaient pas disproportionnées à l'exécution nationale. On espérait que le recrutement des experts internationaux serait effectué de façon à promouvoir efficacement la coopération Sud-Sud.

Cadre pour la coopération mondiale

42. Plusieurs délégations se sont félicitées du recentrage du programme mondial sur les activités de lutte contre la pauvreté et de la transparence des conclusions de l'évaluation prospective. Un orateur a notamment découragé l'adjonction d'un palier administratif supplémentaire aux projets entrepris dans le cadre du programme mondial. La délégation s'est demandée si le PNUD était véritablement en position de force concernant les activités d'allègement de la dette, tel que mentionné à l'objectif trois du document DP/1999/CRP.7. Un autre orateur a demandé que l'on évite de faire référence dans les documents du Conseil d'administration à des termes n'ayant pas été approuvés par des instances mondiales, tels que "biens collectifs" et "sécurité humaine". On a également pris note du fait que le Conseil d'administration n'avait pas approuvé les services de développement de base. Une délégation a insisté sur la nécessité de renforcer les liens entre les programmes au niveau mondial, au niveau régional et au niveau des pays. On s'est félicité de l'intégration du programme mondial au Cadre de financement pluriannuel. Les délégations ont souligné la nécessité de multiplier les consultations préparatoires au prochain programme mondial et de faire la preuve de sa valeur ajoutée.

Réponses

43. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration des remarques prononcées à l'occasion de son départ. Il a accueilli avec satisfaction les commentaires sur le rapport annuel et a manifesté son intérêt anticipé pour la mise en oeuvre du Cadre de financement pluriannuel et pour l'établissement de rapports annuels axés sur les résultats. Il a confirmé à cet égard que les rapports futurs comporteraient davantage d'informations sur l'origine et l'utilisation des ressources autres que les ressources de base. Il a souligné que le PNUD continuerait à mettre l'accent sur les efforts de développement menés en Afrique, notamment au moyen d'activités faisant suite à la CITDA II et

d'autres événements régionaux. Il a noté que le Comité directeur chargé de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique avait convenu de renforcer la complémentarité des activités régionales en les regroupant. Concernant les ressources allouées au titre de l'objectif TRAC 1.1.3 aux pays se trouvant dans des situations de développement particulières, il a reconnu que l'affectation des ressources n'avait pas été suffisamment ciblée et qu'il faudrait à l'avenir se concentrer sur un plus petit nombre d'interventions critiques. L'Administrateur a accueilli avec enthousiasme le succès remporté par les programmes de gouvernance mais a formulé une mise en garde en disant que si la gouvernance continuait à prendre de l'expansion au cours des années, elle risquait de devenir une catégorie un peu trop passe partout. Il s'est dit déçu de l'absence de progrès réalisés dans l'intégration d'une perspective sexospécifique aux activités de développement et a ajouté que, selon lui, les résultats pourraient être bien meilleurs. Il a affirmé que le partenariat du PNUD et de la Banque mondiale serait renforcé au cours du mandat du nouvel Administrateur. Pour finir, il a prié instamment le Conseil d'administration de donner la preuve de son appui au bureau de l'Administrateur, de façon à renforcer le PNUD.

44. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a informé le Conseil d'administration que des mesures avaient été prises pour veiller à ce que les coordonnateurs résidents soient choisis parmi les meilleurs candidats possibles. Il fallait notamment que le système des Nations Unies ait toute confiance en cette nouvelle méthode de sélection. Cette méthode comportait un exercice de simulation de deux jours qui permettait d'évaluer les compétences de base des candidats. Le bassin de candidats qualifiés pour occuper les postes de coordonnateur résident en 1999 et 2000 avait été constitué à l'issue de trois séries d'exercices d'évaluation auxquels s'étaient prêtés des candidats venus du PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies. En réponse à une question concernant les experts engagés par le PNUD, l'Administrateur assistant a fait remarquer que le nombre d'experts nationaux recrutés par le PNUD avait considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, que les affectations étaient plus courtes et mieux ciblées et que tous les gestionnaires de projet étaient recrutés au niveau national. En réponse à une autre question relative à la possibilité que la décentralisation du partage des coûts ait des effets néfastes, l'Administrateur assistant a déclaré que selon le PNUD, il était essentiel de prendre en compte le contexte et les connaissances au niveau du pays dans les activités de mobilisation des ressources autres que les ressources de base. Il a souligné que le siège et les bureaux de pays s'étaient mobilisés pour recueillir des fonds au titre des ressources de base dans le cadre du CFP. À cet égard, il était important que le siège et les bureaux de pays constituent des partenariats solides pour mener à bien les collectes de fonds destinées au PNUD et à ses programmes. Concernant les relations entre le PNUD et la Banque mondiale, il a attiré l'attention sur la séance d'information officieuse qui devait avoir lieu au cours de la session en cours.

45. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a remercié le Conseil d'administration de ses observations qui allaient renforcer le bien-fondé du programme mondial ainsi que la valeur ajoutée qu'il représentait pour les programmes régionaux et les programmes de pays. Il était prévu de tenir au cours des prochains mois des consultations avec le Conseil sur le prochain programme mondial de façon à s'assurer que les points de vue des parties concernées étaient pris en compte. Les conclusions de l'étude consacrée à la façon dont les autres organismes multilatéraux et bilatéraux élaboraient leurs programmes mondiaux seraient prises en

considération dans la conception de la phase suivante. En réponse à une question posée sur ce thème, l'Administratrice assistante a noté que l'objectif d'intégration d'une perspective sexospécifique ne s'était apparemment pas traduit par une augmentation des projets consacrés à la problématique hommes-femmes en matière de développement. De nombreux programmes présentaient des aspects multidimensionnels et il était donc difficile d'obtenir des statistiques représentatives. L'Administratrice assistante a noté que les données dont disposait le Conseil sur les activités menées par le PNUD dans le domaine de la sexospécificité, y compris le bulletin électronique intitulée Gender Beat provenaient d'une multitude de sources. Des progrès étaient également réalisés en vue d'intégrer la dimension environnement dans les programmes du PNUD. L'Administratrice assistante a signalé que les six unités de ressources sous-régionales créées étaient opérationnelles et que tous les postes étaient dotés.

46. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a répondu à des questions concernant la région africaine. Elle a fait remarquer que l'étude consacrée à la pauvreté et à l'inégalité en Afrique du Sud pourrait être répétée dans d'autres pays à revenus moyens, à condition que les institutions nationales compétentes donnent leur accord et que les gouvernements concernés fassent preuve de la volonté politique nécessaire. Les études prospectives nationales à long terme étaient l'un des outils utilisés par le Bureau régional pour l'Afrique en vue d'encourager le renforcement des capacités et la gestion à long terme. Les enseignements tirés de la première phase de ces études étaient les suivants : a) les perspectives à long terme devaient être rattachées à des cadres économiques à moyen terme; et b) les institutions nationales capables de mener des activités de gestion stratégique n'étaient pas suffisamment nombreuses. En réponse à cette deuxième conclusion, il a été décidé de confier un rôle central concernant les questions stratégiques à 13 institutions nationales choisies. L'administratrice assistante a également attiré l'attention du Conseil d'administration sur l'accord que la Banque mondiale, le PNUD et la Banque africaine de développement avaient récemment conclu sur les principes de base qui devaient présider au Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique. Ce Partenariat était géré par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, basée au Zimbabwe.

47. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel de l'Administrateur de 1998 (DP/1999/15), de l'additif sur les rapports du Corps commun d'inspection (DP/1999/15/Add.1), de l'annexe statistique (DP/1999/15/Add.2) et de l'examen du cadre pour la coopération mondiale (DP/1999/CRP.7).

III. RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

48. L'Administrateur a présenté le rapport concernant les activités de suivi relatives à la réforme de l'Organisation des Nations Unies (DP/1999/16). Il a souligné l'énorme travail effectué par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en vue d'appuyer la série de réformes engagées par le Secrétaire général et d'améliorer la qualité des réponses fournies par le PNUD aux besoins exprimés par la communauté internationale concernant la lutte contre la pauvreté et l'inégalité, la mondialisation et la marginalisation, les conflits armés, les épidémies et la détérioration de l'environnement. Il a souligné que le PNUD avait joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général.

49. Il a déclaré que le Groupe des Nations Unies pour le développement était un outil opérationnel et transparent dont le plan de travail était mis à jour régulièrement. Il a particulièrement remercié les chefs de secrétariat du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM pour le soutien qu'ils lui avaient apporté en tant que Président et pour leur contribution décisive aux résultats obtenus par le Groupe.

50. L'Administrateur a exposé sa vision personnelle des activités de développement que l'Organisation des Nations Unies devait mener en 2005 et évoqué notamment les activités de coordination au niveau des pays, le rapprochement des actions humanitaires et des activités en faveur de la paix et les activités de financement et de programmation.

51. L'Administrateur a souligné que, pour concrétiser cette vision, il fallait accroître de façon sensible l'aide publique au développement. Il a rappelé les propositions qu'il avait formulées lors de la réunion de haut niveau de 1999 du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE). Premièrement, toutes les parties concernées devaient accepter de participer aux exercices pilotes d'aide en matière de coordination qui allaient être menés dans un certain nombre de pays autour d'une "grande table" de concertation dirigée par les gouvernements. Deuxièmement, toutes les parties concernées devaient se rencontrer dans un certain nombre de pays choisis pour comparer les besoins et les procédures et recenser les doubles emplois à éviter. Troisièmement, toutes les parties concernées devaient ensemble identifier et minimiser les procédures non conformes et les autres obstacles entravant la collaboration ou la prise d'initiatives communes en matière de programme. Quatrièmement, toutes les parties concernées devaient désigner un programme "vedette" en vue duquel elles adopteraient des procédures communes et mettraient en place une sorte d'initiative conjointe. Cinquièmement, tous les partenaires en matière d'aide au développement devaient s'engager à réaliser à titre expérimental un bilan commun de pays. Sixièmement, le processus des tables rondes et des groupes consultatifs devait être réexaminé pour voir si des changements étaient nécessaires. Septièmement, les pays membres de l'Union européenne devaient envisager de mener un exercice comparable au Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement, qui pourrait déboucher sur un "Plan-cadre de l'Union européenne d'aide au développement". L'Administrateur a conclu ses propos en disant qu'il souhaitait à son successeur, M. Mark Malloch Brown, de recevoir du Conseil d'administration le même soutien que celui qu'il avait reçu au cours des six années de son mandat.

52. Un grand nombre de délégations ont fait des observations favorables sur la qualité du rapport en notant qu'elles en avaient apprécié le caractère analytique et instructif et la concision. Une délégation a déclaré que les deux documents présentés à la deuxième session ordinaire de 1999, soit le document DP/1999/16, et le rapport de l'Administrateur au Conseil économique et social (DP/1999/10), allaient permettre de tenir des débats approfondis et de prendre des décisions lors de la session à venir du Conseil. Une délégation a proposé que le rapport soit porté à l'attention du Conseil de sécurité.

53. Plusieurs délégations ont réaffirmé le rôle central que jouait le PNUD tant au niveau du siège que des pays dans le domaine de la coordination des activités menées en faveur du développement. De nombreux orateurs se sont félicités du travail effectué par le GNUD en 1998 et ont encouragé le PNUD à continuer d'appuyer et de promouvoir les efforts actuellement déployés par le GNUD en vue de se rapprocher du reste du système des Nations Unies pour ce qui était des

activités opérationnelles menées au service du développement. Cet objectif pouvait être atteint par la participation du PNUD au GNUD, au Comité administratif de coordination (CAC) et à ses rouages et par le soutien direct du PNUD au Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un certain nombre de délégations ont rappelé que les activités de coordination restaient une prérogative des gouvernements des pays hôtes et ont reconnu que l'Organisation des Nations Unies avait réalisé des progrès notables en matière de coopération.

54. Un certain nombre de délégations ont souligné l'amélioration du processus de sélection des coordonnateurs résidents et ont encouragé le GNUD à poursuivre ses travaux dans ce domaine critique. Tout en se disant satisfaite des activités menées par le PNUD et le GNUD, une délégation a cependant souligné l'importance d'éviter la bureaucratisation à outrance en matière de coordination. Une autre délégation a évoqué la concurrence qui continue d'exister entre les organismes et les programmes des Nations Unies et a déclaré que les conflits dus à la multiplication des règles et des réglementations imposaient un fardeau très lourd aux administrations publiques nationales.

55. Un orateur a déclaré qu'il était trop tôt pour évaluer les résultats des travaux du GNUD et qu'il faudrait analyser avec le plus grand soin les conclusions de l'évaluation demandée par la résolution 53/192 de l'Assemblée générale. Un autre orateur a dit regretter que le rapport ne contienne aucune référence claire aux principes directeurs qui régissaient le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement que le CAC avait approuvé. Une délégation s'est dite préoccupée par la double responsabilité qu'exerçaient les représentants résidents du PNUD en étant en même temps coordonnateurs résidents et a déclaré que le Conseil d'administration devrait se pencher de près sur la question. Le principe de la formation plus systématique du personnel a été appuyé.

56. Plusieurs délégations ont dit partager la vision de l'Administrateur sur les perspectives de l'Organisation des Nations Unies en 2005 en matière de développement. Un certain nombre de délégations ont souligné que le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement concernait exclusivement les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation a laissé entendre qu'il n'était pas possible d'envisager un "Plan-cadre de l'Union européenne d'aide au développement" dans la mesure où il n'existait qu'un seul organisme européen responsable de la coopération au service du développement tandis qu'un grand nombre d'organismes des Nations Unies oeuvraient dans le domaine du développement.

57. Un autre orateur a insisté pour que l'on procède à une division très claire des tâches parmi les organismes des Nations Unies étant donné qu'il existait un certain chevauchement des activités au niveau des pays. Une autre délégation a déclaré que si le PNUD était habilité à défendre le droit au développement, son mandat ne lui donnait pas les moyens de faire respecter les instruments relatifs aux droits de l'homme.

58. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le déclin continu des ressources de base qui risquait de porter préjudice aux partenariats noués entre le système des Nations Unies et les pays bénéficiaires de programmes. Un certain nombre de délégations ont évoqué l'inutilité de la conférence annuelle pour les annonces de contributions tenue pendant l'Assemblée générale, un grand nombre des principaux donateurs n'étant pas en mesure d'annoncer leur contribution au moment de l'Assemblée en raison des dates de leur exercice

budgétaire. Plusieurs délégations ont jugé plus efficace en temps et lieu de tenir la réunion annuelle de financement à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont cependant ajouté qu'il n'appartenait pas au Conseil d'administration de décider de l'avenir du mécanisme des conférences d'annonce de contributions et que c'était plutôt au Conseil économique et social d'examiner la question et de faire des recommandations à l'Assemblée générale. Une délégation a proposé de créer un mécanisme de consultation et de surveillance concernant les ressources autres que les ressources de base, lesquelles représentaient à l'heure actuelle les deux tiers environ du montant total des ressources du PNUD.

59. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction des efforts déployés par le PNUD et le GNUM en vue de coopérer avec la Banque mondiale et les ont encouragés à continuer, notamment en ce qui concernait le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement et les cadres généraux de développement. Une délégation s'est dite favorable à ce que le Conseil d'administration favorise un véritable partenariat entre le PNUD et la Banque mondiale. Tout en remarquant l'égalité de statut des organismes partenaires et la complémentarité des activités qu'ils menaient, il ne fallait cependant pas perdre de vue que leurs mandats et leurs atouts étaient différents. Le PNUD détenait par exemple un avantage comparatif concernant les études à moyen et à long terme et le renforcement des capacités en Afrique et il devait donc poursuivre ses activités dans ces domaines. Les orateurs ont également rappelé le rôle décisif joué par les gouvernements des pays hôtes dans le choix des différents outils mis à leur disposition au titre de la coopération au service du développement. Plusieurs délégations ont souligné qu'il n'y avait pas vraiment de concurrence entre les cadres généraux de développement et le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement. Il fallait adopter une approche empreinte de souplesse et fondée sur les circonstances propres à chaque pays hôte. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'éviter la conditionnalité dans les cadres généraux de développement comme dans le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement. Un certain nombre d'orateurs ont indiqué qu'il était trop tôt pour évaluer ces instruments. Une délégation a souligné qu'il était important que le partenariat du PNUD et de la Banque mondiale englobe des activités menées par le secteur privé dans le domaine du développement.

60. Plusieurs délégations ont applaudi les résultats obtenus en matière d'atténuation des effets des catastrophes et encouragé le rapprochement de ces activités et des activités générales de renforcement des capacités menées par le PNUD. Une délégation a proposé de mettre son expertise nationale au service des pays qui étaient fréquemment et régulièrement frappés par des catastrophes naturelles. Une autre délégation a déclaré qu'il était important que l'Organisation des Nations Unies continue à améliorer son action entre la phase d'intervention d'urgence et la phase de développement durable. Une autre délégation a proposé d'allouer des ressources de base à des actions de remise en état appelées à se dérouler longtemps après la survenue d'une catastrophe naturelle.

61. L'Administrateur a remercié les délégations pour leurs questions et leurs observations franches, profondes et constructives. Il a demandé au Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement de faire parvenir une note écrite au Président par intérim du GNUM énumérant les principales questions posées afin que le Conseil d'administration puisse en être saisi. L'Administrateur a déclaré que, conformément aux décisions prises par les gouvernements des pays concernés, les cadres généraux de développement et le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement étaient sur le point d'être mis en oeuvre

dans un certain nombre de pays. Ces expériences allaient être suivies de près afin d'en tirer des leçons pour l'avenir.

62. L'Administrateur a fait part de ses préoccupations concernant la croissance des fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale consacrés à la coopération technique fournie à titre gratuit. Le Conseil d'administration devait se pencher sur cette question et appuyer le PNUD en s'assurant de la cohérence interne des activités menées au sein des gouvernements des pays concernés, notamment par les ministères des finances et des affaires étrangères. En réponse à une question, l'Administrateur a déclaré que le Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement allait donner un nouvel élan à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA II) et à l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. L'Administrateur a noté avec satisfaction que plus de 90 % des ressources de base du PNUD seraient affectés en 2002 aux pays ayant harmonisé leurs cycles de programmation. Il a déclaré qu'il était important de préserver une saine diversité parmi les acteurs internationaux du développement.

63. L'Administrateur associé a insisté sur la contribution constamment renouvelée que le PNUD apportait à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et déclaré que les occasions formelles et informelles de discuter de la question ne manqueraient pas. Le PNUD travaillait dans la transparence et le PNUD envisageait avec intérêt la participation progressive de l'ensemble du système des Nations Unies au Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement. Les opérations que les délégations avaient faites à propos de la Conférence pour les annonces de contributions allaient être portées à l'attention du Conseil économique et social par le biais du procès-verbal de la présente réunion. L'Administrateur associé a souligné que la Banque mondiale et le PNUD entretenaient des relations de longue date fondées sur la coopération et le dialogue. Le PNUD allait examiner de près sur l'élaboration des cadres généraux de développement et du Plan-cadre des Nations Unies d'aide au développement ainsi que la question des fonds d'affectation spéciale à titre gratuit de la Banque mondiale. Il a ajouté que l'appropriation nationale des programmes et non la conditionnalité était le principe de base qui sous-tendait les activités du PNUD.

64. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les activités de suivi relatives à la réforme de l'Organisation des Nations Unies (DP/1999/16).

IV. ÉVALUATION

65. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/1999/17). Il a déclaré qu'au cours de l'année précédente, le suivi et l'évaluation avaient été mis au premier rang des instruments de changement et d'apprentissage au PNUD. Du fait qu'elle obligeait à fixer des objectifs et à établir des critères et des indicateurs permettant de mesurer les progrès, l'application du plan de financement pluriannuel et des cadres d'évaluation des résultats stratégiques avait intégré l'information dans la gestion et l'obligation redditionnelle au PNUD. Dans son exposé, le Directeur a fait un tour d'horizon du travail accompli par le Bureau en matière de gestion fondée sur les résultats, d'acquisition de connaissances et de diffusion des données d'expérience et de responsabilité opérationnelle. Trois grandes évaluations avaient été achevées en 1998 : une évaluation par programme et deux évaluations portant sur la gouvernance, respectivement dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et dans les États arabes. Deux évaluations stratégiques étaient en cours, portant respectivement sur le rôle du PNUD au

lendemain de conflits et sur les rapports entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

66. De nombreuses délégations ont félicité le Directeur pour son exposé, ainsi que pour l'excellente qualité du document DP/1999/17 et sa richesse en information, notant que le rapport annuel sur l'évaluation s'améliorait. Un intervenant a déclaré que ce rapport était le document le plus important de ceux qui étaient soumis à l'examen du Conseil d'administration au cours de la semaine puisqu'il faisait part des enseignements qui seraient à intégrer dans l'action du PNUD.

67. Plusieurs délégations ont souligné que l'évaluation aidait beaucoup le PNUD à mettre en valeur ses réalisations. L'évaluation était un important maillon du cycle de gestion des programmes et il convenait d'y apporter toute l'attention voulue au stade de leur élaboration.

68. Dans l'ensemble, les intervenants ont approuvé les trois orientations stratégiques adoptées par le Bureau de l'évaluation, à savoir aider le PNUD à se fixer des objectifs précis, renforcer la responsabilité opérationnelle et favoriser le perfectionnement institutionnel. Certaines délégations ont été d'avis que le Bureau de l'évaluation pourrait également contribuer à promouvoir la transparence et que le PNUD pourrait se montrer plus disposé à informer des évaluations qu'il prévoyait d'effectuer, ainsi que de leurs résultats. À cet égard, la déclaration du Directeur suivant laquelle il avait l'intention de communiquer les plans d'évaluation a été bien accueillie.

69. De nombreuses délégations ont félicité le Bureau de l'évaluation du rôle qu'il assumait tant à la direction technique qu'au niveau opérationnel dans l'élaboration de cadres d'évaluation des résultats stratégiques pour le PNUD, et pour le soutien qu'il apportait par la même occasion aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. Une délégation, en particulier, a recommandé que le Bureau devienne un centre d'excellence du PNUD pour la gestion fondée sur les résultats, et partage les données et les enseignements tirés de l'expérience aussi bien avec les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux qu'avec les pays bénéficiaires des programmes. Certaines délégations ont pris note avec satisfaction du travail se rapportant aux méthodes relatives aux résultats et aux indicateurs, proposant de le relier à celui que le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques effectuait dans le même domaine. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'élaboration et à l'utilisation d'indicateurs de gouvernance. Toutefois, un intervenant a signalé que, dans ce domaine, les initiatives prises séparément par chaque organisme semaient la confusion et que, par conséquent, les indicateurs relatifs à la gouvernance devraient être rattachés à des initiatives nationales et répondre à des demandes nationales.

70. De nombreuses délégations ont manifesté un intérêt particulier pour le dossier de projets du Bureau de l'évaluation, soulignant que les évaluations stratégiques et thématiques étaient indispensables à une gestion fondée sur les résultats. Les participants ont apporté leur appui aux évaluations en cours concernant les interventions du PNUD dans les pays sortant d'un conflit et concernant les liens entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Au nom des pays nordiques, une délégation a demandé un compte-rendu de l'évaluation effectuée dans le cadre des tables rondes et du Groupe consultatif. Une autre délégation a offert de partager l'expérience de son pays en matière d'évaluation des situations postérieures aux conflits. Certaines délégations ont demandé que l'on donne plus d'importance

aux évaluations conjointes. Les participants ont noté avec satisfaction que des évaluations d'impact à l'échelon national étaient prévues, car elles viendraient enrichir le dossier de projets d'évaluation, et, déjà, certains ont voulu savoir quels pays seraient retenus à cet effet.

71. L'un des souhaits le plus souvent exprimés par la plupart des délégations était que l'on dégager les leçons des évaluations et que l'on en tire le plus grand profit possible. Il faudrait accorder plus d'attention aux analyses des conclusions d'évaluations et aux synthèses des enseignements dégagés (des bonnes expériences comme des mauvaises) puisqu'elles iraient enrichir les programmes et la prise de décisions. Il faudrait veiller à rendre accessibles les données d'expérience issues des évaluations.

72. Malgré les progrès déjà constatés, plusieurs délégations ont demandé qu'on améliore la conformité aux normes. Un intervenant a demandé comment l'obligation redditionnelle était respectée, en particulier pour les accords signés par les directeurs de programme du PNUD, en ce qui concernait l'application des procédures d'évaluation obligatoire. Les participants ont estimé que l'élaboration de plans d'évaluation menée à l'échelon national était un outil qui pouvait aider à définir de façon plus précise la fonction de gestion.

73. Plusieurs délégations ont estimé qu'à l'avenir, les rapports devraient comporter des plans d'achèvement des examens à mi-parcours des programmes de pays (appelés désormais examens de pays), ainsi qu'un état de la conformité aux normes d'évaluation établies en vue de ces examens. Les participants ont également demandé que le programme mondial soit pris en compte dans le rapport annuel sur l'évaluation.

74. Les participants ont pris acte de la contribution du Bureau de l'évaluation à la révision des directives de contrôle et d'évaluation définies pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Réponses

75. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu aux observations et aux questions formulées au cours du débat. Il a précisé que la mise à jour des directives de contrôle et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait été recommandée par l'équipe d'évaluation du Plan-cadre, qu'il avait dirigée en 1998. Les directives révisées étaient le fruit d'un travail mené en consultation avec des membres du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, présidé par le PNUD. Pour répondre aux préoccupations de certaines délégations concernant les indicateurs, le Directeur a souligné que les indicateurs étaient censés non pas expliquer les résultats mais faciliter la compréhension des problèmes et permettre une présentation plus précise des résultats escomptés définis avec les pays bénéficiaires. Il a expliqué que des modalités d'évaluation d'impact à l'échelon national seraient mises au point en 1999. Une liste sélective de pays serait examinée à cet effet avec les bureaux régionaux et la liste définitive serait arrêtée.

76. Le Directeur a expliqué que l'indépendance de la fonction d'évaluation au PNUD était assurée par deux moyens. Premièrement, pour ce qui est de la question spécifique de la position officielle du Bureau de l'évaluation, le Directeur s'est déclaré sensible au soutien considérable apporté par le Conseil d'administration et par l'Administrateur au maintien de l'indépendance du Bureau. Cette position avait permis à celui-ci de consacrer plus d'attention à

son tour d'horizon et de ne pas hésiter à choisir les questions les plus sensibles pour les évaluer. Deuxièmement, concernant les modalités des évaluations, l'objectif essentiel était de faire en sorte que les problèmes soient considérés avec toute l'attention qu'ils méritaient. Les équipes d'évaluation, dirigées par des personnes faisant autorité dans leur domaine, comprenaient des consultants de pays du Nord et du Sud connaissant parfaitement les problèmes de développement à examiner et ayant les compétences voulues en fait de techniques d'évaluation. Le Bureau n'imposait pas ses vues aux équipes d'évaluation mais aidait à mieux cerner les problèmes et à établir les faits.

77. Le Directeur a déclaré que tous les rapports d'évaluation étaient actuellement diffusés sur le site Web du Bureau de l'évaluation. Il a reconnu qu'il serait bon d'étudier plus minutieusement les enseignements appris et d'exploiter les nouvelles connaissances tirées des évaluations en tant que partie intégrante de la fonction d'apprentissage.

78. Répondant à une remarque faite par une délégation, selon laquelle le nombre des évaluations menées à bien avait diminué au cours des dernières années, le Directeur adjoint du Bureau de l'évaluation a expliqué que le volume moyen d'un projet financé par le PNUD représentait un budget qui était passé de 1 million de dollars à 4 millions de dollars. Les ressources de base du PNUD n'ayant pas augmenté dans les mêmes proportions, le nombre effectif de projets avait diminué et, donc, le nombre de projets à évaluer. Quant à la baisse du nombre de rapports d'évaluation traités pour la base centrale de données d'évaluation, l'intervenant a informé le Conseil d'administration que l'extraction des données à partir des rapports d'évaluation relevait de la responsabilité de l'équipe d'évaluation. Quand elle n'était pas faite, les bureaux de pays chargés de l'évaluation devaient recruter quelqu'un pour la faire, en le payant sur leur propre budget.

79. L'Administrateur associé a souligné que l'évaluation était un moyen d'apprentissage essentiel et qu'il était d'avis, comme la plupart des délégations, que les enseignements tirés de l'expérience – que celle-ci soit bonne ou mauvaise – devaient être partagés. Il a fait valoir que le PNUD avait besoin d'un système complet de gestion des connaissances dans lequel toutes ses unités seraient mises à contribution, reliées les unes aux autres et résolues à apprendre les unes des autres pour pouvoir progresser. L'Administrateur associé a insisté sur la détermination du PNUD à assumer sa responsabilité opérationnelle. Le plan de financement pluriannuel et les cadres d'évaluation des résultats stratégiques constituaient un moyen de rendre compte des résultats obtenus, applicable à toutes les opérations du PNUD, y compris le programme mondial. Par ailleurs, les rapports relatifs à la conformité aux normes porteraient également sur les examens à mi-parcours (examens de pays) des cadres de coopération de pays, dont 11 avaient déjà été mis en chantier. On veillerait l'application des recommandations relatives à l'évaluation et à ce que la direction prenne les mesures voulues.

80. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'évaluation (DP/1999/17).

V. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Assistance au Myanmar

81. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur concernant l'assistance au

Myanmar (DP/1999/18). Cette note avait pour objet de rendre compte au Conseil d'administration des progrès accomplis et des problèmes rencontrés au cours de l'exécution des projets entrepris dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain pour le Myanmar, en application de la décision 98/14 du Conseil. Conformément à cette décision, une mission de trois experts internationaux avait procédé à un examen indépendant de l'Initiative au début de 1999. L'Administrateur assistant a fait le point des activités entreprises dans le cadre de l'Initiative depuis juin 1998. Il a fait savoir que les 10 projets en cours (approuvés par le Conseil dans sa décision 96/1) seraient achevés au milieu de 1999. Les 11 projets constituant la phase III de l'Initiative (milieu de 1999 à la fin de 2001) avaient été approuvés par l'Administrateur compte tenu des directives données par les décisions 93/21 et 98/14 du Conseil.

82. L'Administrateur assistant a appelé l'attention du Conseil sur les principales observations et conclusions relatives aux aspects stratégiques de l'Initiative pour le développement humain, dont la mission de 1999 rend compte dans le chapitre IV du document DP/1999/18. Il a expliqué que l'exécution des projets prévus au titre de l'Initiative s'était poursuivie conformément aux décisions du Conseil d'administration. Les 10 projets en cours se déroulaient tous de manière satisfaisante, bien qu'avec des résultats inégaux, et leur impact était aujourd'hui nettement visible. S'agissant des problèmes rencontrés par l'Initiative, l'intervenant a signalé l'insuffisance du délai de deux ans et demi imparti aux projets, ainsi que la fréquence des évaluations et des examens. En outre, les activités prévues n'avaient aucun impact sur la durabilité des institutions car elles visaient la population au niveau local, l'Initiative contribuant par ailleurs beaucoup au développement humain. Les ressources réservées à l'Initiative étaient insuffisantes pour faire face à l'ampleur des problèmes humanitaires, en particulier au problème du sida. L'impossibilité d'accéder aux villages avait une incidence sur la durabilité des activités entreprises au titre de l'Initiative.

83. Le représentant résident du PNUD à Myanmar a donné une évaluation des problèmes relatifs au développement humain survenus depuis qu'il avait pris ses fonctions, en février 1999. Il a souligné à nouveau les progrès importants obtenus dans la recherche de réponses à certains besoins humanitaires fondamentaux, la participation et la création de capacités locales grâce aux projets entrepris au titre de l'Initiative pour le développement humain. Il a rappelé les problèmes qui se posaient au niveau opérationnel. Il a fait savoir que le PNUD, avec d'autres organismes des Nations Unies travaillant au Myanmar, avait pris un certain nombre d'initiatives intéressantes, telles que l'élaboration d'un rapport sur le développement social et humain au Myanmar en 1998, afin de remédier à la rareté de l'information sur le développement. Un plan de travail détaillé préparatoire d'un cadre de coopération de pays (CCP) était également en cours d'élaboration et il était prévu de définir pour l'État de Rakhine-Nord un programme de développement intégré ayant pour base l'opération menée actuellement dans ce domaine par le Haut Commissaire pour les réfugiés en faveur des rapatriés, dans laquelle le programme s'intégrerait peu à peu. L'intervenant a fait valoir que le PNUD travaillait en collaboration constante avec des organismes de la société civile et les missions diplomatiques au Myanmar. Il a conclu en demandant au Conseil d'administration de se pencher sur la nécessité urgente d'un cofinancement des activités entreprises au titre de l'Initiative pour répondre aux besoins humanitaires essentiels du Myanmar.

84. Les délégations ont félicité le PNUD pour les réalisations accomplies jusqu'ici en faveur d'un développement humain durable. Elles ont pris note des

problèmes inhérents au mandat confié au PNUD en ce qui concernait les activités au niveau local, ainsi que des difficultés rencontrées au cours de l'exécution des projets. Plusieurs délégations ont fait savoir qu'elles avaient reçu de leurs ambassades à Yangon des rapports élogieux sur l'action du PNUD. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par l'aggravation du problème du sida, l'impossibilité d'accéder aux villages pour les activités entreprises au titre de l'Initiative et le délai imparti aux projets. Une délégation a recommandé que l'on fasse appel au Fonds d'équipement des Nations Unies pour améliorer l'accès aux villages et s'est déclarée prête à apporter son concours. Des délégations ont demandé instamment que la collaboration avec les organismes des Nations Unies se poursuive et se sont réjouies de l'élaboration d'un cadre de coopération avec le Myanmar. Dans l'ensemble, les délégations se sont montrées extrêmement sensibles aux efforts déployés par le PNUD pour tenir des consultations officielles et officieuses sur ses activités au Myanmar. Une délégation, parlant au nom des pays nordiques, a déclaré que lors d'une rencontre récente d'un diplomate nordique avec Daw Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie, celle-ci avait fait savoir combien elle appréciait les activités du PNUD ainsi que l'attention qu'il prêtait à la population au niveau local.

85. Plusieurs délégations ont mentionné le projet de programme d'aide au développement en faveur de l'État de Rakhine-Nord et se sont prononcées pour une mobilisation des ressources à des fins spéciales pour financer la nouvelle initiative en faveur d'un développement intégré de la région. Une délégation a pris note avec satisfaction des activités de microcrédit et des activités génératrices de revenus entreprises par des organisations non gouvernementales dans le cadre de la lutte menée par le PNUD contre la pauvreté et pour l'égalité des sexes dans tous les domaines.

86. Tous les intervenants ont fait savoir qu'ils étaient entièrement favorables, d'une part, au maintien de l'assistance du PNUD au Myanmar dans le cadre de la phase complémentaire de l'Initiative pour le développement humain et, d'autre part, à un programme d'aide au développement de l'État de Rakhine-Nord.

87. L'Administrateur assistant a déclaré que le PNUD avait pris note des observations faites. Il a remercié les membres du Conseil d'administration pour les conseils et le soutien qu'ils ne cessaient de prodiguer aux activités du PNUD au Myanmar.

88. Le Conseil d'administration a pris note de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/1999/18).

VI. STRATÉGIE EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION

89. L'Administrateur associé a présenté le rapport sur la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion (DP/1999/19). Il a indiqué que le travail sur la stratégie était encore en cours. Le rapport informait des réalisations accomplies en matière de communication et de promotion depuis l'introduction de la stratégie de 1995, ainsi que des enseignements tirés, des problèmes rencontrés et des mesures à prendre dans les 10 domaines prioritaires définis par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998. Le PNUD recherchait activement les moyens de consolider et d'enrichir les résultats de la stratégie de 1995 et de donner suite aux décisions 95/23 et 99/1, qui soulignaient le rôle crucial de l'information et de la communication dans la mobilisation des ressources.

90. Les données sur les résultats obtenues grâce au plan de financement pluriannuel devraient fournir des éléments de base importants pour la mise au point de messages ciblés relatifs aux résultats de l'action du PNUD aux niveaux mondial, régional et national. Le Conseil serait informé de l'issue des débats sur l'image du Programme, le développement des réseaux et du partenariat, le travail du Comité des publications et l'exécution du budget 2000-2001.

91. Le Directeur de la Division des affaires publiques a fait un exposé détaillé sur les résultats obtenus, les enseignements tirés et les mesures précises à prendre concernant les 10 domaines d'action prioritaires. Il a fait état en particulier des progrès accomplis depuis 1995 dans les relations des cadres de rang élevé du PNUD avec les médias, aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires des programmes. Pour faciliter ces relations, on mettrait au point plusieurs messages portant la marque du PNUD pour mieux promouvoir le Programme. On rassemblerait des données fondées sur les résultats pour mieux faire apparaître le lien avec la mobilisation de ressources. Une formation et des ateliers étaient prévus pour mieux préparer les cadres de rang élevé à leur rôle de porte-parole. En outre, on prévoyait de redoubler d'efforts pour promouvoir l'action du Programme dans le système des Nations Unies.

92. Les délégations ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise au point de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion. Le rapport représentait une étape de plus dans l'élaboration de la stratégie, qui serait encore affinée lors de la première session ordinaire de 2000 et de la session annuelle de 2000. Plusieurs intervenants ont félicité la Division des affaires publiques du PNUD pour la part qu'elle prenait à la mise au point de la stratégie. Les questions soulevées dans le rapport étaient tout à fait en rapport avec les besoins du PNUD. Une délégation s'est déclarée prête à apporter un appui financier à la mise en application de la stratégie une fois qu'elle serait approuvée par le Conseil d'administration.

93. Plusieurs intervenants ont fait valoir que la communication et la promotion étaient d'une importance cruciale pour la mobilisation des ressources. C'est pourquoi il était indispensable que le PNUD fasse connaître ses réussites et ses réalisations. Il existait un lien évident entre, d'une part, l'approche fondée sur les résultats du plan de financement pluriannuel et, d'autre part, la stratégie en matière de communication et de promotion, et il fallait intégrer ces deux éléments à tous les niveaux du Programme. Par ailleurs, il fallait définir avec plus de netteté l'image de marque du PNUD, de façon à pouvoir émettre un message clair.

94. De nombreuses délégations ont affirmé que les représentants résidents devaient acquérir d'excellentes compétences dans l'art de la communication et recevoir une formation à cet effet. De l'avis d'une délégation, il serait utile d'avoir une stratégie à l'échelle du système en matière de communication, étant donné les nombreuses responsabilités des représentants résidents/coordonnateurs résidents. D'autres intervenants ont demandé que l'on améliore la communication entre le siège du PNUD et les bureaux de pays et qu'il y ait plus de cohérence dans les messages provenant des diverses unités du siège.

95. Les participants ont considéré qu'il était extrêmement important d'adapter les messages et les stratégies de communication aux cibles visés. À cet effet, il s'imposait d'adapter la stratégie en matière de communication et de promotion à des situations, des populations et des pays particuliers, et de le faire aussi en étroite consultation avec les pays hôtes. Une délégation a proposé que le

PNUD ait une stratégie spécifique pour chaque pays donateur en plus de la stratégie générale de communication et de promotion. Une autre délégation a proposé que la stratégie d'adaptation des messages soit d'abord conçue pour le PNUD, puis soit élargie aux activités de développement entreprises dans le système des Nations Unies. La même délégation a fait valoir que cette stratégie devait dépasser l'objectif de la mobilisation des ressources pour viser la promotion du développement humain durable et inclure l'analyse et l'information relatives aux activités de développement.

96. Plusieurs intervenants ont fait valoir la nécessité d'une information complète sur les incidences budgétaires de cette stratégie, conformément à la décision 98/15 du Conseil d'administration, et attendaient avec intérêt de pouvoir discuter de cette question à la troisième session ordinaire de 1999.

97. S'agissant des publications du PNUD, les participants ont fait part de leur satisfaction concernant le Rapport mondial sur le développement humain, les rapports nationaux sur le développement, Vaincre la pauvreté humaine et Les biens collectifs à l'échelle mondiale – la coopération internationale au XXIe siècle. Deux délégations ont déclaré que le contenu du document sur des célébrités publié à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ne convenait pas au public de leur pays. Les participants se sont déclarés résolument pour une rationalisation de l'ensemble des publications ainsi que d'un usage plus systématique de l'Internet. Ils ont considéré que le Comité des publications était une structure utile qui permettrait d'améliorer l'ensemble des publications du PNUD. Une délégation a fait valoir que le rapport annuel axé sur les résultats devait comprendre des informations relatives à l'utilisation des ressources, y compris celle des ressources à des fins spéciales. L'intervenant a remercié le PNUD d'avoir nommé un ambassadeur itinérant de son pays.

98. Une délégation a déclaré que les partenariats avec le secteur privé, comme avec le "NetAid", étaient certes nécessaires mais que le PNUD devait suivre avec vigilance les résultats de ce type de démarche.

99. Une délégation s'est déclarée préoccupée par les retards dans la publication des documents du Conseil d'administration dans les langues autres que l'anglais.

100. L'Administrateur associé a assuré le Conseil d'administration que, pour ce qui était de ses documents, le PNUD était attaché au pluralisme. Il a remercié le Conseil de ses observations, qui aideraient le PNUD à perfectionner sa stratégie en matière de communication et de promotion, et a remercié, en particulier, la délégation canadienne pour son offre de soutien financier. Il se réjouissait de l'esprit de partenariat dont la présente réunion offrait un exemple, et attendait avec beaucoup d'intérêt la poursuite du débat à ce sujet à la première session ordinaire de 2000.

101. Le Directeur de la Division des affaires publiques a pris note des dispositions prises par le PNUD pour adapter ses messages à des cibles spécifiques, tant dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires des programmes. Il a reconnu que des concepts complexes devaient être traduits en messages simples pour pouvoir toucher un vaste public. Le Comité des publications jouait un rôle extrêmement précieux dans la définition d'une utilisation des publications qui soit rentable du point de vue des coûts et de l'impact. L'intervenant a signalé que le PNUD recourait de plus en plus à l'Internet pour relayer les messages avec rapidité et efficacité.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/10. Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du document DP/1999/19 soumis comme suite à sa décision 98/15 et note que l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion se poursuit;
2. Se félicite de l'action menée à ce jour pour mettre en relief le rôle du PNUD et des résultats obtenus dans l'instauration au PNUD d'une culture de communication et de promotion;
3. Se félicite également que la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion mette l'accent sur les résultats et une plus grande mise en évidence des réalisations du PNUD en matière de développement;
4. Demande que soit poursuivie l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion axée sur les résultats, afin de renforcer les liaisons avec le cadre de financement pluriannuel et de rendre compte des incidences budgétaires et en matière d'effectifs;
5. Invite l'Administrateur à continuer de faire rapport sur cette question, compte tenu des résultats de l'examen du cadre de financement pluriannuel, en présentant pour commencer un rapport oral à la première session ordinaire de 2000, qui sera suivi d'un rapport et d'un débat de fond à la session annuelle de 2000.

22 juin 1999

VII. MOBILISATION DES RESSOURCES

103. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a présenté le rapport intérimaire sur les incidences de la stratégie de financement pour les fonds et programmes associés au PNUD (DP/1999/20). Il a pris note des progrès réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour s'assurer que leurs organismes respectifs suivraient les mêmes directives de programmation et de budgétisation que celles qui s'appliquent à la nouvelle stratégie de financement.

104. Il a également présenté un rapport d'activité concernant la mise en place d'un cadre de financement pluriannuel. Depuis la deuxième session ordinaire de 1999, la définition des cadres stratégiques axés sur les résultats avait beaucoup avancé et était même terminée pour les bureaux de pays et les programmes régionaux et mondiaux, ce qui attestait une bonne compréhension de la gestion axée sur les résultats par le PNUD et constituait un changement par rapport à la gestion fondée sur les apports. Un groupe restreint s'employait à analyser les données disponibles et calculer les agrégats à partir des résultats préliminaires. L'Administrateur désigné avait exprimé son plein soutien à l'exercice. Les étroites consultations avec le Conseil d'administration devaient se poursuivre au cours des mois à venir.

105. Des délégations se sont félicitées des progrès accomplis et de l'application des principes et méthodes de la nouvelle stratégie de financement aux fonds associés au PNUD. L'une d'entre elles a notamment salué le FENU, notant que l'évaluation récente des activités menées par le Fonds sur trois ans était extrêmement positive et fournirait une excellente base pour son cadre stratégique de résultats. Une autre a appelé toutes les organisations à s'inspirer les unes des autres au cours du processus de mise en oeuvre de la stratégie de financement.

106. Un représentant, appuyé par un autre intervenant, a estimé qu'il fallait éviter d'employer le terme "cadre de résultats et ressources intégré", rappelant que, dans sa décision 98/23, le Conseil d'administration avait appelé le PNUD à élaborer un cadre de financement pluriannuel "intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base". Une autre délégation a souligné que la décision 98/23 réaffirmait l'universalité, la neutralité et le multilatéralisme. On a encouragé le PNUD à poursuivre ses consultations étroites avec le Conseil d'administration, comme le prévoyait son mandat.

107. Une délégation a prié le PNUD de fournir un complément d'information sur la méthode de classification des activités par thème, avant la troisième session ordinaire de 1999.

108. Il a été noté que la réunion sur les modalités de financement prévue dans le cadre de la deuxième session ordinaire de 2000 inclurait des annonces de contributions aux fonds et programmes associés au PNUD. Toutefois, une délégation a fait valoir que les décisions portant sur l'avenir de la Conférence de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions relevaient de la compétence d'autres instances.

109. L'Administrateur assistant a annoncé son intention de multiplier les consultations sur le cadre de financement pluriannuel, lors de la troisième session ordinaire de 1999, et sur le rapport annuel axé sur les résultats et la réunion consacrée aux modalités de financement, lors de la deuxième session ordinaire de 2000. En réponse à la question d'une des délégations, il a informé le Conseil d'administration que le PNUD avait mis au point une série de définitions et de classifications, notamment des objectifs et sous-objectifs à atteindre dans le cadre de l'adoption de méthodes de gestion fondées sur les résultats. Cette information serait communiquée au Conseil d'administration. Le rapport annuel sur les résultats examinerait les progrès réalisés et l'utilisation faite des ressources dans les différents domaines thématiques. Il pourrait également rendre compte des résultats obtenus et des ressources utilisées dans différentes catégories, telles que les pays contributeurs nets.

110. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intérimaire sur les incidences de la stratégie de financement pour les fonds et programmes associés au PNUD (DP/1999/20).

VIII. COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

111. L'Administrateur associé a présenté le rapport sur la coopération technique entre pays en développement (CTPD) (DP/1999/21). Il a noté que le Conseil d'administration avait alloué 0,5 % des ressources de base du PNUD (environ 15 millions de dollars) pour la période de programmation 1997-2000 au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Il s'est félicité des succès remportés par le Groupe spécial au cours de la période

1997-1998 et de ses contributions importantes à la promotion des courants de communication Sud-Sud et à la mise en commun des meilleures pratiques dans la perspective d'un développement humain durable. En outre, les travaux du Groupe spécial avaient favorisé le dialogue de fond et l'échange d'idées sur les principales questions liées au développement, accru les échanges Sud-Sud et les possibilités d'utilisation d'Internet, et renforcé la coordination des bases d'appui mondiales et des systèmes multilatéraux destinés à la coopération technique entre pays en développement. L'Administrateur associé a présenté succinctement au Conseil d'administration le rapport de la onzième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (DP/1999/L.12) qui a mis en évidence les progrès d'ensemble faits grâce à la CTPD au cours de la période considérée. Il a souligné qu'un certain nombre de tendances nouvelles dans le domaine de la CTPD étaient à la fois inquiétantes et prometteuses pour le développement de la coopération Sud-Sud au cours du prochain millénaire. L'Administrateur associé a conclu en réaffirmant l'engagement du PNUD en faveur de la réforme mise en oeuvre par le Secrétaire général pour orienter les activités de l'Organisation vers la coopération Sud-Sud.

112. Les participants au débat se sont accordés à dire que la CTPD était vraiment devenue un élément essentiel de la coopération internationale en matière de développement. Elle avait permis aux pays en développement de devenir responsables au premier chef de leur propre développement et de participer plus efficacement à l'économie mondiale. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que le système des Nations Unies avait alloué environ 100 millions de dollars par an à la CTPD et que la moitié de cette somme provenait du PNUD. Certaines délégations ont mis en avant la nécessité urgente de faire de la CTPD un mécanisme d'exécution des programmes pratique et économique. D'autres ont estimé que les capacités de la CTPD pouvaient être pleinement exploitées, pour peu que cette coopération ne soit pas considérée comme un élément distinct. À cet égard, plusieurs délégations ont instamment demandé l'application intégrale des directives révisées pour l'examen des politiques et procédures concernant la CTPD. De nombreuses autres délégations se sont félicitées de la publication, par l'Administrateur, d'une stratégie relative à la CTPD au PNUD, demandant à tous les représentants résidents de faire d'abord appel à la CTPD lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des cadres de coopération de pays.

113. Nombreuses ont été les délégations à reconnaître le rôle unique et efficace que joue le Groupe spécial dans la promotion et la mise en oeuvre de la CTPD et à insister pour que ce dernier conserve une identité distincte et voit ses capacités financières et humaines renforcées pour pouvoir s'acquitter comme il se doit du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

114. Il a été largement reconnu que les pays en développement devaient assumer au premier chef la responsabilité de la gestion et du financement de la CTPD mais aussi que cette coopération ne pouvait se développer sans un appui plus important des donateurs. À cet égard, de nombreuses délégations se sont félicitées que plusieurs pays donateurs aient versé des contributions supplémentaires au titre de la CTPD, par l'intermédiaire du Fonds bénévole spécial pour la promotion de la coopération Sud-Sud ou d'arrangements triangulaires, et ont appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts dans ce domaine. De nombreuses délégations ont également insisté pour que l'on affecte davantage de ressources à la CTPD lors du prochain cycle de programmation. On a proposé qu'un effort particulier soit fait pour diversifier

la base de financement de la CTPD à l'intérieur du cadre de financement pluriannuel et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

115. Plusieurs délégations se sont enquis du rôle joué par le Groupe spécial dans la lutte contre la mortalité maternelle, le projet MicroFin Africa, le Programme de l'association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest et l'appui fourni aux petits États insulaires en développement. Une délégation a demandé des précisions sur le budget de publication du Groupe spécial. D'autres ont proposé de prendre davantage en considération les enseignements tirés de l'expérience et les opinions des donateurs sur la CTPD dans les futurs rapports. Une autre encore a soulevé la question de la coopération technique entre pays en transition.

116. Le Directeur du Groupe spécial a informé le Conseil d'administration que le Groupe avait joué un rôle de catalyseur et de soutien dans les initiatives susmentionnées en lançant le processus de coopération Sud-Sud avec d'autres partenaires qui avaient à tenir des rôles plus importants. Ainsi, le FNUAP et le Bureau des politiques de développement du PNUD apportaient un appui de fond à un projet sur la mortalité maternelle; le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) participaient au projet MicroFin Africa; l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agency for International Development des États-Unis collaboraient au programme de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest; le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes prenaient part au programme pour les petits États insulaires en développement. Le Directeur du Groupe spécial a expliqué que les publications ne représentaient qu'environ 5 % du budget total du Groupe qui avait de plus en plus recours à Internet pour diffuser ses publications à moindre coût. Il a souscrit à la proposition concernant la prise en compte des leçons tirées de l'expérience et des opinions des donateurs lors de l'élaboration des prochains rapports. S'agissant de la coopération technique entre pays en transition, il a expliqué que ce type de coopération n'était pas considéré comme une modalité distincte car il relevait du cadre général de la coopération technique entre pays en développement.

117. Le Directeur a précisé que, tout comme l'égalité entre les sexes, la CTPD était un thème intersectoriel. Le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et l'Assemblée générale avaient donné au terme d'"intégration", employé dans le cadre de la CTPD, une définition très précise afin d'éviter toute ambiguïté et tout malentendu. Il a noté que le rôle du Groupe spécial était comparable à celui que joue UNIFEM dans la promotion d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et activités du système des Nations Unies.

118. L'Administrateur associé s'est félicité que la CTPD et le Groupe spécial fassent l'unanimité. Il a assuré le Conseil d'administration que les dirigeants du PNUD ne considéraient pas que l'intégration de la CTPD signifiait la disparition du Groupe spécial. Au contraire, ils feraient l'impossible pour renforcer le rôle de premier plan que jouaient la CTPD et le Groupe spécial dans les limites des ressources disponibles.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/11. Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la coopération technique entre pays en développement (DP/1999/21);

2. Prie l'Administrateur d'établir un rapport afin que le Conseil d'administration puisse répondre, de manière appropriée et dans le contexte du cadre de financement pluriannuel et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lors de l'examen du budget en 2000, à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 43 de sa résolution 53/192 du 15 décembre 1998, tenant compte du mandat du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

22 juin 1999

IX. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES
D'APPUI AUX PROJETS

Rapport annuel du Directeur exécutif

120. Le Directeur exécutif a présenté son rapport annuel sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en 1998 (DP/1999/22) et son annexe statistique (DP/1999/22/Add.1). Il a noté que le rapport était fondé sur le plan stratégique de l'UNOPS pour 1998, qui avait été présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998. À cet égard, il a signalé une augmentation du chiffre d'affaires en 1998 par rapport aux objectifs fixés dans le plan stratégique et ajouté que la demande de services était restée importante au cours du premier semestre de 1999. Il a signalé une diminution des nouveaux projets au moyen des ressources de base du PNUD et une diversification croissante de la clientèle. Il a également fourni quatre exemples de nouveaux produits mis au point en 1998.

121. Le Directeur exécutif a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la question de la délégation de pouvoirs en matière de gestion du personnel, notant qu'elle était en suspens depuis l'adoption des décisions 94/12 et 94/32 du Conseil d'administration qui avaient porté création de l'UNOPS, alors qu'elle était essentielle pour le bon fonctionnement du mécanisme de passation de marchés de l'UNOPS. Déclarant que la délégation de pouvoirs revêtait une importance particulière pour la diversification des services fournis, il a donné un aperçu de ses incidences pour le PNUD et l'UNOPS. Il a également dit que le Bureau des affaires juridiques avait rendu un avis favorable à la délégation de pouvoirs.

122. Les 23 délégations qui ont pris la parole se sont félicitées des résultats de l'UNOPS. Beaucoup d'entre elles ont estimé qu'une décision accordant de plus grands pouvoirs à l'UNOPS dans le cadre des contrats de personnel pouvait être prise à la session en cours, mais d'autres souhaitaient disposer de plus de temps pour étudier la question, et notamment pour s'assurer que le PNUD et d'autres parties concernées avaient été dûment consultés. Plusieurs intervenants, voulant être certains que le PNUD ne voyait pas d'objection à la délégation de pouvoirs, ont demandé d'autres preuves de sa coopération et de son accord. Trois délégations ont souligné que le succès de l'UNOPS avait démontré

la validité des décisions prises en 1994 et qu'il fallait aller plus loin dans la délégation de pouvoirs en matière de gestion du personnel pour que ce succès se confirme. Quatre délégations se sont félicitées que l'UNOPS continue de recruter de plus en plus de fonctionnaires chargés de la passation des marchés, dans les pays en développement. Une délégation a proposé que le Bureau fasse davantage appel à des experts et consultants des pays en transition et tienne compte de leur expérience dans ses statistiques. Quatre délégation ont souligné que l'UNOPS devait continuer à diversifier sa clientèle.

123. L'Administrateur associé du PNUD a rappelé que la question de la délégation de pouvoirs ne devait pas faire oublier les importantes réalisations de l'UNOPS. Il a déclaré que le PNUD était généralement satisfait de sa collaboration avec le Bureau et que, surtout, les pays qui avaient recours aux services de l'UNOPS s'en félicitaient. Tout en faisant observer que le PNUD aurait préféré être plus étroitement associé au débat concernant la délégation de pouvoirs en matière de gestion du personnel avant la réunion du Conseil d'administration, il a indiqué que le PNUD était conscient du fait que les relations entre les deux organismes évolueraient et qu'il ne s'opposait pas à ce qu'une décision soit prise.

124. Rappelant que ses services n'avaient pas eu le temps d'étudier à fond les propositions de l'UNOPS concernant la délégation de pouvoirs en matière de gestion du personnel, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources (PNUD) a indiqué que le PNUD était en principe favorable à la délégation de pouvoirs. Il a proposé d'étudier avec l'UNOPS les formes que pourrait prendre cette délégation de pouvoirs et d'aider à résoudre certaines questions en suspens concernant les contrats de personnel.

125. Le Directeur exécutif a remercié les délégations et le PNUD de leurs encouragements. Il a bien souligné que les arrangements de 1994 entre le PNUD et l'UNOPS restaient valables mais que le Bureau n'en devait pas moins jouir de nouveaux pouvoirs en matière de gestion du personnel pour pouvoir offrir ses services à de nouveaux clients autres que le PNUD.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/12. UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1999/22 et Add.1), et constate que le Bureau continue de fonctionner en assurant lui-même son financement;

2. Se félicite des progrès que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets continue de faire, s'agissant de diversifier sa clientèle et d'accroître le volume des services qu'il fournit aux organismes des Nations Unies;

3. Prend note de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement, à laquelle ce dernier procède actuellement en vue de la présenter à la première session ordinaire de 2000, et prie l'Administrateur de veiller à ce que le Bureau soit pleinement consulté dans le cadre de ce processus afin d'accroître la

coordination et la coopération entre les deux organismes, et invite le Directeur exécutif et l'Administrateur à présenter des observations sur les résultats de cette évaluation;

4. Constate que des changements du régime actuel de gestion du personnel sont nécessaires en ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

5. Prie le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en collaboration avec l'Administrateur et en consultation avec toutes les parties intéressées pour ce qui a trait à ses incidences sur les plans juridique et budgétaire et sur ceux de la gestion du personnel et des politiques qui les concernent respectivement, de présenter à la troisième session ordinaire de 1999 une proposition détaillée sur la responsabilité du Bureau pour les questions relatives au personnel, comme prévu dans les décisions 94/12 du 9 juin 1994 et 94/32 du 10 octobre 1994 touchant la délégation de pouvoirs dans le domaine de la gestion du personnel, en vue d'adopter une décision à ce sujet, lors de cette session.

22 juin 1999

Rapport du Directeur exécutif concernant le rapport du Corps commun d'inspection sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

127. L'Inspecteur du Corps commun d'inspection (CCI) a présenté le rapport du CCI intitulé "Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) : élargissement de la coopération avec les organisations du système des Nations Unies" (JIU/1998/REP/98/5-A/53/788), en rappelant les circonstances qui ont concouru à la création de l'UNOPS en 1995. Il a déclaré que les clients de l'UNOPS appréciaient le fait que le Bureau soit en mesure de fournir en temps voulu les services requis, sa faculté d'adaptation, la qualité des services fournis, leur bon rapport coût-efficacité, la gestion des risques, l'impartialité et l'esprit de compétition propres au Bureau. Il a évoqué les recommandations adressées par le Corps commun d'inspection à l'UNOPS, aux organismes des Nations Unies, au Conseil d'administration, ainsi que celles susceptibles d'influer sur la réforme du système des Nations Unies. L'Inspecteur a constaté avec satisfaction que les observations du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination (CAC) (A/53/788/Add.1) concordaient avec celles du Corps commun d'inspection, notamment en ce qui concerne l'élargissement du partenariat entre l'UNOPS et d'autres organismes des Nations Unies.

128. Le Directeur exécutif, notant qu'il était inhabituel que le Corps commun d'inspection publie un rapport sur un seul organisme, a remercié les inspecteurs du Corps commun pour leur rapport. Il a rappelé que, comme indiqué dans son rapport (DP/1999/25), l'UNOPS adhérait aux recommandations qui lui avaient été faites et qu'il donnait actuellement suite à six d'entre elles.

129. Le Secrétaire du Comité administratif de coordination a présenté la note du Secrétaire général (A/53/788/Add.1) contenant ses observations et celles des membres du Comité sur le rapport du Corps commun d'inspection. Il est revenu sur le point de vue qui y était exprimé, à savoir que le Comité de coordination de la gestion constituait un outil de gestion souple et demeurait un atout et non pas une charge. Il a félicité le Corps commun d'inspection pour sa

contribution au processus de réforme engagé au sein du système des Nations Unies.

130. L'Administrateur associé du PNUD a déclaré que le PNUD approuvait les conclusions formulées dans le document A/53/788/Add.1.

131. Cinq délégations ont fait des observations sur le rapport du Corps commun d'inspection. La majorité d'entre elles ont déclaré que les accords de 1994, en vertu desquels l'UNOPS avait été créée, reposaient sur des bases solides et n'avaient pas à être renégociés. Le Conseil d'administration n'en devait pas moins, de l'avis général, envisager dans son ensemble la manière dont il pouvait exercer plus efficacement ses fonctions de contrôle vis-à-vis de l'UNOPS. Cela étant, l'opinion générale était qu'il fallait étudier la question de plus près avant de prendre des décisions concernant les rôles du Comité de coordination de la gestion et du Groupe consultatif d'utilisateurs et d'envisager de consacrer une partie des débats du Conseil d'administration à l'UNOPS.

132. Dans sa réponse, l'Inspecteur du Corps commun d'inspection a souligné que le rapport du CCI avait pour objectif principal de renforcer le partenariat existant entre l'UNOPS et d'autres institutions spécialisées au service des pays de programme et d'accroître son efficacité. En faisant une distinction entre les conclusions du CCI et les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) citées dans le rapport, il a rappelé que le CCI estimait que le Comité de coordination de la gestion avait rempli sa tâche initiale et que l'UNOPS devait désormais prendre en charge sa propre gestion. Il a noté que le Groupe consultatif d'utilisateurs ne s'était réuni qu'une seule fois en cinq ans et que le CCI estimait que le Comité administratif de coordination était mieux placé pour s'acquitter des fonctions qui avaient, à l'origine, été confiées au Groupe.

133. Après avoir remercié le Corps commun d'inspection pour son rapport et le Secrétariat du Comité administratif de coordination pour la rapidité avec laquelle il avait établi la note du Secrétaire général, le Directeur exécutif a déclaré que le partenariat existant entre le PNUD et l'UNOPS s'était avéré efficace. Il était fermement convaincu qu'il n'était pas nécessaire de revenir sur les principes de base définis cinq ans plus tôt. Il a expliqué que le Comité de coordination de la gestion n'était pas un mécanisme du Conseil d'administration mais qu'il avait été créé à l'initiative du Secrétaire général. Il a approuvé les conclusions du Corps commun d'inspection relatives au Groupe consultatif d'utilisateurs, notant que la crédibilité du Groupe avait pâti du fait que l'organisation qui en assurait la présidence n'avait pas elle-même recours aux services de l'UNOPS.

134. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Directeur exécutif sur le rapport du Corps commun d'inspection (DP/1999/25).

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

135. Présentant le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/1999/24), le Directeur exécutif a déclaré que la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes était en cours. Ainsi, l'UNOPS avait notamment entrepris d'améliorer ses procédures d'achat et d'élaborer des directives applicables aux nouveaux types de contrats tels que les contrats de louage de services. Il a souligné que le rapport annuel de l'UNOPS faisait le point sur la mise en place du Système intégré de gestion (SIG) et la mise en conformité des systèmes pour le passage à l'an 2000.

136. Deux délégations ont formulé des observations sur le rapport. L'une d'elles, se félicitant du travail fait par l'UNOPS dans son pays, a souligné qu'elle était prête à donner à celui-ci les pouvoirs qui pouvaient lui être nécessaires, compte tenu des rapports de l'UNOPS, du CCI et du Comité des commissaires aux comptes. L'autre délégation a posé quatre questions sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les contrats de louage de services, le SIG, le chiffre d'affaires de l'UNOPS en 1999, la compatibilité an 2000 et les recours en cas de fraude.

137. Le Directeur exécutif a répondu aux questions portant sur les contrats de louage de services et les problèmes de la fraude. Il a fait remarquer que le rôle de l'UNOPS dans l'examen des fraudes se limitait aux enquêtes préliminaires sur les faits reprochés et que la décision finale concernant les mesures à prendre appartenait au mécanisme créé à cette fin par le PNUD.

138. Le chef des Services d'information de l'UNOPS a déclaré que la troisième version du SIG était en préparation et qu'elle devait être installée d'ici à la fin du second trimestre de 1999. Notant que l'installation du Système par l'UNOPS dépendait toujours des données sur les dépenses fournies par les bureaux de pays du PNUD, il s'est plaint des problèmes qu'il continuait de rencontrer pour obtenir ces données. Il a fait le tour des activités menées par l'UNOPS en prévision du passage à l'an 2000, expliquant qu'une équipe mixte UNOPS/PNUD avait été créée pour apporter une solution aux problèmes communs.

139. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/1999/24) et a prié le Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de l'an 2000, un aperçu de la suite donnée entre-temps à ces recommandations.

X. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

140. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a présenté le rapport sur la gestion des risques financiers auxquels le PNUD est exposé et sur l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/5/Rev.1), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur la gestion des risques financiers auxquels le PNUD est exposé et sur l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/26), et le document de séance où figurent des explications complémentaires données par le PNUD (DP/1999/CRP.9/Rev.1). Elle a décrit les principaux éléments abordés dans ces rapports, notamment les recommandations de l'Administrateur sur la révision de la formule de calcul de la réserve opérationnelle destinée aux activités financées à l'aide des ressources ordinaires, la définition de la notion de liquidité et l'indication du montant des liquidités nécessaires au PNUD pour ses opérations, ainsi que la constitution d'une réserve distincte pour les activités financées par les autres ressources. Cette formule, a-t-elle observé, avait été révisée pour tenir compte des observations faites par le CCQAB, et la révision recommandée figurait dans le document DP/1999/CRP.9/Rev.1.

141. Deux délégations ont appuyé les recommandations révisées. Le respect des échéances de versement des contributions annoncées ainsi qu'un contrôle plus strict des dépenses et de la formation des agents locaux permettraient de réduire les risques financiers, a noté l'une des délégations qui a également ajouté qu'il faudrait, le moment venu, examiner les incidences du plan de financement pluriannuel.

142. L'Administratrice assistante a confirmé que la réserve opérationnelle destinée aux activités financées à l'aide des ressources ordinaires serait effectivement soumise à un examen qui tiendrait compte des résultats obtenus grâce au plan de financement pluriannuel.

143. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/9. PNUD : gestion des risques financiers : examen de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur (DP/1999/5/Rev.1) et des précisions supplémentaires figurant dans le document DP/1999/CRP.9/Rev.1;

2. Note la méthode que l'Administrateur recommande d'adopter pour déterminer le niveau des liquidités du Programme des Nations Unies pour le développement;

3. Souscrit à la recommandation de l'Administrateur concernant la constitution d'une réserve pour les activités financées au moyen des autres ressources et le mécanisme à utiliser pour alimenter cette réserve;

4. Approuve la formule recommandée pour calculer le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires (voir annexe) et décide de ramener de 25 à 10 % le facteur utilisé pour calculer le montant à inscrire à la réserve au titre des risques concernant les obligations et des risques structurels.

16 juin 1999

Annexe

FORMULE DE CALCUL DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE
RELATIVE AUX RESSOURCES ORDINAIRES

Le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires correspond à la somme des éléments ci-après :

1. Risques concernant les recettes. L'équivalent de 10 % de la moyenne des contributions volontaires reçues au cours des trois dernières années, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;

2. Risques concernant les dépenses. L'équivalent de 2 % de la moyenne des dépenses totales des trois années précédentes, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;

3. Risques concernant les obligations et risques structurels. L'équivalent de 10 % de la somme des risques concernant les recettes et les dépenses, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;

4. Risques de trésorerie. L'équivalent d'un mois de besoins de liquidités calculé sur la base d'un douzième des chiffres de dépense les plus récents pour une année pleine, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

XI. AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

144. L'Administrateur assistant a présenté le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD (DP/1999/23). Ce rapport donnait des renseignements détaillés sur les services d'audit et de contrôle internes que le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD (ci-après dénommé le Bureau) avait présentés pour l'année se terminant le 31 décembre 1998. Il a constaté les progrès réalisés dans la mise en place du cadre d'obligation redditionnelle, notamment grâce à un exercice d'auto-évaluation de contrôle, et a informé le Conseil d'administration que 12 des 13 postes vacants au Bureau avaient été remplis. L'Administrateur assistant a également souligné les problèmes persistants visés dans le rapport, notamment la gestion de trésorerie, le versement des contributions des gouvernements au financement des bureaux extérieurs, les rapports sur les programmes, l'achat de biens et de services, et le système de gestion financière. Le PNUD, a-t-il déclaré, continuerait de collaborer avec le Comité des commissaires aux comptes en vue d'améliorer le respect des règles comptables dans les projets exécutés par des organismes nationaux. L'Administrateur sortant et son successeur sont tous deux résolus à instaurer un plus grand sens des responsabilités financières.

145. Présentant le rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 1998 (DP/FPA/1999/8), le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a fait observer qu'en 1998, l'audit et le contrôle internes ont répondu à quatre grands objectifs, à savoir : la systématisation de l'analyse et du suivi des conclusions des audits; l'extension de cette vérification; l'établissement de liens entre les analyses des résultats des audits externe et interne et les autres contrôles; et la promotion du sens des responsabilités financières. Il en a donné un bref aperçu et a souligné que le rapport dont était saisi le Conseil d'administration indiquait l'importance accordée par le FNUAP à la promotion du sens des responsabilités financières. Le Fonds entretenant des relations franches et honnêtes avec le Conseil, le rapport signalait très clairement les domaines où, d'après les activités d'audit et de contrôle du Fonds, des améliorations étaient nécessaires. Ces auto-évaluations, a ajouté le Directeur exécutif adjoint, faisaient partie intégrante des délibérations internes du FNUAP. Périodiquement, figuraient à l'ordre du jour du Comité exécutif du FNUAP, composé de tous les directeurs de division, des questions relatives aux conclusions des audits ainsi qu'à celles des autres activités de contrôle. Ces questions faisaient l'objet d'un examen approfondi, et des mesures complémentaires étaient arrêtées afin de renforcer l'exécution efficace des programmes du Fonds. Ces mesures étaient soumises à un suivi systématique. Le Directeur exécutif adjoint a assuré au Conseil que le FNUAP était déterminé à veiller à ce que la probité et le sens des responsabilités guident ses opérations à tous les niveaux. Le FNUAP a estimé non seulement que l'audit et le contrôle internes étaient d'importants moyens de responsabilisation, mais étaient aussi des instruments de gestion qui permettaient à l'organisation et à ses fonctionnaires de faire leur autocritique, d'en tirer des enseignements et, en fin de compte, d'être plus efficaces.

146. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté le rapport sur le contrôle interne de l'UNOPS (DP/1999/22/Add.2). Dans ce rapport figuraient des renseignements sur les services de contrôle interne fournis par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD sur les activités opérationnelles de l'UNOPS pour l'année se terminant le 31 décembre 1998. Il a fait observer que les clients eux-mêmes du Bureau pour les services d'appui aux projets étaient ses auditeurs les plus vigilants, le Bureau de l'audit étant sous leur surveillance constante. Il a noté également la réussite du plan stratégique du Bureau pour les services d'appui et a été d'avis que celui-ci pourrait continuer à améliorer la formation du personnel et les services informatiques.

147. Plusieurs délégations ont remercié les trois organismes pour leurs rapports et ont salué leur volonté de mettre en oeuvre les recommandations des organes d'audit et de contrôle internes. L'une d'entre elles a souligné la nécessité de mieux coordonner les activités d'audit et de contrôle interorganisations et a demandé qu'à l'avenir le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS coordonnent leurs rapports en utilisant une formule similaire, voire envisagent de faire un rapport combiné.

PNUD

148. Les orateurs ont exprimé leur appui au Bureau de l'audit et des études de performance chargé de mettre en place le cadre d'obligation redditionnelle et de procéder à l'exercice d'auto-évaluation de contrôle, ainsi que d'assumer des fonctions d'examen et de contrôle. Ils ont manifesté leur préoccupation au sujet des postes vacants au Bureau de l'audit, comme l'indique le document. Toutefois, ils ont pris note des progrès dont il a été fait état dans les observations préliminaires.

149. Certains intervenants ont demandé des renseignements supplémentaires afin de savoir si les rapports avaient été suivis d'effet, notamment des données sur l'application des recommandations faites par les services d'audit pour les années précédentes ainsi que pour l'année en cours. Une délégation a demandé au PNUD de publier les résultats des nouveaux audits spéciaux mentionnés au paragraphe 37 du document DP/1999/23.

150. Une délégation, appuyée par d'autres, a cherché à savoir où en était le suivi des recommandations des services d'audit qui avaient été rejetées et qui sont mentionnées au paragraphe 14. L'orateur a fait remarquer que ce rejet pouvait entraîner des risques considérables pour l'organisation. Il a également noté que dans son pays, le chef des services d'audit interne était tenu d'indiquer chaque année si les systèmes de contrôle fonctionnaient, notamment en matière de pertes matérielles. Si le PNUD, dans son rapport, demandait qu'il soit fait de même, la tâche du Conseil d'administration s'en trouverait facilitée.

151. Plusieurs délégations ont exprimé leurs préoccupations quant à la présentation des rapports d'audit pour des projets exécutés sur des entités nationales. Une délégation, appuyée par d'autres, a demandé que l'on fixe des objectifs annuels pour la communication des états financiers vérifiés concernant ces projets. Une autre délégation s'est félicitée de l'augmentation de leur nombre et a préconisé leur généralisation afin de favoriser le développement des capacités et la participation nationale dans les pays des programmes, et de réduire les frais généraux. L'intervenant, notant la nécessité de procéder à l'évaluation et à l'audit de projets exécutés par des organismes nationaux, a

prié le PNUD de renforcer les capacités de ses bureaux de pays pour la mise en oeuvre de la modalité d'exécution des entités nationales.

152. S'agissant des projets exécutés par des organismes nationaux, le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a fait observer que des objectifs avaient été fixés mais n'avaient pas été réalisés soit parce que les rapports d'audit avaient été reçus trop tard, soit parce qu'ils n'avaient pas été achevés, soit parce que certains pays n'avaient pas désigné d'auditeurs fiables. En réponse à une question relative aux progrès réalisés dans l'enquête sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, il a informé le Comité d'administration que des mesures allaient être prises afin d'engager des poursuites contre toute personne présumée coupable de délit. Le Directeur a fait savoir au Conseil qu'alors que l'exercice d'auto-évaluation de contrôle avait été en partie conçu pour remédier à toute défaillance des systèmes de contrôle, une évaluation générale du PNUD n'avait pas encore eu lieu, et à ce stade, il ne pouvait donc pas faire, comme on le lui avait demandé au cours du débat, une déclaration portant sur les systèmes de contrôle.

FNUAP

153. Au cours des débats, un certain nombre de délégations se sont félicitées de la volonté du Fonds de mettre en oeuvre les recommandations des auditeurs en particulier, car le FNUAP avait pu ainsi clôturer plusieurs des projets menés à terme. Une délégation s'est réjouie de l'élargissement du partenariat du Fonds avec la société civile et les administrations de divers gouvernements, et de la conception participative des programmes. Elle a noté avec satisfaction que le Fonds avait adopté une méthode de programmation axée sur les résultats. Certaines délégations, tout en se déclarant préoccupées par les conclusions des audits à propos des bureaux présentant quelques lacunes et ayant une hiérarchie mal définie, ont préconisé une surveillance systématique et des hiérarchies clairement énoncées. Une délégation a rendu hommage aux efforts déployés par le FNUAP pour développer le sens des responsabilités financières. Une autre a noté que le nombre élevé de projets exécutés par le Fonds était préoccupant, et elle a demandé instamment que l'on trouve un équilibre entre les achats faits par le FNUAP et le renforcement des capacités nationales en matière d'achats et de gestion logistique. Deux délégations ont demandé quand le Manuel des politiques et procédures serait terminé et se sont émues du temps que prenait sa préparation et sa publication. Une délégation a voulu savoir combien de projets achevés n'avaient pas été clôturés en 1998. Une autre a fait observer que même si les enseignements tirés étaient clairement mis au jour, ils n'étaient pas toujours suivis de mesures concrètes, et certains problèmes étaient apparemment devenus chroniques. Elle a ajouté qu'elle avait dressé une liste des principaux problèmes à examiner, et qu'elle en ferait part aux dirigeants du Fonds.

154. Une délégation, tout en se félicitant du caractère autocritique du rapport et des progrès réalisés en 1998, est préoccupée de ne pas savoir si les objectifs des programmes régionaux ont été atteints. Elle a souhaité avoir des renseignements supplémentaires sur les incidences du programme régional et a demandé à quelles conclusions avait abouti la récente évaluation des modalités d'exécution. La même délégation a déclaré que les systèmes d'information de gestion du FNUAP et du PNUD devraient être compatibles. Une autre a proposé que le rapport se présente sous la forme d'un rapport d'activité afin que l'on puisse comparer chaque année les progrès réalisés dans l'application des recommandations des services d'audit. Une délégation a indiqué que les rapports des services d'audit et de contrôle internes du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS auraient plus d'impact s'il y figurait des exemples concrets et si les trois

organismes produisaient un rapport commun ou établissaient des rapports ayant une forme identique.

155. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations de leurs observations et de leurs questions, et a fait observer que le rythme d'exécution des projets du FNUAP avait diminué en 1998, et qu'en outre, pour 50 % environ d'entre eux, il s'agissait d'achats. Le FNUAP n'en examinerait pas moins la question et continuerait de mettre l'accent sur l'exécution et le renforcement des capacités nationales. Quant au Manuel des politiques et procédures, le Directeur exécutif adjoint a fait remarquer que toutes les sections du Manuel relatif aux programmes avaient été achevées et diffusées et que l'on pouvait trouver les directives de programmation sur Intranet. Le Manuel du personnel et le Manuel sur le financement seraient bientôt terminés. Par ailleurs, le Directeur adjoint a constaté que plus de 1 700 projets avaient été clôturés. Il a ajouté que les données concernant la situation des projets à clôturer seraient fournies à une date ultérieure après vérification.

156. Le Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a observé que le nombre de projets à clôturer ne cessait de changer car, périodiquement, de nouveaux projets étaient menés à leur terme. Toutefois, le Fonds disposait désormais d'un système lui permettant d'identifier les projets en sommeil. Le Chef du Bureau a accueilli avec satisfaction les propositions relatives à la forme des futurs rapports sur les mécanismes de contrôle, et a fait observer que de tels conseils étaient précieux. S'agissant du programme régional, elle a remarqué que les bureaux de pays avaient pris une part active à l'élaboration du nouveau programme multinational qui doit être présenté au Conseil d'administration en janvier 2000. Ce programme établirait une corrélation explicite entre ses composantes et les programmes de pays. Pour ce qui est de la liaison entre le Système intégré de gestion sur le terrain du FNUAP et le Système comptable automatisé pour les bureaux extérieurs, le Chef du Bureau a noté que la mise en place du Système intégré de gestion (SIG) permettrait de réduire quelque peu le problème. Elle a constaté que le FNUAP s'intéressait aux problèmes chroniques mentionnés dans le rapport, mais qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce que tout change du jour au lendemain : avant d'arriver à modifier les comportements, il fallait d'abord faire prendre conscience des problèmes. Le Fonds, a-t-elle ajouté, examinerait volontiers la liste des questions précises qu'avait soulevées une délégation.

157. Le Conseil d'administration a pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1999/23, DP/FPA/1999/8, et DP/1999/22/Add.2).

XII. MISSIONS DE VISITE

158. La Représentante permanente du Kirghizistan auprès de l'ONU a présenté le rapport sur la mission effectuée au Brésil (DP/1999/CRP.8). Elle a fait observer qu'il s'agissait de la plus nombreuse mission que le PNUD ait jamais envoyée, avec une délégation de 17 personnes venant de 16 pays, qui représentaient les pays donateurs aussi bien que les pays bénéficiant de programmes. L'équipe avait rencontré des représentants du Gouvernement brésilien, du PNUD, du FNUAP, d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, d'institutions financières internationales et de la population brésilienne. La délégation avait été favorablement impressionnée

par les relations du PNUD et du FNUAP avec le Gouvernement, qui n'étaient plus des liens de donateurs à bénéficiaires mais étaient devenues un véritable partenariat d'égal à égal.

159. Avant de présenter les commentaires de l'équipe sur le programme du FNUAP au Brésil, la Directrice adjointe du Service de la population du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État américain a rappelé que le Brésil était depuis longtemps un pays de contrastes. S'il se classait au huitième rang des plus grandes puissances économiques mondiales, il n'occupait en revanche que la soixante-deuxième place lorsqu'on considérait l'indice de développement humain. Certaines régions avaient atteint un niveau de développement très avancé, alors que d'autres manquaient de nombreux services élémentaires, et l'écart des revenus entre les riches et les pauvres était considérable. Sur le marché du travail, les femmes avaient un meilleur niveau d'instruction que les hommes mais ne gagnaient que 60 % de la rémunération de leurs homologues masculins, le Gouvernement au pouvoir s'était engagé à réduire les inégalités sociales, mais des circonstances économiques défavorables, et notamment la dévaluation de la monnaie, avaient freiné les progrès réalisés à cet égard, particulièrement en faveur des pauvres et des femmes. La décentralisation des pouvoirs publics, visant à obtenir un plus haut degré de transparence et à améliorer les prestations de services, avait bien progressé, ce qui n'était pas sans poser, dans les régions les plus pauvres, certains problèmes aux représentants des pouvoirs publics locaux et nationaux – problèmes que le FNUAP et le PNUD prenaient en compte dans leurs programmes. S'agissant plus particulièrement du programme du FNUAP, la Directrice générale a indiqué que l'aide extérieure que recevait le Brésil dans le domaine de la santé en matière de procréation ne provenait que de quelques donateurs bilatéraux et fondations internationales. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) avaient cependant fourni une aide importante dans le domaine de la santé au sens large et de la lutte contre le VIH/SIDA. Pour maximiser l'efficacité de ses ressources limitées, l'équipe encourageait le FNUAP à améliorer l'échange de données et la coopération avec, par exemple, la Banque mondiale dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, ainsi qu'avec d'autres bailleurs de fonds au Brésil. L'équipe estimait que la concentration géographique des ressources de programme était une stratégie efficace.

160. Le représentant des États-Unis, qui était l'un des rapporteurs de l'équipe, a présenté le programme du PNUD au Brésil. Il a noté le développement rapide du programme du Brésil et souligné que le Brésil était le pays d'Amérique latine où les projets étaient les plus nombreux. Mais l'ampleur du programme du Brésil s'expliquait également par la superficie du pays. Exprimées en pourcentage total des dépenses publiques, les ressources que le PNUD supervisait dans le cadre de la participation du Gouvernement aux coûts et des prêts de la Banque mondiale et de la BID représentaient une part minime du budget global. Le représentant des États-Unis a ensuite mis l'accent sur les observations et les recommandations de l'équipe, figurant dans le document DP/1999/CRP.8. Dans l'ensemble, l'équipe avait conclu que le programme du PNUD au Brésil avait permis d'accroître de façon remarquable l'utilité et l'efficacité du financement provenant du Gouvernement et des banques de développement et de mettre en oeuvre dans le domaine du développement humain durable des programmes novateurs qui pouvaient être reproduits ailleurs sans difficulté.

161. Le Représentant permanent du Brésil a noté avec satisfaction que le rapport contenait une évaluation positive des activités du PNUD et du FNUAP au Brésil. Le PNUD resterait, dans le domaine du développement, un partenaire important des secteurs public et privé et de la société civile au Brésil, l'objectif commun

étant de parvenir à un développement humain durable. Au fil des ans, le programme s'était adapté aux différents stades de développement qu'avait connus la société brésilienne et à la décentralisation de l'État brésilien. Par sa superficie, le Brésil s'apparentait presque à un continent; il se classait parmi les dix plus grandes économies urbaines industrielles du monde. Mais malgré d'importantes ressources humaines et naturelles, il lui restait de nombreux progrès à faire en matière de lutte contre l'exclusion sociale et d'élimination de la pauvreté. Le PNUD était à cet égard un allié important. Il fallait continuer à accorder la priorité à la viabilité, au renforcement des capacités et à la mise en oeuvre de stratégies de retrait. Le Gouvernement et le PNUD étaient fermement résolus à relever ces défis. Le Gouvernement attachait également beaucoup d'importance à la coopération technique entre pays en développement. L'Agence brésilienne de coopération avait mis au point des programmes de CTPD avec l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les pays des Caraïbes, ainsi qu'avec des pays africains, particulièrement des pays lusophones, et avec des pays d'Asie et d'Europe de l'Est. Les membres du Conseil de l'administration avaient vu quelques-uns des projets les plus importants mis en oeuvre par le FNUAP dans les régions les plus pauvres du Brésil. Mais, comme le rapport l'indiquait, le Gouvernement estimait qu'une plus grande souplesse opérationnelle permettrait, à terme, d'augmenter encore l'efficacité des activités du FNUAP. Le représentant du Brésil a ensuite exprimé au Directeur général du FNUAP la gratitude de son gouvernement et réaffirmé la volonté de son pays de mettre en oeuvre le Programme d'action du Caire et d'assurer le succès de la CIPD+5.

162. La Secrétaire exécutive à la coopération internationale du cabinet du Premier ministre péruvien a déclaré que, dans son pays comme au Brésil, la collecte de fonds, la gestion des ressources autres que les ressources de base et l'exécution nationale étaient très importantes. Le Pérou avait renforcé l'importance accordée au "partenariat pour le développement", concept qui, comme dans le cas du Brésil, avait contribué de façon positive à l'action des pouvoirs publics.

163. Les délégations qui avaient participé à la mission ont commenté le rapport et ses conclusions. Beaucoup ont mis en avant l'apport essentiel du PNUD aux programmes de développement humain durable mis en oeuvre au Brésil et la grande efficacité de sa coopération avec le gouvernement. La plupart ont souligné le rôle vital que jouait le PNUD dans un pays où subsistaient de grandes disparités sociales et régionales et où des mesures spécifiques d'élimination de la pauvreté restaient nécessaires. Une délégation a mis l'accent sur le solide programme régional établi en Amérique latine et dans les Caraïbes, que complétaient d'importantes initiatives interrégionales. Certaines se sont inquiétées des répercussions de la crise financière brésilienne et des revers qui risquaient d'en résulter dans le domaine environnemental et social. Une délégation a demandé que le PNUD accorde une plus grande importance, dans le cadre de ses activités de plaidoyer, à la nécessité des réformes économiques à long terme.

164. Plusieurs délégations ont indiqué que le programme mis en oeuvre au Brésil était très complexe et que le PNUD avait joué un rôle de catalyseur, en s'associant non seulement au Gouvernement et aux groupements régionaux, mais aussi à la Banque mondiale, à la BID et aux donateurs bilatéraux. Certaines ont souligné que cette coopération illustre parfaitement les relations de travail que le PNUD pourrait établir avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement. D'autres ont fait remarquer que le programme du PNUD au Brésil oeuvrait, avec succès, en faveur d'objectifs qui correspondaient en

grande partie à ceux des programmes de coopération bilatéraux. Les membres de l'équipe qui ont pris la parole ont complimenté le représentant résident et le représentant du FNUAP au Brésil.

165. Les délégations qui sont intervenues ont participé à un débat animé sur la participation aux coûts, mentionnée à plusieurs reprises dans le rapport. Si certaines d'entre elles ont souligné les répercussions très positives que la participation aux coûts avait eues sur le programme du PNUD au Brésil, d'autres ont estimé que le recours important à cette méthode au Brésil amenait à se poser certaines questions que le PNUD et le Conseil d'administration devraient étudier. D'après l'une des délégations, qui a également évoqué le processus de développement dynamique du Brésil dans le cadre duquel le Gouvernement, la Banque mondiale et le PNUD jouaient des rôles uniques et complémentaires, le Gouvernement maîtrisait parfaitement le programme. Il a été rappelé que, lors de la mission effectuée au Brésil, le personnel du PNUD avait constamment veillé à ce que les activités relèvent bien du mandat de l'organisation. Les excellents services d'expert fournis par le PNUD, ainsi que la grande estime que le Gouvernement lui accordait témoignaient de l'apport important de l'organisation. Une autre délégation a déclaré que le système de participation aux coûts était très efficace au Brésil et qu'il était lié de façon positive à la gestion axée sur les résultats. Les acquis ont été diffusés et assimilés plus rapidement que dans d'autres programmes et l'efficacité a été plus grande. La coopération réalisée au Brésil constituait une direction que l'organisation devait suivre et qui mettait à profit l'avantage relatif du PNUD en matière de gestion des ressources. Une délégation a souligné le rôle sans pareil du PNUD dans les pays contributeurs nets (PCN), qui pourrait mener à la création au sein du PNUD d'une catégorie de coopération distincte. Elle a suggéré que le Conseil d'administration étudie la question et établisse un système adéquat de gestion pour les PCN. Certaines délégations ont fait observer que si la participation aux coûts était alors pratiquée principalement dans les PCN, elle pourrait également s'appliquer à d'autres pays à plus faible revenu bénéficiant de programmes.

166. Les délégations qui avaient certaines réserves quant à la participation aux coûts ont fait valoir plusieurs facteurs. Une d'entre elles a fait remarquer que son gouvernement avait toujours porté un regard critique sur l'accroissement de la participation aux coûts au sein du PNUD. D'après cette délégation, le rôle du PNUD n'était pas clairement défini au Brésil, car il n'était responsable ni du financement ni de la coordination de la coopération technique fournie par les Nations Unies. En réalité, le PNUD s'acquittait de toutes les fonctions de consultant, sans participer à des appels d'offres. La Banque mondiale et la BID estimaient apparemment que l'avantage relatif du PNUD tenait à sa capacité à fournir et à recruter rapidement du personnel, ce qui, de l'avis de cette même délégation, ne relevait pas des responsabilités de l'organisation. Il y avait lieu de s'inquiéter de la viabilité de cette coopération, dans la mesure où elle risquait de se substituer aux capacités du gouvernement au lieu de les renforcer.

167. Une autre délégation a posé plusieurs questions d'ordre juridique et comptable ayant trait à la participation aux coûts et à la différence entre les frais généraux facturés par le bureau du PNUD au Brésil et ceux facturés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

168. Une délégation a rappelé que le plan de financement pluriannuel avait été adopté en vue d'accroître les ressources de base, et non parce que le Conseil d'administration estimait que les autres ressources avaient acquis une

importance disproportionnée. Si le programme de participation aux coûts devait se généraliser, le plan de financement pluriannuel semblerait alors avoir été adopté sans raison puisqu'il ne permettrait pas de résoudre les problèmes ayant trait à la proportion relative des ressources de base et des autres ressources. Tout en reconnaissant que la question de la souveraineté nationale s'était posée, une délégation a fait valoir que le Conseil d'administration avait toujours le droit de mettre en question les stratégies de financement nationales.

169. Le rapport entre la hausse de la participation aux frais et le niveau des ressources de base a suscité des divergences d'opinion. De nombreuses délégations ont affirmé à cet égard qu'il était essentiel que le Conseil d'administration étudie en détail le financement des activités autres que les activités de base, afin de veiller à ce qu'elles cadrent avec le mandat du PNUD. Les ressources autres que les ressources de base devraient, selon les prévisions, faire partie du débat sur le plan de financement pluriannuel. Les stratégies de retrait, le droit perçu au titre du recouvrement des coûts et les possibilités d'application du modèle à d'autres régions étaient au nombre des questions que le Conseil d'administration devait examiner.

170. Certaines délégations se sont déclaré préoccupées par le paragraphe 16 du rapport, qui avait trait à la Maison des Nations Unies et aux commentaires de certains organismes des Nations Unies, selon lesquels la création d'une Maison des Nations Unies risquerait d'entraîner des dépenses supplémentaires compte tenu des différentes dispositions organisationnelles des organismes. Une délégation estimait que ce problème se poserait dans divers pays et souhaitait éviter que le rapport ou le Conseil d'administration donne aux organisations brésiliennes l'impression que la question était trop difficile pour qu'elles la traitent. Elle estimait que le Conseil devrait y revenir par la suite, lorsqu'il étudierait la question plus générale de l'instauration d'une Maison des Nations Unies dans divers pays bénéficiant de programmes.

171. Certaines délégations ont commenté le paragraphe 27 b), qui comprenait une remarque d'ordre général sur l'élaboration par le PNUD et le Gouvernement brésilien d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les efforts visant à poursuivre l'élaboration d'un plan-cadre au Brésil ont généralement été encouragés.

172. Une délégation a recommandé que le Conseil d'administration étudie périodiquement le programme de pays du Brésil qui, par son ampleur et sa nature, conduisait à s'interroger sur les principes et les politiques du PNUD; le débat ne devrait pas se limiter à la présentation du cadre de coopération de pays.

173. Les délégations ont exprimé leur vif soutien à l'action menée par le FNUAP au Brésil. Une d'entre elles a déclaré qu'il fallait féliciter le FNUAP d'avoir su respecter le programme de pays et d'avoir fait preuve d'une grande efficacité en utilisant des ressources limitées. Une autre délégation a rappelé que le programme du FNUAP améliorerait les conditions de vie d'une grande partie des populations les plus pauvres du Brésil.

174. Le représentant résident au Brésil a répondu aux observations formulées. S'agissant tout d'abord des inquiétudes exprimées à propos de la stratégie de retrait, il a fait observer qu'il y avait au Brésil de nombreux exemples non seulement de projets, mais également de secteurs et de régions, dont le PNUD s'était retiré. Par exemple, le PNUD s'était principalement intéressé par le passé au transfert des technologies de pointe, en particulier dans le secteur

des télécommunications, où il n'était plus présent. En réponse à la suggestion formulée par une délégation, le représentant résident a souligné que le PNUD accepterait volontiers que son programme soit suivi de plus près par le Conseil d'administration. Il a indiqué que le Brésil était en train d'établir le bilan commun de pays. L'exercice du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui devait s'achever en 1999 ne prendrait probablement fin qu'au début de 2000. S'agissant de la Maison des Nations Unies, une mission interorganisations s'était peu de temps auparavant rendue au Brésil pour étudier les possibilités de location de locaux communs ou de construction d'un bâtiment sur un terrain appartenant à plusieurs organismes des Nations Unies. Le Gouvernement avait donné aux organismes des Nations Unies un terrain de 20 000 mètres carrés, sur lequel ils pourraient faire construire leurs propres locaux. De l'avis du représentant résident, la mission recommanderait sans doute un projet de construction de locaux communs, qu'occuperaient dans un premier temps le PNUD et le FNUAP, auxquels d'autres organismes se joindraient par la suite. En réponse aux commentaires formulés pendant le débat, le représentant résident souhaitait dissiper l'idée selon laquelle le PNUD pratiquerait des tarifs anormalement bas afin d'éliminer la concurrence du secteur privé ou des sociétés de services conseils. S'adressant à la délégation qui avait indiqué que le PNUD avait recours à l'exécution nationale et facturait des frais généraux de 3 % seulement, il a déclaré que ces projets étaient exécutés par le Gouvernement, l'Agence de coopération brésilienne apportant son soutien aux autres secteurs et ministères chargés de la mise en oeuvre des projets et le PNUD secondant l'Agence afin que celle-ci s'acquitte de ses fonctions d'exécution. Les frais généraux n'étaient que de 3 % parce que le Gouvernement accomplissait le travail d'exécution, avec le soutien et l'aide occasionnels du PNUD. Le Gouvernement avait fait savoir à plusieurs reprises qu'il appréciait le PNUD pour de nombreuses autres raisons que la convenance et la rapidité. Le représentant résident a indiqué qu'en 1999, le coût d'exécution des programmes exprimé en dollars allait probablement diminuer, à cause des fluctuations monétaires.

175. Le bureau du PNUD au Brésil cherchait par divers moyens à faire bénéficier les autres bureaux de pays de son expérience. En réponse aux commentaires portant sur la définition du rôle du PNUD au Brésil, le représentant résident a indiqué que le Gouvernement avait parfois conseillé au PNUD d'apporter son assistance à l'exécution de projets hautement stratégiques qui ne pouvaient être confiés au secteur privé. Alors que le budget de base du PNUD finançait huit postes au Brésil, plus de 50 postes étaient financés par des ressources extrabudgétaires. Dans le cas du Brésil, les activités de base étaient donc financées par des ressources autres que les ressources de base.

176. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a indiqué que les préoccupations du Conseil d'administration – relatives à la nécessité d'examiner plus en détail la participation aux coûts du programme brésilien, et particulièrement les liens entre siège et le bureau de pays – avaient fait l'objet de longues discussions avec le représentant résident. En introduisant des cadres de résultats stratégiques, le plan de financement pluriannuel modifierait légèrement la situation à l'avenir. En s'aidant de ces cadres de résultats stratégiques et des accords, les directeurs de bureaux et le Bureau de la planification et de la gestion des ressources pourraient déterminer, grâce aux rapports annuels, si les programmes et projets à des fins spéciales correspondaient aux objectifs du développement humain durable. Ils veilleraient également à ce que les questions relatives au renforcement des capacités et aux stratégies de retrait soient bien intégrées aux programmes et projets, dès leur approbation. Un site régional de

vérification des comptes était entré en service au Panama peu de temps auparavant et le bureau du Brésil avait fait l'objet d'un contrôle interne en 1998, un contrôle externe étant prévu à l'automne 1999. Des audits internes, et en particulier des audits opérationnels, avaient lieu régulièrement dans le cas des bureaux qui géraient des sommes d'argent relativement importantes. Il était nécessaire d'attendre que la mise en oeuvre du plan-cadre progresse avant de discuter de la nécessité d'établir des consignes distinctes ou plus souples à l'intention des pays qui disposaient d'importantes ressources à des fins spéciales. L'Administrateur assistant a également souligné que les membres de l'équipe de pays étaient liés par le bilan commun de pays, qui se traduisait par une communauté de vues et d'analyse à l'échelle du pays. Elle a également répondu aux commentaires portant sur le droit de 3 % perçu au titre du recouvrement. Elle a indiqué que les travaux correspondants étaient effectués par le Gouvernement et que, en ce qui concernait l'usage qui en était fait par le bureau de pays, le droit de 3 % était jusqu'alors investi dans la mise à niveau du matériel et des programmes informatiques et le recrutement local de spécialistes supplémentaires et qu'il était également utilisé pendant la conception du programme. Ces sommes permettaient ainsi au bureau de renforcer les compétences nécessaires à la gestion efficace et rationnelle du programme.

177. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a indiqué que les discussions récentes du Conseil d'administration avaient principalement porté sur la transparence globale en matière de gestion et sur le rôle du Conseil et de l'Administrateur pour ce qui est des ressources autres que les ressources de base et du financement des activités de base par ces autres ressources. La décision relative à l'exécution nationale avait été intégrée au nouveau manuel des programmes et projets et des directives de l'Administrateur en avaient assuré la mise en oeuvre. S'agissant de la question du financement croisé, l'Administrateur assistant a indiqué que les objectifs globaux avaient, de l'avis général, été atteints en ce qui concerne le recouvrement de l'augmentation des coûts marginaux financés par des ressources à des fins spéciales. Cependant, le PNUD chercherait, dans le cadre de sa stratégie budgétaire pour la période 2000-2001, à accroître le recouvrement des coûts financés par des ressources à des fins spéciales. L'Administrateur assistant a souligné que le plan de financement pluriannuel aiderait beaucoup à contrôler ces ressources. Il a également indiqué que les capacités financières, administratives et opérationnelles du bureau du Brésil avaient invariablement été jugées excellentes. Par ailleurs, de nombreux bureaux d'Amérique latine avaient montré l'exemple en élaborant des systèmes de qualité, et l'expérience de la région avait profité à l'ensemble du PNUD. L'Assistant administrateur a souligné l'absence apparente de liens avec la réduction des contributions de base provenant de donateurs, lesquels avaient augmenté leurs autres contributions. Il a déclaré que l'analyse des prévisions de revenus pour la période 2000-2003 indiquait un léger recul de la participation du Gouvernement aux coûts en ce qui concerne les ressources de base et les autres ressources.

178. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du FNUAP a remercié la Directrice adjointe du service de la population du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État américain d'avoir présenté les activités que le FNUAP menait au Brésil et le représentant de l'Irlande d'avoir rendu compte de la visite effectuée dans l'État du Ceara. A cet égard, elle avait lu avec satisfaction dans le rapport les commentaires très positifs sur le programme du FNUAP. Elle a en particulier fait remarquer que l'approche ciblée du FNUAP avait été adoptée dans les régions les plus pauvres du Brésil, à la suite d'une stratégie que l'organisation mettait en

oeuvre dans les pays les plus grands bénéficiant de ses programmes. Elle a également fait observer que la décentralisation resterait un facteur déterminant dans les programmes à venir du FNUAP, si bien que la mise en oeuvre s'effectuerait au niveau local. Elle a souligné l'importance de la mission de visite pour le FNUAP et indiqué que le rapport serait communiqué à tous les bureaux de la région. Il était essentiel que le Conseil d'administration puisse observer les résultats concrets des opérations qu'il avait approuvées dans les pays concernés.

179. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur la mission de visite au Brésil (DP/1999/CRP.8).

Débat consacré au FNUAP

XIII. RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1998

180. Dans ses remarques liminaires, la Directrice exécutive a noté qu'il s'était passé beaucoup de choses au cours des deux mois qui avaient suivi la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, notamment en ce qui concernait le processus d'évaluation et d'examen CIPD+5, qui arrivait à son terme. Elle a remercié le Conseil d'administration et le Bureau pour les conseils avisés et constructifs qu'ils avaient prodigués au FNUAP et elle a ajouté que le Fonds appréciait sincèrement son dialogue professionnel et son partenariat avec le Conseil d'administration. Elle a rappelé l'hommage émouvant rendu la semaine précédente à James Gustave Speth, Administrateur sortant du PNUD, et a tenu à prendre quelques instants pour saluer M. Speth et le travail qu'il avait accompli au service de l'Organisation des Nations Unies et pour la cause du développement, et surtout pour lui souhaiter bonne chance dans ses futurs projets. Elle a par la même occasion souhaité la bienvenue au nouvel Administrateur et a déclaré que le FNUAP attendait beaucoup de sa future collaboration avec la nouvelle direction du PNUD.

181. La Directrice exécutive a présenté brièvement les points saillants de l'année écoulée et a signalé certaines difficultés persistantes. Elle a souligné que 1998 avait été une année très chargée et productive pour le FNUAP. En premier lieu, de très nombreux programmes de pays avaient démarré. Les bureaux de pays du FNUAP s'étaient plus particulièrement efforcés d'exploiter les nouveaux outils de programmation tels que l'analyse du cadre logique, et de faire en sorte que les programmes atteignent rapidement leur vitesse de croisière. Ils avaient par ailleurs participé à un nombre croissant de programmes et d'activités de coordination, dont la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Mais 1998 avait aussi été une année d'examen et d'évaluation, de réflexion sur ce qui avait été fait au cours des quatre premières années consécutives à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et d'application aux programmes en cours ou prévus des enseignements tirés de cette expérience. Comme le montrait le rapport annuel, grâce à l'engagement des pays bénéficiaires, les programmes de pays du FNUAP continuaient à avancer dans la direction indiquée par la Conférence, notamment dans les domaines prioritaires énoncés dans la décision 95/15, à savoir la santé en matière de reproduction, y compris la planification des naissances et l'hygiène sexuelle, les stratégies en matière de population et de développement, et les activités de plaidoyer.

182. Les difficultés et les besoins critiques restaient certes nombreux. Certaines questions nécessitaient une attention particulière, comme il ressortait des débats des réunions du Comité préparatoire de CIPD+5 et des

examens internes du Fonds. Était notamment concernée la mise en oeuvre intégrale des programmes relatifs à la santé en matière de reproduction, à la santé des adolescents en matière de reproduction, à la santé de la reproduction dans les situations d'urgence, au vieillissement, à la migration et aux mouvements de population, à la collecte et à l'analyse des données, et à la formulation des orientations générales. Il convenait également de porter une attention particulière aux liens entre la santé en matière de reproduction et la condition de la femme ainsi qu'à l'interaction entre population, environnement et développement. Chacun de ces thèmes était intrinsèquement important et ne devait pas être traité isolément, mais au contraire comme un élément constitutif du développement en général et, plus particulièrement, des stratégies nationales en la matière. Les programmes de santé en matière de reproduction, financés par le FNUAP, avaient montré entre autres choses que la mise en oeuvre avait parfois été freinée par un certain nombre de facteurs, dont l'insuffisance des infrastructures sanitaires, la complexité des rouages administratifs et de la palette des services, une certaine méconnaissance des notions de base, la faiblesse des systèmes de gestion, le manque de coordination entre les donateurs et des ressources insuffisantes pour fournir l'ensemble des services. Le FNUAP avait entrepris de lever ces obstacles du mieux qu'il le pouvait, en collaboration avec ses partenaires nationaux et en coopération avec d'autres organismes et donateurs. La Directrice exécutive a signalé qu'un certain nombre d'autres questions concernant spécifiquement la santé en matière de reproduction avaient été abordées dans le rapport annuel, qui mentionnait également les initiatives prises par le FNUAP, en collaboration avec d'autres organismes et donateurs dont l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale, afin de réduire la morbidité et la mortalité maternelles, mettre des services et des structures d'information à la disposition des adolescents et des populations se trouvant dans des situations exceptionnelles, et pour renforcer l'effort de prévention du VIH/sida. En 1998, le FNUAP avait continué de jouer un rôle très actif au sein d'ONUSIDA et avait appuyé les activités de prévention dans 130 pays.

183. La Directrice exécutive a souligné que, en dépit des controverses que semblaient susciter certaines questions dans les arènes internationales, les choses étaient généralement bien différentes au niveau des pays. Ainsi, sur la question de la santé des adolescents en matière de reproduction, les pays semblaient avoir choisi une démarche pragmatique associant concrètement dirigeants politiques, représentants de la société civile, autorités religieuses et organisations non gouvernementales, dont les mouvements de jeunesse. Cette question devait manifestement être traitée en tenant compte des besoins et de la situation particulière des pays concernés. De fait, au cours de l'année écoulée, la plupart des programmes de pays avaient d'une manière ou d'une autre intégré la question de la santé des adolescents en matière de reproduction. C'est ainsi que des cours sur les questions démographiques, y compris celles qui avaient trait à la procréation, avaient été donnés dans les établissements scolaires de plus de 90 pays.

184. Au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'activités stratégiques avaient été exécutées dans les domaines de la population et du développement : assistance aux pays dans leur travail de collecte et d'analyse des données, communication d'informations fiables et pertinentes dans la perspective de la formulation des politiques, de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des programmes, travail d'explication pour aider les pays à bien saisir la complexité des liens entre population et développement. Le FNUAP avait également fourni son appui sur des questions telles que le vieillissement, la migration, le mouvement de la population et le développement économique. L'année écoulée avait également été très chargée pour le FNUAP en ce qui

concernait les activités de plaidoyer; des campagnes de sensibilisation avaient été intégrées à tous les programmes de pays et de grandes manifestations et activités avaient été organisées pour mieux informer le public et les décideurs du rôle primordial que jouaient les facteurs démographiques dans le développement durable et tous les aspects de l'existence.

185. En 1998, l'ensemble du personnel du FNUAP avait consacré beaucoup de temps et d'énergie à la poursuite de la mise en oeuvre des réformes de l'ONU ainsi qu'à l'élargissement et à l'approfondissement des partenariats conclus avec toutes les parties, au sein du système des Nations Unies comme dans la société civile. Le FNUAP avait été étroitement associé aux nombreux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier à la mise au point du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

186. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de la situation financière du Fonds. Elle a indiqué que malheureusement les prévisions de ressources générales avaient dû être ramenées à 255 millions de dollars depuis la présentation de son dernier rapport au Conseil, en avril. Toutefois, l'objectif de ressources supplémentaires était resté inchangé : 40 millions de dollars environ. Cette situation financière reflétait l'absence d'un donateur important, que le FNUAP espérait compter de nouveau parmi ses principaux bailleurs de fonds dans un proche avenir. La diminution constante des montants en dollars observée depuis quelque temps s'expliquait aussi par la faiblesse des devises européennes vis-à-vis du dollar, laquelle se traduisait par des taux de change défavorables. Face à cette révision à la baisse de ses ressources générales, le FNUAP avait dû abaisser ses plafonds de dépenses, pour la première fois depuis de nombreuses années. La Directrice exécutive a affirmé aux pays bénéficiaires des programmes que, dès que sa situation financière s'améliorerait, le FNUAP accélérerait immédiatement l'allure afin que l'exécution des programmes approuvés progresse comme prévu. Elle a conclu en exprimant sa profonde gratitude à tous les donateurs du FNUAP et en particulier à ses principaux contributeurs. Elle a remercié tout particulièrement le Japon – plus important donateur – tous les grands donateurs et les nombreux pays qui avaient augmenté leur contribution au FNUAP en 1998 et dans l'année en cours : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Elle a signalé par ailleurs que de nombreux pays bénéficiaires de programmes versaient des contributions au FNUAP et les en a remerciés.

187. Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont salué le travail du FNUAP et ont insisté sur l'efficacité et l'exécution concrète de ses programmes. Trois pays ont annoncé qu'ils allaient verser des contributions au FNUAP en 1999 : le Japon (48,2 millions de dollars), les Pays-Bas (environ 40 millions de dollars), et la République populaire de Chine (820 000 dollars). Plusieurs délégations ont indiqué leur inquiétude face à la diminution constante des ressources, et quelques-unes ont exprimé l'espoir que le plan de financement pluriannuel permettrait de drainer des ressources supplémentaires vers le FNUAP. De nombreuses délégations ont remercié le FNUAP de l'appui et de l'assistance qu'il avait prodigués à leur pays. Beaucoup ont fait observer que le Fonds avait eu une année très productive et ont salué le travail considérable qu'il avait accompli dans le cadre du processus de réforme de l'ONU. Une délégation a noté avec satisfaction que le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait fourni un schéma utile pour identifier les points de convergence entre les organisations et qu'il avait mis en relief la nécessité

d'harmoniser les programmes et de faire des programmations communes. Elle a également trouvé encourageant que la majorité des bilans communs de pays et des plans-cadres aient accordé toute l'attention voulue aux suites données aux récentes conférences mondiales de l'ONU. Elle a fait observer que le processus de réforme semblait désormais bien engagé. La délégation a ajouté qu'elle attendait avec intérêt de voir comment la démarche sectorielle serait intégrée aux rapports d'activité du FNUAP dans les années à venir. Une autre délégation a demandé des précisions complémentaires sur la participation aux plans-cadres, notamment au niveau des pays, et sur les principaux résultats obtenus grâce aux activités de plaidoyer, par exemple en ce qui concernait les mutilations génitales féminines. Certaines délégations ont indiqué qu'elles auraient préféré un rapport plus analytique.

188. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP d'avoir axé ses programmes sur les trois principaux volets de la santé en matière de reproduction – planification des naissances et hygiène sexuelle, stratégies en matière de population et de développement et activités de plaidoyer – et ont salué les efforts déployés par le Fonds pour renforcer sa collaboration avec les autres organismes et institutions des Nations Unies, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et le secteur privé. Certaines ont encouragé le FNUAP à poursuivre plus particulièrement ses travaux avec la Banque mondiale. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que le FNUAP poursuivait son action de prévention du VIH/sida et se sont félicitées du soutien apporté aux projets les plus innovateurs. Une délégation a fait remarquer que le problème du VIH et du sida était étroitement lié à celui de la toxicomanie et que le FNUAP pouvait partager ses connaissances sur cette question avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Certaines délégations ont félicité le Fonds pour son travail dans le domaine des migrations internationales, et notamment pour sa collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations. Une délégation s'est demandée quel était l'avantage comparatif du Fonds en matière de migrations internationales.

189. Plusieurs délégations ont souligné que le FNUAP avait un rôle primordial à jouer en matière de réduction de la mortalité maternelle, notamment à travers son appui au programme Maternité sans risques. Certaines ont signalé qu'il y avait un lien étroit entre émancipation des femmes et réduction de la mortalité maternelle. Plusieurs délégations ont été d'avis que le FNUAP devait institutionnaliser son initiative mondiale de gestion des questions de santé en matière de reproduction. Une délégation a estimé que le Fonds pouvait montrer l'exemple en encourageant les entreprises de ce secteur à ne pas limiter leurs services à la fabrication de contraceptifs. Elle a ajouté que le Fonds pouvait également encourager de manière décisive l'amélioration de la qualité des soins. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP pour son action en faveur de la santé des adolescents en matière de procréation, et quelques-unes l'ont exhorté à tirer parti de ses relations privilégiées avec les gouvernements et les autorités religieuses pour plaider encore plus vigoureusement la cause de la jeunesse dans ce domaine. Une délégation a félicité le FNUAP d'être l'une des entités de l'ONU qui relayaient le mieux les préoccupations des adolescents et des ONG dans le processus CIPD+5. Une autre l'a félicité d'aborder avec autant de pragmatisme une question qui suscitait apparemment plus de controverses dans les instances multilatérales que dans les pays eux-mêmes. Une délégation a souligné la nécessité d'inculquer des valeurs morales aux adolescents. Une autre a insisté sur la nécessité de faire en sorte que les adolescents aient accès aux services de santé en matière de reproduction et soient associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et programmes en la matière.

Elle a rappelé que, lors du Forum international de La Haye, son pays avait recommandé que 20 % du montant des aides au secteur de la santé soit réservé à la santé des adolescents en matière de procréation.

190. Une délégation a déclaré qu'elle était particulièrement impressionnée par les efforts déployés par le Fonds pour garantir la santé en matière de reproduction auprès des populations se trouvant dans des situations exceptionnelles et qu'elle avait par conséquent versé une contribution au FNUAP pour qu'il distribue des trousseaux santé-procréation aux réfugiés kosovars. Elle a encouragé le FNUAP à mieux faire connaître le bilan de son action afin d'élargir le soutien de l'opinion publique dans ses principaux pays donateurs. Elle a noté également que les questions relatives à la population exigeaient une démarche intersectorielle et a ajouté que le FNUAP devait mieux cibler son action dans ses domaines prioritaires et renforcer encore l'efficacité et l'utilité de ses activités. Une autre délégation a félicité le Fonds de son excellent travail dans un domaine particulièrement délicat. Elle a souligné que le Fonds jouait un rôle important en ce qui concernait la sauvegarde de la santé en matière de reproduction et des droits y relatifs, notamment lors des débats sur les politiques sectorielles. Une délégation a noté qu'il convenait de s'occuper davantage du problème de la violence contre les femmes ainsi que de la question des responsabilités et de la participation des hommes pour tout ce qui concernait la santé en matière de reproduction. Une autre délégation s'est inquiétée du peu de progrès réalisés en matière d'égalité et d'équité entre les sexes et d'émancipation des femmes. Elle a ajouté que les valeurs socioculturelles et les lois entravaient souvent la participation des femmes au processus de développement et que l'appui du FNUAP était indispensable pour que ces obstacles puissent être levés.

191. Une délégation a estimé que le Fonds n'avait pas à formuler de politiques mais devait plutôt mettre en oeuvre et exécuter les décisions des organes délibérants de l'ONU, et que le Conseil d'administration devait s'assurer que ces instances ne prenaient pas de décisions contradictoires. Si les décisions n'étaient pas claires, le FNUAP devait communiquer avec l'organe concerné pour dissiper les ambiguïtés et prévenir tout désaccord.

192. Une délégation a fait remarquer que 40 % du budget de son pays allait au service de la dette. Malgré ses ressources limitées, son pays s'était cependant beaucoup investi dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD, et avait notamment promulgué une loi qui protégeait la santé et les droits des jeunes et des adolescents en matière de procréation. La délégation a souligné que la diminution des ressources affectées à l'Amérique latine et à la région caraïbe était très préoccupante et a souhaité que le Conseil d'administration prenne note de cette situation. Une autre délégation a attiré l'attention sur la présence dans son pays de réfugiés en provenance de pays limitrophes dévastés par l'ouragan Mitch. Les services sociaux du pays étaient de ce fait lourdement mis à contribution. La délégation a demandé que ce genre de situation soit pris en compte au moment de l'affectation des ressources. Elle a souligné la nécessité de cibler les programmes sur les individus, considérés dans leur globalité d'êtres humains.

193. Une délégation a évoqué le système d'affectation des ressources du Fonds pour dire qu'il devait être réformé. Il importait notamment de s'interroger sur la validité des critères utilisés et des seuils établis. Cet examen était d'autant plus important que certains pays très pauvres étaient dans la catégorie C alors que d'autres, relativement prospères, étaient dans la catégorie B. La délégation a souligné que le critère du PIB par habitant devait

être encore renforcé quand le FNUAP réviserait son système de répartition des ressources. La délégation a demandé également si, compte tenu de la pénurie financière actuelle, la baisse de ressources du Fonds devait être supportée au prorata par les pays de catégories A, B et C, ou si les pays de la catégorie A devaient bénéficier d'un traitement préférentiel, la délégation préconisant cette dernière solution. La délégation a exprimé l'espoir que le Fonds prendrait ces facteurs en considération lorsqu'il examinerait son système d'allocation des ressources en 2000, ainsi que l'avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 96/15.

194. Une délégation a félicité le Fonds d'avoir financé des travaux de recherche. Elle a exprimé l'espoir que les résultats des recherches se retrouvaient dans les politiques et les programmes. Elle s'est déclarée surprise que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme n'ait pas été mentionné à propos de l'action du FNUAP dans le domaine de la prévention de la violence contre les femmes. La délégation a pris connaissance avec satisfaction du travail des ambassadeurs spéciaux du FNUAP et a souhaité savoir en quoi cette action contribuait à faire mieux connaître les questions de population et de développement. Une autre délégation s'est déclarée très satisfaite du travail de plaidoyer du Fonds dans l'année écoulée et a ajouté qu'il n'était pas facile de faire passer des messages aussi délicats à des publics très divers. Elle a fait remarquer que le travail du FNUAP aux États-Unis était parfaitement illustré par la campagne de sensibilisation particulièrement efficace conduite par Mme Waris Dirie, Ambassadeur spécial pour l'élimination des mutilations génitales féminines. L'article de Mme Waris sur cette question avait fait la couverture du dernier numéro du Reader's Digest, une publication qui comptait plus de 100 millions de lecteurs de par le monde. Il ferait mieux connaître une question importante à peu près ignorée dans une bonne partie du monde.

195. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et de leurs questions. Elle a remercié également les pays qui avaient annoncé leur contribution annuelle, et a demandé à tous les États membres de faire leurs premiers versements assez tôt afin de permettre l'exécution des programmes. Elle a réitéré l'espoir de voir les pays renouveler leur engagement en faveur de la mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au processus CIPD+5. Elle a noté qu'une fois élaboré et adopté le plan de financement pluriannuel, le rapport annuel serait probablement plus analytique et davantage axé sur les résultats. À propos des observations sur la formulation de politiques, elle a confirmé que le FNUAP n'intervenait pas à ce niveau, et que son action se limitait à donner suite aux décisions du Conseil d'administration et d'autres organes délibérants de l'ONU.

196. À propos du recentrage de la programmation du Fonds, la Directrice exécutive a signalé que le FNUAP allait revoir ses priorités après la session extraordinaire de l'Assemblée générale qu'elle venait de mentionner. L'essentiel des ressources du Fonds allait toutefois aux programmes des deux grands domaines prioritaires qu'étaient la santé en matière de reproduction et les stratégies en matière de population et de développement. Elle a ajouté que, conformément à son mandat, le FNUAP s'efforçait de centrer son action sur les priorités des pays où il intervenait. Dans de nombreux cas, il avait restreint le champ géographique de ses programmes afin d'en amplifier au maximum les effets.

197. En ce qui concernait le programme Maternité sans risques, la Directrice exécutive a reconnu qu'il fallait agir de façon plus stratégique et a signalé que le FNUAP et ses partenaires, dont l'OMS, allaient dans cette direction en ciblant les programmes sur des zones stratégiques clefs préalablement choisies. Elle a souscrit également à la remarque sur le lien étroit entre émancipation des femmes et baisse de la mortalité maternelle. Elle a annoncé que le FNUAP allait publier des informations actualisées sur la mortalité maternelle, sur le modèle de Mise à jour sur le sida, et a indiqué également que la William H. Gates Foundation avait donné 50 millions de dollars à la Columbia University pour un projet de recherche sur la réduction de la mortalité maternelle, et que le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF allaient collaborer avec cette université.

198. La Directrice exécutive a indiqué que la collaboration entre le FNUAP et l'ONUSIDA était excellente, que la publication de Mise à jour sur le sida illustrait parfaitement la diversité des activités de prévention du VIH/sida financées par le Fonds, et que le FNUAP comptait poursuivre sa coopération avec cet organisme qu'il coparrainait. À propos du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, elle a fait observer que le FNUAP collaborait déjà avec cet organisme. Elle a souligné également que le Fonds travaillait de concert avec l'OMS dans un certain nombre de domaines essentiels. À la suite de récentes consultations au plus haut niveau entre l'OMS et le FNUAP, il avait été décidé de rédiger une lettre commune délimitant les domaines de collaboration et de coopération entre les deux entités. La Directrice exécutive a par ailleurs précisé que le FNUAP finançait entre autres le programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine de l'OMS.

199. En réponse à la question sur les mutilations génitales féminines, la Directrice exécutive a fait observer que des lois interdisant ces pratiques avaient été adoptées dans plusieurs pays – Burkina Faso, Ghana, Sénégal et Ouganda – et que la violence sexuelle était désormais considérée comme une infraction dans la République-Unie de Tanzanie. Un certain nombre de pays de par le monde avaient adopté des lois interdisant l'usage de la violence contre les femmes. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP travaillait en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales à faire éliminer les mutilations génitales féminines. Elle a ajouté que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme était le partenaire privilégié du FNUAP pour tout ce qui concernait la prévention de la violence contre les femmes, et que le FNUAP finançait les programmes de son partenaire dans ce domaine.

200. La Directrice exécutive a souligné que les programmes du FNUAP étaient axés sur l'amélioration de la qualité des soins et des services. Elle a fait remarquer que les droits en matière de procréation faisaient partie des droits de l'homme, comme il était indiqué au chapitre VII du Programme d'action de la CIPD. Pour ce qui était de la santé des adolescents dans ce domaine, elle a indiqué que le Fonds tenait compte des spécificités locales dans ses programmes. Elle a cité les programmes pilotes réalisés avec succès en République islamique d'Iran et qui allaient maintenant être étendus à l'ensemble du pays.

201. À propos de l'institutionnalisation de l'Initiative mondiale, la Directrice générale a dit que la question devait être étudiée plus à fond. En ce qui concernait la participation du secteur privé, le FNUAP était en train de lancer une nouvelle initiative à laquelle seraient associés les patrons des grandes sociétés multinationales.

202. En réponse à la question sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la Directrice exécutive a expliqué que les bureaux de pays du FNUAP participaient activement sur le terrain à toutes les activités relatives au bilan commun de pays et au Plan-cadre. Elle a fait remarquer qu'il fallait travailler davantage sur les indicateurs. Elle a ajouté que le FNUAP étudiait ce qu'il convenait de faire pour que les questions liées à la population soient mieux couvertes dans les bilans communs de pays, ce qui lui éviterait de faire un bilan distinct.

203. En réponse à la question sur les migrations internationales, la Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait consacré peu de temps et d'argent à ce thème. Elle a ajouté que, conformément aux instructions de la Commission de la population et du développement, un symposium technique sur les migrations internationales avait été organisé sous les auspices du Comité administratif de coordination sur les services de base pour tous. Elle a fait remarquer que la migration internationale était un aspect essentiel de la mondialisation et que le FNUAP participait aux études en cours sur la question. La migration ne représentait toutefois qu'une toute petite partie du programme du Fonds au regard du financement global.

204. En ce qui concerne le système d'allocation des ressources, la Directrice exécutive a annoncé qu'il serait revu en 2000. Elle a précisé qu'un traitement préférentiel serait accordé aux pays de la catégorie A. Elle a reconnu néanmoins que certains pays de la catégorie B avaient eux aussi des besoins criants, que les ressources de l'Amérique latine et de la région caraïbe étaient extrêmement sollicitées, et que le service de la dette imposait un lourd fardeau à certains pays.

205. La Directrice exécutive a annoncé que la formule des ambassadeurs spéciaux était une réussite. L'Ambassadeur spécial Geri Halliwell venait de faire un voyage très remarqué aux Philippines, et l'Ambassadeur spécial Keiko Kishi était apparue à de nombreuses reprises à la télévision et en public pour mieux faire connaître les questions relatives à la population et à la santé en matière de reproduction. La Directrice exécutive a terminé son intervention en remerciant le Conseil d'administration de ses conseils et avis et en soulignant que le FNUAP comptait sur lui pour le guider dans son action.

206. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la Directrice exécutive pour 1998 sur les priorités de programme, le résumé statistique, l'efficacité du programme, le panorama régional et interrégional (DP/PA/1999/7, Part I) (Part I/Add.1) (Part II) et (Part III) ainsi que des observations auxquels ce rapport avait donné lieu.

207. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne s'est expressément élevée contre toute formulation qui donnerait à penser qu'il existerait des "droits en matière de procréation" dans l'ensemble des droits de l'homme internationalement reconnus. À sa connaissance, les seuls droits de l'homme existants étaient ceux qui étaient expressément énoncés dans les instruments universellement reconnus et juridiquement contraignants sur le sujet, et qu'aucun nouveau droit de l'homme considéré comme universellement reconnu ne pouvait être créé par déduction ou interprétation. À propos des méthodes contraceptives à effet différé, la délégation s'est élevée contre l'utilisation de la "pilule du lendemain", soulignant que, selon elle et de l'avis de personnalités respectées du monde médical, il s'agissait d'une pilule abortive.

XIV. PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

208. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté les deux rapports dont le Conseil d'administration était saisi : Plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes (DP/FPA/1999/9); Ressources allouées aux programmes et projets de pays du FNUAP approuvés par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration et utilisation de ces ressources (DP/FPA/1999/10). Il a souligné les points importants des trois principales composantes du plan de travail, à savoir la situation des ressources en 1998; les recettes projetées et l'utilisation proposée des ressources du programme; le pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes du Directeur exécutif pour 2000. Il a présenté au Conseil une mise à jour des prévisions de recettes pour 1999 et du plan de travail. Des versions révisées des tableaux E et F du document DP/FPA/1999/9, contenant les nouveaux chiffres, ont été distribuées aux membres du Comité. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que le Fonds estimait à présent ses recettes au titre des ressources ordinaires pour 1999 à 255 millions de dollars. Ce chiffre n'incluait pas la contribution de l'un des principaux donateurs traditionnels du Fonds, qui avait été prévue dans l'estimation originale à hauteur de 25 millions de dollars. Le FNUAP estimait que ses ressources supplémentaires pour 1999 se monteraient à environ 40 millions de dollars, ce qui porterait à 295 millions l'estimation révisée des recettes totales du Fonds en 1999, soit environ 10 millions de dollars de moins que l'estimation de 1998. Compte tenu de la nécessité de réviser l'estimation de recettes pour la période 2000-2003 du plan de travail, l'estimation révisée des recettes au titre des ressources ordinaires serait de 298 millions de dollars en 2000, 319 millions de dollars en 2001, 341 millions de dollars en 2002, 365 millions de dollars en 2003, soit un montant total des recettes au titre des ressources ordinaires de 1 323 000 dollars. Sur la base des tendances récentes, les ressources supplémentaires ont été chiffrées à 35 millions de dollars par an, les recettes totales pour la période couverte par le plan de travail atteignant ainsi 1 463 000 dollars.

209. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué qu'un nouveau cadre de planification, de gestion et de financement pluriannuel était mis au point, entre autres pour garantir aux programmes bénéficiant d'une assistance du FNUAP des ressources sinon plus élevées, du moins prévisibles et régulières. Il a suggéré qu'une fois adopté, ce cadre remplace le plan de travail. À cet égard, il a informé le Conseil d'administration que le Directeur exécutif avait mis en place le Bureau de la gestion axée sur les résultats afin de poursuivre la mise au point du cadre de financement pluriannuel. Il a indiqué que le Fonds prévoyait de présenter une première version de ce cadre au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000. Se référant au document DP/FPA/1999/10 (Ressources allouées aux programmes et projets de pays du FNUAP approuvés par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration et utilisation de ces ressources), il a noté que les données financières indiquaient que la cadence d'exécution des programmes était satisfaisante.

210. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse des ressources ordinaires observée au cours des trois dernières années. Dans ces conditions, il semblait exagérément optimiste d'établir le plan de travail sur la base d'un montant de près de 300 millions de dollars en 2000, en escomptant un accroissement annuel de 7 % au cours des trois années restantes du plan. Une délégation a recommandé que le plan de travail soit établi à hauteur de 1,2 milliard de dollars pour la période quadriennale 2000-2003. Certaines

délégations ont fait observer qu'il serait plus réaliste de tabler sur un accroissement annuel des recettes de 5 %. Une autre délégation, tout en se félicitant de ce qu'il n'y aurait pas de report de 1999 à la nouvelle période du plan de travail, a rappelé qu'à sa dernière session annuelle, le Fonds avait décidé de revoir la méthode utilisée pour calculer à l'avenir les taux d'accroissement des recettes; or, les prévisions concernant les nouvelles ressources programmables pour la période 2001-2003 du plan de travail étaient à nouveau fondées sur un taux d'accroissement annuel des recettes de 7 %. La délégation a ajouté qu'une appréciation réaliste de la situation financière ne ternirait pas l'image de l'organisation. Une autre délégation a rappelé au Conseil qu'elle avait exprimé des réserves à la dernière session annuelle au sujet des estimations de recettes, réserves qui apparaissaient maintenant justifiées. Un certain nombre de délégations se sont interrogées sur le montant de la réserve opérationnelle et ont demandé s'il était nécessaire de le maintenir à 20 % des recettes au titre des ressources générales pour l'année. On a proposé de réexaminer le montant de la réserve opérationnelle. Une délégation s'est inquiétée de ce qu'une proportion croissante des fonds était allouée au budget d'appui et a demandé pourquoi ces dépenses ne pouvaient pas être maintenues en deçà de 20 %.

211. Un certain nombre de délégations ont déclaré être convaincues que l'adoption du cadre de financement pluriannuel aurait pour effet d'accroître les apports de ressources au FNUAP, notamment en faisant ressortir plus clairement l'articulation entre les ressources affectées aux programmes et les résultats obtenus. Une délégation a exprimé l'espoir qu'avec l'adoption du cadre de financement pluriannuel, l'accroissement annuel des recettes serait supérieur à 7 %. Une autre délégation a demandé des précisions sur le calendrier de mise en oeuvre du cadre. Deux délégations se sont félicitées du taux d'exécution élevé des programmes du Fonds, signe de sa capacité accrue à aider les pays bénéficiaires. Une délégation s'inquiétait de la lenteur des programmes. Une autre, notant que les activités de plaidoyer étaient d'une importance capitale pour le succès de tous les programmes, a demandé instamment qu'une attention particulière soit accordée au financement de ce secteur de base et que, à tout le moins, le FNUAP préserve la part existante des ressources allouée à la fonction plaidoyer.

212. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations pour leurs observations. S'agissant du décalage entre les ressources effectives et les prévisions de recettes, il admettait que le Fonds s'était peut-être montré trop optimiste dans ses estimations. Il a noté que si les recettes accusaient une diminution au cours des trois dernières années, les recettes moyennes sur 10 ans n'avaient pas diminué. C'est pourquoi le taux d'accroissement annuel des recettes avait été déterminé sur la base de leur accroissement moyen médian et le chiffre de 7 % avait été utilisé. De plus, il était indispensable de connaître le taux de croissance annuel pour programmer les activités multinationales et planifier le système des services d'appui technique. Il était donc nécessaire que le Conseil d'administration communique au moins des chiffres indicatifs qui puissent être utilisés à des fins de planification. S'agissant du cadre de financement pluriannuel, on avait proposé à l'origine que le FNUAP se donne pour objectif de le présenter à la première session ordinaire de 2000, mais il semblait plus réaliste à l'heure actuelle de viser la deuxième session ordinaire de 2000. En ce qui concerne la réserve opérationnelle, elle ferait l'objet d'un examen ultérieurement. Le Conseil en avait fixé le montant à 20 % des recettes au titre des ressources générales pour chaque année en raison de l'incertitude quant aux recettes du Fonds, et afin de lui permettre de faire face à une baisse

inattendue de ces recettes. Concernant le budget d'appui, il n'était pas aisé de le réduire. La légère hausse de ce budget en pourcentage était due à la diminution des ressources ordinaires. Il convenait de souligner qu'à deux exceptions près, l'exécution des programmes de pays était conforme aux objectifs.

213. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a précisé que des ajustements de la réserve opérationnelle ne pouvaient être effectués qu'en fin d'exercice financier, lorsqu'on disposait des chiffres relatifs aux dépenses. Il a indiqué que la réserve opérationnelle était utilisée pour faire face aux besoins de trésorerie, étant donné le caractère incertain des rentrées de contributions. En 1999, le Fonds avait dû puiser dans la réserve opérationnelle à trois reprises. Un examen de la réserve opérationnelle pourrait être entrepris un an après l'adoption du cadre de financement pluriannuel et la première opération d'annonces de contributions. Soulignant que le budget d'appui du Fonds était restreint et modeste, l'intervenant a précisé que si la valeur du budget d'appui en pourcentage des ressources ordinaires avait augmenté, son montant en valeur absolue avait été réduit de 2 millions de dollars. S'agissant du cadre de financement pluriannuel, il notait avec satisfaction les progrès accomplis dans sa mise au point et remerciait le Conseil d'administration pour son appui et ses conseils. Compte tenu de la complexité du processus et de son caractère évolutif, le cadre serait présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000. Après quoi, les annonces de contributions pourraient commencer et se poursuivre jusqu'au début du mois de juin. Les résultats de l'opération pourraient ensuite être communiqués à la session annuelle, qui se tiendrait dans le courant de juin 2000. On prévoyait de synchroniser les opérations d'annonce de contributions pour le PNUD et le FNUAP en 2001.

214. Après ces réponses, une délégation a pris de nouveau la parole et remercié les représentants du Fonds pour les explications franches qu'ils avaient apportées. Elle a noté que la méthodologie du plan de travail soulevait certaines difficultés, à quoi s'ajoutaient les problèmes posés par les fluctuations des taux de change. À titre d'exemple, le pays de l'intervenant avait accru sa contribution au FNUAP de 18 % en montant exprimé dans la devise nationale, mais en raison d'un taux de change défavorable avec le dollar, cet accroissement était en fait revenu à une diminution. La délégation a averti que le cadre pluriannuel de financement ne serait pas en mesure de résoudre ce type de problèmes et émis l'avis que le Conseil d'administration devrait continuer de prêter attention à ces questions. La délégation s'est enquis de la possibilité que le Conseil autorise deux plafonds de dépenses – une estimation basse et une estimation haute – l'un ou l'autre pouvant être utilisé par le Directeur exécutif en fonction du volume des recettes. Elle a demandé que le FNUAP donne des précisions supplémentaires sur la réserve opérationnelle à la troisième session ordinaire de 1999.

215. Remerciant la délégation pour ses suggestions constructives, le Directeur exécutif adjoint a estimé qu'adopter deux estimations pour les dépenses pourrait être une mesure utile à titre provisoire.

216. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/13. Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des propositions du Directeur exécutif concernant les ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1999/9;
2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 2000 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 2000, actuellement estimé à 224 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de lui faire rapport sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 2000;
3. Prend note des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2001-2003 : 242 millions de dollars pour 2001, 254 millions de dollars pour 2002 et 267 millions de dollars pour 2003; et demande au Directeur exécutif de recevoir ces estimations lorsqu'il établira le cadre de financement pluriannuel;
4. Approuve pour les années 2000-2003 l'utilisation de nouvelles ressources programmables d'un montant de 35 millions de dollars par an destinées au financement multibilatéral;
5. Demande au Directeur exécutif de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de financement pluriannuel à sa première session ordinaire de l'an 2000, comme prévu dans la décision 99/5.

22 juin 1999

XV. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

217. Le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté un rapport oral sur l'application de la décision 97/13 relative à la stratégie d'information et de communication du Fonds. Il a souligné les objectifs de cette stratégie à tous les niveaux, y compris celui des pays bénéficiaires, qui visait à renforcer les moyens institutionnels dont disposait le Fonds pour "faire passer" le message en utilisant les supports les meilleurs et les plus économiques possibles. Il a noté que le Fonds abordait des problèmes ou des objectifs spécifiques à travers des messages ciblés faisant appel aux outils les plus efficaces : médias, brochures, rencontres directes et ambassadeurs spéciaux, entre autres. Le Fonds travaillait dans la mesure du possible avec différents partenaires : dirigeants communautaires et religieux, responsables gouvernementaux, célébrités, ONG et organismes des Nations Unies. En 1999, avec le concours de la Fondation William H. Gates, le FNUAP avait pour la première fois pu aider à financer un documentaire télévisé. Le Directeur a fait valoir que les activités de promotion internationales coûtaient très cher et que le Fonds était tributaire du temps d'antenne qu'on lui accordait à titre gracieux. Dans le cadre de la campagne "Face à face", 18 ONG européennes avaient formé une coalition pour promouvoir la santé en matière de reproduction, l'égalité et l'équité entre les sexes et l'aide aux pays en développement, et on faisait appel à des ambassadeurs spéciaux afin de sensibiliser le public et de

le mobiliser autour de thèmes clefs du Programme d'action de la CIPD. Cette campagne était actuellement élargie aux pays bénéficiaires, où des personnalités locales intervenaient en tant qu'ambassadeurs spéciaux pour promouvoir d'importantes activités. Le Directeur a indiqué que les principaux obstacles auxquels le FNUAP se heurtait dans la réalisation de ses activités en matière d'information, d'éducation, de communication (IEC) et de promotion étaient la virulence des opposants à son action, le manque de ressources et la faiblesse de ses effectifs. Petite structure s'occupant de questions délicates, le FNUAP était une cible facile pour des groupes d'opposition qui, bien souvent, déformaient la réalité de ses politiques et de ses pratiques et utilisaient l'arme de la désinformation. Le Directeur a souligné qu'en dépit de ces obstacles, les activités de promotion et d'information du Fonds s'amélioraient d'année en année et semblaient avoir un plus grand impact.

218. Plusieurs délégations ont fait part de leur satisfaction devant l'action du Fonds et ses réalisations dans les domaines de l'IEC et de la promotion. D'autres l'ont félicité des résultats auxquels il était parvenu avec un effectif restreint et un budget limité. Plusieurs délégations l'ont approuvé de faire appel à des ambassadeurs spéciaux pour mener des activités de sensibilisation et promouvoir les questions liées à la population et au développement, y compris la santé en matière de reproduction, l'équité et l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Deux délégations ont noté que les ambassadeurs spéciaux devraient être employés dans des contextes où ils pouvaient être le plus efficaces. Il faudrait également veiller à ce que leur action présente une certaine continuité.

219. Tout en notant que le FNUAP avait mené des activités de promotion efficaces en utilisant les médias, une délégation a estimé que le Fonds devrait mettre davantage à profit le monde du spectacle. Le FNUAP devrait aussi s'attacher à collaborer avec le ministère de la santé dans les pays bénéficiaires pour garantir que l'information concernant la population et la santé en matière de reproduction figure dans les manuels scolaires et les ouvrages pour l'éducation des adultes. D'après cette délégation, une telle démarche permettrait au Fonds de toucher un public plus large tout en dissipant les fausses informations. La même délégation a ajouté que, compte tenu de l'action menée par le Fonds sur le plan de la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence, des efforts devraient être faits pour mettre sa stratégie d'information et de communication en adéquation avec les nouvelles situations dans lesquelles il était appelé à intervenir. Tout en faisant observer qu'elle se réjouissait de l'impact accru des activités d'information, d'éducation et de communication du Fonds, une autre délégation a souligné la nécessité de continuer à lutter contre la désinformation dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction.

220. Un certain nombre de délégations ont félicité le FNUAP de mener des activités d'IEC et de promotion en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG). Plusieurs délégations ont également constaté avec satisfaction que le Fonds utilisait l'Internet et les supports multimédias pour diffuser l'information et effectuer un travail de sensibilisation. Une délégation a demandé ce qu'il en était des activités d'IEC dans un contexte Sud-Sud. Deux délégations souhaitaient des informations sur l'évaluation des activités d'IEC et de promotion du Fonds. Une délégation a demandé comment le rapport technique sur la promotion était exploité sur le terrain. Se félicitant des nombreux programmes de promotion réussis auxquels le Fonds avait prêté son appui, une autre délégation a relevé qu'un film documentaire sur un programme d'alphabétisation et de santé en

matière de reproduction, produit au Pérou avec l'appui du FNUAP, avait remporté une distinction prestigieuse à un festival de cinéma international à Cuba, en 1998. La délégation a souligné qu'il fallait voir dans ce prix une distinction non pas simplement pour le Pérou, mais pour l'ensemble du monde en développement. Elle a ajouté que le film primé avait été utilisé par d'autres pays pour aider à lever des fonds pour des programmes de santé en matière de reproduction.

221. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a remercié les délégations pour leurs observations, suggestions et encouragements. Il a indiqué que le FNUAP s'intéressait aux possibilités offertes par le monde du spectacle pour ses activités de promotion, mais qu'une telle entreprise était onéreuse. Il a ajouté que le Fonds continuerait d'élargir sa coopération avec les ministères chargés de la santé et du développement dans les pays bénéficiaires. Il a fait observer que le FNUAP avait réagi très rapidement à la crise des réfugiés du Kosovo et avait été en mesure de recueillir des ressources importantes en leur faveur; il en avait été de même pour les réfugiés africains, notamment en République-Unie de Tanzanie. L'intervenant a indiqué que tous les programmes bénéficiant de l'appui du FNUAP incluaient des activités de promotion. S'agissant des expériences de coopération Sud-Sud, à titre d'exemple, un disque compact intitulé "I Need to Know" ("J'ai besoin de savoir") avait été réalisé au Kenya par un groupe de musique local sous le parrainage du FNUAP. Ce titre, qui préconisait l'éducation des jeunes dans le domaine de la santé de la reproduction et des comportements sexuels responsables, était devenu un grand succès au Kenya. Il avait aussi conquis le public au Nigéria, où il avait inspiré un feuilleton télévisé hebdomadaire également intitulé "I Need to Know". De la même manière, le film documentaire sur le programme d'alphabétisation et de santé en matière de reproduction réalisé au Pérou avec l'appui du FNUAP avait facilité la collecte de fonds et la transposition du programme dans d'autres pays. Un film réalisé en Côte d'Ivoire, qui avait remporté un prix à Montréal (Canada), était utilisé pour des activités d'IEC et de promotion dans d'autres pays d'Afrique.

222. Le Directeur a indiqué que les ambassadeurs spéciaux du Fonds étaient très occupés à intervenir sur les questions intéressant la population et la santé en matière de reproduction, et d'autres aspects fondamentaux du Programme d'action de la CIPD; pour autant leurs activités ne faisaient pas double emploi. Il a rappelé que le FNUAP collaborait avec les organismes et organes des Nations Unies et les ONG dans les domaines de la promotion et de l'IEC. Il a indiqué que le manuel sur l'opérationnalisation des activités de sensibilisation avait été envoyé à tous les bureaux de pays du FNUAP et qu'une formation à ces activités était dispensée aux représentants du Fonds. Concernant les évaluations, le FNUAP et plusieurs fondations avaient commandé, en 1998, une évaluation portant sur les activités de promotion menées conjointement avec des ONG européennes. Par ailleurs, le FNUAP avait réalisé une enquête pour l'Europe en 1997 et avait appuyé une enquête aux États-Unis d'Amérique en 1998, une étude de suivi étant prévue, quelques années plus tard, pour mesurer l'impact des activités de promotion sur l'opinion publique. En outre, le FNUAP recevait des échos sur ses publications et ses brochures de sensibilisation par les utilisateurs finals, y compris les gouvernements et les médias. Le Directeur a souligné que des évaluations approfondies étaient généralement plus coûteuses que les activités promotionnelles elles-mêmes et n'étaient pas à la portée d'une petite organisation aux ressources financières et humaines limitées. Néanmoins, le FNUAP continuerait de procéder à des évaluations, de s'adapter et de faire de son mieux, avec ses ressources limitées, pour appliquer efficacement sa stratégie d'information et de communication.

223. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur l'application de la stratégie d'information et de communication du FNUAP.

XVI. QUESTIONS DIVERSES

Rapport sur l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés

224. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques du développement a fait un rapport oral sur l'état d'avancement des activités du PNUD et d'autres organisations qui coparrainaient l'initiative visant à mettre en oeuvre le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Elle a relevé que la mondialisation et la libéralisation économique étaient deux des principaux phénomènes qui caractérisaient le monde d'aujourd'hui. La plupart des pays avaient adopté des mesures pour libéraliser leur économie mais la libéralisation des échanges n'était pas suffisante. Les pays devaient aussi appliquer des politiques macroéconomiques cohérentes et veiller à la bonne conduite des affaires publiques, autant de facteurs grâce auxquels le commerce international pourrait être un moteur pour la croissance et le développement humain durable.

225. Le PNUD jouait un rôle important en tant qu'organisation coparrainant le Cadre intégré, en aidant à repenser les corrélations et les interactions entre mondialisation et développement humain durable. Une note d'information sur les progrès accomplis au regard des objectifs avait été distribuée. Un résultat essentiel était que 40 des 48 PMA avaient communiqué des évaluations des besoins, sur la base desquelles des démarches intégrées avaient été formulées. L'étape suivante – l'élaboration de programmes d'assistance technique pluriannuels – soulevait un certain nombre de difficultés : coordination au plan national, y compris les relations entre l'administration publique, la société civile et le secteur privé, établissement d'un ordre de priorité dans les stratégies nationales, question du calendrier et des étapes de la libéralisation des échanges, notamment.

226. Au niveau des pays, le PNUD avait entamé l'élaboration de programmes d'assistance technique pluriannuels en Angola, en Gambie, en Guinée, en Haïti, aux Maldives et au Mali. Des dispositions avaient été prises pour renforcer la coopération entre les organismes de parrainage grâce à la création d'un site Web et à l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, les services de consultants, la programmation concertée et les examens mutuels. Parmi les autres activités, on pouvait mentionner l'atelier CNUCED-PNUD organisé en Afrique du Sud pour définir les positions en vue de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Plusieurs pays avaient donné notification officielle de mesures prises dans l'intérêt du commerce et d'un accès accru aux marchés. Néanmoins, des ressources étaient nécessaires pour mener à bien la mise en oeuvre du Cadre intégré. L'Administratrice assistante a souligné qu'il était indispensable que les parties prenantes s'engagent à tirer parti des avantages du commerce et à prendre en compte les besoins spécifiques des PMA. Si l'on voulait qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles donne des résultats concluants, le prochain cycle de négociations devrait envisager le commerce et le développement comme des domaines intimement liés.

227. Soulignant l'importance de la question, une délégation a salué le rôle du PNUD. L'intervenante a estimé que le PNUD devrait s'attacher essentiellement à faciliter la coordination interorganisations et la participation des PMA, un

processus qui, semblait-il, était déjà en place. On avait pu constater que dans certains PMA, le commerce ne recevait pas l'attention qu'il méritait, à preuve ce qui se passait dans le cadre des tables rondes et des groupes consultatifs, où c'étaient les ministères des finances qui dirigeaient les opérations. L'intervenante a indiqué que son pays prêterait spécialement attention à la coopération ayant trait au commerce dans ses relations bilatérales avec les PMA et a invité les autres pays à en faire autant.

228. Une autre délégation a remercié le PNUD pour les précisions apportées et les progrès accomplis et jugé qu'il serait utile de renouveler ce type d'exposé à l'avenir.

229. L'Administratrice assistante a indiqué que le PNUD souscrivait à l'observation selon laquelle il conviendrait d'associer plus étroitement les ministères du commerce aux tables rondes et réunions de groupes consultatifs, démarche que le PNUD et ses partenaires continuaient de préconiser dans leurs discussions avec les pays.

230. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés.

Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida

231. Le rapport oral sur les activités d'ONUSIDA en 1998 qui intéressaient le PNUD et le FNUAP a été reporté à la troisième session ordinaire de 1999.

Observations finales

232. Dans son discours de clôture, la Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration pour ses directives et ses avis éclairés, qui étaient indispensables au Fonds. Elle a réaffirmé la nécessité pour le Fonds de disposer de ressources accrues et a constaté avec satisfaction que la question des ressources avait été au centre des préoccupations du Conseil au cours de l'année. Elle a remercié le Conseil pour ses efforts visant à mettre en oeuvre le cadre de financement pluriannuel, qui offrirait un outil de planification et de programmation stratégiques important. Elle a également remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs commentaires favorables et encourageants à propos de l'importance et de l'efficacité du programme du FNUAP. Elle a souligné que le personnel du Fonds, au Siège comme dans les bureaux de pays, s'acquittait de sa tâche avec le plus grand dévouement. Elle a noté que le Conseil devait garder présente à l'esprit la charge de travail qu'entraînaient ses sessions et les réunions d'autres organes délibérants, outre l'obligation pour le FNUAP de présenter de multiples rapports. Compte tenu de la taille modeste de son secrétariat et de ses effectifs réduits, le Fonds avait parfois beaucoup de difficultés à se préparer aux sessions du Conseil. Elle a proposé qu'il ne soit pas demandé au Fonds plus de deux documents d'orientation par an de façon à permettre un meilleur dialogue avec le Conseil, et afin de ne pas empiéter sur le temps consacré à l'exécution des programmes.

233. La Directrice exécutive a conclu en remerciant le Président, le Bureau et tous les membres du Conseil d'administration pour l'excellent travail accompli à la session annuelle. Elle a remercié les interprètes, le personnel des services de conférence, l'ensemble du personnel du secrétariat, notamment les membres du personnel du PNUD qui avaient veillé au bon déroulement de la session. Elle a exprimé ses vifs remerciements et sa reconnaissance aux membres du Conseil d'administration qui avaient été appelés à d'autres fonctions : Aloisa Wörgetter

(Autriche), Rolando Bahamondes (Canada), Hans Lundborg (Suède), Dino Beti (Suisse) et Shirlee Pinkham (États-Unis d'Amérique).

234. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des relations extérieures du PNUD a fait de brèves observations finales et salué les membres du Conseil d'administration qui quitteraient New York avant la session suivante.

235. Le Vice-Président, M. Kwabena Osei-Danquah (Ghana), a remercié la Directrice exécutive du FNUAP pour ses interventions et pour la coopération du Fonds avant et pendant la session. Il a exprimé à l'Administrateur toute la reconnaissance du Conseil d'administration et l'a remercié pour l'aide si précieuse qu'il avait apportée au Conseil. Il a également remercié les membres du Conseil et les observateurs, le personnel du secrétariat, les fonctionnaires des conférences et les interprètes.

236. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

99/14. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1999 (DP/1999/L.3/Rev.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999 et de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1999 :	13-17 septembre 1999
Première session ordinaire de 2000 :	24-28 janvier 2000
Deuxième session ordinaire de 2000 :	3-7 avril 2000
Session annuelle de 2000 :	13-23 juin 2000 (Genève)
Troisième session ordinaire de 2000 :	11-15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé;

Adopté la décision 99/8 du 15 juin 1999, en hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 1993 à 1999;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2 : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 1998, notamment du rapport concernant les rapports du Corps commun d'inspection, de l'annexe statistique et de l'examen du cadre global de coopération (DP/1999/15; DP/1999/15/Add.1; DP/1999/15/Add.2; DP/1999/CRP.7);

POINT 3 : RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pris note du rapport de l'Administrateur sur le PNUD et la réforme de l'Organisation des Nations Unies (DP/1999/16);

POINT 4 : ÉVALUATION

Pris note du rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1999/17);

POINT 5 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris note de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/1999/18);

POINT 6 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 99/10 du 22 juin 1999 sur la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion;

POINT 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du rapport intérimaire sur les incidences de la stratégie de financement pour les fonds et programmes associés au PNUD (DP/1999/20);

POINT 8 : COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Adopté la décision 99/11 du 22 juin 1999 sur la coopération technique entre pays en développement;

POINT 9 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 99/12 du 22 juin 1999 sur le rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/1999/24); et demandé au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2000, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif concernant le rapport du Corps commun d'inspection (DP/1999/25);

POINT 14 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/9 du 16 juin 1999 sur la gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 10 : AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

Pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/1999/23; DP/1999/22/Add.2; DP/FPA/1999/8);

POINT 15 : MISSIONS DE VISITE

Pris note du rapport sur la mission de visite au Brésil (DP/1999/CRP.8);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 11 : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1998

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1998 sur les priorités du programme, le bilan statistique, l'efficacité du programme, l'aperçu des programmes régionaux et interrégionaux [DP/FPA/1999/7 (Part I), (Part I/Add.1), (Part II) et (Part III)] et les observations y afférentes;

POINT 12 : PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Adopté la décision 99/13 du 22 juin 1999 sur le plan de travail du FNUAP pour 2000-2003 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays du Fonds des Nations Unies pour la population approuvés par l'ancien et le nouveau Conseils d'administration (DP/FPA/1999/10);

POINT 13 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport oral sur l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés;

22 juin 1999

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999
(13-17 septembre 1999)

Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème
Lundi 13 septembre	Matin	1	A	<u>Questions d'organisation</u> : Ordre du jour de la session, rapports sur les travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1999, liste des questions à examiner en 2000
		2		Débat consacré au PNUD
				<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
		A	—	Cadre de financement pluriannuel, 2000-2003
		A	—	Projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
		A	—	Examen annuel de la situation financière, 1998
		I	—	Examen et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD
		I	—	Rapport statistique annuel pour 1998, y compris les achats de biens et de services
		I	—	Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998
		I	—	Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998 : notes explicatives
	Après-midi	2		<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
Mardi 14 septembre	Matin	2		<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
	Après-midi			Débat consacré au FNUAP
		6		<u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
		A	—	Budget biennal des services d'appui
		A	—	Examen annuel de la situation financière, 1998

Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème
Mercredi 15 septembre	Matin	6		<u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
	Après-midi	5		<u>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1999-2000 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
			A	— Montant approprié pour la réserve opérationnelle (97/21)
			I	— Rapport du CCQAB sur l'UNOPS
			A	— Responsabilité de l'UNOPS pour les questions relatives au personnel (99/12)
Jeudi 16 septembre	Matin	4		<u>Fonds et programmes spéciaux</u>
			A	— Fonds d'équipement des Nations Unies (97/8)
	Après-midi	7		<u>FNUAP : Services d'appui technique</u>
			A	— Options futures pour les services d'appui technique (98/6)
Vendredi 17 septembre	Matin	3	A	<u>PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes</u>
	Après-midi	8	A	<u>FNUAP : Programmes de pays et questions connexes</u>
		9	I	<u>Questions diverses</u>

Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 13 au 17 septembre 1999

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Vice-Président, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) a ouvert la séance en notant que le Président, M. Asda Jayanama (Thaïlande) avait exprimé le regret de ne pas pouvoir y assister car il participait à une réunion à Bangkok.

Souhaits de bienvenue au nouvel Administrateur

2. Au nom de tous les membres du Conseil d'administration, le Vice-Président a souhaité la bienvenue au nouvel Administrateur. Celui-ci avait rencontré officieusement de nombreux membres du Conseil d'administration lors de la session annuelle, mais c'était la première fois qu'il participait officiellement à une session. Le Vice-Président tenait à rendre hommage aux qualités éminentes de l'Administrateur et lui souhaiter très chaleureusement bienvenue. Le Conseil d'administration appréciait les remarquables réalisations à l'actif de l'Administrateur, tant dans le système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Il notait en particulier son dévouement à la cause de la coopération au service du développement, et ne doutait pas qu'une collaboration fructueuse s'engagerait entre le Conseil et l'Administrateur. Celui-ci était entré au service du PNUD pendant une période critique où l'aide publique au développement fléchissait alors que les besoins des pays bénéficiaires allaient en s'accroissant. Le Conseil avait entendu de nombreux éloges du travail effectué par le PNUD sur le terrain et l'espoir avait fréquemment été exprimé que le Programme pourrait apporter un changement positif à la vie des pauvres. Quelle que soit l'ampleur des difficultés qui s'annonçaient, l'Administrateur semblait parfaitement qualifié pour la tâche à accomplir. Le Vice-Président a souligné que le Conseil d'administration appuyait entièrement les objectifs de l'Administrateur en matière de coopération au service du développement, et qu'il tenait notamment, grâce à un PNUD fort et efficace, à améliorer l'existence des habitants des pays bénéficiaires. Le Conseil se réjouissait de collaborer étroitement avec l'Administrateur dans les années à venir.

3. La Directrice exécutive du FNUAP a souhaité la bienvenue au nouvel Administrateur et lui a adressé tous ses vœux de succès dans la tâche importante et difficile qui l'attendait. Elle a noté que le FNUAP entretenait depuis plusieurs années une collaboration étroite et fructueuse avec l'Administrateur, notamment pour le suivi intégré et coordonné des conférences mondiales des Nations Unies, dans le cadre duquel la Directrice exécutive et l'Administrateur avaient tous deux présidé une équipe spéciale interorganisations du Comité administratif de coordination.

4. Réaffirmant que le FNUAP et le PNUD collaboraient étroitement, la Directrice exécutive a noté que cette collaboration ne s'arrêtait pas aux sessions du Conseil d'administration, mais qu'elle s'étendait à un certain nombre de domaines d'intérêt commun. La population et le développement étaient deux domaines complémentaires et il ne faisait aucun doute qu'au millénaire suivant, les deux organismes devraient continuer à collaborer de façon à relever les défis qui s'annonçaient. La Directrice exécutive a souligné qu'en tant que membre du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP se réjouissait avec les autres organismes membres du Groupe à la perspective de collaborer avec l'Administrateur à la poursuite de l'excellent travail entrepris par son prédécesseur.

5. La Directrice exécutive a applaudi l'Administrateur d'avoir défendu immédiatement, avec éloquence et vigueur, la cause du développement, de l'action multilatérale et du système des Nations Unies, en soulignant notamment à quel

point des ressources étaient nécessaires. Elle a conclu en affirmant que le FNUAP ne doutait pas qu'une excellente coopération s'instaure avec l'Administrateur et son équipe dans les mois et les années à venir.

Ordre du jour et programme de travail

6. La Secrétaire du Conseil d'administration a évoqué les divers éléments du document DP/1999/L.4, à savoir l'ordre du jour provisoire, les annotations, la liste des documents et le programme de travail de la session. Elle a noté qu'outre les documents indiqués dans le document DP/1999/L.4, les documents suivants avaient été publiés : DP/1999/29/Corr.1, amendant la décision 99/11 du Conseil d'administration; DP/1999/CRP.12, sur le cadre de résultats stratégiques; DP/1999/42 sur le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles; et DP/1999/CRP.13 sur la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en ce qui concerne les questions relatives au personnel. Le document DP/1999/CRP.10, consacré aux résultats de l'enquête sur les dépenses ayant trait aux systèmes informatiques et à la gestion du changement n'allait pas être publié puisque le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires publié sous la cote DP/1999/33 comportait les informations voulues. La Secrétaire du Conseil d'administration a également noté que certains documents n'étaient devenus disponibles dans d'autres langues seulement dans la matinée. Ce retard était dû à la très lourde charge de travail des services de conférences durant les mois d'été, pendant lesquels la documentation de la session de l'Assemblée générale était établie.

7. La Secrétaire a noté que le Conseil d'administration tiendrait une réunion officielle dans l'après-midi du 14 septembre, en raison de l'ouverture, dans la même après-midi, d'une nouvelle session de l'Assemblée générale. L'Administrateur et son équipe de transition tiendraient également une réunion officielle avec le Conseil le même après-midi. D'autres réunions officielles étaient prévues, notamment des réunions d'information sur le vingtième anniversaire de la coopération entre le PNUD et la Chine, sur le programme de Semipalatinsk au Kazakhstan et sur le rapport d'évaluation du Fonds d'équipement des Nations Unies par le chef d'équipe.

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement.

9. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1999/13).

10. L'approbation du rapport sur les travaux de la session annuelle (DP/1998/28) a été reportée à la première session ordinaire de 2000, en attendant que le rapport soit publié dans les autres langues.

11. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier ci-après pour ses sessions de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 2000 :	24-28 janvier 2000 et 31 janvier 2000*
	* Session conjointe avec le Conseil d'administration du PNUD et celui de l'UNICEF

Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

12. Le Conseil d'administration a approuvé la liste préliminaire de questions à examiner lors de sa première session ordinaire de 2000, telle que reproduite dans l'annexe à la décision 99/25.

13. Le Conseil d'administration a approuvé la liste des questions devant être examinées par le Conseil d'administration en l'an 2000 (DP/1999/CRP.11), et qui figurera dans le projet de plan de travail pour 2000.

14. La Secrétaire du Conseil a noté qu'au titre du point 4, consacré aux questions financières, budgétaires et administratives devant être examinées durant la première session de 2000, le Conseil serait invité à se pencher sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Une note explicative accompagnée de deux annexes comportant notamment le projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière avait été distribuée lors de la session en cours. Un document officiel établi à partir de cette note serait publié, puis examiné à la première session ordinaire de 2000. La distribution du projet de Règlement financier et règles de gestion financière à la session en cours permettrait au Conseil d'engager des consultations informelles sur la question, le cas échéant.

Débat consacré au PNUD

II. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

15. L'Administrateur a présenté la question. Il a souligné la nécessité de rétablir les assises de la confiance entre les pays bénéficiaires et les donateurs, entre les gouvernements et l'administration ainsi qu'entre l'administration et le personnel, tous éléments nécessaires à la reconstruction du PNUD. Il a donné un aperçu de la situation financière, indiquant qu'en baisse constante depuis cinq ans, le montant des ressources de base pour 1999 n'était plus que de 718 millions de dollars, alors qu'il s'élevait à 1,2 milliard de dollars en 1992. Le Conseil était saisi d'un budget d'appui biennal répondant aux impératifs d'une croissance nulle et reflétant une nouvelle réduction de 27,1 millions de dollars par rapport au budget précédent. En raison de la baisse continue du montant des contributions des donateurs, les bureaux de pays du PNUD avaient été priés de réduire de 20 % pour l'an 2000 le niveau des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB). Le programme dérapait depuis 1996, année où il avait été décidé que les ressources initialement prévues pour trois années en couvriraient une quatrième. Le cadre de financement pluriannuel n'avait pas tenu ses promesses et n'avait pas permis d'obtenir des versements plus stables et plus prévisibles. Tous ces facteurs amputaient d'autant les ressources affectées au travail effectivement accompli pour lutter contre la pauvreté.

16. L'Administrateur a rappelé que la chute des contributions des donateurs au PNUD entraînait une révision à la baisse des projections des recettes, qui n'étaient plus que de 718 millions de dollars pour 1999. Les compressions budgétaires avaient amoindri les capacités du PNUD car, en dépit d'une saine réforme, l'organisation avait été vidée de sa substance, privée de recrutement, de formation ou d'investissement dans son personnel. Pour que le PNUD soit

vigoureux, il fallait que les pays donateurs comme les pays bénéficiaires fassent preuve d'une volonté politique de haut niveau en faveur du développement, du rôle du système des Nations Unies en matière de développement et du PNUD lui-même.

17. L'Administrateur a demandé au Conseil d'approuver le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001. S'il y avait lieu de demander des ressources supplémentaires et si une telle démarche était appuyée, il se réservait le droit de s'adresser de nouveau au Conseil lorsque le PNUD aurait achevé ses propres travaux sur le nouveau plan d'action et que des consultations supplémentaires se seraient tenues avec le Conseil d'administration et les autorités compétentes dans les capitales.

18. L'Administrateur a en outre souligné l'importance des outils de gestion que sont le cadre de financement pluriannuel et les cadres de résultats stratégiques. Faisant état des dégâts causés par les trop nombreuses compressions budgétaires, il a également souligné que le PNUD avait besoin d'un soutien politique ample et renouvelé. L'organisation devait à cet égard aller au-devant des chefs de gouvernement et du public pour rechercher l'appui politique indispensable à la coopération pour le développement. Lors des voyages que l'Administrateur avait effectués peu auparavant au Japon et en Chine, lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Alger, et dans ses entretiens avec des membres du Congrès à Washington, il avait constaté que le PNUD n'était pas dépourvu d'appui. NETAID était une nouvelle initiative importante dont le but était d'édifier un réseau mondial d'appui composé de militants engagés en faveur de la cause du développement dans le cadre duquel mettre en place des partenariats entre le PNUD, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, le secteur privé, avec Cisco systems notamment, et le monde du spectacle.

19. Le PNUD était doté d'un mandat clair qui faisait de lui le fer de lance de la lutte contre la pauvreté et le champion des objectifs internationaux élaborés lors des conférences mondiales. Il fallait préciser et clarifier ses activités, en supprimant celles qui n'avaient plus de raison d'être. La confiance des gouvernements, qui ne doutaient pas de l'impartialité des avis et de l'aide du PNUD, était un principe fondamental. Dans de nombreux pays, on faisait de plus en plus souvent appel, en toute confiance, à ses conseils et à ses avis. Les situations d'après-conflit posaient certes des difficultés particulières de gestion des affaires publiques mais le PNUD n'en devait pas moins organiser l'assistance à apporter avant ce stade. Il fallait innover en matière de partenariats et de stratégies de mobilisation de fonds, qu'ils se situent au cœur du rôle de coordination des Nations Unies ou en marge, de façon à promouvoir de nouveaux partenariats avec le secteur privé et des stratégies de financement du développement des pays bénéficiaires. On ne pouvait pas non plus se passer de l'action menée par le PNUD aux niveaux mondial et national, pour défendre la cause du développement humain et de la lutte contre la pauvreté, grâce notamment au Rapport sur le développement humain et aux relais nationaux.

20. L'Administrateur a souligné que le PNUD se heurtait à une situation difficile pour ce qui était de la mise en valeur, de la formation et du recrutement de son personnel, toutes activités qui avaient été véritablement amputées au cours des quatre années précédentes. Des économies seraient identifiées à mesure que les contours des fonctions seraient délimités et que leur portée s'approfondirait. De nouveaux investissements seraient consentis pour créer une organisation mondiale de développement de premier ordre jugée à la force de ses idées et de ses conseils. Ces investissements aideraient à

transformer l'organisation. L'Administrateur ne doutait pas que le PNUD puisse beaucoup faire si le Conseil d'administration lui prêtait sa confiance et des ressources. Le monde et ses habitants les plus pauvres le méritaient.

21. Au titre du point 2, le Conseil était saisi par le PNUD des documents suivants : cadre de financement pluriannuel, 2000-2003 : rapport de l'Administrateur (DP/1999/30) et cadre de résultats stratégiques (DP/1999/CRP.12); projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 : rapport de l'Administrateur (DP/1999/31); rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/33); examen annuel de la situation financière (1998) et renseignements statistiques détaillés (DP/1999/32 et Add.1); rapport statistique annuel (1998), y compris les achats de biens et de services (DP/1999/34); informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies (1998) et notes explicatives (DP/1999/35 et Add.1) et Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles : rapport de l'Administrateur (DP/1999/42).

22. Les délégations ont remercié l'Administrateur de sa déclaration liminaire et le PNUD de la documentation soumise au Conseil.

Cadre de financement pluriannuel (2000-2003)

23. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les documents sur le cadre de financement pluriannuel pour 2000-2003 (DP/1999/30) et sur le cadre de résultats stratégiques (DP/1999/CRP.12), qu'elles ont approuvés. De nombreux orateurs ont félicité le PNUD pour le travail accompli en si peu de temps sur ces sujets, soulignant que la coopération entre le siège et les bureaux de pays était satisfaisante. Le processus de consultations officielles avec le Conseil d'administration a également suscité des éloges.

24. De nombreux orateurs ont constaté que le cadre de financement pluriannuel, qui introduisait une gestion axée sur les résultats, serait un excellent mécanisme de changement organisationnel, grâce notamment à des interventions de développement plus ciblées et plus précises. Il était à cet égard essentiel que le PNUD axe ses interventions dans des domaines où il détenait un avantage comparatif. De toute évidence, son rôle se précisait en tant qu'instrument de catalyse et de facilitation de la coopération au service du développement. Certaines délégations ont noté que le travail du PNUD compléterait parfaitement celui de la Banque mondiale, des ONG et des fondations privées dans les pays bénéficiaires. Plus particulièrement, la collaboration avec la Banque mondiale a été accueillie avec satisfaction dans les domaines de la mondialisation, des investissements et des stratégies d'investissement à long terme. Les cadres de résultats stratégiques étaient autant d'éléments offrant des possibilités aux pays bénéficiaires.

25. Une délégation a souligné le rôle clef du PNUD dans les pays à économie en transition et exprimé l'espoir que la dégradation constante de sa situation financière n'entamerait pas l'action de l'organisation. Le PNUD avait un rôle important à jouer, qui consistait non seulement à développer le marché, mais aussi à créer des structures juridiques, des cadres réglementaires et un environnement propice au développement humain durable.

26. Plusieurs délégations considéraient que le cadre de financement pluriannuel offrait un canevas pour l'orientation des activités du PNUD dans les années à

venir. Le cadre de financement pluriannuel avait permis à l'organisation de donner une impulsion dans le contexte général de la réforme. Il était donc essentiel que le financement ne soit pas tributaire de l'attentisme des principaux donateurs. Une délégation a souligné que l'Administrateur devait saisir les possibilités offertes par le cadre de financement pluriannuel et veiller à hiérarchiser les priorités du PNUD. Si les ressources de base n'augmentaient pas de façon à atteindre le montant cible, le PNUD devait être en mesure de compter sur un plan de rechange. Certains orateurs ont souligné que le cadre de financement pluriannuel n'était pas encore arrêté et qu'il pourrait être affiné ou modifié. Pour cette raison, certains orateurs ont déclaré qu'ils éviteraient de faire des observations détaillées pour l'instant.

27. Certaines délégations ont noté que les catégories d'activités étaient définies en termes vagues. Une délégation a dit qu'il fallait cerner avec plus de précision les cinq catégories d'activités du programme de façon à renforcer la gestion stratégique au sein du PNUD et à mieux cibler les interventions de l'organisation. La même délégation a fait savoir au Conseil que les décisions concernant l'appui financier à venir seraient directement fonction des mesures qui auraient été prises à cet égard.

28. En ce qui concerne les éléments spécifiques du cadre, une délégation a suggéré de mieux articuler les domaines de la bonne gouvernance d'une part et de la coordination des activités des Nations Unies en matière de développement d'autre part. Certaines délégations ont dit qu'il fallait affiner la réflexion sur les partenariats et l'analyse de leur rôle, et ce pour donner plus d'impact aux interventions dans des domaines tels que le plaidoyer et le renforcement de capacités. Dans le domaine de la coordination, il faudrait également renforcer l'efficacité du PNUD et mieux axer son action sur les résultats.

29. De nombreux orateurs ont dit qu'il fallait élaborer des indicateurs valables de façon à pouvoir mesurer réellement les contributions du PNUD. Certaines délégations ont souligné que l'utilisation d'indicateurs devait se faire en collaboration étroite avec les partenaires au niveau des pays, puisqu'il n'existait pas de norme consensuelle en matière d'indicateurs. Les normes arrêtées au niveau international, telles que celles qui avaient été adoptées lors des conférences mondiales, pouvaient être utilisées. Certains orateurs ont estimé qu'un dialogue plus détaillé sur les indicateurs était nécessaire.

30. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle clef du PNUD pour ce qui était du passage de la phase d'urgence à celle du développement, tout particulièrement dans les premières étapes. Une délégation a affirmé que l'étude indépendante que son gouvernement avait menée sur les opérations du PNUD au niveau des pays montrait que l'organisation était bien placée pour jouer un rôle dans les premiers instants de la phase d'après-conflit. Un autre orateur, précisant que sa délégation avait l'intention d'apporter un appui financier, a dit que le PNUD devrait jouer un rôle central dans l'édification de la paix au Kosovo.

31. Plusieurs délégations ont souligné que le PNUD devait atteindre pour son financement annuel l'objectif de 1,1 milliard de dollars en ressources de base, comme le prévoyait la décision 98/23 du Conseil d'administration. De toute évidence, le PNUD ne pouvait apporter une aide s'il n'avait pas lui-même un soutien financier suffisant. Il était inquiétant de constater qu'au fur et à mesure que ses ressources s'amenuisaient, l'on exigeait de plus en plus de lui. La réduction de 20 % du niveau des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base était très préoccupante. Un orateur a estimé que

l'Administrateur devrait s'efforcer avec le Secrétaire général de mobiliser l'opinion publique internationale, les ONG et la société civile pour renverser la tendance négative qui se dessinait en matière de financement de l'aide au développement. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il faudrait augmenter annuellement les contributions de base jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.

32. Une délégation a annoncé qu'elle augmenterait sa contribution au PNUD pour 1999 de plus de 10 %, en raison des résultats d'études internes qu'elle avait menées sur les activités du PNUD au niveau des pays et sur les relations entre le PNUD et la Banque mondiale. Cette délégation a également souligné qu'outre le siège du PNUD et les bureaux de pays, les gouvernements donateurs devaient eux aussi s'efforcer de tirer parti du cadre de financement pluriannuel. Plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur la nécessité de faire appel à des donateurs plus nombreux et ont demandé un partage plus équitable du fardeau des contributions budgétaires entre donateurs. Deux délégations ont annoncé qu'elles prévoyaient de maintenir leurs contributions au programme de base du PNUD pour 2000 et 2001 au même niveau qu'en 1999. Une délégation a souligné que le seul moyen de renverser la tendance à la baisse des contributions volontaires au programme de base était que le PNUD apporte la preuve de son impact sur l'élimination de la pauvreté et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement dans les pays bénéficiaires.

33. Plusieurs délégations ont demandé dans quelle catégorie du plan de financement pluriannuel entreraient les activités qui n'étaient pas financées par les ressources de base. Une délégation a estimé que le rapport annuel axé sur les résultats devrait faire figurer les catégories correspondant au programme et les autres dans une rubrique par pays qui engloberaient les ressources de base et les autres, de façon à rendre compte de l'utilisation faite de toutes les ressources du PNUD.

34. En ce qui concernait les ressources autres que les ressources de base, un orateur a souligné que les programmes prévoyant une participation aux coûts illustraient parfaitement le rôle de catalyseur, de facilitateur et de conseiller que pouvait jouer le PNUD. Il était donc illogique de critiquer la méthode de développement consistant à faire participer les gouvernements aux coûts tout en appuyant un cadre de financement pluriannuel qui visait à ce que les programmes du PNUD fonctionnent sur le modèle des activités pour lesquelles les pays participaient aux coûts. Un autre orateur s'est déclaré très préoccupé du système de participation aux coûts, dans la mesure où le PNUD semblait fonctionner en tant qu'agent d'exécution, ce qui ne relevait pas de son mandat.

35. Plusieurs orateurs ont souligné que le PNUD et ses partenaires bilatéraux devraient échanger leurs données d'expérience en matière de gestion axée sur les résultats, notamment pour ce qui était de l'élaboration d'indicateurs.

36. En ce qui concernait le rapport annuel axé sur les résultats, une délégation a souligné qu'il devait surtout s'attacher aux domaines où les interventions du PNUD étaient génératrices de valeur ajoutée et où le PNUD détenait un avantage comparatif. Chaque rapport annuel devrait montrer en quoi consistaient les activités du PNUD et quel était leur impact, mais aussi constater les faiblesses et les insuffisances et faire des recommandations sur les ajustements à apporter aux programmes. Une autre délégation a noté que le premier rapport annuel axé sur les résultats ne pourrait refléter la vision de l'Administrateur puisqu'il serait établi à partir de résultats reçus avant l'établissement du rapport de l'Équipe de transition. D'après cette délégation, le Bureau du Conseil devrait également examiner les nouvelles propositions

concernant le calendrier et les rapports sur le plan de financement pluriannuel. Une délégation a posé une question concernant le moment où seraient présentés les résultats du plan pluriannuel de financement, en 2003, c'est-à-dire l'année même où l'on adopterait également le plan de financement pluriannuel pour les quatre années suivantes.

37. Une autre délégation a souligné l'importance des alliances stratégiques entre le PNUD et d'autres organisations, suggérant que le rapport annuel axé sur les résultats devienne un instrument contribuant à la création de telles alliances et reflétant les résultats obtenus à cet égard. Le rapport annuel axé sur les résultats deviendrait ainsi un moyen de mobiliser des ressources. Il pourrait également refléter, en dernière analyse, la vision du PNUD et apporter des preuves tangibles de sa contribution à la coopération pour le développement.

Projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001

38. Les délégations ont exprimé leur appui au projet de budget soumis dans le document DP/1999/31. La croissance nominale nulle du budget a reçu un accueil favorable.

39. Plusieurs délégations ont noté les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) contenues dans son rapport sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/33). Plusieurs orateurs ont notamment cité l'avertissement donné au paragraphe 8 de ce rapport, dans lequel le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires notait que les hypothèses concernant les recettes sur lesquelles reposait le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 risquaient d'être quelque peu irréalistes en raison des réductions annoncées par les grands donateurs et du renchérissement du dollar.

40. D'après certains orateurs, le budget d'appui risquait de devoir être examiné de nouveau en 2000, en fonction des ressources disponibles et des recommandations de l'Équipe de transition. Une délégation a proposé que le budget soit reconsidéré de façon à libérer des fonds pour d'autres améliorations qualitatives et en affecter à des activités programmées essentielles.

41. Selon la même délégation, le PNUD pourrait réaliser des économies supplémentaires, en particulier au siège, en proposant des indemnités pour cessation de service, ce qui libérerait des fonds qui permettraient de renforcer la mise en oeuvre du programme dans les domaines clefs. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'une décentralisation plus poussée, d'un recouvrement intégral des coûts pour les activités extrabudgétaires ou, comme l'avait préconisé une délégation, d'un recouvrement intégral des coûts assortis d'une contribution additionnelle d'activités extrabudgétaires aux ressources générales du PNUD, ainsi que du versement intégral et ponctuel des contributions des gouvernements hôtes aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Une délégation a souligné la nécessité d'enrayer l'escalade des dépenses d'administration pour les pays bénéficiaires, tout particulièrement dans le contexte de la réduction des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB).

42. Deux délégations ont demandé que le rôle stratégique clef des bureaux régionaux soit préservé et une délégation a également noté le rôle crucial du Bureau de la mobilisation des ressources et des affaires extérieures. Un orateur s'est inquiété d'éventuelles compressions supplémentaires de personnel dans la région des États arabes. Un autre orateur a noté que, compte tenu de la formule de dotation en effectifs du Programme des Volontaires des Nations Unies,

son budget n'aurait pas dû être réduit. Un autre orateur a proposé de tenir en Arabie saoudite une conférence de cinq jours qui réunirait des représentants des responsables des achats et des approvisionnements de l'ensemble du système des Nations Unies.

Réponse du PNUD

43. L'Administrateur a noté avec grand plaisir que le projet de budget pour 2000-2001 et le plan pluriannuel de financement étaient appuyés de toutes parts. Il avait pris attentivement note des commentaires concernant la nécessité de faire preuve de prudence financière et des déclarations selon lesquelles on pouvait commencer à exécuter le budget étant entendu que les annonces de contribution correspondantes devaient être faites. Comme nombre de délégations l'avaient noté, le budget devrait être revu en fonction des conclusions de l'Équipe de transition et du niveau des montants qui seraient versés. L'Administrateur avait perçu le mécontentement de pays tant donateurs que bénéficiaires face à l'amenuisement de l'aide publique au développement. Il avait également pris note des préoccupations exprimées au sujet des indicateurs utilisés dans le cadre du plan de financement pluriannuel et de la nécessité d'éviter de faire de la microgestion. Le plan de financement pluriannuel devait permettre de rendre compte de manière efficace au Conseil d'administration des résultats des activités menées et de réaliser des objectifs stratégiques. Il ne devait pas imposer de conditions ou de méthode de contrôle ne reflétant pas les priorités des pays bénéficiaires. Le PNUD ferait rapport au Conseil d'administration sur la gestion globale de l'organisation et non sur des détails de microgestion. En ce qui concernait la distinction entre ressources de base et autres ressources, l'Administrateur a noté que les délégations avaient exprimé des vues très diverses. De manière générale, toutes les observations formulées constituaient un immense appui pour l'administration du PNUD, et plus particulièrement pour l'équipe dirigée par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources, qui avait oeuvré à l'élaboration du plan de financement pluriannuel. Le rapport de l'Équipe de transition serait achevé dans les mois à venir, puis suivi d'un accord sur les objectifs de gestion dans les différents secteurs, qu'il s'agisse d'objectifs internes ou d'objectifs externes mesurés en termes d'efficacité pour le développement. Ce travail devait s'intégrer au plan de financement pluriannuel en une seule opération. Si le PNUD devait adopter des vues et des priorités stratégiques différentes, la situation serait reflétée dans les objectifs évolutifs du plan de financement pluriannuel. L'examen du processus PNUD 2001 aurait également lieu fin 1999. L'enquête effectuée auprès du personnel, pour laquelle le taux de réponse avait été de 50 %, apporterait d'autres éléments d'information. L'Administrateur espérait que l'on saurait clairement avant la fin de l'année 1999 quels changements organisationnels auraient lieu, notamment en ce qui concernait le personnel, les affectations, la formation, les départs volontaires et la nécessité de procéder à de nouveaux recrutements. Quelle que soit leur taille, les organisations ne pouvaient plus ne pas prendre en compte les normes de gestion concernant la formation, le recyclage et le recrutement de nouveaux fonctionnaires. L'Administrateur était convaincu que le PNUD pourrait présenter au Conseil un plan d'action novateur exploitant le débat de la session en cours et correspondant aux objectifs et à la raison d'être de l'organisation. Le PNUD vivait une période charnière. Son existence même était menacée et il était impossible de continuer à se comporter comme si de rien n'était. L'organisation devait regagner la confiance des donateurs et retrouver son efficacité au niveau des pays si elle voulait se doter d'un appui financier et politique.

44. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a remercié le Conseil de ses observations et de ses questions. Les appuis et les encouragements de ce dernier avaient beaucoup aidé à mettre en oeuvre le plan de financement pluriannuel, qui était une opération vaste et complexe. Selon maintes délégations, le plan était encore en cours d'élaboration et le PNUD était sur la bonne voie. Il fallait tirer constamment des enseignements, affiner le processus et en améliorer la qualité. Le PNUD tiendrait compte des commentaires formulés lors de la séance en cours et des réunions informelles au sujet des indicateurs et de la terminologie, de façon à assurer une pleine harmonisation avec les textes des accords internationaux. Les invitations à continuer de collaborer en partenariats au sein du Conseil et au niveau des pays étaient accueillies avec satisfaction, en particulier pour ce qui était de questions difficiles telles que les indicateurs à utiliser pour des interventions légères et l'expression de la valeur des partenariats. En réponse à une demande concernant l'adaptation des compétences de l'organisation et du personnel aux rôles de conseil, de facilitation et de partenariat du PNUD, l'Administrateur assistant a noté que le PNUD avait défini un ensemble de compétences qui comportaient des qualifications techniques, des méthodes de travail, des comportements et des attitudes à développer en permanence. À cet égard, le fonds de financement pluriannuel était un outil stratégique pour l'examen attentif de l'évolution des besoins en matière de compétences. L'Administrateur assistant attendait avec intérêt la poursuite, lors des réunions informelles, du débat sur le fonds pluriannuel de financement, y compris sur le rapport annuel axé sur les résultats et le calendrier d'examen du rapport en l'an 2000. La question de la proportion d'activités administratives avait été soulevée. Le PNUD convenait que ce chiffre était un élément d'information utile pour évaluer la performance de l'organisation d'année en année. Cette question serait examinée lors des réunions officielles en même temps que les observations et les questions sur le recouvrement des coûts et le personnel. En réponse à une question concernant les effectifs, l'Administrateur assistant a assuré le Conseil d'administration que les pays à faible revenu et les pays les moins avancés seraient protégés dans toute la mesure possible contre les réductions de personnel au niveau des pays. Il a remercié tous les membres des efforts qu'ils consentaient pour s'acquitter ponctuellement de leurs contributions volontaires ainsi que de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs, en particulier les sept donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique qui avaient versé l'intégralité de leurs contributions, et les donateurs qui en avaient versé une partie. Il a exprimé l'espoir que les cinq donateurs restants verseraient rapidement leurs contributions. Le PNUD se félicitait qu'une quarantaine de pays bénéficiaires aient augmenté leurs annonces de contributions en 1999 et l'Administrateur assistant les remerciait des efforts qu'ils consentaient pour s'acquitter de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Il était très important que les versements soient effectués ponctuellement car la situation de trésorerie du PNUD était inquiétante. Des problèmes de liquidités étaient en effet prévus en janvier 2000 et il serait peut-être nécessaire de puiser dans les réserves pour la première fois depuis de nombreuses années. L'Administrateur assistant a remercié le Gouvernement d'Arabie saoudite d'avoir proposé d'accueillir une réunion des responsables des achats du système des Nations Unies, qui serait coordonnée par le Bureau des services d'achat interorganisations.

45. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/33), de l'examen annuel de la situation financière pour 1998 et

des renseignements statistiques détaillés contenus dans les documents DP/1999/32 et Add.1, du rapport statistique annuel pour 1998, y compris les achats de biens et de services (DP/1999/34), ainsi que du rapport présentant des informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies (1998) et des notes explicatives à ce sujet (DP/1999/35 et Add.1) et il a adopté la décision suivante :

99/23. PNUD : cadre de financement pluriannuel et projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

A. Cadre de financement pluriannuel

1. Réaffirme ses décisions 98/23 et 99/1;
2. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le cadre de financement pluriannuel 2000-2003 (DP/1999/30) et le cadre de résultats stratégiques (DP/1999/CRP.12);
3. Accueille avec satisfaction les résultats importants obtenus par le PNUD tant au siège que sur le terrain en ce qui concerne l'élaboration du cadre de financement pluriannuel;
4. Constate que le cadre de financement pluriannuel intègre les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats dans le but d'accroître le montant des ressources de base et à les rendre plus prévisibles;
5. Exprime sa vive préoccupation devant la diminution globale continue du montant des ressources de base et la persistance d'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs;
6. Note avec satisfaction les efforts des gouvernements qui ont maintenu à un niveau élevé ou accru leurs contributions aux ressources de base du PNUD, et encourage tous les pays, en particulier les donateurs et les autres pays en mesure de le faire, d'augmenter leurs contributions et de les verser ponctuellement pour contribuer à asseoir le financement du PNUD sur une base prévisible, continue et assurée et atteindre l'objectif de financement annuel de 1,1 milliard de dollars;
7. Prie l'Administrateur, agissant en consultation avec le Conseil d'administration, de poursuivre, en gardant à l'esprit les décisions 94/14, 98/1, 98/3 et 98/23, l'élaboration et le perfectionnement du cadre de financement pluriannuel, qui est un instrument de gestion stratégique, afin de mettre en relief le rôle du PNUD et de mieux centrer son action à l'échelon de l'organisme et des pays, compte tenu des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1999;
8. Prie également l'Administrateur de poursuivre les consultations officieuses avec le Conseil d'administration sur la mise en oeuvre du cycle du cadre de financement pluriannuel, notamment l'élaboration d'indicateurs appropriés pour mesurer les réalisations et les résultats, sur la portée et le contenu du système d'établissement de rapports, qui s'ouvrira sur la présentation au Conseil d'administration du premier rapport annuel axé sur

les résultats et visant à rendre compte des résultats et des domaines d'action prioritaires du PNUD, comme l'élimination de la pauvreté, de manière à définir clairement les réalisations et les résultats des programmes du PNUD;

9. Prie en outre l'Administrateur de veiller à ce que les pays bénéficiaires de programmes soient pleinement associés à l'élaboration et au suivi du cadre de résultats stratégiques ainsi qu'aux rapports établis à ce sujet;

10. Prie l'Administrateur de lui soumettre à sa session annuelle de 2000 des propositions en vue de la révision et de la mise à jour du cadre de financement pluriannuel, selon que de besoin, des indications sur la façon dont les enseignements tirés d'un cycle du cadre de financement pluriannuel seront pris en considération lors du cycle suivant et des propositions concernant la structure et le choix de la date d'établissement du rapport sur le cadre de financement pluriannuel;

11. Prie également l'Administrateur de soumettre chaque année, à la troisième session ordinaire, un cadre révisé d'allocation des ressources sur la base du tableau 4 figurant dans le cadre intégré d'allocation des ressources (DP/1999/30, chap. V);

12. Prie en outre l'Administrateur de soumettre des cadres de résultats stratégiques et des cadres intégrés d'allocation des ressources, selon qu'il conviendra, pour les fonds administrés par le PNUD, et de les incorporer dans le cadre de financement pluriannuel;

B. Budget biennal

13. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget des services d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001, qui fait partie intégrante du cadre intégré de ressources du cadre de financement pluriannuel et figure dans le document DP/1999/31, ainsi que des préoccupations exprimées par les délégations au cours des séances officielles;

14. Approuve les propositions de l'Administrateur figurant aux paragraphes 38 à 47 du document DP/1999/31, relatives aux postes attribués aux bureaux de pays, par région;

15. Approuve également la proposition formulée par l'Administrateur aux paragraphes 48 à 55 du document DP/1999/31, concernant les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs et souligne qu'avant l'adoption d'une décision au sujet des paragraphes en question, il convient de prendre en compte les dispositions ci-après :

a) Le PNUD doit pleinement consulter les gouvernements au sujet des dépenses associées à ses bureaux locaux;

b) Les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs pourraient être couvertes à l'aide des mécanismes décrits aux paragraphes 52 et 53 du document DP/1999/31);

16. Prie l'Administrateur de consulter les pays bénéficiaires de programmes au sujet d'autres modalités de financement des dépenses locales

des bureaux extérieurs à la charge des gouvernements et de lui faire rapport à ce sujet;

17. Approuve la proposition formulée par l'Administrateur aux paragraphes 112 et 113 du document DP/1999/31 concernant le programme de création de "Maisons des Nations Unies" en veillant, le cas échéant, à ce qu'elle n'entraîne pas de charges supplémentaires pour les pays hôtes;

18. Prend note du rapport présenté par l'Administrateur, aux paragraphes 114 à 120 du document DP/1999/31, sur la situation actuelle en matière de recouvrement des coûts et prie l'Administrateur de consulter le Conseil d'administration sur cette pratique à la lumière de l'examen actuellement effectué par le PNUD et de toute observation formulée à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

19. Prie l'Administrateur, si la situation l'exige et compte tenu de l'état des ressources, de consulter le Conseil d'administration sur la question de savoir si un budget révisé pour l'exercice 2000-2001 est nécessaire, et le prie de continuer de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs;

20. Approuve les propositions de l'Administrateur figurant aux paragraphes 105 à 111 du document DP/1999/31 concernant la réserve, d'un montant de 7 millions de dollars, pour financer le coût des cessations de service et, compte tenu des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant au paragraphe 17 du document DP/1999/33, approuve le montant de 1,5 million de dollars au titre de la réserve destinée à financer les mesures transitoires;

21. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 585 371 600 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 67 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 244 600 dollars :

Budget d'appui biennal 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	272 341,9
Siège	59 694,5
<hr/>	
Total partiel	332 036,4
<hr/>	
Gestion et administration	117 193,6
<hr/>	
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	100 729,2
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	2 583,1
Bureau des services d'achats interorganisations	3 601,1
Volontaires des Nations Unies	29 228,2
<hr/>	
Total partiel	136 141,6
<hr/>	
Montant brut total des crédits ouverts	585 371,6
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	67 127,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	518 244,6
<hr/>	

22. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre, à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

FONDS

23. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 2000-2001 du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1999/31;

24. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	FENU	FANUERN	UNIFEM
Montant total des crédits	13 594,0	740,0	11 612,1

17 Septembre 1999

Situation financière du PNUD et du FNUAP

46. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/24. Situation financière du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Note avec préoccupation la diminution substantielle et continue des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population et, en particulier, la diminution correspondante des ressources disponibles pour les activités des programmes;

2. Note aussi avec préoccupation les répercussions de ces déficits sur la capacité du Programme des Nations Unies pour le développement et celle du Fonds des Nations Unies pour la population à faire face aux besoins d'assistance grandissants des pays où ils exécutent des programmes;

3. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif d'appeler l'attention du Secrétaire général sur cette situation critique en matière de ressources en vue de mobiliser l'appui des dirigeants du monde entier pour inverser cette tendance à la diminution des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

17 septembre 1999

47. Une délégation, prenant également la parole au nom d'une autre organisation, a déclaré comprendre la gravité de la situation dans laquelle se trouvaient le PNUD et le FNUAP en raison de l'amenuisement des ressources de base. Cette situation était aggravée par une dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs. Le Secrétaire général devrait souligner cet aspect de la question et encourager les donateurs ne répondant pas aux attentes à contribuer.

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

48. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport de l'Administrateur (DP/1999/42) sur le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles. Ce rapport fait suite aux débats de la première session ordinaire de 1999 au cours de laquelle plusieurs délégations s'étaient interrogées sur la nécessité de maintenir le Fonds. Il fournit des éléments d'information sur le Fonds et sur sa situation financière et présente les grandes lignes du plan du PNUD concernant l'élimination progressive des activités du Fonds d'ici à la fin de l'an 2000.

49. Au cours des 25 dernières années, le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles a reçu de 26 pays un montant total de 91 millions de dollars sous forme de contributions volontaires et autres recettes. En 1998, les contributions volontaires n'ont atteint que 1,6 million de dollars contre 3 millions de dollars en 1991. La situation financière du Fonds a été exposée dans le document DP/1999/42.

50. Comme indiqué dans le rapport, le PNUD procède à l'élimination progressive des activités du Fonds, opération qui devrait être achevée à la fin de l'an 2000. Passé ce délai, le PNUD procédera à un examen cas par cas et consacrera aux cadres de coopération de pays l'appui, répondant aux objectifs du développement humain durable, qu'il apportait à l'exploration des ressources naturelles dans les pays. Dans le cadre de l'élimination progressive des activités du Fonds, le PNUD accorde une attention particulière aux trois grandes questions suivantes : a) veiller à ce qu'aient été convenablement remplis tous les engagements pris dans le cadre de projets et engagements contractuels; b) s'assurer que toutes les données utilisables rassemblées par le Fonds aient été archivées et mises à la disposition de tous les pays bénéficiaires du programme; et c) faire en sorte que les crédits non dépensés à la fin de 2000 soient utilisés pour renforcer les capacités de mise en valeur des ressources naturelles dans le contexte des cadres de coopération de pays du PNUD.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/20. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Le Conseil d'administration

Approuve les plans d'élimination progressive, d'ici à la fin de l'an 2000, des activités du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, comme indiqué dans le document DP/1999/42.

17 septembre 1999

III. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

52. En présentant la question, l'Administrateur assistant a noté que les premiers cadres de coopération pour la République centrafricaine (DP/CCF/CAF/1 et Corr.1), Antigua-et-Barbuda (DP/CCF/ANT/1), l'Équateur (DP/CCF/ECU/1) et Haïti (DP/CCF/HAI/1 et Corr.1) et la première prolongation du premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1/EXTENSION I) étaient parmi les derniers à avoir été présentés au Conseil d'administration au titre des nouveaux arrangements en matière de programmation introduits en 1995. Jusqu'à présent, 156 pays bénéficiant de programmes ont présenté des cadres de coopération, l'Administrateur a approuvé l'apport d'une assistance à six autres pays, projet par projet, et un programme de pays est encore en cours dans deux autres pays.

53. L'Administrateur assistant a également présenté la note de l'Administrateur relative à la République démocratique du Congo (DP/1999/36) dans laquelle il était demandé que l'on autorise l'Administrateur à continuer à approuver l'assistance à ce pays, projet par projet. On espérait que le cadre de coopération pour la République démocratique du Congo serait soumis au Conseil en 2000.

54. Comme l'Administrateur en a informé le Conseil d'administration, les allocations initialement prévues pour trois ans (1997-1999) ont été reconduites pour une année supplémentaire et il conviendra donc de prolonger plusieurs cadres de coopération jusqu'en 2000.

55. L'Administrateur assistant a souligné qu'un nombre croissant de pays bénéficiaires de programmes du PNUD devaient faire face à des crises menaçant le

fonctionnement même de leurs institutions ou commençaient tout juste à s'en relever. Les modalités d'exécution décentralisées du PNUD ont permis d'adopter rapidement des solutions adaptées. Le PNUD était de plus en plus convaincu que le maintien d'un ensemble minimal d'activités de développement pendant ce type de crise favorisait un processus plus rapide de reprise, de redressement et de développement à long terme.

56. Parallèlement à la mise au point des cadres de coopération de pays, l'introduction dans les pays du nouvel outil de gestion que constituent les cadres de résultats stratégiques a permis au PNUD de mieux cibler ses activités. Il pourrait insister davantage sur les résultats des cadres de coopération de pays. À partir de janvier 2000, les nouveaux cadres de coopération feront une plus large place aux résultats attendus. On a introduit de nombreuses autres mesures allant dans le sens d'une amélioration des performances non seulement afin de mieux orienter les activités mais aussi afin d'améliorer l'impact et l'efficacité ainsi que l'efficience dans la poursuite des résultats prévus, parmi lesquelles on citera : a) un examen détaillé de chaque cadre de coopération de pays vers la fin de la troisième année d'application; b) une procédure d'évaluation interne portant sur les programmes et les projets individuels aux niveaux national, régional et mondial, après approbation; c) l'établissement des cadres de coopération de pays à l'aide des mécanismes existant dans le cadre du système des Nations Unies, c'est-à-dire les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; d) l'organisation de réunions régulières entre les responsables des bureaux régionaux et l'Administrateur assistant; et e) la publication du nouveau manuel de programmation du PNUD au début de 1999 qui mettait l'accent sur les résultats et les principes devant orienter la programmation que le Conseil d'administration avait approuvés par sa décision 98/1.

57. Tous les hauts responsables sont résolus à améliorer l'efficience et l'efficacité tout en répondant aux besoins de développement énumérés dans les cadres de coopération conclus avec les pays bénéficiaires et en respectant les critères définis par le Conseil d'administration. L'Administrateur a très clairement indiqué que les opérations dans les pays iraient dans le sens de la pertinence, de l'efficience, du rapport coût-efficacité, de la rapidité d'exécution et d'un impact accru.

58. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération pour la République centrafricaine (DP/CCF/CAF/1 et Corr.1), Antigua-et-Barbuda (DP/CCF/ANT/1), l'Équateur (DP/CCF/ECU/1) et Haïti (DP/CCF/HAI/1 et Corr.1) et a pris note de la première prolongation du premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1/EXTENSION I).

59. Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a exprimé sa gratitude au Conseil d'administration pour avoir présenté le document DP/1999/36. Le Conseil a pris une décision importante en autorisant la République démocratique du Congo à bénéficier d'une assistance, projet par projet, jusqu'à ce que l'on puisse revenir à un cycle de programmation normale. Ces dix dernières années, l'aide reçue par le pays a presque exclusivement pris la forme d'une assistance humanitaire et de secours d'urgence. Le programme en cours dans ce pays a été régulièrement revu au fil des années. Le Représentant permanent a remercié l'Administrateur assistant du Bureau régional pour l'Afrique pour l'attention soutenue dont son pays a fait l'objet et a insisté sur le fait que celle-ci ne devait pas se démentir. Étant donné la superficie du Congo et ses richesses naturelles, il ne devrait pas avoir à dépendre des secours d'urgence. Le Représentant permanent espérait que l'on pourrait malgré

la guerre commencer à formuler un programme de pays pour la période 2000-2001, en tenant compte des nouvelles grandes orientations de la République démocratique du Congo, en particulier dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, des services sociaux, de l'environnement et de la bonne gouvernance. Des activités de développement une fois la crise terminée et un plan de mobilisation en faveur du programme de pays pourraient aussi s'avérer très utiles. La délégation de la République démocratique du Congo souhaitait que le cadre de coopération pour la République démocratique du Congo figure au programme de travail du Conseil d'administration en 2000. La guerre a eu de nombreuses conséquences désastreuses pour le Congo, en particulier si l'on considère le nombre de combattants séropositifs ou atteints du sida, les personnes déplacées et les réfugiés, notamment les femmes et les enfants vulnérables. L'aide dont son pays a besoin va bien au-delà des secours d'urgence.

60. Une délégation a félicité le PNUD pour son action en Haïti, en République centrafricaine et en Équateur. Le programme exécuté en Haïti a été réellement utile. Alors que l'aide bilatérale et multilatérale était suspendue, le PNUD a fait avancer les réformes dans le domaine de la gouvernance et favorisé l'activité des organisations de la société civile. S'agissant des moyens de subsistance durables, il a facilité l'accès à l'eau potable, encouragé les productions vivrières et appuyé les coopératives. La délégation de la République démocratique du Congo souhaitait avoir plus de précisions sur les conséquences que le transfert des activités de microfinancement au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) auraient sur les activités en Haïti. Le PNUD devrait se concentrer sur ses fonctions de conseiller, de médiateur et de catalyseur. Le programme mené en Équateur a été très fructueux grâce au travail excellent accompli par le coordonnateur résident. Les résultats obtenus soulevaient cependant un certain nombre de questions. Il serait peut-être plus efficace de rassembler les opérations dans un programme unique dirigé par le coordonnateur résident du PNUD. En République centrafricaine, le représentant résident a joué un rôle clef dans le domaine de l'assistance électorale.

61. Une autre délégation a soulevé une objection de principe à propos du cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda, étant donné que les indicateurs économiques de ce pays dénotaient une situation relativement favorable. Elle a demandé des précisions sur les aspects liés à la lutte contre la pauvreté qui portaient essentiellement sur la collecte de données. Elle a aussi soulevé des questions sur les études et les analyses stratégiques ayant trait à la bonne gouvernance mentionnées dans le document. Les activités du PNUD devraient directement bénéficier à la population. La délégation a par conséquent émis des réserves sur le cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda.

62. Une délégation a indiqué qu'elle approuvait le cadre de coopération pour Haïti et a noté qu'il fallait accroître l'assistance internationale. Le gouvernement de l'intervenant a versé 200 000 dollars en 1997 au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'aide à la police haïtienne et a récemment transféré le solde de sa contribution au Fonds d'affectation spéciale du PNUD.

63. Une autre délégation a rappelé la décision 98/1 du Conseil d'administration. Selon le gouvernement de l'intervenant, le cadre de coopération de pays soumis à la session actuelle ne reflétait pas clairement les principes directeurs entérinés dans la décision. L'intervenant souhaitait vivement que ces principes soient appliqués et en particulier qu'ils soient clairement pris en compte dans tous les nouveaux cadres de coopération de pays.

Il a également demandé des précisions sur la façon dont allaient être utilisés les 3,3 millions de dollars alloués au programme équatorien par prélèvement sur les ressources de base.

64. Le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda a fait remarquer que, malgré un indice de développement humain élevé, son pays avait encore beaucoup à faire. Il a cité des exemples d'ajustements économiques structurels qui n'avaient pas été sans conséquences pour la population et a déclaré qu'il fallait de manière générale s'employer à mettre en valeur les ressources humaines. Certes, au vu de critères économiques restreints, son pays semblait pouvoir se passer de l'assistance au développement, mais c'était ignorer la gravité et la persistance des problèmes auxquels devaient faire face la plupart des petits États insulaires des Caraïbes. Les critères servant habituellement à mesurer la croissance économique ne prenaient pas en compte les effets des catastrophes naturelles, telles que les cyclones, qui obligeaient les pouvoirs publics à intervenir tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Par ailleurs, 5 % de la population d'Antigua-et-Barbuda étaient composés de réfugiés de Montserrat. Le représentant a en outre indiqué que le PNUD jouait un rôle important dans la réforme de l'État. Plusieurs organisations régionales appuyaient le renforcement des institutions et la mise en place de réglementations, et une petite équipe pluridisciplinaire surveillait le processus de réforme. Antigua-et-Barbuda a remercié le PNUD et le FNUAP pour leur aide.

65. Une autre délégation a remercié le Conseil d'administration d'avoir adopté le cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda. Les activités relatives à la gestion des affaires publiques, à la gouvernance et à la lutte contre la pauvreté étaient très importantes. La présence du PNUD dans les Caraïbes était d'autant plus vitale que les autres donateurs tendaient à réduire leur aide. Un indice de développement humain élevé n'était certes pas négligeable, mais la stabilité économique de pays tels qu'Antigua-et-Barbuda, qui devait également venir en aide aux réfugiés de Montserrat, dépendait aussi de facteurs extérieurs, tels que les cyclones.

66. Le représentant de l'Équateur a remercié le Conseil d'administration d'avoir adopté le cadre de coopération de son pays dont l'orientation très réaliste tenait compte des obstacles. Son gouvernement estimait que l'Équateur pouvait ainsi progresser sur le plan économique. Toutefois, les objectifs du PNUD ne pouvaient être atteints que si les montants nécessaires étaient réunis.

67. L'Administrateur assistant a répondu aux questions et aux commentaires. Dans le cas des activités du PNUD à Antigua-et-Barbuda, il a fait observer que le pays pouvait sembler prospère si l'on se fiait au revenu par habitant, mais l'assistance du PNUD se justifiait par l'existence de nombreux problèmes sociaux et économiques. D'importantes améliorations s'imposaient d'urgence dans de nombreux domaines, notamment dans ceux de la gestion des affaires publiques et de la lutte contre la pauvreté. Il souhaitait que l'on examine plus avant avec le pays concerné les objections soulevées par celui-ci au sujet du cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda. Il a par ailleurs réaffirmé que tous les principes directeurs étaient systématiquement appliqués lors de l'élaboration des cadres de coopération.

68. Le représentant du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a noté que le cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda devait être envisagé en tenant compte de la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement. Une bonne gestion des affaires publiques et la réforme du

secteur public constituait des éléments indispensables du changement amorcé par le Gouvernement. Le Premier Ministre a par ailleurs fait savoir que l'intervention du PNUD devait se traduire par des projets concrets et finançables axés sur la lutte contre la pauvreté. Le représentant du Bureau régional a remercié le représentant qui a fait des observations très positives sur le cadre de coopération en Haïti.

69. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a jugé encourageants les progrès de la paix en République démocratique du Congo et a espéré que le cadre de coopération serait prêt en 2000 après consultations avec le Gouvernement et les autres partenaires du système des Nations Unies.

70. Le Conseil d'administration a pris acte de la note de l'Administrateur relative à l'assistance à la République démocratique du Congo (DP/1999/36) et l'a autorisé à continuer à approuver l'assistance à ce pays, projet par projet.

IV. FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

71. En introduisant la question, l'Administrateur a indiqué que la situation du Fonds d'équipement des Nations Unies lui tenait à cœur eu égard aux difficultés rencontrées par ce dernier il y a quatre ans, et qu'il espérait obtenir d'aussi bons résultats à la tête du PNUD que le Secrétaire exécutif qui avait su redresser la situation du Fonds. Il y a quatre ans, le Conseil d'administration a examiné la situation du FENU à un moment où les donateurs se désintéressaient du Fonds et réduisaient leurs contributions. La tâche du Secrétaire exécutif a été titanesque : redresser la situation du Fonds, enrayer la baisse du financement et mettre en place une nouvelle politique axée sur la gouvernance locale, tout en distribuant environ 40 millions de dollars aux pays en développement. Le Fonds a donc fait les propositions suivantes aux donateurs : rétablir les recettes à leur niveau actuel, lui laisser trois ans pour mettre en place des réformes et à l'issue de cette période confier à un tiers le soin de conduire une évaluation indépendante des résultats obtenus. Si le Fonds ne parvenait pas à s'adapter et n'améliorait pas ses résultats, le Conseil d'administration recommanderait sa liquidation. Les donateurs ont donné leur aval à ce plan.

72. Quatre ans plus tard, l'Administrateur a constaté que le rapport d'évaluation établi à l'initiative des donateurs était optimiste et montrait que, dans des délais très brefs, le Fonds avait renforcé sa position en étoffant ses compétences en matière de décentralisation, de gouvernance locale et de microfinancement. Le rapport recommandait aux donateurs de continuer à appuyer le Fonds. En recentrant ses activités sur la gouvernance locale et en se concentrant sur un plus petit nombre de projets et de pays, le FENU a imprimé un nouvel élan à ses opérations. L'Administrateur a abordé la question de la collaboration entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies et a cité en exemple des projets pilotes menés en Ouganda, au Malawi et au Cambodge. Ces projets ont également démontré la coopération étroite entre le Fonds, les gouvernements et des organismes des Nations Unies, notamment la Banque mondiale. Il a noté que le PNUD et le Fonds avaient signé des mémorandums d'accord avec les représentants résidents du PNUD dans 15 pays et qu'un groupe commun avait été spécialement créé pour s'occuper du microfinancement. Au siège, les deux entités coopéraient étroitement dans les domaines de la gouvernance, de la surveillance et de l'évaluation. À la suite d'évaluations conduites par le

Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres, on a défini des orientations de microfinancement ciblées.

73. Les enseignements que l'évaluation a permis de dégager sont clairs : il est possible de préparer et d'introduire des changements dans des délais très brefs. À cet égard, on peut considérer que le Fonds d'équipement des Nations Unies a parfaitement réussi dans sa tâche. Il a déjà commencé à incorporer nombre de recommandations contenues dans le rapport d'évaluation. Il continuera à oser prendre des risques, à tirer les enseignements de l'expérience, à faire des stratégies participatives un élément essentiel de ses projets et à s'efforcer par un travail d'équipe de favoriser le changement.

74. Le Secrétaire exécutif du Fonds a déclaré que le chemin avait été long et difficile et qu'il restait encore beaucoup à faire. Comme convenu, l'évaluation avait porté sur les processus et non sur l'impact des opérations, rendant nécessaire une autre évaluation d'ici deux à cinq ans. Par exemple, au stade de la formulation des projets, il fallait s'employer plus activement à attirer de nouveaux donateurs afin de généraliser l'application des projets pilotes et d'en étendre la portée. Le Secrétaire exécutif a souligné que ces projets devaient être menés sous la responsabilité des gouvernements, des autorités locales et de la société civile et que le Fonds devait collaborer étroitement avec le PNUD. La synergie avec le PNUD a été l'un des points forts du Fonds ces dernières années et le Fonds s'intégrerait encore mieux dans la nouvelle structure du PNUD. Chaque fois qu'il avait été possible, les mémorandums d'accord conclus avec les représentants résidents avaient été pris en compte dans les cadres de coopération de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

75. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que le processus d'évaluation était à la fois un outil et une gageure. Un plan d'action faisant suite à l'évaluation serait proposé à la fin de 1999. Les conclusions enrichiraient un cadre de résultats stratégiques et seraient intégrées dans le plan de financement pluriannuel. On confierait davantage de responsabilités aux pays, diminuant ainsi l'importance du siège. Le Secrétaire exécutif était convaincu que le Fonds saurait s'adapter dans les années à venir tant pour ce qui était des processus que de l'impact de son action.

76. De nombreuses délégations ont remercié l'Administrateur et le Secrétaire exécutif pour leurs déclarations et se sont félicitées de l'esprit d'ouverture qui régnait. Elles se sont aussi associées aux conclusions de l'évaluation. La réforme du Fonds avait porté ses fruits et, point important, elle avait montré qu'il était possible d'organiser le changement. La plupart des intervenants se sont accordés à dire que la tâche la plus difficile qui attendait le Fonds était de donner suite aux recommandations, en particulier de déterminer quel était l'impact de ses programmes en procédant à une nouvelle évaluation indépendante. On a noté que la démarche du Fonds pouvait être reproduite à plus grande échelle par les gouvernements et les institutions bilatérales et multilatérales.

77. Deux délégations, qui apportaient la moitié des ressources du Fonds et étaient donc ses deux principaux donateurs, ont indiqué qu'elles maintiendraient leurs contributions au même niveau. Elles ont lancé un appel pour que l'assise financière du Fonds soit élargie de manière à en assurer la stabilité future.

78. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles appuyaient les activités du Fonds en faveur de la gouvernance locale et du microfinancement et ont noté que le rapport d'évaluation mentionnait la possibilité que le Fonds puisse servir

d'exemple en matière de planification et de mise en place de projets dans ces deux domaines. Une délégation a demandé si des interventions dans 15 pays justifiaient l'existence d'un fonds spécial, étant donné la portée limitée de son action. Une autre délégation a estimé que le changement de cap du Fonds dans le domaine de l'écodéveloppement reposait essentiellement sur une évaluation interne datant de 1997, et ne tenait pas assez compte des évaluations des projets sur le terrain. Elle considérait également que le rapport d'évaluation ne faisait pas une place suffisante aux projets d'infrastructure.

79. La plupart des délégations ont souligné à quel point les liens entre le Fonds et le PNUD étaient importants. Compte tenu de l'évolution du Fonds ces dernières années, une délégation a suggéré que l'Équipe chargée de la transition examine ces liens en s'intéressant plus particulièrement aux activités visant à améliorer la gouvernance locale, dans la mesure où le PNUD intervenait aussi dans ce domaine. Une autre délégation a estimé que les deux organismes pouvaient tirer parti de leur taille, de leurs forces et de leurs axes d'intervention respectifs, et a encouragé le Fonds à formuler un cadre de résultats stratégiques susceptible d'être incorporé au plan de financement pluriannuel du PNUD.

80. Un intervenant voulait des précisions sur la place qu'occupait la mise en valeur des ressources naturelles dans les projets du Fonds. Craignant que des communautés ne restent à l'écart, il a également évoqué la question des partenariats conclus par le FENU avec les autorités locales dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance. Une autre délégation a mentionné certaines faiblesses évoquées dans le rapport d'évaluation et s'est félicitée que le Fonds ait l'intention d'y remédier.

81. Le Secrétaire exécutif du Fonds a répondu aux questions et problèmes soulevés par les délégations et est convenu qu'il fallait procéder à une évaluation de l'impact de l'action du FENU. Dans la mesure du possible, le Fonds augmenterait progressivement le nombre de pays bénéficiaires à condition que ses ressources augmentent. Le Secrétaire exécutif a noté que le Fonds ne travaillait pas seulement avec les autorités locales, mais aussi avec la société civile, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Il a fait observer que la mise en valeur des ressources naturelles restait une priorité des programmes de développement locaux et a cité des exemples. Un document d'orientation traitant du rôle du Fonds dans le domaine des infrastructures sera bientôt publié. Il a mentionné que même si le Fonds ne faisait rapport au Conseil d'administration que tous les deux ans, il tenait régulièrement les donateurs informés par l'intermédiaire des Amis du FENU. Il espérait que le Conseil continuerait à appuyer le Fonds.

82. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures a félicité le Fonds au nom de l'Administrateur pour les résultats obtenus et a indiqué que le Secrétaire exécutif avait été nommé Directeur du bureau du PNUD à Copenhague.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/22. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/1999/37);

2. Se félicite du travail accompli par le Fonds depuis 1995 en matière d'examen et d'élaboration des politiques et en ce qui concerne la concentration de ses activités au titre des programmes, et appuie résolument ses efforts visant à mettre au point des programmes novateurs et efficaces de microfinancement et de développement local, notamment de gouvernance locale;

3. Se félicite également des conclusions positives concernant l'action du Fonds, contenues dans l'évaluation récemment achevée de ses activités depuis 1995, qui est résumée dans le document DP/1999/37;

4. Note que l'évaluation contient un certain nombre de recommandations visant à renforcer encore les activités du FENU, adressées au Fonds lui-même, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux donateurs;

5. Encourage le Fonds à prendre les mesures nécessaires pour appliquer ces recommandations, en coopération avec tous les autres acteurs concernés et à lui faire un rapport à ce sujet dans le rapport annuel axé sur les résultats demandé pour 2000;

6. Encourage le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur collaboration dans tous les domaines pertinents, tout particulièrement dans ceux de la gouvernance locale et du microfinancement, et prie le Secrétaire exécutif du Fonds, en consultation avec l'Administrateur et dans le contexte du rapport annuel axé sur les résultats demandé pour 2000, de faire rapport sur le partenariat entre le Fonds et le PNUD dans ces domaines, en mettant l'accent en particulier sur l'évolution des rôles et des responsabilités;

7. Engage le Fonds d'équipement des Nations Unies à renforcer ses alliances stratégiques avec ses partenaires, y compris les gouvernements, la société civile, les donateurs bilatéraux et les organisations multilatérales, dont la Banque mondiale, pour accroître l'impact de ses politiques et de ses programmes;

8. Est conscient du fait qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du Fonds d'équipement des Nations Unies et invite tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Fonds pour garantir un financement adéquat à ses programmes;

9. Prie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de mener une évaluation indépendante de l'impact des programmes et des projets du Fonds d'équipement des Nations Unies et de lui faire rapport à ce sujet en 2003.

17 septembre 1999

V. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI
AUX PROJETS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

84. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté au Conseil d'administration trois rapports consacrés aux questions financières, budgétaires et administratives : le rapport

du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/39); le rapport du Directeur exécutif sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/1999/40); et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/41).

85. Le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS avait continué à prouver qu'il était capable de fonctionner conformément au principe d'autofinancement et avait su adapter ses compétences financières pour faire face aux nouvelles conditions. Il a rappelé qu'il avait demandé que l'on reporte à l'exercice suivant la question de savoir si le montant de la réserve opérationnelle était approprié. Dans l'intervalle, l'UNOPS aurait en effet renforcé ses compétences en matière de gestion des risques financiers et on disposerait de données plus fiables qui permettraient de formuler des recommandations mûrement réfléchies.

86. Huit délégations ont remercié le Directeur exécutif pour son exposé et ses rapports. Onze délégations ont fait des observations sur ces derniers. Plusieurs délégations ont expressément fait référence aux réalisations de l'UNOPS, notamment : sa transformation en une entité indépendante dans le cadre de la décentralisation généralisée; la conduite de ses opérations conformément au principe d'autofinancement; ses efforts vers une plus grande transparence financière; son efficacité notoire; son engagement en faveur de la paix; et ses efforts pour diversifier ses projets, comme le CCQAB l'y avait engagé. Par ailleurs, quatre délégations ont indiqué qu'elles approuvaient le projet de budget et une délégation a estimé que l'expansion de l'UNOPS en une période de restrictions budgétaires donnait la mesure de la confiance placée dans l'organisation et sa capacité de fournir des services de qualité. Une autre délégation s'est déclarée satisfaite que la hausse prévue du nombre de projets pour l'exercice biennal en cours soit due à l'exécution de nouveaux projets financés par des organismes des Nations Unies autres que le PNUD et à un plus grand nombre de projets entrepris pour le compte du Fonds international pour le développement agricole, évolution qui va dans le sens des décisions et recommandations du Conseil d'administration relatives à la diversification des projets de l'UNOPS. Un représentant a estimé que les activités de l'UNOPS étant en plein essor, il serait souhaitable que l'on améliore la coordination avec les agents d'exécution nationaux et que l'on insiste sur l'exécution nationale.

87. Deux délégations ont noté avec inquiétude la faiblesse du montant de la réserve opérationnelle, mais une autre délégation a estimé qu'il ne fallait pas négliger les capacités de l'UNOPS et qu'il fallait tenir compte des réserves servant à financer les dépenses non renouvelables. Quatre représentants ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt le rapport qui serait présenté au Conseil à troisième session ordinaire de 2001 sur la question de savoir si le montant de la réserve opérationnelle était ou non suffisant.

88. Le Directeur exécutif a répondu à plusieurs des questions posées concernant la diversification, l'augmentation prévue des recettes, l'expansion des opérations avec de nouveaux clients et la création de la fonction de coordonnateur des relations avec les usagers. Il a décrit les fonctions opérationnelles de la nouvelle Division de l'élaboration de programmes spéciaux et apporté des précisions sur le nouveau groupe chargé de développer les relations commerciales pour le compte des divisions opérationnelles, tout en notant que de nombreux organismes avaient recentré leur mandat après avoir travaillé avec l'UNOPS. Il s'est également exprimé sur l'impact que le principe

d'autofinancement avait sur la situation de l'emploi à l'UNOPS et abordé les questions des administrateurs auxiliaires à titre temporaire travaillant à l'UNOPS et de l'évaluation dont la collaboration entre l'UNOPS et le PNUD faisait l'objet. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a confirmé qu'il s'agirait d'une évaluation indépendante demandée par le Bureau de l'évaluation du PNUD et réalisée selon les modalités arrêtées par des hauts responsables du PNUD et de l'UNOPS. Selon lui, il n'y avait pas eu de demande concernant la publication d'un rapport d'activité. Il a indiqué qu'il était prêt à présenter, avec l'UNOPS, les conclusions de l'évaluation à la première session annuelle de 2000.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/41) et a adopté les décisions suivantes :

99/15. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice 2000-2001 (DP/1999/39);
2. Approuve les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 1998-1999 (102,6 millions de dollars);
3. Approuve le projet de budget pour l'exercice 2000-2001 (113,8 millions de dollars);
4. Approuve le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 1998-1999, y compris le transfert de quatre postes de New York à Rome et d'un poste de New York à Genève, ainsi que la création du poste de chef de la Division des programmes spéciaux, au niveau D-1.

15 septembre 1999

99/16. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/1999/40);
2. Décide de maintenir, pendant l'exercice biennal en cours et le prochain exercice biennal, le montant et le taux de reconstitution de la réserve opérationnelle au niveau auquel ils ont été fixés au paragraphe 2 de la décision 97/21 du 18 septembre 1997;

3. Prie le Directeur exécutif de lui présenter, à la troisième session ordinaire de 2001, un rapport détaillé sur le niveau auquel il convient de maintenir la réserve opérationnelle.

15 septembre 1999

90. Le Directeur exécutif a présenté le rapport consacré à la responsabilité de l'UNOPS dans le domaine des questions relatives au personnel (DP/1999/38) et des éléments d'information complémentaires sur cette question (DP/1999/CRP.13).

91. Il a rappelé les points suivants : a) le Conseil d'administration est convenu qu'il importait d'adapter la politique de gestion du personnel de l'UNOPS; b) il a demandé des précisions sur la teneur et les incidences des changements proposés en matière de délégation de pouvoir et de responsabilité; et c) il souhaitait avoir l'assurance que les changements proposés seraient l'expression d'un consensus entre les parties concernées. Le Directeur exécutif a assuré le Conseil que le document DP/1999/38, issu du processus de consultation, contenait les précisions demandées et que le projet de décision révisé (DP/1999/CRP.13), qui avait également été revu et approuvé par le Secrétaire général adjoint à la gestion et l'Administrateur du PNUD, proposait une démarche de nature à apaiser les inquiétudes du secrétariat.

92. Cinq délégations se sont félicitées du rapport. Tous les intervenants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits que les consultations se soient déroulées avec la participation de toutes les parties intéressées et se sont dits favorables à une délégation de pouvoir en matière de gestion du personnel. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a fait observer que, lors de la session annuelle, l'Administrateur avait donné son accord de principe à une délégation de pouvoir limitée au personnel affecté expressément à l'UNOPS, qui venait s'ajouter à la délégation de pouvoir s'appliquant à d'autres catégories de personnel. Le PNUD croyait comprendre que le Secrétaire général n'avait aucune objection à ce que les pouvoirs délégués à l'Administrateur soient confiés à l'UNOPS, ce qui constituait en fait une sous-délégation. Fort de l'appui du Secrétaire général, l'Administrateur s'est déclaré en faveur de l'arrangement soumis au Conseil d'administration pour approbation.

93. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leur appui et pour la contribution qu'elles ont apportée aux débats sur la question de la délégation de pouvoir pendant la troisième session ordinaire et la session annuelle de 1999. En réponse à une question sur les politiques et procédures de gestion du personnel, il a indiqué que les modalités d'embauche étaient identiques à celles du PNUD et que des précisions supplémentaires pourraient être apportées sur leur évolution après que la délégation de pouvoir à l'examen aurait pris effet.

94. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/17. Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en matière de personnel (DP/1999/38);

2. Réaffirme que le pouvoir et les responsabilités correspondantes en matière d'administration du personnel devraient être confiées au Directeur exécutif, conformément aux propositions contenues dans le document DP/1994/62, dont le Conseil d'administration a pris note dans sa décision 94/32, et à la décision 99/12 du Conseil, s'agissant notamment du pouvoir d'établir des lettres de nomination;

3. Demande, dans un premier temps, que l'Administrateur du PNUD délègue au Directeur exécutif le pouvoir d'établir des lettres de nomination pour le personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'administrer le personnel du Bureau conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU;

4. Prie le Directeur exécutif de présenter à la session annuelle de 2000 un rapport détaillé sur les mesures prises pour appliquer la présente décision.

15 septembre 1999

Débat consacré au FNUAP

Observations liminaires de la Directrice exécutive

95. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive a mis l'accent sur certains aspects de l'activité du FNUAP et de la mission qui l'attendait. Elle a rappelé avec satisfaction l'aboutissement heureux de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration pour la part active qu'ils avaient prise à cette réussite non seulement lors de la session extraordinaire mais aussi dans le cadre du processus marquant le cinquième anniversaire de la Conférence. L'adoption par consensus des Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (document A/S-21/5/Add.1) témoignait de l'importance que tous les pays accordaient à ces questions. D'après les conclusions du processus d'évaluation, des progrès avaient été accomplis au cours des cinq années écoulées dans la réalisation des objectifs fixés au Caire. Ainsi, de nombreux pays avaient décidé de reconnaître les droits en matière de reproduction et de sexualité et de les renforcer, et avaient procédé à des réformes à cet effet. Ils avaient également pris des mesures pour intégrer les questions relatives à la population dans leurs stratégies de développement et avaient renforcé les services de santé en matière de reproduction auxquels ils avaient aussi facilité l'accès. Par ailleurs, l'évaluation avait révélé qu'il fallait, de toute urgence, renforcer les interventions dans des domaines tels que la prévention du VIH/sida, la prise en compte des besoins des adolescents en

matière de sexualité et de reproduction, la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et la prestation de soins de santé en matière de reproduction aux femmes et aux adolescents dans les situations d'urgence.

96. L'évaluation avait également révélé que le principal obstacle que devaient surmonter les pays était sans doute tout simplement l'absence de volonté politique au niveau du financement, particulièrement pour ce qui est de l'assistance internationale dont il avait été convenu lors de la Conférence en 1994. Si le document adopté lors de la session extraordinaire présentait des directives utiles et des mesures spécifiques permettant de répondre aux priorités définies, il convenait de prendre des engagements similaires, et de s'y tenir, pour enrayer le recul du financement pour le développement social en général et des programmes en matière de population en particulier, puis renverser la tendance.

97. La Directrice exécutive a relevé que la participation du FNUAP aux débats importants du Conseil économique et social à Genève avait permis d'améliorer l'organisation des travaux du Conseil et d'aboutir à de nombreux résultats satisfaisants, dont un certain nombre de résolutions et de conclusions concertées intéressant l'activité du Fonds. Plus particulièrement, la Directrice exécutive se félicitait des résultats très positifs de l'examen des activités opérationnelles. De toute évidence, le travail remarquable accompli par le Groupe des Nations Unies pour le développement portait ses fruits et on en prenait la mesure. Le FNUAP se félicitait de sa participation effective au processus de mise en oeuvre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

98. La Directrice exécutive a remercié le Gouvernement français, qui avait généreusement financé l'excellent stage de français qu'elle avait suivi en été. Elle a également remercié le Président de la République française et le Premier Ministre du Canada pour leur invitation à participer au Sommet de la francophonie. La réunion, qui était axée sur le thème de la jeunesse, avait ainsi abordé des questions similaires à celles examinées dans le cadre de l'évaluation des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement. À Moncton (Canada), le Ministre français chargé de la coopération et de la francophonie, M. Charles Josselin, et la Directrice exécutive avaient signé trois accords prévoyant un renforcement de la coopération entre la France et le FNUAP, y compris un appui aux programmes de pays de la Côte d'Ivoire et de Madagascar. La Directrice exécutive a exprimé son appréciation sincère au Gouvernement français pour son appui.

99. La Directrice exécutive a rappelé que, conformément à la décision 98/4, le FNUAP avait présenté, dans le rapport du Directeur exécutif pour 1998 [DP/FPA/1999/7 (Part III)], que le Conseil d'administration avait examiné à sa session annuelle en juin 1999, des informations sur les programmes de l'Algérie, de la Chine, de l'Égypte, du Nicaragua et du Paraguay et sur le programme de la sous-région du Pacifique. Toutefois, s'étant rendue peu de temps auparavant en Algérie, en Chine et en Mongolie, elle souhaitait dire quelques mots sur sa mission dans ces pays. En juillet, alors qu'elle assistait au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Alger, elle avait pu examiner la situation concernant le programme de l'Algérie, exécuté avec l'appui du FNUAP. Ce programme se déroulait de manière satisfaisante, mais se ressentait gravement de la pénurie de ressources dont souffrait le Fonds. Le programme de pays revêtait une importance d'autant plus cruciale pour les programmes nationaux de l'Algérie ayant trait à la santé en matière de reproduction et à la condition féminine que c'était la première fois qu'une assistance de ce type était approuvée après la cessation du conflit civil dans le pays.

100. À la fin août, la Directrice exécutive s'était rendue en Chine et en Mongolie et avait noté avec satisfaction les progrès remarquables accomplis par les deux pays dans la mise en oeuvre des programmes approuvés par le Conseil d'administration. En Chine, elle s'était rendue dans un des cantons qui participaient au sous-programme santé en matière de reproduction et appliquaient le double principe du choix éclairé et de la qualité des soins prôné lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle avait pu observer, aux niveaux du canton, de la commune et des ménages, l'évolution notable des services, qui privilégiaient désormais l'information, sans fixer d'objectifs ni de quotas. Une campagne d'information (brochures, affiches et information individuelle) avait été prévue. Les responsables chinois étaient satisfaits du programme, notamment de l'attention accordée au cycle de développement et à la qualité des soins de santé. La Directrice exécutive avait également apprécié les programmes éducatifs et les services en matière de santé de la reproduction proposés aux adolescents, en particulier le succès de la vente subventionnée de produits et de l'utilisation de distributeurs automatiques. En Mongolie, le programme de population avait évolué de façon remarquable. On faisait preuve d'ouverture au sujet d'un certain nombre de questions autrefois considérées comme délicates, y compris les questions relatives à la santé en matière de reproduction chez les adolescents, le VIH/sida et la mortalité maternelle. Incontestablement, des progrès notables avaient été accomplis en Mongolie pour ce qui est de l'adoption et de la mise en application de la démarche "santé en matière de reproduction".

101. La Directrice exécutive a souligné que, pour tous les programmes de pays, le manque de ressources entravait très gravement l'exécution des activités prévues. Le FNUAP, pour sa part, faisait de son mieux pour mobiliser des ressources supplémentaires. En application de la décision 99/5 du Conseil d'administration relative au cadre de financement pluriannuel, des progrès considérables avaient été accomplis dans la poursuite de l'élaboration de cet instrument. Le cadre serait soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire l'année suivante. La collecte de fonds auprès des fondations se déroulait de manière satisfaisante. Toutefois, on relevait un important déficit des ressources au titre des programmes, qui s'élevait à environ 72 millions de dollars pour l'année en cours, par rapport au budget approuvé par le Conseil d'administration et aux attentes et projets des pays. La situation était certes extrêmement difficile pour le FNUAP, mais, plus important encore, elle constituait une véritable tragédie pour les pays bénéficiaires. Les conséquences d'un ralentissement et d'une réduction des programmes se feraient sentir pendant des années et compromettraient l'aspiration des générations futures à une existence paisible et prospère sur une planète viable.

102. La Directrice exécutive a exhorté les membres du Conseil d'administration à appeler instamment l'attention des décideurs, dans leur pays, sur cette réalité. Étant donné que la mondialisation était un phénomène désormais inéluctable, il fallait admettre que les questions de population touchaient tout le monde, y compris dans les pays donateurs plus prospères. Pour conclure, vu que les ressources existaient – puisqu'on dépensait des milliards ailleurs – il convenait de se demander ce qu'il était advenu de l'intention déclarée de mettre en oeuvre ce qui avait été décidé à l'échelon international, en partageant les responsabilités à cet égard.

103. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont salué le dynamisme de la Directrice exécutive et le travail accompli par le FNUAP durant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population

et le développement. De nombreuses délégations ont pris note avec satisfaction de la suite qui avait été donnée à l'examen et à l'évaluation, y compris pour les questions qui, de l'avis de la Directrice exécutive, exigeaient une action urgente. Une délégation a estimé que le Conseil d'administration pourrait adopter une décision dans ce domaine. Une autre délégation a indiqué qu'elle avait préparé les éléments d'une décision sur la suite à donner à l'examen et à l'évaluation et qu'elle en distribuerait un avant-projet à toutes les délégations. Certaines délégations ont félicité la Directrice exécutive de faire usage de la langue française et d'avoir participé au Sommet de la francophonie. La délégation chinoise a remercié la Directrice exécutive de s'être rendue en Chine et a indiqué qu'à la suite de cette visite, de nouvelles dispositions avaient été prises pour améliorer la qualité du programme. La même délégation s'est déclarée préoccupée par le manque de ressources dont souffrait le Fonds.

104. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations. Elle a indiqué que le Fonds saurait gré au Conseil d'une décision concernant la suite à donner à l'évaluation des cinq années écoulées depuis la Conférence, dans la mesure où cette décision renforcerait le processus. Elle a souligné que, dans le cadre de cette décision, il convenait d'établir un lien entre la proposition de poursuivre le suivi et la question des ressources. Elle a ajouté qu'il serait approprié de présenter un rapport sur le suivi lors de la session annuelle de juin 2000 du Conseil.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/18. CIPD+5

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et notamment des principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (A/S-21/3/Add.1);
2. Se félicite vivement du rôle qu'a joué le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les activités préparatoires et autres activités connexes qui ont assuré la réussite de la session extraordinaire;
3. Estime que :
 - a) L'application des principales mesures adoptées au Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5) exige une meilleure concertation des efforts que déploie la communauté internationale;
 - b) Le système des Nations Unies, y compris tous les fonds, organismes et programmes des Nations Unies, apporte un appui essentiel aux initiatives ayant trait à la CIPD;
 - c) Le FNUAP en particulier doit jouer un rôle de premier plan afin de s'assurer que l'objectif d'un accès universel à la santé en matière de reproduction soit atteint pour 2015;

4. Prie le Directeur exécutif, par conséquent, de lui soumettre pour approbation, à sa session annuelle de 2000, un rapport sur le rôle stratégique que joue le FNUAP en aidant les pays à mettre en application les principales mesures figurant dans le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le rapport devrait être élaboré parallèlement au plan de financement pluriannuel qui sera soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000. Plus spécifiquement, le rapport devrait :

a) Préciser comment le Fonds entend jouer son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies en aidant les pays à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'accès aux services et produits de santé en matière de reproduction;

b) Définir les modalités de travail et les mécanismes de coordination avec les gouvernements des pays bénéficiaires du programme, d'autres organismes du système des Nations Unies et les donateurs, y compris au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du système des coordonnateurs résidents, ainsi que dans le cadre des stratégies sectorielles, en vue d'assurer la cohérence aux échelons international, régional et national;

c) Présenter les priorités stratégiques qui, dans le cadre de la CIPD+5, orienteront l'action et l'engagement du Fonds ainsi que l'affectation de ses ressources aux échelons international, multinational et national.

17 septembre 1999

VI. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

106. Le Conseil d'administration était saisi des rapports suivants : projet de budget d'appui biennal, exercice 2000-2001 (DP/FPA/1999/11); examen de la situation financière, 1998 (DP/FPA/1999/13); et rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/1999/14).

107. En présentant le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001, la Directrice exécutive a souligné que le FNUAP avait élaboré une stratégie qui reposait sur les principaux éléments suivants : gel des postes à recrutement international, renforcement des opérations à l'échelon des pays, renforcement de la capacité d'audit interne et établissement d'un budget à croissance zéro. Le projet de budget était une proposition minimale qui devait permettre au FNUAP, dans une perspective à long terme, de continuer à répondre aux exigences de sa mission. Dans ce budget minimaliste, on avait dû omettre plusieurs éléments, à savoir : la mise en application de la budgétisation axée sur les résultats, financée par des ressources extrabudgétaires (à cet égard, la Directrice exécutive tenait à remercier les Gouvernements canadien et finlandais pour leurs contributions); le projet de système de gestion des ressources (SGR), dont le coût devait se situer entre 4,4 et 5,7 millions de dollars, et un certain nombre d'éléments relevant de la technologie de l'information et liés au SGR; des postes supplémentaires nécessaires à un allègement de la charge de travail des bureaux de pays du FNUAP qui, dans un certain nombre de cas, devaient desservir de trop nombreux pays; une réunion mondiale du Fonds destiné à informer tout le personnel des résultats du processus d'évaluation des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, et à rechercher un consensus sur les orientations futures; et les

ressources nécessaires pour faire face à l'accroissement de la charge de travail découlant des activités menées à l'échelle mondiale, de la participation à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la participation à plus de 30 groupes de travail liés au Groupe des Nations Unies pour le développement et à d'autres initiatives à l'échelle du système. Comme par le passé, le Fonds continuerait à gérer l'utilisation de ses ressources en fonction des ressources effectivement obtenues. La Directrice exécutive a instamment demandé aux membres du Conseil d'administration d'accroître leurs contributions au FNUAP et d'aider à enrayer la baisse des ressources afin de doter le Fonds des moyens nécessaires à l'accomplissement de son importante mission.

108. Dans ses observations liminaires, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a abordé quelques-unes des questions particulièrement importantes évoquées dans le projet de budget du Fonds : dotation en personnel, renouvellement du bail du siège, Maisons des Nations Unies, système de gestion des ressources et formation. S'agissant de la dotation en effectifs, comme la Directrice exécutive l'avait signalé, le projet de budget d'appui biennal ne prévoyait aucun poste à recrutement international ni au siège ni dans les bureaux de pays. Toutefois, afin de renforcer les bureaux de pays, le Fonds proposait la création de 46 postes locaux, pour 14 fonctionnaires nationaux chargés de programme et 32 membres du personnel d'appui, pour un coût total de 1,3 million de dollars pour la période biennale. Le Directeur exécutif adjoint a présenté une ventilation des postes par catégorie et par région et a indiqué qu'à la suite du renforcement de ses effectifs, le FNUAP serait présent dans 109 pays et aurait un représentant résident dans 73 pays. Les 36 autres pays seraient placés sous la responsabilité du Représentant résident du PNUD faisant office de Représentant du FNUAP. Concernant le renouvellement du bail du siège, il s'était avéré, après une analyse exhaustive de différentes options, que le renouvellement du contrat actuel constituait la meilleure solution car elle était la plus avantageuse et, par ailleurs, elle ne perturberait guère les activités du Fonds. Le FNUAP soutenait résolument le programme des Maisons des Nations Unies et était un membre actif du Sous-Groupe des locaux et services communs et du Groupe de gestion des services et locaux. Si l'on pouvait attendre de ce programme des avantages à long terme, le Fonds avait seulement enregistré jusque-là une augmentation des coûts, à la fois lors de l'installation initiale et s'agissant des dépenses de fonctionnement des bureaux de pays qui s'étaient installés dans les locaux communs. Le Fonds entendait donc faire preuve de prudence et adapter ses décisions à la situation de chaque pays. Pour financer cette initiative du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP proposait que l'on utilise la Réserve pour les logements dans les bureaux extérieurs, qui avait été instituée par le Conseil d'administration du PNUD en 1991, pour permettre aux organismes qui étaient alors membres du Groupe consultatif mixte sur les politiques d'établir des locaux communs.

109. Le système de gestion des ressources devait englober les différents systèmes et applications utilisés par le Fonds à son siège et sur le terrain, y compris le module financier du Système intégré de gestion (SIG). Il permettrait au FNUAP d'améliorer la gestion de ses ressources et le suivi des programmes et d'autres activités. Compte tenu des difficultés de financement, le coût de la mise au point du système de gestion des ressources n'avait pas été inclus dans le projet de budget dont le Conseil d'administration était saisi. Le Fonds se proposait en fait de solliciter des contributions en espèces et en nature auprès de diverses sources pour pouvoir mener à bien la mise au point du système. Comme indiqué dans le projet de budget, si les contributions ainsi reçues étaient insuffisantes, le Fonds envisagerait d'utiliser à cette fin des fonds

prévus pour les programmes. S'agissant de la formation, le FNUAP mettrait l'accent sur la formation du personnel des bureaux de pays, conformément à la volonté du Fonds d'accorder la priorité au renforcement des compétences locales. Ainsi, 76 % des crédits alloués à la formation seraient consacrés aux bureaux de pays. Le Directeur exécutif adjoint a ensuite présenté l'examen de la situation financière pour 1998 (DP/FPA/1999/13), en passant en revue les recettes, les dépenses, la situation de la réserve opérationnelle et la position de liquidité.

110. Dans le débat qui a suivi, plusieurs délégations se sont félicitées de la discipline qui avait présidé à l'élaboration du projet de budget d'appui biennal du Fonds pour l'exercice 2000-2001, en relevant qu'il était modéré, transparent et réaliste. Plusieurs délégations ont salué les mesures de réduction des coûts adoptées par le Fonds, y compris la réduction des frais de voyage, des services de consultants et des publications et le gel temporaire de 11 postes, et ont indiqué qu'elles étaient disposées à approuver le projet de budget. Un certain nombre de délégations ont félicité le Fonds des efforts qu'il avait déployés pour obtenir des ressources auprès de fondations et de donateurs privés. Plusieurs délégations ont fait des annonces de contributions. La délégation de la République tchèque a annoncé que sa contribution de 1999, qui dépasserait 70 000 dollars, serait versée prochainement. La délégation du Danemark a confirmé que son pays continuerait de verser au Fonds des contributions très importantes. La délégation du Ghana a indiqué qu'elle avait payé la totalité de sa contribution, dont elle entendait augmenter le montant à partir de l'année suivante. La délégation de l'Irlande a déclaré que son pays avait augmenté sa contribution de 10 % et qu'il espérait maintenir cette hausse. En outre, l'Irlande avait annoncé une contribution pluriannuelle et la contribution de l'année en cours avait été payée en totalité au mois d'avril. La délégation de l'Italie a déclaré que son pays avait augmenté de 150 % sa contribution pour 1999 et entendait renforcer davantage encore sa coopération avec le Fonds. La délégation du Japon a annoncé qu'au titre de l'exercice fiscal japonais de 1999, son Gouvernement avait versé en totalité une contribution de 48 280 000 dollars, conformément à l'annonce qui en avait été faite. La délégation de la Suisse a déclaré que son pays avait augmenté sa contribution de 10 % et espérait l'augmenter à nouveau l'année suivante. De nombreuses délégations ont exprimé l'espoir que la dynamique créée par le processus d'examen et d'évaluation des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement se traduirait par une augmentation des ressources du FNUAP. Une délégation a noté que les éléments du projet de budget fournissaient une bonne base pour le cadre de financement pluriannuel. Elle s'est déclarée consciente de la difficulté que représentait l'élaboration d'indicateurs pour ce cadre de financement, notamment en matière de plaidoyer. Une autre délégation a demandé des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration du cadre de financement pluriannuel.

111. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution des ressources du Fonds et les conséquences qui en résulteraient pour les pays bénéficiaires, notamment les pays pauvres et fortement peuplés et ceux dont l'économie est en transition. Une délégation a fait observer que la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement exigerait, notamment, la mobilisation de ressources pour différents secteurs du développement. Malheureusement, le financement des activités en matière de population n'avait pas progressé à un rythme permettant d'atteindre l'objectif de 17 milliards de dollars fixé pour 2000. L'un des obstacles en la matière était la tendance à la baisse de l'aide publique au développement. La délégation a exhorté les donateurs à en prendre conscience et à honorer leur promesse d'accroître leurs contributions. Elle a

remercié l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, le Japon, le Royaume-Uni et l'Union européenne pour avoir renforcé leur appui aux activités en matière de population au cours de la période 1990-1997, ainsi que les États-Unis d'Amérique pour leur soutien constant à ces activités.

112. Une autre délégation, se déclarant préoccupée par la diminution des ressources allouées au titre des programmes aux pays des catégories A et B, a déclaré que, depuis nombre d'années, son pays militait en faveur d'une augmentation de la part des ressources allouées aux pays d'Afrique subsaharienne; elle ne pouvait donc que s'inquiéter de la baisse de ces ressources. Elle a demandé si cette baisse était liée à des difficultés d'absorption dans ces pays. Une délégation, tout en se félicitant du renforcement des capacités d'exécution des pays et des organisations non gouvernementales (ONG), s'est déclarée préoccupée par la baisse de 10,7 % des ressources allouées aux pays de la région de l'Asie et du Pacifique, par rapport au budget de l'exercice 1998-1999. Elle a exhorté le Fonds à répartir les ressources de manière plus équilibrée. Une délégation a souligné que le débat relatif à la diminution des ressources devait être axé sur les moyens d'accroître ces ressources et non sur la manière de répartir entre les différentes régions des ressources qui se raréfiaient. Elle a rappelé que lors de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il était clairement apparu que les pays bénéficiaires avaient obtenu des résultats très satisfaisants pour ce qui est de la part des ressources qu'il leur incombe de réunir, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Toutefois, les partenaires donateurs n'avaient pas fourni les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'action. Elle a exhorté les donateurs à honorer leurs engagements.

113. Une délégation a déclaré que l'insuffisance des ressources mettait injustement à contribution le FNUAP sur le terrain et au siège. La progression du taux d'exécution témoignait de l'efficacité du Fonds mais n'allait pas de pair avec une augmentation des ressources, certains États n'ayant pas honoré leurs engagements. Il appartenait au Conseil d'administration d'appuyer le FNUAP, en collaboration avec le Secrétaire général, en appelant l'attention des dirigeants politiques du monde sur les incidences graves de la situation financière du Fonds. La délégation a également exhorté le FNUAP à examiner les divers moyens possibles de mobiliser les ONG et la société civile, compte tenu du caractère limité de son budget au titre de l'information et de la communication, afin de convaincre les gouvernements d'honorer leurs engagements. Elle s'est enquis des écarts importants qui apparaissaient entre les dépenses au titre des programmes des différents pays pour 1997 et 1998, notamment pour les pays de la catégorie A. Tout en saluant le dévouement du personnel du FNUAP, elle a souligné que le Conseil d'administration devait prendre en considération la question du moral du personnel, compte tenu de l'atmosphère d'incertitude créée par la diminution des ressources.

114. Une délégation a déclaré que son gouvernement avait été très surpris d'apprendre, en juillet, l'interruption des projets du fait d'une pénurie de ressources, interruption qui avait eu des conséquences préjudiciables sur les activités en matière de population dans le pays. Il fallait absolument éviter que de tels incidents ne se reproduisent sans aucun préavis. Une autre délégation a déclaré que si les donateurs n'augmentaient pas leurs contributions, le Fonds serait précipité dans une crise financière profonde dont se ressentiraient non seulement les pays bénéficiaires mais aussi les pays donateurs.

115. De nombreuses délégations se sont accordées à reconnaître qu'il fallait mettre l'accent sur le renforcement de l'activité du Fonds à l'échelon des pays et créer à cet effet 46 nouveaux postes locaux. Plusieurs délégations ont également salué l'initiative du Fonds visant à renforcer sa capacité d'audit interne, moyennant le versement d'une subvention au PNUD. Un certain nombre de délégations ont par ailleurs salué la volonté du Fonds de renforcer l'appui à la formation du personnel à l'échelon des pays. Alors que certaines délégations ont estimé que le système de gestion des ressources devait figurer dans le projet de budget, d'autres sont convenues que le Fonds devait rechercher des fonds supplémentaires auprès de la communauté des donateurs pour en assurer le financement. Une délégation a demandé s'il existait un plan d'urgence pour le cas où les donateurs ne verseraient pas de contributions. Certaines délégations se sont inquiétées du fait que le Fonds propose une hausse du taux de vacance de postes pour la catégorie des administrateurs, qui passerait de 4,5 % pour l'exercice biennal 1998-1999 à 6 % pour l'exercice 2000-2001 et ont noté que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avait observé que, pour 1999, on prévoyait que les taux de vacance de postes se situeraient entre 9 et 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et entre 11 et 14 % pour le personnel recruté localement. Une délégation s'est demandé si l'on ne pourrait pas réaliser davantage d'économies en utilisant des taux de vacance de postes plus élevés mais plus réalistes, sur la base des données de l'exercice 1998-1999, plutôt que les taux ajustés utilisés pour établir le projet de budget de l'exercice 2000-2001. Une autre délégation a demandé des précisions sur les 46 postes envisagés. Vu le taux élevé de vacance de postes, elle estimait que, dans le cadre de procédures budgétaires normales, ces postes auraient été supprimés. Elle a jugé contestable la création de nouveaux postes en faisant observer qu'il vaudrait mieux pourvoir les postes vacants. Elle a exhorté le Conseil d'administration à examiner la question du taux élevé de vacance de postes lors de l'examen du prochain budget biennal. Compte tenu de l'introduction de nouvelles technologies d'information au siège et dans les bureaux extérieurs, le Fonds aurait besoin de moins de personnel de secrétariat et de bureau. Une délégation a noté que la multiplication des postes ne serait pas forcément bénéfique et pensait, comme le CCQAB, que certains postes de secrétariat et de bureau pourraient ne pas être nécessaires.

116. Une autre délégation a déclaré qu'il convenait d'examiner la question des nouveaux postes à la lumière de la tendance observée au cours des trois années précédentes et en tenant compte du taux élevé de vacance de postes. Il fallait aussi prendre en compte les effectifs du Programme consultatif technique. Un taux élevé de vacance de postes pouvant entraîner la désorganisation ou l'interruption des programmes déjà en place, il convenait d'évaluer l'intérêt des nouveaux postes par rapport à ces conséquences. Une étude devrait être menée en vue de déterminer les postes qui pourraient être supprimés. La même délégation a demandé dans quelle mesure le projet de budget prenait en considération les conséquences à envisager à long terme si l'on pourvoyait les 46 postes envisagés pour deux ans. Elle s'inquiétait du fait que le budget d'appui absorbait une proportion croissante des ressources globales et a suggéré que l'on étudie la tendance observée au cours des trois années précédentes. Une délégation a demandé si la création de 46 nouveaux postes à l'échelon des pays correspondait à un plan établi et se demandait si le FNUAP avait rationnellement réparti ses ressources.

117. Une autre délégation se demandait, compte tenu de la baisse des ressources du FNUAP, si le Fonds ne devait pas revoir complètement le mode de gestion des programmes de pays et déterminer si une représentation de haut niveau était nécessaire dans tous les pays. Se référant à l'observation faite par le CCQAB,

elle a demandé si une assistance au développement comportant un coût inhérent de 20 % n'était pas excessivement onéreuse. Tout en convenant de la nécessité de renforcer les capacités du Fonds à l'échelon des pays, elle se demandait s'il ne conviendrait pas d'envisager, à l'avenir, une démarche plus ciblée et mieux structurée destinée à surmonter les problèmes de capacité les plus importants dans un nombre limité de pays. La délégation a encouragé le Fonds à continuer à rechercher l'efficacité et les économies d'échelle, ainsi que les avantages pratiques qu'offraient les services et les locaux communs à l'échelon des pays. Notant que les coûts administratifs de l'appui technique seraient proportionnellement plus élevés au cours de l'exercice biennal à venir que pendant l'exercice en cours, la délégation a demandé des éclaircissements.

118. Une délégation a noté avec satisfaction qu'en dépit de ses ressources limitées, le FNUAP maintenait ses priorités stratégiques. À propos du Programme consultatif technique, elle a déploré qu'aucune des équipes de soutien aux pays n'ait été spécialement conçue pour répondre aux besoins des pays en transition, d'où l'intérêt de la création proposée d'une équipe qui se penchait sur leurs problèmes prioritaires. Elle a demandé s'il serait rentable d'installer l'équipe à Bratislava et a souligné que l'état de la santé en matière de reproduction de certains pays en transition d'Europe et d'Asie était devenu très préoccupant dans la mesure où l'avortement y était de plus en plus considéré comme une méthode anticonceptionnelle moins coûteuse et que l'usage des contraceptifs y était très peu répandu pour plusieurs raisons notamment l'absence d'information et la pauvreté des populations. Des maladies sexuellement transmissibles comme le VIH/sida s'y propageaient rapidement aussi. En outre, de nombreux pays de la région subissaient des changements démographiques sans précédent du fait notamment de la baisse des taux de natalité et de l'augmentation des flux migratoires. La détérioration de la situation socioéconomique et la baisse brutale du niveau de vie avaient provoqué une forte augmentation des taux d'émigration temporaire et définitive. Se référant au tableau 3 b) du rapport sur l'examen de la situation financière en 1998 (DP/FPA/1999/13), la représentante a fait remarquer que la contribution de la République tchèque au FNUAP n'y figurait pas alors qu'elle avait été versée dans son intégralité à la fin du mois de juin.

119. Appelant l'attention sur le déséquilibre de la structure démographique et sur la situation précaire de la santé publique dans son pays, une délégation a noté qu'aux facteurs démographiques étaient venues s'ajouter les conséquences écologiques désastreuses de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Elle a insisté sur la nécessité de réfléchir à la meilleure façon d'utiliser les ressources existantes et d'accroître les dépenses de programme.

120. S'inquiétant du montant des ressources prévues pour l'exercice biennal 2000-2001, une délégation a demandé sur quelle base reposait cette projection. Une autre s'est enquis des mesures prises par le FNUAP pour appliquer la décision 97/26 du Conseil relative au budget et notamment pour pourvoir sept postes de représentants de pays qui étaient vacants.

121. Une délégation a encouragé le FNUAP à présenter dès que possible au Conseil d'administration un budget détaillant les ressources additionnelles nécessaires à l'application des mesures à prendre dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des résultats obtenus cinq ans après la CIPD. À cet égard, elle a félicité la Directrice exécutive d'avoir mis l'accent sur le renforcement des ressources humaines, à court et à long terme dans le rapport d'appui biennal. Elle a ajouté que le FNUAP devait élaborer un plan stratégique pour faire face aux pénuries de ressources et noté qu'un plan prévisionnel bien conçu était le

meilleur moyen de faire la soudure entre les périodes plus ou moins fortes sur le plan financier.

122. Tout en le félicitant de ses initiatives dynamiques et novatrices de mobilisation de ressources auprès des donateurs et fondations privés, une autre délégation a encouragé le FNUAP à tout faire pour convaincre les gouvernements donateurs avares de leurs deniers d'accroître leurs contributions volontaires pour qu'elles soient à la hauteur du rang économique et financier qu'ils occupent dans le monde, d'autant que certains États nantis se montraient peu généreux au point de faire douter de leur engagement en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Elle a fait remarquer que la Ministre de la coopération pour le développement de son pays avait récemment rappelé à son Parlement que le FNUAP était un bel exemple de ce que les Nations Unies pouvaient accomplir sur le plan opérationnel et qu'il méritait bien que l'on continue à le soutenir. Elle a ajouté que sa délégation était également favorable au lancement, par le FNUAP, d'un programme de construction de maisons des Nations Unies et approuvait la méthode proposée pour en financer le coût.

123. Une délégation s'est inquiétée du prélèvement sur la réserve opérationnelle d'un montant de 6,5 millions de dollars qui avait été remboursé au titre des recettes de 1999. Quoique consciente des décalages possibles entre les recettes et les dépenses et de la nécessité de faire face aux situations imprévues, elle estimait que d'autres mesures devraient être adoptées en cas de déficit. Elle a demandé des précisions sur le prélèvement effectué sur la réserve opérationnelle en 1999. Elle a également souhaité savoir pourquoi le FNUAP n'avait pas présenté de façon uniforme les remboursements au titre des impôts sur le revenu versés aux États au nom des fonctionnaires. Tabler sur un accroissement de 16 % des recettes totales était, à son avis, ambitieux, mais cet objectif pourrait bien être atteint si l'on en croyait le Conseil d'administration, compte tenu de l'impulsion donnée par l'examen des résultats obtenus cinq ans après la CIPD.

124. Tout en reconnaissant que l'augmentation des dépenses d'appui par rapport à l'ensemble du budget était due à la diminution des ressources, une délégation a indiqué que le FNUAP devait s'adapter aux nouvelles réalités pour pouvoir exécuter ses programmes de manière efficace tout en s'arrangeant pour que ses dépenses d'appui continuent de représenter une modeste part de l'ensemble des ressources disponibles. Elle s'est demandée si le montant de 0,9 million de dollars mentionné au paragraphe 14 du document DP/FPA/1999/11 couvrait le coût direct des achats et si la somme 1,8 million de dollars inscrite sous la rubrique des recettes du budget ordinaire correspondait à un montant net. Elle a déclaré qu'il n'était pas conseillé d'utiliser la réserve opérationnelle pour couvrir la différence entre contributions annoncées et les contributions versées. Elle a demandé de plus amples informations sur l'utilisation faite de la réserve pour les logements dans les bureaux extérieurs et dit qu'il était envisagé de la liquider et de porter son solde au crédit de la rubrique recettes du budget ordinaire. Elle a déclaré que les dépenses liées du Système intégré de gestion (SIG) devaient être contrôlées de très près. Elle a demandé si le FNUAP avait fait le nécessaire pour être compatible en l'an 2000.

125. Une délégation s'est félicitée du renforcement du bureau du FNUAP dans son pays, lequel serait ainsi plus à même d'assurer le suivi du programme et de mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD. Elle a déclaré qu'à l'issue de la CIPD, son pays avait adopté des lois contre la violence à l'égard des femmes. Suite à la réforme du secteur de la santé, un seul ministère s'occupait

désormais des questions sociales, sanitaires et démographiques. Elle s'est félicitée du fait que le FNUAP axe son action sur les besoins de la jeunesse de son pays et cherche à associer la société civile à ses activités pour avancer dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD.

126. Répondant aux délégations, la Directrice exécutive a remercié tous les donateurs et plus particulièrement ceux qui avaient versé des contributions plus importantes que prévu. Elle s'est réjouie que de nombreux pays aient commencé à donner suite aux recommandations faites à l'occasion de l'examen des résultats obtenus cinq ans après la CIPD. Elle pensait, comme les délégations, que la mobilisation des ressources était la responsabilité de tous et non pas seulement du FNUAP. Elle a remercié les donateurs qui encourageaient d'autres qu'eux à relever le montant de leurs contributions. Elle a fait remarquer qu'à la demande de certains pays donateurs, le FNUAP avait établi une courte note d'information concernant les incidences du manque de ressources sur son programme, laquelle était en distribution au fond de la salle de conférence.

127. Elle a fait observer que le renforcement des capacités de la section de la vérification interne des comptes permettraient de vérifier les comptes des bureaux extérieurs plus régulièrement. À l'heure actuelle, le FNUAP ne remplissait pas les critères relatifs à la fréquence optimale des vérifications de comptes des bureaux extérieurs. Elle a indiqué que la diminution des dépenses, dans les pays de l'Asie et du Pacifique, était essentiellement due aux fluctuations des taux de change de l'année précédente et qu'en valeur absolue, cette baisse avait été négligeable. Elle a noté que c'était dans la catégorie A que les dépenses des pays avaient le moins diminué. Elle a vivement déploré que, dans certains pays, la programmation ait été compliquée et perturbée par la diminution des ressources. Elle a expliqué que certains programmes étaient sollicités à l'excès et qu'avec la baisse des ressources, des mesures draconiennes avaient dû être prises. Déclarant être en accord total avec la représentante qui avait dit que son pays avait besoin de moins recourir à l'avortement, elle a indiqué qu'une plus grande utilisation des méthodes modernes de planification de la famille permettrait d'y parvenir. L'expérience avait montré que les taux d'avortement baissaient lorsque le recours à la planification familiale augmentait. Elle a remercié la représentante de la République tchèque pour sa précision concernant la contribution de son pays au FNUAP pour 1998 et confirmé qu'elle avait bien été reçue en 1999.

128. Répondant à la question d'une délégation au sujet des recettes prévues du FNUAP, elle a dit espérer que la situation s'améliorerait en l'an 2000. Le FNUAP était d'un optimisme prudent quant aux possibilités de financement multibilatéral par les fondations et espérait également voir le retour d'un grand donateur. Elle a fait valoir que des progrès continuaient d'être enregistrés dans le cadre du plan de financement pluriannuel et remercié plusieurs gouvernements d'avoir contribué à son élaboration et notamment les Gouvernements canadien et finlandais pour leur soutien technique et financier. Elle a annoncé la création d'un petit bureau pour la gestion axée sur les résultats parallèlement à celle du groupe consultatif interdivisions chargé de la même question dont la tâche consistait à bien faire comprendre cette forme de gestion à la direction, au personnel et aux partenaires du FNUAP et à les associer pleinement à son institutionnalisation. Ce bureau avait entrepris des études de faisabilité dans cinq pays et organisé un séminaire international ainsi que plusieurs réunions d'information. Un site Web avait été créé pour favoriser le dialogue et le débat. La Directrice exécutive tenait beaucoup à ce que tous les fonctionnaires du FNUAP soient convaincus de l'utilité de cette méthode de gestion qui avait d'ailleurs été adopté dans le cadre d'autres

activités du FNUAP comme les programmes de pays, le programme de planification de la main-d'oeuvre et les consultations avec les partenaires. Elle a indiqué qu'une note sur les progrès réalisés dans l'élaboration du plan de financement pluriannuel était en distribution au fond de la salle de conférence.

129. S'agissant de la dotation en effectifs, elle a fait remarquer que le programme de planification de la main-d'oeuvre que le FNUAP avait adopté lui permettrait de continuer à rationaliser sa structure et à prévoir ses besoins à long terme dans des domaines comme les systèmes de financement et d'établissement de rapports; les transferts ou réductions d'effectifs dus au progrès technique; les orientations liées au processus d'examen des résultats obtenus cinq ans après la CIPD; et la rationalisation du Programme consultatif technique. Le FNUAP présenterait un rapport sur les progrès réalisés au cours de l'année à venir. En ce qui concerne l'adoption proposée d'un plan stratégique pour les cas où les ressources venaient à manquer, elle a reconnu que le FNUAP devrait faire un effort dans ce domaine, ajoutant qu'il projetait d'examiner les plans stratégiques de l'UNICEF, du PNUD et d'autres organisations. Répondant à la question de savoir si le système de gestion des ressources (SGR) avait bénéficié d'un soutien, elle a déclaré n'avoir reçu aucune information à ce propos. Elle a précisé que le FNUAP avait envisagé avec le CCQAB la possibilité d'utiliser des fonds destinés aux programmes, à titre exceptionnel, pour financer le système de gestion des ressources et que le CCQAB ne s'y était pas opposé. Elle a souligné que le SGR était un élément essentiel de la gestion des programmes. Elle a ajouté que les liaisons informatiques entre les bureaux extérieurs, le siège et les équipes constituaient un élément essentiel de la gestion des programmes. Elle a ajouté que les liaisons informatiques entre les bureaux extérieurs, le siège et les équipes constituaient un élément essentiel du programme consultatif technique. Le FNUAP ne tenait pas à augmenter son budget d'appui, mais la mise en place du SGR revêtait la plus haute importance et pourrait n'exiger qu'un seul apport de fonds. Quant à la possibilité, évoquée par le CCQAB, de réduire le personnel de secrétariat et de bureau, elle a indiqué que le FNUAP l'envisageait déjà dans le cadre du programme de planification de la main d'oeuvre, pour s'adapter aux nouvelles techniques informatiques et utiliser au mieux les ressources humaines disponibles. Il n'en devait pas moins disposer d'une certaine capacité et d'une certaine masse critique pour exécuter les programmes de manière efficace et rentable. Elle a indiqué que le taux de vacance de postes élevé avait contribué à la bonne gestion des ressources et à la réduction des dépenses, ce qui ne voulait pas dire que si les ressources augmentaient, le taux de vacance serait nécessairement élevé. Elle a également fait remarquer que la lenteur du processus de recrutement était souvent due au manque de spécialistes de la santé en matière de procréation. Il fallait souvent publier plusieurs avis de vacance avant qu'un poste soit pourvu. Tout en reconnaissant que le partage des locaux et des services présentait des avantages, elle a indiqué que, dans un premier temps, il serait une source de dépenses supplémentaires.

130. Elle a remercié les délégations d'avoir appuyé la création de 46 postes d'agents locaux qui viendraient renforcer les capacités au niveau des pays. Elle a ajouté que, dans certains pays, les programmes étaient très vastes et complexes et que, dans d'autres, le représentant du FNUAP devait gérer les programmes de plusieurs pays. Ainsi, en Ouzbékistan, ce représentant administrait aussi les programmes de six autres pays. Elle a signalé que le FNUAP disposait de bureaux dans 73 des 140 pays où il menait des activités. Ailleurs, il était représenté par le représentant de résident du PNUD. Malheureusement, parce qu'ils étaient très sollicités, les bureaux du PNUD avaient fait savoir qu'ils pouvaient certes le représenter au FNUAP, mais qu'ils

ne pouvaient pas gérer ses programmes au jour le jour. Aussi était-il essentiel de renforcer les bureaux de pays, d'où la proposition du FNUAP de créer 46 postes d'agents locaux. La Directrice exécutive a souligné que le fait de disposer d'une présence dans un pays accélérât le rythme d'exécution des programmes, aidait à renforcer les capacités et incitait le gouvernement à s'impliquer davantage. Elle a indiqué que la réforme de l'ONU avait entraîné une multiplication des activités de coordination qui pesaient lourdement sur les petites organisations comme le FNUAP. Ainsi, dans certains pays, le représentant du FNUAP ou son adjoint devait assister et participer régulièrement aux travaux d'une dizaine ou plus de groupes thématiques. Elle partageait l'avis de la délégation qui avait estimé que les besoins de santé en matière de procréation des habitants des pays d'Europe orientale en transition étaient pressants. Ce n'était pas tant l'assistance financière que l'assistance technique qui faisait cruellement défaut à ces pays. Elle a souligné que l'une des équipes de pays du Programme consultatif technique serait chargée de répondre aux demandes des pays en transition d'Europe orientale. En Bosnie-Herzégovine et en Ukraine, le FNUAP renforçait sa capacité sur le terrain pour appuyer les activités concernant la population et la santé en matière de procréation menées par l'intermédiaire du bureau du PNUD de façon à éviter d'avoir à ouvrir un autre bureau. Elle a insisté sur sa volonté d'exécuter l'ensemble du budget et d'aller de l'avant.

131. S'adressant aux délégations, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a mis en relief certains des avantages que pourrait présenter le programme de construction de Maisons des Nations Unies notamment pour ce qui était d'améliorer la communication entre les organismes des Nations Unies, surtout dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses activités connexes, telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; de réduire les dépenses de fonctionnement grâce à la mise en commun des locaux (salles de conférence et de réunion, accueil); et du personnel (réceptionnistes, gardes, plantons, chauffeurs); et de donner aux Nations Unies l'image d'une équipe unie. Il a reconnu que le chiffre cité pour les projections de recettes, dans le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal (621 millions de dollars) différait de celui qui figurait dans le plan de travail (601 millions de dollars), mais expliqué qu'avec l'adoption du plan de financement pluriannuel et l'impulsion donnée par l'examen des résultats obtenus cinq ans après la CIPD, le FNUAP espérait atteindre le chiffre le plus élevé.

132. Répondant à la question concernant les sept postes de représentant de pays à pourvoir, il a déclaré que le FNUAP avait choisi de procéder avec une extrême prudence et que six de ces postes avaient été pourvus à la fin du premier trimestre 1999. Le dernier poste restait vacant mais le processus de recrutement avait été lancé. Il a souligné qu'au paragraphe 3 de sa décision 97/26, le Conseil d'administration avait "demandé instamment au Directeur exécutif de garder à l'esprit le climat actuel d'incertitude quant aux recettes futures, et en particulier lors de l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999, de ne pas pourvoir les postes proposés de représentants du FNUAP dont le coût estimatif est de 1 635 044 dollars". Il a ajouté que la question avait été abordée à la deuxième session ordinaire de 1998 et que le Conseil, dans sa décision 98/8, avait autorisé le Directeur exécutif à pourvoir les sept postes. Au paragraphe 3 de cette décision, le Conseil "autorise le Directeur exécutif du FNUAP à engager la procédure de recrutement de sept représentants de pays, ainsi qu'il est proposé dans la décision 97/26, en tenant compte des ressources disponibles". Comme il y était autorisé, le FNUAP a entamé la procédure de recrutement. Le Directeur exécutif adjoint a noté que le FNUAP se ferait un

plaisir de fournir à la délégation qui l'avait demandé le tableau d'effectifs où figuraient les 46 postes dont la création était proposée pour renforcer les bureaux de pays. Répondant à une autre question, il a indiqué qu'il était prévu dès le départ que ces 46 nouveaux postes seraient occupés pendant une durée de 15 mois/personne. Il a indiqué que sur les 11 postes gelés quatre relevaient de la catégorie des administrateurs et sept de celle des agents des services généraux et qu'il était encore trop tôt pour évaluer les conséquences de ce gel. Il s'est inquiété par contre de ses répercussions sur le moral et la santé physique des fonctionnaires qui étaient prêts à travailler dur et à effectuer des heures supplémentaires mais ne suffisaient quand même pas à la tâche. Un taux de vacance de postes de 11 % pouvait certes paraître très élevé, mais outre la lenteur de la procédure de recrutement, il était dû à une politique délibérée de la part du FNUAP dont l'objectif était de réaliser des économies sur le budget d'appui en retardant le recrutement.

133. Au sujet du renforcement des capacités de la Section de la vérification interne des comptes par le biais du versement au PNUD d'une subvention destinée à financer trois postes supplémentaires, il a fait remarquer qu'il serait ainsi possible de procéder plus souvent à des vérifications des comptes de tous les bureaux du FNUAP, car la fréquence actuelle de ces vérifications dépassait largement les cinq à sept ans recommandés. Cela dit, certains membres du CCQAB avaient recommandé que cette fréquence soit portée à une fois tous les trois à cinq ans. Le FNUAP participerait également aux activités des centres de services régionaux du PNUD dans les régions de l'Europe et des États arabes et de l'Amérique latine. À l'heure actuelle, seules les régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique étaient couvertes. Concernant la baisse des dépenses au titre des programmes en Afrique, le Directeur exécutif adjoint a déploré que les dépenses des pays de la catégorie A aient enregistré une légère baisse (4 %). Il a toutefois, fait remarquer que la part de l'Afrique dans toutes les dépenses engagées continuait d'être la plus importante des quatre régions, ce qui correspondait au plan de répartition des ressources recommandé par le Conseil d'administration. Il a ajouté qu'auparavant, la part des ressources au titre des programmes affectée à l'Afrique était de 20 %, contre 40 % actuellement, comme indiqué au tableau 7 du rapport sur l'examen de la situation financière en 1998 (DP/FPA/1999/13). Le FNUAP réexaminerait cependant les données et les tendances à long terme en ce qui concerne l'utilisation des ressources.

134. En réponse aux questions qui lui avaient été posées, le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a noté que, pour l'exercice biennal 1998-1999, le taux de vacance de postes se situait autour de 4,5 %. Pour l'exercice 2000-2001, il serait de 6 %. Le FNUAP gérait prudemment aussi bien le taux de vacance que le taux d'occupation des postes de manière à pouvoir réaliser des économies. Il ne fallait néanmoins pas en déduire que les postes non pourvus n'étaient pas nécessaires. S'agissant de la réserve opérationnelle, il a fait observer que le FNUAP avait dû y recourir en janvier, février et mars 1999, mais qu'il l'avait reconstituée en avril 1999. Il se pouvait qu'il doive encore y faire appel avant la fin de l'année. Certes, les ressources financières seraient mieux gérées si l'on pouvait prévoir les recettes, mais, étant donné que les programmes étaient pluriannuels, ce qui n'était pas le cas des annonces de contributions, il était actuellement difficile d'ajuster le rythme d'exécution des programmes. En conséquence, la mise en place d'un système de contrôle des ressources qui soit fiable réglerait en partie les problèmes rencontrés; c'est pourquoi le FNUAP espérait que les donateurs appuieraient la création du système de gestion des ressources (SGR). Le Directeur de la Division partageait l'avis selon lequel le SGR devait relever du budget d'appui et espérait que le Conseil lui affecterait davantage de

ressources. À propos du remboursement des impôts, il a expliqué que la procédure uniforme de remboursement des impôts nationaux par le biais d'un crédit inscrit au budget d'appui de l'exercice biennal, à déduire de la contribution du pays concerné n'avait pas été appliquée car le pays en question n'avait pas versé de contributions en échange de remboursement de l'impôt. À propos de la compatibilité an 2000, il a indiqué que le FNUAP était prêt comme l'attestait sa note récente à ce sujet, qu'il pouvait communiquer aux membres du Conseil qui étaient intéressés. Il a ajouté que les systèmes internes du FNUAP (Système de gestion des ressources du programme et Système intégré de gestion sur le terrain) à l'instar de ceux utilisés par les organismes des Nations Unies. Le FNUAP avait également dressé l'inventaire de tous les éléments de l'infrastructure externe qui étaient susceptibles d'être perturbés par le bogue de l'an 2000 (téléphones, messagerie vocale, ascenseurs, etc.), et 95 % étaient compatibles. Il restait en liaison avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité et ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement pour régler les problèmes qui pourraient se poser sur le terrain. À propos du plan pluriannuel de financement, le Directeur de la Division a indiqué que le FNUAP envisageait d'organiser une réunion officieuse d'information à ce sujet en octobre.

135. En ce qui concerne les dépenses d'administration et de fonctionnement des organismes, il a indiqué qu'elles avaient été réduites, de 3,3 % pour l'exercice biennal en cours à 2,9 % pour le prochain. Grâce à une action concertée, la part de la gestion et de l'administration dans le budget était tombée de 5,1 % à 3,9 %. Le FNUAP avait pris des mesures pour réduire les coûts et réaliser ainsi des économies de 9 millions de dollars au niveau des crédits ouverts. Il a reconnu que le taux de vacance de postes devait être un moyen de gestion et non une technique financière de réduction des dépenses. Néanmoins, vu ses problèmes de financement, le FNUAP choisissait la voie de la prudence. Le taux de vacance de postes se situerait probablement autour de 7 % et non de 10 à 11 %. Soulignant l'importance cruciale des 32 postes destinés au personnel d'appui, il a déclaré que les assistants financiers étaient un élément essentiel de la présence du Fonds sur le terrain, surtout dans les pays où ce dernier n'avait ni représentant ni représentant adjoint; sans eux, il serait quasiment impossible de contrôler les aspects financiers et administratifs du programme. Se référant aux incidences de coûts à plus long terme (deux ans) des 46 nouveaux postes prévus, il a indiqué que les chiffres cités avaient été calculés sur la base d'une durée d'occupation des postes équivalant à 15 mois mais que si cette durée était fixée à 24 mois, il en coûterait 0,5 million de dollars de plus. Il a déclaré par ailleurs qu'en 1999, l'Afrique était la région qui avait reçu la part la plus importante des ressources du Fonds.

136. Le Chef du Service financier, de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a fourni un état actualisé de la situation financière en 1998 (DP/FPA/1999/13, tableau 1). Il a déclaré que les dépenses de projets financées au moyen des ressources des fonds d'affectation spéciale en 1998 se répartissaient comme suit : organismes des Nations Unies, 0,9 million de dollars; gouvernements, 6,6 millions de dollars; FNUAP, 38,8 millions de dollars; et ONG, 3,1 millions de dollars. Le total partiel des dépenses de projets s'élevait à 49,4 millions de dollars.

137. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

99/21. FNUAP : projet de budget d'appui biennal pour 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2000-2001 qui figure dans le document DP/FPA/1999/11, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/1999/14);

2. Exprime sa préoccupation devant la situation générale de baisse des ressources du Fonds;

3. Prend acte des efforts faits par le FNUAP pour limiter les dépenses, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 29 et 30 du document DP/FPA/1999/11, et de la réaction positive du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet, et note avec satisfaction que le FNUAP met l'accent sur son réseau de bureaux de pays et ses moyens d'audit interne;

4. Prie instamment le Directeur exécutif, à cet égard, de continuer à tout faire pour limiter tant les dépenses administratives que les dépenses d'appui aux programmes, au siège comme dans les bureaux extérieurs, en adoptant des mesures de réduction des coûts n'ayant pas d'effets préjudiciables sur les programmes;

5. Prend note de l'approche adoptée par le Directeur exécutif en ce qui concerne la participation au programme de création de "Maisons des Nations Unies", comme indiqué aux paragraphes 35 et 36 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;

6. Prend acte des efforts déployés par le Directeur exécutif pour obtenir des fonds extrabudgétaires destinés au développement du système de gestion des ressources; toutefois, si à la fin de janvier 2000, les résultats de ces efforts s'avèrent insuffisants, décide, à titre exceptionnel, d'accroître les crédits ouverts du montant mentionné au paragraphe 81 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;

7. Encourage le FNUAP, avant de demander des ressources supplémentaires, à revoir ses priorités en tenant compte de tout déficit constaté dans le budget d'appui biennal;

8. Approuve des crédits d'un montant brut de 149 384 600 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 22 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 127 384 600 dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui au programme	
Bureaux de pays	75 202,8
Siège	27 836,7
<hr/>	
Total partiel	103 039,5
<hr/>	
Gestion et administration de l'organisation	46 345,1
<hr/>	
Montant brut des crédits ouverts	149 384,6
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	22 000,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	127 384,6
<hr/>	

9. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

10. Prie le Directeur exécutif de signaler au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000 toute augmentation ou réduction importante des recettes prévues pour l'an 2000 et de lui faire des propositions sur la manière de faire face à la nouvelle situation.

17 septembre 1999

138. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'examen de la situation financière pour 1998 (DP/FPA/1999/13) et de celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/1999/14).

139. Le Conseil d'administration a également adopté la décision 99/24 (voir plus haut par. 46 et 47).

VII. SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

140. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur le Programme consultatif technique (2000-2003) (DP/FPA/1999/12), présenté comme suite aux décisions 95/34 et 98/6 relatives au système des services d'appui technique (SAT) du FNUAP.

141. En présentant le rapport, la Directrice exécutive adjointe a souligné qu'il était le fruit de deux années d'étude du système des services d'appui technique au cours desquelles on avait passé en revue les acquis et les enseignements tirés de l'expérience et envisagé sous un angle nouveau les besoins en matière d'assistance technique. Les bureaux de pays du FNUAP, les équipes d'appui aux pays et des organismes partenaires avaient participé à l'étude qui s'inspirait du processus d'examen et d'évaluation de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5); ce processus avait mis en évidence les progrès réalisés dans la concrétisation des buts énoncés lors de la Conférence du Caire et les obstacles restant à surmonter. L'étude avait révélé de manière indubitable la nécessité d'adopter un système qui permette de fournir une assistance technique efficace, souple et cohérente aux pays concernés par les

programmes ainsi que l'originalité et l'efficacité du mécanisme interinstitutions. L'étude du système des services d'appui technique avait également révélé l'évolution des besoins en matière d'assistance technique et d'information de haute qualité; le fait que les équipes de pays continueraient probablement d'être sollicitées à l'appui du renforcement des capacités et de la mise en oeuvre d'un grand nombre de nouveaux programmes de pays; la nécessité de fournir des apports techniques et de participer aux initiatives menées à l'échelon de l'ensemble du système des Nations Unies, telles que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou les approches sectorielles. En outre, l'étude avait mis en relief le fait que les contributions du système des Services d'appui technique étaient largement reconnues et grandement appréciées par les pays bénéficiaires de programmes.

142. La Directrice exécutive adjointe a évoqué les diverses possibilités envisagées par le FNUAP et indiqué qu'après avoir mûrement réfléchi et pesé le pour et le contre, le Fonds était parvenu à la conclusion que la meilleure manière de répondre aux besoins des pays en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités serait de rendre l'actuel système des Services d'appui technique plus rationnel et plus économique. Aussi, le FNUAP a-t-il suggéré que l'on conserve les composantes de base du système, à savoir l'approche interdisciplinaire ainsi que les mécanismes institutionnels concernant la fourniture de l'assistance technique, tout en accordant une plus grande importance à la création de capacités nationales et à la fourniture d'un appui technique aux équipes de pays. Le projet de programme rationaliserait les fonctions à chaque échelon du système dans le but principal de renforcer les capacités nationales en vue de mettre en oeuvre des programmes concernant la population et la santé en matière de procréation. On avait envisagé une plus grande interaction entre tous les échelons du système, le but étant principalement de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes de population et de santé en matière de procréation. On avait envisagé une plus grande interaction entre tous les échelons du système, ainsi qu'avec les partenaires de l'ONU et les organisations non gouvernementales – interaction qui serait facilitée par les progrès considérables réalisés ces dernières années dans le domaine des techniques de communication.

143. La Directrice exécutive adjointe a souligné que les spécialistes des divers organismes concernés jouaient un rôle d'appui important et s'employaient à fournir des ressources et des directives techniques aux équipes, à mettre au point des méthodes et des matériaux essentiels, et à faire connaître les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience aux échelons régional et mondial. Tout en s'appuyant sur les ressources offertes par leurs organismes respectifs, les spécialistes ont développé des capacités internes en vue d'intégrer l'élément de la population aux travaux des organismes. Le nouveau programme devait également mettre à profit l'expérience et les compétences de nouveaux partenaires, en particulier des organisations non gouvernementales, pour couvrir des besoins particuliers en matière d'appui. L'intervenante a noté que, dans le cadre du nouveau cycle, le Fonds proposait au total 152 postes, dont 134 destinés aux équipes de pays – avec une augmentation du pourcentage de postes alloués à l'Afrique et une réaffectation de certains spécialistes des équipes de pays à l'Europe de l'Est et l'Asie centrale –, ainsi que 18 postes pour les spécialistes des services consultatifs techniques. Si le nombre de 152 postes correspondait aux besoins et compétences exigées, étant donné la situation financière délicate dans laquelle se trouvait le Fonds, celui-ci avait proposé un minimum de 131 postes au total dans le cadre du nouveau cycle. Le coût du projet de programme, dans l'hypothèse des 152 postes,

serait de 113 millions de dollars pour la période quadriennale 2000-2003, dont 95 millions de dollars seraient prélevés sur les ressources ordinaires, et 18 millions de dollars sur les ressources multilatérales et/ou d'autres ressources, notamment les ressources ordinaires si leur niveau venait à augmenter. L'option minimale reviendrait quant à elle à 95 millions de dollars, soit une réduction de 11 % par rapport au programme en cours.

144. La Directrice exécutive adjointe a noté que de nouveaux termes avaient été introduits dans le document DP/FPA/1999/12 et que le FNUAP proposait donc que l'on ne parle plus du système des services d'appui technique mais du Programme consultatif technique (PCT), que les spécialistes des services d'appui technique soient appelés spécialistes des services consultatifs techniques, et d'abandonner les termes "équipes consultatives de pays" au profit de l'expression "équipes d'appui aux pays". Elle a également fait valoir que nombre d'organismes partenaires ainsi que les directeurs des équipes d'appui aux pays étaient présents et qu'ils seraient enchantés de répondre aux questions des membres du Conseil d'administration.

145. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont insisté sur la question du renforcement des capacités nationales et se sont félicitées que le Programme consultatif technique (PCT) mette à nouveau l'accent sur la nécessité d'accorder une importance particulière au renforcement des capacités nationales. Une délégation a demandé combien de postes seraient essentiellement consacrés à ce domaine. Certaines délégations ont fait observer que le rapport ne répondait pas exactement à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 98/6. Un certain nombre de délégations ont approuvé la proposition concernant le respect plus strict des délais lorsque les conseillers des équipes d'appui aux pays ne se déplaçaient pas dans le cadre de missions, et dans cette optique, ont encouragé un recours plus systématique à Internet et à d'autres techniques d'information. Certaines délégations ont demandé si les équipes d'appui aux pays avaient participé à des approches sectorielles dans d'autres pays que l'Éthiopie. Une délégation s'est félicitée du fait que les conseillers des équipes d'appui aux pays contribueraient de plus en plus à la formulation des approches sectorielles, afin de veiller notamment à ce que l'on accorde une attention suffisante aux questions relatives à la santé et aux droits en matière de procréation et aux questions de parité entre les sexes. Cette délégation a demandé un complément d'information sur les mesures concernant les approches sectorielles prises dans le cadre du Programme consultatif technique. Certaines délégations sont convenues du fait que l'actuel système des services d'appui technique, rationalisé et techniquement renforcé, demeurait la solution optimale. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire de mieux cibler l'appui fourni par les spécialistes des services consultatifs techniques.

146. Un certain nombre de délégations ont proposé des modifications et des solutions de remplacement au Programme consultatif technique. Une délégation a déclaré que puisque le Fonds avait de moins en moins recours aux organismes des Nations Unies pour l'exécution des programmes, que les techniques d'information modernes permettaient d'avoir accès à l'information technique sous des formes multiples et qu'en outre les buts découlant du processus CIPD+5 avaient été intégrés aux activités d'autres organismes, les ressources du Programme consultatif technique pouvaient être employées plus utilement si l'on abolissait le système et transférait les postes du Programme à l'échelon des bureaux de pays. Selon l'intervenant, en agissant de la sorte, chaque bureau de pays pourrait être renforcé grâce à l'adjonction d'un ou deux postes, ce qui permettrait à l'ensemble des bureaux d'être plus performants dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement (CIPD) et d'assurer le suivi du processus CIPD+5, notamment dans le domaine du renforcement des capacités nationales. L'intervenant a déclaré que la formation constituait l'un des aspects les plus importants du développement des capacités nationales et nécessitait le déplacement des équipes d'appui aux pays. Toutefois, dans le cadre du nouveau Programme consultatif technique, le temps imparti aux missions semblait plus limité. L'intervenant a encouragé le Conseil d'administration à examiner attentivement les propositions comprises dans le Programme et s'est prononcé une fois de plus pour l'abolition du système en faveur d'un renforcement des bureaux de pays.

147. Une délégation a soumis à l'examen du Conseil d'administration une autre solution qui, a-t-elle précisé, permettrait de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités nationales et de mieux prendre en considération les besoins des pays en matière d'appui technique et stratégique. La représentante a proposé d'augmenter le nombre de conseillers au sein des équipes d'appui aux pays tout en réduisant celui des spécialistes des services consultatifs techniques détachés auprès des organismes des Nations Unies. Dans le cadre de cette nouvelle solution, un seul spécialiste des services consultatifs techniques serait affecté à chaque institution spécialisée; des exceptions seraient envisageables : certains organismes tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ayant besoin de plus d'un spécialiste, d'autres n'en ayant besoin d'aucun. On réduirait ainsi de moitié le nombre des postes qui passerait de 18 à neuf. Les neuf postes restants pourraient être alloués aux équipes d'appui aux pays, ce qui permettrait de renforcer leur présence sur le terrain tout en maintenant le budget dans des limites plus raisonnables. La représentante a ajouté qu'elle ne voyait pas la valeur que pouvaient ajouter les spécialistes des services consultatifs techniques dont la fonction principale serait de synthétiser et diffuser aux équipes d'appui aux pays les leçons tirées de l'expérience et les meilleures pratiques acquises aux échelons régional et international. Elle a déclaré que le siège du FNUAP serait le mieux à même d'assurer cette fonction. Elle s'est félicité que les équipes d'appui aux pays aient resserré leur collaboration avec l'Initiative mondiale du Fonds relative à la gestion des produits concernant la santé en matière de procréation dans les domaines du renforcement des capacités nationales et de la gestion logistique. Elle espérait que les compétences dans ces domaines seraient des critères importants de sélection des spécialistes et que ceux-ci bénéficieraient tous d'une formation technique et d'une mise à jour sur les questions relatives à la gestion logistique. La représentante a demandé aux directeurs des équipes d'appui aux pays qui étaient présents de préciser dans quelle mesure une aide supplémentaire faciliterait leurs travaux et suggéré qu'à l'avenir, les rapports soumis au Conseil d'administration offrent une mise à jour de la liste des consultants.

148. Tout en reconnaissant qu'elle accordait de l'importance au système multidisciplinaire des services d'appui technique et que les spécialistes des services consultatifs techniques ajoutaient de la valeur à l'organisme, une autre délégation a encouragé le FNUAP à effectuer une analyse critique de la mise en oeuvre du Programme consultatif technique tout au long du nouveau cycle de programmation. L'intervenant a appuyé l'idée de recourir davantage à Internet, solution économique. Il appuyait également le montant de 95 millions de dollars proposé pour la dimension minimale du Programme consultatif technique. Une délégation a fait valoir que le système des services d'appui technique était important pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et a mis en évidence les liens qui existaient avec des domaines tels que la population et le développement, la santé en matière de procréation, les droits de l'homme, les jeunes, les femmes ou la prévention du VIH/sida. Le

représentant a mis en relief les utilisations possibles du système des services d'appui technique et a fait remarquer que, grâce aux spécialistes de ces services, il était possible d'avoir accès aux compétences de tout un organisme. En outre, en faisant connaître son savoir-faire, le système était un facteur de continuité et de cohésion. Il permettait également de relier entre eux divers projets régionaux. Le représentant se félicitait des liens qui existaient entre le système et les organisations non gouvernementales ou les organisations communautaires et estimait que l'appui au système était une contribution importante à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD.

149. Une délégation a fait valoir que si l'on proposait d'apporter des modifications au système des services d'appui technique, celles-ci ne devraient pas interrompre le processus d'exécution des programmes et que, de surcroît, il fallait conserver les spécialistes et compétences techniques disponibles au sein du système, afin d'assurer l'efficacité des interventions et le bon transfert des connaissances. L'intervenant a ajouté que si d'autres propositions étaient émises, il faudrait les évaluer et le Conseil d'administration devrait être informé au bout d'un an de l'efficacité des dispositions existantes par rapport aux nouvelles propositions. En outre, il serait nécessaire de prouver clairement qu'une nouvelle configuration améliorerait les services d'appui. L'intervenant a souligné qu'il faudrait absolument faire preuve de souplesse dans la composition des équipes, compte tenu de l'évolution incessante des priorités des pays. Il a déclaré que les équipes d'appui aux pays étaient au centre des arrangements concernant les services d'appui technique et que le FNUAP devait prêter attention en priorité au rôle que ces équipes seraient appelées à jouer dans le processus de réforme de l'ONU.

150. Une délégation a souligné que le système des services d'appui technique apportait une assistance technique essentielle aux pays concernés par les programmes. L'intervenant s'est félicité du recours aux experts nationaux et a demandé que l'on mette davantage l'accent sur l'utilisation de la liste des consultants pour sélectionner les experts nationaux. Il a également approuvé la proposition tendant à augmenter le nombre de postes destinés aux équipes d'appui aux pays en Afrique. Une autre délégation s'est interrogée sur la manière dont les spécialistes des services techniques consultatifs étaient considérés par les institutions spécialisées et a suggéré que l'on se penche sur la valeur du système. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, a demandé si les équipes d'appui aux pays avaient pris des mesures pour solliciter les universités et mettre à profit les compétences disponibles. Soulignant qu'une évaluation antérieure avait révélé que les services d'appui techniques ne participaient pas suffisamment à l'élaboration des politiques des organismes, l'intervenante a demandé comment cet aspect du problème serait traité dans le cadre du nouveau Programme consultatif technique. Elle s'est félicitée que le Fonds ait l'intention de renforcer la capacité des équipes d'appui aux pays à aider ces derniers à combattre l'épidémie de VIH/sida et s'est enquis de la manière dont le FNUAP pensait intégrer cette dimension aux travaux des équipes.

151. Tout en reconnaissant pleinement la nécessité d'un système qui offre en continu un appui technique et stratégique de haute qualité aux programmes de pays, une délégation s'est demandée si, telles qu'elles étaient composées, les équipes étaient à même de remplir leurs fonctions. L'intervenante a souscrit à la proposition d'une autre délégation qui suggérait que les équipes d'appui aux pays soient réaffectées aux bureaux de pays. Elle a déclaré que les compétences des équipes d'appui aux pays devaient être élargies et affinées. Elle s'est déclarée préoccupée par la question des postes des services consultatifs techniques, étant donné les liens existant entre les activités de base du Fonds

et les composantes des services, et elle a conseillé au FNUAP de reconnaître ses alliés et partenaires au sein du système. Elle a ajouté que l'OMS avait un rôle déterminant à jouer dans l'appui au système. Elle s'est félicitée que le Programme consultatif technique prévoie de renforcer les capacités nationales dans les domaines de la santé en matière de procréation et de la gestion logistique et que le Fonds ait resserré sa collaboration avec l'ONUSIDA. L'intervenante a fait valoir que le programme était capable de fournir des orientations stratégiques aux programmes de pays, en plus des ressources techniques qu'il pouvait offrir. Elle souhaitait obtenir un complément d'information sur les indicateurs et le cadre logique utilisés par le système. Elle a déclaré que sa délégation appuierait le Programme consultatif technique pour deux ans, dans l'attente d'une proposition du Fonds au Conseil d'administration qui réponde aux préoccupations des membres du Conseil.

152. Une délégation a déclaré que l'emploi de l'expression Programme consultatif technique pour désigner le système des services d'appui technique se justifiait du fait qu'il rendait compte des modifications subies par le processus de fourniture de l'assistance technique aux pays bénéficiaires de programme, ainsi que des efforts déployés par le Fonds pour suivre l'évolution des besoins. L'intervenant a émis le souhait que les équipes d'appui aux pays orientent plus précisément leur action sur les points importants des programmes. Tout en soulignant que les équipes d'appui aux pays étaient censées fournir une assistance technique aux pays concernés lorsque ceux-ci ne disposaient pas des compétences nécessaires, il a fait valoir que les bureaux de pays s'étaient écartés de ce principe et avaient sollicité l'aide des équipes d'appui aux pays, même lorsqu'ils pouvaient recourir aux compétences locales. Il a souligné que cette démarche ne favorisait pas le renforcement des capacités nationales.

153. Une délégation a noté que le rapport n'abordait pas clairement les questions de l'appui fourni aux programmes de pays, de l'actualisation des compétences, du rôle joué par le FNUAP dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et les approches sectorielles, et n'envisageait pas la manière de répondre aux besoins découlant de l'examen du processus CIPD+5. La représentante a fait les propositions suivantes : il conviendrait de répondre en priorité aux besoins des pays de la catégorie A; il faudrait maintenir à 18 le nombre de spécialistes des services d'appui technique et conserver la Division de la population au sein des institutions spécialisées chapeautant les services d'appui technique; dans l'optique du cadre pluriannuel de planification, de gestion et de financement, il conviendrait de concevoir un système de contrôle doté d'indicateurs précis, dont des indicateurs de qualité; il faudrait étudier la manière dont le Programme consultatif technique facilitait le renforcement des capacités, la création de réseaux et la coopération Sud-Sud; il conviendrait de demander au Fonds de faire rapport au Conseil d'administration dans un délai d'un an sur la manière dont les questions susmentionnées auraient été traitées; le Programme devrait être approuvé pour deux ans puis à nouveau examiné. S'agissant de l'équipe qui répondrait aux besoins des pays en transition, la représentante a déclaré que la composition et l'affectation géographique de l'équipe devaient dépendre des besoins des pays concernés. Elle a ajouté que le Conseil d'administration devrait se pencher sur la question.

154. Une délégation a déclaré qu'elle aurait voulu qu'un plus grand nombre de possibilités stratégiques soient envisagées. L'intervenante a fait observer que l'on aurait dû mieux analyser les difficultés et faiblesses que le système avait eu à surmonter et que le rapport aurait dû mettre en relief les points suivants : la valeur ajoutée du système des services d'appui technique; la

contribution du système au renforcement des capacités nationales dans le cadre de la coopération Sud-Sud; les besoins des pays comme priorité; l'évaluation et le contrôle du système; la corrélation entre le mandat du FNUAP et celui des organismes apparentés. Elle a également demandé une mise à jour de la composition et de la situation géographique proposée pour l'équipe d'appui qui serait chargée de couvrir les pays en transition.

155. S'exprimant au nom de tous les organismes partenaires des services d'appui technique, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait observer que depuis sa création le système avait subi une série de modifications visant à renforcer les services offerts aux pays. Le système des services d'appui technique était devenu une structure efficace et performante, unique en son genre au sein du système des Nations Unies, pour la fourniture d'une assistance technique aux pays. Les initiatives et projets menés à bonne fin ainsi que les interventions efficaces de tous ses organismes affiliés ont apporté la preuve des bonnes performances du système. Son organisation décentralisée, ses compétences multidisciplinaires, son fonctionnement souple et interinstitutionnel lui ont permis de répondre aux besoins particuliers de chaque pays dans les meilleurs délais, de façon économique et spécifique. L'une des caractéristiques du système des services d'appui technique était qu'il était fondé sur la demande. Grâce à un accès aisé au savoir-faire technique, normatif et opérationnel des institutions spécialisées, les conseillers des équipes d'appui aux pays et les spécialistes des services d'appui technique étaient à même de fournir des apports de haute qualité dans le cadre du renforcement des capacités nationales. Le système avait apporté la preuve que l'ensemble était supérieur à la somme de ses parties. Grâce à sa collaboration interorganisations unique, il avait tiré le meilleur parti des contributions de chaque organisme, tout en évitant le chevauchement des activités. Les équipes d'appui aux pays et les représentants du FNUAP avaient de plus en plus recours aux services offerts à tous les échelons du système des services d'appui technique, renforçant ainsi la synergie des initiatives relatives au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la population et du développement ainsi que de la santé en matière de sexualité et de procréation. Le système des services d'appui technique pouvait servir de prototype pour d'autres partenariats similaires, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

156. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a déclaré que le Fonds ne cessait d'étudier les améliorations susceptibles d'être apportées au système. Elle a souligné que le FNUAP s'efforçait de renforcer les capacités des organismes partenaires; toutefois, certains d'entre eux avaient tendance à éviter certaines questions délicates concernant la population et la santé en matière de procréation. Elle a souligné que les expériences avec UNIFEM et l'ONUSIDA s'étaient avérées très probantes : le FNUAP avait associé ses conseillers sur les sexospécificités à ceux de UNIFEM, et l'ONUSIDA avait mis à la disposition du Fonds un spécialiste chargé de collaborer avec l'équipe d'appui aux pays basée à Bangkok. Elle a ajouté que les équipes d'appui aux pays avaient également collaboré avec les équipes régionales de l'UNICEF dans des domaines tels que la mortalité maternelle et les systèmes de données. Elle a fait observer qu'il importait que le système des services d'appui technique profite des possibilités offertes pour intégrer la dimension de la population dans les programmes de pays d'autres organismes. Elle a reconnu qu'il était nécessaire de rafraîchir les connaissances des conseillers, notamment grâce à des contacts et à des échanges réguliers avec les universités et les établissements universitaires. Elle a déclaré par ailleurs que tous les membres du personnel du FNUAP devraient pouvoir bénéficier de cette amélioration et de cet échange

des compétences, mais que le temps et l'argent disponibles ne le permettaient pas. Elle a noté que des progrès incessants étaient accomplis dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et de la mise au point d'indicateurs. Elle a par ailleurs déclaré que, dans le cadre de la suite donnée au processus CIPD+5, le Fonds organiserait une réunion de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous.

157. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations pour leurs observations et leurs suggestions constructives. Elle partageait entièrement l'opinion de la délégation qui avait souligné que les modifications apportées au système ne devaient pas interrompre les activités à l'échelon des pays. Elle a reconnu la nécessité d'être plus souple et a souligné que, jusqu'alors, le FNUAP avait suivi l'évolution des besoins des pays sans interrompre ses activités. Elle a ajouté que le Fonds procédait à un ajustement biennal des postes. S'agissant du rôle du système dans le cadre du processus de réforme de l'ONU, elle a noté qu'il serait nécessaire, lorsque le bilan commun de pays précéderait le processus de programmation de pays, que tous les organismes collaborent étroitement à l'analyse et au débat de fond qui seraient engagés alors. Ainsi, les bureaux de pays devraient faire appel aux conseillers des équipes d'appui aux pays pour qu'ils les aident dans les domaines d'activité et les domaines techniques du bilan commun de pays. L'intervenante espérait qu'il n'y aurait pas lieu de procéder à l'évaluation démographique des pays du fait que les bilans communs de pays couvraient davantage les questions de population. S'agissant de l'observation concernant la baisse de l'exécution des programmes par les organismes des Nations Unies, elle a souligné que, même avec la modalité d'exécution nationale, il était nécessaire que le système des Nations Unies apporte une assistance technique aux pays, ce qu'il faisait principalement par l'intermédiaire des services consultatifs techniques. Cela étant, il importait d'être en contact avec les institutions spécialisées de façon à ce que le système des services d'appui technique s'en inspire pour fournir des services de conseil technique aux pays. L'intervenante a fait remarquer que la question du transfert d'un plus grand nombre de postes du système des services d'appui technique à l'échelon du pays avait été examinée, mais que l'on était parvenu à la conclusion qu'il s'agissait d'une manière moins efficace de fournir des services consultatifs techniques. Les coûts seraient supérieurs et l'on ne pourrait compter sur la continuité et la diversité des services de spécialistes. L'intervenante a souligné que les équipes d'appui aux pays s'étaient avérées un moyen de renforcer les bureaux de pays. Elle a déclaré qu'elle partageait l'opinion de la délégation qui avait mis en relief la nécessité de s'appuyer sur les compétences nationales et que ces compétences avaient été sollicitées au premier chef lorsqu'une assistance technique s'était avérée nécessaire. Elle a reconnu que le renforcement des capacités nationales ne se limitait pas à l'utilisation de la liste des consultants. Les capacités étaient renforcées, entre autres, au moyen de l'encadrement et de la formation.

158. S'agissant de l'observation portant sur le manque d'options stratégiques, l'intervenante a souligné que le Fonds s'était employé et continuerait à s'employer à rechercher des solutions dans l'optique d'un renforcement du système, notamment en ayant à nouveau recours à l'aide des organisations non gouvernementales et en rationalisant les fonctions en période de mission et en dehors des missions. Elle a ajouté que la communication entre les équipes d'appui aux pays et les services d'appui technique s'était considérablement améliorée et qu'il fallait qu'il en soit de même pour le recrutement : une plus grande efficacité s'imposait dans ce domaine, de façon à ce que des postes ne demeurent pas vacants pendant de longues périodes. Elle a souligné que le

manque d'experts et de spécialistes dans les domaines pertinents contribuait au problème – il était parfois difficile de trouver la personne qualifiée pour le poste. Elle a fait valoir que par rapport aux premières années de fonctionnement (1992-1993), le système ajoutait vraiment de la valeur au Fonds, ce que les évaluations avaient confirmé. En réponse à la délégation qui déplorait que l'on n'ait pas accordé plus d'attention aux besoins des pays, elle a déclaré que le Fonds s'était penché sur la question et avait conclu qu'étant donné l'évolution des besoins des pays, il était essentiel de conserver une certaine souplesse dans la manière d'y répondre. Ainsi, le système s'attachait désormais davantage à des domaines tels que les adolescents, le VIH/sida ou la gestion logistique.

159. La Directrice exécutive adjointe a reconnu que les experts avaient besoin à la fois d'élargir et d'affiner leurs connaissances. En plus d'être des spécialistes, ils devaient être des généralistes. S'agissant de l'observation concernant le rôle de la Division de la population, l'intervenante a déclaré que la Division ne disposait pas des liens opérationnels nécessaires pour soutenir les équipes d'appui aux pays. Toutefois, le FNUAP poursuivait sa collaboration avec la Division dans les domaines où elle excellait, notamment la recherche. La Division constituerait un partenaire solide dans le cadre du programme multinational du Fonds.

160. En ce qui concerne les liens avec le cadre pluriannuel de planification, de gestion et financement, l'intervenante a fait observer que ces liens seraient étendus à tous les volets des activités du Fonds et que le cadre pluriannuel ne devait pas être considéré comme un exercice séparé. Elle a fait valoir qu'à l'échelon du pays, la méthode de gestion axée sur les résultats avait déjà influé sur les programmes de pays, les équipes d'appui aux pays et d'autres initiatives en cours. Le Fonds s'employait à mettre au point des indicateurs qui permettent au système d'évaluer les résultats obtenus. Toutefois, il était difficile de définir clairement quels étaient les résultats imputables uniquement au système des services d'appui technique. Les conseils et avis des membres du Conseil en la matière seraient les bienvenus.

161. S'agissant de parvenir à intégrer la dimension de la population dans le processus d'élaboration des politiques des organismes partenaires, l'intervenante a annoncé que grâce aux efforts déployés par les services d'appui technique, l'initiative était en bonne voie et, à ce titre, elle a cité l'exemple de la FAO. Pour ce qui était de l'intégration de la question du VIH/sida, elle a souligné que tous les conseillers, quelle que soit leur spécialisation, devaient être à la fois conscients des problèmes relatifs au VIH/sida et capables de fournir information et conseils. Un spécialiste de l'ONUSIDA avait rejoint l'équipe d'appui aux pays basée à Bangkok et d'autres spécialistes devaient y être détachés. S'agissant de la coopération Sud-Sud, elle a rappelé que le sujet avait été brièvement abordé dans le rapport; toutefois, l'oeuvre tout entière des équipes d'appui aux pays était une concrétisation de cette coopération : on assistait à un partage de l'expérience et du savoir-faire entre régions et pays voisins, sans parler de la formation, de l'encadrement et du transfert des compétences.

162. S'agissant de l'équipe chargée des pays en transition, l'intervenante a déclaré qu'il n'avait pas encore été décidé de l'endroit où cette équipe serait basée. Toutefois, il faudrait choisir un lieu facile d'accès, économique et où d'autres organismes compétents seraient présents.

163. L'intervenante a noté que le système s'attendait à un développement des approches sectorielles. Elle a ajouté que la Banque mondiale, les organismes bilatéraux et les pays concernés par les programmes comprenaient mieux que les questions de santé en matière de procréation étaient du domaine des approches sectorielles. Le Fonds s'employait à mieux préparer les conseillers à ce rôle, notamment au moyen d'une formation conjointe avec le personnel de la Banque mondiale.

164. La Directrice de l'équipe d'appui aux pays basée à Addis-Abeba a déclaré que l'un des aspects les plus passionnants des travaux des équipes d'appui était de constater l'amélioration de l'exécution des programmes à l'échelon national. Elle a souligné que le renforcement des capacités nationales était patent. Ainsi, les premières années qui avaient suivi la mise en place du système des services d'appui technique, les équipes d'appui aux pays n'étaient ni plus ni moins que des équipes de secours auxquelles il était demandé d'élaborer des programmes et des projets. Toutefois, une amélioration s'était dessinée au fil du temps et les pays étaient désormais capables d'élaborer eux-mêmes leurs programmes et projets, les équipes d'appui se chargeant principalement de fournir une assistance technique plus ciblée. Dans le domaine de la formation, trois modalités principales avaient contribué au renforcement des capacités nationales : le transfert non officiel des compétences aux homologues nationaux; la formation organisée en matière de santé de la procréation, y compris dans des domaines tels que l'évaluation des besoins, l'élaboration de stratégies, la gestion logistique, la production de matériaux, les activités d'information, d'éducation et de communication, les systèmes d'information et de gestion, la formation sous-régionale visant à encourager l'échange des données d'expérience entre collègues de diverses régions. Par ailleurs, l'équipe d'appui aux pays basée à Addis-Abeba avait activement collaboré avec les institutions régionales, notamment dans les activités de plaidoyer, et avait formé les personnels de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique. S'agissant de l'amélioration des performances, les équipes d'appui aux pays devraient avoir un rôle plus important à jouer dans le suivi technique des programmes de pays et l'évaluation des capacités institutionnelles. En outre, à l'échelon régional, il serait utile d'instaurer une relation plus structurée avec d'autres organismes tels que le Conseil de population et la Fédération internationale pour la planification de la famille, qui permette d'élaborer des programmes plus cohérents. Au fil du temps, les équipes d'appui deviendraient des centres hautement spécialisés, mais avaient besoin d'être aidées à cette fin.

165. Le Directeur de l'équipe d'appui basée à Harare a déclaré que l'expérience de l'équipe d'appui d'Addis-Abeba n'était pas une aberration et que l'équipe d'Harare avait contribué de façon similaire au renforcement des capacités. On s'attachait à fournir une formation structurée dans des domaines tels que la gestion logistique, les systèmes d'information et de gestion, la recherche opérationnelle, les activités d'information, d'éducation et de communication, ainsi que l'aménagement des programmes d'étude. En outre, l'encadrement et le transfert des compétences au cours des missions étaient extrêmement importants et faisaient partie intégrante des missions. Les conseillers des équipes d'appui aux pays veillaient à ce que les homologues nationaux bénéficient du transfert des compétences sur le terrain, quelle que soit la tâche entreprise, qu'il s'agisse de suivi, d'évaluation ou d'élaboration de stratégies. L'intervenant a déclaré que la lutte contre l'épidémie de VIH/sida était la difficulté principale que l'Afrique australe devait surmonter, quelle que soit la discipline concernée, et qu'il importait donc de traiter la question dans une optique multidisciplinaire. S'agissant des obstacles rencontrés par le système,

il a fait observer que la longue période de vacance des postes entravait les travaux des équipes et a appelé les pays à proposer des candidats compétents dès qu'un poste se libérait. Par ailleurs, il était nécessaire que les conseillers des équipes d'appui aux pays passent plus de temps dans leurs bases respectives afin de consolider les expériences des pays et de partager les acquis. L'intervenant a noté que le manque de temps constituait un obstacle. Grâce à la participation accrue des équipes d'appui aux pays aux approches sectorielles, l'expérience et la portée des activités seraient étendues.

166. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

99/19. FNUAP : Programme consultatif technique, 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur le Programme consultatif technique, 2000-2003, du Fonds des Nations Unies pour la population, qui figure dans le document DP/FPA/1999/12;
2. Appuie l'importance accrue accordée au renforcement des capacités nationales dans le cadre du Programme consultatif technique;
3. Se déclare préoccupé par le fait que le rapport ne répond pas pleinement à sa décision 98/6, dans laquelle il avait demandé l'établissement d'une analyse stratégique détaillée des options permettant de fournir un appui stratégique et technique de qualité aux programmes de pays du FNUAP;
4. Se déclare également préoccupé par le fait que le rapport ne décrit pas de manière adéquate la valeur ajoutée que les services consultatifs techniques représentent par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;
5. Se déclare préoccupé en outre par le coût élevé des arrangements proposés;
6. Approuve, pour une période provisoire de deux ans seulement, les propositions contenues aux paragraphes 30 à 51 du rapport;
7. Autorise le Directeur exécutif à engager un montant de 56,5 millions de dollars durant la période biennale 2000-2001 pour appliquer les arrangements concernant le Programme consultatif technique, 47,5 millions de dollars étant imputés sur les recettes ordinaires et 9 millions de dollars sur d'autres ressources, y compris les ressources multilatérales, ainsi que sur les recettes ordinaires, au cas où leur niveau augmenterait;
8. Prie le Directeur exécutif, en appliquant le Programme consultatif technique :
 - a) D'accorder la priorité qui convient aux pays de la catégorie A;
 - b) De se fonder sur une analyse des besoins des pays bénéficiaires de programmes en matière d'accès aux compétences disponibles localement;
 - c) De ne pas interrompre les programmes en cours;

9. Prie également le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 2000, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique comprenant, notamment :

a) Une analyse des besoins d'appui technique et stratégiques des pays bénéficiant de programmes et de la façon dont les équipes d'appui aux pays et les services consultatifs techniques permettent d'y répondre, en raison de leurs fonctions et de leur composition, l'accent étant mis en particulier sur le suivi de la CIPD, les besoins au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes de développement sectoriel;

b) Des explications sur le contrôle dont fait l'objet le Programme consultatif technique, en particulier dans le contexte du cadre de financement pluriannuel;

c) Une description de la façon dont sont utilisés les experts nationaux et régionaux en matière de renforcement des capacités nationales et d'établissement de réseaux dans le cadre du Programme consultatif technique;

10. Prie en outre le Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 2001, pour approbation, un rapport sur d'autres options permettant de fournir aux programmes de pays du FNUAP l'assistance technique et stratégique dont ils ont besoin. Ce rapport devrait notamment :

a) Définir la raison d'être des arrangements proposés et en exposer les principes directeurs, et évaluer en particulier les besoins d'assistance technique et de directives stratégiques aux niveaux national et régional;

b) Fournir des explications justifiant clairement le maintien d'un appui aux arrangements interinstitutions relatifs aux services consultatifs techniques ainsi que le déploiement et l'utilisation stratégique des spécialistes des SCT, compte tenu des observations faites par les membres du Conseil d'administration au titre de ce point de l'ordre du jour;

c) Décrire la façon dont l'option préférée contribuera à l'instauration de liens plus étroits et à l'amélioration de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier celles qui ont un rôle particulier à jouer dans la réalisation des buts et objectifs de la CIPD et l'exécution des activités prioritaires du processus CIPD+5, ainsi qu'au renforcement de la cohérence des activités entreprises;

d) Expliquer comment l'option préférée permettra au FNUAP de renforcer les activités qu'il mène dans les pays et de jouer un rôle stratégique plus efficace dans la promotion de la santé en matière de reproduction et d'autres buts et objectifs de la CIPD;

e) Comprendre une analyse des coûts des différentes options permettant de fournir un appui aux programmes de pays;

f) Décrire les arrangements institutionnels et les arrangements en matière d'établissement de rapports et de gestion se rapportant à l'option préférée et les méthodes de contrôle et d'évaluation qui seront utilisées;

g) Décrire l'utilisation du fichier de consultants pour les équipes d'appui aux pays afin de déterminer si cet instrument est utilisé et de quelle façon;

h) Examiner les nouvelles possibilités d'utilisation des consultants régionaux et nationaux et de la coopération Sud-Sud pour promouvoir les capacités nationales;

i) Décrire la valeur ajoutée que le programme consultatif technique représente par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;

11. Prie le Directeur exécutif d'explicitier la proposition relative à la création d'un bureau pour une équipe d'appui chargée de couvrir les pays en transition, et de fournir des informations sur les arrangements recommandés en vue de leur approbation par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000.

17 septembre 1999

VIII. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

167. Le Conseil d'administration était saisi des huit programmes de pays et de la prolongation ci-après : Assistance au Gouvernement azerbaïdjanais (DP/FPA/AZE/1); Assistance au Gouvernement kazakh (DP/FPA/KAZ/1); Assistance au Gouvernement kirghiz (DP/FPA/KGZ/1); Assistance au Gouvernement ouzbek (DP/FPA/UZB/1); Assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/6); Assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PHL/5); Assistance au Gouvernement tadjik (DP/FPA/TJK/1); Assistance au Gouvernement turkmène (DP/FPA/TKM/1); et prolongation et ressources supplémentaires concernant le programme de pays pour Haïti (DP/FPA/HTI/2/EXT1). Étant donné qu'aucune demande d'examen séparé n'avait été reçue, et conformément à la décision 97/12, le Conseil a approuvé sans débat les programmes de pays et la prolongation ci-après : Assistance au Gouvernement azerbaïdjanais (DP/FPA/AZE/5); Assistance au Gouvernement kazakh (DP/FPA/KAZ/1); Assistance au Gouvernement kirghiz (DP/FPA/KGZ/1); Assistance au Gouvernement ouzbek (DP/FPA/UZB/1); Assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/6); Assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PHL/5); Assistance au Gouvernement tadjik (DP/FPA/TJK/1); Assistance au Gouvernement turkmène (DP/FPA/TKM/1); et prolongation et ressources supplémentaires concernant le programme de pays pour Haïti (DP/FPA/HTI/2/EXT1). À la suite de l'approbation de ces programmes, le débat a été ouvert.

168. Au cours du débat, quelques délégations ont fait des observations d'ordre général sur les procédures de programmation, d'autres s'attachant à des programmes de pays précis. Les délégations du Kazakhstan, du Pakistan, des Philippines et du Turkménistan sont intervenues afin d'exprimer leur reconnaissance pour l'approbation des programmes les concernant et de souligner l'importance du concours apporté par le FNUAP à leur pays. Elles ont fait valoir aussi la nécessité d'accroître les ressources consacrées aux programmes du Fonds.

169. Une délégation, donnant son sentiment sur le processus de programmation et désireuse de voir renforcer les dispositions prises pour susciter l'intérêt des

donateurs et les informer, a noté qu'il restait à affiner encore le mécanisme des recommandations fondées sur l'évaluation démographique de pays avant que le Conseil d'administration examine ce processus nouveau à sa session annuelle de 2000. Il serait utile à son sens que les organismes donateurs décentralisés comme le sien apportent tout le concours possible au FNUAP avant que les propositions de programmes de pays viennent devant le Conseil. Cette délégation a remercié le Directeur exécutif adjoint (Programme) de communiquer régulièrement les détails et les dates des missions d'évaluation démographique. Son organisme avait en fait participé à certaines d'entre elles en Asie centrale. S'agissant des résultats d'évaluation, cette délégation a souhaité savoir si le rapport correspondant devait servir à la fois d'analyse de situation de pays et de principale note de programme du Fonds. Elle a demandé aussi s'il existait une matrice précisant les principaux éléments à inclure dans les rapports d'évaluation démographique, et dans l'affirmative, si elle pouvait être communiquée aux conseillers de pays des organismes donateurs, de manière que leur concours au document d'évaluation ait la forme voulue et arrive en temps utile. Cette délégation a demandé s'il serait possible de communiquer par Internet les rapports d'évaluation démographique aux membres du Conseil que cela intéresserait, à l'échelon des services centraux et sur le terrain. Cela faciliterait aussi les consultations avec les membres du Conseil qui s'intéressent à ce processus d'évaluation mais n'ont pas de présence sur le terrain. Cette délégation souhaitait également savoir jusqu'à quel point les sous-programmes et les indicateurs étaient élaborés avant la soumission des programmes au Conseil.

170. Une autre délégation a fait observer que les programmes de pays, représentant l'essentiel des activités du Fonds, occupaient une place très importante dans les travaux du Conseil d'administration. Pourtant, la décision que ce dernier avait prise en 1997 relativement au processus de programmation du Fonds avait plutôt diminué qu'accru sa participation audit processus. Les évaluations démographiques s'étendaient désormais sur plus d'un an, et les donateurs avaient moins la possibilité d'utiliser des consultants pour y participer. Cette délégation a noté que le Conseil devrait tenir compte du rôle qui lui incombe lorsqu'il examinerait le processus de programmation à sa session annuelle de 2000.

171. S'agissant du programme de pays pour le Kazakhstan, une délégation, tout en souscrivant aux activités de réforme envisagées, a fait observer que la formation ne devrait pas faire l'objet d'un programme vertical distinct. Toutes les activités de formation devraient être coordonnées avec les programmes de formation avant l'emploi et en cours d'emploi déjà en place dans les écoles de médecine et les cours de spécialisation. En outre, étant donné le personnel médical dont le pays dispose, le FNUAP devrait envisager de faire appel au personnel en place pour promouvoir les réformes tout en faisant campagne pour la santé de la procréation. Si on était amené à recruter pour cela du personnel autre que médical, le mieux serait de le rattacher à un cabinet de groupe de médecine familiale, mettant ainsi en place un système intégré. Cette suggestion était applicable aussi au programme de pays pour le Kirghizistan. La délégation a demandé un complément d'information sur l'élaboration d'un système de gestion logistique, mentionné dans le document (DP/FPA/KAZ/1).

172. Le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies a exprimé au Conseil d'administration la sincère gratitude de son gouvernement pour l'approbation du programme d'aide au Gouvernement kazakh financé par le Fonds. Elle a noté que grâce à l'aide financière et technique fournie par le FNUAP à son pays, il avait pu bénéficier de nombreux concours en

vue d'améliorer la situation dans des domaines essentiels, tels que la santé des femmes en matière de procréation, la planification familiale et le diagnostic précoce des grossesses. Elle a dit apprécier l'action engagée par le Fonds afin d'améliorer la situation démographique au Kazakhstan, et fait observer que le programme de pays qu'il y finançait serait particulièrement utile du fait qu'il avait été formulé en fonction des priorités sociales de la Stratégie de développement du Kazakhstan jusqu'en 2030, qui visaient avant tout la prospérité et les conditions de vie du peuple kazakh, la protection des enfants et des femmes, et une meilleure protection de l'environnement. Elle a noté avec satisfaction que le Fonds comptait aider le Gouvernement kazakh, dans le cadre du programme de pays, à assurer des services de santé de la procréation dans la région de Semipalatinsk et le bassin de la mer d'Aral, où l'environnement s'était gravement dégradé. Elle a remercié le Directeur exécutif d'avoir personnellement prêté attention et appui à la Conférence internationale de Tokyo sur Semipalatinsk, tenue les 6 et 7 septembre 1999. Elle a conclu en soulignant qu'il fallait veiller à ce que les ressources allouées au FNUAP ne diminuent pas, et en exprimant l'espoir que la communauté internationale continue à soutenir la remise en état de la région de Semipalatinsk.

173. Pour ce qui est du programme de pays pour le Pakistan, une délégation a déclaré que les résultats de l'évaluation démographique de pays auraient pu être plus explicites sur les motivations et les orientations stratégiques envisagées pour le programme. Elle s'est félicitée que le programme mentionne la collaboration avec les autres donateurs et les institutions des Nations Unies en santé de la procréation, et a demandé plus de détails sur les modalités de collaboration prévues. Elle a demandé ce que l'on attendait du sous-programme des stratégies de population et de développement, et comment l'on comptait mesurer l'impact du programme. Elle souhaitait savoir aussi si un cadre logique avait été défini pour le programme. Une délégation, parlant également au nom d'une autre délégation, a noté qu'elle aurait préféré voir utiliser des statistiques plus récentes. Tout en se félicitant de l'importance attachée par le Gouvernement pakistanais à l'exécution du programme de pays, cette délégation a déclaré que pour garantir le succès, il était indispensable que ce gouvernement accroisse la part de ses dépenses qu'il consacrait au secteur social, actuellement estimée à 3 % environ de son produit national brut. À propos des activités évoquées dans les paragraphes 24 à 26 du document (DP/FPA/PAK/6), elle a demandé des détails sur leur pertinence, notamment pour ce qui était de renforcer la Commission du recensement. Elle a demandé comment le FNUAP se proposait d'atteindre les adolescents et les jeunes, et souhaité des renseignements sur les résultats de l'Unité technique de soutien. S'agissant de l'organisation chargée des relations avec les ONG, elle a demandé des renseignements actualisés et souhaité savoir si le groupe d'étude des donateurs avait contribué à l'élaboration du programme de pays pour le Pakistan. Elle a demandé aussi si on avait défini des indicateurs pour mesurer les résultats et comment le groupe d'étude suivrait le programme en permanence. Une autre délégation, tout en étant favorable à l'orientation retenue pour le programme de pays pour le Pakistan, qui fait une large place à la poursuite des objectifs de la Conférence sur la population et le développement, a fait observer que l'accroissement de l'appui aux organisations de la société civile par un processus de participation communautaire véritable, dont il est question au paragraphe 14 du document (DP/FPA/PAK/6), n'apparaissait pas très clairement dans le programme envisagé. Elle a relevé que, si le programme prévoyait de former des agents communautaires et d'améliorer le système d'orientation des patientes vers les services d'obstétrique, il n'y était pas question de développer le recours au personnel qualifié, c'est-à-dire médical, pour les

soins obstétricaux, selon ce qu'avait demandé en 1997 la consultation de Colombo sur la maternité sans risque.

174. La représentante du Pakistan a dit sa reconnaissance au Directeur exécutif pour le sixième programme de pays, qui avait pour but d'aider le Gouvernement pakistanais à atteindre ses objectifs en matière de population et développement. Elle a remercié également le représentant du FNUAP au Pakistan de son action. Elle a noté que le soutien du Fonds à deux projets de vulgarisation (Lady Health Workers, et Village Based Family Health Workers) avait eu une influence déterminante sur l'amélioration qualitative et l'accessibilité aux services de santé de la procréation et de planification familiale. La dynamique démographique commençait à évoluer au Pakistan : le taux de prévalence contraceptive atteignait 27 %, et le taux d'accroissement annuel de la population n'était plus que de 2,3 %. La politique en matière de population avait bien changé depuis la Conférence sur la population et le développement. Le neuvième plan quinquennal (1998-2003) prévoyait un train de mesures étendues de santé de la procréation visant les zones rurales comme urbaines, et le Gouvernement avait affecté 36 570 000 000 roupies aux activités de population et développement (alors que le huitième plan quinquennal n'y consacrait que 19 490 000 000 roupies). S'agissant de parité et d'égalité hommes-femmes, un plan national d'action pour les femmes, lancé en août 1998 à la suite de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, faisait une grande place aux stratégies d'autonomisation des femmes et de promotion de leurs droits dans le contexte plus large des droits de la personne. Le FNUAP était l'organisme responsable d'une initiative du Groupe des Nations Unies pour le développement destinée à coordonner la réalisation du plan national d'action. Malgré une situation économique difficile, le montant total allant au secteur social aux termes du neuvième plan quinquennal serait de l'ordre de 500 milliards de roupies, dont 250 milliards consacrés à la participation des femmes au développement. Les obstacles à la poursuite de l'objectif santé de la procréation pour tous étaient toutefois énormes, et il faudrait renforcer substantiellement l'aide extérieure pour que l'effort en faveur de la santé de la procréation et de la protection sociale ne s'essouffle pas.

175. Notant que selon le dernier recensement, le taux annuel d'accroissement de la population était de 2,3 % et non pas de 2,77 % comme il était dit dans le document (DP/FPA/PAK/6), la représentante du Pakistan a demandé que le chiffre soit rectifié. Elle a remercié le Fonds d'avoir aidé à réaliser le recensement, qui avait été un gros projet. Répondant aux observations des autres délégations, elle a assuré le Conseil d'administration que le Gouvernement pakistanais était très attaché au partenariat avec les organisations non gouvernementales et la société civile, notamment pour ce qui était des services de santé de la procréation assurés par des ONG. Il avait entrepris de réexaminer quelles seraient les modalités les plus transparentes et les plus rentables d'acheminement du soutien assuré aux ONG. Elle a ajouté que le nombre des ONG qui oeuvraient dans le domaine de la population et du développement était passé de 121 en 1994 à 171 en 1998. Le Gouvernement pakistanais avait fait appel pour ses relations avec les ONG à une organisation autonome, le National Trust for Population Welfare. À partir de l'évaluation du National Trust par le FNUAP et l'Union européenne, le Gouvernement avait entrepris un bilan détaillé qui lui permettrait de définir d'autres solutions viables. Répondant à l'observation sur le jeune âge au mariage, elle a fait valoir que l'évolution sociale n'était pas un phénomène instantané, qu'elle exigeait une forte activité de plaidoyer, et que le sixième programme de pays comportait précisément un sous-programme de plaidoyer.

176. Passant au programme de pays pour les Philippines, une délégation a dit que l'impact et la viabilité étaient deux des grands problèmes auxquels se heurtait le Programme national de planification et de santé familiale. Le taux de prévalence contraceptive (par méthodes modernes) aux Philippines était le plus faible de l'Asie du Sud-Est, et même après 30 ans de financement par les donateurs, c'était encore eux qui fournissaient plus de 90 % du financement total consacré à la planification familiale. Cette délégation a demandé au Fonds d'expliquer comment le programme de pays envisagé prendrait expressément en compte les objectifs et les méthodes définis dans le Plan-cadre pour la santé familiale du Ministère de la santé. Les trois grands axes de ce dernier étaient un ensemble intégré de services de planification et de santé familiale, visant plus particulièrement les pauvres; le plaidoyer et les campagnes d'information, d'éducation et de communication décentralisés et bien adaptés aux besoins de la population; un recours accru au secteur privé, afin d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des méthodes modernes de contraception.

177. Le représentant des Philippines a dit que son gouvernement était satisfait des activités de population et développement entreprises dans le pays sous l'égide du FNUAP. Il a exprimé sa gratitude pour l'appui apporté par le Fonds depuis 30 ans. Il a remercié aussi les donateurs pour leur soutien aux activités du FNUAP, et en particulier les Gouvernements espagnol et néerlandais de l'appui multibilatéral dont bénéficiait le programme de pays en cours. Il a fait observer que son gouvernement était pleinement déterminé à réaliser le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et à donner suite aux résultats de l'examen et de l'évaluation quinquennaux dudit Programme d'action. Appelant instamment les donateurs à faire en sorte de renverser la tendance à la baisse des ressources allouées à la coopération au développement, il leur a demandé de les relever pour arriver aux niveaux d'aide internationale définis dans le Programme d'action de la Conférence. S'agissant du plan-cadre pluriannuel de gestion et de financement, il a ajouté que la réalisation ne devrait pas en être complexe au point de contrecarrer la poursuite de l'objectif simple qui le sous-tendait : faciliter un apport de ressources ininterrompues, stables et prévisibles pour le développement. Pour ce qui était des procédures de programmation, il a souligné qu'il faudrait synchroniser les éléments mentionnés au cours du débat au Conseil d'administration et ceux qui ressortaient des consultations de pays. Il a averti que cela ne devrait pas entraîner de retard pour l'exécution du programme, ajoutant que, comme il était dit au paragraphe 2 du document (DP/FPA/PHL/5), le programme de pays pour les Philippines avait été formulé en étroite consultation à l'échelon national avec les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les organismes donateurs. Il a fait observer que comme la plupart des pays en développement, les Philippines connaissaient des besoins importants, et faisaient de leur mieux pour y répondre malgré de fortes contraintes. S'agissant de l'autosuffisance dans le domaine des fournitures contraceptives modernes, il a appelé l'attention sur le paragraphe 26 du document, où il était question de l'initiative pour la liberté de la contraception, dont la mise en oeuvre était en cours d'examen par le Gouvernement et les donateurs, et qui devait permettre de mobiliser le secteur privé et les communautés par des méthodes de marketing social. Notant que les pays en développement attachaient une grande importance à un partenariat mondial qui était en rapport direct avec leur développement, le représentant des Philippines a fait observer que ce dernier était la voie du développement pour tous, car à mesure que la croissance de ces pays s'affirmerait, ils pourraient aussi absorber plus de biens, de services et de capitaux venus de l'extérieur.

178. Au sujet du programme de pays pour le Turkménistan, une délégation a relevé avec satisfaction le champ étendu des activités du Fonds, l'appui dynamique des organisations non gouvernementales et le programme d'information, d'éducation et de communication par les médias. Mais, les services de planification familiale n'étant pas très largement disponibles dans le pays pour le moment, cette délégation a engagé le FNUAP à s'occuper à titre prioritaire de sensibiliser la population et s'assurer l'appui des pouvoirs publics pour améliorer l'accès aux services de planification familiale volontaire, notamment d'espacement des naissances. Cette délégation a ajouté que le Fonds devrait essayer de voir aussi s'il y avait des possibilités de marketing social de contraceptifs qui ne soient pas contraires aux habitudes de pensée turkmènes concernant l'espacement des naissances.

179. Le Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le programme d'assistance à son pays, et le Fonds d'avoir prêté attention et aide à sa région et à son pays. Elle a rappelé que le programme de pays financé par le Fonds avait été élaboré en coopération étroite avec le Gouvernement turkmène. Elle a fait l'éloge de l'assistance technique et financière fournie par le FNUAP, notamment dans des domaines importants comme les soins de santé de la procréation et le recensement de la population. Elle a appelé l'attention sur les problèmes aigus que connaissait son pays en matière de soins de santé de la procréation et de santé maternelle et infantile, notamment s'agissant de la mortalité maternelle et infantile. Elle a noté avec satisfaction que pour la première fois, des programmes distincts avaient été formulés pour les six républiques d'Asie centrale, faisant observer que si certains problèmes pouvaient trouver des solutions à l'échelle régionale, les programmes de pays permettaient une coopération plus étroite avec les programmes gouvernementaux et offraient des solutions plus efficaces aux problèmes plus particuliers à chacun des pays d'une région. Sans ressources, le programme de pays ne pourrait pas être exécuté, et la représentante du Turkménistan a remercié les pays donateurs pour leur soutien, leur demandant ainsi qu'aux institutions financières de maintenir leur appui aux activités du FNUAP. Elle a assuré le Conseil d'administration que le Gouvernement turkmène aiderait le Fonds à réaliser les objectifs communs du programme de pays.

180. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les délégations de leurs utiles observations sur le processus et les procédures de programmation du Fonds, notant qu'elles serviraient au FNUAP à l'occasion de son examen du processus. Elle a relevé qu'à la suite de la décision prise par le Conseil en 1997, le FNUAP avait rationalisé la programmation et élaboré pour l'évaluation démographique de pays de nouvelles directives qu'il mettrait bien volontiers à la disposition des membres du Conseil que cela intéresserait. Elle a confirmé qu'il était obligatoire que le bureau de pays fasse appel aux différents stades d'une évaluation démographique à la participation des partenaires des Nations Unies, des organismes donateurs et des États membres du Conseil d'administration, ce qui était effectivement le cas dans de nombreux pays. Le Fonds s'efforçait de diffuser la liste des évaluations prévues assez tôt dans l'année pour que les gouvernements intéressés puissent demander les recommandations correspondantes ou signaler leur désir d'y participer plus activement à un stade donné. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a indiqué que plusieurs gouvernements, notamment de pays donateurs, avaient participé à des évaluations démographiques de pays. Le Fonds s'en félicitait, et les nouvelles procédures de programmation offraient bien certainement la possibilité à des consultants d'organismes donateurs de participer à différentes phases du processus. Répondant à la délégation qui avait demandé si

l'évaluation démographique était un bilan de situation, elle a indiqué que c'était bien le cas, mais que l'évaluation démographique allait plus loin; elle ne coïncidait toutefois pas avec le programme du FNUAP. Les éléments des recommandations de l'évaluation visaient les principaux besoins du pays en cause, ses priorités et stratégies en matière de population, de santé de la procréation et de parité hommes-femmes, prévoyant le cas échéant un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'évaluation permettait aussi de définir les domaines où l'investissement visant la population pourrait être le plus rentable pour le développement du pays, de cerner les ressources techniques et financières existantes et celles qui étaient nécessaires, enfin d'avancer des recommandations pour affiner la stratégie nationale en matière de population et développement. L'évaluation démographique était conçue pour un auditoire plus large que le seul FNUAP. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays se faisant plus fréquents, on pouvait espérer que l'évaluation démographique de pays serait intégrée au processus d'élaboration du bilan commun. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remarqué que le Fonds étudierait la possibilité de donner accès aux évaluations par Internet. Elle a redit que le Fonds accueillerait avec intérêt toute autre suggestion que les membres du Conseil voudraient faire s'agissant de l'examen du processus de programmation.

181. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié les membres du Conseil d'avoir approuvé les programmes de pays et précisé que les observations des délégations seraient communiquées aux bureaux de pays du FNUAP, afin d'être prises en compte lors du passage à la phase opérationnelle et de l'exécution des projets. S'agissant des observations d'une délégation sur les programmes de pays pour le Kazakhstan et le Kirghizistan, elle a confirmé que l'un comme l'autre programme prenaient en compte l'intégration des programmes et leur viabilité, ainsi que la gestion des produits et la sûreté des méthodes contraceptives. Pour ce qui était du programme pour le Kazakhstan, elle a indiqué que les activités mentionnées aux paragraphes 22 et 23 du document (DP/FPA/KAZ/1) étaient essentielles si on voulait obtenir les trois résultats prévus du sous-programme de santé de la procréation. Le Fonds pensait aussi que la mise en place d'un programme vertical distinct de centres de santé de la procréation et de centres de formation associés était à éviter, et continuerait donc à intégrer les services de santé de la procréation et de ceux de formation dans le cadre de la réforme du système de soins de santé primaire, axée sur les cabinets de groupe de médecine familiale. La formation s'adresserait surtout aux infirmiers, aux sages-femmes, et aux généralistes, mais on y ferait également participer des agents communautaires sans formation médicale afin de donner au système de soins de santé primaires des moyens accrus d'atteindre les populations visées. Le Fonds chercherait aussi à assurer la viabilité des services implantés dans les communautés, et les liens voulus avec les cabinets de groupe de médecine familiale. On savait bien au FNUAP que la collaboration avec les autres donateurs était nécessaire à la mise en place d'un système efficace de gestion logistique pour la distribution de produits contraceptifs et de médicaments de base (secteur public). Le programme de pays avait été conçu pour faciliter cette collaboration. Le Fonds avait déjà entrepris de recenser les besoins en matière de contraception au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

182. A propos du programme pour le Turkménistan, la Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a noté le bon fonctionnement de la collaboration du Fonds avec les autres donateurs, notamment l'Agency for International Development des États-Unis. La planification familiale volontaire et l'élargissement des choix contraceptifs seraient particulièrement favorisés dans le nouveau programme. La Directrice s'est félicitée de la suggestion concernant le marketing social,

notant que l'on en étudierait la possibilité dans le programme, notamment en faisant appel à l'union des jeunes et à l'association des femmes pour lancer des activités de ce type. Dans le sous-programme de santé de la procréation, on s'efforçait en particulier d'atteindre les communautés par le truchement des organisations non gouvernementales. Le sous-programme de plaidoyer viserait notamment à s'assurer le soutien des décideurs et des personnalités influant sur l'opinion. La Directrice a remercié les Représentants permanents du Kazakhstan et du Turkménistan de leurs interventions, et de ce qu'ils avaient dit de la nécessité d'accroître les ressources consacrées aux programmes du Fonds. Elle a noté qu'outre les différents programmes de pays, le Fonds pourrait aussi lancer des programmes régionaux et sous-régionaux s'il pouvait compter sur des ressources. Elle a souligné l'attachement profond des gouvernements des républiques d'Asie centrale aux programmes, et noté que ce n'était que grâce à leur collaboration et à celle des donateurs qu'on avait pu formuler les six programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration. La Directrice a dit aussi sa reconnaissance pour les apports de l'équipe d'appui du FNUAP aux pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud, sans lesquels ces programmes n'auraient pas pu être prêts à temps. Deux publications du Fonds consacrées aux programmes pour l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan avaient été communiquées aux membres du Conseil, qui pouvaient se les procurer au fond de la salle.

183. S'agissant des Philippines, la Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que le FNUAP était d'accord avec la délégation qui avait fait observer que deux grands problèmes que le programme devait résoudre étaient l'impact et la viabilité. Elle a noté que la question avait été soulevée lors des réunions de coordination des donateurs tenues ces dernières années, et que le Fonds cherchait à saisir toutes les occasions de travailler sur le problème. Elle a confirmé que le programme de pays avait été défini en consultation étroite avec le Gouvernement, les donateurs et la société civile, organisations non gouvernementales comprises. La campagne de plaidoyer serait réalisée selon la méthode décentralisée du Gouvernement.

184. Le représentant du FNUAP au Pakistan a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le programme pour ce pays, et les différentes délégations d'avoir présenté d'utiles observations. Il a noté que le Fonds avait été un membre actif du Programme d'action sociale du Gouvernement pakistanais, et en avait pris en compte les priorités dans la formulation du programme de pays. Pour ce qui était de l'évaluation démographique du pays, il a rappelé que le Fonds avait collaboré de près avec plusieurs donateurs, notamment les membres du groupe de coordination des donateurs (Allemagne, Banque asiatique de développement, Banque mondiale, Canada, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union européenne). Deux journées nationales de consultation avaient été organisées en 1998 (octobre et novembre), avec la participation de services fédéraux et provinciaux, de donateurs et d'organismes des Nations Unies. Le FNUAP avait également sollicité des observations ou des apports de différents partenaires de développement présents dans le pays, et les avait incorporés au rapport d'évaluation démographique. Le programme de pays était basé sur l'idée que le Pakistan était prêt à avancer rapidement pour sensibiliser la population et répondre aux besoins laissés en souffrance en matière d'accès à l'information et aux services concernant la santé de la procréation et leur qualité.

185. Répondant à la question sur les jeunes et les adolescents, le représentant du Fonds au Pakistan a précisé que la population du pays était pour les deux tiers d'âge inférieur à 25 ans, et que pour l'essentiel, le précédent programme de pays n'avait pas répondu aux besoins en matière de santé de la procréation.

Le nouveau programme permettrait de le faire, notamment en assurant aux jeunes et aux adolescents des services d'orientation et de conseils. Le programme comporterait deux volets, passant par les établissements d'enseignement et les communautés pour atteindre respectivement les jeunes et adolescents scolarisés et les autres. Les grossesses hors mariage n'étaient pas en proportion notable dans le pays. Pour ce qui était des activités prévues au titre du sous-programme des stratégies de population et de développement, il fallait noter que le recensement de 1998 avait été le premier depuis 17 ans. L'analyse des résultats, qui n'avait porté jusque-là que sur les généralités, devrait être approfondie de manière à livrer un tableau des tendances et des déterminants, et à être utilisable pour la définition des politiques. Le Fonds avait convenu avec le groupe de coordination des donateurs d'y travailler, et collaborerait à cette fin avec le Department for International Development du Royaume-Uni, notamment en vue de renforcer la Commission du recensement.

186. Pour ce qui était des statistiques figurant dans le document (DP/FPA/PAK/6), le représentant du FNUAP a fait observer que, comme il était dit dans les notes, les données de la fiche d'information provenaient de l'ONU, tandis que celles qui apparaissaient dans le corps du texte avaient été fournies par le Gouvernement pakistanais. Répondant à la question sur l'élaboration des sous-programmes, il a noté que, le programme ayant été approuvé par le Conseil d'administration, on entamerait le travail qui permettrait de le traduire en plan opérationnel, définissant notamment les sous-programmes avec des résultats et des indicateurs précis, et des méthodes pour en vérifier l'obtention. On avait prévu dans le programme de pays de renforcer le suivi et le contrôle, afin d'améliorer les résultats. S'agissant de l'Unité technique de soutien, le représentant du Fonds a indiqué que le pays ayant besoin d'apports techniques renforcés et de meilleures capacités techniques, l'Unité technique de soutien servirait à assurer des conseils techniques à ses clients gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle était devenue opérationnelle en mars 1999, et il était donc trop tôt pour donner une appréciation valable sur son fonctionnement, mais les premières indications étaient très encourageantes. En consultation avec le Gouvernement et les donateurs, elle avait mis la dernière main à son plan de travail, l'une de ses activités consistant à faire passer le Programme d'action sociale à la phase opérationnelle, en collaboration avec les autres partenaires de ce programme. Pour ce qui était des organisations non gouvernementales, on ferait financer par le programme de pays des activités visant à améliorer les compétences des prestataires non gouvernementaux de services de santé, en particulier à des ONG s'occupant de santé de la procréation et d'égalité entre les sexes et d'équité. Le Gouvernement pakistanais souhaitait également développer le recours aux organisations non gouvernementales pour l'exécution de projets. Le représentant du Fonds a mentionné l'évaluation en cours du National Trust for Population Welfare, ainsi que des pourparlers entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales sur la définition d'un mécanisme transparent, d'un bon rapport coût-efficacité, et présentant les garanties voulues de responsabilité, qui servirait à acheminer aux ONG un soutien pour la poursuite des priorités arrêtées par le Gouvernement, notamment de celles qui étaient énumérées dans le Programme d'action sociale.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

187. Le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) (Bureau de liaison à New York) a rendu compte oralement des activités intéressant le PNUD et le FNUAP menées par l'ONUSIDA en 1998. Il a indiqué que

ce dernier accordait une grande importance à sa collaboration avec ces organismes qui, en tant que deux des sept coparrains du Programme, jouaient un rôle crucial dans la lutte collective contre le VIH/sida.

188. Compte tenu des nouveaux cas d'infection par le VIH survenus en 1998 (estimés à 5,8 millions), le nombre des personnes qui vivaient avec le VIH/sida dans le monde avait atteint 33,4 millions en 1998, soit 10 % de plus qu'en 1997. Les dimensions économiques et sociales de l'épidémie étaient de plus en plus évidentes, puisque 95 % de toutes les personnes infectées par le VIH vivaient dans des pays en développement. Deux récents rapports nationaux sur le développement humain, ceux de l'Afrique du Sud et de la Namibie, examinaient les liens étroits entre développement et VIH/sida. Le rapport annuel du FNUAP intitulé AIDS Update, qui était publié tous les ans depuis 1991, a été également jugé important.

189. L'une des principales raisons de la création de l'ONUSIDA était qu'il fallait d'urgence que le système des Nations Unies lutte contre l'épidémie de manière plus cohérente et avec plus de vigueur. Au cours des trois dernières années, la coordination avait largement dépassé le stade des discussions et les premiers plan de travail et budget unifiés concernant le VIH/sida pour le secrétariat et les sept coparrains de l'ONUSIDA avaient été approuvés.

190. Cependant, les problèmes restaient considérables et exigeaient, surtout en Afrique, que les efforts entrepris soient poursuivis à long terme. Le sida était désormais la principale cause de mortalité sur ce continent, où vivaient 70 % des personnes infectées par le VIH. Neuf millions d'Africains étaient déjà morts du sida et plus de 22 millions d'Africains étaient porteurs du virus de la maladie. En janvier 1999, les coparrains et le secrétariat de l'ONUSIDA avaient lancé un nouveau Partenariat international contre le sida en Afrique, qui visait à intensifier la lutte contre l'épidémie dans la région. Ce nouveau partenariat, qui avait été entériné à une forte majorité par le Conseil de coordination de l'ONUSIDA à sa dernière réunion, par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine et par le Conseil économique et social en 1999, avait amené tous les coparrains de l'ONUSIDA à élaborer des stratégies complémentaires de lutte contre l'épidémie de sida en Afrique.

191. Ces derniers travaillaient aussi en étroite collaboration avec le PNUD et le FNUAP pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

192. Au niveau des pays, les organismes des Nations Unies avaient fait des progrès pour ce qui était de coordonner leurs activités et d'aider les gouvernements à lutter contre l'épidémie. Les organismes des Nations Unies comptaient actuellement 132 groupes thématiques sur le VIH/sida, qui desservaient plus de 150 pays. Trente et un des présidents de ces groupes étaient des fonctionnaires du PNUD et 13 des fonctionnaires du FNUAP. Le PNUD jouait un autre rôle important, qui consistait à administrer le système des coordonnateurs résidents, lesquels avaient notamment pour mission d'assurer le bon fonctionnement des groupes thématiques et en étaient responsables. Dans une lettre datée du 1er septembre 1999 qu'il avait adressée à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies, l'Administrateur avait réaffirmé que le PNUD approuvait les principes régissant la coopération avec l'ONUSIDA au niveau des pays.

193. Le représentant de l'ONUSIDA a appelé l'attention du Conseil sur deux des dispositions de la résolution 1999/36 du Conseil économique et social, en date

de juillet 1999. Conformément à la première de ces dispositions, le Conseil économique et social avait demandé au Programme de lui transmettre, ainsi qu'aux conseils d'administration des organismes coparrainants, les conclusions et recommandations des réunions du Comité des organismes coparrainants et du Conseil de coordination du Programme. Conformément à la deuxième de ces dispositions, le Conseil économique et social avait invité les organismes coparrainants du Programme et les autres organismes des Nations Unies à présenter à leurs conseils d'administration leurs projets de contribution au plan stratégique de lutte du système des Nations Unies contre le VIH/sida pour 2001-2005.

194. Le représentant a exprimé les sincères remerciements de l'ONUSIDA au PNUD et au FNUAP pour le vif intérêt qu'ils portaient aux questions relatives au VIH/sida et pour leur appui aux efforts qui étaient faits pour lutter de manière concertée contre l'épidémie mondiale de sida. Il a demandé, au nom de l'ONUSIDA, que le Conseil aide les coparrains et le secrétariat de l'ONUSIDA à redoubler d'efforts et à mieux se concerter pour planifier de manière intégrée la lutte contre le VIH/sida aux niveaux national, régional et mondial, en particulier dans le contexte du Partenariat pour l'Afrique. Il a également demandé au Conseil de favoriser l'élargissement des efforts qui étaient faits dans les domaines du VIH et du développement, ainsi que de la santé en matière de reproduction et du VIH, notamment en allouant davantage de ressources aux activités auxquelles ils donnaient lieu.

195. Deux délégations ont dit tout le bien qu'elles pensaient de l'action de l'ONUSIDA. Les interventions du Programme en Afrique étaient considérées comme particulièrement importantes, l'épidémie prenant de graves proportions sur ce continent. Une délégation a souligné qu'il fallait mener une action concertée au niveau national; à cet effet, il convenait d'élargir les programmes de pays et d'accélérer leur mise en oeuvre pour accroître les ressources et intensifier les activités. Pour cela, l'ONUSIDA avait besoin du plein appui de ses coparrains au niveau national. Par ailleurs, le rôle des coordonnateurs résidents était crucial pour ce qui était d'inciter les coparrains à agir de concert. Il fallait élargir les groupes thématiques, dans lesquels les gouvernements des pays hôtes devaient jouer un rôle de premier plan. Il a été noté que la distribution de préservatifs avait été insuffisante dans de nombreux pays, question que le FNUAP a été prié de régler. Une autre délégation a demandé à être informée des activités les plus récentes du Partenariat international contre le sida en Afrique.

196. Le représentant de l'ONUSIDA a convenu que les coparrains du Programme devaient veiller de très près au bon fonctionnement des groupes thématiques mis en place au niveau des pays. Il a exprimé l'espoir de voir s'élargir ces groupes aux gouvernements nationaux, aux organisations bilatérales, aux organisations non gouvernementales et aux associations de personnes atteintes du sida, ce qui était déjà le cas dans plusieurs pays. Il y avait eu des consultations dans 20 pays au sujet du Partenariat international contre le sida en Afrique, notamment au niveau des chefs d'État et des ministres. Un accord de coopération entre l'ONUSIDA et l'Organisation de l'unité africaine avait été signé le 17 septembre 1999. Une grande réunion sur le Partenariat international à laquelle participeraient tous les groupes intéressés devait être organisée à la fin de 1999.

197. Le Chef du Service des questions techniques de la Division des questions techniques et des politiques du FNUAP a fait observer que celui-ci travaillait en étroite coopération avec l'ONUSIDA, en particulier dans le cadre de

l'Initiative mondiale du Fonds relative à la gestion des produits concernant la santé en matière de reproduction, en vue de renforcer les capacités nationales en matière de contraception et de gestion logistique et d'assurer la distribution rapide de préservatifs de qualité aux hommes et aux femmes. En partenariat avec l'ONUSIDA, le Fonds renforcerait ses équipes d'appui aux pays de manière qu'elles puissent fournir une assistance technique supplémentaire en la matière.

198. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les activités intéressant le PNUD et le FNUAP menées par l'ONUSIDA en 1998.

Observations finales

199. Prenant la parole au nom de l'Administrateur et du Directeur exécutif, l'Administrateur associé s'est déclaré satisfait des travaux effectués par le Conseil à la session en cours, en particulier de ses décisions sur le cadre de financement pluriannuel du PNUD et les budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour 2000-2001. Il a ensuite pris congé des membres du Conseil dont le mandat expire à la fin de 1999, à savoir les représentants d'Antigua-et-Barbuda, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de la Guinée, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Thaïlande. Il a également remercié les membres du Bureau – M. Asda Jayanama (Thaïlande), Mme Jana Simonova (République tchèque), M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), Mme Anne Barrington (Irlande) et M. Kwabena Osei-Danquah (Ghana) – de l'important travail qu'ils avaient effectué au cours de l'année. Enfin, il a signalé que plusieurs coordonnateurs – Mme Arunrung Phothong (Thaïlande), M. Hicham Hamdan (Liban), Mme Alison Blackbourne (Royaume-Uni), M. Alan March (Australie) et M. Dino Beti (Suisse) – cesseraient d'exercer leurs fonctions avant la prochaine session et les a remerciés de leur importante contribution aux travaux du Conseil.

200. Au nom du Conseil, le Vice-Président, M. Kwabena Osei-Danquah (Ghana), a remercié les fonctionnaires du PNUD et du FNUAP des travaux efficaces qu'ils avaient effectués en dépit de la diminution des ressources. Il a également fait l'éloge du Conseil, qui s'était acquis beaucoup de respect au sein du système des Nations Unies.

201. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

99/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1999/13);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000 et
31 janvier 2000 (session
conjointe avec le Conseil
d'administration de l'UNICEF)

Deuxième session de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Approuvé la liste préliminaire des questions à examiner à sa première session ordinaire de 2000, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

Approuvé la liste des questions (DP/1999/CRP.11) à inclure dans le projet de programme de travail pour 2000;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES, ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/23 du 17 septembre 1999, relative au cadre de financement pluriannuel pour 2000-2003 et au projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/33);

Pris acte de l'examen annuel de la situation financière, 1998, contenant des statistiques financières détaillées (DP/1999/32 et Add.1);

Pris acte du Rapport statistique annuel, 1998, contenant des données sur les achats de biens et de services (DP/1999/34);

Pris acte du Rapport sur les dépenses de coopération technique des organismes du système des Nations Unies en 1998, y compris son annexe statistique (DP/1999/35 et Add.1);

Adopté la décision 99/20 du 17 septembre 1999, concernant le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles;

POINTS 2 ET 6 : SITUATION FINANCIÈRE DU PNUD ET DU FNUAP

Adopté la décision 99/24 du 17 septembre 1999, sur la situation financière du PNUD et du FNUAP;

POINT 3 : CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance à la République démocratique du Congo (DP/1999/36) et autorisé l'Administrateur à continuer à approuver une assistance à la République démocratique du Congo, projet par projet;

Approuvé les cadres de coopération pour les pays suivants :

Premier cadre de coopération pour la République centrafricaine (DP/CCF/CAF/1);

Premier cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda (DP/CCF/ANT/1 et Corr.1);

Premier cadre de coopération pour l'Équateur (DP/CCF/ECU/1);

Premier cadre de coopération pour Haïti (DP/CCF/HAI/1 et Corr.1);

Pris note de la première prolongation du premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1/EXTENSION I);

POINT 4 : FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Adopté la décision 99/22 du 17 septembre 1999 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies;

POINT 5 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI
AUX PROJETS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/15 du 15 septembre 1999 sur les prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2000-2001 (DP/1999/41);

Adopté la décision 99/16 du 15 septembre 1999 sur le niveau de la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Adopté la décision 99/17 du 15 septembre 1999 sur la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 6 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/21 du 17 septembre 1999 sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/FPA/1999/14);

Pris acte du rapport sur l'examen de la situation financière, 1998 (DP/FPA/1999/13);

POINT 7 : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

Adopté la décision 99/19 du 17 septembre 1999 sur le Programme consultatif technique du FNUAP, 2000-2003;

POINT 8 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays suivants :

Assistance au Gouvernement azerbaïdjanais (DP/FPA/AZE/1);

Assistance au Gouvernement kazakh (DP/FPA/KAZ/1);

Assistance au Gouvernement kirghize (DP/FPA/KGZ/1);

Assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/6);

Assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PHL/5);

Assistance au Gouvernement tadjik (DP/FPA/TJK/1);

Assistance au Gouvernement turkmène (DP/FPA/TKM/1);

Assistance au Gouvernement ouzbek ((DP/FPA/UZB/1);

Approuvé la prolongation du programme de pays pour Haïti et l'octroi de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/HTI/2/EXT1);

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 99/18 du 17 septembre 1999 sur la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5);

Pris acte du rapport oral sur les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

17 septembre 1999

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2000

(24-28 JANVIER 2000 ET 31 JANVIER 2000)

Liste préliminaire de questions

Point 1. Questions d'organisation, y compris le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 2000

Débat consacré au PNUD

Point 2. Plan d'activité du PNUD

Point 3. Gestion du changement

Point 4. Questions financières, budgétaires et administratives : révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Point 5. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Point 6. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Point 7. Évaluation de la relation entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le PNUD

Débat consacré au FNUAP

Point 8. Programmes de pays et questions connexes

Point 9. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 10. Programme consultatif technique, 2000-2003

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 11. Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Point 12. Visites sur le terrain

Point 13. Questions diverses

- Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion
- Comité de coordination des questions sanitaires

SESSION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP
ET DE L'UNICEF

ANNEXES

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1999

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1999		
New York, lundi 25 janvier au vendredi 29 janvier 1999		
99/1	Cadre de financement pluriannuel	290
99/2	Nouveaux arrangements en matière de programmation	291
99/3	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999	293
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999		
New York, lundi 5 avril au vendredi 9 avril 1999		
99/4	Le FNUAP et les approches sectorielles	298
99/5	FNUAP : cadre pluriannuel de planification, gestion et financement	298
99/6	FNUAP : activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence	299
99/7	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1999	299
SESSION ANNUELLE DE 1999		
New York, lundi 14 juin au vendredi 25 juin 1999		
99/8	Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (1993-1999)	316
99/9	PNUD : gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle	316
99/10	Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion	317
99/11	Coopération technique entre pays en développement	318
99/12	UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif	318
99/13	Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes	319

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999		
New York, lundi 13 septembre au vendredi 17 septembre 1999		
99/14	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999	319
99/15	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001	325
99/16	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : montant de la réserve opérationnelle	325
99/17	Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel	325
99/18	Poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5)	326
99/19	FNUAP : Programme consultatif technique, 2000-2003	327
99/20	Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	329
99/21	FNUAP : projet de budget d'appui biennal pour 2000-2001	329
99/22	Fonds d'équipement des Nations Unies	330
99/23	PNUD : cadre de financement pluriannuel et projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001	332
99/24	Situation financière du PNUD et du FNUAP	335
99/25	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999	335

99/1. Cadre de financement pluriannuel

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme sa décision 98/23 et, dans ce contexte, prend acte du rapport de l'Administrateur sur le cadre de financement pluriannuel (DP/1999/CRP.4);

2. Réaffirme également qu'il importe d'inverser la tendance à la diminution des ressources de base, de placer cette source de financement du Programme sur une base prévisible et continue et d'atteindre dès que possible l'objectif de financement de 1,1 milliard de dollars, tout en ayant conscience du risque que présente une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs;

3. Réaffirme en outre qu'il importe d'élaborer le cadre de financement pluriannuel en tant qu'élément constitutif de la stratégie de financement que le Conseil a approuvée dans sa décision 98/23;

4. Accueille avec satisfaction les mesures que l'Administrateur a prises à cet égard et prend note de l'élaboration du mécanisme concernant les rapports à lui présenter, qui consiste en un rapport annuel axé sur les résultats et un rapport d'évaluation quadriennal du cadre de financement pluriannuel, et prie l'Administrateur de poursuivre la mise en place du cadre de financement pluriannuel et du mécanisme d'établissement de rapports conformément au calendrier énoncé au paragraphe 65 du document DP/1999/CRP.4, compte tenu des vues du Conseil et en pleine conformité avec les principes figurant dans sa décision 98/23;

5. Décide que la première session de financement se tiendra, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 12 de la décision 98/23, lors de la deuxième session ordinaire de 1999, et prie l'Administrateur de prendre les dispositions nécessaires dont il est question aux paragraphes 52 à 63 du document DP/1999/CRP.4;

6. Prie tous les États membres du PNUD de communiquer par écrit au Secrétariat, au début d'avril au plus tard, leurs contributions volontaires au titre des ressources de base de la façon indiquée dans la décision 98/23, ainsi qu'un calendrier des paiements, afin de faciliter la préparation de la session de financement; et prie l'Administrateur d'établir en vue de cette session un relevé des contributions effectives des gouvernements au titre des ressources de base ainsi que des contributions des gouvernements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs;

7. Prie également l'Administrateur de continuer de tenir avec les États membres du PNUD des consultations officieuses à participation non limitée sur la poursuite de l'élaboration et l'application du cadre de financement pluriannuel;

8. Prie en outre l'Administrateur de présenter, dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de financement, les rapports ci-après :

a) Un rapport intérimaire au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999 sur les incidences de la stratégie de financement sur les fonds et programmes associés au PNUD;

b) Un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000 sur le calendrier, la structure et le contenu proposés du cadre de financement pluriannuel, qui, en particulier, indiquerait clairement la façon dont il sera tenu compte des enseignements tirés de l'expérience d'un cycle du cadre de financement pluriannuel lors du cycle suivant;

9. Décide de continuer d'étudier les moyens de remédier, quand il y aura lieu, à la pénurie de ressources.

29 janvier 1999

99/2. Nouveaux arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. Prend acte des informations complémentaires se rapportant aux nouveaux arrangements en matière de programmation qui figurent dans le document DP/1999/CRP.3;

2. Rappelle que, dans sa décision 98/19, il a notamment :

a) Décidé d'appliquer les divers paramètres de planification financière prévus dans la décision 95/23 pour les années 2000-2001, y compris les dispositions du paragraphe 25;

b) Approuvé la proposition tendant à maintenir la répartition en pourcentage des affectations de ressources au titre des programmes indiquée dans la décision 95/23, sous réserve de certaines modifications à partir de 2001 (décrites au paragraphe 4 de la décision 98/19);

c) Réaffirmé que la méthode de répartition des ressources décrite aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23 sert de base au calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 (catégorie 1.1.1) pour les divers pays, ainsi que pour les allocations globales afférentes aux MCARB, sous réserve de certaines modifications à partir de 2001 (décrites au paragraphe 5 de la décision 98/19);

3. Réaffirme que, conformément aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23, les principes de base régissant l'affectation des ressources au titre des programmes sont les suivants : l'accent à mettre sur l'assistance aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés; la progressivité en faveur des pays à faible revenu; le passage progressif au statut de pays contribuant net et au reclassement pour les pays dont le produit national brut dépasse un certain niveau;

4. Décide d'utiliser les données de 1997 ou les données les plus récentes concernant le produit national brut par habitant et la population pour le calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 pour les années 2001-2003;

5. Décide de relever de 750 à 900 dollars le seuil entre les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire du point de vue du produit national brut par habitant;

6. Craint que si l'objectif de financement de 1,1 milliard de dollars n'est pas atteint rapidement, il ne soit impossible de mettre l'accent sur l'assistance aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés et prie

l'Administrateur de proposer au Conseil d'administration des moyens permettant de combler tout déficit de financement;

7. Considère que le PNUD apporte une contribution importante en vue d'aider les pays contributeurs nets à atteindre les objectifs d'un développement humain durable;

8. Décide que le PNUD devrait traiter les pays contributeurs nets comme un groupe distinct de pays bénéficiaires du programme en marge du modèle de répartition des MCARB;

9. Approuve la proposition tendant à éliminer à compter de 2001 le système d'affectation de MCARB remboursables sous réserve des dispositions ci-après :

a) Les nouveaux pays contributeurs nets continueront de recevoir, pendant une période de franchise de trois ans, un MCARB-1 équivalant à 60 % des affectations pour la période précédente;

b) Les nouveaux pays contributeurs nets continueront d'être exemptés des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs pendant la période de franchise de trois ans;

c) À l'issue de la période de franchise, le pays contributeur net assure le remboursement des dépenses locales des bureaux extérieurs en dosant avec souplesse un certain nombre d'instruments;

d) Le PNUD doit consulter les gouvernements au sujet des dépenses liées à la structure de ses bureaux extérieurs;

e) Lorsque la présence d'un représentant résident et d'un représentant résident adjoint est nécessaire, le PNUD continue de financer les dépenses correspondantes;

10. Approuve également le projet de mise en place dans tous les pays contributeurs nets intéressés d'un MCARB autorenouvelable localement remboursable (MARLR), grâce auquel le PNUD disposerait d'un instrument souple et adapté pour l'appui qu'il a à fournir :

a) La dépense initiale afférente au MARLR dans un nouveau pays contributeur net pendant la période de franchise de trois ans sera financée par le MCARB-1 qui lui aura été affecté. Pour les autres pays contributeurs nets, la dépense initiale sera financée par le pays lui-même. Par la suite, toute dépense afférente au MARLR sera remboursée par les contributions des gouvernements ou de tierces parties au titre de la participation aux coûts;

b) Le MARLR sera utilisé comme financement initial pour lancer des activités de développement du PNUD financées par des ressources autres que les ressources de base;

c) Le montant et l'utilisation du financement seront examinés et décidés au niveau des pays;

d) Les règles, règlements et procédures du PNUD continueront tous de s'appliquer, y compris pour ce qui est de l'élaboration d'un cadre de coopération de pays qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration;

11. Décide de maintenir le seuil actuel du produit national brut par habitant pour les pays contribuants nets à 4 700 dollars;

12. Prie l'Administrateur de procéder au calcul des affectations afférentes aux MCARB-1 conformément aux dispositions de la présente décision et des paragraphes 4 et 5 de la décision 98/19, en utilisant les données de 1997 ou les données les plus récentes disponibles et, sur cette base, de passer à la planification et à l'exécution des programmes pour la période 2001-2003;

13. Prie également l'Administrateur de lui soumettre, à sa session annuelle de 2002, un rapport sur les améliorations à apporter éventuellement au modèle actuel de répartition des MCARB comprenant notamment un examen des seuils applicables.

29 janvier 1999

99/3. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1999 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président : M. Asda Jayanama (Thaïlande)

Vice-Présidente : Mme Jana Simonova (République tchèque)

Vice-Président : M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Présidente : Mme Anne Barrington (Irlande)

Vice-Président : M. Aboubacar Dione (Guinée)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.1), tels que modifiés oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1998 (DP/1999/1);

Approuvé le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1999, tel que modifié oralement;

Décidé de reporter à la période du 12 au 16 avril 1999 sa deuxième session ordinaire de 1999 qui devait avoir lieu du 5 au 9 avril 1999;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 1999 :

Deuxième session ordinaire de 1999 : 12 au 16 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14 au 25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13 au 17 septembre 1999

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 2000 :

Première session ordinaire de 2000 : 24 au 28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 27 au 31 mars 2000

Session annuelle de 2000 : 12 au 23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11 au 15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pris note du rapport du PNUD contenant un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris un calendrier mis à jour (DP/1993/3);

Pris note du rapport du FNUAP contenant un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/FPA/1999/2);

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 3 : PNUD 2001

Pris note du rapport d'activité sur le processus de gestion du changement (DP/1999/CRP.2);

POINT 4 : CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 99/2 du 29 janvier 1999 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation;

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Premier cadre de coopération pour le Kenya (DP/CCF/KEN/1);

Premier cadre de coopération pour Madagascar (DP/CCF/MAG/1);

Premier cadre de coopération pour le Niger (DP/CCF/NER/1);

Premier cadre de coopération pour le Suriname (DP/CCF/SUR/1);

Premier cadre de coopération pour le Tadjikistan (DP/CCF/TAJ/1);

POINT 5 : PNUD : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note des rapports oraux sur les grands thèmes correspondant aux besoins du PNUD en matière de communication et sur les observations faites à ce sujet par les délégations;

POINT 6 : FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Pris note du rapport sur les activités au titre du Fonds pour l'environnement mondial, du Protocole de Montréal, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/1999/4);

POINT 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 99/1 du 29 janvier 1999 sur un cadre de financement pluriannuel par le PNUD;

POINT 8 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Décidé de reporter l'examen de cette question à sa deuxième session ordinaire de 1999;

POINT 9 : MISSIONS DE VISITE SUR LE TERRAIN

Pris note des rapports sur les missions de visite au Bangladesh (DP/1998/CRP.13), en Tunisie et au Liban (DP/1998/CRP.14) et en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.15);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 10 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays ci-après :

Assistance au Gouvernement du Burundi (DP/FPA/BDI/4);

Assistance au Gouvernement de Madagascar (DP/FPA/MDG/4);

POINT 11 : QUESTIONS DIVERSES

Autorisé le Bureau à approuver la nomination, par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, d'un membre et d'un membre suppléant au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour un mandat d'un an, cette nomination devant être confirmée à la deuxième session ordinaire de 1999;

POINT 12 : RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DU PNUD/FNUAP, DE L'UNICEF ET DU PAM

Tenu une réunion commune à laquelle des exposés ont été faits sur des domaines d'action concertée pour 1999 et sur la nouvelle présentation proposée pour le futur budget d'appui biennal, y compris le rapport établi à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1999/6-DP/FPA/1999/1-E/ICEF/1999/AB/L.2; DP/1999/7-DP/FPA/1999/3-E/ICEF/1999/AB/L.4).

29 janvier 1999

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP

PLAN DE TRAVAIL POUR 1999

Deuxième session ordinaire de 1999 (12-16 avril 1999)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1999/L.2)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION { { Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	A		{ Rapport sur la première session ordinaire de 1999 {
	Officiel	I	½ journée	{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999 {
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP {
2	Officiel	A		{ RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL {
3	CRP	I		{ LOCAUX ET SERVICES COMMUNS { Rapport d'activité
4			1 journée	ENGAGEMENTS FINANCIERS À L'ÉGARD DU PNUD ET DU FNUAP DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
5	Officiel	A	½ journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
6	Officiel	I	½ journée	SERVICES D'APPUI TECHNIQUE { Rapport d'activité sur l'efficacité des améliorations apportées au fonctionnement des services d'appui technique (98/6) {
7	Officiel	I		{ APPROCHES SECTORIELLES
8	CRP	I	½ journée	CIPD+5 Rapport d'activité sur le processus de la CIPD+5, notamment les résultats du Forum international de La Haye
9	CRP	I	½ journée	MOBILISATION DES RESSOURCES Suite donnée à la décision 98/24 sur la stratégie de financement du FNUAP

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
10	Officiel	I	½ journée	AIDE D'URGENCE Assistance du FNUAP en cas de situation d'urgence DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
11	Officiel	A	½ journée	{ QUESTIONS FINANCIÈRES, { BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES { Gestion des risques { CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS { ET QUESTIONS CONNEXES {
12	Officiel	A		{ Cadres de coopération de pays
13			½ journée	QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A : action; CRP : document de séance; I : information.

99/4. Le FNUAP et les approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les approches sectorielles figurant dans le document DP/FPA/1999/CRP.1;

2. Encourage le FNUAP à prendre une part active aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles dans les programmes de pays, en accord avec les gouvernements nationaux et sous l'orientation générale de ces derniers, et à jouer un rôle important de plaidoyer en ce qui concerne les services de santé de la reproduction et d'hygiène sexuelle et les droits en matière de procréation dans ces processus, compte tenu des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

3. Prie le FNUAP, à cet égard, d'élargir et de renforcer les compétences nécessaires pour lui permettre de participer pleinement et activement aux stades de la formulation des politiques et de la planification des approches sectorielles, et de renforcer les dispositions pour accéder à l'ensemble des services techniques d'experts;

4. Prie le FNUAP d'examiner plus à fond, en consultation avec les partenaires, les problèmes que pose la participation intégrale du FNUAP aux approches sectorielles et les possibilités existant en la matière, et d'étudier la nécessité de procéder, le cas échéant, à des modifications des règles de gestion administrative et financière de nature à faciliter la participation du FNUAP, en tenant compte du cadre pluriannuel de financement;

5. Prie le Directeur exécutif de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2000 un document de séance sur la participation du FNUAP aux approches sectorielles.

16 avril 1999

99/5. FNUAP : cadre pluriannuel de planification, gestion et financement

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme sa décision 98/24 relative à la stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population, dans laquelle il a notamment décidé que le FNUAP devait élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, et à cet égard prend acte avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif sur le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement (DP/FPA/1999/CRP.2);

2. Se félicite des mesures que le Fonds des Nations Unies pour la population a prises en vue de donner suite à la décision 98/24 et prie le Directeur exécutif de continuer à élaborer le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement, en tenant compte des vues du Conseil d'administration à cet égard et en respectant pleinement les principes énoncés dans la décision 98/24;

3. Prie le Directeur exécutif de chercher à lui présenter à sa première session ordinaire de 2000 le premier cadre pluriannuel 2000-2003; et décide de tenir la première session de financement à sa deuxième session ordinaire de 2000, comme indiqué au paragraphe 11 b) de la décision 98/24;

4. Prie le Directeur exécutif, en poursuivant l'élaboration du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement au-delà de 2000, de veiller à ce que la session de financement et la présentation du rapport annuel sur le cadre aient lieu toutes les deux à la deuxième session ordinaire conformément aux principes énoncés dans la décision 98/24;

5. Prie le Directeur exécutif de continuer à mener des consultations officieuses ordinaires ouvertes à tous les États membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur la poursuite de l'élaboration et de l'application du cadre pluriannuel de planification, gestion et financement.

16 avril 1999

99/6. FNUAP : activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec intérêt du rapport du Directeur exécutif sur les activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence (DP/FPA/1999/6);

2. Prie le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, compte tenu de tous les points de vue exprimés lors de la deuxième session ordinaire de 1999, un rapport contenant des propositions concrètes relatives à des procédures d'élaboration de programmes d'urgence du FNUAP.

16 avril 1999

99/7. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1999 il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1998/L.2 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 1999 (DP/1999/8);

Approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire concernant le point 2 de l'ordre du jour : Rapports au Conseil économique et social;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999 et 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1999 : 14-23 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999
Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000
Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000
Session annuelle de 2000 : 12-23 juin 2000 (Genève)
Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1999, telle qu'elle figure dans le plan de travail joint (voir annexe I);

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 2 : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/1999/10) et du Directeur exécutif (DP/FPA/1999/5) au Conseil économique et social auquel est convenu de les transmettre, accompagnés de ses observations;

POINT 3 : LOCAUX ET SERVICES COMMUNS

Pris acte du rapport d'activité sur le programme de la Maison des Nations Unies (DP/1999/CRP.5);

POINT 4 : DÉCLARATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DU PNUD ET DU FNUAP

Tenu sa première réunion de financement à la suite de la décision 99/1 et a pris acte du rapport sur les engagements de financement au titre des ressources de base du PNUD pour 1999 et les années suivantes (DP/1999/CRP.6) ainsi que des observations faites à ce sujet, en particulier des tableaux révisés 1 et 2 (voir annexe II);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 5 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé la demande d'assistance du Gouvernement béninois (DP/FPA/BEN/5 et Corr.1);

POINT 6 : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

Pris acte du rapport d'activité sur les améliorations apportées au fonctionnement des services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1999/4);

POINT 7 : APPROCHES SECTORIELLES

Adopté la décision 99/4 du 16 avril 1999 sur le FNUAP et les approches sectorielles;

POINT 8 : CIDP+5

Pris note de la présentation orale sur le processus d'examen et d'évaluation de la CIPD+5, notamment les résultats des travaux du Forum international de La Haye;

POINT 9 : MOBILISATION DE RESSOURCES

Adopté la décision 99/5 du 16 avril 1999 sur le cadre pluriannuel de planification, gestion et financement du FNUAP;

POINT 10 : AIDE D'URGENCE

Adopté la décision 99/6 du 16 avril 1999 sur les activités du FNUAP touchant la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 11 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris acte du rapport sur la gestion des risques financiers du PNUD; l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/5/Rev.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la gestion des risques financiers du PNUD; l'examen de la réserve opérationnelle (DP/1999/26) et a décidé de reprendre l'examen de ces documents à sa session annuelle de 1999;

POINT 12 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé le premier cadre de coopération de pays pour Aruba (DP/CCF/ARU/1 et Corr.1);

Pris acte du rapport sur l'assistance à la Somalie (DP/1999/11) ainsi que des observations faites à ce sujet et a autorisé l'Administrateur à continuer à approuver des projets en Somalie au cas par cas;

Pris acte du rapport sur l'assistance à Montserrat (DP/1999/12 et Corr.1) et autorisé l'Administrateur à approuver des projets au cas par cas;

Pris acte du rapport sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base pour la période allant de 2001 à 2003 (DP/1999/27);

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

Approuvé la candidature des représentants du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui siégeront au Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé pour un mandat d'un an;

Pris note de l'exposé du FNUAP sur son programme d'assistance au Gouvernement péruvien.

16 avril 1999

ANNEXE I

Session annuelle de 1999 (14-23 juin 1999)

Jour/Date	Heure	Point	Thème
Lundi 14 juin	Matin	1	Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail; approbation du rapport sur la deuxième session ordinaire de 1999
		2	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur
	Après-midi	2	PNUD : Rapport annuel de l'Administrateur (<u>suite</u>)
Mardi 15 juin	Matin	3	PNUD : Suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies
	Après-midi	4	PNUD : Évaluation
Mercredi 16 juin	Matin	5	PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes
		14	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives : gestion des risques financiers
	Après-midi	6	PNUD : Stratégie en matière d'information et de communication
Jeudi 17 juin	Matin	7	PNUD : Mobilisation des ressources
		8	PNUD : Coopération technique entre pays en développement
	Après-midi	9	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Vendredi 18 juin	Matin		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		10	Audit et contrôle interne
		15	Rapport de la mission de visite au Brésil
	Après-midi		<u>Manifestation spéciale</u>
			<u>Secteur privé en Afrique : rôle du PNUD</u>
Lundi 21 juin	Matin		Débat consacré au FNUAP
		11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998
	Après-midi	11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998 (<u>suite</u>)
Mardi 22 juin	Matin	11	FNUAP : Rapport du Directeur exécutif pour 1998 (<u>suite</u>)
	Après-midi	12	FNUAP : Plan de travail et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes
Mercredi 23 juin	Matin	13	FNUAP : Stratégie en matière d'information et de communication
	Après-midi	15	Questions diverses
		—	Rapport sur l'initiative de l'Organisation du commerce mondial en faveur des pays les moins avancés
		—	Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida
		—	Décisions en suspens

Exposés informels prévus :

- Exposé de la Banque mondiale sur le Cadre global de développement et le Fonds mondial d'affectation spéciale
- Assistance du PNUD au processus électoral en Indonésie
- Présentation du Bureau des études sur le développement
- Activités de suivi après le cyclone Mitch

ANNEXE II

Tableau 1

Contributions aux ressources de base annoncées (engagements fermes) ou prévues pour la période 1999-2001 et contributions aux ressources de base et contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs reçues en 1997 et 1998^a (au 30 avril 1999)

1.a. Membres du CAD/OCDE	Contributions reçues en 1997			Contributions reçues en 1998			Contributions annoncées et prévues pour 1999 ^b					Contributions annoncées et prévues pour 2000 ^b		Contributions annoncées et prévues pour 2001 ^b	
	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base	Pourcentage de variation en monnaie locale	Pourcentage de variation en dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Dollars É.-U.
Allemagne	120,00	69 379 932	9,1	100,0	56 825 900	7,6	75,0*	41 144 813	5,6	-25,0	-27,6				
Australie	—	—	0,0	13,2 ^c	8 257 348 ^d	1,1	6,7	4 213 836	0,6	0,0	5,1	6,7*	4 213 836	6,7*	4 213 836
Autriche	136,90	11 452 550	1,5	125,9	10 052 008	1,3	143,8 ^d	11 214 385 ^d	1,5	0,0	-2,4	125,8	9 809 273	125,8	9 809 273
Belgique	660,00	18 591 549	2,4	454,2	12 245 283	1,6	464,2	12 346 795	1,7	2,2	0,8				
Canada	41,25	29 783 782	3,9	41,3	29 290 780	3,9	41,3*	27 350 993	3,7	0,0	-6,6	41,3	27 350 993	41,3	27 350 993
Danemark	508,55	76 330 308	10,0	550,0	84 550 097	11,3	575,0*	85 324 232	11,6	4,5	0,9				
Espagne	841,0	5 800 000	0,8	741,0	5 292 857	0,7	815,0*	5 255 623	0,7	10,0	-0,7				
États-Unis d'Amérique	—	72 350 000	9,5	—	95 548 465	12,7	—	100 000 000	13,6	—	4,7		80 000 000		
Finlande	61,00	11 888 104	1,6	62,0	11 453 273	1,5	65,0	11 729 845	1,6	4,8	2,4				
France	80,00	13 606 072	1,8	31,6	5 146 580	0,7	100,0 ^e	16 357 189 ^e	2,2	55,0	51,6				
Irlande	1,85	2 956 760	0,4	2,2	3 084 412	0,4	2,42	3 296 958	0,4	10,0	6,9	2,42	3 296 958	2,42	3 296 958
Italie	32 000,0	19 553 699	2,6	19 000,0	10 734 463	1,4	22 000,0	12 191 067	1,7	15,8	13,6	22 000,0*	12 191 067	22 000,0*	12 191 067
Japon	—	99 271 200	13,0	—	79 896 000	10,6	—	800 000 000	10,8	—	0,0				
Luxembourg	15,0	431 034	0,1	20,0	526 535	0,1	24,0	638 352	0,1	20,0	21,2	30	797 940	30	797 940
Norvège	524,0	75 820 492	10,0	560,0	74 590 245	9,9	550,0	69 912 292	9,5	-1,8	-6,3				
Nouvelle-Zélande	4,4	3 034 483	0,4	4,4	2 573 099	0,3	4,4*	2 340 426	0,3	0,0	-9,0				
Pays-Bas	170,0	87 480 816	11,5	165,0	82 335 454	11,0	150,0	73 033 216	9,9	-9,1	-11,3				
Portugal	—	1 200 000	0,2	—	1 400 000	0,2	—	1 600 000	0,2	—	14,3				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	24,0	38 850 874	5,1	30,0	50 000 000	6,7	35,0	56 634 304	7,7	16,7	13,3	35,0	56 634 304	35,0	56 634 304
Suède	460,0	61 162 080	8,0	470,0	59 968 102	8,0	490,0	59 393 939	8,0	4,3	-1,0	490,0	59 393 939	490,0	59 393 939
Suisse	56,0	38 620 690	5,1	56,0	41 791 045	5,6	56,0*	37 583 893	5,1	0,0	-10,1				
Total partiel, CAD		737 564 425	96,9		725 561 946	96,6		738 071 211	96,4		-1,9				
Autres		23 400 613	3,1		25 363 455	3,4		26 509 052	3,6		4,5				
Total, PNUD		760 965 038	100,0		750 925 401	100,0		711 562 159	100,0		-1,7				

* Montant communiqué à titre indicatif par le donateur ou meilleure estimation du PNUD; les engagements définitifs n'étaient pas connus au moment de l'établissement du présent tableau.

1. b. Hors CAD	Contributions reçues en 1997		Contributions reçues en 1998		Contributions annoncées et prévues pour 1999 ^b			Contributions annoncées et prévues pour 2000 ^b		Contributions annoncées et prévues pour 2001 ^b	
	Monnaie locale (en millions)	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Pourcentage du montant total des contributions aux ressources de base Dollars É.-U.	Pourcentage de variation en monnaie locale	Pourcentage de variation en dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)	Pourcentage de variation en monnaie locale Dollars É.-U.	Monnaie locale (en millions)
Andorre		8 000	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0			
Chypre			0,0	0,0	0	0,0	0,0				
Grèce		788 346	0,1	70 165 343	276 296	0,0	70 000 000	239 464	0,0	-0,2	-13,3
Islande	31 800 000	767 857	0,1	22 100 000	364 910	0,0	18 300 000	272 321	0,0	-17,2	-25,4
Liechtenstein	10 000	6 944	0,0	10 000	6 849	0,0	10 000	6 711	0,0	0,0	-2,0
Malte		148 934	0,0	25 000	0	0,0	0	0	0,0		
Monaco	75 000	13 158	0,0	0	0	0,0	70 000	11 450	0,0		
Saint-Siège		2 500	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0		
Total partiel, hors CAD		1 735 739	0,2	673 055	0,1	529 946	0,1				

1. c. Pays sous-programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)			Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 1999* au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 2000* au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 2001* au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		
	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs			Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs			Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs			Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs			Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		
	Montant total des contributions de base ¹	Montant net des contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions aux ressources de base ¹	Montant net des contributions aux ressources de base ¹	Montant total des contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant net des contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base
Afrique															
Afrique du Sud	200 226	0	200 226	174 081	0	174 081	0	174 081	144 695	0	144 695	0	144 695	144 928	7 594
Bénin	256 173	4 500	251 673	304 371	0	304 371	0	304 371	5 000	0	5 000	0	5 000	50 000	60 000
Boiswana	41 273	0	41 273	436 716	0	436 716	0	436 716	50 000	0	50 000	0	50 000	144 928	7 594
Burkina Faso	0	0	0	38 719	0	38 719	0	38 719	10 000	0	10 000	0	10 000	0	0
Burundi	29 674	0	29 674	12 429	0	12 429	0	12 429	0	0	0	0	0	0	0
Cameroun	37 234	0	37 234	0	0	0	0	0	144 928	7 594	144 928	7 594	144 928	7 594	7 594
Éthiopie	148 938	0	148 938	152 257	0	152 257	0	152 257	5 000	0	5 000	0	5 000	0	0
Gambie	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	40 000	0	40 000	0	0
Ghana	40 000	32 000	8 000	0	0	0	0	0	21 417	57 878	21 417	57 878	21 417	57 878	57 878
Lesotho	105 352	0	105 352	412	0	412	0	412	0	0	0	0	0	0	0
Madagascar	52 266	0	52 266	53 024	0	53 024	0	53 024	0	0	0	0	0	0	0
Malawi	0	0	0	0	0	0	0	0	4 121	0	4 121	0	4 121	0	0
Mali	11 726	0	11 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maurice	91 370	0	91 370	97 216	0	97 216	0	97 216	0	0	0	0	0	0	0
Namibie	500	0	500	444 929	0	444 929	0	444 929	0	0	0	0	0	0	0
Nigéria	0	0	0	286 677	0	286 677	0	286 677	0	0	0	0	0	0	0
République centrafricaine	23 810	0	23 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
République-Unie de Tanzanie	8 453	0	8 453	0	0	0	0	0	50 418	1 000 000	50 418	1 000 000	50 418	1 000 000	1 000 000
Rwanda	0	0	0	16 990	0	16 990	0	16 990	0	0	0	0	0	0	0
Sao Tomé et Príncipe	0	0	0	45 931	0	45 931	0	45 931	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	280 000	20 000	280 000	20 000	280 000	280 000
Seychelles	23 009	0	23 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaziland	144 227	0	144 227	133 533	0	133 533	0	133 533	40 000	100 000	40 000	100 000	40 000	100 000	100 000
Tchad	0	0	0	1 976	0	1 976	0	1 976	0	0	0	0	0	0	0
Zambie	112 777	0	112 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Zimbabwe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total partiel	1 327 008	36 500	1 290 508	2 199 261	0	2 199 261	0	2 199 261	365 161	65 472	365 161	65 472	365 161	194 928	7 594
Asie et Pacifique															
Bangladesh	25 229	0	25 229	322 746	65 646	257 100	65 646	257 100	300 000	22 746	300 000	22 746	300 000	400 000	400 000
Bhoutan	53 354	0	53 354	67 340	0	67 340	0	67 340	11 232	0	11 232	0	11 232	11 232	11 232
Chine	3 164 719	2 925 419	239 300	3 252 371	2 950 000	302 371	2 950 000	302 371	3 000 000	302 297	3 000 000	302 297	3 000 000	302 297	302 297
Fidji	48 686	0	48 686	43 825	0	43 825	0	43 825	34 021	9 639	34 021	9 639	34 021	9 639	9 639
Hong Kong	48 331	37 000	11 331	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)				Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)				Contributions annoncées pour 1999 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2000 ^b au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2001 ^c au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)	
	Montant net des contributions de base ^d		Montant total des contributions ^e		Montant net des ressources de base ^f		Montant total des contributions ^g		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	
	Montant total des contributions ^h	Montant net des contributions de base ⁱ	Montant total des contributions ^j	Montant net des ressources de base ^k	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions aux ressources de base ^l	Montant net des ressources de base ^m	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs
Îles Cook	26 016	0	26 016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inde	4 394 366	4 299 066	9 030 076	8 921 784 ⁿ	108 292	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Indonésie	1 155 000	837 500	317 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Iran (République islamique d')	121 333	0	121 333	0	121 511	0	121 511	66 079	66 079	66 079	66 079	66 079	66 079	66 079
Malaisie	416 546	16 246	400 300	118 500	266 500	118 500	266 500	385 000	385 000	385 000	385 000	385 000	385 000	385 000
Maldives	102 500	0	102 500	10 000	110 011	10 000	110 011	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
Micronésie (États fédérés de)	0	0	0	3 000	3 000	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Mongolie	79 559	0	79 559	92 727	92 727	0	92 727	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Myanmar	115 530	5 745	109 785	0	0	0	0	3 344	3 344	3 344	3 344	3 344	3 344	3 344
Népal	138 228	11 630	126 598	121 731	121 731	0	121 731	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Niouv	20 302	1 400	18 902	20 316	20 316	0	20 316	20 316	20 316	20 316	20 316	20 316	20 316	20 316
Pakistan	888 095	611 529	276 566	775 719	514 019	261 700	261 700	486 743	486 743	486 743	486 743	486 743	486 743	486 743
Philippines	1 354 272	628 163	726 109	648 777	302 949	345 828	345 828	7 000	459 845	7 000	459 845	7 000	459 845	7 000
République de Corée	3 393 508	2 527 308	866 200	2 534 445	1 833 345	701 100	701 100	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000
République démocratique populaire lao	0	0	0	116	116	0	116	21 168	21 168	21 168	21 168	21 168	21 168	21 168
République populaire démocratique de Corée	0	0	0	140 187	8 487	131 700	131 700	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Samoa	59 100	0	59 100	46 068	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Singapour	255 000	255 000	0	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Sri Lanka	1 034 640	980 540	54 100	2 069 280	2 008 580 ^p	60 700	60 700	865 112	865 112	865 112	865 112	865 112	865 112	865 112
Thaïlande	1 678 100	732 700	945 400	1 879 323	984 423	0	984 423	413 644	413 644	413 644	413 644	413 644	413 644	413 644
Tokélaou	18 953	0	18 953	48 992	48 992	0	48 992	48 992	48 992	48 992	48 992	48 992	48 992	48 992
Tonga	15 000	0	15 000	15 000	15 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Vanuatu	0	0	0	5 000	5 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Viet Nam	408 789	25 850	382 939	26 884	26 884	0	26 884	29 035	29 035	29 035	29 035	29 035	29 035	29 035
Total partiel	19 015 156	13 895 096	5 120 060	22 070 445	18 023 733	4 046 712	12 272 887	1 208 171	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000
États arabes														
Algérie	266 319	0	266 319	100 000	100 000	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Arabie saoudite	2 359 967	1 919 067	440 900	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Bahreïn	480 000	0	480 000	566 639	56 000	510 639	510 639	510 639	510 639	510 639	510 639	510 639	510 639	510 639
Djibouti	1 000	0	1 000	0	0	0	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Egypte	1 121 994	355 080	766 914	422 059	196 059	226 000	226 000	226 000	226 000	226 000	226 000	226 000	226 000	226 000
Émirats arabes unis	685 798	0	685 798	1 358 772	570 800	787 972	787 972	787 972	787 972	787 972	787 972	787 972	787 972	787 972

1.c. Pays sous-programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)				Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)				Contributions annoncées pour 1999 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2000 ^b au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		Contributions annoncées pour 2001 ^c au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		
	Montant net des contributions de base ^d		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Montant total des contributions ^e		Montant net des ressources de base ^f		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs		Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs		
	Montant total des contributions ^e	Montant net des contributions de base ^d	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions ^e	Montant net des ressources de base ^f	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions des dépenses locales des bureaux extérieurs
Amérique latine															
Anguilla	26 807	0	26 807	0	24 600	0	24 600	0	0	0	24 600	0	0	0	0
Antilles néerlandaises	18 836	0	18 836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Argentine	280 561	0	280 561	0	801 604	0	801 604	0	0	0	801 604	0	0	0	0
Aruba	10 988	0	10 988	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Barbade	145 175	0	145 175	0	162 464	0	162 464	0	0	0	162 464	0	0	0	0
Belize	37 879	0	37 879	0	50 505	0	50 505	0	0	0	50 505	0	0	0	0
Bolivie	70 000	0	70 000	0	70 000	0	70 000	0	0	0	70 000	0	0	0	0
Brsil	600 000	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chili	1 100 000	283 800	816 200	816 200	612 000	0	612 000	0	0	0	612 000	0	0	0	0
Colombie	1 016 057	440 357	575 700	575 700	650 994	79 894	571 100	79 894	0	0	571 100	250 000	0	0	0
Costa Rica	261 252	0	261 252	0	559 394	279 994	279 400	279 994	0	0	279 400	200 000	0	0	0
Cuba	1 557 754	1 352 754	205 000	205 000	1 552 754	1 352 754	200 000	1 352 754	0	0	200 000	1 352 754	200 000	0	0
El Salvador	552 640	0	552 640	0	383 060	0	383 060	0	0	0	383 060	0	0	0	0
Équateur	0	0	0	0	111 281	0	111 281	0	0	0	111 281	0	0	0	0
Guatemala	98 325	0	98 325	0	251 362	0	251 362	0	0	0	251 362	0	0	0	0
Guyana	60 002	16 142	43 860	43 860	58 343	14 160	44 183	14 160	0	0	44 183	0	0	0	0
Haiti	83 795	0	83 795	0	477 990	0	477 990	0	0	0	477 990	0	0	0	0
Honduras	45 279	0	45 279	0	71 106	0	71 106	0	0	0	71 106	0	0	0	0
Îles Caïmanes	0	0	0	0	18 800	0	18 800	0	0	0	18 800	0	0	0	0
Îles Turques et Caïques	29 900	0	29 900	0	50 000	23 600	26 400	23 600	0	0	26 400	0	0	0	0
Îles Vierges britanniques	17 428	8 316	9 112	9 112	17 428	8 316	9 112	8 316	0	0	9 112	0	0	0	0
Jamaïque	106 052	0	106 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mexique	1 002 426	395 826	606 600	606 600	996 730	318 330	678 400	318 330	0	0	678 400	0	0	0	0
Nicaragua	0	0	0	0	198 000	40 000	158 000	40 000	0	0	158 000	0	0	0	0
Panama	722 960	148 740	574 220	574 220	433 760	140 860	292 900	140 860	0	0	292 900	0	0	0	0
Paraguay	227 679	0	227 679	0	40 213	0	40 213	0	0	0	40 213	0	0	0	0
Pérou	0	0	0	0	450 000	0	450 000	0	0	0	450 000	0	0	0	0
République dominicaine	37 741	37 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Lucie	46 000	2 200	43 800	43 800	51 800	0	51 800	0	0	0	51 800	0	0	0	0
Saint-Kitts-et-Nevis	58 300	0	58 300	0	58 300	0	58 300	0	0	0	58 300	0	0	0	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	32 973	0	32 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suriname	51 445	0	51 445	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trinité-et-Tobago	159 219	21 319	137 900	137 900	11 218	0	11 218	0	0	0	11 218	0	0	0	0

1.c. Pays sous-programme, par région	Contributions reçues en 1997 (en dollars É.-U.)			Contributions reçues en 1998 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 1999 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 2000 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)			Contributions annoncées pour 2001 ^a au 30 avril 1999 (en dollars É.-U.)		
	Montant total des contributions de base ¹	Montant net des contributions aux ressources de base ¹	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Montant total des contributions ¹	Montant net des contributions aux ressources de base ¹	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	Contributions aux ressources de base	Contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs	
Uruguay	0	0	263 000	0	0	263 000									
Venezuela	0	0	306 780	0	0	306 780									
Total partiel	8 457 473	2 707 195	5 750 278	8 733 486	2 257 908	6 475 578	2 847 754	650 000	1 352 754	200 000	1 352 754	200 000	1 352 754	200 000	
Estimation						6 000 000 ²									
Total, ensemble des régions	42 385 225	21 664 874	20 720 351	43 120 155	24 696 400	18 423 755	26 509 052	2 731 515	2 282 712	207 594	2 282 712	207 594	2 321 048	207 594	

(Voir notes du tableau 1 page suivante)

(Notes du tableau 1)

Source : Rapport de la Division des finances 431A pour l'exercice 1997-1998 et état des annonces de contribution sur deux ans faites lors de la conférence du 1er avril 1999.

^a Les chiffres indiqués représentent les recettes effectivement encaissées par le PNUD au cours de l'année considérée, et non pas les contributions annoncées pour l'année en question.

^b Sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU au 1er avril 1999.

^c Au 31 décembre 1997, l'Australie n'avait pas versé la contribution qu'elle avait annoncée pour 1997, mais elle a effectué deux versements en 1998, l'un de 6,5 millions de dollars australiens (4 250 000 dollars É.-U.), l'autre de 6,7 millions de dollars australiens (4 010 000 dollars É.-U.), représentant respectivement les contributions annoncées pour 1997 et 1998. La contribution annoncée pour 1999 est de 6,7 millions de dollars australiens (4 210 000 dollars É.-U.). En monnaie locale, elle est identique à celle de 1998, mais en dollars des États-Unis et au taux de change du 1er avril 1999, elle représente une augmentation de 5,08 % environ par rapport à l'année précédente.

^d L'Autriche a confirmé que sa contribution pour 1999 serait identique à celle qu'elle avait annoncée pour 1998 (125,8 millions de schillings autrichiens); aucune variation en monnaie locale n'apparaît donc dans le tableau pour 1999. On notera que le montant indiqué pour 1998 est celui effectivement encaissé; il est constitué de versements partiels des contributions annoncées pour 1998 et les années antérieures. Le montant indiqué pour 1999 comprend le solde du montant qui devait être versé en 1998 plus le montant annoncé pour 1999.

^e La France avait annoncé une contribution de 51,6 millions de francs français pour 1998 et versé une première tranche de 31,6 millions de francs (5 150 000 dollars É.-U.) avant le 31 décembre. Les 20 millions de francs restants (3 480 000 dollars É.-U.) ont été encaissés par le PNUD le 5 février 1999 et seront donc inclus dans les recettes de l'année 1999. Par rapport à la contribution annoncée et versée pour 1998 (51,6 millions de francs, soit 8 630 000 dollars É.-U.), la contribution annoncée pour 1999 (80 millions de francs, soit 13 090 000 dollars É.-U.) représente une augmentation de 55,04 % en monnaie locale et de 51,63 % en dollars É.-U. Sur la base des encaissements, la recette de 100 millions de francs prévue pour 1999 représente un accroissement de 217 % en monnaie locale et de 218 % en dollars É.-U.

^f L'Inde n'a rien versé en 1996 au titre de la contribution de 4 390 000 dollars des États-Unis qu'elle avait annoncée pour l'année en question. En 1998, elle a effectué deux versements, l'un de 4 390 000 dollars, l'autre de 4 500 000 dollars, représentant respectivement les contributions annoncées pour 1996 et 1998. Pour 1999, l'Inde a annoncé une contribution de même montant qu'en 1998, soit 4,5 millions de dollars.

^g Sri Lanka n'a pas non plus fait de versement en 1996 au titre de la contribution de 1 030 000 dollars des États-Unis annoncée pour l'année en question. En 1998, ce pays a effectué deux versements de 1 030 000 dollars chacun, représentant ses contributions pour 1996 et 1998.

^h Y compris les contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs (CGDLBE), qui n'ont pas été ventilées.

ⁱ Le montant total des contributions reçues des pays sous programme comprend les contributions volontaires et les contributions des gouvernements au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs (CGDLBE). Une contribution volontaire peut être comptabilisée en tout ou en partie comme CGDLBE (principe de la comptabilité liée). Le montant net des contributions aux ressources de base représente le montant des contributions volontaires après déduction des montants comptabilisés en CGDLBE.

^j La contribution de la Fédération de Russie pour 1998 a été reçue le 4 janvier 1999. Le total indiqué (900 000 dollars É.-U.) comprend le montant de la contribution pour 1998 plus le montant annoncé pour 1999.

^k Compte tenu des prévisions établies à partir des chiffres des années antérieures, on estime qu'il faut ajouter au moins 6 millions de dollars É.-U. au montant à recevoir des pays sous programme.

Tableau 2

Calendrier de paiement confirmé des contributions aux ressources de base du PNUD
annoncées pour l'année 1999 (engagements fermes)

Contributeurs	Calendrier de paiement
<u>Donateurs CAD</u>	
Allemagne	Aucune date n'a été indiquée, mais le PNUD a reçu un montant de 18 750 000 deutsche mark (10 930 000 dollars É.-U.) le 15 février 1999.
Australie	Début juillet 1999.
Autriche	Tranches mensuelles.
Belgique	Mai 1999.
Canada	La totalité de la contribution a été reçue le 13 avril 1999.
États-Unis d'Amérique	Le PNUD a reçu 77 millions de dollars le 5 avril 1999.
Finlande	Paiement prévu pour le deuxième trimestre de 1999 (à confirmer).
France	Avant le 30 avril 1999.
Irlande	Un montant de 200 000 livres irlandaises (298 380 dollars É.-U.) a été encaissé en janvier 1999, le solde de 2 220 000 livres (équivalant à 3 020 000 dollars É.-U.) a été reçu le 8 avril 1999.
Italie	Juillet 1999.
Japon	Deuxième trimestre de 1999.
Luxembourg	La totalité de la contribution de 24 millions de francs luxembourgeois (équivalant à 600 000 dollars É.-U.) a été reçue le 15 avril 1999.
Norvège	Paiement en quatre tranches égales. Le premier versement de 137,5 millions de couronnes norvégiennes (18,2 millions de dollars É.-U.) a été reçu en janvier 1999. Un deuxième versement de 135,5 millions de couronnes norvégiennes est attendu avant le 30 avril 1999.
Pays-Bas	Paiement en 12 tranches. Trois versements de 12,5 millions de florins néerlandais ont déjà été reçus, le premier le 2 février 1999 (contre-valeur : 6 450 000 dollars É.-U.), le deuxième le 5 février 1999 (contre-valeur : 6 450 000 dollars É.-U.) et le troisième le 1er avril 1999 (contre-valeur : 6 010 000 dollars des É.-U.).
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Début avril 1999.
Suède	Paiement en deux tranches égales. Le premier versement de 245 millions de couronnes suédoises a été reçu en mars 1999. Le deuxième est attendu en septembre 1999.
<u>Pays sous programme</u>	
Bulgarie	Fin avril 1999.
Burundi	Deuxième trimestre de 1999.
Ghana	Premier semestre de 1999 (contributions pour 1998 et 1999).
Inde	Deuxième trimestre de 1999.
Népal	La contribution annoncée pour 1999 sera versée en avril 1999. Les contributions annoncées pour 2000 et 2001 seront versées en janvier de l'année considérée.
Pakistan	Deuxième trimestre de 1999 (à confirmer).
Pologne	Premier semestre de 1999.
République de Corée	Deuxième trimestre de 1999.

Contributeurs	Calendrier de paiement
République tchèque	Fin avril 1999.
Roumanie	Deuxième semestre de 1999.
Turquie	Automne 1999.

Source : Ce calendrier a été établi sur la base des informations figurant dans les lettres officielles reçues par la Division de la mobilisation des ressources du Bureau des ressources et des relations extérieures au 9 avril 1999 et des renseignements complémentaires communiqués par la Division des finances du Bureau des services financiers et administratifs.

Tableau 3

Contributions en nature des gouvernements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Région/Bureau de pays	1997	1998
<u>Afrique</u>		
Afrique du Sud	70,0*	70,0*
Bénin	34,3	32,8
Burundi	60,6	65,2
Comores	0,0	18,6
Congo	0,0	90,0
Côte d'Ivoire	85,9	82,2
Gambie	18,4	17,8
Ghana	204,6	175,8
Guinée équatoriale	15,7	15,0
Lesotho	0,0	78,3
Malawi	40,5	25,2
Niger	75,7	72,4
Nigéria	83,3	83,3
République centrafricaine	50,8	48,6
République démocratique du Congo	87,8	0,0
République-Unie de Tanzanie	175,4	175,4
Seychelles	8,2	8,0
Sierra Leone	54,2	54,2
Togo	127,9	122,3
Total, Afrique	1 193,3	1 235,1
<u>États arabes</u>		
Algérie	42,1	42,1
Arabie saoudite	280,1	280,1
Bahreïn	67,0	67,0
Émirats arabes unis	106,5	106,7
Jamahiriya arabe libyenne	139,7	135,5
Koweït	59,0	58,6
Liban	0,0	424,0
Qatar	67,3	67,3
Soudan	44,8	44,8
Tunisie	71,5	76,6
Total, États arabes	878,0	1 302,7
<u>Asie et Pacifique</u>		
Bhoutan	8,9	8,0
Inde	0,0	320,0
Indonésie	354,9	155,8
Iran (République islamique d')	447,4	0,0
Malaisie	32,1	101,3
Maldives	121,5	0,0

Région/Bureau de pays	1997	1998
Philippines	185,8	190,7
République démocratique populaire lao	0,0	32,1
Sri Lanka	113,1	105,0
Viet Nam	131,4	117,1
Total, Asie et Pacifique	1 459,5	1 071,5
<u>Amérique latine et Caraïbes</u>		
Barbade	96,7	96,7
Chili	339,2	316,6
Cuba	84,5	93,0
Guyana	69,6	67,2
Jamaïque	53,8	51,8
Panama	40,0	40,0
Paraguay	50,0	39,8
République dominicaine	183,3	227,0
Uruguay	10,5	40,0
Total, Amérique latine et Caraïbes	927,6	972,1
<u>Europe et Communauté d'États indépendants</u>		
Albanie	71,6	63,7
Arménie	41,0	45,1
Azerbaïdjan	72,6	72,6
Bélarus	191,8	185,1
Bulgarie	64,8	68,4
Chypre	55,2	52,4
Estonie	9,9	9,9
Géorgie	43,3	178,0
Kazakhstan	0,0	529,1
Kirghizistan	59,4	65,3
Lettonie	96,0	105,6
Lituanie	41,0	45,1
Ouzbékistan	0,0	219,5
Pologne	232,2	232,2
République de Moldova	118,5	118,5
Roumanie	70,3	70,3
Tadjikistan	0,0	15,0
Turkménistan	135,6	135,6
Ukraine	274,2	301,6
Total, Europe et Communauté d'États indépendants	1 577,4	2 513,0
Total général	6 035,8	7 094,4

Source : Informations communiquées par les bureaux de pays au Bureau du budget (Bureau de la planification et de la gestion des ressources) (BPRM/PNUD).

* Estimation préliminaire de la valeur de la contribution "en nature" de l'Afrique du Sud, qui n'a pas été enregistrée mais dont il sera tenu compte dans le calcul des contributions au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs faites par les gouvernements en 1999.

30 avril 1999

99/8. Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur
du Programme des Nations Unies pour le développement
(1993-1999)

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que M. James Gustave Speth cessera d'exercer les fonctions d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement le 1er juillet 1999,

Considérant les efforts inlassables que M. Speth a déployés pour faire jouer au Programme des Nations Unies pour le développement un rôle de premier plan dans la promotion du développement humain durable et les progrès réalisés par le Programme dans ses activités essentielles de lutte contre la pauvreté au cours de son mandat,

Considérant également les efforts que M. Speth a déployés à l'appui du multilatéralisme pour mettre le Programme des Nations Unies pour le développement à l'avant-garde de la réforme et du changement dans le système des Nations Unies, fournir à l'Organisation les outils dont elle a besoin pour faire face aux défis futurs et créer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du développement afin de renforcer le rôle joué par le Programme dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies et d'accroître son efficacité,

1. Rend hommage et exprime sa sincère gratitude à M. James Gustave Speth pour l'efficacité avec laquelle il a administré le Programme des Nations Unies pour le développement de 1993 à 1999;

2. Forme des vœux de longévité et de bonheur pour M. James Gustave Speth et sa famille ainsi que de plein succès dans toutes ses entreprises futures.

15 juin 1999

99/9. PNUD : gestion des risques financiers; examen
de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport de l'Administrateur (DP/1999/5/Rev.1) et des précisions supplémentaires figurant dans le document DP/1999/CRP.9/Rev.1;

2. Note la méthode que l'Administrateur recommande d'adopter pour déterminer le niveau des liquidités du Programme des Nations Unies pour le développement;

3. Souscrit à la recommandation de l'Administrateur concernant la constitution d'une réserve pour les activités financées au moyen des Autres ressources et le mécanisme à utiliser pour alimenter cette réserve;

4. Approuve la formule recommandée pour calculer le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires (voir annexe) et décide de ramener de 25 à 10 % le facteur utilisé pour calculer le montant à inscrire à la réserve au titre des risques concernant les obligations et des risques structurels.

16 juin 1999

Annexe

FORMULE DE CALCUL DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE RELATIVES AUX RESSOURCES ORDINAIRES

Le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires correspond à la somme des éléments ci-après :

1. Risques concernant les recettes. L'équivalent de 10 % de la moyenne des contributions volontaires reçues au cours des trois dernières années, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
2. Risques concernant les dépenses. L'équivalent de 2 % de la moyenne des dépenses totales des trois années précédentes, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
3. Risques concernant les obligations et risques structurels. L'équivalent de 10 % de la somme des risques concernant les recettes et les dépenses, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
4. Risques de trésorerie. L'équivalent d'un mois de besoins de liquidités calculé sur la base d'un douzième des chiffres de dépense les plus récents pour une année pleine, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche.

99/10. Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du document DP/1999/19 soumis comme suite à sa décision 98/15 et note que l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion se poursuit;
2. Se félicite de l'action menée à ce jour pour mettre en relief le rôle du PNUD et des résultats obtenus dans l'instauration au PNUD d'une culture de communication et de promotion;
3. Se félicite également que la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion mette l'accent sur les résultats et une plus grande mise en évidence des réalisations du PNUD en matière de développement;
4. Demande que soit poursuivie l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion axée sur les résultats, afin de renforcer les liaisons avec le cadre de financement pluriannuel et de rendre compte des incidences budgétaires et en matière d'effectifs;
5. Invite l'Administrateur à continuer de faire rapport sur cette question, compte tenu des résultats de l'examen du cadre de financement pluriannuel, en présentant pour commencer un rapport oral à la première session ordinaire de 2000, qui sera suivi d'un rapport et d'un débat de fond à la session annuelle de 2000.

22 juin 1999

99/11. Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la coopération technique entre pays en développement (DP/1999/21);

2. Prie l'Administrateur d'établir un rapport afin que le Conseil d'administration puisse répondre, de manière appropriée et dans le contexte du cadre de financement pluriannuel et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lors de l'examen du budget en 2000, à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 43 de sa résolution 53/192 du 15 décembre 1998, tenant compte du mandat du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

22 juin 1999

99/12. UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1999/22 et Add.1), et constate que le Bureau continue de fonctionner en assurant lui-même son financement;

2. Se félicite des progrès que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets continue de faire, s'agissant de diversifier sa clientèle et d'accroître le volume des services qu'il fournit aux organismes des Nations Unies;

3. Prend note de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement, à laquelle ce dernier procède actuellement en vue de la présenter à la première session ordinaire de 2000, et prie l'Administrateur de veiller à ce que le Bureau soit pleinement consulté dans le cadre de ce processus afin d'accroître la coordination et la coopération entre les deux organismes, et invite le Directeur exécutif et l'Administrateur à présenter des observations sur les résultats de cette évaluation;

4. Constata que des changements du régime actuel de gestion du personnel sont nécessaires en ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

5. Prie le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en collaboration avec l'Administrateur et en consultation avec toutes les parties intéressées pour ce qui a trait à ses incidences sur les plans juridique et budgétaire et sur ceux de la gestion du personnel et des politiques qui les concernent respectivement, de présenter à la troisième session ordinaire de 1999 une proposition détaillée sur la responsabilité du Bureau pour les questions relatives au personnel, comme prévu dans les décisions 94/12 du 9 juin 1994 et 94/32 du 10 octobre 1994 touchant la délégation de pouvoirs dans le domaine de la gestion du personnel, en vue d'adopter une décision à ce sujet, lors de cette session.

22 juin 1999

99/13. Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des propositions du Directeur exécutif concernant la planification des ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1999/9;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 2000 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 2000, actuellement estimé à 224 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de lui faire rapport sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 2000;

3. Prend note des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2001-2003 : 242 millions de dollars pour 2001, 254 millions de dollars pour 2002 et 267 millions de dollars pour 2003; et demande au Directeur exécutif de revoir ces estimations lorsqu'il établira le cadre de financement pluriannuel;

4. Approuve pour les années 200-2003 l'utilisation de nouvelles ressources programmables d'un montant de 35 millions par an destinées au financement multibilatéral;

5. Demande au Directeur exécutif de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de financement pluriannuel à sa première session ordinaire de l'an 2000, comme prévu dans la décision 99/5.

22 juin 1999

99/14. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1999 (DP/1999/L.3/Rev.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999 et de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000

Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé;

Adopté la décision 99/8 du 15 juin 1999, en hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, 1993-1999;

Débat consacré au PNUD

POINT 2 : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 1998, notamment du rapport concernant les rapports du Corps commun d'inspection, de l'annexe statistique et de l'examen du cadre global de coopération (DP/1999/15; DP/1999/15/Add.1; DP/1999/15/Add.2; DP/1999/CRP.7);

POINT 3 : RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pris note du rapport de l'Administrateur sur le PNUD et la réforme de l'Organisation des Nations Unies (DP/1999/16);

POINT 4 : ÉVALUATION

Pris note du rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1999/17);

POINT 5 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris note de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/1999/18);

POINT 6 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 99/10 du 22 juin 1999 sur la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion;

POINT 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du rapport intérimaire sur les incidences de la stratégie de financement pour les fonds et programmes associés au PNUD (DP/1999/20);

POINT 8 : COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Adopté la décision 99/11 du 22 juin 1999 sur la coopération technique entre pays en développement;

POINT 9 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 99/12 du 22 juin 1999 sur le rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/1999/24); et demandé au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2000, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif concernant le rapport du Corps commun d'inspection (DP/1999/25);

POINT 14 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/9 du 16 juin 1999 sur la gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

POINT 10 : AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

Pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/1999/23; DP/1999/22/Add.2; DP/FPA/1999/8);

POINT 15 : MISSIONS DE VISITE

Pris note du rapport sur la mission de visite au Brésil (DP/1999/CRP.8);

Débat consacré au FNUAP

POINT 11 : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1998

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1998 sur les priorités du programme, le bilan statistique, l'efficacité du programme, l'aperçu des programmes régionaux et interrégionaux (DP/FPA/1999/7 (Partie I), (Partie I/Add.1), (Partie II) et (Partie III) et les observations y afférentes;

POINT 12 : PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Adopté la décision 99/13 du 22 juin 1999 sur le plan de travail du FNUAP pour 2000-2003 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays du Fonds des Nations Unies pour la population approuvés par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration (DP/FPA/1999/10);

POINT 13 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport sur l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés.

22 juin 1999

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999
(13-17 septembre 1999)

Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème
Lundi 13 septembre	Matin	1	A	<u>Questions d'organisation</u> : Ordre du jour de la session, rapports sur les travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1999, liste des questions à examiner en 2000
		2		Débat consacré au PNUD <u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Cadre de financement pluriannuel, 2000-2003
			A	— Projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
			A	— Examen annuel de la situation financière, 1998
			I	— Examen et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD
			I	— Rapport statistique annuel pour 1998, y compris les achats de biens et de services
			I	— Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998
			I	— Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998 : notes explicatives
		Après-midi	2	
Mardi 14 septembre	Matin	2		<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
	Après-midi			Débat consacré au FNUAP
		6		<u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Budget biennal des services d'appui
			A	— Examen annuel de la situation financière, 1998
Mercredi 15 septembre	Matin	6		<u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
	Après-midi	5		<u>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) : questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1999-2000 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
			A	— Montant approprié pour la réserve opérationnelle (97/21)
			I	— Rapport du CCQAB sur l'UNOPS
		A	— Responsabilité de l'UNOPS pour les questions relatives au personnel (99/12)	
Jeudi 16 septembre	Matin	4		<u>Fonds et programmes spéciaux</u>

Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème
			A	— Fonds d'équipement des Nations Unies (97/8)
	Après-midi	7		<u>FNUAP : Services d'appui technique</u>
			A	— Options futures pour les services d'appui technique (98/6)
Vendredi 17 septembre	Matin	3	A	<u>PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes</u>
	Après-midi	8	A	<u>FNUAP : Programmes de pays et questions connexes</u>
		9	I	<u>Questions diverses</u>

99/15. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice 2000-2001 (DP/1999/39);
2. Approuve les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 1998-1999 (102,6 millions de dollars);
3. Approuve le projet de budget pour l'exercice 2000-2001 (113,8 millions de dollars);
4. Approuve le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 1998-1999, y compris le transfert de quatre postes de New York à Rome et d'un poste de New York à Genève, ainsi que la création du poste de chef de la Division des programmes spéciaux, au niveau D-1.

15 septembre 1999

99/16. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/1999/40);
2. Décide de maintenir, pendant l'exercice biennal en cours et le prochain exercice biennal, le montant et le taux de reconstitution de la réserve opérationnelle au niveau auquel ils ont été fixés au paragraphe 2 de la décision 97/21 du 18 septembre 1997;
3. Prie le Directeur exécutif de lui présenter, à la troisième session ordinaire de 2001, un rapport détaillé sur le niveau auquel il convient de maintenir la réserve opérationnelle.

15 septembre 1999

99/17. Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en matière de personnel (DP/1999/38);
2. Réaffirme que le pouvoir et les responsabilités correspondantes en matière d'administration du personnel devraient être confiées au Directeur exécutif, conformément aux propositions contenues dans le document DP/1999/62,

dont le Conseil d'administration a pris note dans sa décision 94/32, et à la décision 99/12 du Conseil, s'agissant notamment du pouvoir d'établir des lettres de nomination;

3. Demande, dans un premier temps, que l'Administrateur du PNUD délègue au Directeur exécutif le pouvoir d'établir des lettres de nomination pour le personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et d'administrer le personnel du Bureau conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU;

4. Prie le Directeur exécutif de présenter à la session annuelle de 2000 un rapport détaillé sur les mesures prises pour appliquer la présente décision.

15 septembre 1999

99/18. Poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5)

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et notamment des principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (A/S-21/3/Add.1);

2. Se félicite vivement du rôle qu'a joué le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les activités préparatoires et autres activités connexes qui ont assuré la réussite de la session extraordinaire;

3. Estime que :

a) L'application des principales mesures adoptées au Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5) exige une meilleure concertation des efforts que déploie la communauté internationale;

b) Le système des Nations Unies – y compris tous les fonds, organismes et programmes des Nations Unies – apporte un appui essentiel aux initiatives ayant trait à la CIPD;

c) Le FNUAP en particulier doit jouer un rôle de premier plan afin de s'assurer que l'objectif d'un accès universel à la santé en matière de reproduction soit atteint pour 2015;

4. Prie le Directeur exécutif, par conséquent, de lui soumettre pour approbation, à sa session annuelle de 2000, un rapport sur le rôle stratégique que joue le FNUAP en aidant les pays à mettre en application les principales mesures figurant dans le rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le rapport devrait être élaboré parallèlement au plan de financement pluriannuel qui sera soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000. Plus spécifiquement, le rapport devrait :

a) Préciser comment le Fonds entend jouer son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies en aidant les pays à prendre les mesures

nécessaires pour garantir l'accès aux services et produits de santé en matière de reproduction;

b) Définir les modalités de travail et les mécanismes de coordination avec les gouvernements des pays bénéficiaires du programme, d'autres organismes du système des Nations Unies et les donateurs, y compris au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du système des coordonnateurs résidents, ainsi que dans le cadre des stratégies sectorielles, en vue d'assurer la cohérence aux échelons international, régional et national;

c) Présenter les priorités stratégiques qui, dans le cadre de la CIPD+5, orienteront l'action et l'engagement du Fonds ainsi que l'affectation de ses ressources aux échelons international, multinational et national.

17 septembre 1999

99/19. FNUAP : Programme consultatif technique, 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur le Programme consultatif technique, 2000-2001, du Fonds des Nations Unies pour la population, qui figure dans le document DP/FPA/1999/12;

2. Appuie l'importance accrue accordée au renforcement des capacités nationales dans le cadre du Programme consultatif technique;

3. Se déclare préoccupé par le fait que le rapport ne répond pas pleinement à sa décision 98/6, dans laquelle il avait demandé l'établissement d'une analyse stratégique détaillée des options permettant de fournir un appui stratégique et technique de qualité aux programmes de pays du FNUAP;

4. Se déclare également préoccupé par le fait que le rapport ne décrit pas de manière adéquate la valeur ajoutée que les services consultatifs techniques représentent par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;

5. Se déclare préoccupé en outre par le coût élevé des arrangements proposés;

6. Approuve, pour une période provisoire de deux ans seulement, les propositions contenues aux paragraphes 30 à 51 du rapport;

7. Autorise le Directeur exécutif à engager un montant de 56,5 millions de dollars durant la période biennale 2000-2001 pour appliquer les arrangements concernant le Programme consultatif technique, 47,5 millions de dollars étant imputés sur les recettes ordinaires et 9 millions de dollars sur d'autres ressources, y compris les ressources multilatérales, ainsi que sur les recettes ordinaires, au cas où leur niveau augmenterait;

8. Prie le Directeur exécutif, en appliquant le Programme consultatif technique :

a) D'accorder la priorité qui convient aux pays de la catégorie A;

b) De se fonder sur une analyse des besoins des pays bénéficiaires de programmes en matière d'accès aux compétences disponibles localement;

c) De ne pas interrompre les programmes en cours;

9. Prie également le Directeur exécutif de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 2000, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique comprenant, notamment :

a) Une analyse des besoins d'appui technique et stratégiques des pays bénéficiant de programmes et de la façon dont les équipes d'appui aux pays et les services consultatifs techniques permettent d'y répondre, en raison de leurs fonctions et de leur composition, l'accent étant mis en particulier sur le suivi de la CIPD, les besoins au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes de développement sectoriel;

b) Des explications sur le contrôle dont fait l'objet le Programme consultatif technique, en particulier dans le contexte du cadre de financement pluriannuel;

c) Une description de la façon dont sont utilisés les experts nationaux et régionaux en matière de renforcement des capacités nationales et d'établissement de réseaux dans le cadre du Programme consultatif technique;

10. Prie en outre le Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 2001, pour approbation, un rapport sur d'autres options permettant de fournir aux programmes de pays du FNUAP l'assistance technique et stratégique dont ils ont besoin. Ce rapport devrait notamment :

a) Définir la raison d'être des arrangements proposés et en exposer les principes directeurs, et évaluer en particulier les besoins d'assistance technique et de directives stratégiques aux niveaux national et régional;

b) Fournir des explications justifiant clairement le maintien d'un appui aux arrangements interinstitutions relatifs aux services consultatifs techniques ainsi que le déploiement et l'utilisation stratégique des spécialistes des SCT, compte tenu des observations faites par les membres du Conseil d'administration au titre de ce point de l'ordre du jour;

c) Décrire la façon dont l'option préférée contribuera à l'instauration de liens plus étroits et à l'amélioration de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier celles qui ont un rôle particulier à jouer dans la réalisation des buts et objectifs de la CIPD et l'exécution des activités prioritaires du processus CIPD+5, ainsi qu'au renforcement de la cohérence des activités entreprises;

d) Expliquer comment l'option préférée permettra au FNUAP de renforcer les activités qu'il mène dans les pays et de jouer un rôle stratégique plus efficace dans la promotion de la santé en matière de reproduction et d'autres buts et objectifs de la CIPD;

e) Comprendre une analyse des coûts des différentes options permettant de fournir un appui aux programmes de pays;

f) Décrire les arrangements institutionnels et les arrangements en matière d'établissement de rapports et de gestion se rapportant à l'option préférée et les méthodes de contrôle et d'évaluation qui seront utilisées;

g) Décrire l'utilisation du fichier de consultants pour les équipes d'appui aux pays afin de déterminer si cet instrument est utilisé et de quelle façon;

h) Examiner les nouvelles possibilités d'utilisation des consultants régionaux et nationaux et de la coopération Sud-Sud pour promouvoir les capacités nationales;

i) Décrire la valeur ajoutée que le programme consultatif technique représente par rapport à l'ensemble des activités du FNUAP;

11. Prie le Directeur exécutif d'explicitier la proposition relative à la création d'un bureau pour une équipe d'appui chargée de couvrir les pays en transition, et de fournir des informations sur les arrangements recommandés en vue de leur approbation par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000.

17 septembre 1999

99/20. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Le Conseil d'administration

Approuve les plans d'élimination progressive, d'ici à la fin de l'an 2000, des activités du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, comme indiqué dans le document DP/1999/42.

17 septembre 1999

99/21. FNUAP : projet de budget d'appui biennal pour 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2000-2001 qui figure dans le document DP/FPA/1999/11, ainsi que du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/1999/14);

2. Exprime sa préoccupation devant la situation générale de baisse des ressources du Fonds;

3. Prend acte des efforts faits par le FNUAP pour limiter les dépenses, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 29 et 30 du document DP/FPA/1999/11, et de la réaction positive du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet, et note avec satisfaction que le FNUAP met l'accent sur son réseau de bureaux de pays et ses moyens d'audit interne;

4. Prie instamment le Directeur exécutif, à cet égard, de continuer à tout faire pour limiter tant les dépenses administratives que les dépenses d'appui aux programmes, au siège comme dans les bureaux extérieurs, en adoptant des mesures de réduction des coûts n'ayant pas d'effets préjudiciables sur les programmes;

5. Prend note de l'approche adoptée par le Directeur exécutif en ce qui concerne la participation au programme de création de "Maisons des

Nations Unies", comme indiqué aux paragraphes 35 et 36 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;

6. Prend acte des efforts déployés par le Directeur exécutif pour obtenir des fonds extrabudgétaires destinés au développement du système de gestion des ressources; toutefois, si à la fin de janvier 2000, les résultats de ces efforts s'avèrent insuffisants, décide, à titre exceptionnel, d'accroître les crédits ouverts du montant mentionné au paragraphe 81 du document DP/FPA/1999/11 et note qu'il faudra veiller, le cas échéant, à ce que les pays hôtes n'aient pas à supporter de charges supplémentaires;

7. Encourage le FNUAP, avant de demander des ressources supplémentaires, à revoir ses priorités en tenant compte de tout déficit constaté dans le budget d'appui biennal;

8. Approuve des crédits d'un montant brut de 149 384 600 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 22 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 127 384 600 dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui au programme	
Bureaux de pays	75 202,8
Siège	27 836,7
<hr/>	
Total partiel	103 039,5
<hr/>	
Gestion et administration de l'organisation	46 345,1
<hr/>	
Montant brut des crédits ouverts	149 384,6
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	22 000,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	127 384,6

9. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

10. Prie le Directeur exécutif de signaler au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000 toute augmentation ou réduction importante des recettes prévues pour l'an 2000 et de lui faire des propositions sur la manière de faire face à la nouvelle situation.

17 septembre 1999

99/22. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/1999/37);

2. Se félicite du travail accompli par le Fonds depuis 1995 en matière d'examen et d'élaboration des politiques et en ce qui concerne la concentration de ses activités au titre des programmes, et appuie résolument ses efforts visant à mettre au point des programmes novateurs et efficaces de microfinancement et de développement local, notamment de gouvernance locale;

3. Se félicite également des conclusions positives concernant l'action du Fonds, contenues dans l'évaluation récemment achevée de ses activités depuis 1995, qui est résumée dans le document DP/1999/37;

4. Note que l'évaluation contient un certain nombre de recommandations visant à renforcer encore les activités du FENU, adressées au Fonds lui-même, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux donateurs;

5. Encourage le Fonds à prendre les mesures nécessaires pour appliquer ces recommandations, en coopération avec tous les autres acteurs concernés et à lui faire un rapport à ce sujet dans le rapport annuel axé sur les résultats demandé pour 2000;

6. Encourage le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur collaboration dans tous les domaines pertinents, tout particulièrement dans ceux de la gouvernance locale et du microfinancement, et prie le Secrétaire exécutif du Fonds, en consultation avec l'Administrateur et dans le contexte du rapport annuel axé sur les résultats demandé pour 2000, de faire rapport sur le partenariat entre le Fonds et le PNUD dans ces domaines, en mettant l'accent en particulier sur l'évolution des rôles et des responsabilités;

7. Engage le Fonds d'équipement des Nations Unies à renforcer ses alliances stratégiques avec ses partenaires, y compris les gouvernements, la société civile, les donateurs bilatéraux et les organisations multilatérales, dont la Banque mondiale, pour accroître l'impact de ses politiques et de ses programmes;

8. Est conscient du fait qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du Fonds d'équipement des Nations Unies et invite tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Fonds pour garantir un financement adéquat à ses programmes;

9. Prie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de mener une évaluation indépendante de l'impact des programmes et des projets du Fonds d'équipement des Nations Unies et de lui faire rapport à ce sujet en 2003.

17 septembre 1999

99/23. PNUD : cadre de financement pluriannuel et projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

A. CADRE DE FINANCEMENT PLURIANNUEL

1. Réaffirme ses décisions 98/23 et 99/1;
2. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le cadre de financement pluriannuel 2000-2003 (DP/1999/30) et le cadre de résultats stratégiques (DP/1999/CRP.12);
3. Accueille avec satisfaction les résultats importants obtenus par le PNUD tant au siège que sur le terrain en ce qui concerne l'élaboration du cadre de financement pluriannuel;
4. Constate que le cadre de financement pluriannuel intègre les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats dans le but d'accroître le montant des ressources de base et à les rendre plus prévisibles;
5. Exprime sa vive préoccupation devant la diminution globale continue du montant des ressources de base et la persistance d'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs;
6. Note avec satisfaction les efforts des gouvernements qui ont maintenu à un niveau élevé ou accru leurs contributions aux ressources de base du PNUD, et encourage tous les pays, en particulier les donateurs et les autres pays en mesure de le faire, d'augmenter leurs contributions et de les verser ponctuellement pour contribuer à asseoir le financement du PNUD sur une base prévisible, continue et assurée et atteindre l'objectif de financement annuel de 1,1 milliard de dollars;
7. Prie l'Administrateur, agissant en consultation avec le Conseil d'administration, de poursuivre, en gardant à l'esprit les décisions 94/14, 98/1, 98/3 et 98/23, l'élaboration et le perfectionnement du cadre de financement pluriannuel, qui est un instrument de gestion stratégique, afin de mettre en relief le rôle du PNUD et de mieux centrer son action à l'échelon de l'organisme et des pays, compte tenu des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1999;
8. Prie également l'Administrateur de poursuivre les consultations officielles avec le Conseil d'administration sur la mise en oeuvre du cycle du cadre de financement pluriannuel, notamment l'élaboration d'indicateurs appropriés pour mesurer les réalisations et les résultats, sur la portée et le contenu du système d'établissement de rapports, qui s'ouvrira sur la présentation au Conseil d'administration des premiers rapports annuels axés sur les résultats et visant à rendre compte des résultats et des domaines d'action prioritaires du PNUD, comme l'élimination de la pauvreté, de manière à définir clairement les réalisations et les résultats des programmes du PNUD;
9. Prie en outre l'Administrateur de veiller à ce que les pays bénéficiaires de programmes soient pleinement associés à l'élaboration et au suivi du cadre de résultats stratégiques ainsi qu'aux rapports établis à ce sujet;

10. Prie l'Administrateur de lui soumettre à sa session annuelle de 2000 des propositions en vue de la révision et de la mise à jour du cadre de financement pluriannuel, selon que de besoin, des indications sur la façon dont les enseignements tirés d'un cycle du cadre de financement pluriannuel seront pris en considération lors du cycle suivant et des propositions concernant la structure et le choix de la date d'établissement du rapport sur le cadre de financement pluriannuel;

11. Prie également l'Administrateur de soumettre chaque année, à la troisième session ordinaire, un cadre révisé d'allocation des ressources sur la base du tableau 4 figurant dans le cadre intégré d'allocation des ressources (DP/1999/30, chap. V);

12. Prie en outre l'Administrateur de soumettre des cadres de résultats stratégiques et des cadres intégrés d'allocation des ressources, selon qu'il conviendra, pour les fonds administrés par le PNUD, et de les incorporer dans le cadre de financement pluriannuel.

B. BUDGET BIENNAL

13. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget des services d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001, qui fait partie intégrante du cadre intégré de ressources du cadre de financement pluriannuel et figure dans le document DP/1999/31, ainsi que des préoccupations exprimées par les délégations au cours des séances officielles;

14. Approuve les propositions de l'Administrateur figurant aux paragraphes 38 à 47 du document DP/1999/31, relatives aux postes attribués aux bureaux de pays, par région;

15. Approuve également la proposition formulée par l'Administrateur aux paragraphes 48 à 55 du document DP/1999/31, concernant les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs et souligne qu'avant l'adoption d'une décision au sujet des paragraphes en question, il convient de prendre en compte les dispositions ci-après :

a) Le PNUD doit pleinement consulter les gouvernements au sujet des dépenses associées à ses bureaux locaux;

b) Les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs pourraient être couvertes à l'aide des mécanismes décrits aux paragraphes 52 et 53 du document DP/1999/31);

16. Prie l'Administrateur de consulter les pays bénéficiaires de programmes au sujet d'autres modalités de financement des dépenses locales des bureaux extérieurs à la charge des gouvernements et de lui faire rapport à ce sujet;

17. Approuve la proposition formulée par l'Administrateur aux paragraphes 112 et 113 du document DP/1999/31 concernant le programme de création de "Maisons des Nations Unies" en veillant, le cas échéant, à ce qu'elle n'entraîne pas de charges supplémentaires pour les pays hôtes;

18. Prend note du rapport présenté par l'Administrateur, aux paragraphes 114 à 120 du document DP/1999/31, sur la situation actuelle en matière de recouvrement des coûts et prie l'Administrateur de consulter le

Conseil d'administration sur cette pratique à la lumière de l'examen actuellement effectué par le PNUD et de toute observation formulée à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

19. Prie l'Administrateur, si la situation l'exige et compte tenu de l'état des ressources, de consulter le Conseil d'administration sur la question de savoir si un budget révisé pour l'exercice 2000-2001 est nécessaire, et le prie de continuer de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs;

20. Approuve les propositions de l'Administrateur figurant aux paragraphes 105 à 111 du document DP/1999/31 concernant la réserve, d'un montant de 7 millions de dollars, pour financer le coût des cessations de service et, compte tenu des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant au paragraphe 17 du document DP/1999/33, approuve le montant de 1,5 million de dollars au titre de la réserve destinée à financer les mesures transitoires;

21. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 585 371 600 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 67 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 244 600 dollars :

Budget d'appui biennal 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	272 341,9
Siège	59 694,5
<hr/>	
Total partiel	332 036,4
<hr/>	
Gestion et administration	117 193,6
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	100 729,2
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	2 583,1
Bureau des services d'achats interorganisations	3 601,1
Volontaires des Nations Unies	29 228,2
<hr/>	
Total partiel	136 141,6
<hr/>	
Montant brut total des crédits ouverts	585 371,6
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	67 127,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	518 244,6
<hr/>	

22. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre, à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

FONDS

23. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 2000-2001 du Fonds d'équipement des

Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1999/31;

24. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	FENU	FANUERN	UNIFEM
Montant total des crédits	13 594,0	740,0	11 612,1

17 Septembre 1999

99/24. Situation financière du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Note avec préoccupation la diminution substantielle et continue des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population et, en particulier, la diminution correspondante des ressources disponibles pour les activités des programmes;

2. Note aussi avec préoccupation les répercussions de ces déficits sur la capacité du Programme des Nations Unies pour le développement et celle du Fonds des Nations Unies pour la population à faire face aux besoins d'assistance des pays où ils exécutent des programmes;

3. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif d'appeler l'attention du Secrétaire général sur cette situation critique en matière de ressources en vue de mobiliser l'appui des dirigeants du monde entier pour inverser cette tendance à la diminution des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

17 septembre 1999

99/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1999, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1999 (DP/1999/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1999 (DP/1999/13);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000 et
31 janvier 2000*

Deuxième session de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

* Session conjointe avec le Conseil d'administration de l'UNICEF.

Approuvé la liste préliminaire des questions à examiner à sa première session ordinaire de 2000, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

Approuvé la liste des questions (DP/1999/CRP.11) à inclure dans le projet de programme de travail pour 2000;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES, ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/23 du 17 septembre 1999, relative au cadre de financement pluriannuel pour 2000-2003 et au projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/1999/33);

Pris acte de l'examen annuel de la situation financière, 1998, contenant des statistiques financières détaillées (DP/1999/32 et Add.1);

Pris acte du Rapport statistique annuel, 1998, contenant des données sur les achats de biens et de services (DP/1999/34);

Pris acte du Rapport sur les dépenses de coopération technique des organismes du système des Nations Unies en 1998, y compris son annexe statistique (DP/1999/35 et Add.1);

Adopté la décision 99/20 du 17 septembre 1999, concernant le Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles;

POINTS 2 ET 6 : SITUATION FINANCIÈRE DU PNUD ET DU FNUAP

Adopté la décision 99/24 du 17 septembre 1999, sur la situation financière du PNUD et du FNUAP;

POINT 3 : CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance à la République démocratique du Congo (DP/1999/36) et autorisé l'Administrateur à continuer à approuver une assistance à la République démocratique du Congo, projet par projet;

Approuvé les cadres de coopération pour les pays suivants :

Premier cadre de coopération pour la République centrafricaine (DP/CCF/CAF/1);

Premier cadre de coopération pour Antigua-et-Barbuda (DP/CCF/ANT/1 et Corr.1);

Premier cadre de coopération pour l'Équateur (DP/CCF/ECU/1);

Premier cadre de coopération pour Haïti (DP/CCF/HAI/1 et Corr.1);

Pris note de la première prolongation du premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1/EXTENSION I);

POINT 4 : FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

Adopté la décision 99/22 du 17 septembre 1999 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies;

POINT 5 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI
AUX PROJETS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/15 du 15 septembre 1999 sur les prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1998-1999 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2000-2001 (DP/1999/41);

Adopté la décision 99/16 du 15 septembre 1999 sur le niveau de la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Adopté la décision 99/17 du 15 septembre 1999 sur la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le domaine des questions relatives au personnel;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 6 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/21 du 17 septembre 1999 sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/FPA/1999/14);

Pris acte du rapport sur l'examen de la situation financière, 1998 (DP/FPA/1999/13);

POINT 7 : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

Adopté la décision 99/19 du 17 septembre 1999 sur le Programme consultatif technique du FNUAP, 2000-2003;

POINT 8 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays suivants :

Assistance au Gouvernement azerbaïdjanais (DP/FPA/AZE/1);

Assistance au Gouvernement kazakh (DP/FPA/KAZ/1);

Assistance au Gouvernement kirghize (DP/FPA/KGZ/1);

Assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/6);

Assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PHL/5);

Assistance au Gouvernement tadjik (DP/FPA/TJK/1);

Assistance au Gouvernement turkmène (DP/FPA/TKM/1);

Assistance au Gouvernement ouzbek ((DP/FPA/UZB/1);

Approuvé la prolongation du programme de pays pour Haïti et l'octroi de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/HTI/2/EXT1);

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 99/18 du 17 septembre 1999 sur la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5);

Pris acte du rapport oral sur les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

17 septembre 1999

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2000

(24-28 JANVIER 2000 ET 31 JANVIER 2000)

Liste préliminaire de questions

Point 1. Questions d'organisation, y compris le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 2000

Débat consacré au PNUD

Point 2. Plan d'activité du PNUD

Point 3. Gestion du changement

Point 4. Questions financières, budgétaires et administratives : révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Point 5. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Point 6. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Point 7. Évaluation de la relation entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le PNUD

Débat consacré au FNUAP

Point 8. Programmes de pays et questions connexes

Point 9. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 10. Programme consultatif technique, 2000-2003

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 11. Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Point 12. Visites sur le terrain

Point 13. Questions diverses

- Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion
- Comité de coordination des questions sanitaires

SESSION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP
ET DE L'UNICEF

Annexe II

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1999

(Mandat expirant le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2000); Botswana (2000); Éthiopie (2001); Ghana (2000); Guinée (1999); Jamahiriya arabe libyenne (1999); République démocratique du Congo (2000); République-Unie de Tanzanie (2000).

État d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (1999); Brésil (1999); Cuba (2001); Guatemala (2001); Jamaïque (2000).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2000); Inde (2001); Kirghizistan (2001); Liban (2000); Pakistan (1999); République de Corée (2000); Thaïlande (1999).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (2000); Autriche (1999); Canada (2001)*; Danemark (2000)*; Espagne (2000)*; États-Unis d'Amérique (2001); Irlande (2000); Italie (2001); Japon (1999); Royaume-Uni (1999); Suède (2000); Suisse (2001).

États d'Europe orientale et autres États : Bélarus (2001); Fédération de Russie (1999); République tchèque (2000); Ukraine (2001).

* Sur la base de l'accord de rotation entre les États d'Europe occidentale et autres États, l'Espagne, le Danemark et le Canada seront remplacés en 2000 par la France, la Norvège et la Nouvelle-Zélande, respectivement.